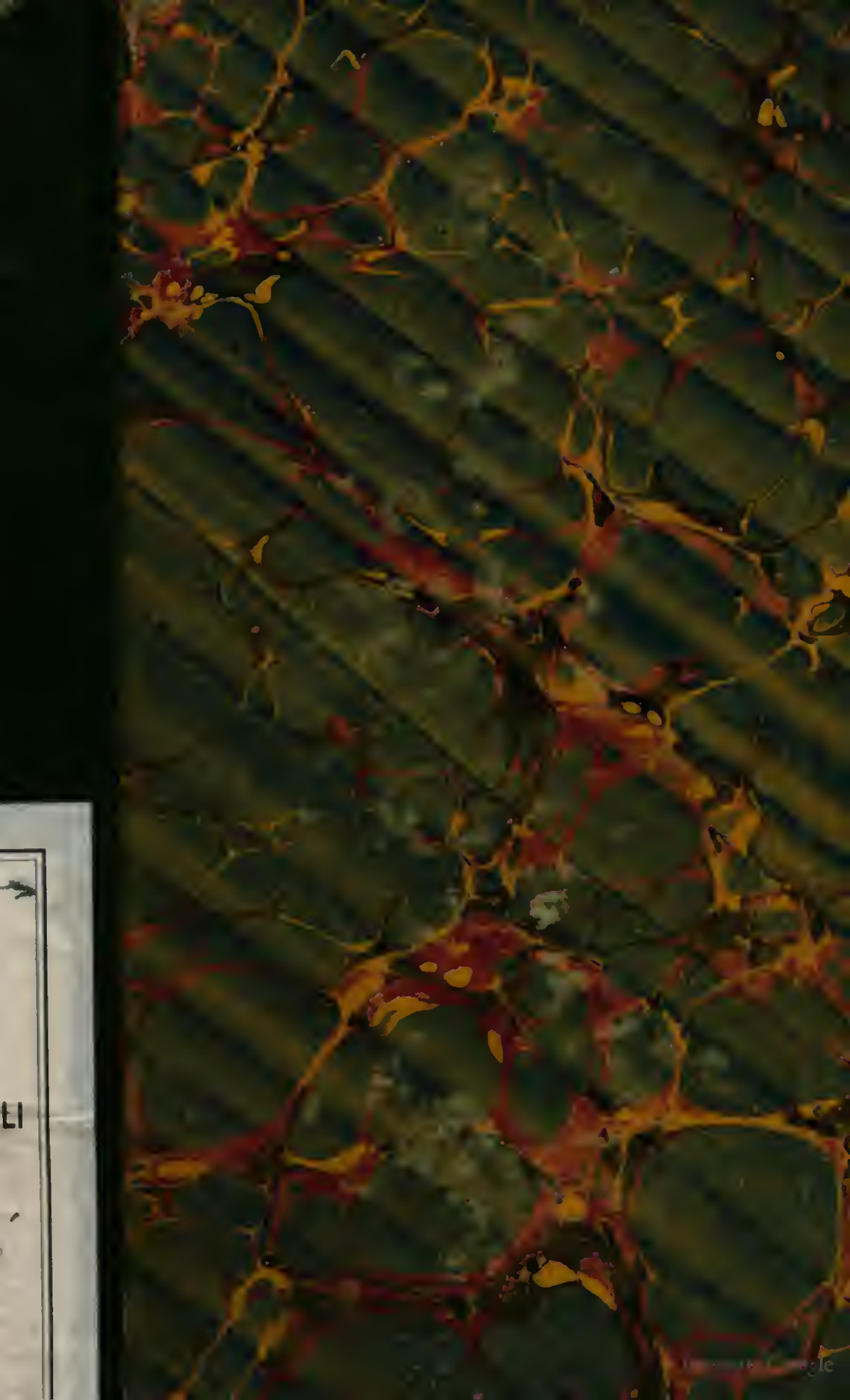

BIBLIOTECA LUCCHESI-PALLI

IV.ª SALA

SCAFFALE 1

PLUTEO II

N.° CATENA 20

PALLI

O.S.

SCAFFALE 2

PLUTEO II

N.° CATENA 12

I.I.O.I.1.II.20.

IV

566.—

La Judée Captive regarde au Ciel, dont la Vengeance, figurée par l'ange tenant une épée flamboyante, la menace de l'exterminer, si elle persiste dans ses crimes. L'autre ange, Monstre de paix, lui présente le rameau d'Olivier, si elle retourne à Dieu. [illegible] le devant, sont les Idoles, objets de son culte, sources de ses malheurs: les Sacrificateurs femmes & Enfans massacrez; l'arche & les Livres de la Loi profanez. Et dans le Lointain Jerusalem & le Temple reduits en cendres.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

HISTOIRE

ET DES

Depuis la décadence des Royaumes d'Iſraël & de Juda juſqu'à la mort de JESUS-CHRIST.

Par Mr. PRIDEAUX, *Doyen de Norwich.*

Traduite de l'Anglois.

Nouvelle Edition corrigée & augmentée.

TOME PREMIER.

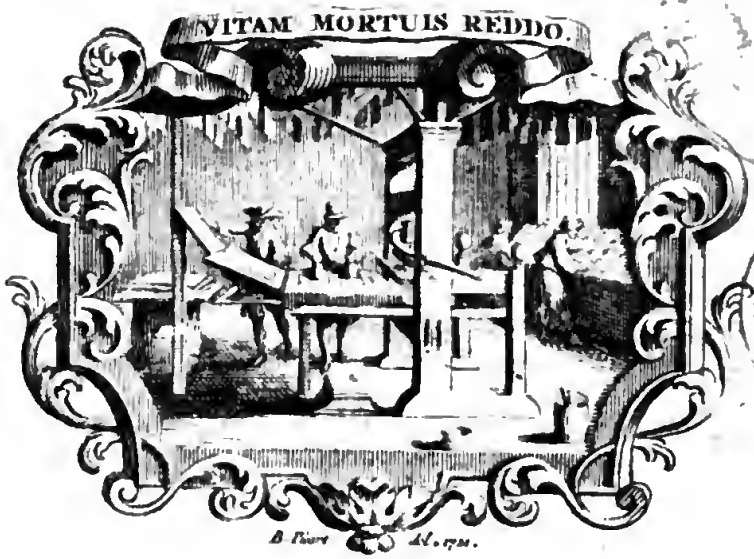

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

A AMSTERDAM,
Chez HENRI DU SAUZET,
Libraire ſur le Dam, à l'Enſeigne de la Bible.

M. DCC. XXVIII.

PRIVILEGIE.

DE Staten van Holland en Weſtvries-land. Doen te weeten: Alſoo ons vertoond is by Henry Du Sauzet, Burger en Boekverkooper der Stad Amſterdam, dat hy mer ſwaare onkoſten uyt de Engelſche in de Franſe Taal hadde laaten overſetten en doen drukken, zeeker Boek geintituleert, *Hiſtoire des Juifs & des Peuples voiſins, depuis la décadence des Royaumes d'Iſraël & de Juda juſqu'à la mort de Jeſus-Chriſt, par Mr. Prideaux, Doyen de Norwich, in 12. 5 vol. avec figures:* en het den Suppliant reets gebleeken was, dat baatzoekende menſchen het voorſz. Boek buyten 's Lands hadden nagedrukt en hier te Lande ingevoert, als ook dat diergelyke menſchen hier te Lande, van voorneemens zyn 't gemelde Boek den Suppliant naar te drukken, tot des Suppliants over groote ſchaade, ſoo keerde den Suppliant zig in alle onderdanigheit tot Ons, ſeer ootmoedelyk verſoekende, hem Suppliant te begunſtigen met een Privilegie, om her voorſz. Boek geintituleert: *Hiſtoire des Juifs & des Peuples Voiſins, depuis la décadence des Royaumes d'Iſraël & de Juda, juſqu'à la mort de Jeſus-Chriſt, par Mr. Prideaux Doyen de Norwich, in 12. 5 vol. avec fig.* Alleen met Seclufie van alle andere alhier te Lande te mogen drukken, doen drukken, uitgeven, en verkopen, in ſulken formaat als het den Suppliant beſt ſoude oordeelen, en dat voor de tydt van vyftien Jaaren, met verbodt aan alle anderen, het voormelte Boek alhier te Lande, 't zy in 't geheel, 't zy ten deele, te mogen nadrukken, of buiten 's Lands nagedrukt zynde in deze Landen in te voeren, te verhandelen, of te verkopen, en te ſtatueeren tegens de overtreeders een boete van drie Duyzend Guldens, en confiſcatie der ingebragte; verhandelde of verkogte Exemplaren van den Nadruk, SOO IS 'T, dat wy de ſaake en 't verſoek voorſchr. overgemerkt hebbende, en geneegen weeſende ter Beede van den Suppliant uyr onze regte Wetenſchap, Souveraine Magt en Authoriteyt, den ſelven Suppliant geconſenteert, geaccordeert en geoctroyeert hebben, conſenteeren, accordeeren, ende octroyeeren hem mits dezen, dat hy geduurende de tydt van vyftien eerſt agter een volgende Jaaren het voorſz. Boek genaamt, *Hiſtoire des Juifs & des Peuples voiſins, depuis la décadence des Royaumes d'Iſraël & de Juda juſqu'à la mort de Jeſus-Chriſt, par Mr. Prideaux, Doyen de Norwich, in 12. 5 vol. avec fig.* binnen den voorſz. onſen Lande, alleen zal mogen drukken, doen drukken, uytgeven, en verkopen, verbiedende daarom alle, en een yegelyk het zelve Bock in 't geheel of ten deele te drukken, maar te drukken, te doen naar drukken, te verhandelen of te verkopen, ofte elders naargedrukt zynde binnen deſelve onſe Lande te brengen, uyt te geven, ofte te verhandelen ende verkopen, op verbeur-

te

PRIVILEGIE.

te van alle de nagedrukte, ingebragte, verhandelde, of verkogte Exemplaren, ende een boete van drie duyſent guldens daar en boven te verbeuren; te appliceren een derde part voor de Officier, die de Calange doen zal, een derde part voor den Armen der plaats, daar het Caſus voorvallen zal, ende het reſteerende derde part voor den Suppliant: en dit telkens ſo meenigmaal, als de zelve zullen werden agterhaalt, alles in dien verſtande, dat wy den Suppliant met dezen onzen Octrooy alleen willende gratificeeren tot verhoedinge van zyne Schade door het nadrukken van 't voorſchr. Boek, daar door in geenigen deelen verſtaan, de inhouden van dien te authoriſeeren, ofte te advoueeren, ende veel min het zelve onder onſe protectie en beſcherming eenig meerder credit, aanzien, of reputatie te geeven, nemaar den Suppliant in cas daar in iets onbehoorlyk zoude influeren, alle het zelve tot zynen laſte zal gehouden weezen te verantwoorden, tot dien eynde wel expreſſelyk begeerende, dat by aldien hy dezen onſe Octrooye voor het zelve Boek zal willen ſtellen, daar van geen geabrevieerde, ofte gecontraheerde mentie zal mogen maken, nemaar gehouden weezen het zelve Octrooy in 't geheel, en zonder eenige omiſſie daar voor te drukken ofte te doen drukken, en dat hy gehouden zal zyn een Exemplaar van het voorſz. Boek, gebonden en wel geconditioneert te brengen in de Bibliotheeck van onſe Univerſiteyt tot Leyden, en daar van behoorlyk te doen blyken, alles op pœne van het effect van dien te verlieſen, ende ten eynde de Suppliant dezen onzen conſente en Octrooy moogen genieten als naar behooren; Laſten Wy allen ende een yegelyken, die 't aangaan mag, dat zy den Suppliant van den inhoud van dezen doen, laaten ende gedoogen, ruſtelyk, vreedelyk, ende volkomentlyk genieten ende gebruyken, ceſſeerende alle belet ter contrarie. Gedaan in den Hage, onder ons grooten Zegel, hier aan gehangen, op den drie-en-twintigſten Maart in 't Jaar onſes Heeren ende Saligmakers ſeventien hondert vier-en-twintig.

Was getekent

IS. V. HOORNBEEK, ut.

en onderſtond,

Ter ordonnantie van de Staaten

SIMON VAN BEAUMONT.

AVERTISSEMENT.

Sur cette nouvelle Edition.

IL ſeroit inutile de parler ici de l'*Hiſtoire des Juifs par le Docteur* PRIDEAUX, que tant d'Editions en diverſes langues ont fait connoître ſi avantageuſement au Public. Il ſuffira de marquer en quoi cette Edition eſt préferable à la précedente.

I. On a eu ſoin de corriger un grand nombre de négligences dans le ſtile preſque à chaque page; & s'il en reſte encore quelques-unes dans cette Edition, le Lecteur ne nous refuſera pas ſon indulgence. Il eſt ſurprenant que l'Editeur de Paris, qu'on dit membre d'une Academie célebre, ſe ſoit mis auſſi peu en peine de corriger la traduction & de la rendre plus Françoiſe; on lui en auroit ſû bon gré. Au reſte, je ne ſuis pas le premier à lui faire ce juſte reproche; le P. Souciet, ſavant Jeſuite de Paris, s'en eſt plaint (*) l'année derniere dans ſa Lettre à Mr. Conti. Il dit à cet Abbé, que Mr. le Comte Landi lui aiant envoyé le dernier Tome de l'Hiſtoire du Dr. Prideaux, qu'on venoit d'imprimer à Paris, il n'en lût que la valeur d'une page: *mais*, dit-il, *j'en ai aſſez lû pour comprendre, qu'il eût été à ſouhaitter que*

* *cette*

(*) Voyez ſes *Diſſertations contre Mr. Newton*, pag. 48.

cette traduction eût été bien revuë. Le P. Souciet fut choqué de trouver dès les premieres lignes, qu'on dît en parlant d'Auguſte, que le Senat lui *décreta pluſieurs honneurs.* Un homme qui entend mediocrement la langue ne s'exprime pas ainſi, & doit connoitre l'uſage qu'on peut faire des expreſſions. J'avois déja corrigé & imprimé cet endroit, avant que le Livre du P. Souciet fût parvenu juſqu'à moi. Je fis voir à ſon Libraire, qui étoit dans ce païs, que j'avois prévenu la remarque de ce ſavant; & qu'au lieu de *décreter des honneurs*, j'avois mis dans cet endroit & dans quelques autres, *décerner des honneurs.*

Ce Jeſuite prend occaſion de cette faute de l'un des Traducteurs de l'ouvrage du Dr. Prideaux, pour tomber rudement ſur les Ecrivains de Hollande. „ Il n'eſt point ſurprenant, *dit-* „ *il*, que ces ſortes d'Auteurs ne ſachent point „ notre langue, qu'ils en confondent les ex- „ preſſions & les termes, & qu'ils en ignorent „ l'uſage. Ce qui ſurprend, c'eſt que devant „ être convaincus de leur inſuffiſance en ce „ point, non ſeulement ils écrivent tant en „ François, & qu'ils s'imaginent bien écrire, „ mais encore qu'ils compoſent des Diction- „ naires, & qu'ils prétendent nous enſeigner „ notre langue. Il y a pourtant quelque cho- „ ſe de plus ſurprenant encore; c'eſt que leurs „ Livres étant pleins de fautes ſi groſſieres, il

„ Y

„ y ait des gens en France qui ſe faſſent un
„ plaiſir de les lire. & qui ſemblent les eſti-
„ mer. Certainement pour peu qu'il y ait dans
„ celui, dont je parle, de ces ſortes de fleurs
„ & de ces élegances Bataviques, je mets en
„ fait qu'avant qu'il ſoit long-tems on doute-
„ ra, ſi jamais cette Edition fut faite à Paris.

Sans prendre le parti de la plûpart des Auteurs de Hollande, qui ſe mêlent d'écrire dans une langue qu'ils n'ont pas toûjours cultivée avec aſſez de ſoin, je les abandonnerai ſans peine à tous les traits du P. Souciet. Mais une ſeule expreſſion mal aſſortie devoit-elle échauffer ſi fort ſa bile contre tous les Auteurs de ce païs, qui ſelon lui doivent ignorer la langue Françoiſe? C'eſt ce que je laiſſe à décider aux perſonnes qui ont quelque modération. Il ſemble que ce qui eſt dans l'ordre ne doit ni ſurprendre ni irriter.

L'Academicien qui a pris ſoin de l'Edition de Paris, devoit ſans doute ſuppléer à l'incapacité du Traducteur de Hollande, & corriger les fautes que ce dernier pouvoit avoir commis contre la langue. Pourquoi le P. Jeſuite ne s'en prend-il pas à l'Editeur de Paris, dans les mouvemens de la juſte indignation que doit lui cauſer un terme François mal marié, une *élegance Batavique*, qui lui fait tomber le Livre des mains? Cela eſt d'abord difficile à comprendre; car *s'il n'eſt point ſurprenant que les Auteurs*

de Hollande ne ſachent point notre langue, il ſeroit fort étonnant que l'Editeur de Paris n'en connût pas toute l'élegance & la délicateſſe. Sa négligence méritoit donc d'être vivement cenſurée par le P. Souciet; dans un tems ſur tout où tant d'honnêtes gens ſe plaignent, qu'on s'attache moins à perfectionner la langue qu'à la défigurer, qu'à l'enrichir de mille termes nouveaux & de façons de parler inconnuës aux bons Ecrivains François. Mais l'Editeur avoit eu ſoin de retrancher, de mutiler & de falſifier dans l'Hiſtoire du Dr. Prideaux tout ce qui pouvoit déplaire à certaines gens; en falloit-il davantage pour deſarmer ce Reverend Pere? & quel mérite auprès d'un Jeſuite!

Voici un endroit que j'ai eu ſoin de corriger dans la nouvelle Edition, & qui auroit dû paroître à l'Editeur de Paris choquer les bienſéances de notre langue & du ſtile Hiſtorique, qui ne ſouffre rien que de grave & de noble. L'eunuque Artoxare (*) favori de Darius Nothus, forma le deſſein de ſe défaire de ſon maître & de s'emparer de ſon trône. Pour mieux cacher au Public le malheur de ſon état, il ſe maria & mit une barbe artificielle. „ Mais „ ſa femme, à qui il n'étoit pas ſi facile d'en „ impoſer, ne s'y laiſſa pas tromper comme „ les

(*) Première Edition Tome II. p. 279. Edition de Paris, Tome III. p. 103.

„ les autres; *& laſſe apparemment d'un mari* „ *qui lui avoit tout dit, horsmis l'article qui la* „ *touchoit le plus*, elle alla tout découvrir au „ Roi. " Je me contente de ce morceau pour faire juger de l'attention de l'Editeur de Paris.

Le P. Souciet eſt ſurpris, non pas tant qu'on imprime en Hollande des Livres remplis de fautes groſſières contre la langue; mais qu'il *y ait de gens en France qui ſe faſſent un plaiſir de les lire, & qui ſemblent les eſtimer.* Il me permettra de n'être pas de ſon ſentiment. Je ſuis perſuadé que les gens de mérite, qui ſont en grand nombre en France, ne s'attachent pas auſſi ſcrupuleuſement que le P. Souciet à la juſteſſe, & à l'élegance du ſtile; & qu'ils doivent eſtimer les Livres où ils trouvent à apprendre, & ſouvent à diſſiper les préjugez qu'on a eu ſoin de leur inculquer dans leur jeuneſſe. Ne s'agit-il que de s'amuſer, on eſt en droit d'exiger qu'un Livre deſtiné à cet uſage ſoit écrit purement, & orné de tous les agrémens que le langage peut fournir. Mais une phraſe peu Françoiſe n'empêchera pas un homme raiſonnable d'eſtimer un Ouvrage rempli d'érudition, de recherches curieuſes, & de réflexions également ſages & utiles pour l'avantage de la Societé. D'ailleurs on ſait aſſez, qu'en général les François qui ont quelque politeſſe, ſont portez à uſer d'indulgence envers les Etrangers, ſur tout quand il eſt queſtion de langage.

Si le P. Souciet eſt ſi difficile ſur cet article, je doute qu'il ait lû plus d'une page d'un grand nombre de Livres compoſez & imprimez à Paris depuis quelques années, & qu'on doit regarder comme des modéles pour l'élegance & la beauté du ſtile, à en croire certains (*) Auteurs. Je ſerois fort ſurpris, par exemple, s'il avoit lû l'*Hiſtoire Romaine* des Peres Catrou & Rouillé, qu'on trouve remplie de ces tours ingenieux & de ces expreſſions à la mode, qui valent bien *décreter des honneurs*, & dont on a diverti le Public dans les Journaux. Que dira le P. Souciet de ces beaux endroits que je prends au hazard.

„ Les Ecrits qui *ſurvécurent* à la flamme„, pour dire qui *échapperent* &c. [*Préface de l'Hiſt. Rom.*] Cette expreſſion n'eſt-elle pas naturelle?

„ Tite-Live par tout déclame contre les „ Gaulois, & les *met au rabais.* „ [*Ibid.*] „ Nous honorerions nos écrits en compilant „ Plutarque, & en remettant *dans leur emboëture naturelle* les membres de l'Hiſtoire Ro-„ maine

(*) Voyez les *Memoires de Trevoux*, Octobre 1725. pag. 1823. qui parlent ainſi de l'*Hiſtoire Romaine* : „ Le ſtile de l'Hiſtoire „ eſt noble, élevé, & toûjours ſoutenu, la narration eſt vive „ & brillante, les réflexions ſont judicieuſes, les caractéres „ vrais, & les peintures animées. " Et à la page ſuivante, en parlant des Harangues que le P. Catrou a tiré de Tite-Live, de Denys d'Halicarnaſſe &c. On y dit, „ qu'elles ſont renduës „ avec tant de nobleſſe, d'élegance, & d'énergie, que les Au-„ teurs Grecs & Romains ne les deſavoüeroient pas.

„ maine qu'il en a détachez.... *L'enchaſſure* „ de ces recits augmentera leur prix. " [*Ibid.*]

„ Il laiſſa les Sabins maîtres de la campagne, „ bien ſûr de leur *revaloir* dans peu leur bri- „ gandage.... Il eût eu peine à *revaloir* aux „ Romains la perte qu'ils avoient faite. " (Tome I. p. 302. & 429.) cela eſt beau & noble.

„ Fabius *inſpiré par ſa popularité*, ſongea à „ reconcilier le Peuple avec le Senat." (Tom. II. p. 438.)

„ Des reſolutions *outrément* ſeveres." (*Ibid.* p. 10.)

„ On prouva qu'il avoit reçû de l'argent „ pour porter un Loi *inſolite*" (*Ibid.* p. 396.)

„ Une terrain aſſez peu *fréquenté* eu égard à „ ſon amplitude." (Tom. I. p. 373.)

„ Tandis que Manlius étoit dans ſon camp, „ *la foudre partie de la nuée vint y tomber.* Sa „ tente en fut déchirée & s'en alla par lam- „ beaux. Le braſier qu'on y avoit allumé „ en fut *terraſſé*, ſon Cheval en fut *frappé à* „ *mort.*" (Tom. II. p. 425.) Peut-on exprimer d'une manière plus admirable les terribles effets de la foudre?

„ Il ſeroit inutile, & il ſeroit *couteux* de „ leur oppoſer de groſſes Armées." (Tom. II. p. 441.)

„ La mauvaiſe intelligence des Citoyens a- „ voit *découſu* les affaires de la République." (Tom. III.)

Voici qui eſt joliment dit „ Nous nous ſommes „ appliquez à *défricher* le champ que Tite-Live „ nous a prêté." (*Préface.*)

On avoit juſqu'ici employé le mot *d'érection* au figuré : on avoit dit l'érection d'une Charge, d'un Tribunal, d'un Marquiſat &c. dans le ſens propre on ne ſe ſervoit de ce terme qu'en Géometrie : *l'érection* d'une ligne perpendiculaire. Dans l'*Hiſtoire Romaine* ce mot eſt mis à tous les uſages. On y trouve (Tom. I. p. 27. & 273.) *l'érection d'un édifice*, & *ériger une Priſon* ; & dans la *Préface* : „ On s'étoit donné mille fatigues pour préparer les „ materiaux d'un édifice, dont perſonne n'avoit *tenté l'érection.*" *Tenter l'érection* eſt un véritable terme de Matrone, comme tout le monde ſait ; mais le voilà placé dans le ſtile grave & noble de l'Hiſtoire. Le Dictionnaire de Trevoux fournira de belles choſes ſur le mot d'*érection.*

Je m'ennuye de copier tous ces beaux endroits, & j'avoüe ingenûment que les Auteurs de Hollande ſont incapables d'écrire avec autant de grace & de nobleſſe.

Au reſte, le P. Souciet me permettra d'avertir ici, qu'on l'a mal informé. Le Traducteur qui a employé ce terme, *décreter des honneurs*, n'a jamais compoſé de Dictionnaire, à moins que ce ne ſoit de la langue Grecque, que peu de gens entendent auſſi bien que lui.

II. Le

II. Le ſtile n'avoit pas ſeulement beſoin d'être retouché, il étoit échappé diverſes fautes au Traducteur, qu'on a rectifiées en ſuivant exactement l'Original Anglois. Je me contente d'en rapporter un exemple.

A la page 164. du Tome II. de la premiere Edition, il eſt parlé des Points-Voyelles de nos Bibles Hébraïques, & on examine ſi ce fut Eſdras qui ajoûta ces Points au Texte. Le Traducteur a par mégarde fait ſoutenir ce ſentiment à Louïs Cappel, qui au contraire a refuté Buxtorf ſur l'antiquité des Points-Voyelles, & prouvé ſolidement que ce n'eſt point Eſdras, mais les Maſſoréthes qui ont ajoûté ces Points au Texte Sacré. Cet endroit a été rétabli ſur l'Anglois, à la page 277. du Tome II. de cette Edition; & il eſt ſurprenant que le ſavant Editeur de Paris ne ſe ſoit point apperçû d'une faute auſſi groſſiere. Je pourrois en rapporter pluſieurs autres; mais j'aime mieux laiſſer ce ſoin au Lecteur.

III. On a ajoûté quelques courtes Notes Hiſtoriques & Critiques, lorſqu'on a crû qu'elles pouvoient être utiles pour éclaircir la vérité dans une ſi grande multitude de faits. Il y en a pluſieurs qui m'ont été fournies par un ſavant homme; & en général j'ai lieu d'eſperer qu'elles ne déplairont pas aux Lecteurs judicieux.

IV. On a rectifié dans cette Edition un

grand nombre de citations répanduës dans cet Ouvrage, & on a eu ſoin de les marquer avec plus d'exactitude qu'elles ne l'étoient auparavant.

V. Comme je n'ai point cherché à groſſir cet excellent Livre ſans néceſſité, mais à le donner au Public en meilleur état, je n'ai pas jugé à propos d'y ajoûter les piéces qu'on trouve dans l'Edition de Paris. *L'Abregé de Chronologie* de feu Mr. Newton n'a certainement aucun rapport avec l'Hiſtoire du Dr. Prideaux; & je me diſpenſe d'autant plus volontiers de lui donner place dans cette Edition, que ce célebre Anglois a laiſſé ſa Chronologie entière, qu'on vient d'imprimer en Angleterre & qu'on imprime dans ce païs. D'ailleurs Mr. Newton a aſſez témoigné qu'il n'avouoit pas cet *Abregé*, & qu'il avoit ſujet de ſe plaindre de la manière peu gracieuſe dont on l'avoit publié.

VI. J'ai fait uſage d'un Eclairciſſement Hiſtorique du P. Tournemine *ſur la ruine de Ninive, & la durée de l'Empire Aſſyrien.* Mais pour l'Eclairciſſement de ce ſavant Jeſuite, *ſur l'autorité des Livres de l'Ancien Teſtament, que les Proteſtans n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture*, je n'ai pas crû devoir l'inſerer ici, & groſſir ce Livre d'une controverſe, qui ne pourroit qu'ennuyer après avoir été ſi ſouvent agitée par tant d'habiles gens des deux Communions. Leurs ouvrages ſont aſſez communs,

&

& chacun peut y chercher de quoi s'éclaircir ſur ce qui regarde cette grande diſpute, touchant les Livres que les Proteſtans rejettent du Canon de l'Ecriture.

VII. Ce ſeroit ici le lieu de parler de la manière dont cette Hiſtoire a été mutilée & falſifiée par l'Editeur de Paris, comme on en avertit le Public en 1726. Je me contenterai de placer après cet Avertiſſement la Lettre qui parut ſur ce ſujet dans les mois de Mai & Juin 1726. de la *Bibliotheque Françoiſe*, ou *Hiſtoire Litteraire de la France*, page 145. On peut voir auſſi ce qu'en dit alors Mr. Le Clerc, dans ſa *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, Tome XXV. p. 415.

VIII. J'ai fait traduire de l'Anglois des Lettres Critiques ſur cette Hiſtoire, par Mr. Moyle, parent de Mr. Prideaux, avec les Réponſes de ce Docteur à ſes objections. Ces piéces m'ont paru convenir à cette Edition, & on les trouvera à la fin.

J'ai partagé tout l'Ouvrage en ſix Volumes à peu près égaux, en ôtant la diviſion de *premiére* & *ſeconde partie*, & en faiſant ſuivre tous les Livres dans l'ordre que l'Auteur les a donnez; en ſorte que le I. Livre de la ſeconde partie ſe trouve à préſent le IX. de l'Ouvrage dans cette Edition.

Je finirai par une remarque, qui auroit dû être placée dans la Lettre ſuivante, & qui n'a

pas échappé à Mr. Le Clerc. * C'eſt que dans l'Edition de Paris on a conſervé l'*Avertiſſement* que je joignis à la première Edition ; mais on a eu ſoin d'en retrancher l'article ſuivant.

„ On trouvera dans cette Edition des Cartes Géographiques fort propres, & plus convenables à l'Ouvrage que celles qui ſont dans l'Anglois. 10. On les a miſes en François autant qu'on l'a pû, ſans rendre les lieux méconnoiſſables. 20. On les a corrigées avec ſoin ſur celles de Ptolomée, de Cellarius & de Reland, que Mr. Prideaux recommande lui-même. 30. On y a ajoûté divers lieux conſiderables dont il eſt parlé dans l'Ouvrage, & qu'on ne trouvoit pas dans les Cartes de Londres. Par exemple, il eſt fort parlé du Detroit de *Babelmandel*, de *Baſſora*, du Golphe d'*Ormus*, d'*Elath* & de divers autres endroits, qu'on cherchoit inutilement dans ces Cartes. 40. On a joint quelquefois les noms modernes aux noms anciens, ce qui ſera commode pour les perſonnes peu verſées dans la Géographie ancienne. 50. On y a ajoûté une Carte de la Gréce, qui a paru très-néceſſaire." On a retranché cet article afin de pouvoir dire, que les Cartes de l'Edition de Hollande *étoient ſimplement des copies de celles de Cellarius peu eſtimées*

* *Bibliotheque Anc. & Mod.* Tom. XXV. page 415.

mées des Connoisseurs, quant au plan des païs & à la position Géographique des lieux. Il est cependant aisé de voir le contraire. D'ailleurs les connoisseurs estiment Cellarius, & rendent justice à son habileté dans la Géographie ancienne, que personne dans ces derniers tems n'a autant étudié que lui. On assure qu'on a marqué exactement dans les Cartes de Paris, les positions des lieux, quoi qu'on ne puisse parler d'un grand nombre que par conjecture. On n'a pas voulu, dit-on, charger ces Cartes d'un détail inutile qui les eût rendu confuses. On a eu la même attention dans celles de Hollande; avec la diference qu'on y trouve les lieux dont parle Mr. Prideaux, au lieu qu'on ne trouve presque rien dans les Cartes de Paris, qui par conséquent sont fort inutiles aux Lecteurs.

LETTRE

A Meſſieurs les Auteurs de la Bibliotheque Françoiſe.

MESSIEURS,

L'Attention que vous avez d'inſtruire le Public de tout ce qu'il y a d'intereſſant en France pour les gens de Lettres, me fait eſperer que vous recevrez avec plaiſir les remarques que j'ai l'honneur de vous communiquer. Elles roulent ſur un excellent Livre qu'on a réimprimé depuis peu à Paris; c'eſt l'*Hiſtoire des Juifs* &c. par le Dr. Prideaux in 12. 7. volumes, chez *G. Cavelier* 1726. Comme cette Edition n'eſt peut-être pas encore parvenuë juſqu'à vous, j'ai jugé à propos de vous la faire connoître & de vous mettre en état d'en rendre un compte exact au Public.

L'Edition de Paris n'eſt ni auſſi belle, ni auſſi bonne que celle d'Amſterdam, qui eſt à préſent plus recherchée par les honnêtes gens. L'Editeur a ſuivi celle-ci pour le ſtile; du moins après avoir examiné un grand nombre de pages de tous les volumes, je ne me ſuis point apperçû qu'il ſe ſoit donné la peine d'y faire des corrections. Mais il a jugé à propos d'adoucir certains endroits, en les mutilant, ou en changeant les expreſſions de l'Auteur; il en a entièrement ſupprimé d'autres, qui contiennent des reflexions ſolides, tant ſur le Gouvernement que ſur la Réligion. Un ſavant Proteſtant ne pouvoit plaire à certains Catholiques-Romains, qui veulent qu'on parle toûjours ſuivant

leurs

leurs préjugez, ſans aucun égard pour la droite raiſon & la vérité.

L'Editeur craignant que le Livre du Dr. Anglois, eſtimé dans toute l'Europe, ne fît impreſſion ſur bien de gens, a crû trop dangereux de le publier dans ſon entier. Il n'a pas oſé entreprendre de refuter ce qui eſt oppoſé à ſes idées; il a mieux aimé recourir à une voye plus courte & plus facile, mais qui a toûjours été odieuſe parmi les honnêtes gens de toutes les Communions; c'eſt de mutiler l'Ouvrage, en ſupprimant tout ce qui le choque.

Il dit pourtant, dans l'Avertiſſement, *qu'on n'y a fait aucuns changemens; le peu de retranchemens qu'il y a, & qui ne rempliroient pas une page, roulent uniquement ſur quelques expreſſions peu meſurées, que l'on a crû devoir adoucir pour l'honneur de Mr. Prideaux.* Ces endroits, ſelon lui, ſont des *applications inſultantes* à la Réligion Romaine, & à la mémoire de Louïs XIV. Nous verrons ſi l'Editeur a été auſſi moderé qu'il le dit, & ſi les retranchemens qu'il a faits ne rempliroient pas une page. On jugera en même tems par les endroits qu'il a ſupprimez, ſi Mr. Prideaux mérite d'être mis au nombre des *Théologiens emportez* & des Déclamateurs paſſionnez, ou s'il ne doit point être regardé comme un Hiſtorien ſage & moderé, qui veut rendre ſon Hiſtoire utile par la ſolidité de ſes reflexions. On jugera s'il a eu en vuë *d'enflamer la populace Angloiſe contre les Catholiques-Romains & contre la mémoire de Louïs XIV.* s'il a manqué de modération & d'équité à l'égard des premiers, & de reſpect pour le Roi de France.

L'Editeur ajoûte que Mr. Prideaux *auroit ſans doute été bleſſé, ſi l'on avoit mêlé dans une Hiſtoire ancienne, des applications inſultantes à la mémoire de*

de Guillaume III. & qu'il devoit penſer que les Anglicans ſont obligez aux mêmes ménagemens pour celle de Louïs XIV.

On pourroit lui répondre, que ſi Guillaume III. pour ſatisfaire ſon ambition, eût mis toute l'Europe en feu; s'il eût envahi les Etats de ſes voiſins, ſaccagé leurs Provinces, brûlé leurs Villes; ſi par le motif de ſa propre gloire, il eût prodigué le ſang de ſes ſujets, & épuiſé leurs richeſſes; ni Mr. Prideaux, ni les gens ſages de ſa Nation ne ſe ſeroient point offenſez qu'on eût blâmé la conduite de leur Roi dans les païs étrangers. Ils auroient été les premiers à lui rendre juſtice, même pendant ſa vie, & à oppoſer des loix équitables à ſes vûës ambitieuſes.

Qu'il me ſoit permis de rapporter, à cette occaſion, la ſage réponſe * de la Reine Marie. Lorſqu'elle n'étoit encore que Princeſſe d'Orange, elle demanda au Dr. Burnet, pourquoi le Roi ſon pere étoit ſi fort irrité contre Mr. Jurieu, pour qui elle avoit beaucoup d'eſtime? Le Docteur lui répondit, que ce Théologien mêloit dans ſes ouvrages trop d'aigreur & de fiel; qu'il avoit attaqué la réputation de la Reine Marie d'Ecoſſe, & que la peinture odieuſe qu'il faiſoit de cette Reine, réjailliſſoit ſur ſes deſcendans. „ Mr. Jurieu, repliqua la Prin-
„ ceſſe, eſt en droit de ſe ſervir de tous ſes avanta-
„ ges pour défendre la cauſe qu'il plaide; cela l'o-
„ blige à donner le vrai caractère des perſecuteurs.
„ Si ce qu'il dit de la Reine d'Ecoſſe eſt vrai, on
„ ne ſauroit le blamer d'en faire uſage; les Princes
„ qui font du mal, doivent s'attendre que l'on s'en
„ vangera ſur leur mémoire, puiſqu'on ne peut le
„ faire

* *Mémoires de Burnet*, Tome III. p. 154.

», faire ſur leur perſonne; & ce qu'on leur fait
», ſouffrir à cet égard eſt bien peu de choſe, en
», comparaiſon de ce qu'ils ont fait ſouffrir aux au-
», tres. " Qu'il ſeroit à ſouhaitter, qu'on inſpirât à tous les Princes d'auſſi beaux ſentimens; & qu'on leur fit craindre de bonne heure, que l'Hiſtoire ne vange un jour ſur leur mémoire, les maux qu'ils peuvent cauſer au genre humain!

L'Editeur aſſure qu'*hors ces endroits desquels on a adouci les expreſſions, ſans rien changer au fond des penſées, on a laiſſé l'Ouvrage tel qu'il étoit*; qu'il n'éxige pas que Mr. Prideaux parle en Catholique-Romain ſur le Canon de l'Ecriture, mais qu'il s'eſt contenté de joindre au Livre des Diſſertations du P. Tournemine, pour ſervir de préſervatif contre l'erreur. *Elles ſerviront*, dit-il, *de préſervatif, & l'on ne doit pas craindre que ce que dit Mr. Prideaux ſur ces points conteſtez, puiſſe induire perſonne en erreur*. Si l'Ouvrage du Docteur Anglois, muni d'un auſſi puiſſant préſervatif, n'eſt plus capable d'*induire perſonne en erreur*, l'Editeur eſt fort blamable d'y avoir fait aucun changement, & il ne peut plus s'excuſer ſur le zèle qu'il a pour ſa Communion. Il faut qu'il n'ait pas été bien perſuadé de la force du préſervatif, & ſa conduite eſt injurieuſe pour le ſavant Jeſuite.

Mais il ne ſuffit pas, Meſſieurs, d'avancer que l'Editeur s'eſt donné cette licence odieuſe, il faut le prouver. C'eſt ce que je vais tacher de faire voir, en rapportant, 1. les endroits tronquez & adoucis; 2. les endroits ſupprimez ſans aucun adouciſſement; 3. les endroits falſifiez, où l'on ajoûte dans le texte ce que Mr. Prideaux n'a point dit, & ce qu'il ne pouvoit dire ſans une contradiction manifeſte. Je marquerai les pages de l'Edition (†) d'Amſterdam où on

(†) On y a auſſi ajoûté les pages de la N. Edition.

on les trouvera, & j'indiquerai les pages de l'Edition de Paris qui y répondent.*

Tome I. de l'Edition d'Amſterdam page 30. *N. Edition, ibid.* Mr. Prideaux dit que quoique l'Ecriture aſſure poſitivement que le Serpent d'Airain fut détruit par l'ordre du Roi Ezéchias, *les Catholiques-Romains n'ont pas laiſſé de porter l'impudence* juſqu'à ſoutenir, que le Serpent d'Airain qu'on expoſe à Milan à la vénération du Peuple, eſt le même que celui que Moïſe fabriqua dans le deſert. L'Editeur adoucit cet endroit *, qui lui a paru peu ménagé, quoique la conduite des Chrêtiens, qui ont la hardieſſe de contredire l'Ecriture Sainte, doive exciter l'indignation des gens de bien. Il retranche ce qui ſuit: « Et en vertu de cette ſup-» poſition, on lui rend un Culte auſſi groſſière-» ment ſuperſtitieux que celui que lui rendoient les » anciens Iſraëlites, & qui obligea ce pieux Roi à » détruire cet objet d'Idolâtrie.» Un tel reproche ne pouvoit qu'être odieux, il falloit le ſupprimer n'y aiant aucun *préſervatif* à lui oppoſer.

Ibidem pag. 89. *N. Edit.* pag. 94. Mr. Prideaux dit que les Juifs & les Chrêtiens en général regardent le Livre de Tobit comme une véritable Hiſtoire, à la reſerve de certaines circonſtances, *qui ſont évidemment fabuleuſes.* L'Editeur a corrigé ainſi : ** *qui paroiſſent fabuleuſes à quelques-uns.* Voyez auſſi ce qui ſuit. Mr. Prideaux, en parlant à la page ſuivante, de la verſion de Tobit par S. Jerôme, finit ainſi cet article: *Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le fond de cette Hiſtoire eſt véritable, l'Auteur du Livre y a mêlé diverſes fictions.*

* Edition de Paris Tom. I. pag. 35.
** *Ibid.* pag. 110.

fictions. On a eu ſoin de retrancher cette réflexion malgré le *préſervatif.*

Ibid. pag. 94. *N. Edit.* p. 99. L'Auteur parlant de la mort de Joſias, dit qu'un Prince auſſi juſte & auſſi réligieux, n'étoit pas capable de violer la foi qu'il avoit jurée, au nom de ſon Dieu, au Roi de Babylone ſon Souverain Seigneur. Il ajoute: *Je ſai que les Catholiques-Romains comptent pour rien de manquer de foi aux héretiques; mais Dieu en juge bien autrement.* L'Editeur n'aiant point de *préſervatif* à oppoſer à cette réflexion, l'a retranchée; mais il a eu le courage de laiſſer * la ſuite, quoique peu favorable à l'Egliſe Romaine. *Dieu a condamné cette infidelité, envers des Payens mêmes, en Jehojakim & en Sedecias: & il l'auroit encore plus ſéverement condamnée en Joſias, ſi ce Prince s'en fût rendu coupable, parce qu'étant ſi bien inſtruit dans la Réligion, il ne pouvoit qu'être pleinement convaincu de la grandeur de ce crime.* Si c'eſt un crime énorme & digne des plus ſéveres vangeances, que de manquer de fidelité envers des Payens mêmes, l'Egliſe Romaine peut-elle compter pour rien de violer la foi promiſe à ceux qu'elle appelle héretiques? Ces derniers, quoique Chrêtiens, ſont ils de pire condition que les Payens? L'Editeur auroit fait prudemment de répondre à cette petite difficulté, en juſtifiant la conduite de ſon Egliſe ſur cet article.

Ibid. pag. 96. *N. Edit.* pag. 101. L'Auteur dit, au ſujet du Livre Apocryphe d'Eſdras, que *ce n'eſt autre choſe qu'un amas de fables, dont l'abſurdité eſt ſi palpable, qu'il n'a pû même obtenir créance chez les Catholiques-Romains, qui n'ont point reçû ce Livre*

* Edition de Paris, Tom. I. pag. 115.

vre parmi les Livres Canoniques, quoiqu'ils y aient admis ceux de Tobit, de Bel & du Dragon. L'Editeur a adouci * cet endroit en mettant, *dont l'abſurdité eſt palpable, & qui n'a pû* même *obtenir créance chez les Catholiques-Romains* &c. Il eſt ſurprenant qu'il ait laiſſé le mot *même*, qui n'eſt pas fort honorable à ſa Communion.

Ibid. pag. 296. N. *Edit.* pag. 302. Il s'agit des additions faites au Livre de Daniel, qui ont été rejettées du Canon des Saintes Ecritures par l'Egliſe Judaïque & par les Proteſtans. Pluſieurs anciens Docteurs, de même que St. Jerôme, ont regardé ces additions comme fabuleuſes. *L'Egliſe Romaine*, dit l'Auteur, *n'a pourtant pas laiſſé de leur attribuer la même autorité qu'au reſte du Livre de Daniel. Son Concile de Trente les range également parmi les Livres Canoniques.* Cet endroit a été conſervé †; mais au lieu de *ſon Concile de Trente*, l'Editeur a mis *le Concile de Trente*, comme ſi ce Concile n'appartenoit pas en propre à l'Egliſe Romaine. Y a-t-il quelqu'un qui s'aviſe de le lui diſputer?

Ibid. pag. 395. N. *Edit.* Tom. II. pag. 46. Mr. Prideaux parle de la Réforme que le fameux Zoroaſtre établit en Perſe, & de la manière dont les Prêtres faiſoient la lecture de leur Liturgie auprès du feu ſacré: „ De ſorte, *dit-il*, qu'ils murmu„ roient leurs prières plutôt qu'ils ne les prononçoient; *de la même manière que les Prêtres Ca„ tholiques-Romains diſent leur Meſſe*, ſans en laiſſer „ entendre une ſeule parole articulée au Peuple..... „ Toutes leurs prières publiques ſont encore en „ l'ancienne Langue de Perſe, dans laquelle Zo„ roaſtre

** Edition de Paris, pag. 118. † *Ibid.* pag. 364.

„ roaſtre les écrivit-il y a 2200. ans, dont le Peu-
„ ple n'entend pas aujourd'hui un ſeul mot; *abſur-*
„ *dité* qui leur eſt commune avec l'Egliſe Romai-
„ ne. " L'Editeur a retranché * ce qui regarde la *Meſſe*; & au lieu d'*abſurdité*, il a mis *pratique*; convenant ainſi de bonne foi, que cet uſage eſt commun aux Prêtres de l'Egliſe Romaine & aux Prêtres idolâtres de Zoroaſtre. Mr. Prideaux ajoûte enſuite: „ C'eſt une ſuperſtitieuſe attache pour
„ les établiſſemens anciens, qui a porté les uns &
„ les autres à une pratique *ſi abſurde*. Encore faut-
„ il reconnoître, que les Mages ont une raiſon
„ pour ne pas changer leur Liturgie, que les Ca-
„ tholiques-Romains n'ont point. C'eſt que les
„ premiers croient, que leur Liturgie leur a été
„ apportée du Ciel, ce que les autres ne croient
„ pas de la leur, quoiqu'ils y ſoient *auſſi* ſcrupu-
„ leuſement attachez, *que ſi elle leur étoit venuë*
„ *d'enhaut*. " L'Editeur a tronqué & adouci cet endroit à ſa mode. Au lieu de *ſuperſtitieuſe attache*, il met *violente attache*, ce qui ne vaut guéres mieux. Il ne veut pas qu'on croie, que ſon Egliſe eſt *auſſi* ſcrupuleuſement attachée à ſa Liturgie, *que ſi elle étoit venuë d'enhaut*: cependant ſi quelqu'un s'aviſoit d'y faire le moindre changement, ne ſeroit-ce pas un crime énorme? Avouons avec lui, que ſon Egliſe a une *violente attache* pour ſa Liturgie & ſes Cérémonies.

Tome II. de l'Edition d'Amſterdam pag. 123. *N. Edit.* pag. 236. Mr. Prideaux dit, au ſujet des Juifs, qu'ils reduiſent toute la Réligion à la tradition, *comme font auſſi parmi les Chrêtiens ceux de l'Egliſe Romaine.* Ces paroles ont été

* Edition de Paris, Tome II. pag. 58.

été retranchées de l'Edition de Paris *, & par cette pieuſe fraude, on laiſſe pour les ſeuls Juifs tout ce qui ſuit, quoique la réflexion ne regarde pas moins les Catholiques-Romains. „ Car, *a-* „ *joûte l'Auteur*, ils n'ont aucun égard pour la „ Loi écrite, ſi elle ne ſe trouve conforme à leurs „ explications, puiſées ſelon eux dans la tradition, „ & donnent toûjours la préference à ces traditions „ prétenduës, quoi qu'en pluſieurs rencontres la „ Loi & la tradition ſe trouvent dans une oppoſi- „ tion directe. "

Ibid. pag. 175. *N. Edit.* Tom. II. p. 287. On rapporte les argumens de quelques Docteurs ſur l'autorité des Points-Voyelles de l'Ecriture. Ils prétendent qu'en poſant que ces Points ſont une invention purement humaine, on affoiblit l'autorité de l'Ecriture ſainte, qu'on abandonne le Texte à une lecture incertaine, & par conſéquent à une explication arbitraire. „ Que par là on accorde trop aux Catholiques- „ Romains, dont le grand but eſt de *renverſer entierement l'autorité & la certitude de la Sainte Ecri-* „ *ture*, pour nous ramener aux traditions de leur „ Egliſe, & aux déciſions de ce Juge infaillible „ qu'elle renferme, ſelon eux. " On ne s'eſt pas contenté de tronquer ** cet endroit, on aſſure dans une note ajoûtée, que l'*Auteur parle ici ſuivant les préjugez de la Secte qu'il profeſſe.* Les perſonnes équitables jugeront ſi les Proteſtans ont raiſon de ſoutenir, que dans l'Egliſe Romaine, on met l'autorité du Pape au deſſus de celle de l'Ecriture.

Ibid. pag. 194. *N. Edit.* pag. 307. On dit qu'il y a à Bologne un Manuſcrit Hébreu de l'Ecriture, qu'on prétend être l'Original d'Eſdras lui-même, quoi

* Edition de Paris, Tom. II. pag. 293.
** *Ibid.* pag. 357.

quoi qu'il ne ſoit certainement pas ſi ancien. *Mais*, dit l'Auteur, *ces fraudes pieuſes ne coûtent rien parmi les Catholiques-Romains.* Il n'eſt pas bon qu'on ſache, que ces Meſſieurs aiment les fraudes pieuſes, auſſi la reflexion a été ſupprimée. †

Ibid. pag. 214. *N. Edit.* pag. 326. Mr. Prideaux dit, qu'il ſeroit auſſi ridicule de ſuppoſer parmi les Juifs, une Synagogue ſans un exemplaire de la Loi, que *parmi nous une Egliſe Paroiſſiale ſans Bible.* On a laiſſé ces paroles: mais de peur que l'on ne s'imaginât qu'il y a des Bibles dans les Egliſes des Catholiques-Romains, & qu'on y lit un Livre auſſi dangereux, l'Editeur a eu la ſage précaution d'avertir dans une Note *, que *Mr. Prideaux parle des Anglois.*

Ibid. pag. 217. *N. Edit.* pag. 329. L'Auteur dit que la Rubrique, qui régle le ſervice de la Synagogue, eſt fort embarraſſée & ſurchargée de Rits & de Cérémonies, *pour le moins auſſi ſuperſtitieuſes & auſſi longues que celles du ſervice des Catholiques-Romains.* Cela eſt ôté, & pour adoucir l'endroit, on a mis **, *& de Cérémonies très-ſuperſtitieuſes & très-longues.*

Ibid. pag. 345. *N. Edit.* Tom. III. pag. 34. On voit qu'un des Généraux de Perſe, en ſacrifiant à propos une ſomme d'argent, prévint une dangereuſe guerre dont les Grecs le menaçoient. „ On „ a vû, *dit l'Auteur*, pratiquer avec ſuccez le mê„ me artifice à des Princes ruſez, qui, par quel„ ques centaines de *Louïs d'or*, ſemées à propos „ dans les Conſeils de leurs ennemis, ont fait ce

que

† Edition de Paris, pag. 382.
* *Ibid.* Tom. III. pag. 22.
** *Ibid.* pag. 26.

„ que des millions n'auroient pas fait en campa-
„ gne.“ On a craint que cet endroit ne ternit la gloire de Louïs le Grand, comme s'il lui eût été honteux d'employer de tels moyens pour empêcher l'effuſion du ſang Chrêtien, & la ruine entiere de ſon Royaume épuiſé par tant de guerres. L'amour des Peuples & la compaſſion entrent pour peu de choſe dans le caractere du Héros; il doit tout ſaccager, tout détruire, c'eſt alors qu'un Académicien triomphera. On a adouci fort ingenieuſement cet endroit †, car au lieu de *Louïs d'or*, on a mis des *Piéces d'or*, pour mieux dépaïſer les Lecteurs.

Ibid. pag. 444. *N. Edit.* Tom. III. pag. 135. Alexandre laiſſa Cléomene en Egypte pour veiller aux travaux de la Ville d'Alexandrie qu'il faiſoit bâtir, & recevoir le Tribut de l'Arabie. Comme c'étoit un méchant homme, il abuſa de ſon autorité & opprima cruellement les Peuples, qui ne manquerent pas d'en porter leurs plaintes au Roi. Ce Prince, après la mort d'Epheſtion, ordonna à Cléomene de faire bâtir deux Temples à ce Favori. „ Pour „ exciter ſa diligence, *dit l'Auteur*, il lui accorda „ *des pardons aſſez ſemblables aux Indulgences plenie-* „ *res, dont les Papes régalent de tems en tems leurs* „ *crédules Dévots. Car ces pardons s'étendent aux* „ *fautes paſſées, préſentes, & à venir.*“ L'Editeur manquant de *préſervatif* pour un endroit ſi peu honorable à ſa Communion, ou aiant peut-être honte du trafic indigne qu'on fait à Rome des Indulgences, a jugé à propos d'abreger. Il ſe contente de mettre: * *il lui accorda grace pour les fautes paſſées,* ce

† Edition de Paris, pag. 185
* *Ibid.* Tom. III. p. 305.

présentes & à venir. Les personnes instruites de ce qui se passe, n'accuseront pas Mr. Prideaux d'avoir parlé ici en Déclamateur passionné.

Tome III. de l'Edition d'Amsterdam, pag. 50. *N. Edit.* pag. 319. Il s'agit de ce qu'on trouve dans Justin Martyr, au sujet de la version des LXX. Interpretes, sur laquelle les Juifs debitoient quantité de fables. *Ce bon Pere*, dit Mr. Prideaux, *prend tout cela pour argent comptant, & nous le debite en ces termes.* L'Editeur de Paris en a été choqué, & il a mis seulement, * *Ce Pere nous rapporte la chose en ces termes.* Mr. Prideaux dit, à la page 68. que Justin *étoit fort credule*, & il rapporte une *bevue grossiere* qu'il fit à Rome, en voiant une Statuë consacrée à Semon Sancus, qu'il s'imagina être dédiée à Simon le Magicien; & sur cette vision il apostropha vivement le Peuple Romain. On n'a rien changé à cet endroit; ** mais ces mêmes expressions ont paru choquantes, lorsqu'on dit dans le Tome V. de l'Edition d'Amsterdam pag. 181. „ au sujet des Oracles des Sibylles, que Justin étoit „ fort *credule*, qu'il prenoit à toutes mains, & croioit bonnement tout ce qui lui paroissoit favoriser „ la Réligion Chrêtienne; *credulité* dont on a donné ci-dessus des exemples.„ Voici comment on a adouci cet endroit. † On y dit, *que Justin etoit peu difficile, qu'il* adoptoit *sans ce qui lui paroissoit favoriser la Religion Chrêtienne*: facilité *dont on a donné ci-dessus des exemples.*

Tome III. pag. 79. *N. Edit.* pag. 348. A l'occasion de la version des LXX. l'Auteur dit que les Juifs

* *Ibid.* Tom. IV. pag. 67.
** *Ibid.* pag. 91.
† *Ibid.* Tom. VII. pag. 54.

* *

Juifs ſe ſentant preſſez par pluſieurs paſſages, que les Chrêtiens faiſoient valoir contr'eux, pour éluder leur force *ils eurent recours au même artifice, que les Catholiques-Romains Anglois de Douay, & de Rheims, dans le dernier ſiècle, employerent contre notre verſion Angloiſe, c'étoit d'en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable.* L'Editeur de Paris s'eſt contenté de dire, que les Juifs ſe ſentant preſſez pas pluſieurs paſſages de cette verſion, * *ils prirent le parti d'en faire une nouvelle, qui leur fût plus favorable.*

Ibid. pag. 296. N. *Edit.* Tom. IV. pag. 201. On parle des violences & de la cruelle perſecution qu'Antiochus Epiphane fit aux Juifs, pour abolir parmi eux le culte du vrai Dieu. „ Les ſoldats de „ Syrie, & l'Intendant qui les commandoit, furent „ les principaux Miſſionnaires, par le moyen deſ- „ quels ſe fit la converſion des Juifs à la Réligion „ du Roi; *de la même manière que s'eſt faite celle „ des ſujets Proteſtans d'un Prince voiſin, mort de- „ puis peu, à la ſuperſtition idolâtre de Rome, qui „ ne le cede guéres à l'autre.* Ce morceau étoit de dure digeſtion, auſſi l'a-t-on retranché. † On a honte aujourd'hui d'une conduite, qui a attiré tant d'éloges à Louïs XIV.

Ibid. pag. 338. N. *Edit* Tom. IV. pag. 245. Mr. Prideaux remarque, que les grands Perſecuteurs ſont morts de la même maniere qu'Antiochus Epiphane. Il a eu la diſcretion de n'en pas groſſir la liſte autant qu'il l'auroit pû; mais il cite entr'autres, „ Philippe II. Roi d'Eſpagne, fameux par ſes per- „ ſecutions, & par le nombre de ceux à qui elles „ ont

* Edition de Paris, Tom. IV. p. 105.
† *Ibid.* pag. 393.

„ ont coûté la vie." L'Editeur n'a pas touché à cet endroit, mais il y joint un préservatif, en ajoûtant dans une note, * que *l'Auteur parle ici suivant les préjugez de sa Secte, qui n'a pas été plus tolerante que les Catholiques, lorsquelle s'est trouvé la force à la main.* Les Protestans ont la force en main dans beaucoup d'endroits; mais bien loin de recourir à cette voye pour faire des conversions, ils font profession de la detester.

Ibid. pag. 396. N. *Edit.* Tom. IV. pag. 303. *Mais l'orgueil du Siége de Rome ne lui permit pas longtems de se laisser diriger par d'autres.* L'Editeur a adouci ainsi: † *Mais le Siége de Rome ne voulut pas long-tems se laisser diriger par d'autres.* Les François ont souvent été obligez de reprimer cet *orgueil* du Siége de Rome, ainsi Mr. Prideaux ne lui fait aucun tort.

Ibid. pag. 398. N. *Edit.* Tom. IV. pag. 306. Après avoir parlé de la réforme du Calendrier par le Pape Gregoire XIII. l'Auteur ajoûte: „ Il seroit „ à souhaiter que cette Eglise voulût bien réformer „ tous ses abus, comme elle a réformé celui-ci. L'Editeur a ôté § la réflexion qui lui déplaisoit sans doute. Cependant plusieurs grands personnages de l'Eglise Romaine ont fait autrefois le même souhait, & ont bien prouvé la nécessité d'une Réforme dans cette Eglise.

Ibid. pag. 403. N. *Edit.* Tom. IV. pag. 311. La célébration de la Pâque causa des troubles dans la Grande Bretagne, qui furent assoupis dans un Concile, par le Roi Oswi, d'une manière fort plai-

* Edition de Paris. pag. 448.
† *Ibid.* Tom. V. pag. 60.
§ *Ibid.* Tom. V. pag. 64.

plaiſante. *Ainſi*, dit l'Auteur, *cette diſpute ridicule fut terminée par une déciſion ridicule auſſi, & tous les Chrétiens de ces quartiers-là reçurent l'uſage de Rome. Colman, indigné d'une déciſion qui tournoit la diſpute en ridicule, ſe retira* &c. L'Editeur adoucit ainſi: * *Ainſi cette diſpute fut terminée, & tous les Chrétiens de ces quartiers-là reçurent l'uſage de Rome. Colman indigné ſe retira &c.*

Ibid. page 424. *N. Edit.* Tom. IV. pag 331. On parle d'Antiochis, fille d'Antiochus le Grand, qui après pluſieurs années de mariage avec Ariarathe Roi de Cappadoce, déſeſperant d'avoir jamais des enfans, ſuppoſa deux fils l'un après l'autre. *Ce trait d'Hiſtoire, pour le dire en paſſant, fait voir ajoûte l'Auteur, que ce n'eſt pas une choſe nouvelle dans le monde que de ſuppoſer une groſſeſſe, & de donner un enfant ſuppoſé pour héritier d'une couronne.* L'Editeur a ſupprimé cette réflexion, † pour faire ſans doute ſa cour aux partiſans du Prétendant; car je doute qu'il ait eu en vuë *l'honneur de Mr. Prideaux.*

Tome IV. de l'Edition d'Amſterdam, page 111. *N. Edit.* Tom. V. pag. 114. Après avoir rapporté ce que Joſephe, Philon & Pline diſent des Eſſeniens, l'Auteur ajoûte. „ Je l'ai mis tout du long, „ non ſeulement pour donner une idée complette „ de cet ordre d'hommes qui a quelque choſe de „ ſi extraordinaire; *mais auſſi pour prévenir l'abus „ que font deux ſortes de perſonnes de ces relations; „ ceux de l'Egliſe Romaine & les Deïſtes.*" Ces dernieres lignes ſont rétranchées § dans l'Edition de Paris.

Ibid.

* Edition de Paris, pag. 70.
† *Ibid.* pag. 97.
§ *Ibid.* pag. 344.

pag. 112. N. *Edit.* Tom. V. pag. 115. Il ſavoir, ſi la vie Monaſtique eſt d'inſtitu- divine, comme le prétend Euſebe, & Mr. e, que *Bellarmin & Baronius, deux des qui ont pris la cauſe de leur Egliſe en main, ſoutenu dans cette viſion.* L'Editeur a trouvé ce- trop peu reſpectueux, & il a mis, *Bellarmin & ſoutiennent cette opinion.** Dans le même Prideaux fait voir que ces deux Auteurs, Baronius, relevent en d'autres rencontres d'Euſebe: *Mais*, dit-il, *en faveur des Moi- l'ont ſuivi dans celle-ci la plus ridicule de* L'Editeur a auſſi ſupprimé cette réfle- †.

pag. 116. N. *Edit.* Tom. V. pag. 119. les Deiſtes prétendent trouver de la reſ- ce entre la Réligion Chrétienne & la doc- des Eſseniens, Mr. Prideaux les dene de trou- les relations qui parlent de cette Secte, au- des Dogmes qui caracteriſent la Réligion *y a-t-il quelque choſe des* deux *Sacremens* ens? L'Editeur a retranché § le mot *deux*, *des Sacremens.* Cela ſent un peu la frau- ce pas vouloir faire parler le Docteur Catholique-Romain, après avoir dit, *ertiſſement*, qu'on auroit tort de le pré-

V. de l'Edition d'Amſterdam page 13. N. Tom. VI. pag. 13. Les Juifs aiant oublié la Hébraïque pendant la captivité, toute l'E- fut traduite en Chaldaïque pour l'uſage du e, qui n'entendoit plus que cette langue. *Ce*, ajoûte

* Edition de Paris, Tome V. pag. 345.
† *Ibidem.* § *Ibid.* pag. 350.

ajoûte l'Auteur, *de tenir cachée au Peuple, ſous une langue inconnuë, la Parole de Dieu, qui nous eſt donnée pour nous conduire à la vie éternelle, c'eſt agir contre le bon ſens & la pieté; & la penſée n'en étoit encore venuë à perſonne dans ce tems-là.* L'Editeur a bien ſenti tout le venin de cette réflexion manifeſtement héretique, auſſi l'a-t-il rejettée * avec ſoin. Il auroit pû alleguer dans une Note l'autorité de la Conſtitution *Unigenitus*, qui ſe fait reſpecter en France: & ce préſervatif n'eût-il pas ſuffi? Car qu'importe que Dieu ordonne de lire & de méditer jour & nuit ſa Parole, ſi le Pape ne le juge pas à propos?

Ibidem pag. 39. N. *Edit.* Tom. VI. pag. 39. L'Auteur fait la réflexion ſuivante ſur le même ſujet. *Car les Juifs n'avoient jamais pratiqué l'abominable maxime de cacher au Peuple la Parole de Dieu, ou ce qui revient à la même choſe, de ne la lui donner que dans une langue inconnue.* Cette maxime ne paroit pas ſi étrange à l'Editeur de Paris, & il donne une autre tournure à la réflexion, pour l'*honneur* de l'Hiſtorien. † *Car*, dit-il, *les Juifs n'avoient jamais adopté la maxime de cacher au Peuple la Parole de Dieu.* On peut ajoûter que cette gloire étoit reſervée à l'Egliſe Romaine. Je croi, Meſſieurs, que ces exemples ſuffiſent pour vous montrer, de quelle manière on a adouci & tronqué à Paris le Livre du Dr. Prideaux. Il ſeroit facile d'entrer dans un plus grand détail.

II. J'ai dit, en ſecond lieu, qu'on a retranché divers beaux endroits, ſans aucun adouciſſement. Je vais en rapporter quelques-uns pour montrer la bonne

* Edition de Paris, Tom. VI. p. 191.
† *Ibid.* Tom. VI. pag 222.

bonne foi de l'Editeur de Paris, qui assure dans son *Avertissement*, que ces retranchemens *roulent uniquement sur quelques expressions peu mesurées, que l'on a crû devoir adoucir pour l'honneur de Mr. Prideaux.* Les honnêtes gens en jugeront.

Tome II. de l'Edition d'Amsterdam page 30. *N. Edit.* Tom. II. pag. 145. On lit la Note suivante, dans laquelle Mr. Prideaux dit, touchant le Livre de Baruc „ Ce Livre n'est peut-être qu'un pieux „ Roman. Cependant les Romanciers accommo„ dait d'ordinaire leurs fictions aux usages & aux „ coûtumes des Peuples & des tems dont ils par„ lent; ces Livres, pour cette raison, peuvent „ être de quelque autorité, si non pour l'Histoire, „ du moins par rapport aux coûtumes & aux usages. L'Editeur a fait main basse sur cette Note; (a) il a „ si retranché du texte ce que l'Auteur dit du Livre de Baruc, *si tant est qu'il soit croyable en quelque chose.* Le préservatif, fourni par le savant Pere Tournemine, ne devoit-il pas suffire? Puisque, selon l'Editeur, (b) *l'on ne doit pas craindre que ce que dit Mr. Prideaux, sur les points contestez, puisse induire personne en erreur*, pourquoi le supprimer de gayeté de cœur & sans nécessité?

Ibid. pag. 428. *N. Edit.* Tom. III. pag. 119. Mr. Prideaux fait voir qu'Alexandre le Grand doit être regardé comme le fleau de son Siecle, plutôt que comme un vrai Héros. Il fait des réflexions très belles, dont l'Editeur retranche tout ce qui suit. Après avoir dit, que les seuls vrais Héros sont ceux qui font le plus de bien aux hommes, en procurant la paix & le bonheur au genre humain; il

(a) Edition de Paris, Tom. II. pag. 180.
(b) *Ibid.* dans l'*Avertissement.*

il ajoûte: „ Mais ceux qui l'oppriment par le car-
„ nage, par la déſolation de Provinces, par l'em-
„ braſement des Villes, & par les autres calamitez
„ qui accompagnent la guerre, ne ſont que des
„ fleaux de Dieu, des *Attila* de leur ſiècle, & la
„ plus grande peſte, la plus grande calamité qui
„ puiſſe lui arriver: fleaux que Dieu n'envoye dans
„ le monde que pour le punir, dont on doit par
„ conſéquent le prier de nous délivrer, & que tous
„ les hommes doivent déteſter. Prendre de pareils
„ hommes pour le ſujet de ſes Eloges & de ſes
„ Panegyriques, c'eſt propoſer de très-mauvais
„ exemples aux Princes: comme ſi ces oppreſſions
„ du genre humain etoient le véritable chemin qui
„ conduit à l'honneur & à la gloire. Nous avons
„ connu de nos jours un Prince, qui en rompant
„ les ſacrez liens des Traitez & des ſermens, pour
„ uſurper les terres de ſes voiſins, ne faiſoit pas
„ façon de dire, pour toute raiſon, qu'il le faiſoit
„ pour ſa gloire. Il n'eſt que trop viſible que ces
„ fauſſes idées, d'acquerir de la gloire par là, ſont
„ les grands reſſorts qui mettent les Princes en
„ mouvement, & produiſent la plûpart de ces fu-
„ neſtes guerres, qui troublent ſi ſouvent la paix
„ dans le monde, & attirent ſur le genre humain
„ des calamitez & des maux infinis."

Mr. Prideaux a eu la diſcretion de ne pas nommer le Prince qu'il avoit en vuë, mais l'Editeur de Paris perſuadé que les réflexions qu'on vient de lire regardent Louïs XIV. les a ſupprimées. ‡ N'eſt-ce pas convenir, que ce Prince trop ambitieux a ſacrifié, à ce qu'il appelloit ſa gloire, la tranquillité de l'Europe, un million de ſes ſujets qu'il a fait périr;

‡ Edition de Paris, Tom. III. pag. 288.

rir ? & qu'il a ruiné son Royaume par des guerres également injustes & sanglantes ? Ce Monarque, qui ne parut jamais plus grand qu'aux approches de la mort, avoua lui-même qu'il avoit entrepris diverses guerres trop legerement, qu'il les avoit soutenues par vanité : & il exhorta son successeur à se point l'imiter en cela, à aimer la paix & à rendre ses Peuples heureux. Pourquoi ne sera-t-il pas permis de le dire après lui, & de plaindre le sort de ce Prince, trop facile à écouter les flatteurs dont il étoit environné, & ses Ministres qui lui exaggeroient sa puissance, qui lui cachoient la misere de son Peuple, & lui rendoient suspecte la fidelité de ses meilleurs sujets ?

Ibid. page 471. *N. Edit.* Tom. III. pag. 162. Voici une autre réflexion fort sage de Mr. Prideaux, sur le pouvoir despotique, dont Alexandre fait un si mauvais usage. „ Quel malheur pour „ les Princes, dont le pouvoir est ainsi arbitraire ! „ A combien de regrets inutiles & de remords „ infructueux, des actions de cette nature ne les „ exposent-elles pas eux-mêmes ? Ne verra-t-on „ donc jamais, dans les pais où regne ce pouvoir „ despotique, qu'il est également de l'interêt des „ Peuples & des Souverains, que l'Autorité soit „ limitée par des loix justes & équitables ; qu'ils ne „ puissent pas faire des choses si déraisonnables & „ si injustes, que leur inspirent des passions soudaines & violentes que rien ne retient ? " L'Editeur a fait disparoître (c) cette réflexion, qui doit pourtant être approuvée par les gens qui ont le sens commun, & qui aiment véritablement leur patrie.

Tome

(c) Edition de Paris, Tome III. pag. 338.

Tome IV. de l'Edition d'Amſterdam, page 56. N. *Edit.* Tom. V. pag. 57. Après avoir parlé des *Sorts de Virgile*, que les Chrêtiens avoient imité des Payens, en conſultant la Bible au lieu de Virgile, l'Auteur fait la réflexion ſuivante.

„ Ceci ſervira non ſeulement à faire voir la folie du genre humain, d'aller chercher des prognoſtications ridicules pour contenter l'envie „ qu'il a de ſavoir l'avenir, entêtement criminel „ qui n'eſt que trop commun; mais auſſi à faire „ voir l'horrible corruption de *l'Egliſe de Rome* de „ ces tems-là, de donner dans une pratique ſi impie, & d'en faire une partie de l'Office Sacré: „ *car leurs régles, pour conferer les Ordres, paſſent* „ *pour une partie de cet Office*, & c'étoit en ce „ tems-là une des régles de ce Directoire, de ſe „ ſervir de cette eſpece de prognoſtication à la conſécration d'un Evêque. *Cela étoit trop groſſier* „ *pour ſubſiſter long-tems. Mais quand cet uſage* „ *a ceſſé, on lui en a ſubſtitué d'autres qui ne valent pas mieux. Comme ce furent l'ignorance craſſe & la ſuperſtition aveugle de ces Siècles-là, qui* „ *introduiſirent ces abominations; nous apprenons* „ *auſſi par là, comment ſe ſont introduites dans cette même Communion les autres corruptions, dans la* „ *doctrine & dans la pratique, qui regnent encore* „ *aujourd'hui.*"

L'Editeur eſt trop bon Catholique-Romain pour laiſſer cette réflexion dans ſon entier. Il a eu l'adreſſe d'en retrancher plus de la moitié, & il l'a miſe de la manière ſuivante *; c'eſt une nouvelle manière *d'adoucir les expreſſions peu méſurées.*

„ Ceci

* Edition de Paris, Tom. V. pag. 272.

„ Ceci ſervira non ſeulement à faire voir la folie „ du genre humain, d'aller chercher des prognoſti- „ cations ridicules, pour contenter l'envie qu'il a de „ ſavoir l'avenir, entêtement criminel qui n'eſt que „ trop commun; mais auſſi à faire voir l'horrible „ corruption de ces tems-là, de donner dans une „ pratique ſi impie, & d'en faire une partie de l'Of- „ fice ſacré: car c'étoit en ce tems-là une des régles „ du Directoire, de ſe ſervir de cette eſpece de pro- „ gnoſtication à la conſécration d'un Evêque. "

Ibid. page 77. *N. Edit.* Tom. V. pag. 79. „ La „ Réligion Judaïque d'aujourd'hui, *dit l'Auteur*, „ n'eſt plus qu'un Edifice élevé ſur les traditions „ des Phariſiens, & point du tout ſur le fondement „ de la Loi & des Prophétes. *Ils ont corrompu l'an- „ cienne Religion Judaïque, préciſement de la même „ manière que ceux de la Communion de Rome ont „ corrompu la Chrêtienne.* " Cette dernière phraſe eſt ôtée de l'Edition de Paris †.

Ibid. page 115. *N. Edit.* Tom. V. pag. 118. L'Auteur explique comment les Moines ont été fondez par les fameux ſolitaires Paul & Antoine, & enſuite il fait une belle réflexion, que l'Editeur a retranchée toute entière *.

„ Voilà, *dit Mr. Prideaux*, la véritable origine „ des Moines parmi les Chrêtiens. Car Jeſus-Chriſt „ ni ſes Apôtres n'ont jamais rien inſtitué de pareil, „ & cette inſtitution eſt incompatible avec la Ré- „ ligion qu'ils ont enſeignée. Dieu ne nous a point „ faits pour paſſer la vie dans une contemplation fai- „ néante & inutile; ſa providence s'étend à toutes „ ſes œuvres; & chacun de nous eſt obligé de con- „ tribuer ſous lui à l'entretien du tout, autant qu'il

„ lui-

† Edition de Paris, pag. 9[illegible].

„ lui eſt poſſible, en ſe chargeant de la part que
„ Dieu lui aſſigne dans le poſte où il l'appelle, quel
„ qu'il ſoit. Faire ſon devoir de ſon mieux dans ce
„ poſte, par un principe d'amour pour Dieu & de
„ charité pour le prochain avec la foi en Jeſus-Chriſt;
„ qui donne l'eſperance que la fidelité & la diligen-
„ ce avec laquelle on travaille à lui plaire ſeront
„ recompenſées; voilà le ſommaire de la Réligion
„ Chrêtienne. Un homme, ainſi diligent & fidele
„ dans une honnête vocation, quelque baſſe qu'elle
„ ſoit d'ailleurs, ſert Dieu autant que s'il le prioit,
„ pourvû qu'en faiſant l'un il ne néglige pas l'autre. „

Si l'Editeur qui a ſupprimé tout cet endroit, croit les Moines fort néceſſaires, il y a en France aſſez de gens ſages qui en connoiſſent l'inutilité, auſſi bien que Mr. Prideaux, & qui ſont perſuadez qu'on pourroit faire un meilleur uſage des biens immenſes, que ces riches fainéans poſſedent dans le Royaume.

En voilà aſſez, Meſſieurs, pour vous faire juger, ſi l'Editeur de Paris a laiſſé l'ouvrage du Docteur Prideaux *tel qu'il étoit*, ſi les retranchemens qu'il a faits *ne rempliroient pas une page*; & s'ils *roulent uniquement ſur quelques expreſſions peu méſurées*, comme il oſe l'aſſurer dans ſon Avertiſſement. N'eſt-ce pas vouloir tromper groſſièrement le Public; & n'eſt-il pas juſte de le deſabuſer?

III. J'ai dit, enfin, que l'Editeur a falſifié l'ouvrage, en inſerant dans le texte ce que Mr. Prideaux n'a point dit, & même ce qu'il n'a pû dire ſans ſe contredire lui-même. Pour le prouver, je me borne à trois endroits que le hazard me fournit, & qui ſuffiront pour vous faire juger de la bonne foi de l'Editeur.

Tome III. page 393. *N. Edit.* Tom. IV. pag. 301. il s'agit des démêlez qui s'éleverent entre les Chrêtiens

tiens au ſujet de la célébration de la Pâque, & du refus que firent les Egliſes d'Aſie de ſe conformer au réglement établi.

„ Victor, Evêque de Rome, les excommunia à „ cauſe du refus qu'elles firent de s'y conformer. „ *Tant la tyrannie commença promtement à ſe gliſſer* „ *dans ce Siége; car ceci arriva dès l'an* 197. Mais „ Irenée & la plûpart des autres Chrêtiens de ce „ tems-là blamerent la conduite de Victor, comme „ temeraire & inſoutenable. „

Voici comment l'Editeur de Paris a barbouillé cet endroit *; dont il a retranché une partie, & il ajoûte au texte une contradiction ridicule, au lieu de refuter l'Auteur dans une Note, s'il le jugeoit à propos. *Victor, Evêque de Rome, les excommunia à cauſe du refus qu'elles firent de s'y conformer. Mais Irenée & la plupart des Chrêtiens de ce tems-là blamerent la conduite de Victor. Victor n'excommunia point les Aſiatiques; S. Irenée ne le blame pas, mais* il le porte à la douceur. Il me ſemble que cela s'appelle falſifier le texte d'un Auteur. Graces au bon ſens de l'Editeur, Victor excommunie & n'excommunie point, S. Irenée blame Victor & il ne le blame point. Chacun peut choiſir ce qui lui conviendra. Eſt-ce bien ménager *l'honneur de Mr. Prideaux*, que de le faire parler ainſi?

Ibid. page 495. N. *Edit.* Tom. IV. pag. 403. L'Auteur parle des ouvrages d'Ariſtote, ſur lequel les Scholaſtiques ont fait tous leurs beaux commentaires. " C'eſt-là, *dit-il*, l'unique fondement de plu- „ ſieurs déciſions de Théologie, que l'on regarde en- „ core dans l'Egliſe Romaine comme infaillibles; ce „ qu'on a emprunté d'un Philoſophe payen, après „ qu'il

* Edition de Paris, Tome V. pag. 57.

„ qu'il a paſſé par les mains des diſciples de Maho-„ met. " Cet endroit ſubſiſte dans ſon entier dans l'Edition † de Paris; mais on a fait une addition, qui ne pouvoit convenir que dans une Note, ou qu'on auroit dû renfermer entre des crochets. *Si l'Auteur*, ajoûte-t-on, *avoit jetté les yeux ſur S. Thomas, S. Bonaventure, Scot & les autres Scholaſtiques, il auroit ſupprimé ſa vaine déclamation; car il auroit reconnu que toutes leurs concluſions ſont appuyées ſur l'Ecriture, les Conciles & les SS. Peres, qu'ils n'ont emprunté d'Ariſtote que la méthode, & quelques préjugez Philoſophiques.* N'eſt-il pas abſurde d'inſerer une pareille déclamation dans le texte de l'Auteur? Eſt-il naturel qu'il l'y ait placée lui-même? L'Editeur a voulu joindre un préſervatif, aux dépens même du bon ſens.

Tome II. page 134 N. *Edit.* Tom. II. pag. 247. L'Auteur dit que pluſieurs Peres de l'Egliſe *ſe ſont imaginez*, que toute l'Ecriture s'étoit entièrement perduë pendant la captivité de Babylone, & qu'Eſdras la rétablit toute par inſpiration. L'expreſſion a paru peu meſurée à l'Editeur, comme ſi les Peres n'avoient jamais avancé des rêveries extravagantes; il l'a changée en diſant que ces Peres *ſont perſuadez*. Mais cette opinion, continue Mr. Prideaux, n'avoit d'autre fondement que la relation fabuleuſe qu'en donne le Livre Apocryphe d'Eſdras, *qui eſt une piéce ſi impertinente, que même ceux de l'Egliſe Romaine n'ont pas oſé la recevoir dans le Canon.* On a fait main baſſe ſur ces paroles; mais on prête les ſuivantes, & on les ajoûte dans le texte ſans en avertir: *Il n'eſt pas vraiſemblable qu'il ne reſtât qu'un ſeul exemplaire de la Loi: l'Ecriture ne le dit pas; la ſurpriſe du Grand Prêtre*

† Edition de Paris, pag. 195.

Prêtre & du Roi vint de ce que le Grand Prêtre trouva l'original même de la Loi. Cette addition eſt d'autant plus ridicule, que Mr. Prideaux ſoûtient préciſement le contraire dans la même page; & elle prouve la rare ſubtilité de l'Editeur. Quand on veut en impoſer, il faut du moins garder mieux les bienſéances.

Je crois, Meſſieurs, avoir prouvé ce que j'ai avancé dans le commencement de cette Lettre; ſavoir que l'Editeur, ſous prétexte *d'adoucir quelques expreſſions peu meſurées*, a tronqué, mutilé & falſifié l'ouvrage de Mr. Prideaux. Comment oſe-t-il avancer qu'il n'y a fait aucun changement, & qu'il l'a laiſſé tel qu'il étoit? Je ne doute pas que vous ne trouviez de nouvelles preuves de ſon infidelité, ſi vous prenez la peine d'examiner l'Edition de Paris que j'ai parcouruë fort à la hâte. Si on a la hardieſſe de défigurer un Livre auſſi nouveau, quelle Liberté ne ſe donneront pas certaines gens à l'égard des Livres de l'antiquité? Eſt-on mal-fondé à ſe défier de leur bonne foi, tandis qu'ils n'en conſervent pas même les apparences?

Je remarquerai, en finiſſant cette Lettre, qu'on a voulu traveſtir Mr. Prideaux en Catholique-Romain dans les citations de l'Ecriture. Lorſqu'il cite *I. Samuel*, on a mis *I. Rois:* au lieu de *II. Rois*, on a mis *IV. Rois:* au lieu de *I. Chroniques*, on a mis *I. Paralipomenes* &c. De plus, lorſqu'il cite un paſſage entier, au lieu de le laiſſer ſuivant la verſion des Proteſtans, on le prend dans une verſion Catholique-Romaine: en voici un exemple. Dans le I. Tome de l'Edition d'Amſterdam page 51. l'Auteur raporte le 13. verſet du Chapitre XXI. du II. Livre des Rois, où il eſt dit que Dieu irrité contre la Judée déclara, qu'*il étendroit ſur Jeruſalem le cordeau de Samarie & le niveau de la Maiſon d'Achab, & qu'il*

torcheroit Jeruſalem comme une écuelle qu'on torche, & qu'on renverſe enſuite ſur ſon fond. L'Editeur de Paris a mieux aimé faire ſuivre à Mr. Prideaux une verſion Catholique, & il a mis, qu'*il étendroit ſur Jeruſalem le cordeau de Samarie & le niveau de la Maiſon d'Achab, & qu'il effaceroit Jeruſalem, comme on efface ce qui eſt écrit ſur des Tablettes, en paſſant pluſieurs fois le ſtile deſſus.*

Après avoir montré en quoi l'Edition de Paris eſt moins eſtimable que celle de Hollande, il eſt juſte de vous dire, Meſſieurs, qu'on y a ajoûté des Eclairciſſemens de la façon du Pere Tournemine, Jeſuite d'un mérite diſtingué. Le premier, qui eſt fort court, roule *ſur la ruine de Ninive & la durée de l'Empire Aſſyrien.* Ce ſavant prétend, que Mr. Prideaux s'eſt trompé ſur ce point d'Hiſtoire, en ſuivant le fameux Uſſerius, & qu'il ſe trompe auſſi en voulant le corriger. C'eſt à vous, Meſſieurs, à juger des conjectures de cet habile Jeſuite. Dans le ſecond Eclairciſſement, qui eſt fort étendu, le Pere Tournemine traite de l'*autorité des Livres de l'Ancien Teſtament que les Proteſtans n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture.* C'eſt-là le préſervatif qu'on a crû devoir oppoſer à tout ce que dit Mr. Prideaux de ces Livres; les Proteſtans y répondront s'ils le jugent à propos; mais que reſte-t-il à dire ſur une controverſe auſſi uſée? On ne trouve pas mauvais, que l'Editeur ait employé ce moyen, afin de prévenir l'impreſſion que pourroit faire le Livre du Docteur Anglois ſur les bons Catholiques Romains; mais il eſt très-blamable d'avoir eu recours au préſervatif odieux, qui conſiſte à mutiler, à ſupprimer & à falſifier tous les endroits qui lui déplaiſent. Au reſte, quoique cet Editeur me ſoit bien connu, je n'ai pas jugé à propos de le nommer; perſuadé que ſon honneur y eſt trop intereſſé; & je

ſuis

suis bien aise qu'il soit convaincu, que j'en veux moins à sa personne, qu'à l'indigne manege auquel il s'est prêté, peut-être malgré lui, pour ne pas s'attirer la haine de certaines gens, qu'on n'offense jamais impunément.

On a ajouté au dernier volume de l'Edition de Paris, un *Abregé de la Chronologie de Mr. le Chevalier Newton, fait par lui-même & traduit de l'Anglois.* Outre l'inutilité de cette Piéce, par rapport à l'ouvrage de Mr. Prideaux, qui a eu soin de donner une Chronologie, il paroit qu'on n'a publié l'Abregé de Mr. Newton que pour publier en même tems des *observations critiques* sur sa Chronologie. On sera bientôt informé * si ce celebre Anglois reconnoit cet *Abregé*, tel qu'on le donne ici

Je suis,

Votre très-humble &c.

MESSIEURS

A Amsterdam ce 15. Mai 1726.

* Mr. Newton se plaignit dans une Brochure de la publication de cet *Abregé* de sa Chronologie, & témoigna en même tems le peu de cas qu'il faisoit de la Critique.

PRE-

PREFACE
DE
L'AUTEUR.

LEs incommoditez continuelles de la Pierre, & la mal-habileté avec laquelle j'eus le malheur d'être traité après la taille, m'ayant mis abſolument hors d'état de monter en Chaire & de m'acquiter de cette partie des devoirs de ma Profeſſion; pour n'être pas tout-à-fait inutile, j'entrepris cet ouvrage qui me parut pouvoir être de quelque utilité par les Eclairciſſemens que l'Hiſtoire Prophane y répand ſur la Sacrée, par la Connexion qu'il donne du Vieux Teſtament avec le Nouveau dans le fil hiſtorique des Siècles d'entre deux qui les lient, & enfin par l'explication des prophéties dont l'accompliſſement eſt tombé dans cet intervalle.

Ce qui paroît à préſent n'eſt que la première partie de mon deſſein. Si Dieu me continue la vie, la ſeconde la ſuivra de bien près. Mais ſi le ſouverain Arbitre de toutes choſes en ordonne autrement, comme j'ai conduit mon Hiſtoire dans celle-ci juſqu'à la clôture du Canon de l'Ancien Teſtament, elle pourra paſſer, indépendamment de la ſuite, pour un ouvrage complet, & ſervir de concluſion au Vieux Teſtament; comme la ſuite, ſi je peux la donner, ſervira d'introduction au Nouveau. Com-

(a) On ne s'eſt pas contenté dans cette traduction de mettre ces années au commencement; on a eu ſoin de les marquer à toutes les pages.

Comme la Chronologie & la Géographie ſont des [illegible] dont l'Hiſtoire ne ſauroit ſe paſſer, & que la [illegible]ière demande de bonnes Tables & la ſeconde des Cartes exactes; j'ai eu ſoin du premier de ces articles, non ſeulement en ajoûtant à la fin une Table Chronologique, qui fait voir d'un coup d'œil toute cette ſuite d'années, de regnes & de faits; mais encore en mettant l'Hiſtoire elle-même en forme d'Annales ſous les années avant Jeſus-Chriſt, & celles des [illegible] de Judée qu'on a eu ſoin de marquer à la marge [illegible] au commencement de chaque année dans laquelle ces faits entrent. Et pour le ſecond, comme le Docteur Wells, & Mrs. Cellarius, & Reland ont déja donné au Public de bonnes Cartes des païs dont il [illegible] avec des deſcriptions exactes, il ſuffit d'y renvoyer mes Lecteurs. (*b*) L'ouvrage du Docteur Wells étant en Anglois peut ſuffire pour ceux qui n'entendent que cette Langue; les autres ne feront pas mal d'y ajoûter les deux ſavans étrangers que je viens de nommer.

Entre les differentes manières de marquer le tems des Evenemens j'ai préferé pour le corps de mon Hiſtoire, celle qui ſe fait par les années avant Jeſus-Chriſt, en prenant pour le point fixe duquel on les [illegible] en retrogradant, celui où commence l'Ere Vulgaire de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt; parce que cette méthode m'a paru la plus commode & en même tems la plus ſûre; quoique ce point où l'Ere Vulgaire fixe l'Incarnation ne ſoit pas le véritable. Voici les raiſons qui m'ont déterminé à ce choix.

Tous les Savans ne s'accordent pas à fixer l'année véritable de cette Incarnation; car quelques-uns la mettent

(*b*) On a pourtant fait graver en Angleterre quelques Cartes pour cet ouvrage. On en trouvera auſſi dans cette traduction.

mettent deux ans avant l'Ere Vulgaire, & d'autres quatre ans avant cette Ere. Mais perſonne parmi nous ne peut ignorer où commence l'Ere Vulgaire, puiſque le nombre des années que nous comptons détermine préciſement ce commencement. Deſorte que la manière que j'ai ſuivie, qui eſt de marquer l'année avant cette Epoque, donne une Ere aiſée & en même-tems fixe & certaine.

La différence qui ſe trouve entre la véritable année de l'Incarnation de notre Sauveur, & celle que lui aſſigne l'Ere Vulgaire, vient de ce que cette Ere n'a commencé à s'introduire que l'an 527. de cette Ere. Ce fut (*c*) Denis le Petit, né en Scythie, mais Abbé Romain, qui s'aviſa de compter ainſi les années. Bede notre illuſtre compatriote, trouva cette Ere ſi commode, qu'il s'en ſervit dans tous ſes ouvrages; & ſes ouvrages la firent ſi bien goûter, qu'elle s'eſt établie parmi tous les Chrêtiens, ſurtout en Occident où elle eſt employée par toutes ſortes de perſonnes dans l'uſage ordinaire. Si les Chrêtiens euſſent ainſi compté leurs années dès que l'Egliſe Chrêtienne commença à ſe former, comme il ſeroit à ſouhaiter que cette penſée leur fût venuë, il n'auroit guéres été poſſible de s'y tromper. Mais il n'eſt pas ſurprenant qu'en ne s'aviſant d'introduire cette Ere & d'en fixer le commencement, qu'au bout de plus de cinq-cens ans, il ſe ſoit gliſſé de l'erreur qui ait fait mal fixer le point où elle devoit commencer.

Il

(*c*) Voyez SCALIGER, CALVISIUS, & les autres Chronologiſtes, dans les endroits de leurs ouvrages qui traitent de l'Ere Vulgaire de Jeſus-Chriſt. Voyez auſſi l'*Hiſtoire des Auteurs Eccleſiaſtiques de* DU PIN, au VI. Siècle; & CAVE *Hiſtoria Literaria*, pag. 405.

Il y a, à la vérité, l'Ere de la Création du Monde qui seroit la plus naturelle de toutes, & que quelques Chronologies employent. Mais cette Ere est trop incertaine; & c'est ce qui me l'a fait rejetter. Car jusqu'ici les Chronologistes se trouvent si peu d'accord sur cet article, les uns plaçant la Création du Monde plutôt & les autres plus tard, qu'on n'en trouvera-t-il deux qui conviennent de la même année pour ce grand Evenement.

La Période Julienne n'est pas sujette à cet inconvénient; c'est une mesure très-certaine du tems: mais aussi-bien que l'Ere avant Jesus-Christ, sa supputation dépend d'un calcul retrograde. Car cette Période de 7980. années Julienes, qui se forment par la multiplication reciproque (*d*) des Cycles Solaire & Lunaire & de l'Indiction, ayant pour premiere année celle où ces trois Cycles commencent ensemble; il n'y a pas d'autre moyen de fixer cette premiere année, qu'en remontant des nombres précédens ces trois Cycles, par leurs différentes combinaisons, à l'année dans laquelle ils se trouvent tous commencer en même-tems; ce qui fait remonter plusieurs centaines d'années avant la Création, & fait le commencement de cette Période à un nombre extraordinaire de tems avant que le tems même commençât. Ainsi quoique cette Période compte ses années en descendant, le vrai fondement de sa supputation est le calcul qui a remonté du point où l'on a pris une combinaison particulière de ces trois Cycles,

(*d*) C'est-à-dire, qu'après avoir multiplié un Cycle par l'autre, comme le Solaire 28. par le Lunaire 19. il faut multiplier le produit (2660.) par le troisième, (qui étant ici 15. pour l'Indiction) on trouve le nombre (7980.) qui fait cette Période.

Cycles, qui s'eſt rencontrée dans une certaine année connuë; car c'eſt de là que dépend ce commencement; & ainſi ce n'eſt qu'en apparence qu'elle deſcend, car en effet elle marque ſeulement, par un calcul retrograde, combien il y a d'années depuis un certain fait juſqu'à celle où nous nous trouvons. C'eſt dans les nombres de ces trois différens Cycles de l'année préſente ou de toute autre qu'on voudra prendre, qu'eſt la baze & le vrai fondement d'un calcul retrograde; & il n'y en a pour deſcendre qu'un purement imaginaire.

Puiſque c'eſt donc là à quoi ſe reduit le véritable uſage de la Periode Juliene, il me ſemble que pour les tems dont parle mon Hiſtoire, l'Ere des années avant Jeſus-Chriſt fait le même effet à tous égards en bonne Chronologie, & qu'elle a même quelques avantages ſur l'autre. Car on n'a qu'à ajoûter les années avant Jeſus-Chriſt au nombre de celles de l'Ere Vulgaire, pour trouver d'abord combien il y a de tems qu'une choſe eſt arrivée. Que fait la Periode Juliene de plus? Encore ne le fait-elle pas ſi commodement: car elle ne donne ce tems écoulé entre le fait & l'année préſente, que par une régle de reduction, au lieu que cette Ere le donne par une ſimple addition, qui rend la choſe ſenſible & n'arrête point du tout l'eſprit. J'ai pourtant mis cette Periode dans ma Table Chronologique à côté des années avant Jeſus-Chriſt qui y répondent, auſſi bien que les années des regnes des Princes de Judée & des païs voiſins, avec les faits dont parle cette Hiſtoire, afin de mettre ſous les yeux de mon Lecteur

(*b*) Vide SCALIGERUM, PETAVIUM, *alioſque Chronologos in eis locis ubi de Anno Græcorum agunt.*

(*c*) Les choſes étoient ſur ce pié-là du tems du dernier Darius;

Lecteur les Synchroniſmes, qui l'inſtruiſent d'un coup d'œil de tout ce qui ſe paſſoit dans ces parties du monde dans le même-tems.

L'année de ces Annales ou de cette Hiſtoire, eſt la Juliene qui commence au premier jour du mois de Janvier. Je reduis à cette année tous les faits dont je parle, quoique les Auteurs dont ils ſont tirez originairement employaſſent d'autres formes d'années.

Les Grecs, par exemple, (*b*) avant Meton, faiſoient commencer leur année au ſolſtice d'hiver; & après ſa réforme ils en mirent le commencement après le ſolſtice d'été.

Les Egyptiens, les Chaldéens & les anciens Perſes faiſoient du premier jour du mois de *Thoth* le commencement de leur année, qui étant de 365 jours ſans année Biſſextile, (*c*) tous les quatre ans, avançoit par là d'un jour; deſorte qu'au bout de 1460. ans, le commencement de cette année avoit parcouru toute l'année Solaire en reculant.

Les Syriens & les Phéniciens commençoient la leur à l'équinoxe d'automne.

Les Hébreux l'avoient auſſi fait juſqu'à leur retour d'Egypte. Mais ce grand évenement étant arrivé au mois de *Niſan*, pour ſolemnizer la mémoire de cette délivrance, ils firent commencer leur année (*d*) par ce mois, qui ſe trouvoit toûjours vers l'équinoxe du printems: & telle a toûjours été leur année Eccleſiaſtique, par laquelle ſe régloient leurs Jeûnes, leurs Fêtes & tout ce qui regar-

rius: mais dans la ſuite les Perſes previnrent ce bouleverſement des Saiſons dans leur année, en y ajoutant un mois intercalaire tous les 120. ans.

(*d*) *Exod.* XII. 2.

regardoit la Réligion; mais pour les affaires purement civiles comme les Actes & les Contrats ſeculiers, on ne laiſſoit pas de retenir l'ancienne forme, qui la faiſoit commencer au mois de *Tiſri*, à l'autre équinoxe. C'étoit ſelon cette dernière forme que ſe régloient (*e*) les Jubilez, les années Sabbatiques, & toutes les autres dattes des affaires civiles, comme c'eſt encore par là que commencent leurs années de la Création & celle de leur Ere des Contrats, les deux ſeules époques dont ils ſe ſervent.

Leur (*f*) ancienne forme d'année étoit fort groſſière. Elle n'étoit fondée ſur aucunes régles, ni ſur aucun calcul Aſtronomique. C'étoit ſeulement un certain nombre de mois Lunaires, dont la vuë ſeule régloit la longueur. Quand ils voyoient la nouvelle Lune, ils comptoient un nouveau mois, qui par conſéquent devoit être tantôt de 29. & tantôt de 30. jours, ſelon que la nouvelle Lune paroiſſoit plûtôt où plûtard: car le cours ſynodique de la Lune c'eſt-à-dire, le tems qui s'écoule d'une nouvelle Lune à l'autre, étant de 29. jours & demi, ce demi jour avec l'autre demi jour du mois prochain en faiſoit un entier; qui rendoit ce ſecond mois un mois de trente jours; deſorte que leurs mois étoient alternativement de 29. & de 30. jours. Comme ils avoient remarqué qu'il n'y en avoit jamais qui euſſent moins de 29. jours, ils ne cherchoient jamais la nouvelle Lune que la nuit d'après le 29. ſi elle paroiſſoit, le jour ſuivant étoit le premier du nouveau mois. D'un autre côté leurs mois n'avoient jamais plus de 30. jours; & ainſi ils ne

(*e*) *Lev.* XXV. 9. 10.

(*f*) *Talmud in Tract. Rosh Haſshana.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDEN, *De anno Civili veterum Judæorum.*

ne cherchoient jamais la nouvelle Lune après la [illegible] qui suivoit le trentième jour; & s'ils ne l'apercevoient pas alors, ils concluoient que cela venoit de quelques nuages qui la cachoient; & sans [illegible] davantage, ils prenoient le jour suivant pour le premier du nouveau mois. Douze de ces mois composoient leur année ordinaire.

Comme XII. mois Lunaires ont onze jours moins que l'année Solaire, chacune de ces années ordinaires finissoit onze jours trop tôt, ce qui en 33. ans auroit fait parcourir au premier jour de l'année toutes les saisons en reculant, & l'auroit enfin ramené à peu près au même point, & auroit en même-tems gagné une année entière sur le Soleil, c'est-à-dire qu'au lieu de ces 33. années Lunaires il n'y en auroit eu pendant ce tems-là que 32. Solaires] comme cela arrive parmi les Turcs qui se servent de cette année purement Lunaire. Mais pour prévenir cet inconvénient qui auroit bouleversé toutes les saisons, ajoûtoient tous les deux ou trois ans à leur année ordinaire un mois intercalaire, qui ramenoit, quoi qu'un peu irrégulièrement, leur année composée de mois Lunaires à l'année Solaire, & empêchoit ces deux années de s'écarter jamais l'une de l'autre de plus [illegible]

[illegible] leurs Fêtes qui les obligeoient à prendre [illegible] précautions: Car la Pâque, dont le (g) premier jour étoit fixé au milieu du mois de *Nisan*, demandant outre l'Agneau Pascal, l'offrande * de la

(g) *Exod.* XII. 3--20. *Levit.* XXIII. 4--8. *Numb.* XXVIII. 16. & 17.

* (Voyez *Levit.* XXIII. 15. & comparez ce passage avec celui du XXVIII. des *Nombres*, vers. 16. & 17.)

* * *

la poignée tournoyée, en qualité de prémices de la Moiſſon des Orges; & la Pentecôte qui ſe (*h*) célèbroit cinquante jours après le 16. de *Niſan*, (le jour que s'offroit cette poignée) demandoit auſſi qu'on offrît deux Pains tournoyez, en qualité de prémices de (*i*) la Moiſſon du Froment; & enfin, la Fête des Tabernacles, qui commençoit toûjours (*k*) le 15. de *Tisri*, étant auſſi fixée (*l*) à la fin de la recolte: il eſt clair que la Pâque ne pouvoit ſe célèbrer dans les formes que dans la ſaiſon que les agneaux étoient bons à manger, & l'Orge prête à couper: la Pentecôte, que quand le Froment étoit meur; & la Fête des Tabernacles qu'après les Vandanges & la recolte des Olives. Ces Fêtes étant donc fixées par la Loi à ces differentes ſaiſons, il fallut néceſſairement avoir recours à l'expedient de l'intercalation qui les ramenoit toûjours, à un mois près, au même tems de l'année Solaire d'où dépendent les ſaiſons.

Voici la régle qu'ils s'étoient faite pour cela. (*m*) Quand, ſelon le cours ordinaire, le 15. de *Niſan*, qui étoit le premier jour des Pains-ſans-levain, & de la Pâque, alloit arriver avant l'équinoxe du printems, on intercaloit un mois; ce qui reculoit la Pâque d'un mois entier, & avec elle toutes les autres Fêtes qui en dépendoient: car la Pentecôte étoit 50. jours après, à compter du ſecond jour de la Pâque ou du 16. de *Niſan*, que s'offroit la poignée; & la Fête des Tabernacles ſix mois après le com-

(*h*) *Levit.* XXIII. 15. 16. 17. *Deut.* XVI. 9.

(*i*) Il faut remarquer ici qu'en Judée la Moiſſon des Orges commençoit avant celle du Froment. Il en étoit de même en Egypte; car on voit que l'Orge étoit déja en épi, que le Froment & le Seigle n'étoient pas encore montez. *Exod.* IX. 31. 32.

commencement de la Pâque ; puiſque le premier de la Pâque étoit le 15. de *Niſan* (car le 14. , quoiqu'on y dût égorger l'Agneau Paſcal entre les deux Vêpres, n'étoit proprement que la Vigile de la Pâque) & que le 15. de *Tiſri*, à ſix mois de là, étoit auſſi le premier de la Fête des Tabernacles. Pour avoir une idée plus diſtincte de ceci, il faut remarquer la ſuite des mois Hébreux que voici,

1. *Niſan.*	7. *Tiſri.*
2. *Iyar.*	8. *Marcheſvan.*
3. *Sivan.*	9. *Ciſleu.*
4. *Tamus.*	10. *Tebeth.*
5. *Ab.*	11. *Shebat.*
6. *Elul.*	12. *Adar.*

C'étoit de XII. mois qu'étoit compoſée leur année ordinaire. Mais dans leur année extraordinaire ou intercalée, il y en avoit un treizième intercalé après *Adar*, qu'on appelloit pour cette raiſon *Veadar*, *le ſecond Adar* ; de ſorte que l'année extraordinaire étoit de XIII. mois. Poſons donc, à préſent, que l'équinoxe du printems dût tomber ſur le dixième de Mars, (V. S.) par exemple, où il eſt à peu près ſelon nous ; & que le 15. de *Niſan*, (le premier jour de la Solemnité de la Pâque) tombe dans le cours ordinaire ſur le 9. Mars, un jour avant l'équinoxe. Quand ils furent aſſez d'Aſtronomie pour prévoir cela, ils intercaloient un mois après celui d'*Adar* ; & ce mois étoit de 29. ou de 30. jours, ſelon

(*k*) *Levit.* XXIII. 34. & 39.
(*l*) *Levit.* XXIII. 39.
(*m*) *Talmud in Rosh Haſſanah.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDEN. *de anno Civili Veterum Judæorum.*

ſelon que cela ſe rencontroit dans le cours ordinaire de la Lune; nous le ſuppoſerons ici de 30. Par cette intercalation, le premier de *Niſan* qui commencera l'année, au lieu d'être le 23. de Fevrier, comme il auroit été dans le cours ordinaire, eſt porté 30. jours plus loin au 25. Mars, & la Pâque au 8. Avril. Mais l'année ſuivante commençant, par la raiſon qu'on a vuë ci-deſſus, onze jours plûtôt, le premier de *Niſan* tomberoit ſur le 14. Mars, & le jour de la Pâque ſur le 28. Et l'année d'après, le premier de *Niſan*, par la même raiſon, ſe trouveroit le 3. Mars & le premier de la Pâque le 17. L'année qui ſuivroit cette dernière, dans le cours ordinaire de ce calcul, le premier de *Niſan* tomberoit ſur le 20. Fevrier, & le premier de la Pâque le 6. Mars, ce qui obligeroit à faire une nouvelle intercalation d'un mois; parce que ce 6. Mars eſt avant l'équinoxe: & ainſi de ſuite pour les années ſuivantes. De ſorte que le premier de *Niſan*, qui étoit auſſi le premier jour de leur année, tomboit toûjours entre les quinze jours qui précedent ou qui ſuivent l'équinoxe du printems, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de trente jours dont l'équinoxe eſt le milieu: & ce premier de *Niſan* une fois fixé, fixoit auſſi le commencement de tous leurs autres mois, & toutes les Fêtes & les Jeûnes attachez à certains jours de ces mois.

Mais cette manière groſſière de former leurs mois & leurs années ne fut en uſage que tandis qu'ils furent en poſſeſſion du païs de Canaän, où ceux qui étoient chargez du ſoin de régler ces ſortes

(n) Vide BUCHERIUM *de antiquo Paſchali Judæorum Cyclo.*

(o) *Epiſtola* AMBROSII LXXXIII. *ad Epiſcopos per Æmiliam conſtitutos.* Le Concile de Nicée chargea l'Egliſe d'Alexandrie

se trouvoient à portée de leur faire
ressortir ce qu'ils avoient arrêté.
les obliger à chercher quelque cho-
& plus constant, & d'avoir recours
Astronomique & aux Cycles, pour ré-
velles Lunes, leurs intercalations,
tout le reste, d'une manière uni-
ts les lieux où ils se trouvoient ré-

Cycle qu'ils employerent (*n*) fut ce-
V. ans. Ils s'en servirent pour fixer
tout le reste de leur année. Les pre-
l'empruntèrent d'eux, & ce fut
érent leurs Pâques pendant quelques
ce Cycle avoit des défauts qu'on
le tems; & l'on adopta en la place,
Concile de Nicée, le Cycle de Me-
est celui de XIX. ans. Les Juifs firent la
à leur exemple, à peu près dans le
; & c'est sur ce Cycle qu'est bâtie la
nuée encore aujourd'hui. Le pre-
vailla à la mettre sur le pied où elle est.
Sam[illegible], Recteur de l'Ecole Juive
la [illegible] Rabbi Adda, ha-
me [illegible] après lui le b-
viron l'an de J. C. [illegible], le
; & étant *Nasi*, ou Prince du
introduisit cette forme d'année, qu'ils
conservée depuis, & qu'ils disent de-
jusqu'à la venue du Messie. Selon cette
forme

(*n*) fixer sous les [illegible] le tems de la Pâque; & ce fut par
de Méton qu'ils firent.
Jasar, *Shalshelet Hacabbala*, & *Zemach David*. Ex
MORINUS *Exerc. I. in Pentateuchum Samaritanum*, c. 3.

forme (q) il y a dans ce Cycle de XIX. ans, sept années intercalées, de treize mois chacune; & douze autres communes, ou de douze. Les intercalées sont, la troisième, la sixième, la huitième, l'onzième, la quatorzième, la dix-septième & la dix-neuvième du Cycle: & au bout du Cycle, le nouveau recommence & régle toutes leurs nouvelles Lunes, & par conséquent leurs mois & toutes leurs Fêtes pour toutes les années. Cette forme d'année est assurément très-bien imaginée, très-exacte & très-conforme à l'Astronomie; & c'est ce que les Juifs ont de plus ingenieux & de plus regulier parmi eux, & qu'on peut regarder comme leur chef-d'œuvre. Les Curieux qui auront envie de l'examiner à fond, n'ont qu'à lire le Traité de Maimonides qui a pour Titre, *Kiddush Hachodesh*, dont Louis de Veil a donné une excellente traduction Latine sous le titre, *De Constitione Calendarum*, où ils en trouveront une explication très-claire & très exacte.

Après ce que je viens de dire des deux différentes formes d'années des Juifs, la grossiere des Orientaux dans la Terre-Sainte, & l'Astronomique depuis leur dispersion, on voit bien qu'il n'est possible, ni dans l'une ni dans l'autre, de faire répondre un des jours de leurs mois à un des jours de l'année Juliene, [il faudroit pour cela que leur année eût eu constamment le même nombre de jours que la Juliene, & quand même l'année auroit été d'autant de jours précisément] leurs mois lunaires & les intercalations qui se faisoient de temps en tems d'un mois entier ne le permettent pas, parce

(q) *Talmud in Rosh Hashanah.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh*, & SELDENUS *de anno Civili Veterum Judæorum.*

e la différence de la longueur des
mpt déja cette correſpondance ; il ſe
quefois en conſéquence de l'intercala-
les jours de ces mois tomboient d'un
re entier plûtôt ou plûtard dans l'année
la vérité, depuis la réforme d'Hillel
n calcul Aſtronomique, il ne ſeroit
de conſtruire des Tables de Reduc-
rquaſſent quel jour de ſon Calendrier
aque jour de l'année Juliene ; quoique
ie ſelon les années. Mais pour ce
ems qui ont précedé cette réforme,
pas praticable ; parce qu'on n'eſt pas
ils n'avoient d'autre régle que la vûë
e Lune, pour les déterminer à fixer les
leurs mois & de
leurs intercalations, on
aient toûjours fait tout
Aſtronomique. Et comme tout le cours
Hiſtoire ſe trouve dans les tems qui ont
ces variations & à ces erreurs, il n'a
été poſſible de reduire avec la derniére
à un certain jour
nous avons
un mois pr
roit pas difficile de par
les choſes étoient com
nd que l'année des Juifs étoit une
de douze mois, de trente jours cha-
addition de cinq jours à la fin du
des douze. Deux de nos compatriotes,
que Uſſerius & Lydiat, tous deux Chro-
du premier rang, ſe ſont auſſi déclarez
pour cette opinion : Et il eſt conſtant que l'eſpece d'an-

d'année dont il s'agit, étoit en uſage parmi les Chaldéens, de qui Abraham étoit deſcendu, & parmi les Egyptiens, chez qui les Iſraëlites avoient fait un ſi long ſejour. Je ſuis auſſi convaincu que juſqu'à leur ſortie d'Egypte ç'avoit été l'année des Iſraëlites eux-mêmes; car c'eſt viſiblement le calcul que Moïſe employe (r) dans le Livre de la Geneſe, en marquant le tems que dura le Deluge, puiſque les cent cinquante jours dont il y eſt parlé dans un endroit, ſont appellez cinq mois dans un autre, ce qui donne juſtement des mois de trente jours. Mais cette ſorte d'année après la ſortie d'Egypte, n'eſt pas compatible avec la Loi de Moïſe. Il leur fallut depuis cette Loi une année compoſée de mois purement Lunaires, qui ne pouvoit ſe ramener à la Solaire que par l'intercalation d'un mois entier. Cette eſpece d'intercalation étant abſolument néceſſaire pour retenir leurs Fêtes aux ſaiſons de l'Inſtitution, il eſt abſolument impoſſible de faire répondre conſtamment un même jour d'un de leurs mois à un jour particulier du Calendrier Julien; car dans cette forme d'année cela peut varier juſqu'au nombre de trente jours.

Pour donner une idée plus claire de ceci aux Lecteurs, qui auront aſſez de curioſité pour s'en inſtruire, voici les noms des mois des Juifs dans la première colomne, & à côté dans une ſeconde les mois Juliens auxquels les mois Juifs répondent; où l'on verra qu'il y en a toûjours deux Juliens contre un Juif; parce que ſelon les intercalations & le cours des années d'entre deux, il ſe rencontroit toûjours que ce mois Juif ne ſortoit point de ces deux

(r) Ch. VII. verſ. 11. comparé avec les verſ. 3. & 4. du VIII. Ch.

deux mois, & qu'il y flottoit tout entier de telle sorte qu'aucune de ses extremitez n'en sortoit, [illegible] pouſſe après cela déterminer plus précisément son aucune année particulière, ſon commencement ou ſa fin dans ces deux mois.

1.	*Niſan.*	*Mars.*	*Avril.*
2.	*Iyar.*	*Avril.*	*Mai.*
3.	*Sivan.*	*Mai.*	*Juin.*
4.	*Tamuz.*	*Juin.*	*Juillet.*
5.	*Ab.*	*Juillet.*	*Août.*
6.	*Elul.*	*Août.*	*Septembre.*
7.	*Tisri.*	*Septembre.*	*Octobre.*
8.	*Marchesvan.*	*Octobre.*	*Novembre.*
9.	*Ciſleu.*	*Novembre.*	*Decembre.*
10.	*Tebeth.*	*Decembre*	*Janvier.*
11.	*Shebat.*	*Janvier.*	*Fevrier.*
12.	*Adar.*	*Fevrier.*	*Mars.*

Le mois ſurnumeraire des années intercalées, qu'on nomme *Veadar* ou le *ſecond Adar*, répondoit d'ordinaire à peu près à notre mois de Mars, parce qu'on n'étoit obligé de l'ajoûter à l'année ordinaire, que quand ſans cela le commencement de *Niſan* alloit tomber vers la fin de Fevrier.

Je n'ai point marqué dans cette Hiſtoire les Jubilez des Juifs, ni leurs années Sabbatiques. La premiere raiſon eſt que cela ſeroit de très-peu d'uſage. D'ailleurs je ne trouve pas aſſez de certitude pour le faire. L'utilité qui en reviendroit ſeroit bien mince, parce que ces Jubilez & ces années Sabbatiques n'éclarciſſent aucun paſſage de l'Ecriture Sainte ni des Hiſtoires des tems dont je parle, & on ne voit pas quand ils s'obſervoient, ni de quelle manière. La plûpart des Savans convien-

nent, que l'on n'avoit plus d'égard aux Jubilez depuis la captivité de Babylone. Pour les années Sabbatiques, il eſt clair, par l'Ecriture, qu'elles avoient été négligées pendant pluſieurs Siècles avant cette captivité: car la déſolation de la Judée pendant la captivité y eſt repréſentée, dans le II. Livre des *Chroniques* (Ch. XXXVI verſ. 21) comme envoyée de Dieu afin que la Terre y jouît de ſes Sabbats; c'eſt-à-dire, qu'elle fût dédommagée des années Sabbatiques dont l'avarice ou la négligence des Juifs à obſerver la Loi expreſſe de Dieu, l'avoient privée. En ne donnant à cette déſolation que les cinquante-deux ans qui s'écoulerent entre la deſtruction de la Ville & du Temple de Jeruſalem, & la fin de la captivité, pendant leſquels la Judée demeura à la lettre preſque tout-à-fait inculte, & en comptant ſur ce pied-là les années Sabbatiques négligées, dont Dieu les vouloit punir, on trouveroit qu'il faudroit que cette inobſervation de la Loi eût duré 364. ans avant la captivité. Mais ſi on ajoûte à ce nombre les 18. autres années de la captivité, où cette déſolation n'étoit pas ſi entière, & qu'on la faſſe ainſi monter à la ſomme entière des LXX. ans, cette inobſervation remonteroit bien plus haut, & iroit juſqu'à 490. ans avant la captivité.

Il n'eſt parlé des Jubilez dans toute l'Ecriture, que dans la Loi qui les ordonne: & le paſſage des Chroniques, dont on vient de parler, eſt le ſeul qui faſſe mention des années Sabbatiques, outre cette même Loi qui les commande. A la vérité il y a deux autres paſſages de l'Ecriture, où quelques Savans croyent les trouver: au II. Livre des *Rois* XIX. 29. & dans *Jeremie* XXXIV. 8. 9. & 10. Mais ces paſſages ont un ſens plus clair & plus juſte

cette idée d'années Sabbatiques. Ce qui le premier porte bien plus naturellement aux désolations de la guerre, & à l'interruption de la culture des terres causée par ce fleau, que l'observation d'une année Sabbatique; & dans ce sens où le prennent Grotius & d'autres Critiques. Pour le passage de Jeremie qui parle de la loi des Esclaves, il ne demande point du tout qu'on suppose que ce fût une année Sabbatique ni un Jubilé. Car un Esclave Hébreu (s) au bout de six ans d'esclavage devoit être mis en liberté, indépendamment de l'année du Jubilé ou de la Sabbatique: de sorte que cet exemple ne prouve rien.

Outre cela les Savans qui ont entrepris d'expliquer la Loi, qui ordonne ces Jubilez & ces années Sabbatiques, ne sauroient s'accorder ni sur le tems ni sur la maniére dont on devoit les observer. Les uns voulant que l'on compte ces années à commencer par l'entrée des Israëlites dans la Terre de Canaan, mettent par conséquent l'an septième de cette entrée pour la première année Sabbatique; & commencent le premier Jubilé de la même maniére. Mais les autres disent, qu'il fallut sept ans pour faire la conquête & le partage, & qu'ainsi la huitième année après cette entrée que Josué commença à semer & à moissonner; & sur ce pied-là ils prennent la quatorzième de cette entrée pour la première année Sabbatique, ce qui met une difference de sept ans entre leur compte & celui des premiers, pour toute la suite de ces années Sabbatiques & des Jubilez qui en dépendent.

Il y a encore une difficulté particulière au Jubilé, qui partage les Savans; c'est de savoir si l'année du

(s) Exode XXI. 2.

du Jubilé eſt la ſeptième Sabbatique, ou ſi c'eſt celle qui ſuit immediatement cette ſeptième; c'eſt-à-dire, ſi c'eſt la XLIX. ou la L. Cette difficulté vient de ce que ſi c'eſt l'année qui ſuit la ſeptième Sabbatique, il y aura deux années Sabbatiques qui ſe ſuivront immediatement; car celle du Jubilé étoit inconteſtablement (*t*) une année Sabbatique. En ce cas-là on auroit perdu deux recoltes de ſuite: & l'on demande, comment on auroit pû faire pour prévenir la famine. Ceux qui ſans s'effrayer de cette objection, ne laiſſent pas de ſe déclarer pour la L. année, quoiqu'ils (*u*) aient l'Ecriture pour eux en cela, ne s'accordent pourtant pas ſur la manière de recommencer la ſemaine d'années qui ſuit; car les uns prétendent que l'année même du Jubilé étoit la première de cette nouvelle ſemaine, & les autres qu'on ne commence la nouvelle ſemaine ou *Shemittah*, comme les Juifs les appellent, qu'à celle qui la ſuit. Si c'étoit celle du Jubilé qui commençoit la ſemaine, cette ſemaine n'avoit que cinq ans où l'on pût ſemer & moiſſoner; puiſque la première, en ce cas-là, étoit Sabbatique auſſi-bien que la ſeptième. Cependant l'Ecriture dit (*w*) qu'ils en devoient avoir ſix. D'un autre côté, ſi la première année de la *Shemittah* ſuivante n'étoit que l'année d'après celle du Jubilé, les *Shemittahs* ne ſe ſuccedoient pas toutes immediatement, & au bout de ſept, l'année du Jubilé interrompoit cette ſucceſſion immediate; ce que pluſieurs Savans ne veulent pas admettre. Cependant il faut bien l'admettre, puiſqu'on ne peut pas s'en diſpenſer ſans s'écarter

(*t*) *Levit.* XXV. 11.
(*u*) *Levit.* XXV. 10.
(*w*) *Levit.* XXV. 3.

...ablement de la Loi: & je n'y voi pas d'au-
...ent, si ce n'est que cela renverse tout
... ceux qui, en supposant cette succes-
...interrompue d'années Sabbatiques, les
...ainsi dans leurs Chronologies, sans pren-
... qu'au bout de chaque XLIX. ans, ils
... l'année du Jubilé, qui venoit entre la
... qui finissoit & celle qui la suivoit.

... la plus grande faute où l'on soit tombé dans
...ère, a été celle de vouloir reduire la pro-
...s LXX. semaines de Daniel à LXX. *She-*
... de prétendre que la première de ces se-
... de Daniel commence précisement avec une
...mittah, & finisse par conséquent aussi par une
... Sabbatique, & ainsi de suite. Cette pensée
... exercé la patience de certains Savans, qui
... donnez la gêne inutilement pour trouver
...es Sabbatiques qui s'ajustassent à leur hy-
... & pour les fixer à des tems qui ne leur
...ent nullement. Au lieu que la prophétie
...ment d'autre dessein que de marquer par
...emaines un espace de sept fois LXX. ans;
...dire 490. ans, sans aucun égard aux *Shemit-*
... aux années Sabbatiques. Autrement les
...emaines de Daniel, outre les LXX. *She-*
... devroient contenir encore neuf ans de
... les neuf Jubilez qui se trouveroient dans
... de ces LXX. *Shemittahs*; de sorte qu'a-
...nombre des années de cette prophétie monte-
...à 499. nombre sur lequel personne n'a enco-
...travaillé ne bâti.

Je conclus de tout cela, que n'y ayant rien de
...touchant ces années Sabbatiques & ces Ju-
...des Juifs, pour la manière dont ils ont été
...vez, on ne sauroit les employer à éclaircir ni

l'Ecriture ni l'Hiſtoire : & c'eſt ce qui m'a déterminé à n'en pas charger le corps de la mienne. Peut être n'en ai-je déja que trop parlé dans cette Préface.

Comme je me ſuis ſouvent trouvé dans l'obligation de reduire dans le cours de cette Hiſtoire, des ſommes dont il y eſt parlé à la valeur que l'or & l'argent ont de nos jours, il me ſemble qu'il eſt à propos que je rende ici raiſon de la manière dont je m'y ſuis pris pour faire ces reductions.

Il faut donc remarquer que la manière la plus generale d'exprimer ces ſommes parmi les Anciens étoit par *talens*. C'étoit ainſi que comptoient les Hébreux, les Babyloniens, les Grecs & les Romains. Leur talent avoit auſſi ſes ſubdiviſions, qui étoient pour l'ordinaire des mines, & des drachmes ; c'eſt-à-dire, que leur talent étoit compoſé d'un certain nombre de mines ; & la mine d'un certain nombre de drachmes.

Outre cela les Hébreux avoient encore des ſicles, des demi-ſicles, ou des Bekas ; & les Romains leurs deniers, qui valoient à peu près la drachme des Grecs.

La valeur du *talent des Hébreux* paroît par ce qui eſt rapporté aux XXXVIII. Ch. de l'*Exode*, verſ. 25. & 26. Car on voit là que la ſomme que produit la taxe d'un demi-ſicle par tête payée par 603550. perſonnes fait 301775. ſicles entiers, & que cette ſomme reduite en talens dans ce paſſage eſt exprimée par celle de cent talens, avec un reſte de 1775. ſicles. Il n'y a donc qu'à retrancher ce reſte de 1775. ſicles, du nombre entier 301775. & en diviſant les 300000. qui reſtent par cent, qui eſt le nombre des talens que cette ſomme forme dans le calcul de Moïſe, on trouve qu'il y avoit trois mille ſicles au talent. On

...d'ailleurs que le ſicle peſoit environ trois ...s; & (x) *Ezechiel* nous apprend qu'il ...nte à la mine. D'où il eſt aiſé de ... qu'il y avoit donc cinquante mines à leur ...

...rs *drachmes*, l'Evangile ſelon St. *Mat*... voir que le ſicle en contenoit quatre; de ... drachme des Juifs devoit valoir neuf ... Car au Ch. XVII. verſ. 34. le ... que tête payoit tous les ans au Tem... d'ailleurs (y) qui étoit d'un demi... appellé du nom de *didrachme* qui veut di... *ce de deux drachmes.* Si donc un demi... deux drachmes, le ſicle entier en val... quatre; & c'eſt ce que Joſephe confirme; car ... (z) que le ſicle contenoit quatre drachmes ...; ce qu'il ne faut pas entendre du poids, ... la valeur au prix courant. Car au poids, ...mme d'Athenes la plus peſante ne faiſoit ja... plus de huit fois trois huitièmes de notre mon... au lieu que le ſicle en faiſoit neuf, comme ...éja remarqué. Mais ce qui manquoit au ... la drachme Attique pour l'égaler à la Juï... l'avoit apparemment en fineſſe, ou par le ... elle avoit par tout dans le Commerce, ... n'avoit pas la monnoye des Juifs. En ... donc neuf ſols à la drachme Attique & à ... le *Beka* ou le demi-ſicle fait une chel... ...ols; le ſicle trois chellings, la mine neuf ... ſterling; & le talent quatre-cens cinquante ... ſterling.

Voilà

(x) Ch. XLV. 12.
(y) *Talmud in Shekalim.*
(z) Antiq. III. 9.

Voilà ſur quel pied étoit la monnoye des Juifs, du tems de Moïſe & d'Ezechiel. C'étoit la même choſe de celui de Joſephe, car (*a*) il dit que la mine des Hébreux contenoit deux litres & demie, ce qui fait juſtement neuf de nos Livres ſterling. Car la litre eſt la Livre Romaine de douze onces ou de quatre-vingts ſeize drachmes; & par conſéquent deux litres & demie contenoient 240. drachmes, qui à neuf ſols la pièce font juſtement ſoixante ſicles, ou neuf de nos Livres ſterling.

Le *talent d'Alexandrie* étoit préciſement la même choſe: car (*b*) il contenoit 12000. drachmes d'Athenes, qui ſur le pied de leur valeur en Judée faiſoient autant de nos neuf ſols, & par conſéquent 450. Livres ſterling, qu'on vient de voir qui eſt juſtement la valeur du talent Moſaïque. Cependant il faut remarquer ici, que quoique le talent d'Alexandrie valût 12000. drachmes d'Athenes, il ne contenoit que 6000. drachmes d'Alexandrie, ce qui fait voir que leur drachme (*c*) en valloit deux de celles d'Athenes. De là vient que la verſion des LXX. faite par des Juifs d'Alexandrie, rend le mot de ſicle dans cet endroit par celui de *didrachme*, qui ſignifie deux drachmes, entendant par là des drachmes d'Alexandrie, dont deux en valloient quatre d'Athenes. En ſuivant donc ici la même methode qu'on a ſuivie pour le talent de Judée, on trouvera, que la drachme d'Alexandrie valloit dix-huit ſols de notre monnoye; les deux drachmes ou le ſicle, qui

(*a*) *Antiq.* XIV. 12.

(*b*) FESTUS POMPEIUS. DIONYSIUS HALICARNASSEUS *etiam dicit Talentum Alexandrinum continere CXXV. libras Romanas; libræ autem Romanæ CXXV. continent drachmas Atticas* 12000.

(*c*) VARRO *eſtimat Drachmas Alexandrinas duplo ſuperaſſe Atticaſve*

quatre d'Athenes, trois chellings; la
it de ſoixante didrachmes ou ſicles,
ſterling: & le talent, qui contenoit cin-
, 450. Livres ſterling, que font auſſi
(d) Moiſe, & celui de (e) Joſephe, car
talent des Hébreux contenoit cent mi-
s, c'eſt-à-dire, cent mines d'Athenes;
mines qui font le talent d'Alexan-
tent d'Athenes par le même calcul,
andrie vallant préciſement le double
, & ſes ſubdiviſions le double de
d'Athenes qui leur répondent.

Grecs (f) il y avoit conſtamment cent
la mine, & ſoixante mines au talent.
differens Etats, la valeur de la drach-
fferente, & par conſequent celle de la
talent à proportion. Mais la monnoye
étant celle qui avoit le plus de cours, ſer-
ainſi dire de meſure ou d'étalon à toutes
Delà vient que quand un Hiſtorien Grec
talens, de mines, ou de drachmes, ſans
ou, il faut toûjours compter qu'il entend
d'Athenes; & que s'il en entendoit d'au-
nommé le peu.

rerewood en ſuivant les poids des Orfevres
valoir la drachme Attique un peu plus que
de leur poids d'aujourd'hui, où elle fait
d'une once, & la rabaiſſe par la
notre monnoye, ou à la hui-
le nom Ecu, qui eſt, ou doit être,
du

Pag. 25. 26.

(d) Pollucis *Onomaſticon*. X. 6.
(e) *Antiquitat.* & *Bellor. Veterum Nummorum.*

du poids d'une once. Mais le Docteur Bernard, qui a examiné la choſe avec plus de préciſion, (*b*) donne à la drachme Attique moyenne la valeur de huit ſols & un quart de notre monnoye, & aux mines & aux talens à proportion.

Le *talent de Babylone* ſelon Pollux (*i*) contenoit ſept mille de ces drachmes d'Athenes.

Le *talent Romain* (*k*) contenoit ſoixante-douze mines d'Italie, qui revenoient aux Livres Romaines. Quatre-vingts ſeize deniers Romains, qui valoient chacun ſept ſols & demi de notre monnoye d'Angleterre, faiſoient la Livre Romaine.

Tout ce que j'ai dit juſqu'ici ne regarde que l'argent. Pour l'or la proportion qu'il avoit à l'argent parmi les Anciens étoit d'ordinaire, de dix à un; quelquefois elle montoit à onze, à douze, & même juſqu'à treize. Du tems d'Edouard I. elle étoit en Angleterre de dix à un; mais aujourd'hui elle eſt montée à ſeize, & c'eſt ſur ce pied-là que j'ai tous mes calculs dans cette Hiſtoire. Mais pour mettre tout cela dans un plus grand jour, j'ai donner ici les Tables particulières de ces évaluations.

Monnoye des HEBREUX.	L. ſt.	Sh.	D.
La *drachme*.	0	0	09
Deux drachmes faiſoient le *Beka*, ou le demi-ſicle, qui étoit la ſomme que chaque Juif payoit au Temple.	0	01	06

Deux

(*b*) In Libro *de Menſuris & Ponderibus Antiquis.*
(*i*) Lib. X. c. 6. p. 437.
(*k*) FESTUS POMPEIUS.

Deux Bekas faiſoient le *ſicle*.	0--03-00
Soixante ſicles faiſoient la *mine*.	9--00-00
Cinquante mines faiſoient le *talent*.	450--00-00
Le *talent d'or*, ſur le pied de 16. d'argent.	7200--00-00

Monnoye d'ATHENES, ſelon Brerewood.

La *drachme*.	0--00-07½
Cent drachmes faiſoient la *mine*.	3--02-06
Soixante mines faiſoient le *talent*.	187--10-00
Le *talent d'or*, ſur le pied de 16. d'argent.	3000--00-00

Selon le Dr. Bernard.

La *drachme*.	0--00-08¼
Cent drachmes faiſoient la *mine*.	3--08--09
Soixante mines faiſoient le *talent*.	206--05-00
Le *talent d'or*, à raiſon de 16. d'argent.	3300--00-00

Monnoye de BABYLONE, ſelon Brerewood.

Le *talent d'argent* de Babylone contenoit 7000. drachmes d'Athenes.	218--15-00
Le *talent d'or*, à raiſon de 16. d'argent.	3500--00-00

Selon

Selon le Dr. Bernard.

Le *talent d'argent* de Babylone.	240--12-06
Le *talent d'or*, à raiſon de 16. d'argent.	3850--00-00

Monnoye d'ALEXANDRIE.

La *drachme d'Alexandrie* vallant deux drachmes d'Athenes, ſur le pied où cette drachme étoit en Judée.	0--01-06
Le *didrachme*, ou les deux drachmes qui faiſoient le ſicle Hébreu.	0--03-00
Les 60. didrachmes, qui faiſoient la *mine*.	9--00-00
Les 50. mines qui faiſoient le *talent*.	450--00-00
Le *talent d'or*, à raiſon de 16. d'argent.	7200--00-00

Monnoye ROMAINE.

Quatre ſeſterces faiſoient le *denier R.*	0--00-07$\frac{1}{2}$
Quatre vingts ſeize deniers faiſoient la *mine d'Italie*, qui étoit la même que la *Livre Romaine*.	3--00-00
Soixante douze Livres faiſoient le *talent*.	216--00-00

Si on a la curioſité d'examiner cette matière à fond,

on trouvera dequoi se contenter dans BRE-
de Ponderibus & Pretiis Veterum Nummo-
dans le Livre de l'Evêque CUMBERLAND
des Poids, & de la Monnoye des Juifs;
Dr. BERNARD, *De Mensuris & Pon-*
, & dans quelques autres qui l'ont
pour mon dessein d'en donner ici
ervir de clef aux endroits de mon His-
parlé de sommes d'or ou d'argent.
Lecteurs à qui les ouvrages des
des Romains sont connus, feront peut-
trouver ici tant de choses de Zo-
ces Auteurs ne disent presque rien;
qu'on le mette dans un Siècle si fort au-
dessus qu'on lui assigne ordinairement.
que les Orientaux en ont dit
[illegible] ne puisse nous être transmis
[illegible] ent dans un grand
qu'ils le font vivre, comme c'est la vé-
vécu, sous le regne de Darius Hystaf-
Perse. Tout ce qui s'en trouve dans
Arabes est tiré de ceux de Perse; car
après Mahomet, les Arabes n'a-
parmi eux de Littérature; mais elle
se développa très-long-tems. Nous
l'Ecriture, que les Perses avoient
& des Registres, où l'on avoit soin de
s de leurs Rois & l'Histoire de
as (*n*) rapporte la même cho-
avoir tiré de ces Archives tout ce
dans son Histoire des affaires d'As-
se. Cette Histoire de Ctesias étoit
en

(*n*) IV. 15. 19. V. 17. & VI. 1. & 2.
DIODORUM SIC. Lib. II.

en (o) XXIII. Livres.) Comme la Perſe étoit le théatre ſur lequel Zoroaſtre a joué le grand rolle qu'on verra dans cette Hiſtoire, c'eſt de là qu'on doit naturellement attendre auſſi la rélation la plus circonſtanciée de tout ce qu'il a fait; & on ne doit pas être ſurpris que les Hiſtoires de ce païs-là s'étendent ſi fort ſur les actions d'un homme, qui a été le Fondateur & le Chef d'une Réligion qu'il y introduiſit, & qui y a été la Réligion dominante depuis Darius Hyſtaſpide juſqu'à la mort d'Yazegerd, où par conſéquent il a été pendant près d'onze Siècles & demi, dans la même vénération, comme il l'eſt encore parmi les reſtes de cette Secte, que Mahomet l'eſt parmi les Mahometans. Si les Hiſtoires dont ces faits ſont tirez avoient la même antiquité que celles des Grecs & des Romains, je ne voi pas pourquoi elles n'auroient pas le même poids. J'avouë pourtant qu'en paſſant juſqu'à nous, il eſt clair qu'il s'y eſt gliſſé bien des fables, & que ces rélations reſſemblent un peu en cela aux Legendes de l'Egliſe Romaine; ce qui eſt venu dans les unes & dans les autres du même principe, qui eſt le deſſein d'exciter la plus profonde vénération dans l'eſprit des Peuples. Ce que j'en ai rapporté, je l'ai tiré du Livre du Docteur Hyde *De Religione Veterum Perſarum*, car je ne ſai pas le Perſan. J'ai choiſi dans ſon Recueil tout ce qui m'a paru avoir quelque air de vérité, par rapport à la perſonne de Zoroaſtre & à ſa Réligion, & tout ce qu'en ont dit les Auteurs Grecs & les autres ſur qui on peut compter: & je le donne ici au Public avec tout le ſoin dont je ſuis capable. Voilà d'où eſt tirée la digreſſion que j'ai faite ſur ce fameux

(o) PHOTIUS *in Excerptis.*

imposteur. Si on prend la peine de compa-
la *vie de Mahomet* que j'ai donnée au Public
ce que je rapporte ici de Zoroastre, on verra
comment le dernier a pû trouver d'ouvertures dans
de son prédecesseur, pour exécuter avec
facilité le Plan qu'il formoit, & pour éta-
imposture. Ils étoient tous deux consom-
dans l'art de la fourberie. Mais Zoroastre é-
des plus savans hommes de son Siècle; l'au-
étoit au contraire si destitué du secours des
qu'il ne savoit pas même lire. Quoique
mier fût le plus habile, le succès qu'a eu le
dans la propagation de sa Secte a été le
grand: car les Mages n'ont jamais étendu la
plus loin que la Perse d'aujourd'hui & quel-
ies de la Mésopotamie, de l'Arabie, &
de; au lieu que le Mahometisme a inondé
de parue du Monde, à la faveur des deux
Empires des des Turcs, qui
endu leurs conquêtes sur tant de pais & de
, ont imposé par la force des armes, le
leur Réligion à tous les Peuples qu'ils ont

donner à cette Histoire des Juifs un certain
clarté qui la rendît plus utile, je me suis
gé d'y faire entrer celle des Orientaux
s; parce qu'elles ont une liaison né-
qu'il est impossible de bien entendre
l'autre. Il a fallu aussi entrer un peu
de la Gréce, dès qu'elle s'est trouvée
dans les affaires de Perse, de Syrie & d'E-
Sans cela je n'aurois jamais pû donner à
lecteur une vuë si distincte de l'accompliss-
ent des prophéties du Vieux Testament, que
celle que je lui présente dans cette Histoire. Com-
ment

ment donner une idée juſte, par exemple, de l'accompliſſement de la prophétie qui avoit prédit que Xerxès ſouleveroit tout le monde contre le Royaume de Gréce, (*Daniel* XI. 2.) ſans entrer un peu dans le détail de la guerre que ce Prince y porta? Comment faire comprendre la juſteſſe des images ſous leſquelles Alexandre, la rapidité de ſes conquêtes, & la deſtruction de l'Empire des Perſes, nous ſont repréſentées dans ces prophéties (*Dan.* VII. 6. Ch. VIII. 5. 6. & 21. Ch. X. 20. & Ch. XI. 3. & 4.) ſans mettre devant les yeux du Lecteur la ſuite des guerres où tout cela s'eſt executé? Comment faire voir d'une manière convainquante la vérité de celles qui regardoient les ſucceſſeurs d'Alexandre dans le même Prophéte, (*Dan.* VIII. 8. & XI. 4.) ſans donner une rélation bien circonſtanciée des mouvemens & des guerres qui produiſirent enfin le partage de cet Empire entre quatre des principaux Généraux de ce Conquerant? Ces exemples ſuffiſent pour autoriſer ma conduite à cet égard.

Comme cet ouvrage eſt principalement deſtiné pour ceux qui ne peuvent pas puiſer dans les ſources mêmes, j'ai eu ſoin de rejetter dans les Notes tout ce qui ne les regarde pas & dont ils ne ſont pas juges, comme les citations & quelques autres remarques qui ne ſont que pour les Savans, & que j'ai miſes exprès en Latin. La même raiſon m'a fait éviter dans le corps de l'Hiſtoire tous les mots des Langues étrangeres, ou ſi j'ai été indiſpenſablement obligé de rapporter quelques mots Hébreux, par exemple, je les ai mis en un caractere liſible pour tout le monde; & dans les Notes mêmes, quand il y a quelque choſe qui n'eſt pas au-

deſſus

dessus de leur portée, ils le trouveront dans la même Langue que le Texte.

Plusieurs Savans ont écrit en Latin l'Histoire des mêmes Siècles ; & y ont donné aussi la forme d'Annales, comme Torniel, Salian, Cappel & quelques autres. Mais il n'y en a point qui approchent de celles de l'Archevêque Usserius. Ses *Annales du Vieux & du Nouveau Testament* sont l'ouvrage de Chronologie le plus exact & le plus parfait qui ait jamais paru. Je reconnois ici, comme je le dois, la grande obligation que je lui ai. Quoique je m'en écarte quelquefois, c'est pourtant lui que je suis pour l'ordinaire en fixant les années auxquelles j'assigne les faits que je rapporte ; parce que je regarde ce qu'il a fait en ce genre comme le vrai fil, à la faveur duquel on peut se tirer du Labyrinthe de la Chronologie embrouillée de ces tems reculez. Je ne l'ai jamais abandonné que lorsqu'il m'a paru que les raisons que j'avois de le faire étoient d'une nécessité absolue. Pour tous les autres Annalistes que je viens d'indiquer, j'ai presque toujours trouvé, en les consultant, que c'étoit du tems perdu.

Si on trouve que je me suis trop étendu dans mon Explication de la prophétie des LXX. semaines de Daniel ; dans ce que j'ai dit du Texte Hébreu de l'Ecriture ; & dans quelques autres endroits qui ont l'air de digressions ; j'espere que l'importance du sujet fera mon apologie. Car m'étant proposé pour but principal dans cette Histoire, de repandre quelque nouvelle lumière sur le Vieux & le Nouveau Testament, je me suis cru obligé de traiter à fond tout ce qui s'est présenté naturellement, qui pouvoit contribuer quelque chose à ce grand but. Si mes Lecteurs en tirent quel-

****

que

que avantage pour leur inſtruction & leur édification, qu'ils louent Dieu avec moi de la grace qu'il m'a faite de me donner aſſez de force, malgré mes infirmitez & mes grandes incommoditez, pour achever cette Partie de mon Plan, & pour continuer à travailler à la ſuivante.

A Norwich ce 1. *d'Aout* 1715.

HUMPHREY PRIDEAUX.

II. PREFACE DE L'AUTEUR.

LA seconde Partie de cette Histoire, que je donne au Public, acheve le dessein que je m'étois proposé. Je voulois d'abord la faire finir à la Naissance de Notre Seigneur; & laisser ce qui est arrivé depuis cette grande Epoque, aux Historiens qui se chargent de ce qui regarde l'Eglise Chrêtienne, à qui il appartient en propre. Mais considerant ensuite, que ce qui lie le Vieux Testament avec le Nouveau, ne finit proprement que là où l'ancienne dispensation finit & la nouvelle commence; j'ai crû devoir la pousser jusques à la mort & à la resurrection de Notre Sauveur, qui est le vrai point où ces deux dispensations se succedent l'une à l'autre. Car ce fut alors que l'Eglise Judaïque fut abolie, & que la Chrêtienne lui fut substituée: alors cessa la Loi de Moïse, & commença celle de Christ & son Evangile. C'est là le periode où finit l'accomplissement de toutes les prophéties du Vieux Testament, qui regardent la personne du Messie pendant son sejour sur la terre. J'ai donc conduit mon Histoire jusques-là; & c'est-là que j'ai crû la devoir terminer. Mais pour ne pas trop empieter sur l'Histoire Ecclesiastique, je me suis très-peu étendu sur les évenemens qui se trouvent entre la Naissance de No-

tre Seigneur & ſa mort; & je n'ai point touché du tout au tems de ſon Miniſtère ni à celui de ſon Précurſeur. Car tous ces faits-là étant rapportez dans un grand détail dans les Evangiles, qui ſont, ou qui doivent être, entre les mains de tout le monde; il ſeroit inutile de repéter ici ſimplement ce qu'on y trouve: & ce qu'on pourroit faire de plus que d'en donner une ſimple repetition, étant, ou d'arranger ces faits ſelon l'ordre des tems, ou de les éclaircir: la première de ces choſes regarde les faiſeurs d'Harmonies, & la ſeconde les Commentateurs: l'une & l'autre ne ſont point de mon reſſort, & n'entrent point dans mon Plan.

Comme j'avois recommandé dans la Préface de la première Partie les Cartes de Cellarius à mes Lecteurs pour aider à fixer leur imagination, l'Imprimeur en a mis à la troiſième Edition celles qu'il a cruës néceſſaires pour cet ouvrage. On y a auſſi ajoûté le Temple de Jeruſalem, dont j'avois donné une planche quelques années auparavant. Tout cela ſera auſſi utile pour cette ſeconde Partie que pour la première.

Il y aura peut-être des perſonnes qui trouveront mon Hiſtoire du Cycle de 84. ans des Juifs, & des autres Cycles dont on s'eſt ſervi pour fixer le tems de la Pâque, trop longue; & qui la regarderont comme une pièce hors d'œuvre. Il faut inſtruire le Public des raiſons qui m'ont porté à faire cette eſpece de digreſſion. Premièrement, j'ai eu en vuë de donner une idée de ce qui a cauſé de ſi grandes diſputes parmi les Chrêtiens, à l'égard du tems où il falloit célèbrer la Pâque, pendant que ce Cycle de 84. ans étoit reçu parmi eux. J'ai voulu enſuite éclaircir un point important de l'Hiſtoire ancienne d'Angleterre, en montrant ſur quoi

rou-

rouloit la fameuſe conteſtation ſur la Pâque, qui a fait tant de bruit parmi nos ancêtres, les anciens habitans de l'Iſle & les Saxons, au ſujet de ce Cycle, pendant tout le ſeptième & le huitième Siècle; parce que ce point n'a jamais été, que je ſache, expliqué avec aſſez de clarté. Enfin, je me ſuis propoſé, de faire mieux comprendre ce que c'eſt que la quérelle que nous font aujourd'hui ſur cet article, ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe Anglicane. Car c'eſt une des raiſons qu'ils alleguent pour juſtifier leur ſéparation; que Pâques eſt mal réglé par le Calendrier qui eſt au devant de notre Liturgie; & que par conſéquent, ils ne peuvent pas la recevoir en bonne conſcience.

C'eſt une choſe aſſez ſurprenante, que des gens qui ne veulent point du tout obſerver le jour de Pâques, nous viennent faire une chicane ſur le tems où nous le mettons. Mais enfin puiſqu'ils le font, je vais faire l'application de ce que j'ai écrit du tems de cette Fête dans cette ſeconde Partie de mon Hiſtoire, à la queſtion dont il s'agit, & tâcher de leur donner une entière ſatisfaction. Pour cela il faut 1. expoſer la régle du Calendrier contre laquelle ils font leur objection: 2. l'objection qu'ils forment contre cette régle: Enfin, 3. je donnerai mes réponſes.

I. La régle eſt conçue en ces termes, & ſe trouve dans le Calendrier, à la page qui ſuit immédiatement les mois de l'année. *Le jour de Pâques eſt toûjours le premier Dimanche après la premiére Pleine Lune qui ſuit le vingt-uniéme de Mars. Et ſi la Pleine Lune tombe ſur un Dimanche, Pâques eſt le Dimanche ſuivant.*

II. L'objection qu'on fait contre cette régle eſt; que ſi on prend un Almanach ordinaire, où ſont

marquées les Nouvelles & les Pleines Lunes, comme elles arrivent dans le Ciel ; on trouvera rarement que le premier Dimanche d'après la première Pleine Lune qui ſuit le 21. de Mars, ſoit le jour de Pâques que portent les Tables de la Liturgie qui le réglent: que par conſéquent, ſi la régle eſt bonne, les Tables ſont fauſſes. Et là-deſſus ces Meſſieurs croyent avoir raiſon de refuſer de ſouſcrire à la Liturgie, dont ce Calendrier fait partie.

III. Je répons à ceci. Premièrement, que cette objection ſeroit bonne, s'il s'agiſſoit dans la régle de la Pleine Lune naturelle. Mais outre cette Pleine Lune naturelle, qui eſt celle qui paroît dans le Ciel, quand le Soleil & la Lune ſont dans une oppoſition directe, il y a auſſi une Pleine Lune Eccleſiaſtique; c'eſt-à-dire, un jour qu'on appelle Pleine Lune dans l'Egliſe, quoi que la Lune ne s'y trouve pas pleine dans la Nature. Pour éclaircir ce que j'avance là, voyons un cas tout pareil. Il y a un mois & une année Politiques, qui differents du mois & de l'année naturelle. Le mois naturel eſt le cours de la Lune d'une Nouvelle Lune à l'autre: le Politique eſt un certain nombre de jours réglé par le Gouvernement dans chaque païs. Une année naturelle eſt le cours du Soleil d'un point du Zodiaque, juſques à ce qu'il revienne au même point; mais l'année Politique eſt un certain nombre de mois, ou de jours, réglé par le Gouvernement en chaque païs. Tout de même ici; il y a une Nouvelle Lune naturelle, & une Nouvelle Lune Eccleſiaſtique. La Nouvelle Lune naturelle eſt le jour où elle paroît nouvelle; & le 14. jour d'après eſt la Pleine Lune naturelle. La Nouvelle Lune Eccleſiaſtique eſt le jour marqué

qué pour tel par les Conſtitutions Eccleſiaſtiques; & le 14. d'après eſt le jour de la Pleine Lune Eccleſiaſtique. Pour les marquer dans le Calendrier, on y a mis ce qu'on appelle les *primes*, qui ſont les [illegible] du *nombre d'or*, placées dans la première [illegible] de chaque mois, au devant du jour qui eſt [illegible] la Nouvelle Lune Eccleſiaſtique, & duquel en comptant 14. on a auſſi par conſéquent la Pleine Lune. Cet ordre commença à s'obſerver immédiatement après (*a*) le Concile de Nicée; & alors la Nouvelle & la Pleine Lune naturelles, & la Nouvelle & la Pleine Lune Eccleſiaſtiques s'accordoient. Si le Cycle de dix-neuf ans, qu'on appelle le Cycle Lunaire, qui eſt celui du nombre d'or, eût ramené exactement la Nouvelle & la Pleine Lune au même point dans l'année Julienne, comme on le croyoit quand cette régle ſe fit, elles ſe ſeroient toûjours rencontrées juſte. Mais comme il s'en falloit près d'une heure & demie que ce calcul ne fût juſte; il eſt arrivé, que, tous les dix-neuf ans, les Nouvelles & les Pleines Lunes Eccleſiaſtiques ont [illegible]cé de près d'une heure & demie les naturelles, ce qui au bout du tems qui s'eſt écoulé depuis le Concile de Nicée, fait à préſent une difference d'environ quatre jours & demi, dont les Nouvelles & Pleines Lunes Eccleſiaſtiques devancent les naturelles. Cependant l'Egliſe conſervant toûjours ſon ancienne régle, fixe toûjours le jour de Pâques ſuivant la Lune Eccleſiaſtique & non pas ſuivant la naturelle. Il s'agit donc de la Pleine Lune Eccleſiaſtique dans la régle, & non pas de la naturelle: & par conſéquent ce qu'on objecte de la naturelle ne fait rien du tout à l'affaire. Mais ſi l'on dit, que cette

(*a*) Ce Concile ſe tint l'an 325.

cette Pleine Lune Eccleſiaſtique differente de la naturelle, eſt le produit d'une erreur de calcul, parce qu'elle vient d'une fauſſe ſuppoſition d'Aſtronomie, qui a fait croire à l'Egliſe que les Nouvelles & Pleines Lunes, au bout de dix-neuf ans, revenoient au même point dans l'année Julienne; au lieu qu'il s'en faut une heure & demie; & qu'ainſi il y a toûjours de l'erreur. Je répons que ce ſeroit effectivement une erreur ſi Pâques, & le tems de l'obſerver, étoient d'inſtitution Divine: mais puiſque ce n'eſt qu'une inſtitution Eccleſiaſtique, Pâques eſt bien mis, en quelque endroit que l'Egliſe qui l'inſtituë le mette.

Mais en ſecond lieu; quand la régle entendroit la Pleine Lune naturelle, & non pas l'Eccleſiaſtique: ce ne ſeroit toûjours en ce cas-là même qu'une erreur d'Aſtronomie, & point du tout de Théologie; & on pourroit ſe ſervir de la régle ſans pécher; & c'eſt tout ce qu'emporte le conſentement que demande l'Acte du Parlement, comme l'Acte même le dit expreſſément.

3. Mais il me ſemble que ni le Calendrier, ni la régle qui en eſt une annexe, ne ſont point compris dans la Déclaration que demande cet Acte; & qu'ainſi on ne peut pas tirer d'aucune erreur qu'il pût y avoir dans l'une ou dans l'autre, des raiſons de refuſer de la faire. Car le conſentement que requiert l'Acte d'Uniformité eſt pour *Le Livre de la Liturgie, & l'adminiſtration des Sacremens & les autres Rits & Cérémonies de l'Egliſe Anglicane, avec le Pſautier ou les Pſeaumes de David, ponctuez comme on les doit chanter ou réciter dans les Egliſes; & la forme & la manière de faire, d'ordonner, & de conſacrer les Evêques, les Prêtres, & les Diacres.* Le Calendrier, ni cette régle qui en dépend, n'entrent dans

dans aucun de ces articles; & par conſéquent la Déclaration ne les regarde point du tout. Si l'on dit que les termes de *Rits* & de *Cérémonies* renferment le Calendrier & toutes ſes régles; je réponds, que les calculs d'Aſtronomie, & l'uſage qu'on en fait pour régler les Fêtes mobiles, dont il s'agit dans cette diſpute, ne peuvent être appellez ni *Rits*, ni *Cérémonies*. Mais, dira-t-on, le Calendrier & la régle ſont dans le Livre. Cela eſt vrai; mais il y a auſſi dans le Livre pluſieurs Actes de Parlement: & cependant perſonne ne s'eſt jamais allé imaginer que la Déclaration s'étendit à ces Actes.

Enfin, quand les choſes ſeroient véritablement telles que ceux qui font l'objection le prétendent; un homme de bon ſens, & un honnête homme, n'aura-t-il pas honte, pour une bagatelle comme eſt celle-ci, de rompre la Communion & de ſe ſéparer de l'Egliſe? Pourquoi ne tirent-ils donc pas auſſi des argumens de quelque faute d'impreſſion qui ſe ſera gliſſée dans la Liturgie? L'un eſt auſſi concluant que l'autre contre la Déclaration. Des gens qui ont recours à des vetilles comme celle-ci pour juſtifier leur ſéparation, font bien voir par là qu'ils ſe ſont donnez inutilement la gêne à en chercher de meilleures.

Voilà ce que j'avois à dire ſur cette objection telle qu'on nous l'a faite. Mais il y a ſur cette matière des choſes auxquelles ils n'ont point touché, qui paroiſſent bien plus fortes. Je vais les dire pour eux, afin de mettre la queſtion dans un ſi grand jour, que mes réponſes enſuite puiſſent juſtifier entièrement la pratique de notre Egliſe à cet égard. On peut nous dire, qu'en accordant qu'il faut entendre la Pleine Lune Eccleſiaſtique dans la régle & non pas la naturelle, l'article qui porte que Pâques ſera le

premier Dimanche après cette Pleine Lune eſt contraire à la régle qu'ont ſuivie toutes les autres Egliſes juſques à (*b*) la Réforme du Calendrier par le Pape Gregoire, & à notre propre pratique d'aujourd'hui. Premièrement, cela eſt contraire à la régle de toutes les autres Egliſes juſques à la Réforme du Calendrier par le Pape Gregoire: car juſques alors, depuis le Concile de Nicée la régle qu'elles ont ſuivie étoit, de mettre Pâques au Dimanche d'après le 14. jour de la Lune d'après le 21. de Mars, lequel 14. jour de la Lune eſt appellé pour cela *le terme Paſcal*. Or la Pleine Lune n'arrive jamais que le 15. de la Lune. Deſorte que, mettre Pâques au Dimanche d'après la Pleine Lune, eſt faire du 15. de la Lune d'après le 21. de Mars, le *terme Paſcal*, au lieu du 14. ce qui n'a jamais été pratiqué par aucune Egliſe Chrêtienne. Secondement, cela eſt contraire à la pratique d'aujourd'hui de notre propre Egliſe; car dans les Tables, qui ſuivent le Calendrier, Pâques eſt toûjours mis au Dimanche qui ſuit le 14. de la Lune d'après le 21. de Mars; & jamais autrement. Au lieu que ſi on ſuivoit la régle, & qu'on le mît au Dimanche d'après la Pleine Lune de cette régle, comme la Pleine Lune ne peut arriver que le 15. de la Lune, il faudroit que Pâques tombât quelque-fois ſur un autre Dimanche que celui où les Tables le mettent: par exemple, l'an 1668. ſi l'on eût mis Pâques au premier Dimanche d'après le 15. de cette Lune, il fût tombé ſur le 29. de Mars; au lieu que les Tables le met-

(*b*) Cette Réforme ſe fit l'an 1582. & c'eſt de là qu'eſt venu ce qu'on appelle le *nouveau ſtyle*.

(*c*) *Talmud in Rosh Haſhana.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDENUS *de Anno Civili Veterum Judæorum.*

au 22. un Dimanche plûtôt ; & ce fut ainſi qu'on l'obſerva. Et l'an 1678. il ſeroit tombé ſur le 4. d'Avril, au lieu que les Tables le mettent au 25. de Mars, huit jours plûtôt. Il eſt aiſé d'en trouver d'autres exemples. Si donc la régle que ſuivent les autres Egliſes avant la Réforme du Calendrier étoit bonne : & ſi nos propres Tables d'aujourd'hui ſont bonnes ; il faut que la régle de notre Liturgie ſoit fauſſe.

Voilà l'objection qu'on peut former. Voici la réponſe. Il y a deux manières de compter l'âge de la Lune ; l'Aſtronomique, & la Vulgaire. L'Aſtronomique eſt la conjonction de la Lune & du Soleil. La Vulgaire eſt quand la Lune recommence à paroître, ce qui n'arrive jamais que le jour d'après la conjonction. Les Juifs ſe ſervoient de la Vulgaire ; & ſur ce pied-là le premier jour de la Lune parmi eux (*c*) étoit celui où elle paroiſſoit, comme je l'ai montré dans la Préface de la première Partie de cette Hiſtoire : Et c'étoit là deſſus qu'ils régloient leur Pâque. (*d*) Les Chrêtiens prirent d'eux cette manière de compter, & ont toûjours continué depuis. Le premier jour de la Lune qui eſt marqué par la prime dans le Calendrier de notre Liturgie, n'eſt donc pas le jour de la conjonction, mais le jour d'avant qui eſt celui qu'elle ſe montre ; & le 14. eſt par conſéquent le 15. de la conjonction, auquel le 15. arrive la Pleine Lune. Tout ceci appliqué à la Lune de Pâques leve toute la difficulté. Car le 14. à compter du jour qu'elle paroît, eſt le 15. de la conjonction, & par conſequent le jour de la

(*d*) Les Anciens Chrêtiens régloient Pâques par la même régle que les Juifs : Et même les Egliſes d'Aſie, pendant long-tems l'obſervoient le même jour qu'eux.

la Pleine Lune: Et ce 14. étant la Pleine Lune & le même qui a toûjours été le Terme Paſcal, le Dimanche ſuivant eſt Pâques: Et le terme Paſcal peut être marqué indifferement par l'une ou par l'autre de ces expreſſions, puiſqu'elles reviennent à la même choſe. La régle du Calendrier qui nomme la Pleine Lune eſt donc la même que celles qui marquent le 14. de la Lune; & ainſi il n'y a ni variation ni erreur. Après avoir ainſi éclairci cette matière, je l'abandonne deſormais à ceux qui ſeront d'humeur de chicanner; s'ils veulent encore ſe battre contre des chimeres, à eux permis.

En recueillant les faits qui compoſent cette Hiſtoire, j'ai tiré des Auteurs Juifs tout ce que j'ai pû; mais, j'avouë que c'eſt peu de choſe. Ils m'ont fourni la ſucceſſion des Préſidents & des Vice-Préſidents de leur Sanedrin, par leſquels ils prétendent que leurs traditions ont paſſé de main en main depuis Simon le Juſte & ceux de la grande Synagogue. J'ai donné leurs noms dans tout le cours de cette Hiſtoire; mais comme tout ce qu'ils en rapportent, horſmis le nom, a tout l'air de fiction; je n'ai pas jugé à propos d'en regaler mes Lecteurs. Je ne me ſuis étendu que ſur Hillel & Shammaï. J'ai parlé de ces deux-là, parce que leurs Sectateurs faiſans deux Sectes oppoſées parmi les Juifs, comme les Scotiſtes & les Thomiſtes parmi les Scolaſtiques; on voit par tout leurs noms dans les Thalmuds & dans les autres Ecrits Thalmudiques: & parce que de tous ceux qui ont occupé ce poſte, pendant tout le tems que renferme cette Hiſtoire, ils ont été les plus

(e) II. 42.

(f) On trouve dans ce Livre la Lombardie, la France, l'Angleterre, la Hongrie, la Turquie &c. qui ſont tous des noms mo-

plus éminens, & ceux qui ont fait le plus de bruit. C'eſt là ce qui m'a déterminé à en dire tout ce que m'ont pû fournir les Auteurs Juifs, où je n'ai pas trouvé des caractères viſibles de fauſſeté.

Mais il n'y a rien de ſi ſec & de ſi ſterile que les Hiſtoires que les Rabbins ont écrites. L'Hiſtoire de Joſephe en Grec eſt un bel ouvrage. Mais ils la deſavouënt, & la condamnent: & voudroient bien nous ſubſtituër à ſa place un Joſephe Hébreu, ſous le nom de Joſippon Ben-Gorion. C'eſt celui-ci, diſent-ils, qui eſt le vrai Joſephe; & le Grec, qui eſt le nôtre, eſt ſuppoſé. (e) Joſephe, dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, parle d'un Joſephe Ben-Gorion, qui eſt un des trois Chefs qui furent chargez de la conduite de cette guerre. L'Impoſteur qui a compoſé le beau Livre que les Rabbins prônent tant, prenant ce Joſephe Ben-Gorion pour Joſephe l'Hiſtorien, a pris ce nom, & l'a mis à la tête de cet ouvrage ſuppoſé, qu'il a forgé pour décrier le vrai Joſephe que nous avons en Grec, & faire paſſer ſon Hiſtoire pour une impoſture; & celle qu'il nous donne en Hébreu pour le véritable ouvrage de cét Hiſtorien. Mais ſon Livre même découvre la fourberie. Car il y parle imprudemment de (f) diverſes choſes, & y fait même entrer juſqu'à des noms, qui n'ont été en uſage que pluſieurs centaines d'années depuis le tems où l'on prétend que ce Livre a été écrit; & on n'a jamais entendu parler de ce bel ouvrage, pendant plus de mille ans depuis ſa prétenduë datte. Salomon Jarchi, Juif de France, qui vivoit environ l'an 1140. de N. S. eſt le

modernes, qui n'ont commencé à être en uſage que pluſieurs centaines d'années depuis le tems où l'on prétend que ce Livre a été écrit.

le premier qui en parle. Après cela, on le trouve cité par Aben-Ezra, Abraham Ben Dior, & R. David Kimchi, qui vivoient tous trois dans le même Siècle. Depuis ce tems-là les Juifs l'ont tous reconnu, & il a ſi fort la vogue parmi eux, qu'après l'Ecriture, c'eſt le Livre qu'ils eſtiment le plus; & c'eſt auſſi un des premiers qu'ils ont fait imprimer; car il le fut à Conſtantinople dès l'an 1490. cinquante ans après l'invention de l'Imprimerie; & il fut ſi bien reçu & lû avec tant d'avidité, que vingt ans après il s'en fit une nouvelle Edition au même endroit, & une troiſième à Veniſe en 1544. Ce que Munſter en a publié n'en eſt que l'abregé. Les Éditions de Conſtantinople & de Veniſe ont tout l'ouvrage. Il contient ſix Livres, & 97. Chapitres. Ce qu'il a de meilleur, c'eſt qu'il eſt écrit en bon Hébreu; & qu'ainſi pour le ſtile il eſt fort propre aux jeunes étudians qui veulent bien apprendre cette Langue. Mais pour ſa matière, il eſt plein d'Hiſtoires apocryphes & de fables Thalmudiques; ce qui n'eſt pas de cette eſpece eſt preſque tout tiré du véritable Joſephe. Mais c'eſt une choſe aſſez particulière, que cet Impoſteur ne l'a lû que dans la verſion Latine de Ruffin, qui lui a fait faire quantité de bevuës groſſières. Au reſte, on ne ſait pas qui eſt l'Auteur de ce Livre, ni le lieu, ni le tems où il a été écrit. (g) Scaliger ſoupçonne que c'étoit un Juif de Tours; parce qu'il parle plus de la Touraine que des autres Provinces de France. L'argument n'eſt pas tout-à-fait concluant. Ce qu'il y a de ſûr c'eſt que cette pièce eſt une impoſture; & il importe fort peu après cela de ſavoir le reſte. Mr. Gagnier qui demeure à Oxford, nous a donné depuis

(g) *In Elencho Tribar.* NICOLAI SERRARII. c. 4.

plus peu une bonne version Latine de cet ouvrage, faite sur la meilleure Edition. Il seroit à souhaiter que ses savantes veilles eussent été employées sur un meilleur sujet.

Pendant plusieurs Siècles, depuis la destruction du Temple de Jerusalem, où Josephe finit, aucun Juif n'a écrit l'Histoire de cette Nation. Ce n'a été qu'au dixième Siècle, que la Secte des Carraïtes, qui ne s'attache qu'à la parole écrite & rejette toutes les traditions, ayant enfin prévalu, pressa tant les Rabbanistes, qui sont le parti opposé, de montrer comment s'étoit faite la succession par laquelle ils prétendoient que s'étoient transmises leurs traditions, que les Savans de ce parti-là se mirent à chercher de quoi les contenter: & après avoir bien feuilleté leurs Thalmuds, & ramassé quelques lambeaux d'Histoire qui s'y trouvent par-ci par-là; ils ont fait de ces pauvres materiaux une espece d'Histoire de leur Nation, dans laquelle ils marquent comment leurs traditions furent commises par Moïse aux Prophétes; par les Prophétes, à ceux de la grande Synagogue; & par ceux de la grande Synagogue, aux Docteurs, qui dans la suite les ont transmises de l'un à l'autre dans une suite non interrompuë. Ils ont donc quelques especes d'Histoires composées de cette manière; mais c'est quelque chose de très-moyable que ces Histoires. Elles commencent toutes par la Création du Monde, & tant que l'Histoire du V. T. ne leur manque pas, cela va assez bien; si ce n'est qu'il y fourent assez souvent des gloses & des additions fabuleuses. Là où elle finit, ils puisent dans les deux Thalmuds. Après les Thalmuds ils suivent les traditions qui se sont conservées parmi eux: Et presque tout ce qu'elles contiennent depuis

depuis que l'Ecriture leur manque, c'eſt l'Hiſtoire de leurs Docteurs & leur ſucceſſion dans leurs principales Ecoles ou Academies, en Judée, à Babylone, & en quelques autres endroits.

Il n'y a que ſept de ces Livres hiſtoriques, que je ſache. 1. *Seder Olam Rabbah.* 2. *Jeshuvoth R. Sherira Gaon.* 3. *Seder Olam Zeutah.* 4. *Kabbalah R. Abraham Levita Ben Dior.* 5. *Sepher Juchaſin.* 6. *Shalsheleth Haccabbalah.* 7. *Zemach David.* Les quatre premiers ſont les plus anciens; mais tous ſont écrits depuis le commencement du IX. Siècle; & ſont fort ſuccints. Les trois derniers ſont plus étendus; mais ils ſont bien modernes; car il n'y en a pas un qui ſoit écrit avant la Réformation. Je vais dire un mot de chacun en particulier.

I. *Seder Olam Rabbah*, c'eſt-à-dire, *La Grande Chronique*, eſt ainſi nommée pour la diſtinguer de *Seder Olam Zeutah*, qui veut dire *la Petite Chronique*, qui a été compoſée depuis. Mais malgré le nom de Grande qu'elle porte, elle eſt fort courte, & ne parle guéres que des tems dont l'Hiſtoire eſt contenuë dans l'Ecriture. (*h*) Buxtorf dit qu'elle deſcend juſques au tems d'Adrien, & la victoire que cet Empereur Romain remporta ſur Ben Cuſibah le fameux Impoſteur qui ſe diſoit alors le Meſſie. Je n'en ai pas vû d'exemplaire qui porte l'Hiſtoire ſi loin; mais ſans doute que cet illuſtre Savant en a vû; car il n'étoit pas homme à le dire autrement. R. Joſe Ben Chaliptha paſſe pour en être l'Auteur; & il a vêcu un peu après le commencement du ſecond Siècle; & a été, à ce qu'on dit, le maître de R. Judah

(*h*) *Bibliotheca Rabbinica* p. 386.

(*i*) Ce fut cette diſperſion qui les jetta vers *l'Occident*, & qui en remplit l'Eſpagne, la France, l'Angleterre & *l'Allemagne.*

R. Judah Haccadosh qui a compoſé la *Miſhna*. Mais R. Azarias, Auteur de *Meor Enaïm*, dans la III. partie de cet ouvrage, à laquelle il donne le titre d'*Imre Bina*, dit qu'il en avoit vû un ancien MS. où on avoit marqué que l'Auteur vivoit 763 ans après la deſtruction du Temple de Jeruſalem, ce qui le fait deſcendre à l'an de J. C. 832. Il eſt bien certain qu'il n'a été écrit que depuis le Thalmud de Babylone, car il y a quantité de fables & de réveries qu'on voit clairement qui en ſont tirées.

II. *Teſhuvoth R. Sherira Gaon*, c'eſt-à-dire, *les Réponſes de R. Sherira le Docteur Sublime*, eſt un Traité hiſtorique écrit par demandes & réponſes par celui dont il porte le nom. Il eſt fort court. On l'imprime d'ordinaire avec quelques autres fragmens hiſtoriques dans les Editions de *Juchaſin*. Il étoit Préſident à Babylone, & Chef de toutes les Ecoles & les Academies de ce païs-là. Il entra en Charge l'an 967. & fut 30. ans en poſſeſſion de cette Dignité qu'il reſigna à ſon fils R. Haia, le dernier de ceux qui ont porté le titre de Gaon ou de Docteur Sublime. Car ce fut de ſon tems (en 1037.) que le Roi de Babylone, qui étoit Mahometan, (*i*) chaſſa tous les Juifs de ſes Etats; de ſorte que (*k*) leurs Ecoles & leurs Academies dans tout ce païs-là furent détruites, & tous les degrez & les titres qu'on y donnoit aux Savans, furent abolis. Depuis ce tems-là on ne voit aucun ſavant parmi les Juifs, à qui le ſavoir donne aucun titre plus élevé que celui de Rabbi.

III.

(*k*) Leurs principales Academies étoient Naherda, Sora, & Pombeditha, Villes du territoire de Babylone.

III. *Seder Olam Zeutah*, où, *La Petite Chronique*, eſt écrite 1053. ans après la deſtruction du Temple, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1123. Le Livre même porte cette datte. On ne ſait pas qui en eſt l'Auteur. C'eſt effectivement une fort courte Chronique, qui de la Création vient juſques à l'an 452. après la deſtruction du Temple & le 522. de J. C. Il y a huit générations nommées depuis; mais il n'y a que leurs noms.

IV. *Sepher Kabbalah R. Abraham Levita Ben Dior*, ou, *Le Livre des Traditions, par Rabbi Abraham le Levite fils de Dior*, eſt un Traité hiſtorique, dont le principal deſſein eſt de donner la ſucceſſion de ceux par les mains de qui ont paſſé les traditions des Juifs, de génération en génération, depuis Moïſe, à ce qu'on prétend. Il commence à la Création, & finit à l'an de J. C. 1160. L'Auteur eſt celui qui eſt nommé dans le titre: il vivoit dans le tems où finit ſon Hiſtoire. Il ſuit beaucoup Joſippon Ben Gorion, & eſt un de ceux qui lui ont donné la vogue.

V. *Sepher Juchaſin*, ou, *Le Livre des Genealogies*, eſt une Hiſtoire des Juifs, plus groſſe que les quatre dont on vient de parler priſes enſemble. Il commence à la Création, & conduit l'Hiſtoire juſques à l'an de J. C. 1500. Il a ſoin de marquer la ſucceſſion des traditions des Juifs depuis le Mont Sinaï, & tous les illuſtres Docteurs qui les ont enſeignées & profeſſées juſques au tems où finit l'ouvrage. L'Auteur eſt R. Abraham Zacuth, qui le publia à Cracovie en Pologne l'an 1580.

VI. *Shalsheleth Haccabbalah*, ou, *la Chaine de la Tradition*, eſt un Livre Hiſtorique, de même eſpece que le précedent. L'Auteur eſt R. Gedaliah Ben Jechaiah, qui le publia à Veniſe l'an 1587.

VII.

VII. *Zemach David*, ou, *La Branche*, ou *le Rejetton de David*, eſt une Hiſtoire dont le ſujet eſt le même que celui des deux précedentes. Elle commence auſſi à la Création ; & deſcend juſques à l'an de J. C. 1592. qu'elle parut à Prague en Bohême. L'Auteur eſt R. David Ganz, Juif de Bohême. Il y en a une traduction Latine faite par Chrétien Henri Vorſtius, fils de Conrard Vorſtius, qui fut imprimer à Leyde l'an 1644.

On voit par là le peu de lumières qu'on a pour l'Antiquité, dans des Hiſtoires ſi modernes & ſi ſéches. Leurs autres ouvrages ne fourniſſent rien de meilleur. S'il y a dans quelques-uns des choſes qui ne ſe trouvent pas dans l'Ecriture, elles ſont tirées des Livres dont je viens de parler, ou du Thalmud, la ſource où elles ont toutes été puiſées. Car c'eſt ce qu'ils ont de plus authentique ; & j'ai aſſez fait voir quel miſerable ouvrage eſt le Thalmud.

Je ſuis ſi éloigné de Londres, où s'imprime cet ouvrage, qu'il m'a été impoſſible de revoir les épreuves pendant l'impreſſion ; mais mon illuſtre Ami Mr Brampton Gurdon a bien voulu ſe charger de le faire pour moi ; & je ne connois perſonne plus capable, non ſeulement de corriger les fautes de l'Imprimeur, mais même celles qui peuvent être échapées à l'Auteur, dans le cours de cet ouvrage ; car ſa vaſte literature s'étend & ſe diſtingue dans tout ce dont j'y traite ; & ſes bonnes qualitez & ſon ſavoir méritent l'eſtime de tous les honnêtes gens.

Ce ſera une grande ſatisfaction pour moi, ſi cette ſeconde Partie de mon Hiſtoire, eſt auſſi-bien reçuë du Public que l'a été la première. J'avouë qu'elle pourroit bien ſe ſentir de mes Infirmitez, qui s'augmentent tous les jours. Mais toute ma vie j'ai fait

fait ma principale étude auſſi-bien que mon plus grand plaiſir, de me rendre utile au Public dans tous les états par leſquels la Providence m'a fait paſſer. C'eſt dans cette vûë que j'ai entrepris les ouvrages que j'ai publiez; je me flatte que tous ont été de quelque utilité. Mais me trouvant à préſent caſſé par l'âge & par la triſte maladie dont j'ai déja parlé dans la Préface de la Première Partie, je me trouve deſormais hors d'état de penſer à aucun autre deſſein: & j'apprehende qu'il me faudra paſſer le reſte de mes jours dans une eſpece d'inaction par rapport au Public; ce qui ſera très-mortifiant pour moi, ayant toûjours eu une forte paſſion de le ſervir. Mais puiſque c'eſt la main de Dieu, je tâcherai de m'y ſoumettre avec toute la patience que demande ſa ſainte volonté, juſques à ce qu'il lui plaiſe de me retirer de cette vie pour me faire entrer dans une meilleure, que j'attends avec une ferme eſperance & une confiance entière en ſa miſericorde infinie, par Jeſus-Chriſt Notre Seigneur; à lui ſoit Gloire, Honneur, & Louange, aux Siècles des Siècles.

A NORWICH le 1. Janvier 17$\frac{17}{18}$.

HUMPHREY PRIDEAUX.

ECLAI-

ECLAIRCISSEMENT

Du Pere TOURNEMINE *Jesuite,*

Sur la ruine de Ninive, & la durée de l'Empire Assyrien.

J'Attaque les premieres pages de l'Histoire des Juifs de Mr. Prideaux, sans que mon estime pour ce vrai Savant en souffre aucune diminution, & que je cesse de regarder son ouvrage, comme un des meilleurs qui ait paru, sur la matiere importante qu'il a choisie. Occupé d'une matiere si vaste & si difficile, il s'est permis quelque négligence en parlant d'un évenement considerable, mais qui ne lui sembloit pas essentiellement lié à son sujet. Il s'est trop fié au fameux Usserius son compatriote; il a voulu cependant le corriger sur deux faits. Malheureusement il se trompe en le suivant, & il se trompe encore en voulant le corriger: un peu plus d'attention lui auroit fait appercevoir, que les Auteurs qu'il cite après Usserius, démentent l'un & l'autre.

Herodote ne donne à l'Empire Assyrien que cinq-cent vingt ans de durée avant la revolte des Médes, Usserius ne lui en donne pas davantage; Mr. Prideaux l'abandonne, il suit Justin, qui étend la durée de cet Empire jusqu'à treize-cent ans. Ils sont encore moins d'accord avec leurs Auteurs, sur le destructeur de Ninive. Diodore le nomme Arbace, & il

& il en fait un Roi des Médes, pere de pluſieurs autres Rois, qui partagea l'Etat conquis avec Beleſis. Herodote prétend, que les Médes rebelles furent quelque tems ſans Roi, & qu'enfin ils élurent Dejoce. Uſſerius a confondu mal à propos les narrations contraires d'Herodote & de Diodore, & il a été chercher dans un fragment de Caſtor, un Ninus reſtaurateur prétendu de l'Empire Aſſyrien, qu'il croit être le même que Teglat Phalaſſar, connu par l'Ecriture, & que Tilgame dont Elien a parlé, Livre douzieme de l'Hiſtoire des Animaux, Chapitre vingt-un.

Mr. Prideaux augmente la confuſion, en faiſant un même homme, d'Arbace, de Ninus, de Teglat & de Tilgame. Leurs conjectures ne peuvent ſe ſoutenir. Le Tilgame dont parle Elien, n'a pas été, ſelon lui, Roi d'Aſſyrie, mais de Babylone. Teglat Phalaſſar n'eſt point le premier Roi, & le reſtaurateur d'un nouveau Royaume d'Aſſyrie; il a ſuccedé à Phul, ſelon l'Ecriture; le Ninus de Caſtor eſt un Prince auſſi imaginaire que les deux ruines de Ninive, & les deux ſuites differentes de Rois d'Aſſyrie, dont chacune commence par un Ninus: ſyſtême qui ne peut s'accorder avec l'Hiſtoire Sainte, ni avec ce qu'il y a de plus certain dans l'Hiſtoire ancienne.

J'avouë que l'Hiſtoire de ces tems reculez eſt ſi tenebreuſe, & les monumens qui nous l'ont conſervée ſi oppoſez entre eux, ou ſi défectueux, qu'on ne peut guéres la traitter d'une maniere ſuivie, qu'à l'aide de quelques conjectures. Il faut donc, pour ne pas s'égarer, qu'une ſage critique retienne dans de juſtes bornes, la liberté de conjecturer, & nous inſpire le choix des guides fideles, à qui nous devons notre confiance. Deux Hiſtoriens ſe préſentent pour

pour nous éclaircir sur les antiquitez Assyriennes, Ctesias & Herodote. Ctesias, quoique convaincu par Aristote, par Antigone Carystien, par Plutarque, par Lucien, par Arrien, par Photius, d'être un menteur insigne & un conteur de fables, a pourtant eu la vogue; la foule des Chronologues & des Historiens l'a suivi en se copiant l'un l'autre. Eusebe a entraîné presque tous les Ecrivains Chrêtiens. Enfin depuis un siècle la critique a dessillé les yeux des Savans, on a rendu justice à Herodote. Le Pere de Montfaucon, Benedictin, dans un petit livre intitulé, *la verité de l'Histoire de Judith*, II. Partie, Chapitre second, a recueilli & proposé fort nettement toutes les preuves apportées par divers Critiques, pour établir l'authorité d'Herodote, & rendre sensible l'ignorance & la mauvaise foi de Ctesias.

Il y mêle, à la verité, quelques preuves moins fortes, quelques suppositions douteuses; par exemple, qu'il n'y avoit point d'Arabes du tems d'Abraham, que tous les Arabes viennent d'Ismaël, que Tanos Consoleros est un nom Grec forgé par Ctesias; ce nom peut venir du Turc, & signifier le Roi de tous les Rois; & on a des raisons pour croire, que l'ancienne langue des Médes avoit du rapport avec la langue Turque. Quoi qu'il en soit, le savant Benedictin a parfaitement réussi dans le dessein de décrier Ctesias, & de montrer que Ninive n'a été détruite qu'une fois par les Médes & les Babyloniens, pendant que Josias regnoit sur Juda.

Il fait remarquer que dans la longue liste d'Empereurs d'Assyrie, successeurs de Ninus, fabriquée par Ctesias, ce Grec a si peu gardé de mesures, & compté si absolument sur la credulité de ses compatrio-

patriotes, qu'il l'a remplie de noms Grecs, Sphaerus, Lampridès, Laoſthenès, Dercyus, Pyritiadès; de noms Perſans, Xerxès, Armamithrès; qu'on n'y trouve le nom d'aucun des Rois d'Aſſyrie nommez dans l'Ecriture, ni aucun nom qui ait rapport aux noms de ces Princes; il ajoûte que Cteſias, ſi décrié par les plus grands Critiques de l'antiquité, ſe décrie encore plus lui-même par ſes propres ouvrages. Il ne faut que jetter les yeux ſur ce que Photius nous en a conſervé, pour ſe convaincre que l'Auteur avoit un goût dominant pour les fables, ſans avoir le talent de les rendre vraiſemblables.

On ne peut donc le préferer à Herodote, ſans s'écarter des régles les plus ſûres de la critique. Plutarque, cenſeur impitoyable d'Herodote, n'a trouvé rien à reprendre dans ce que cet Hiſtorien raconte des Aſſyriens; Polyhiſtor, Denys d'Halicarnaſſe, Appien, en ont parlé comme Herodote; enfin il eſt conforme à l'Ecriture. N'obmettons pas une réflexion importante du Benedictin. Le paſſage de Caſtor où Prideaux après Uſſerius & d'autres modernes ont crû voir le rétabliſſement de Ninive après ſa deſtruction ſous Sardanapale, ne dit rien de ſemblable; il nous apprend ſeulement que Caſtor avoit commencé ſa Chronologie par l'ancien Ninus, & qu'il l'avoit finie à un autre Ninus, ſucceſſeur de Sardanapale; loin que ce Ninus paroiſſe dans ce paſſage comme le reſtaurateur de l'Empire Aſſyrien, il paroît plutôt comme le dernier des Rois de Ninive, puis que Caſtor finit à lui la Chronologie de ces Rois.

Il eſt dont évident que toute l'antiquité n'a connu qu'une deſtruction de Ninive. Cteſias la place treize-cent cinquante ans avant la premiere année de

de Cyrus, Herodote près de trois siecles plus tard.

Il a plû à Usserius de ne s'attacher ni à l'un ni à l'autre, de supposer avec Ctesias, Ninive détruite par Arbace & par Belesis; mais d'abandonner Ctesias en le copiant, de suivre son Histoire & de se faire une autre Chronologie. Il met la destruction de Ninive, qu'il suppose être la premiere, cent cinquante ans plus tard que Ctesias, il a senti que la Chronologie de Ctesias ne pouvoit s'accorder avec l'Ecriture; que Jonas seroit venu à Ninive soixante ou soixante-dix ans après son entiere destruction, je dis entiere: car Ctesias assure qu'on extermina les habitans, qu'on rasa les murailles, qu'on réduisit les maisons en cendre, seroit-il possible que cette Ville en si peu de tems se fut rétablie dans l'état où Jonas la trouva? Une capitale si vaste, si peuplée, si opulente, si plongée dans les délices, marque certainement un Empire florissant depuis plusieurs siecles. Usserius pour sortir de cet embarras, a fait aucun témoignage ancien, & de sa seule autorité, dérangé la Chronologie de Ctesias, afin de placer la prophétie de Jonas avant la ruine de Ninive.

Il est aisé de corriger ce mécompte, où l'estime pour Usserius a fait tomber Prideaux. Il ne faut que commencer son ouvrage par ces mots de la trentieme page. „ La sixieme année de Teglat Pha-„ lassar Roi d'Assyrie, Achaz commença à regner „ sur Juda.

Si l'on veut donner un peu plus de connoissance de l'état des Assyriens, on commencera ainsi l'ouvrage.

„ La revolte des Medes & des Babyloniens con-„ tre les Assyriens, qui arriva vers l'an huit-cent

* * * * * „ cin-

„ cinquante avant Jeſus-Chriſt, avoit affoibli leur „ Empire & ne l'avoit pas détruit. Cet Empire „ dominoit depuis cinq-cent vingt ans, ſur pres- „ que toute la haute Aſie. Les délices d'une lon- „ gue paix avoient amoli les moeurs & plongé les „ Princes & le peuple dans les vices, dont Dieu „ leur fit annoncer le châtiment par Jonas; en re- „ noncant aux plaiſirs criminels & au luxe, ils „ reprirent leur premiere vigueur & ſe rendirent „ redoutables à leurs voiſins. Nous liſons dans le „ Livre des Rois, que l'an ſept-cent ſoixante avant „ Jeſus-Chriſt, Phul vint exiger un Tribut de Ma- „ nahem Roi d'Iſraël.

„ Teglat Phalaſſar ſon ſucceſſeur rendit à l'Empire „ Aſſyrien ſon premier éclat, il repouſſa les Medes „ dans leurs montagnes, conquit l'Armenie, l'Alba- „ nie, une partie de la Méſopotamie, la Syrie & la „ Galilée, la ſixième année de ce Roi de Ninive, „ Achaz &c.

Ceux qui auront la curioſité de voir l'Hiſtoire d'Aſſyrie tirée des monumens les plus ſûrs de l'Hiſtoire ancienne, miſe en ordre & conciliée avec l'Hiſtoire Sainte, la trouveront dans les Diſſertations Chronologiques que j'ai jointes à l'Edition de *Menochii Commentarius in totam Scripturam*, 2 volumes *in folio*, imprimée à Paris, chez Cavelier fils, l'an mil ſept-cent dix-neuf.

TABLE

TABLE

Des Auteurs Grecs & Latins citez dans cette Hiſtoire.

A.

ABYDENUS *apud* EUSEBIUM.
Adulitanum Monumentum.
ÆLIANI *Hiſtoria Animalium*, Gr. Lat. fol. Baſil. 1556.
ÆLIANI *Variæ Hiſtoriæ*, Gr. Lat. Argent. 8. 1647.
ÆLIUS LAMPRIDIUS, *inter Hiſtoriæ Auguſtæ Scriptores.*
ÆLIUS SPARTIANUS, *inter Hiſt. Aug. Script.*
ÆSCHYLUS.
AFRICANUS *apud* EUSEBIUM & SYNCELLUM.
AGATHARCIDES *inter Geographos minores* Oxonii *editos*, & *apud* JOSEPHUM & ATHENÆUM.
AGATHIAS.
ALEXANDER POLYHISTOR *apud* EUSEBIUM & SYNCELLUM.
AMBROSIUS (S.) Pariſiis, fol. 1549.
AMMIAN. MARCELLINUS, 4. Lugd. Bat. 1693.
AMMONIUS *Grammaticus.*
ANATOLIUS *apud* EUSEBIUM.
Ancyranum Monumentum.
APPIANUS *Alexand.* Pariſiis, 1592.
APULEIUS, *Lugd.*
ARISTÆAS.
ARISTIDES *apud Juntas* 1517.
ARISTOBULUS *apud* ARRIANUM.

ARISTOBULUS *apud* EUSEBIUM.
ARISTOPHANES Gr. Lat. Amſt. fol. 1710.
ARISTOTELES Gr. Lat. Pariſiis fol. 2 vol. 1619.
ARNOBIUS, Lugd. Bat. 1651.
ARRIANI *Parthica*, *apud* PHOTIUM.
ARRIANUS *de Expedit. Alexandri Magni*, *ejusdem Indica*, Lugd. Bat. fol. 1704.
ARRIANUS *de rebus poſt Alexandrum geſtis*, *apud* PHOTIUM.
ASCONIUS PEDIANUS.
ATHANASII *Synopſis S. Scripturæ.*
ATHENÆUS Lugd. fol. 1657.
AUGUSTINUS, fol. Baſil. 1529.
AURELIUS VICTOR, de Viris Illuſt. Ultraj. 1696.

B.

BEDA, *Hiſt. Eccleſ.* fol.
BEROSUS, *Apud* JOSEPHUM *& apud* CLEM. ALEX.

C.

CÆSARIS *Commentarii*, 8.
CALLIMACHUS.
CASTOR, *apud* EUSEBIUM.
CATULLUS.
CEDRENUS.
CENSORINUS *de die natali*, Cantabr. 1695.
CHARON *Lampſ. apud* PLUTARCH.
CHOERILUS *apud* JOSEPHUM.
Chronicon Alexandrinum.
CHRYSOSTOMUS Gr. Lat. fol. Paris. 1609.
CICERO, Amſt. 8.
CLEARCHUS *apud* JOSEPHUM.

CLE-

CLEMENS ALEX. Paris. fol. 1641.
CORNELIUS NEPOS, Amſt. 8.
CTESIAS *apud* PHOTIUM, *vel in appendice ad* HERODOTUM.
CURTIUS, 8. Lugd. Bat.
CYRILLUS *Hieroſol.* fol. Paris. 1631.

D.

DEMOSTHENES, Aureliæ, 1607.
DEXIPPUS, *apud* EUSEBIUM.
DINON, *Apud* PLUTARCHUM *& apud* CLEMENT. ALEX.
DIODORUS SICULUS, Hanoviæ 1604.
DIODORI SIC. *excerpta Legationum à* F. URSINO *edita*, Antwerp. 1582.
DIODORI SIC. *excerpta de Virtutibus & vitiis à* VALESIO edita, Paris. 1634.
DIOGENES LAERTIUS, Amſt. 1692.
DION CASSIUS, Hanoviæ, 1606.
DION CHRYSOSTOMUS, Lutet. 1604.
DIONIS excerpta ab URSINO edita.
DIONYSIUS *Halicarnaſſeus*, Oxonii 1704.
DIONYSII *Periegeſis.*

E.

EPIPHANIUS, Paris. fol. 1622.
ERATOSTHENES *apud* SYNCELLUM.
Etymologicum Græcum.
EUDOXUS *apud* PLINIUM.
EUPOLEMUS *apud* EUSEBIUM.
EUSEBII *Chronicon*, Amſt. 1658. ejusdem *Hiſtoria Eccleſiaſt.* Moguntiæ 1672. *Præparatio & Demonſtratio Evangelica*, Paris. 1628.

EUSTATHIUS *in* DIONYSII *Periegesin.*
EUTHYMIUS.
EUTROPIUS. Oxonii 1696.

F.

Fasti Siculi, vide *Chronicon Alexand.*
FLORUS 8. Amst. 1674.
FRONTINUS.

G.

GALENUS.
GELLIUS, Lugd. Bat.
GEMNUS.
GENNADIUS *de Viris Illustribus.*
GREGORIUS NAZIANZENUS Gr. Lat. Paris. 167.

H.

HARPOCRATION.
HECATAEUS *Abderita, apud* JOSEPHUM.
HERMIPPUS *Apud* DIOGENEM LAERTIUM.
HERODOTUS, fol. Lugd. Bat. 1716.
HESYCHII *Diction. Graec.* apud Juntas, 1520.
HESYCHIUS *Milesius.*
HIERONYMI *Opera*, fol. Basil. 1553.
HILARIUS.
HIPPOCRATES, fol. Lugd.
HIRTIUS *de Bello Alexandrino.*
HORATIUS.
HYGINUS.

I. JAM-

I.

IAMBLICHUS de Vitâ Pythagoræ.
JOSEPHI *Decreta Romana & Asiatica pro Judæis, à* JAC. GRONOVIO *edita*, Lugd. Batav. 1716.
JOSEPHI *Opera*, Aureliæ *sive* Genevæ. fol. 1611.
IRENÆI *Opera*, fol. Paris. 1710.
ISIDORI *Origines.*
ISIDORUS *Characenus de Stathmis Parthicis, inter Geographos minores* Oxonii *editos*, Tom. II.
ISOCRATES.
JULIANUS, fol. Lipsiæ 1696.
JULIUS MARATHUS *apud* SUETONIUM.
JULIUS FIRMICUS *de errore profanarum Religionum.*
JULIUS OBSEQUENS, de prodigiis.
JUSTINIANI *Novellæ.*
JUSTINUS MARTYR, Coloniæ 1686.
JUSTINUS, 8. Amst. 1689.
JUVENALIS.

L.

LACTANTII *Opera*, 8. Lugd. Bat. 1660.
LEO *Magnus Papa.*
LIBANIUS.
LIVIUS, fol. Paris. *& apud* SENECAM.
LUCANUS.
LUCIANUS, Amst. 1687.
LUCRETIUS.

M.

Maccabæorum Liber primus, secundus & tertius.

MACROBIUS, 8. Lond. 1694.
MALELA (*Joannes*) Oxon. 1691.
MARCIANUS *Heracleota, inter Geographos minores* Oxonii *editos* Tom. I.
M. ANTONINUS *de ſeipſo*.
MARMORA *Oxonienſia*, fol. Oxon.
MAXIMUS TYRIUS, Cantabr. 1703.
MEGASTHENES *apud* STRABONEM & EUSEBIUM.
MEMNON *apud* PHOTIUM.
MENANDRI EPHESII *Annales Tyri apud* JOSEPHUM.

N.

NONNI *Hiſtoriarum Synagoge*.
NUMENIUS *apud* EUSEBIUM.
NYMPHODORUS *apud* CLEMENT. ALEX.

O.

ORIGENIS *Opera*, fol. Baſil. 1554. & *contra* CELSUM, Cantab. 1658.
OROSII *Hiſtoria*, Tom. VI. *Biblioth. Patrum*, fol. Lugd.
OVIDIUS.

P.

PAUSANIAS, Lipſiæ, fol. 1696.

PHI-

PHILASTRIUS *Brixienſis*, Tom. IV. *Biblioth. Patrum*, fol. Paris.
PHILO, fol. Lutet. 1640.
PHILOSTORGIUS.
PHILOSTRATUS, fol. Lipſiæ, 1709.
PHLEGON *Trallianus apud* PHOTIUM.
PHOTII *Nomocanon.*
PHYLARCHUS *apud* ATHENÆUM.
PLATO *Ficini*, Francof. fol. 1602.
PLINII *Hiſtoria Naturalis*, Lugd. Bat. 1669.
PLUTARCHUS, fol. Francof. 1620.
POLLUCIS (JULII) *Onomaſticum*, Gr. Lat. fol. 2 vol. Amſt. 1706.
POLYÆNI *Stratagemata*, Gr. Lat. 8. Lugd. Bat. 1698.
POLYBIUS, Amſt. 1670.
POMPONIUS MELA, Lugd. Bat.
PORPHYRIUS, Cantab. 1655.
POSSIDONIUS *apud* ATHENÆUM.
PROCOPIUS.
PROPERTIUS.
PROSPER.
PTOLEMÆI *Canon in Petavii Ration. Temp. & in* DODWELLI APPENDICE *ad Diſſertat. Cyprianicas.*
PTOLEMÆI *Geographia*, Amſt. 1605.
PTOLEMÆI *magna Syntaxis.*

Q.

QUINTILIANI *Inſtitutiones*, Oxon. 1693.

R.

RUFINUS, fol. Baſil. 1611.
RUTILII *Itinerarium*.

S.

SATYRUS *apud* THEOPHILUM *Antioch.*
Scholiaſtes ARISTOPHANIS.
Scholiaſtes CALLIMACHI.
Scholiaſtes LUCIANI.
Scholiaſtes THEOCRITI.
Scriptor vitæ APOLLONII.
SENECA *Philoſophus.*
SERVIUS *in* VIRGILIUM.
SEXTUS EMPIRICUS, Genevæ 1621.
SIGEBERTUS *Gemblacenſis De Script. Eccleſ.*
SIMPLICIUS.
SOCRATIS *Hiſtoria Eccleſ.* Moguntiæ 1677.
SOLINUS.
SOZOMENI *Hiſtoria Eccleſ.* Mogunt. 1677.
STEPHANUS *Byzantinus de Urbibus*, Lugd. Bat. 1694.
STOBÆUS.
STRABO, Pariſiis 1620. *& apud* JOSEPHUM.
SUETONIUS, Leovard. 1714.
SUIDAS, Cantab. 1705.
SULPITIUS SEVERUS.
SYNCELLUS.
SYNESIUS, Paris. 1631.

TA-

T.

TACITUS, Antuerp. 1627.
TATIANI *Oratio contra Græcos*, inter opera JUSTINI Martyris.
TERTULLIANUS, Paris. 1664.
THEOCRITUS.
THEODORETI *Historia Eccles.* Mogunt. 1679.
THEODORUS *Tarsensis.*
THEOPHANES *in Chronico.*
THEOPHILUS *ad Autolycum*, Oxon. 1684.
THEOPOMPUS *apud* PHOTIUM.
THEOPHRASTUS.
THUCYDIDES, Oxon. 1696.
TREBELLIUS POLLIO, *inter Historiæ Augustæ Script.*
TROGUS POMPEJUS. V. JUSTIN.
TZETZES.

V.

VALERIUS MAXIMUS.
VARRO.
VELLEIUS PATERCULUS.
VIRGILIUS.
VITRUVIUS.
VOLCATIUS GALLIC. *inter Hist. Aug. Script.*

XAN-

X.

XANTHUS LYDIUS *apud* DIOGENEM LAERTIUM.
XENOPHON, Francof 1596.
XIPHILINUS.

Z.

ZONARAS.
ZOZIMUS, Cizæ 1679.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE PREMIER.

L'Ancien Empire des Aſſyriens, ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eu la domination de l'Aſie plus de treize-cens ans, il ſe (*a*) forma de ſes débris deux Empires, l'un fondé par Arbacès Gouverneur des Médes, & l'autre par Beleſis Gouverneur de Babylone. C'étoient les deux principaux chefs de la conſpiration, qui avoit cauſé la ruine de l'Empire des Aſſyriens. Ils le partagerent auſſi entr'eux, quand ils eurent réuſſi dans leur deſſein : Beleſis eut pour lui Baby- An. 747. avant J.C.

(*a*) Diod. Sicul. Lib. II. p. 81. Athenæus, Lib. XII. p. 529. Herodotus, Lib. I. c. 95. Justin. Lib. I. c. 3.

An. 747. avant J.C. Babylone, la Chaldée & l'Arabie; tout le reſte échût en partage à Arbacès. Cet événement arriva la VII. année de la fondation de Rome & la II. de la huitième Olympiade, DCCXLVII. ans avant Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, avant le commencement de l'Ere vulgaire, d'où nous comptons les années depuis ſon Incarnation.

Arbacès eſt appellé (*b*) *Tiglath-Pileſer* & (*c*) *Thilgath-Pilneſer* dans l'Ecriture, *Thilgamus* (*d*) dans *Elien*, & (*e*) *Ninus le Jeune* par *Caſtor*. Il établit ſon Siége Royal à Ninive, où les précedens Rois d'Aſſyrie avoient fait leur reſidence, & c'eſt là que pendant dix-neuf ans il gouverna ſon nouvel Empire.

Beleſis eſt le même que Nabonaſſar, du regne duquel à Babylone commence cette fameuſe Epoque Aſtronomique, appellée de ſon nom l'*Ere de Nabonaſſar*. Il eſt appellé *Nanibrus* (*f*) par Nicolas de Damas, & dans l'Ecriture ſainte (*g*) *Baladan*, pere de ce *Merodac* ou *Mordace Empadus*, qui envoia des Ambaſſadeurs au Roi Ezéchias pour le féliciter ſur ſa convaleſcence.

Dieu voulut que ces deux Empires s'élevaſſent ainſi, pour lui ſervir tour à tour, d'inſtrument à punir les iniquitez de ſon Peuple: le premier, pour abattre le Royaume d'Iſraël, & le ſecond pour détruire celui de Juda, comme nous le ferons voir dans la ſuite de cette Hiſtoire. La

(*b*) II. *Rois* XV. 29. & XVI. 7. 10.
(*c*) I. *Chron.* V. 6. II. *Chron.* XXVIII. 20.
(*d*) *Hiſt. Animal.* Lib. XII. c. 21.
(*e*) EUSEB. *Chron.* p. 46.

La ſixiéme année de *Tiglath-Piléſer* (*h*) Achaz commença à regner ſur Juda. Ce Prince étoit ſouverainement méchant & impie. Auſſi Dieu ſuſcita contre lui Rezin Roi de Syrie & Pekach Roi d'Iſraël, qui s'étant liguez contre lui entrerent dans ſon païs avec une puiſſante Armée ; & après l'avoir ravagé, l'enfermerent lui-même dans Jeruſalem & l'y aſſiégerent. An. 741 avant J. C. ACHAZ 1.

Leur deſſein étoit (*i*), en prenant cette Ville, d'extirper entierement la maiſon de David & d'établir le fils de Tabéal pour Roi ſur Juda. L'Ecriture ne marque nulle part qui étoit cet homme. C'étoit apparemment quelque Juif puiſſant & factieux, qui s'étant revolté contre ſon Souverain le Roi de Juda, avoit excité & fomenté cette guerre, dans le deſſein ambitieux de le chaſſer du thrône & d'y monter à ſa place.

Mais Dieu, qui ne vouloit que punir Achaz à cauſe de ſon impieté, & non toute la maiſon de David, qu'en conſideration de ce Prince il avoit toûjours honorée de ſa faveur & de ſa protection, en voulut bien prévenir la ruine, en diſſipant les complots de ſes ennemis.

Pour cet effet il envoia Eſaïe ſon Prophéte à Achaz, pour l'exciter à défendre courageuſement ſa capitale contre ſes ennemis, l'aſſurant qu'ils ne prévaudroient point contre lui. Dequoi

(*f*) *In Eclogis* VALESII p. 426. &c.
(*g*) *Eſaïe* XXXIX. 1.
(*h*) II. *Rois* XVI. II. *Chron.* XXVIII.
(*i*) *Eſaïe* VII.

An. 742. avant J. C. ACHAZ I. quoi il lui donna deux ſignes, dont l'un devoit être bien-tôt accompli, & l'autre quelques Siècles après.

Le premier de ces ſignes étoit, que le Prophéte épouſeroit une femme, laquelle immediatement après ce mariage concevroit un fils, & qu'avant que ce fils fût d'un âge à diſcerner le bien & le mal, ces deux Rois ſeroient chaſſez du païs; ce qui arriva en effet. Car le Prophéte (*k*) s'étant marié auſſi-tôt après, avant que *Maher-Salal-has-bas*, le fils qui lui étoit né de ce mariage, eût atteint l'âge de diſcretion, ces deux Rois furent battus; Rezin la troiſiéme année d'Achaz, & Pekach l'année ſuivante.

L'autre ſigne étoit, qu'une (*l*) Vierge concevroit & enfanteroit un fils, qui ſeroit appellé *Emmanuel*, c'eſt-à-dire, Dieu avec nous, par où étoit déſigné le *Meſſie* promis à l'Egliſe, Dieu manifeſté dans la nature humaine, & qui a ſejourné ici bas quelque-tems avec nous pour accomplir le grand ouvrage de notre ſalut. Cette prédiction tendoit à raſſurer la maiſon de David, laquelle à la vuë de cette grande puiſſance armée contre elle, & animée à ſa perte, ſe trouvoit dans la derniere conſternation, comme ſi elle eût touché à ſa dernière ruine. Rien n'étoit plus propre à la faire revenir de cette eſpece de déſeſpoir, que cette prophétie par l'aſſurance qu'elle lui donnoit que leur maiſon ſubſiſteroit juſques à ce que le Meſſie en fût né, de la manière qu'il étoit prédit ici.

Là

(*k*) *Eſaïe* VIII.
(*l*) *Eſaïe* VII. 14. *Matth.* I. 23.

Là deſſus les deux Rois conféderez, aiant manqué leur coup, conformément à la prédiction du Prophéte, ils furent obligez de lever le ſiége & de s'en retourner chez eux, ſans avoir reüſſi dans leur entrepriſe. An. 742. avant J. C. ACHAR 1.

Achaz (*m*) au lieu de ſe faire de cette faveur de Dieu un motif de converſion, n'en devint que plus méchant. Il rejetta entièrement le Dieu d'Iſraël, & s'abandonna aux plus énormes abominations des Peuples idolâtres dont il étoit environné, juſques à faire paſſer ſon fils par le feu en l'honneur de *Moloch*. Auſſi Dieu (*n*) fit revenir contre lui l'année ſuivante les mêmes ennemis dont il l'avoit délivré. Les deux Rois alliez, aiant mieux équippé leurs troupes & pris de plus juſtes meſures que la premiere fois, ſe mirent en campagne contre Achaz: ils diviſerent leurs forces en trois corps, l'un ſous la conduite de Rezin Roi de Syrie, l'autre ſous celle de Pekach Roi d'Iſraël, & le troiſième ſous celle de Zicri homme puiſſant d'Ephraïm; & pour partager davantage les forces d'Achaz, ils l'attaquerent avec ces trois Armées à la fois, en trois differens endroits de ſes Etats. Rezin dans cette expedition aiant chargé ſon Armée de butin & fait un grand nombre de captifs, reprit le chemin de Damas, croiant qu'il n'y avoit rien de meilleur à faire pour lui que de mettre ſon butin en ſûreté. Pekach marcha tout droit avec ſon Armée contre Achaz, qui avoit raſſemblé les principales forces de ſon Royaume pour s'oppoſer à cette in-

An. 741. avant J. C. ACHAZ 2.

vaſion

(*m*) II. *Chron.* XXVIII. 2--5.
(*n*) II. *Rois* XVI. II. *Chron.* XXVIII.

An. 741. avant J. C. ACHAZ 2. vaſion, & qui avoit même arrêté pendant quelque tems les progrès de cette partie d'ennemis qu'il avoit en tête. Mais à la fin, enhardi par le départ de Rezin, il hazarda une bataille, qui lui fut ſi funeſte, que ſix-vingt mille de ſes ſoldats y perdirent la vie. Zicri profitant de cette déroute mena ſon Armée contre Jeruſalem, & s'en étant rendu maître, il mit à mort *Mahaſeja* fils du Roi & la plûpart des principaux Seigneurs du Royaume qu'il y trouva.

Après cette expedition les deux Armées d'Iſraël s'en retournerent chargées de dépouilles, avec plus de deux-cens mille captifs de l'un & de l'autre ſexe, qu'ils avoient deſſein de vendre pour eſclaves. Mais un Prophéte leur aiant ſevérement reproché cet excès de cruauté envers leurs freres, que Dieu avoit livré entre leurs mains, les principaux du païs, pour ne pas s'attirer une punition ſemblable, ne voulurent pas permettre que ces captifs fuſſent conduits dans Samarie; mais aiant deſtiné les dépouilles à revêtir ceux qui étoient nuds, & leur aiant fourni à tous des vivres & les rafraîchiſſemens néceſſaires, ils les renvoyerent dans leur païs.

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3. La Judée ne fut pas ſi-tôt délivrée de ces ennemis, qu'elle fut envahie par d'autres, qui ne la traiterent pas avec moins de cruauté. Les Iduméens d'un côté, & les Philiſtins de l'autre qui étoient ſes plus proches voiſins, les uns au Midi & les autres à l'Occident, profitant du deſaſtre des Juifs, ſe jetterent dans leur païs, ſe ſaiſirent de tout ce qui ſe trouva dans leur voiſinage & ravagerent tout le reſte.

Tant de châtimens ne ſervirent qu'à endurcir Achaz. Au lieu de rechercher le Seigneur ſon

ſon Dieu, & de ſe détourner de ſon mauvais train, il eut recours aux hommes. Il dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva, & l'envoia à Tiglath-Piléſer Roi d'Aſſyrie pour l'engager à venir à ſon ſecours, lui promettant outre cela de devenir ſon vaſſal & de lui païer tribut. An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Le Roi d'Aſſyrie trouvant une occaſion ſi favorable d'ajoûter la Syrie & la Paleſtine à ſon Empire, accepta ſans balancer cette propoſition. Il marcha de ce côté-là avec une grande Armée; & aiant battu Rezin il prit Damas, & reduiſit tout le païs ſous ſon pouvoir. Il mit fin par là au Royaume des Syriens à Damas, qui y avoit duré dix generations; ſavoir depuis *Rezon fils d'Eljadah* (o) qui le fonda, pendant que Salomon regnoit ſur Iſraël.

Tiglath-Piléſer (p) marcha enſuite contre Pekach, & ſe ſaiſit de tout ce qui appartenoit au Roiaume d'Iſraël au delà du Jourdain, comme auſſi de toute la *Galilée*. Après quoi il s'avança vers Jeruſalem, moins pour ſecourir Achaz que pour en tirer encore de l'argent. Car au lieu de lui aider à reprendre quelqu'une des places que les Philiſtins, les Iduméens & ſes autres ennemis lui avoient enlevées, il retourna à Damas pour y paſſer l'hiver, après avoir tiré d'Achaz tout ce qu'il put; juſques-là que ce Prince fut obligé, pour le ſatisfaire, de mettre en piéces & de fondre tous les vaiſſeaux du Temple. De ſorte qu'Achaz reçut plus de préjudice que d'avantage de cette alliance, ſon Royaume

(o) I. *Rois* XI. 23--25.
(p) II. *Rois* XVI. II. *Chron.* XXVIII.

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

me aiant été plus épuiſé par les préſens & les ſubſides que ſon prétendu ami & allié extorqua de lui, qu'il ne l'avoit été par les ravages & les pilleries de ſes ennemis déclarez. Il en reſulta d'ailleurs deux inconveniens durables. L'un, qu'au lieu de deux petits Princes, à chacun deſquels il pouvoit tenir tête, il eut pour voiſin un puiſſant Monarque, dont les forces étoient fort ſuperieures aux ſiennes, comme les Royaumes de Juda & d'Iſraël ne l'éprouverent que trop dans la ſuite, l'un & l'autre aiant été détruits par les Aſſyriens. L'autre, que depuis ce tems-là les Juifs furent exclus du commerce de l'Ocean, qui juſques là avoit été une des principales ſources de leurs richeſſes.

Les Juifs faiſoient ce commerce depuis long-tems par la Mer Rouge & par le Detroit de * Babelmandel, non ſeulement vers l'Occident ſur les côtes d'Afrique, mais encore ſur les côtes d'Arabie, de Perſe, & des Indes vers l'Orient, avec un prodigieux profit. David fut le premier (*q*) qui l'établit. Ce Prince par la conquête qu'il fit du Royaume d'Edom (*r*) ſe trouvant en poſſeſſion d'Elath & d'Eſiongeber (*ſ*) deux

* [Il faut écrire ce mot *Bab-el-mandeb*, qui ſignifie *la porte de l'Enfer*, à cauſe de l'exceſſive chaleur qu'il fait à l'embouchure de la Mer Rouge.]

(*q*) EUPOLEMUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*r*) II. *Sam.* VIII. 14. I. *Rois* XI. 15. 16. I. *Chron.* XVIII, 13.

(*ſ*) I. *Rois* IX. 26. II. *Chron.* VIII. 16.

§ [*Trois mille talens d'or* &c. Il ſe pourroit auſſi que le nombre eût été groſſi par les Copiſtes, comme on le voit en d'autres endroits de l'Ancien Teſtament. Ceux qui voudront s'inſtruire du poids & de la valeur des talens & des autres monnoyes des Hébreux, doivent conſulter le Livre Anglois de RICHARD CUMBERLAND *des Poids & des*

(*f*), deux Villes qui en faiſoient partie, il comprit l'avantage qu'il pouvoit tirer de leur ſituation ſur la Mer Rouge, pour ce commerce, & il en profita habilement. L'Ecriture fait mention de deux endroits, *Ophir* & *Tarſis*, où les Juifs négocioient de ces deux Villes. David tira un grand profit du premier. Car il eſt vraiſemblable que ces trois mille talens § d'or d'Ophir que ce Prince donna pour l'embelliſſement du Temple, comme il eſt rapporté au XXIX. Chap. du I. Livre des *Chron.*, étoient de l'or qu'il avoit tiré d'Ophir par les Flottes qu'il y avoit envoié à diverſes repriſes. Il eſt parlé auparavant, (au XXII. Chap. du même Livre,) de ce qu'il avoit reſervé des dépouilles de ſes ennemis, des tributs des Nations conquiſes, & des revenus publics de ſon Empire, ce qui monte à une (**s*) ſomme prodigieuſe. Les trois mille talens d'or d'Ophir, qu'il y ajoûta, alloient encore au delà, & venoient de ce qu'il poſſedoit en propre, indépendamment de ce qui lui appartenoit en qualité de Roi. Il n'eſt pas poſſible de comprendre qu'il eût pu fournir de

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

verſ. 4.

verſ. 14.

des Meſures des Juifs, ou celui d'EDOUARD BERNARD, qui a écrit ſur la même matiere.]

(**s*) Cette ſomme eſt ſi prodigieuſe, que cela donne lieu de penſer que les talens par leſquels elle eſt ſupputée, étoient une autre ſorte de talens d'une valeur beaucoup moindre que les talens Moſaïques, dont on rend compte dans la Préface. Car ſi on fait l'evaluation par ces talens, de ce que David donna, & de ce que les principaux Seigneurs de ſa Cour contribuerent pour la conſtruction du Temple, tel qu'on le trouve détaillé, I. *Chron.* XXII. 14--16. & XXIX. 3--8., la ſomme qui en reſulte va au delà de huit-cent millions de Livres Sterling, ce qui auroit ſuffi à bâtir un Temple d'argent maſſif, égal à celui de Salomon dans ſon étenduë & dans ſes meſures.

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

de ſon propre fonds une ſi grande ſomme, ſi on ne ſuppoſe que le profit extraordinaire qu'il avoit fait dans ce commerce, lui en avoit donné le moyen. Car l'or ſeul (*) fait plus de vingt & un millions de Livres Sterling, outre les ſept mille talens d'argent affiné (*t*) qui étoient compris dans le même don.

Salomon (*u*) continua, après la mort de ſon pere le même commerce d'Ophir, d'où ſa flotte en un ſeul voiage (*x*) lui apporta quatre-cent cinquante talens d'or. Si ce Prince acquit en un ſeul voyage une ſomme ſi conſiderable, on ne doit pas être ſurpris que David eût pu accumuler de ſi grands tréſors dans les divers voyages que firent ſes Flottes en Ophir, depuis le tems qu'il conquit l'Idumée juſques à ſa mort, ce qui va du moins à vingt-cinq ans. Il eſt vrai que Salomon augmenta beaucoup ce commerce, tant par ſa profonde ſageſſe, que par l'application particuliere qu'il y donna. Cela lui fut d'autant plus facile, que ſon regne ne fut pas agité de guerres comme celui de ſon pere. Il alla en perſonne à Elath & à Eſiongeber (*y*): il y fit conſtruire des vaiſſeaux: il fit fortifier ces deux ports, & il donna ordre à toutes les autres choſes qui étoient néceſſaires, non ſeulement pour continuer avec ſuccès ce commerce en Ophir, mais pour l'étendre dans tous les autres lieux vers leſquels la mer ſur laquelle ces

(*) Car trois mille talens d'or Hébreux, reduits à la monnoie Angloiſe, montent à vingt un millions-ſix cens mille Livres Sterling.

(*t*) I. *Chron.* XXIX. 4.

(*u*) I. *Rois* IX. 26--28. & X. 11--22. II. *Chron.* VIII. 17. 18. & IX. 10--21.

ces deux ports étoient ſituez lui ouvroit paſ- An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.
ſage.

Son principal ſoin fut de fournir ces deux Villes d'habitans propres à ſeconder ſes deſſeins. Dans cette vuë, il y fit venir des endroits maritimes de la Paleſtine autant de gens de mer qu'il lui fut poſſible, & ſur tout des Tyriens (z) dont Hiram Roi de Tyr, ſon ami & ſon allié lui fournit un grand nombre. Ce fut de ces derniers qu'il tira le plus de ſervice. Comme les Tyriens étoient deſlors, comme ils le furent depuis pendant pluſieurs Siècles, les plus habiles & les plus experimentez dans la Marine, il n'y en avoit point qui fuſſent plus capables de conduire les Flottes de Salomon dans des voyages de long cours. Mais l'uſage de la Bouſſole n'étant pas encore connu dans ce tems-là, on ne navigeoit que le long des côtes: de ſorte qu'on mettoit ſouvent trois ans à un voyage, qu'on peut faire aujourd'hui en moins de trois mois. Cependant ce commerce réuſſit ſi bien, & fut porté ſi loin par la ſage conduite de Salomon, qu'il attira par ce moyen dans ces deux ports, & de là à Jeruſalem, tout le commerce d'Afrique, d'Arabie, de Perſe & des Indes.

Ce fut là la principale ſource des richeſſes immenſes qu'il acquit, & en quoi (a) il ſurpaſſa, auſſi-bien qu'en ſageſſe, tous les autres Rois de ſon

(x) II. *Chron.* VIII. 18. Ces 450. talens, dont il eſt fait ici mention, font trois millions deux-cens quarante mille Livres Sterling.
(y) II. *Chron.* VIII. 17.
(z) I. *Rois* IX. 27. II. *Chron.* VIII. 18. & IX. 10--21.
(a) I. *Rois* X. 23. II. *Chron.* IX. 22.

An. 740. avant J.C. ACHAZ 3.

ſon tems, aiant rendu (*b*) l'argent ſi commun à Jeruſalem qu'on n'en faiſoit pas plus de cas que du pavé des rues.

Après la diviſion du Royaume, les Rois de la maiſon de David, à qui l'Idumée étoit reſtée en partage, continuerent ce négoce (*c*) de ces deux ports & ſur tout d'Eſiongeber, dont ils ſe ſervirent principalement juſqu'au tems de Joſaphat. Mais une Flotte que ce Roi de Juda y avoit équippée pour Ophir, conjointement avec Achazia Roi d'Iſraël, y aiant péri, ce port perdit ſa reputation. Il y avoit à ſon entrée, une chaîne de rochers (*d*) contre leſquels cette Flotte ſortant du port fut pouſſée & miſe en piéces, par un coup de vent que Dieu fit élever ſubitement pour punir ce Prince de (*e*) ſon aſſociation avec un Roi idolâtre. Pour prévenir un pareil accident, les vaiſſeaux du Roi furent tirez de là & placez à Elath, d'où Joſaphat fit partir l'année d'après une autre Flotte pour Ophir. Car comme l'Ecriture nous parle ailleurs d'une Flotte que ce Prince équippa pour Ophir, dans laquelle il ne voulut pas (*f*) qu'Achazia eût aucune part, il s'enſuit évidemment qu'il équippa deux Flottes, l'une conjointement avec ce Roi d'Iſraël, & l'autre ſans lui.

C'eſt ainſi que cette affaire fut conduite & con-

(*b*) I. *Rois* X. 27. II. *Chron.* IX. 27.

(*c*) I. *Rois* XXII. 48. II. *Chron.* XX. 36.

(*d*) De là lui venoit le nom d'Eſiongeber, qui ſignifie l'*épine du dos*, à cauſe de la reſſemblance que ces rochers avoient avec cette partie du corps humain. [Voyez BOCHARTI CANAAN lib. I. cap. 44.]

(*e*) I. *Rois* XXII. 49. II. *Chron.* XX. 36. 37.

continuée depuis le regne de David juſqu'à la mort de Joſaphat. Juſques-là les Rois de Juda demeurerent en poſſeſſion de l'Idumée, qu'ils gouvernoient (g) par leurs Lieutenans ou Vice-rois. Mais Joram aiant ſuccedé à ſon pere Joſaphat, & Dieu pour le punir de ſes déreglemens l'aiant privé de ſa protection, Eſaü conformément à la prédiction d'Iſaac (h) *briſa de deſſus ſon cou le joug de Jacob*, après lui avoir été aſſujetti, pendant pluſieurs generations; ſavoir depuis le tems de David juſques alors. Car comme Joram s'étoit revolté contre Dieu (i), les Iduméens ſe revolterent auſſi contre lui. Ils chaſſerent ſes Vicerois: ils ſe choiſirent un Roi de leur Nation, & ſous ſa conduite ils recouvrerent ſi bien leur ancienne liberté, qu'ils ne furent plus ſoumis aux Rois de Juda. An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Depuis ce tems-là le commerce des Juifs par la Mer Rouge fut interrompu, juſqu'au regne d'Hozias. Ce Roi de Juda (k) aiant repris Elath dès le commencement de ſon regne, le fortifia de nouveau, en chaſſa les Iduméens; le peupla de ſes propres ſujets & y rétablit l'ancien commerce, qui continua juſqu'au regne d'Achaz. Mais Rezin, Roi de Damas, aiant abattu le Roïaume de Juda au point que nous venons de voir, ſe ſaiſit d'Elath, d'où il chaſſa les Juifs (l) & mit des Syriens en leur place, dans

(f) I. *Rois* XXII. 49.
(g) I. *Rois* XXII. 48.
(h) *Gen.* XXVII. 40.
(i) II. *Rois* VIII. 20-22.
(k) II. *Rois* XIV. 22. II. *Chron.* XXVI. 2.
(l) II. *Rois* XVI. 6.

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3. dans la vuë de s'approprier tout le profit du commerce de la Mer du Midi, que les Rois de Juda avoient tiré juſques-là, à la faveur de ce port. Mais l'année d'après Tiglath-Piléſer aiant vaincu Rezin & ſubjugué ſes Etats, il s'empara d'Elath comme d'une dépendance de ſa conquête: & en transfera tout le commerce aux Syriens, ſans aucun égard aux juſtes prétentions qu'y avoit Achaz, ſon ami & ſon allié. Par là les Juifs furent privez du grand profit qu'ils avoient tiré juſques alors de ce trafic; ce qui diminua beaucoup leur opulence. Car quoiqu'ils ne l'euſſent pas toûjours ſoûtenu avec le même ſuccès que du tems de Salomon, il n'avoit pas laiſſé de leur être très-avantageux tant qu'ils en avoient été les maîtres, parce qu'il comprenoit tout le négoce * des Indes, de Perſe, d'Afrique & d'Arabie, qui ſe faiſoit par la Mer Rouge. Mais depuis qu'ils en furent dépoſſedez par Rezin, ils n'y eurent plus de part. Depuis ce tems-là les marchandiſes qui venoient par cette voie, ne furent plus tranſportées à Jeruſalem, mais en d'autres lieux.

On ne ſait point où les Syriens établirent leur principale Foire, tandis que ce commerce fut entre leurs mains. On trouve ſeulement que les Tyriens, par la ſuite du tems, s'en étant entièrement emparez, ils faiſoient venir, à la faveur du même port, par la voye de Rhinocorura

* [Il ſe faiſoit néanmoins du négoce par terre, au travers de la Meſopotamie. Voyez la Lettre que Mr. MOYLE écrivit là-deſſus à l'Auteur.]

(m) STRABO, Lib. XVI. p. 781.

nocorura (*m*) Ville maritime ſituée entre l'Egypte & la Paleſtine, les marchandiſes de Perſe, des Indes, de l'Arabie & de l'Afrique, à Tyr, d'où ils les diſtribuoient dans tout l'Occident. Ce négoce enrichit extrêmement les Tyriens ſous l'Empire des Perſes, par la faveur & la protection deſquels ils en furent pleinement en poſſeſſion. Mais lorſque les Ptolomées ſe furent rendus maîtres de l'Egypte, ils attirerent bien-tôt ce trafic dans leur Roïaume, en bâtiſſant (*n*) Berenice, Myos-Hormos, & d'autres ports ſur la côte occidentale de la Mer Rouge qui appartenoit à l'Egypte; car Elath & Eſiongeber étoient ſur le bord oppoſé, & en envoiant de là des Flottes dans tous les lieux où les Tyriens négocioient du port d'Elath. Ils établirent leur principale Foire à Alexandrie (*o*), qui devint par là la Ville la plus marchande de l'Univers, ce qui dura pendant pluſieurs ſiècles. C'eſt par cette voie, ſavoir par la Mer Rouge & par l'embouchure du Nil, que ſe fit tout le commerce que les païs occidentaux eurent avec la Perſe, les Indes, l'Arabie & les côtes orientales d'Afrique, juſques à ce qu'il y a un peu plus de deux-cens ans (*p*) on eût découvert une route pour aller aux Indes, en doublant le Cap de *Bonne Eſperance*. Après cette découverte les Portugais à qui elle étoit duë, furent pendant quelques-tems les maîtres de ce commerce, qui eſt tombé preſque tout entier entre les mains des Anglois & des Hollandois. Voilà une

An. 740. avant J.C. ACHAZ 3.

(*n*) STRABO, Lib. XVII. p. 815.
(*o*) STRABO Lib. XVII. p. 798.
(*p*) L'an de J. C. 1497.

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

une hiſtoire exacte du commerce des Indes Orientales, depuis le regne de David où il commença juſques à préſent.

Quoi qu'on convienne generalement que le commerce d'Ophir & de Tarſis eſt le même, que celui dont notre Compagnie des Indes eſt aujourd'hui en poſſeſſion, il y a cependant de grandes diſputes entre les Scavans ſur les endroits de l'Orient où ces deux lieux ſont ſituez. Quelques-uns veulent qu'Ophir ſoit Zocotora, Iſle ſituée ſur la côté orientale d'Afrique, un peu au delà du Detroit de Babelmandel. D'autres prétendent que c'eſt l'Iſle appellée anciennement *Taprobane*, & maintenant *Ceilon*. Ceux qui font d'Ophir une Iſle, ont pour eux l'autorité d'Eupoleme, ancien Auteur cité par Euſebe, lequel parlant de David dit (*q*) que ce Prince *bâtit des Vaiſſeaux à Elath, Ville d'Arabie, d'où il envoia à Urphe* (ou *Ophir*) *Iſle ſituée dans la Mer Rouge qui fourniſſoit de l'or en abondance, des Eſſaieurs de metaux qui en rapporterent en Judée.* Mais cette queſtion ne pouvant être décidée que par l'Ecriture, tout ce qu'on en peut recueillir, c'eſt 1. qu'on mettoit trois ans (*r*) à aller d'Elath à Tarſis & à en revenir: au lieu qu'il n'eſt point marqué en combien de tems on faiſoit le voyage d'Ophir; ce

(*q*) *Apud.* EUSEB. *Prap. Evang.* Lib. IX.
(*r*) I. *Rois* X. 22. II. *Chron.* IX. 21.
(*s*) I. *Rois* X. 22.
(*t*) I. *Rois* X. 11.
* [*Almuggim*, c'eſt-à-dire, les arbres qui portoient diverſes ſortes de gommes. Voyez HELLERUS, dans ſon *Hierophyſicon.*]
(*u*) AGATHARCIDES, p. 60. de l'Edition d'Oxford, rapporte que chez les *Aliléens* & les *Caſſandrins*, Peuples de

ce qui donne lieu de croire, que Tarſis étoit quelque part dans les Indes Orientales, & qu'Ophir étoit quelque endroit moins éloigné dans l'enceinte de ces mers. 2. Que les marchandiſes qu'on rapportoit de Tarſis (*s*) étoient de l'or, de l'argent, de l'yvoire, des ſinges & des paons; & celles d'Ophir (*t*) de l'or, du bois d'*Almuggim* * & des pierres précieuſes. D'où il ſuit, que l'endroit de la mer des Indes lequel à la diſtance d'Elath que nous venons de marquer, fournit le plus d'or, d'argent, d'yvoire, de ſinges, de paons, eſt la Tarſis de l'Ecriture; & que celui qui compris dans la même mer, fournit le plus de bois d'*Almuggim*, de pierres précieuſes & d'or dans la quantité que Salomon en tira en un ſeul voyage, eſt la terre d'Ophir, dont la même Ecriture fait mention. Je ne dois pas ſur tout oublier de remarquer; que ſi l'Arabie méridionale rendoit alors le meilleur or, & dans la plus grande quantité, (*u*) comme de bons Auteurs le témoignent, ceux qui y placent l'Ophir de l'Ecriture ſemblent avoir le mieux conjecturé; car on ne peut avancer que des conjectures ſur ce ſujet. An. 740. avant J. C. ACHAZ, 3.

Pour mieux comprendre ce qu'Eupoleme dit d'Ophir, que c'étoit une Iſle de la Mer Rouge, il

de l'Arabie méridionale, il y avoit de l'or en ſi grande abondance, qu'ils donnoient le double peſant d'or pour du fer, le triple pour de l'airain & dix fois autant pour de l'argent; & qu'en creuſant la terre, ils trouvoient des morceaux d'or pur, qui n'avoient pas beſoin d'être affinez, dont le moindre étoit de la groſſeur d'un noiau d'olive, & les autres beaucoup plus gros. *Nul Auteur ne parle d'aucun autre lieu de la terre qui ait été ſi fécond en or.*

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

il eſt bon de ſavoir qu'il n'entend pas par-là le Golfe Arabique, ſitué entre l'Arabie & l'Egypte, qu'on appelle communément de ce nom; mais l'Ocean (*) méridional, qui (*w*) s'étendant entre les Indes & l'Afrique baigne les côtes d'Arabie & de Perſe, & qui paroiſſant d'une couleur rougeâtre par la violente ardeur des raïons du Soleil qui y donnent continuellement, dans ces climats brûlans, fut pour cette raiſon appellé Mer Rouge. C'eſt la ſeule mer qui a été connuë proprement ſous ce nom chez les Anciens. Le Golfe qui porte maintenant ce nom, ne l'a pas reçu de quelque rougeur ſemblable. Car ni ſes eaux, comme quelques-uns le veulent; ni ſon ſable, comme d'autres le prétendent, n'ont rien qui tienne du rouge. Auſſi n'a-t-il jamais été appellé ainſi par les Orientaux. Dans tout l'ancien Teſtament cette mer eſt nommée (*x*) *Yam-Suph*, c'eſt-à-dire, la *Mer de l'Algue* ou des *Roſeaux*, à cauſe de la grande quantité qu'il en croît ſur ſes rivages. Elle a le même nom dans l'ancienne verſion Syriaque, auſſi-bien que dans le *Targum* ou Paraphraſe Chaldaïque. Mais chez les anciens habitans des contrées qui y confinent, elle portoit le nom de *Yam Edom*, ou de *Mer d'Edom*. Les deſcendans

* [Le Golphe Arabique fut nommé en Hébreu, JAM EDOM; mots qu'on peut traduire *Mer Rouge*, mais qui ſignifient la *Mer d'Edom*; parce que l'Idumée s'étendoit juſqu'à ſes bords. Depuis on nomma ainſi la mer voiſine, qui eſt entre l'Afrique & les Indes; comme divers Savans l'ont remarqué.]

(*w*) DIONYSII *Periegeſis*, V. 38. & *Comment.* EUSTATHII *in eundem.* STRABO, Lib. XVI. p. 765. AGATHEMERI *Geographia*, Lib. II. c. 11. [*Vide etiam* RELANDI *Diſſertat. de Mari Rubro.*]

dans d'Eſaü aiant occupé tout le païs appellé depuis par les Grecs *Arabie Petrée*, qui s'étend entre la Mer Rouge & le Lac de Sodome, ils l'appellerent du nom de leur pere, le païs d'*Edom*. Ainſi comme cette mer baignoit cette contrée, de là lui vint le nom de *Mer d'Edom*, ou ſelon le Dialecte Grec de *Mer Edoméene* ou *Iduméene*; de la même manière que celle qui baignoit la Pamphylie fut appellée la Mer *Pamphyliéne*, & celle qui baignoit la Tyrrhenie, la Mer *Tyrrhene*, pour n'en pas alleguer un plus grand nombre d'exemples. An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Mais les Grecs qui avoient pris ce nom des Phéniciens, voiant que cette mer étoit appellée par ces peuples *Yam Edom*, au lieu de traduire, comme ils devoient, la *Mer d'Edom*, ou la *Mer Iduméene*, prirent le mot d'*Edom* qui eſt un nom propre, pour un nom appellatif, & le rendirent par ἐρυθρὰ θάλασσα ou *Mer Rouge*. Car *Edom* dans la langue du païs ſignifioit *Rouge*, & l'Ecriture nous apprend (*y*) qu'Eſaü aiant vendu ſon droit d'aîneſſe à Jacob ſon frere pour un plat d'un potage roux, en fut ſurnommé *Edom*; c'eſt-à-dire, le *Rouge* ou le *Roux*.

Strabon (*z*) Pline (*a*), Pomponius Mela (*b*) & d'autres (*bb*) diſent, que cette mer ne fut

(*x*) Voyez *Exode* X. 19. XIII. 18. &c.
(*y*) *Geu.* XXV. 30.
(*z*) Lib. XVI. p. 766.
(*a*) Lib. VI. 23.
(*b*) Lib. III. 8.
(*bb*) AGATHARCIDES (*Edit. Oxon.*) p. 2. Q. CURTIUS Lib. VIII. 9. & Lib X. 1. PHILOSTRATUS Lib. III. 15. ARRIANUS *in Rerum Indicarum Libro* p. 352. *Edit.* GRONOV.

An. 740. avant J. C. ACHAZ 3. fut pas ainſi appellée de quelque rougeur, qu'on y remarquât, mais d'un grand Roi nommé *Erythrus*, dont les Etats étoient ſituez le long de ſes bords. Or *Erythrus* ſignifie en Grec ce qu'*Edom* ſignifie dans les Langues Phénicienne & Hebraïque, ſavoir *rouge*; ce qui marque évidemment que ce Roi Erythrus n'eſt autre qu'Eſaü ou Edom, qui aiant établi ſa poſterité dans cette ce contrée-là, (*c*) elle en fut appellée le païs d'*Edom*, ou avec la terminaiſon Grecque, l'*Idumée*, & la Mer qui la baignoit celui de *Mer d'Edom*; & par la mépriſe des Grecs, dont je viens de parler, celui de *Mer Rouge* qui lui eſt reſté juſques à préſent.

Pour achever d'éclaircir ce ſujet, il faut encore remarquer que l'Idumée, dont Strabon, Joſephe, Pline, Ptolomée & d'autres anciens Auteurs font mention, n'étoit pas ce païs d'Edom ou cette Idumée qui a donné le nom à la Mer Rouge, mais une autre ancienne Idumée, d'une beaucoup plus grande étenduë que celle que ces Auteurs décrivent. Car (*d*) elle comprenoit toute cette region, qui dans la ſuite fut appellée Arabie Petrée, de *Petra* ſa capitale. Tout ce païs, aiant été habité par les deſcendans d'Eſaü, fut de là nommé anciennement le païs d'Edom. Mais une ſédition (*e*) s'étant élevée parmi eux, une partie ſe ſépara du reſte & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui ſe trouvoit alors aban-

(*c*) Voyez les *Miſcellanées* ou *Melanges de* FULLER, Lib. IV. 20.

(*d*) Elle touchoit à la Mer Rouge, puis qu'*Elath* & *Eſiongeber*, Villes d'*Edom*, étoient deux ports ſituez ſur la Mer Rouge.

bandonnée & comme déſerte, par l'abſence de ſes habitans encore captifs en Babylone. Ceux-ci conſerverent le nom d'Iduméens, & le païs qu'ils occuperent eſt l'Idumée dont parlent ces Auteurs. Ceux qui reſterent dans le païs, ſe joignirent aux Iſmaëlites & furent appellez comme eux *Nabathéens*, de *Nebajoth*, ou *Nabath* (*f*) fils d'Iſmaël, & le païs qu'ils poſſederent *Nabathée*. C'eſt ſous ce nom qu'il en eſt ſouvent parlé dans les Auteurs tant Grecs que Latins. An. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Pour revenir à mon ſujet, Achaz ſe trouvant avec Tiglat-Piléſer, dans les fâcheux termes que je viens de marquer, il jugea à propos de diſſimuler toutes ces injures, pour ne pas s'en attirer de plus grandes. Agiſſant donc avec lui, comme s'il eût été véritablement ſon ami & ſon protecteur, il n'eut pas plûtôt appris qu'il étoit de retour à Damas (*g*) qu'il l'y alla trouver, pour lui rendre le reſpect & l'obéïſſance qu'il lui devoit comme à ſon Souverain & à ſon protecteur, depuis qu'il s'étoit declaré ſon vaſſal & ſon tributaire. An. 739. avant J. C. ACHAZ 4.

Pendant ſon ſéjour à Damas il (*h*) y vit un Autel conſacré à l'Idolâtrie, dont la forme lui plût ſi fort qu'en aiant fait tirer un modele, il l'envoia à Jeruſalem au Souverain Sacrificateur Urie, avec ordre d'en conſtruire un ſemblable. Il fit à ſon retour ôter l'Autel du Seigneur du lieu qu'il occupoit dans le Temple, & y plaça ce

(*e*) STRABO Lib. XVI. p. 760.
(*f*) *Gen.* XXV. 13.
(*g*) II. *Rois* XVI. 10.
(*h*) II. *Rois* XVI. 10--16.

An. 739. avant J. C. Achaz 4. ce nouvel Autel. Et, s'abandonnant enſuite (*i*) à l'Idolâtrie, il adora en la place du Dieu d'Iſraël, les Dieux des Syriens & des autres Nations voiſines, pour en obtenir, diſoit-il, le ſecours que ces Dieux avoient accoûtumé d'accorder à leurs adorateurs.

Dans ce deſſein, ayant rempli Jeruſalem & toute la Judée de leurs images & de leurs autels, il ne voulut pas ſouffrir qu'aucun autre Dieu qu'eux fût ſervi dans le païs; & ainſi ayant rejetté le vrai Dieu, ſon Créateur & ſon Maître, à qui ſeul il devoit ſes hommages; il fit fermer ſon Temple & bannit ſon Culte de toute l'étenduë de ſa domination. Il entreprit & executa tout cela avec hauteur, comme pour braver Dieu & le punir de ce qu'il ne l'avoit pas ſecouru lorſqu'il étoit ſi vivement preſſé par ſes ennemis; & qu'il eût été en ſon pouvoir de ſe vanger du Tout-puiſſant & de faire ſentir ſon indignation à l'Auteur de ſon être. Tel fut l'excès de folie & d'extravagance où le jetta ſon impieté, dans laquelle comme il ſurpaſſa tous les Rois ſes prédeceſſeurs, il perſiſta ſi opiniâtrement qu'elle lui devint enfin funeſte, ce Prince impie aiant été enlevé à la fleur de ſon âge, avant qu'il fût parvenu à la moitié de ſes jours.

Tiglath-Piléſer retournant en Aſſyrie emmena avec lui un grand nombre de captifs, des Roïaumes de Damas & d'Iſraël. Il plaça ceux de

(*i*) II. *Rois* XVI. II. *Chron.* XXVIII. 22-25.
(*k*) II. *Rois* XVI. 9.
(*l*) I. *Chron.* V. 26.
(*m*) *Amos* V. 26. 27.

de Damas (*k*) à *Kir*, & ceux d'Iſraël (*l*) à *Chalach*, à *Chabor*, & à *Hara* & ſur le fleuve de *Gozan*, dans le païs des Médes. *Kir* étoit une Ville ſituée dans la partie de la Médie qui approchoit le plus de la Judée. *Chalach*, *Chabor*, *Hara* & le fleuve de *Gozan* en étoient plus éloignez. Par là fut accomplie la prophétie d'Amos (*m*) par laquelle, au tems d'*Hozias* grand-pere d'*Achaz*, il avoit prédit aux Iſraëlites que Dieu les feroit mener en captivité au *delà de Damas*; c'eſt-à-dire, au delà des lieux, où les captifs de Damas ſeroient transferez. St. Etienne citant cet Oracle, (*n*) dit *au delà de Babylone*. C'eſt ainſi que portent les éditions ordinaires du Nouveau Teſtament Grec; & ce qui eſt auſſi conforme à la vérité. Car *Kir* étant au delà de Babylone, ce qui étoit au delà de *Kir* étoit par cela même au delà de Babylone. La ſeule édition de *Wechel* (*o*) a *Damas* dans le diſcours de S. Etienne, de quoi ſans doute il a eu pour garant d'anciens exemplaires. An. 739. avant J. C. ACHAZ 4.

Cet établiſſement de colonies dans ces Villes de la Médie par Tiglath-Piléſer, eſt une preuve évidente que ce païs dépendoit des Rois d'Aſſyrie. Autrement de quel droit ce Prince y eût-il établi des colonies? Ce n'étoient donc pas deux Rois differens, dont l'un eût la Médie & l'autre l'Aſſyrie, que Tiglath-Piléſer, & Arbacès, comme Uſſerius (*p*) le ſuppoſe; mais

(*n*) *Act.* VII. 43.

(*o*) Voyez le N. Teſtament Grec du Docteur MILL, ſur cet endroit des *Actes*.

(*p*) *Annales Veteris Teſtamenti ſub anno Mundi* 3257.

An. 739. avant J. C. Achaz 4. mais une ſeule & même perſonne deſignée par ces deux differens noms. Auſſi Diodore de Sicile (q) dit formellement, que dans le partage du premier Empire, l'Aſſyrie auſſi-bien que la Médie échurent à Arbacès, de ſorte qu'il ne reſte aucune place pour un Tiglath-Piléſer, ou un Ninus le Jeune, diſtinct de ce Prince, qui ait regné de ſon tems en Aſſyrie; & il faut néceſſairement que ce ſoit une ſeule & même perſonne qui ait été marquée par ces differens noms.

Pekach par les conquêtes que les Aſſyriens avoient faites ſur lui aiant été dépouillé d'une ſi grande partie de ſes Etats, ſe trouva reduit encore plus bas qu'il n'avoit mis lui-même le Roi Achaz. A peine lui étoit-il reſté autre choſe que la Ville de Samarie & le païs qu'occupoit la Tribu d'Ephraïm & la demi-Tribu de Manaſſé. Ce qui, ſelon la deſtinée ordinaire des Princes malheureux, lui aiant attiré le mépris & l'indignation tout-enſemble de ſes ſujets, Hoſée (r) fils d'Ela, ſe revolta contre lui & le tua, l'an vingtiéme de ſon regne à Samarie. Ainſi fut pleinement accomplie la prédiction d'Eſaïe touchant ce Prince, (s) rapportée ci-deſſus. Il y a apparence qu'après cela les anciens du païs prirent le Gouvernement en main; car Hoſée ne parvint à la Roiauté que neuf ans après, ſavoir, vers la fin de la douziéme année d'Achaz.

L'an

(q) Lib. II. p. 81.
(r) II. *Rois* XV. 30.
(s) *Eſaie* VII. 16.
(t) Castor, *apud* Euseb. *Chron.* p. 46.
(u) Chap. I. 2.

L'an quatorzième d'Achaz mourut Tiglath-Piléſer Roi d'Aſſyrie, après (*t*) un regne de dix-neuf ans. Il eut pour ſucceſſeur Salmanaſar ſon fils, appellé dans le Livre de Tobie (*u*) *Enemeſſar* & dans Oſée (*w*) *Salman*. Dès que ce Prince fut établi ſur le trône, il vint dans la Syrie & dans la Paleſtine, ſoumit Samarie (*x*) & obligea Hoſée qui en étoit Roi, à devenir ſon vaſſal & ſon tributaire. Parmi le butin qu'il remporta de cette expedition, ſe trouva (*y*) le *Veau d'or*, que Jeroboam avoit érigé à *Bethel*, & à qui juſques alors les dix Tribus, qu'il avoit engagées dans ſa revolte contre la maiſon de David, avoient rendu un culte religieux. L'autre *Veau d'or*, que ce même Prince avoit dreſſé au même tems à *Dan* (*z*) en avoit été enlevé environ dix-ans auparavant par Tiglath-Piléſer, lorſqu'il envahit la Galilée, ou cette Ville étoit ſituée. An. 729. avant J.C. ACHAZ 14.

Les Iſraëlites ſchiſmatiques ſe trouvant par là privez des Idoles qu'ils avoient ſi long-tems vénerées, commencerent à ſe tourner vers le Seigneur leur Dieu, & à monter de nouveau à Jeruſalem pour l'y adorer. A quoi ils furent excitez par Hoſée leur Roi. Juſques-là les Rois d'Iſraël avoient tenu des gardes ſur la frontière de leurs Etats, pour empêcher leurs ſujets d'aller ſervir Dieu à Jeruſalem. Mais Hoſée ôta ces gardes & laiſſa à ſes ſujets la liberté d'adorer Dieu ſelon ſa Loi, dans le lieu qu'il avoit deſtiné

(*w*) Cap. I. 3.
(*x*) II. *Rois* XVII.
(*y*) *Seder Olam Rabba*, Cap. XXII.
(*z*) *Seder Olam Rabba*, ibid.

An. 729. avant J. C. Achaz 14.

ſtiné à ſon culte. Auſſi quand Ezéchias invita tout Iſraël, tant les dix Tribus revoltées que les deux autres, à la Pâque qu'il vouloit célébrer à Jeruſalem, Hoſée (*a*) loin de s'y oppoſer, permit à tous ſes ſujets de s'y trouver. Lors même que ceux de ſes ſujets qui avoient aſſiſté à cette ſolemnité eurent entrepris à leur retour, dans un tranſport de zèle pour le vrai Dieu, (*b*) de briſer les Images, de couper les Bocages, de démolir les Hauts-lieux & de détruire entièrement tous les autres monumens de l'Idolâtrie dans tout le Roïaume de Samarie, non ſeulement Hoſée ne s'oppoſa pas à leur deſſein, mais il y concourut, ſelon toutes les apparences. Car comment euſſent-ils pû en venir à bout, s'il ne les eût encouragez & appuiez de ſon autorité? L'Ecriture auſſi (*c*) lui rend, par rapport à la Réligion, un témoignage plus avantageux qu'à aucun autre Roi qui eût regné ſur Iſraël depuis la diviſion du Roïaume. Car ſi elle lui reproche de n'avoir pas été tout-à-fait pur dans le Service de Dieu, en diſant, qu'*il fit ce qui eſt déplaiſant à l'Eternel*, elle ajoûte tout auſſi-tôt, *non pas toutefois comme les Rois d'Iſraël, qui avoient été avant lui*; ce qui fait voir que ſa conduite ne fut pas ſi odieuſe à Dieu, que celle des autres Rois ſes prédeceſſeurs. Du reſte, il s'en falloit beaucoup qu'il fût parfaitement vertueux. Témoin la perfidie dont il uſa envers ſon maître, qu'il tua traîtreuſement pour regner en ſa place.

Achaz la ſeizième année de ſon regne mourut

(*a*) II. *Chron.* XXX. 10. 18. (*b*) Ibid. XXXI. 1.
(*c*) II. *Rois* XVII. 2.

rut (*d*) par un châtiment du Ciel à l'âge de trente-six ans, & fut enseveli dans la Cité de David, mais non pas dans le sepulcre des Rois. Il fut privé de cet honneur à cause de son mauvais gouvernement, comme pour le même sujet l'avoient été avant lui Joram & Joas, & comme le furent après lui Manassé & Ammon. Les Juifs avoient accoûtumé d'imprimer cette note d'infamie sur les mauvais Rois. An. 727. avant J. C. ACHAZ 16. EZECHIAS 1.

Achaz eut pour successeur Ezéchias (*e*) son fils, Prince rempli de pieté & de vertu. Il avoit été associé à la Royauté la dernière année du regne de son pere, pendant que ce dernier étoit déja apparemment atteint de la maladie dont il mourut. Cependant tant que son pere vêcut, il ne pût remedier au mauvais train où il avoit mis les affaires, tant dans l'Etat que dans l'Eglise. Mais il n'eut pas plûtôt commencé à regner seul, qu'il s'appliqua de toutes ses forces à l'entière reformation de l'un & de l'autre.

Son premier soin fut de rouvrir la maison de Dieu, que son pere avoit fermée, & d'y rétablir le vrai culte de Dieu. Dans ce dessein il fit venir de toutes les parties de la Judée, les Prêtres & les Levites, pour remplir les fonctions de leur ministère dans le Temple: leur ordonnant d'ôter de sa place le nouvel Autel de son pere & d'y remettre celui du Seigneur & de purifier le Sanctuaire de toutes les autres souillures dont il avoit été prophané sous le regne de son pere. Mais Achaz n'étant mort qu'à An. 726. avant J. C. EZECH. 2.

(*d*) II. *Rois* XVI. 20. II. *Chron.* XXVIII. 27.
(*e*) II. *Rois* XVIII. II. *Chron.* XXIX.

An. 726 avant J. C. Ezech. 2. qu'à la fin de l'année précedente, ce ne fut qu'au commencement du premier mois de l'année ſuivante nommé *Niſan*, & qui répond en partie à notre mois de *Mars*, & en partie à notre mois d'*Avril*, qu'Ezéchias put s'appliquer à cet ouvrage. De ſorte que n'aiant pu y mettre la dernière main que le ſeizième de ce mois, la Pâque ne put être célèbrée dans le tems ordinaire, ſelon lequel elle auroit dû commencer dès le quatorzième.

Cependant le Temple étant déja ſanctifié, Ezéchias y monta le dix-ſeptième de ce mois avec les principaux Officiers & les grands du Royaume; & y ayant trouvé le Peuple aſſemblé, il y offrit des Sacrifices expiatoires pour le Roïaume, pour le Sanctuaire, pour Juda, pour faire propiciation, pour eux & pour tout Iſraël. Il offrit enſuite des Sacrifices de proſperité, & dans tous les autres articles il rétablit le Culte divin de la même manière qu'il avoit été obſervé dans les tems les plus purs, ce qui fut un grand ſujet de joie pour tous les gens de bien du païs.

Comme la Pâque ne pouvoit être célèbrée cette année dans le tems reglé, le Temple, ni les Prêtres, ni le Peuple n'ayant pu être ſanctifiez pour cette ſolemnité, & qu'en ce cas la Loi de Moïſe (*f*) accordoit une ſeconde Pâque pour le quatorzième du ſecond mois, Ezéchias, de l'avis des principaux Sacrificateurs, des Grands du Royaume, & de toute l'Aſſemblée convoquée à Jeruſalem, ordonna (*g*) que cette

(*f*) *Nomb.* IX. 10. 11. (Il n'eſt point marqué dans cet endroit, que les Sacrificateurs euſſent été appellez à ce con-

cette ſeconde Pâque ſeroit célèbrée par toute l'Aſſemblée d'Iſraël, en la place de la premiè-re. Il envoia par tout des exprès pour en porter la nouvelle, non ſeulement par tout Juda, mais encore chez toutes les autres Tribus & inviter à cette Fête tous ceux qui étoient d'Iſraël. Cette invitation attira à Jeruſalem, au jour marqué, une grande foule de peuple, qui y accourut pour cette ſolemnité, tant des Tribus qui s'étoient ſéparées de la maiſon de David, que de celles qui lui étoient attachées. Car quoi que pluſieurs d'Ephraïm & de Manaſſé & des autres Tribus ſchiſmatiques, ſe moquaſſent des députez d'Ezéchias qui les invitoient à cette ſolemnité, laquelle n'étant plus en uſage parmi eux depuis long-tems, y étoit tombée dans un grand mépris, il y en eut pourtant un grand nombre de ces quartiers-là qui ſe rendirent à Jeruſalem, & qui célèbrérent avec beaucoup de dévotion cette Fête; ce qui fit que cette Pâque fut la plus grande & la plus mémorable qui eût été célèbrée à Jeruſalem depuis le tems de Salomon. Comme même cette Fête avoit été négligée pendant long-tems, pour réparer en quelque ſorte ce manquement on doubla dans cette occaſion le tems de ſa durée, car au lieu que la Loi ne lui avoit aſſigné que ſept jours, ils la ſolemniſerent pendant quatorze jours avec beaucoup de joie; & ayant reſolu de ne ſervir deſormais que le Dieu d'Iſraël, la Fête ne fut pas plûtôt finie, qu'ils ſe répandirent dans tous les quartiers de Juda & de Benjamin, briſant les Images, coupant les Bo-

An. 726 avant J. C. EZECH. 2.

conſeil.) (g) II. *Chron.* XXX.

An. 726. avant J. C. Ezech. 2. Bocages, renverſant les Hauts-lieux & les Autels & détruiſant generalement tous les monumens de l'Idolâtrie qui purent ſe trouver à Jeruſalem, dans la Judée & dans tous les lieux qui en dépendoient. Ceux des autres Tribus en firent autant, à leur retour, dans tout le reſte d'Iſraël: de ſorte que le vrai Culte de Dieu fut rétabli dans tout le païs; zèle loüable & qui leur eût aſſuré la bénédiction du Ciel, s'ils y euſſent perſéveré.

Comme dans les tems précedens d'impieté, pluſieurs avoient fait un objet d'idolâtrie du *Serpent d'Airain* que Moïſe avoit érigé dans le déſert, Ezéchias (*b*) le fit auſſi détruire. Il auroit pu autrement être conſervé, de même que la *Cruche de Manne* & la *Verge d'Aaron*, comme un monument de la protection miraculeuſe, dont Dieu avoit honoré Iſraël dans ſa ſortie d'Egypte; ce qui ſans doute avoit été la raiſon pour laquelle il avoit été conſervé pendant ſi long-tems.

Cependant quoique l'Ecriture marque ſi poſitivement, que ce Serpent fut détruit par l'ordre de ce Prince, les Catholiques Romains n'ont pas laiſſé de porter l'impudence juſqu'à ſoutenir, que le Serpent d'Airain qu'on garde à Milan dans l'Egliſe de Saint Ambroiſe (*i*) & qu'on y expoſe à la vénération du Peuple, eſt le même que celui que Moïſe fabriqua dans le déſert; & en vertu de cette creance, on lui rend un

(*b*) II. *Rois* XVIII. 4.

(*i*) Vide SIGONII *Hiſtoriam de Regno Italiæ* Lib. VII. TORNIELLUM *in Annalibus ſub A. M.* 3315. Tom. II. p. 105. BUXTORFII *Hiſtoriam Serpentis æneï*, Cap. 6. &c.

un culte auſſi groſſièrement ſuperſtitieux que celui que lui rendoient les anciens Iſraëlites, & qui obligea ce pieux Roi à détruire cet objet d'Idolâtrie. Il faut pourtant reconnoître qu'il y a des Savans de l'Egliſe Romaine qui n'ont pas fait difficulté de déclarer, qu'ils regardoient cette prétenduë Relique comme une fourberie. An. 726. avant J.C. EZECH. 2.

Vers le commencement du Regne d'Ezéchias (*k*) *Sabacon* l'Ethiopien envahit l'Egypte; & aiant pris *Boccharis* Roi de ce païs-là, il le fit cruellement brûler vif, & s'étant emparé de ſon Royaume, y regna en ſa place. C'eſt celui que l'Ecriture appelle (*l*) *So*. Cet uſurpateur s'étant ainſi établi en Egypte, & y étant devenu en peu de tems fort puiſſant, Hoſée Roi de Samarie fit alliance avec lui, eſperant de s'affranchir par ſon ſecours du joug des Aſſyriens. Dans cette confiance, il ſe tira de la dépendance de Salmanaſar, & ne voulut plus lui paier le tribut, ni lui faire les préſens accoûtumez.

Pour l'en punir, Salmanaſar au commencement (*m*) de la quatrième année d'Ezéchias marcha avec une Armée contre lui; & aiant ſubjugué tout le plat-païs, il l'enferma dans Samarie, où il le tint aſſiégé pendant trois ans, au bout deſquels s'étant rendu maître de la Ville, il chargea de chaînes Hoſée, le mit en priſon pour le reſte de ſes jours, emmena le Peuple en captivité, & le placa dans les mêmes lieux, où An. 724. avant J.C. EZECH. 4

(*k*) HERODOTUS, Lib. II. c. 137. AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74. EUSEBIUS *in Chronico*.
(*l*) II. *Rois* XVII. 4. (*m*) II. *Rois* XVIII. 9.

An. 724. avant J. C. Ezech. 4. où Tiglath-Piléſer avoit placé ceux qu'il avoit emmenez en captivité du même païs.

An. 721. avant J. C. Ezech. 7. Dans cette captivité (*n*) Tobit ayant été enlevé de *Thisbe*, Ville de la Tribu de Nepthali, fut conduit avec Anne ſa femme & Tobie ſon fils, en Aſſyrie, où il devint *Pourvoieur* du Roi Salmanaſar. Mais le reſte de ſes freres fut transferé dans la Médie, où ils s'établirent comme il a été dit ci-deſſus, entre autres *Gabaël* à *Ragues* & *Raguel* à *Ecbatane*; ce qui prouve que la Médie dépendoit encore du Roi d'Aſſyrie, & que ces deux païs n'avoient qu'un ſeul & même Roi.

Dans les Chapitres XIV. XV. & XVI. d'Eſaïe, on trouve une prédiction terrible contre Moab, datée de la première année d'Ezéchias, laquelle porte que dans trois ans *Har* & *Kirhareſeth* les principales Villes de ce païs-là, ſeroient détruites, & tout le reſte ravagé & reduit dans la dernière déſolation; ce qui dut être executé la même année que Samarie fut aſſiégée pour la première fois. Il eſt fort vraiſemblable qu'avant que d'en former le ſiége, Salmanaſar, pour n'être point traverſé dans ſon deſſein par les Moabitez, ſe jetta dans leur païs, détruiſit ces deux Villes, & aiant ſoumis tout le reſte du païs, y plaça des garniſons capables d'arrêter les incurſions des Arabes & toutes les entrepriſes qu'ils auroient pu former contre lui. Car ſans cela, il n'auroit pu pouſſer ce ſiége avec ſuccès.

La

(*n*) *Tobit* Chap. I.
(*o*) *Canon* PTOLEMÆI. (*p*) *Eſaïe* XXXIX. 1.
(*q*) *Canon* PTOLEMÆI.

La même année que Samarie fut prise, (o) *Mardocempade* commença à regner à Babylone. Il étoit fils de *Bilesis*, ou *Baladan*, ou *Nabonassar*, car ce Prince avoit ces trois noms, & c'est le même que l'Ecriture appelle (p) *Merodac Baladan* fils de *Baladan*. Mais après la mort de son pere, plusieurs autres Princes lui avoient succedé à Babylone, avant que la couronne lui parvînt. Car *Nabonassar* (q) étant mort la quatorzième année de son regne, *Nadius* occupa après lui le trône deux ans: celui-ci fut suivi de *Chinzerus* & de *Porus* qui regnerent cinq ans ensemble, & après eux *Jugée* regna cinq ans. Si nous ne rapportons rien de ces Rois, c'est que nous n'en connoissons autre chose que les noms, que Ptolomée nous a conservez dans son Canon. *Mardocempade* succeda à *Jugée* 27. ans après que son pere eut commencé à regner à Babylone, & il regna douze ans. An. 721. avant J. C. EZECH. 7.

Pendant que Salmanasar étoit occupé au siége de Samarie, Ezéchias profita de cette occasion pour recouvrer ce qui avoit été enlevé à son Roïaume pendant le regne de son pere. Aiant donc attaqué les Philistins, (r) non seulement il reprit toutes les Villes de Juda, dont ils s'étoient emparez pendant l'invasion de Pekac & de Retsin, il les dépossèda encore de presque tout leur païs, à la reserve de Gaza & de Gath.

Salmanasar n'eut pas plûtôt pris Samarie, qu'il envoia demander à Ezéchias le tribut qu'Achaz s'é- An. 720. avant J. C. EZECH. 8.

(r) II. *Reis* XVIII. 8. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. IX. Cap. 13.

An. 720. avant J. C. Ezech. 8. s'étoit engagé de paier à Tiglath-Piléſer ſon pere pour le Roiaume de Juda. Mais Ezéchias ſe confiant en l'Eternel ſon Dieu (*s*) n'y voulut point entendre, & ne lui envoia ni tribut ni préſens: refus qui n'auroit pas manqué d'attirer ſur lui toutes les forces de Salmanaſar, ſi ce Prince n'en avoit été détourné par une autre guerre.

Elulée (*t*) Roi de Tyr voïant les Philiſtins abattus par la guerre qu'Ezéchias venoit de leur faire, ſe ſervit de cette occaſion pour ramener ſous ſon obéiſſance la Ville de *Gath*, qui s'en étoit ſouſtraite quelque tems auparavant. Ce qui obligea les *Gittéens* (*) de recourir à Salmanaſar, qu'ils ſurent ſi bien engager dans leurs interêts, qu'il marcha avec toutes ſes forces contre les Tyriens. A ſon approche *Sidon*, *Ace* appellée enſuite *Ptolemaïs* & maintenant *Acre*, & les autres Villes maritimes de la Phénicie, qui juſques-là avoient été aſſujetties aux Tyriens, en ſécouerent le joug & ſe ſoumirent à Salmanaſar. Mais les Tyriens dans un combat naval aiant battu avec douze Vaiſſeaux ſeulement les Flottes combinées des Aſſyriens & des Phéniciens, qui faiſoient enſemble ſoixante Vaiſſeaux, ils acquirent par-là une ſi grande reputation ſur mer, & leur nom devint ſi redoutable dans cette eſpéce de guerre, que Salmanaſar n'oſa plus ſe commettre avec eux ſur la

(*s*) II. *Rois* XVIII. 7.

(*t*) *Annales* MENANDRI *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. IX. Cap. 14. & *contra Apionem*, Lib. I.

(*) [MENANDRE nomme ces peuples *κιτιαιοι*, *Kittéens*; & comme il y en avoit de ce nom dans l'Iſle de Chipre, vis à vis la côte de Syrie, il y a grande apparence que c'eſt d'eux que MENANDRE a parlé, & non des Philiſtins

la mer; mais convertiſſant la guerre en ſiége il laiſſa une partie de ſon Armée pour bloquer la Ville de Tyr & reprit lui-même le chemin d'Aſſyrie. Ses troupes reduiſirent la place à l'étroit en bouchant les aqueducs & coupant tous les conduits qui y portoient l'eau. Pour y remedier les Tyriens creuſerent des puits, & à la faveur de ce ſecours ils tinrent bon pendant cinq ans, au bout deſquels Salmanaſar étant venu à mourir, ils furent délivrez pour cette fois. An. 720. avant J. C. EZECH. 8.

Mais ce Peuple enflé de ce ſuccès en étant devenu fort inſolent, s'attira cette prédiction qui eſt rapportée au XXIII. Chap. des Revelations d'Eſaïe, dans laquelle ce Prophéte prédit l'horrible deſaſtre qui devoit un jour tomber ſur eux, & dont quelque tems après, *Nabucodonoſor* Roi de Babylone fut l'inſtrument, comme nous le verrons dans la ſuite. An. 715. avant J. C. EZECHIAS 13.

L'an neuvième d'Ezéchias, mourut *Sabacon* ou *So* Roi d'Egypte, après avoir regné dans ce païs là (*u*) huit ans; & *Sevechus* (*w*) appellé *Sethon* par Herodote (*x*), occupa le trône après lui.

Salmanaſar Roi d'Aſſyrie étant mort après quatorze ans de regne, eut pour ſucceſſeur *Sennacherib* (*y*) ſon fils qui regna environ huit ans. C'eſt celui qu'Eſaïe au XX. Chap. de ſes prophéties ℣. 1. nomme *Sargon*. Il ne fut pas plutôt An. 714. avant J. C. EZECH. 14.

ſtins de *Geth*. Les Juifs nommoient ce païs *Kittim*. La Flotte, qu'ils fournirent à Salmanaſar avec les autres tributaires des Tyriens, ne peut convenir à ceux de *Geth*. *Note de l'édit. de Paris.*]

(*u*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74.
(*w*) AFRICANUS, ibidem.
(*x*) Lib. II. c. 141. (*y*) *Tobie* I. 18.

An. 714. avant J. C. Ezech. 14. tôt établi ſur le trône, qu'il renouvella la demande que ſon pere avoit faite à Ezéchias touchant le tribut; & ſur ſon refus (z) il lui déclara la guerre, & entra dans la Judée avec une puiſſante Armée. Cela arriva l'an quatorzième du regne d'Ezéchias.

La même année ce Roi de Juda (a) étant tombé malade de la peſte, reçut ordre de la part de Dieu par Eſaïe de régler les affaires de ſa maiſon & de ſe préparer à la mort. Mais ſur ſes inſtantes prières, Dieu lui fit annoncer par le même Prophéte que ſes jours étoient prolongez de *quinze ans*, & tout enſemble qu'il ſeroit délivré des Aſſyriens qui étoient alors en marche contre lui. Pour lui en donner même une pleine aſſurance par un ſigne miraculeux, il fit à ſa prière reculer le Soleil de dix degrez ſur le cadran d'Achaz. Après quoi une *maſſe de figues* aiant été appliquée en forme d'emplâtre par le conſeil du Prophéte ſur l'ulcere peſtilentiel de ce Prince, il recouvra la ſanté en trois jours, au bout deſquels il alla dans le Temple rendre à Dieu ſes actions de graces pour une délivrance ſi miraculeuſe.

An. 713. avant J. C. Ezechias 15. Merodac-Baladan Roi de Babylone, le même qui dans le Canon de Ptolomée eſt appellé *Mardocempade*, aiant ouï parler de cette guériſon miraculeuſe, (b) envoia des Ambaſſadeurs à Ezéchias pour l'en féliciter, ce qui lui fut fort agréable. Selon toutes les apparences, le véritable but de cette Ambaſſade étoit, d'un côté

(z) II. *Rois* XVIII. 13, II. *Chron.* XXXII. 1. *Eſaïe* XXXVI. 1.

(a) II. *Rois* XX. II. *Chron.* XXXII. 24. *Eſaïe* XXXVIII.

côté de s'informer du miracle de la retrogadation du Soleil; les Chaldéens s'appliquant alors plus qu'aucune autre Nation à l'Aſtronomie, recherchoient curieuſement tout ce qui ſe rapportoit à cette ſcience; de l'autre, de faire alliance avec le Roi de Juda contre Sennacherib, dont les Babyloniens n'avoient pas moins ſujet que les Juifs de craindre l'exceſſive puiſſance. Ce fut vraiſemblablement pour porter les Babyloniens à mettre à un plus haut prix ſon alliance, qu'Ezéchias étala aux yeux de leurs Ambaſſadeurs toutes les richeſſes de ſon Palais, ſes tréſors, ſes armes, ſes magaſins, & toutes ſes proviſions de guerre. En quoi ce Prince aiant fait éclatter ſon orgueil, Eſaïe lui en fit des reproches de la part de Dieu, & lui marqua en même-tems combien la puiſſance des Babyloniens ſeroit un jour funeſte à ſa famille, dans la vuë de reprimer cette préſomtion où ſon cœur s'étoit abandonné. An. 713. avant J. C. EZECHIAS 15.

Vers la fin de la quatorzième année du regne d'Ezéchias (*c*) Sennacherib marcha avec une puiſſante Armée contre les Villes fortes de la Judée; & en aiant pris pluſieurs, il mit le ſiége devant *Lakis*, menaçant de tomber, immediatement après la priſe de cette place, ſur Jeruſalem même. A cette nouvelle Ezéchias de l'avis des Grands, & des principaux Officiers de ſon Roïaume, fit toutes ſortes de préparatifs pour la défenſe de ſa capitale. Il en répara les murailles, en fit de nouvelles où il en manquoit & les fortifia de tours & de tous les

(*b*) II. *Rois* XX. 12. *Eſaïe* XXXIX. 1.
(*c*) II. *Rois* XVIII. II. *Chron.* XXXII. *Eſaïe* XXXVI.

An. 713. avant J. C. EZECH. 15. les autres ouvrages néceſſaires pour leur défenſe. Il fit auſſi une grande proviſion de traits & de boucliers, & de toutes les ſortes d'armes defenſives & offenſives. Il fit prendre les armes à tous ceux qui y étoient propres, & établit ſur eux des Chefs experimentez pour les former à tous les exercices militaires & les conduire dans l'occaſion contre l'ennemi. Pour reduire même les ennemis à l'étroit par la diſette d'eau, lorſqu'ils viendroient à s'approcher & à camper devant la place, il fit boucher toutes les fontaines qui étoient hors des murs de Jeruſalem, fort loin à la ronde, & détourner tous les ruiſſeaux qui s'y rendoient. Enfin pour ſe fortifier encore plus contre un ennemi ſi redoutable, il ſe ligua avec le Roi d'Egypte pour leur mutuelle défenſe. Mais le Prophéte Eſaïe (*d*) condamna cette alliance, comme emportant quelque défiance à l'égard de Dieu. Il exhorta les Juifs à attendre de Dieu ſeul leur délivrance, les aſſurant qu'il deſcendroit lui-même pour *combattre pour la montagne de Sion* & pour proteger Jeruſalem contre ceux qui s'étoient armez contre elle : & qu'au contraire toute la confiance qu'ils auroient dans l'Egypte ſe reduiroit à rien, & loin de leur être utile tour-

(*d*) *Eſaie* XXX. & XXXI.

(*e*) Le talent Hebraïque contenant trois mille ſicles ſelon *Exode* XXXVIII. 25. 26. 27. & chaque ſicle faiſant trois ſchelings Anglois, ces trois-cens talens d'argent ont dû faire, monnoie d'Angleterre, cent trente cinq mille Livres Sterling, & les trente talens d'or deux-cens ſeize mille Livres Sterling. De ſorte que la ſomme entière paiée dans cette occaſion par Ezéchias, montoit à trois-cent cinquante & un mille Livres Sterling.

(*f*) *Eſaie* XX. 1.

tourneroit à leur honte & à leur ruine, comme l'évenement ne le fit que trop voir. An. 713. avant J. C. EZECH. 15.

Cependant Sennacherib, averti des grands préparatifs qu'Ezéchias faiſoit pour ſa défenſe, & prévoiant combien une Ville en ſi bon état & ſi bien munie lui coûteroit à prendre, en devint plus diſpoſé à un accommodement. Sur les ouvertures donc de paix que lui fit Ezéchias elle fut concluë entr'eux à ces conditions, qu'Ezéchias lui compteroit ſur le champ (*e*) trois-cens talens d'argent & trente talens d'or, & qu'à l'avenir il paieroit exactement le tribut. Mais lorsque Sennacherib eut touché cette ſomme, il eut ſi peu d'égard à cet accord qu'il le rompit bien-tôt après, & renouvella la guerre, comme nous le verrons dans la ſuite. Il le laiſſa pourtant pour ce tems-là en repos, & ayant tourné ſes armes contre l'Egypte, pour s'en mieux fraier le chemin, il fit prendre les devans à Tartan (*f*) l'un de ſes Généraux, avec ordre de ſe rendre maître d'*Asdod* ou *Azote*. C'eſt de la priſe de cette place qu'Eſaïe date le commencement de la guerre que Sennacherib fit aux Egyptiens, & dans laquelle, comme l'avoit prédit ce Prophéte (*g*), il fit beau-

(*g*) *Eſaïe* XX. 3. 4. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 1. 2. [L'Ecriture ne fait aucune mention de l'expedition de Sennacherib en Egypte, dont on parle ici. Tout ce qu'on y dit de la déſolation de l'Egypte par ce Prince, eſt fondé ſur deux prophéties que Mr. PRIDEAUX & USSERIUS avant lui ſuppoſent regarder cette expedition. La premiere eſt d'*Eſaïe* XX. & l'autre de *Nahum* III. 10. Mais ni l'une ni l'autre ne nomment point Sennacherib. Mr. PRIDEAUX croit que le *Sargon* dont parle *Eſaïe* eſt le même que Sennacherib, & cette conjecture eſt fort incertaine. Il y a même divers Savans, qui attribuent ce nom avec

An. 713. avant J. C. EZECH. 15.

beaucoup de mal à ce Peuple trois ans de ſuite, détruiſant leurs Villes, & en emmenant un grand nombre d'habitans en captivité.

Sevechus fils de *Sabacon*, ou *So* l'Ethiopien, étoit en ce tems-là Roi d'Egypte. Herodote (*h*) l'appelle *Sethon*, & ſelon le portrait qu'il nous en fait, c'étoit un Prince d'une conduite ſi extravagante, qu'il ne pouvoit qu'attirer ſur ſon Roïaume un pareil malheur, toutes les fois qu'il ſeroit attaqué par quelque ennemi. Car au lieu de s'acquitter des fonctions d'un Roi, il affectoit celles d'un Prêtre, s'étant fait conſacrer lui-même Souverain Pontife de Vulcain. Livré entièrement à la ſuperſtition, loin de s'appliquer à defendre ſes Etats par les armes, il négligea & découragea ſi fort les gens de guerre, qu'il leur ôta les terres que les Rois ſes prédeceſſeurs leur avoient aſſignées pour leur entretien. Ce qui les aigrit tellement contre lui, que lorſqu'il eut beſoin d'eux dans cette occaſion, ils refuſerent de prendre les armes. Deſorte qu'il fut obligé de lever une Armée de gens

avec beaucoup de vraiſemblance à un autre Roi d'Aſſyrie. D'ailleurs la maniere dont s'exprime le Prophéte ſur la déſolation de l'Egypte, ne ſauroit convenir à cette expedition de Sennacherib, comme on le verra plus bas. La prophétie de *Nahum* ne convient pas mieux à cette expedition, telle qu'elle eſt décrite ici; puiſque Sennacherib fut obligé d'abandonner l'Egypte & de prendre la fuite. Suivant le témoignage d'HERODOTE (Liv. II. c. 141.) le ſuccez de cette entrepriſe fut très-malheureux; car il raconte que Sennacherib ayant aſſiégé Peluſe, ſituée à l'entrée de l'Egypte, fut obligé de ſe retirer. S'il ne peut donc ſe rendre maître de cette Ville, qui étoit la clef du Royaume, comme on le voit dans STRABON (Liv. XVII. p. 803.) il n'eſt pas croyable que ce Prince ait pu ravager toute l'Egypte trois ans de ſuite, & détruire No-Amon

gens ramaſſez, marchands, artiſans, laboureurs & autres gens de cette eſpece, autant qu'il en put trouver, tous novices & ſans experience. Auſſi ne pouvant tenir avec de pareils ſoldats, contre l'Armée de Sennacherib compoſée de vieilles troupes, il fut facile à celui-ci d'envahir ſes Etats & d'y faire tout le ravage qu'il voulut. An. 713. avant J. C. EZECH. 15.

C'eſt apparemment dans ce tems qu'arriva la ruïne de *No-Amon* cette fameuſe Ville d'Egypte, dont parle *Nahum* * au III. Chap. vſ. 10. de ſes Revelations, & dont il dit, que ſes habitans avoient été traînez en captivité; que ſes jeunes enfans avoient été écraſez dans les carrefours de ſes ruës; & que ſes gens honorables avoient été partagez par ſort entre les vainqueurs, chargez de chaînes & traînez en eſclavage. Le Prophéte marque que tous ces malheurs tomberent ſur elle, lorſque l'*Egypte & l'Ethiopie étoient ſa force*; circonſtance qui nous conduit directement à ce tems, où un Prince Ethiopien occupoit le trône d'Egypte. Car *Sabacon* ou *Sopere*

mon ou Thebes, qui étoit fort avant dans le païs. Il eſt plus apparent que Sennacherib ayant échoué dans ſon entrepriſe dès l'entrée de l'Egypte, tourna derechef ſes armes contre la Judée.]

(*b*) HEROD. Lib. 2.

(*) [Le Prophéte ne dit rien, qui ait rapport à Sennacherib; au contraire il menace Ninive d'une ruine prochaine, & pour intimider cette Ville, il lui propoſe l'exemple de *No-Amon*, que la force de ſa ſituation & la puiſſance de ſes vaiſſeaux n'ont pu garantir d'un pareil ſort. Si cette ville avoit été détruite par les Aſſyriens, le Prophéte l'auroit marqué, ſans cela cet exemple qui leur eût rappellé le ſouvenir d'une de leurs conquêtes, n'eût ſervi qu'à enfler leur courage & leur orgueil. *Note de l'édition de Paris.*]

An. 713. avant J. C. EZECH. 15.

pere de *Sevechus* étoit un Prince Ethiopien, qui s'étoit fait Roi Egypte par conquête, & ainſi tant que lui & ſon fils regnerent, l'Egypte & l'Ethiopie ne formerent proprement qu'un même païs, & ſe prêterent un mutuel ſecours, dequoi on trouve plus d'un exemple durant le cours de cette guerre.

No-Amon Ville d'Egypte n'étoit autre (*i*) que Thebes, fameuſe par ſes cent portes & par le nombre immenſe de ſes habitans. Les Grecs l'appellent *Dioſpolis*, ou *Ville de Jupiter*, à cauſe du magnifique Temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette Divinité Payenne. C'eſt pour la même raiſon, que chez les Egyptiens elle étoit nommée *No-Amon*. Car Amon chez ce Peuple étoit le nom de Jupiter.

Il faut remarquer que la deſtruction de cette Ville, dont Nahum fait mention, a du précéder de quelque tems celle de Ninive. Car le Prophéte parle de la première en Hiſtorien, comme d'une choſe paſſée, au lieu qu'il annonce la ſeconde en Prophéte comme un évenement futur. D'où il reſulte, que Ninive aiant été détruite l'an vingt-neuvième de Joſias, comme nous le montrerons en ſon lieu, la ruïne de No-Amon a dû être arrivée long-tems auparavant, & ne peut plus vrai-ſemblablement être rapporté qu'au tems que Sennacherib fit cette incurſion en Egypte & la ravagea d'un bout à l'autre trois ans de ſuite. Ceux qui rapportent la

(*i*) Vide BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. I. Cap. 2.
(*k*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 1.
(*) [Il auroit fallu dire *Roi de Chus*, ou du païs de *Madian*, qui eſt dans l'Arabie, comme BOCHART l'a montré très-ſolidement dans ſon *Phaleg.* Liv. IV. Chap. 2.

Il

la deſtruction de No-Amon mentionnée par Nahum à l'invaſion de Nabucodonoſor, la placent après la ruïne de Ninive, & dès-là mettent une partie du Texte en oppoſition avec l'autre. An. 713. avant J. C. EZECH. 15.

Sennacherib ne finit pas cette guerre avec le même ſuccès qu'il l'avoit commencée. Car aiant mis le ſiége (*k*) devant Peluſe & y aiant déja emploié beaucoup de tems, il fut forcé de l'abandonner & de ſe retirer d'Egypte à l'approche de *Tirhaca* Roi (*) d'Ethiopie. Ce Prince étant venu en Egypte au ſecours de Sevechus ſon parent, étoit en pleine marche vers Peluſe pour en faire lever le ſiége; Sennacherib l'aiant appris n'oſa l'attendre, mais aiant levé le ſiége; il reprit le chemin de la Judée & campa encore une fois devant Lakis, (*l*) où il renouvella la guerre contre Ezéchias, malgré l'accord qu'ils avoient fait enſemble. Afin même qu'il n'en doutât point, il lui envoia trois de ſes principaux Capitaines, *Tartan*, *Rabſaris* & *Rabſake*, & les chargea de cette commiſſion inſolente & blasphematoire qui nous eſt rapportée (*m*) en deux endroits de l'Ecriture. Ces trois Députez la déclarerent aux Officiers du Roi du bas des remparts de Jeruſalem, en Langue Hébraïque, en préſence de tout le Peuple. Ils eſperoient par là l'exciter à la revolte, mais n'y aiant pu réuſſir, ils retournerent An. 710. avant J. C. EZECH. 18.

rent

Il faut encore corriger ce qui eſt dit du même Roi, ſur l'année 688. avant J. C.]

(*k*) II. *Rois* XVIII. 17. 18. &c. II. *Chron.* XXXII. 9. 10. &c. *Eſaïe* XXXVI.

(*m*) II. *Rois* XVIII. 19. 20. &c. *Eſaïe* XXXVI. 4. 5. &c.

An. 710. avant J.C. Ezech. 18.

rent vers leur maître, ſans avoir rien fait. Rabſaké avoit été particulierement chargé de faire cette ſommation. La facilité qu'il avoit à parler la Langue Hébraïque, fait préſumer que c'étoit un Juif apoſtat, ou quelqu'un des Iſraëlites tranſportez en Babylone. L'Office qu'il occupoit auprès de ſon maître étoit celui d'Echanſon, comme ſon nom le porte. A leur retour, ils trouverent Sennacherib decampé de Lakis & attaché au ſiége de Libna, où ſur la nouvelle qui lui vint que Tirhaca s'avançoit de Peluſe vers lui, il prit le parti (*) d'aller à ſa rencontre; & lui aiant livré bataille, il le défit entièrement. En quoi ce Prince ne fut que l'exécuteur des volontez de Dieu, qui, ſelon la prédiction d'Eſaïe (*n*), l'avoit deſtiné à être comme un peſant fardeau tant ſur l'Egypte que ſur l'Ethiopie, en punition de leurs pechez.

Sennacherib avant que de marcher contre Tirhaca (*o*) avoit envoié ſommer de nouveau Ezéchias, avec une Lettre pleine de blaſphèmes, dans laquelle il défioit le Roi de Juda auſſi-bien que ſon Dieu d'une manière tout-à-fait

(*) [Mr. Prideaux ſuppoſe ici, comme pluſieurs Savans l'ont fait avant lui, qu'il y eut un combat entre Tirhaca & Sennacherib, dont le ſuccez fut deſavantageux au premier. L'Ecriture n'en fait point mention. On trouve ſeulement dans le II. Livre des *Rois* XIX. 9. que *Sanherib*, ou *Sennacherib* apprit que Tirhaca s'avançoit pour le combattre; mais on n'y dit point que Sennacherib alla au devant de Tirhaca pour lui livrer bataille, & qu'il le vainquit. La choſe n'eſt pas même vraiſemblable, puiſque ce Prince leva le ſiége de Peluſe & ſortit promtement de l'Egypte, n'oſant attendre Tirhaca qui marchoit au ſecours de cette Ville; il n'eſt pas apparent qu'il l'ait enſuite

fait impie : audace qui excita ſi fort contre lui la juſte colere de Dieu, qu'il l'en punit très-ſévérement, en faiſant périr la plus grande partie de ſon Armée. Car lorſque ce Prince enflé de ſa victoire s'avançoit vers Jeruſalem dans la reſolution de détruire cette Ville avec tout ce qui y étoit renfermé, un Ange du Seigneur ſurvint & dans une nuit extermina cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'Armée des Aſſyriens ; de ſorte que le lendemain Sennacherib trouva ſon camp couvert de cadavres. Ce ſpectacle l'épouvanta ſi fort, qu'il s'enfuit de Judée en grand deſordre & fit toute la diligence poſſible pour regagner Ninive, où il paſſa le reſte de ſes jours accablé de honte & de chagrin. Cet évenement arriva l'an dix-huitième d'Ezéchias, quatre ans après que Sennacherib étoit venu pour la première fois dans ces quartiers-là. Après cela, Ezéchias regna tranquilement & heureuſement le reſte de ſa vie, craint & reveré de tous les Peuples voiſins, qui le voioient favoriſé & protegé du Ciel d'une manière ſi ſenſible; en ſorte qu'il n'y en eut aucun qui oſât s'élever contre lui. An. 710. avant J.C. EZECH. 18.

Si

ſuite attaqué le premier. On appuye ce ſentiment ſur le Chap. XX. d'Eſaïe, où il eſt dit au vs. 4. que le Roi d'Aſſyrie *emmeneroit les Egyptiens & les Mores captifs.* Mais ces paroles bien loin de prouver que Sennacherib remporta une victoire ſur Tirhaca dans le tems dont il s'agit, font voir que le Prophéte avoit en vüe quelqu'autre circonſtance ; puiſque Sennacherib *retourna couvert de confuſion dans ſon pais* comme on le voit dans le II. des *Chroniques* XXXII. 21. Voyez ce que diſent ſur ce ſujet PERIZONIUS *in Originibus Ægyptiacis*, p. 215. & VITRINGA *in Commentario in Jeſaiam*, Tom. I. p. 592.]

(n) *Eſaïe* XVIII. & XX.

(o) *Eſaïe* XXXVII. II. *Rois* XIX. II. *Chron.* XXXII.

An. 710. avant J. C. EZECH. 18.

Si nous en croïons le Talmud Babylonien, cette Armée Aſſyrienne fut détruite par la foudre. On cite même des *Targums* qui avancent la même choſe. Mais il eſt plus vrai-ſemblable qu'elle périt par un vent chaud que Dieu fit ſouffler contre elle; vent qui eſt fort commun (*p*) dans ces regions-là, & qui y fait de grands ravages, étouffant dans un moment des milliers de perſonnes, comme il arrive ſouvent à ces grandes Caravanes de Mahometans, qui vont tous les ans en pelerinage à la Mecque. Le menace qu'Eſaïe (*q*) fait à Sennacherib *d'un certain bruit* ou ſouffle de vent que Dieu lui feroit entendre, ſemble ſignifier quelque choſe de ſemblable.

Herodote (*r*) ſur le rapport des Prêtres Egyptiens nous donne une eſpece de recit déguiſé de cette délivrance des Aſſyriens, l'appliquant fabuleuſement à la Ville de Peluſe au lieu de Jeruſalem, & à Sethon Roi d'Egypte au lieu d'Ezéchias. Il raconte que la pieté de ce Roi Egyptien, fut cauſe que, lorſque le Roi d'Aſſyrie aſſiégeoit Peluſe, une grande multitude de rats furent envoiez miraculeuſement dans ſon Armée, leſquels aiant rongé dans une nuit toutes les courroies des boucliers, les carquois & les cordes d'arc de ſes ſoldats & l'aiant mis par là hors d'état de pouſſer la guerre, il fut contraint de lever le ſiége & de prendre la fuite. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'eſt qu'Herodote appelle ce Roi d'Aſſyrie auquel il attribue ce

(*p*) *Voyages de* THEVENOT. Part. II. Liv. I. Cap. 20. & Part. II. Liv. II. Chap. 16. & Part. I. Liv. II. Chap. 20. Jeremie Chap. LI. vs. 1. appelle ce vent, un *vent de deſtruc-*

ce desastre, Sennacherib, du même nom que lui donne l'Ecriture. Les tems même se rapportent. Ce qui ne permet pas de douter que ce ne soit le même fait, mais deguisé dans la relation d'Herodote. On n'en sera pas surpris, si on considere que cette relation venoit de gens qui aiant une extrême aversion pour la Nation & la Réligion des Juifs, n'avoient garde d'en rien rapporter qui pût tourner à l'honneur de l'une ou de l'autre. An. 710. avant J.C. EZECH. 18.

Sennacherib accablé de ce coup & se trouvant hors d'état de se rétablir, tomba tellement dans le mépris de ses sujets, que plusieurs de ses Provinces se revolterent, & entre autres la Médie, la plus grande & la plus considerable de son Empire. En effet les Médes n'eurent pas plûtôt appris son honteux retour à Ninive, qu'ils secouërent son joug & (*s*) établirent parmi eux une espece de gouvernement Democratique. Mais les desordres qui en naissoient les en aiant bien-tôt dégoûtez, ils prirent le parti de recourir à la Monarchie; desorte que l'année d'après ils choisirent pour Roi *Dejocès*, dont pendant long-tems ils s'étoient servis pour arbitre de leurs differens, & en qui ils avoient remarqué tant d'équité & de prudence, qu'ils crurent devoir l'élever à cette dignité. Ce Prince commença à regner l'an dix-neuvième d'Ezéchias. Aiant reparé, embelli & aggrandi la Ville d'Ecbatane, il en fit le siége de son Empire An. 709. avant J.C. EZECH. 19.

destruction, ce que la version Arabe a rendu par un *vent chaud pestilentiel.*

(*q*) *Esaïe* XXXVII. 7. II. *Rois* XIX. 7.

(*r*) HEROD. Lib. II. (*s*) Ibidem.

An. 709. avant J. C. Ezech. 19.

pire & y regna cinquante trois ans avec beaucoup de ſageſſe, de gloire & de proſperité. Les avantages qu'il procura à cette Ville pendant un ſi long regne, ont fait croire aux Grecs qu'il en avoit été le fondateur.

La même année *Arkian* (*t*) commença ſon regne à Babylone, après le decès de Mardocempade, ou Merodac-Baladan qui avoit fini ſes jours l'année précedente, après avoir regné douze ans ſur les Babyloniens.

Sennacherib, outré de ſa diſgrace, comme s'il eût voulu s'en vanger ſur ſes propres ſujets, (*u*) ſe comporta dans ſon gouvernement depuis ſon retour à Ninive d'une manière tout-à-fait cruelle & tyrannique. Il exerça ſur tout ſa fureur contre les Juifs & les Iſraëlites, dont il faiſoit tous les jours maſſacrer un grand nombre & jetter enſuite leur corps ſur le pavé des ruës. Cette humeur feroce le rendit ſi inſupportable à ſa propre famille qu'*Addrammelec* (*w*) & *Sareetſer* ſes deux fils aînez conſpirerent contre lui, & s'étant jettez ſur lui lorſqu'il étoit proſterné dans le Temple de *Niſroc* ſon Dieu, ils le tuerent à coups d'épée. Ces deux Princes aiant été contraints après ce parricide de s'enfuir en Armenie, laiſſerent le Royaume à *Eſar-haddon* leur cadet. Quelques Commentateurs prétendent (*x*) que Sennacherib avoit fait vœu d'offrir ſes deux fils en ſacrifice à ſon Dieu, pour l'appaiſer & l'intereſſer plus

(*t*) *Canon* PTOLEM. (*u*) *Tobit* I. 18, 20.
(*w*) II. *Rois* XIX. 37. II. *Chron.* XXXII. 21. *Eſaïe* XXXVII. 38.
(*x*) PATRICK ſur II. *Rois* XIX. 37. SALIANUS *ſub*

plus fortement au retabliſſement de ſes affaires; & que ce fut pour le prévenir qu'ils les ſacrifierent lui-même. Mais tout le fondement que peut avoir cette conjecture, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer aucun autre motif, qui puiſſe ſervir d'excuſe à une action ſi noire & ſi barbare. An. 709. avant J. C. EZECH. 19.

Eſarhaddon commença à regner en Aſſyrie environ l'an vingt-deuxième du regne d'Ezéchias, qui fut le dernier de celui de Sevechus ou Sethon en Egypte. Il y mourut après en avoir occupé le trône pendant quatorze ans, & il eut pour ſucceſſeur (*y*) Tirhaca, celui-là même qui étoit venu à ſon ſecours avec une Armée d'Ethiopiens, & qui fut le troiſième & en même tems le dernier de cette famille, qui regna en Egypte. An. 706. avant J. C. EZECH. 22.

L'an vingt-troiſième d'Ezéchias Arkian étant mort ſans enfans, il y eut un interregne (*z*) de deux ans à Babylone, avant qu'on y pût convenir d'un ſucceſſeur. A la fin (*z*) Belibus fut placé ſur le trône, qu'il occupa pendant trois ans. Apronadius (*z*) lui ſucceda & regna ſix ans. An. 705. avant J. C. EZECH. 23.

La même année qu'Apronadius commença ſon regne à Babylone, Ezéchias finit le ſien à Jeruſalem. Il y mourut (*a*) après un regne de vingt-neuf ans. Tout Juda & Jeruſalem lui firent beaucoup d'honneur après ſa mort. Ils l'enſevelirent avec beaucoup de ſolemnité dans l'en- An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

ſub anno ante Chriſtum, 729.

(*y*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74.

(*z*) *Canon* PTOLOMÆI.

(*a*) II. *Rois* XX. 21. II. *Chron.* XXXII. 33.

An. 699. avant J.C. EZECH. 29.

l'endroit le plus éminent des ſepulcres de la maiſon de David, pour témoigner qu'ils le regardoient comme un des meilleurs & des plus illuſtres Princes de cette famille, qui eût regné ſur eux depuis celui qui en avoit été le fondateur.

Le lieu où il fut inhumé, appellé encore aujourd'hui, les *Tombeaux des Rois de la maiſon de David*, étoit un édifice fort ſuperbe & magnifique (*b*). Il eſt maintenant hors des murs de Jeruſalem, mais comme on le conjecture (*c*), avant que cette Ville eût été ruïnée par les Romains il étoit enfermé dans ſon enceinte. On entre premièrement dans une grande cour d'environ ſix-vingts pieds en quarré, taillée & applanie dans le rocher qui eſt de marbre. A main gauche eſt une galerie taillée de même dans le roc, auſſi-bien que les colomnes qui la ſoutiennent. Au bout de cette galerie, il y a une petite ouverture par où l'on paſſe ventre à terre pour entrer dans une grande chambre d'environ vingt-quatre pieds en quarré, dans laquelle il y a d'autres chambres plus petites qui vont de l'une dans l'autre, avec des portes de pierre

(*b*) *Voyages de* THEVENOT, Part. I. Liv. II. Chap. 40. *Voyages de* MAUNDRELL *d'Alep à Jeruſalem*, p. 76. de l'Edit. Angloiſe. [Voyez auſſi le *Voyage nouveau de la Terre Sainte*, imprimé à Paris en 1679. pag. 328.]

(*c*) Le R. MAIMONIDES dans ſon Traité intitulé *Beth Habbechirah* Chap. 7. dit, *On ne ſouffroit point dans Jeruſalem aucun ſepulcre, excepté ceux de la maiſon de David & celui d'Hulda la Prophéteſſe, qui y étoient depuis le tems des anciens Prophétes.* Cela prouve que ces ſepulcres étoient anciennement enfermez dans les murs de Jeruſalem, & qu'ainſi, c'eſt dans un ſens propre & précis qu'il faut entendre les paroles de l'Ecriture, qui les place dans la *Cité de David.*

pierre qui y donnent entrée, le tout taillé dans la roche vive. Aux côtez de ces petites chambres il y a pluſieurs niches, dans leſquelles les corps des Rois étoient dépoſez dans des cercueils de pierre. Ce fut dans la principale & la plus ſecrette de ces chambres que le corps d'Ezéchias fut placé, dans une niche que l'on tailla peut-être tout exprès pour lui, à l'endroit le plus élevé pour lui faire plus d'honneur. Tout cela a ſubſiſté juſques-ici dans ſon entier. Cet ouvrage n'aiant pu être fait qu'avec des dépenſes immenſes, eſt apparemment de Salomon. C'eſt le ſeul vrai reſte de l'ancienne Jeruſalem, qu'on y voie encore. * An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

Ezéchias aggrandit beaucoup & embellit Jeruſalem pendant ſon regne, non ſeulement par les nouvelles fortifications (1) qu'il y fit, par les arſenaux qu'il y établit & qu'il remplit de toutes les ſortes d'armes qui étoient en uſage dans ce tems-là, mais encore par le nouvel (2) aqueduc qu'il y conſtruiſit, lequel fourniſſant d'eau ſes habitans, leur étoit d'un grand uſage. Pour maintenir même & faire fleurir la Réligion, il entretint d'habiles Scribes pour collationner

* [Le Cardinal GRIMANI (*apud* SESLINON *de Architectura* Lib. III. *& apud* PINEDAM *de Rebus Salomonis* Lib. VIII. c. 3.) nous a donné la repréſentation du tombeau que l'on croit être celui de David. Les nouveaux Voyageurs DOUBDAN, MORIZON &c. nous d'écrivent des tombeaux très magnifiques, creuſez dans le roc, que l'on tient être ceux des Rois de Juda. Ils ſont certainement très-anciens: mais il ſeroit mal-aiſé de diſtinguer celui de David de tant d'autres. CALMET, *Dict. de la Bible.*]

(1) II. *Chron.* XXXII. 5. *Eccleſiaſtique* XLVIII. 19.

(2) II. *Rois* XX. 20. II. *Chron.* XXXII. 30. *Eccleſiaſtique* XLVIII. 9.

An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

tionner & copier les Livres Sacrez. C'eſt ce qui eſt particulierement (3) marqué touchant les *Proverbes de Salomon.*

Dans ce tems ceux de la Tribu de Simeon (4) ſe trouvant trop à l'étroit chez eux, étendirent fort avant leurs frontières vers le Midi. Ils ſe jetterent ſur les Hamalecites qui occupoient une partie de la montagne de *Sehir*, avec la riche vallée qui y touche; & les aiant battus, ils les détruiſirent entièrement & s'établirent dans leur païs.

An. 698. avant J. C. MANASSE' I.

Le bon & pieux Ezéchias eut le malheur d'avoir pour ſucceſſeur un fils, qui fut le plus méchant & le plus impie de ſa race. C'eſt Manaſſé. (5) Ce Prince encore mineur & âgé ſeulement de douze ans, lorsqu'il fut appellé au trône, eut malheureuſement pour tuteurs & pour Miniſtres certains Grands de ſon Roïaume, qui ne goûtant pas la Réformation de ſon pere, prirent à tâche de lui en inſpirer une extrême averſion. Ils corrompirent ſa jeuneſſe en lui inſpirant des principes pernicieux, tant par rapport à la Réligion qu'au Gouvernement; deſorte que lorſqu'il fut parvenu à l'âge de majorité, il n'eut point ſon ſemblable en impieté envers Dieu & en cruauté envers ſes ſujets, entre tous ceux qui avoient regné à Jeruſalem, ou à Samarie ſur les Tribus d'Iſraël. Non ſeulement il rétablit entièrement l'Idolâtrie d'Achaz, il le ſurpaſſa encore en toutes ſortes d'abomi-

(3) *Prov.* XXV. 1.
(4) I. *Chron.* IV. 39--43.
(5) II. *Rois* XXI. 1. II. *Chron.* XXXIII. 1.
(e) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 4.

bominations les plus capables d'éteindre le vrai Culte de Dieu & de deshonorer ſon ſaint nom. Car au lieu que le premier s'étoit contenté de fermer la maiſon de Dieu, celui-ci la convertit en un receptacle de toute ſorte de ſuperſtitions & d'Idolâtrie. Il plaça une Image dans le Sanctuaire & érigea dans les deux Parvis, des Autels aux *Baalims* & à toute l'*Armée des Cieux*. Il s'abandonna encore aux enchantemens & aux ſortileges; il eut commerce avec les Eſprits impurs; il fit paſſer ſes enfans au travers du feu en l'honneur de *Moloc*; & remplit Jeruſalem & toute la Judée de *Hauts-lieux*, d'*Idoles*, de *Bocages* & d'*Autels* profanes, & y introduiſit toutes les autres abominations les plus propres à corrompre la vraie Réligion & à établir l'impieté dans ſon Roïaume. Il porta même ſes ſujets à s'y conformer, perſecutant violemment ceux qui refuſoient d'avoir pour ſes volontez cette criminelle condeſcendance, en ſorte qu'on vit le ſang innocent couler à grands flots dans tout ſon Roïaume. Il outragea & traita avec mépris les Prophétes que Dieu lui envoia pour lui reprocher ſes égaremens & l'exhorter à en arrêter le cours. Il en fit même mourir pluſieurs (*e*), Eſaïe entr'autres, qui, à ce qu'on croit, ſouffrit pour ce ſujet le martyre, aiant été cruellement ſcié par le milieu du corps par l'ordre de ce Prince impie. C'étoit là une ancienne tradition (*f*) chez les Juifs, & l'on

An. 698. avant J. C. MANASSE' I.

(*f*) *Talmud Hieroſol. in Sanhedrin*, fol. 28. col. 3. *Talmud Babylon. in Jevammoth* fol. 49. col. 2. *& in Sanhedrin*, fol. 103. col. 2. *Shalſhelet Hakkabalah*, fol. 19. col. 1. *Talkut* Lib. Regum, fol. 38. col. 4.

An. 698. avant J.C. MANASSE' I.

l'on tient communement que Saint Paul (*g*) y fait alluſion au Chap. XI. verſ. 37. de ſon Epître aux Hébreux, lorſque dans le détail qu'il fait des divers tourmens que les Prophétes & les Martyrs des anciens tems, ont enduré, il compte celui d'*avoir été ſcié*. Ces horribles iniquitez allumerent tellement la juſte colere de Dieu contre la Judée, qu'il déclara (*h*) que pour cette raiſon *il étendroit ſur Jeruſalem le cordeau de Samarie & le niveau de la maiſon d'Achab, & qu'il tortcheroit Jeruſalem comme une écuelle qu'on torche & qu'on renverſe enſuite ſur ſon fond*: menace qui fut executée par la deſtruction de cette Ville & la déſolation de toute la Judée dont elle fut ſuivie. Parmi les iniquitez qui attirerent ſur l'une & ſur l'autre ces terribles jugemens, celles de Manaſſé ſont toûjours marquées comme celles qui provoquerent le plus la colere de Dieu; (*i*), par où l'on peut juger de leur énormité.

La cinquième année de ce Roi de Juda Apro-

(*g*) Vid. JUSTIN. Martyr. *in Dialogo cum Tryphone*, p. 349. HIERONYMUM *in Eſaiam*. Cap. XX. & LVII. EPIPHANIUM & alios.

(*h*) II. *Rois* XXI. 13.

(*i*) II *Rois* XXIII. 26. & XXIV. 3. *Jeremie* XV. 4.

(*k*) *Canon* PTOLOMÆI.

(*l*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74. [Tirhaca eſt connu dans l'Ecriture, comme Roi de *Chus*, & non point comme Roi d'Egypte, où Mr. PRIDEAUX dit qu'il regna 18. ans. HERODOTE & DIODORE de Sicile, les ſeuls qui nous reſtent des anciens Auteurs qui ont écrit ſur les Rois d'Egypte, ne font aucune mention de ce Tirhaca. MANETHON, Prêtre Egyptien, qui vivoit environ 250. ans avant Jeſus-Chriſt, avoit fait une liſte des anciens Rois d'Egypte, parmi leſquels on en trouve un nommé *Tarco*, ou *Taraco* Ethiopien de naiſſance. Pluſieurs Savans croyent

Apronadius (*k*) Roi de Babylone finit ſes jours. An. 694. avant J. C. MANASSE' 5.
Regibilus (*k*) lui ſucceda & ne regna qu'un an.
Après lui, *Meſſeſimordak* (*k*) eut le Roïaume qu'il poſſeda quatre ans.

L'an onzième de Manaſſé mourut (*l*) Tirhaca Roi d'Egypte, après y avoir regné dix-huit ans. Ce fut le dernier des Rois Ethiopiens qui regnerent dans ce païs-là. Après ſa mort les Egyptiens ne pouvant s'accorder ſur la ſucceſſion (*m*) furent deux ans dans un état d'anarchie accompagné de grands déſordres, juſques à ce qu'enfin douze des principaux Seigneurs s'étant liguez enſemble (*n*) ſe ſaiſirent du Roïaume, & l'aiant partagé entre-eux en douze parties, le gouvernerent conjointement pendant quinze ans. An. 688. avant J. C. MANASSE' 11.

La même année que cette revolution arriva en Egypte par la mort de Tirhaca, il s'en fit une ſemblable à Babylone par le decès de *Meſſeſimordak*. Ce Prince n'aiant point laiſſé de fils après lui, il y eut un interregne (*o*) plein de An. 680. avant J. C. MANASSE' 19.

croyent que ce Prince eſt le même que Tirhaca; la reſſemblance des noms & le tems où il a vêcu paroiſſent favoriſer leur conjecture. Il eſt vraiſemblable que lorſque ce Prince eut chaſſé Sennacherib de l'Egypte, il s'en empara après avoir dépouillé le Roi qui l'avoit appellé à ſon ſecours. Suivant MEGASTHENE, *ancien Auteur cité par* STRABON, *Liv. XV. p. 686. ce Taraco a été un grand conquerant, puiſqu'il le compare avec Seſoſtris & avec Nabucodonoſor. Il aſſure même qu'il pouſſa ſes expeditions juſqu'en Europe.* PERIZONIUS *parle de ce Taraco in Originibus Ægypt. Cap. X. & XIII. On peut voir auſſi ce qu'en dit* VITRINGA *in Commentario in Jeſaiam* XXXVII. 9.]

(*m*) DIODORUS SICULUS, Lib. I. p. 41.

(*n*) HERODOTUS, Lib. II. c. 147. DIODORUS SICULUS, Lib. I.

(*o*) *Canon* PTOLOMÆI.

An. 680. avant J. C. MANASSE' 19. de trouble & de confuſion qui dura huit ans. Eſarhaddon Roi d'Aſſyrie en prit occaſion de s'emparer de Babylone; & l'aiant ajoûtée à ſon premier Empire, (*p*) il regna treize ans ſur l'un & ſur l'autre. Dans le Canon de Ptolomée, ce Prince eſt nommé *Aſſar-Addinus*. L'Ecriture parle auſſi d'un Roi (*q*) de Babylone & d'Aſſyrie tout-enſemble. Dans Eſdras il porte le nom d'*Oſnapar* (*r*), que l'Auteur de ce Livre qualifie de *grand & de noble*; ce qui fait voir, que ce fut en ſon tems un Prince d'un grand mérite & qui regna avec gloire & magnificence, autant & plus qu'aucun de ceux qui avoient occupé le trône dans ces deux Royaumes.

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22. L'an vingt-deuxiéme de Manaſſé, Eſarhaddon étant déja dans la quatrième année de ſon regne à Babylone, & y aiant affermi ſon autorité, commença à chercher les moiens de recouvrer ce que l'Empire Aſſyrien avoit perdu dans la Syrie & dans la Paleſtine, par le deſaſtre qui étoit arrivé à ſon pere dans la Judée. Encouragé dans ce deſſein, par l'accroiſſement de forces qu'il avoit acquis en ajoûtant à ſon Empire la Babylonie & la Chaldée, il leva une puiſſante Armée & l'aiant menée dans ces païs-là, il s'en empara de nouveau & les réünit à l'Empire Aſſyrien. C'eſt alors que fut accomplie la prédiction qu'Eſaïe, dès la première année d'Achaz

(*p*) Ibidem.

(*q*) Dans le ſecond Livre des Rois Chap. XVII. 24. & dans le Livre d'Eſdras Chap. IV. 9. 10. il eſt rapporté que le Roi d'Aſſyrie fit paſſer de Babylone une Colonie en Samarie, ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'eût été dans ce tems-là Roi de Babylone auſſi bien que d'Aſſyrie. Et dans le ſecond

d'Achaz avoit prononcée contre Samarie (*s*); ſavoir, que dans ſoixante-cinq ans Ephraïm ſeroit froiſſé de manière qu'il ne ſeroit plus une Nation. En effet, cette année qui étoit préciſément la ſoixante-cinquiéme depuis la première d'Achaz, Eſarhaddon après avoir établi ſes affaires dans la Syrie, entra dans le païs d'Iſraël, où il fit captifs tous ceux qui y étoient reſtez de la première captivité, à la reſerve d'un petit nombre qui échapperent de ſes mains, & qui reſterent dans le païs, & les tranſporta en Babylonie & en Aſſyrie. Cependant pour empêcher que le païs ne demeurât déſert, il y fit venir des Colonies (*t*) de *Babel*, de *Cuth*, de *Hava*, de *Hamath* & de *Sepharvajim* pour habiter les Villes de Samarie. C'eſt ainſi que les dix Tribus qui s'étoient ſéparées de la maiſon de David furent entièrement détruites, ſans avoir été depuis rétablies. Car tous ceux qui furent tranſportez, tant dans cette captivité que dans la précedente, à un petit nombre près qui s'étant joints aux Juifs retournerent avec eux dans leur patrie, prirent bientôt les mœurs & ſuivirent les ſuperſtitions des peuples parmi leſquels ils furent placez, & auxquels ils n'avoient que trop adheré dans le tems même qu'ils étoient dans leur païs. Ils ſe confondirent même tellement avec eux, qu'aïant perdu

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

ſecond Livre des Chroniques Chap. XXXIII. 11. il eſt dit que le Roi d'Aſſyrie, qui prit priſonnier Manaſſé, l'emmena en Babylone, nouvelle preuve qu'il étoit à la fois maître de ces deux Roïaumes.

(*r*) *Eſdras* IV. 10.
(*s*) *Eſaïe* VII. 8.
(*t*) II. *Rois* XVII. 24. *Eſdras* IV. 2. 10.

An. 677. avant J. C. MANASSE 22. perdu leur nom, leur langage & juſqu'au ſouvenir de leur origine, on n'en remarque depuis aucune trace dans l'Hiſtoire. Il y a, à la verité, une Secte de Samaritains qui demeurent encore aujourd'hui à Samarie, à Sichem & dans quelques autres Villes voiſines, qui ont encore la Loi de Moïſe écrite dans un caractère qui leur eſt particulier, & dans un Dialecte qui ne differe preſque point de l'Hébreu. Mais ces gens-là ne deſcendent point des Iſraëlites. Ce ſont des reſtes de ces Nations qu'Eſarhaddon fit venir en leur place, pour habiter & cultiver le païs. C'eſt pour cette raiſon que les Juifs les appellent *Cuthéens*, du nom d'une de ces Nations qu'Eſarhaddon tranſplanta dans ce païs là. Ils ont tant d'averſion pour eux, qu'ils les regardent comme les plus abominables de tous les Héretiques, & témoignent pour eux en toute rencontre une averſion encore plus grande que celle qu'ils ont pour les Chrêtiens mêmes.

Eſarhaddon s'étant ainſi rendu maître du païs d'Iſraël, envoia quelques-uns de ſes Généraux avec une partie de ſon Armée pour la reduire auſſi ſous ſon obéïſſance. Ils défirent (*u*) Manaſſé, & l'aiant pris lui-même dans des haliers, ils le menerent à Eſarhaddon qui le mit aux fers & l'emmena avec lui à Babylone. Ce fut là que ce malheureux Prince touché de ſa diſgrace rentra en lui-même, & penetré du ſentiment de ſes crimes implora la miſericorde de Dieu, avec une humilité profonde & d'ardentes ſupplications. Dieu flêchi par ſa

(*u*) II. *Chron.* XXXIII. 11. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 4.

ſa repentance amollit le cœur du Roi de Babylone envers lui, de ſorte que par un traité qu'il fit avec lui il accorda ſa liberté & la permiſſion de s'en retourner à Jeruſalem. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que convaincu que l'Eternel eſt Dieu, il bannit tant du Temple que de toute la Judée toutes les profanations & toutes les Idolâtries que dans le tems de ſon impieté il y avoit introduites, il rétablit en toutes choſes la Réformation d'Ezéchias ſon pere, & la ſuivit le reſte de ſa vie; n'adorant d'autre Dieu que l'Eternel, en quoi il fut ſuivi de tous ſes ſujets. Il jouït auſſi depuis ce tems-là d'une grande proſperité juſqu'à la fin de ſon regne, qui fut plus long que celui d'aucun des Rois qui occuperent le trône de David tant avant qu'après lui. Car il fut de cinquante-cinq ans entiers; & comme tout ce tems-là eſt attribué au regne de ce Prince ſans aucun vuide, il en reſulte que ſa captivité à Babylone ne dura pas long-tems, & qu'il recouvra bien-tôt ſa liberté. An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

C'eſt à ce tems qu'on peut rapporter l'accompliſſement de cette prophétie d'Eſaïe (*w*), qui porte que *Sebna* premier Miniſtre d'Etat ſeroit dépouillé de ſon emploi, & *Eliakim* fils de *Hilkija* mis en ſa place. Ils avoient été l'un & l'autre au ſervice du Roi Ezéchias, Sebna en qualité de Secretaire, & Eliakim de Maître d'hôtel. Leur hiſtoire, autant qu'on le peut recueillir des paroles du Prophéte, paroit avoir été telle. Sebna, homme d'un mauvais naturel, étoit fort propre à ſeconder les inclinations perverſes & les emportemens de Manaſſé au commence-

(*w*) *Eſaïe* XXII. 15--25.

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22. mencement de ſon regne; c'eſt pourquoi il étoit devenu ſon premier Miniſtre, pendant qu'Eliakim, qui étoit dans des ſentimens & des diſpoſitions toutes contraires, avoit été entièrement laiſſé à l'écart. Mais dans la revolution qui ſe fit à l'approche des Aſſyriens, Sebna (*x*) fut pris priſonnier avec ſon maître & conduit avec lui en Babylone, où il fut detenu captif (*y*) juſques à ſa mort. Manaſſé dans les ſentimens de repentance où il ſe trouvoit à ſon retour à Jeruſalem, aiant reſolu de ſuivre d'autres meſures, jerta les yeux ſur Eliakim & lui confia la conduite & l'adminiſtration de toutes ſes affaires. Ce nouveau Miniſtre plein de ſageſſe, de juſtice & de pieté rétablit bien-tôt les choſes ſur le pied où elles avoient été ſous Ezéchias & maintint, tant qu'il vecût, le Roïaume en paix & en proſperité à la gloire du Roi & à l'avantage de la Nation. Auſſi l'Ecriture lui rend ce témoignage, (*z*) d'avoir ſervi de *pere aux habitans de Jeruſalem & à la maiſon de Juda*, & qu'aiant la *Clé* (*a*), c'eſt-à-dire, la conduite de la *maiſon de David, ſur ſes épaules*, il en fut pendant ſa vie, le plus ferme appui. On croit que cet Eliakim étoit d'une famille Sacerdotale, qu'il fit même les fonctions de grand Sacrificateur au tems de Manaſſé, & que c'eſt le même, que celui dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire de Judith. Car *Joachim* & *Eliakim* ne ſont qu'un même nom, l'un & l'autre ayant la même ſignification dans la

(*x*) *Eſaïe* XXII. 17.
(*y*) *Eſaïe* XXII. 18.
(*z*) *Eſaïe* XXII. 21.
(*a*) *Eſaïe* XXII. 22.

la Langue Hébraïque: c'eſt pourquoi ce Souverain Sacrificateur dans la verſion Syriaque de Judith, de même que dans la verſion Latine de ce Livre par S. Jerôme, eſt appellé indifferement de ces deux noms, comme il en ſera parlé plus au long en ſon lieu. An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

Les peuples qu'Eſarhaddon avoit fait venir en Samarie, à la place des anciens habitans, s'y trouvoient fort tourmentez par des Lions (*b*). Le Roi de Babylone aiant appris que cela venoit de ce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du païs, ordonna qu'on leur envoiât un Prêtre Iſraëlite d'entre ceux qui avoient été transferez à Babylone, afin qu'il leur enſeignât le Culte du Dieu d'Iſraël. Mais ces idolâtres ſe contenterent de l'aſſocier avec leurs anciennes Divinitez & de le ſervir conjointement avec elles. Ils perſevererent dans ce Culte mêlé, ſervant les Idoles & le vrai Dieu à la fois, juſques au tems que le Temple Samaritain ſur la montagne de Gariſim fut bâti par Sannabalat. Car à cette occaſion un grand nombre de Juifs s'étant rangez de leur côté, ils firent ſi bien qu'ils les ramenerent de ce Culte ſuperſtitieux au ſervice du ſeul vrai Dieu; Culte dans lequel les Samaritains ont perſiſté juſqu'à aujourd'hui, comme on le verra dans la ſuite. An. 676. avant J. C. MANASSE' 23.

L'an vingt-huitième du regne de Manaſſé, les douze Souverains conféderez d'Egypte, étant venus à ſe brouiller après avoir regné conjointement pendant quinze ans, (*c*) chaſſerent *Pſam-* An. 671. avant J. C. MANASSE' 28.

(*b*) II. *Rois* XVII. 25--28.

(*c*) HERODOTUS Lib. II. c. 151 DIODORUS SICULUS Lib. I. p. 42.

An. 671. avant J. C. MANASSE' 28. *Pſammitique* l'un d'entr'eux, le dépouillerent de la part qu'il avoit eu juſques-là au gouvernement & le bannirent du païs. Ce Prince ſe ſauva dans des marais ſituez le long de la mer, & s'y tint caché, juſques à ce qu'aiant ramaſſé d'entre les brigands d'Arabie & les Pirates de Carie & d'Ionie un aſſez grand nombre de ſoldats, il en forma une Armée conſiderable avec les Egyptiens qui tenoient encore ſon parti. Il marcha à la tête de ce corps contre les onze autres Princes, les defit, en tua pluſieurs, chaſſa le reſte hors du païs; & s'étant ainſi rendu maître de tout le Roïaume, il y regna cinquante-quatre ans avec beaucoup de bonheur.

An. 670. avant J. C. MANASSE' 29. Il ne fut pas plûtôt affermi ſur le trône qu'il entra en guerre (*d*) avec le Roi d'Aſſyrie, au ſujet des limites des deux Empires. Cette guerre dura long-tems. Depuis la conquête que les Aſſyriens avoient fait de la Syrie, la Paleſtine étant le ſeul païs qui ſéparât les deux Roïaumes, devint entr'eux une pomme de diſcorde continuelle, comme elle le fut enſuite entre les Ptolomées & les Seleucides. Ce fut à qui des deux l'auroit, &, ſelon que l'un ou l'autre prévalut, cette Province devint tour à tour le partage du plus fort. Les Egyptiens ſemblent en avoir été les maîtres, depuis Ezéchias juſqu'à la captivité de Babylone. Mais lorſqu'Ezarhaddon eut conquis la Judée & en eut enlevé le Roi, il eſt certain que tout ce païs juſques aux frontières d'Egypte fut occupé par les Aſſyriens,

(*d*) HERODOTUS Lib. II. c. 157.
(*e*) HERODOTUS Lib. II. c. 157.

ſyriens, aux progrès deſquels les Egyptiens partagez alors entre divers Souverains & en guerre même les uns contre les autres ne purent s'oppoſer. Mais Pſammitique s'étant emparé de toute la Monarchie, & y aiant remis toutes choſes ſur l'ancien pied, revolution qui arriva environ ſept ans après la captivité de Manaſſé, il crut qu'il étoit tems de pourvoir aux frontières de ſon Roïaume & de les mettre en ſûreté contre un voiſin, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour. Il entra pour cet effet à la tête d'une Armée dans la Paleſtine. Mais il s'y trouva d'abord arrêté par *Aſdod* une des premieres Villes du païs, & ſi forte que ce ne fut qu'après un blocus (*e*) de vingt-neuf ans qu'il s'en rendit maître. An. 670. avant J. C. MANASSE' 29.

Cette place étoit anciennement (*f*) une des cinq Villes capitales des Philiſtins. Les Egyptiens s'en étant emparez la fortifierent ſi-bien, qu'elle devint la plus forte barrière de leur païs de ce côté-là; enſorte que Sennacherib n'avoit pu entrer en Egypte, qu'il n'eût premièrement emporté cette place par Tartan (*g*) l'un de ſes Généraux. Lorſqu'il en fut en poſſeſſion & qu'il en conſidera l'importance, il la rendit ſi forte, que malgré ſa fatale retraite d'Egypte & la deſtruction totale de ſon Armée dans la Judée, les Aſſyriens n'avoient pas laiſſé de conſerver cette place juſques alors; & ce ne fut qu'après ce long & ennuieux ſiége, dont je viens de parler, qu'elle revint aux Egyptiens. Mais cette place leur fut de fort peu d'uſage dans la ſuite,

(*f*) I. *Sam.* VI. 17.
(*g*) *Eſaïe* XX. 1.

An. 670. avant J. C. MANASSE' 29.

ſuite, cette longue guerre l'aiant tellement déſolée qu'elle n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été. Et c'eſt par rapport au déplorable état où cette Ville ſe trouvoit reduite, que Jeremie (*h*) parle du *reſte d'Aſdod*.

Cette guerre ne ſe borna pas au ſiége de cette place. Pendant qu'une partie de l'Armée Egyptienne y étoit occupée, le reſte faiſoit la guerre dans les autres quartiers de la Paleſtine, ce qui continua pluſieurs années. Cette irruption des Egyptiens obligea Manaſſé (*i*) de fortifier de nouveau Jeruſalem, & d'aſſurer ſes Villes frontières par de fortes garniſons. Devenu vaſſal des Aſſyriens depuis ſon rétabliſſement ſur le trône, il ſe trouvoit engagé à tenir leur parti dans cette guerre contre les Egyptiens ſes anciens Alliez. Il eſt même vraiſemblable que pour mettre ce Prince plus en état de ſe défendre & ſe l'attacher encore davantage, les Aſſyriens dans cette conjoncture mirent ſous ſa domination tout le païs de Canaän; c'eſt-à-dire, tout ce qui avoit été autrefois poſſedé par les Rois de Samarie, outre ce qui lui appartenoit en qualité de Roi de Juda. Il eſt certain que Joſias ſon petit-fils poſſeda tous ces païs generalement. Or on ne voit pas comment il ſeroit venu à la poſſeſſion de tous ces Etats, ſi on ne ſuppoſe qu'ils avoient été donnez à Manaſſé dans cette occaſion pour le tenir dans la dépendance des Rois des Aſſyriens, & qu'ils avoient paſſé entre les mains, de ſon fils & de ſon petit-fils

(*h*) *Jeremie* XXV. 20.
(*i*) II. *Chron.* XXXIII. 14.
(*k*) *Canon* PTOLOM.
(*l*) *Judith.* I. 5.

fils aux mêmes conditions. Auſſi fut-ce pour avoir voulu ſatisfaire à cet engagement que le bon & pieux Joſias perdit la vie, comme nous le verrons dans la ſuite. An. 670. avant J. C. MANASSE' 29.

L'an trente-unième de Manaſſé Eſarhaddon finit ſes jours, après avoir regné fort heureuſement trente-neuf ans ſur les Aſſyriens & treize ſur les Babyloniens. Il eut pour ſucceſſeur *Saoſduchin* (*k*) ſon fils. C'eſt le *Nabucodonoſor* (*l*) dont il eſt parlé dans le Livre de Judith. An. 668. avant J. C. MANASSE' 31.

Au commencement de la douzième année de ſon regne, qui étoit la quarante-troiſième de Manaſſé, (*m*) il défit en bataille rangée, dans la plaine de Ragau *Dejocès* Roi des Médes, appellé dans le Livre de Judith (*n*) *Arphaxad*. Il le pourſuivit juſques dans les montagnes voiſines où il s'étoit retiré, & l'y aiant atteint il le tailla en piéces avec toute ſon Armée. Après quoi pouſſant ſa pointe & profitant de ſa bonne fortune, il ſe rendit maître de pluſieurs Villes de la Médie, & entre autres (*o*) d'*Ecbatane* le ſiége Royal de l'Empire des Médes; & après l'avoir miſerablement pillée & ravagée il retourna triomphant à Ninive, où lui & ſon Armée paſſerent ſix-vingt jours dans les feſtins & dans toutes ſortes de divertiſſemens. An. 656. avant J. C. MANASSE' 43.

Ces rejouïſſances finies, Nabucodonoſor (*p*) aſſembla ſes Officiers & ſes principaux Miniſtres, pour rechercher quels des peuples tributaires ne l'avoient pas accompagné dans cette guerre. Il les avoit tous ſommez de l'y ſuivre;

(*m*) *Judith*. I. 6. (*n*) Ibid. vſ. I.
(*o*) Ibid. vſ. 14. (*p*) Ibid. II.

An. 656. avant J.C. MANASSE' 43. vre; & trouvant qu'aucun des peuples occidentaux de ſon Empire n'avoit deferé à ſes ordres, il chargea Holopherne le Général de ſes Armées de ſe mettre en campagne, pour le venger de ces rebelles.

An. 655. avant J.C. MANASSE' 44. En execution de ces ordres ce Général, l'année ſuivante, marcha du côté d'Occident, à la tête d'une Armée de ſix-vingt mille hommes de pied & de douze-mille chevaux. Il ravagea & extermina un grand nombre de Nations qui ſe trouverent ſur ſon paſſage, juſques à ce qu'enfin étant entré dans la Judée, & aiant mis le ſiége devant Bethulie, il y périt avec toutes ſes troupes, comme on le trouve amplement détaillé dans le Livre de Judith.

Qu'Arphaxad dont il eſt parlé dans ce Livre ſoit Dejocès, & Nabucodonoſor Saoſduchin, c'eſt ce qui paroit, de ce que cet Arphaxad y eſt deſigné par un caractère, qui de l'aveu de tous les Auteurs convient à ce Roi des Médes, d'avoir * fondé (q) Ecbatane, & de ce que le commencement de l'an douzième de Saoſduchin tombe préciſement dans la dernière de Dejocès, où, ſelon cette Hiſtoire, la bataille de Ragau fut donnée. Il y a diverſes circonſtances dans cette Hiſtoire, qui ne permettent pas qu'on la rapporte à aucun autre tems. Car elle arriva, pendant que (r) Ninive étoit la capitale de l'Empire Aſſyrien: que (s) les Perſes, les Syriens, les Phéniciens, les Ciliciens & les

* [MR. PRIDEAUX a dit ci-deſſus, page 47. & 48. que Dejocès n'étoit pas le fondateur d'Ecbatane, quoiqu'il l'eût réparée & aggrandie, & qu'il regna 53. ans avec gloire. L'Hiſtoire ne dit pas qu'il ait été défait par les Aſſyriens; mais elle aſſure qu'il laiſſa un Royaume floriſſant

les Egyptiens lui étoient ſoumis: que l'Empire des Médes (*t*) ſubſiſtoit, & qu'il n'y avoit pas encore long-tems qu'Ecbatane avoit été fondée: circonſtances dont aucune ne peut être appliquée à aucun tems qui ait ſuivi la captivité de Juda, où quelques-uns placent cette Hiſtoire. Car avant ce tems-là, Ninive avoit été détruite long-tems auparavant; l'Empire des Aſſyriens avoit été détruit auſſi-bien que celui des Médes; & les Perſes au lieu d'être ſujets des Aſſyriens les avoient eux-mêmes aſſujettis, & avoient étendu leur domination ſur tous les autres peuples d'Orient, depuis l'Helleſpont juſqu'au fleuve Indus. Car c'eſt juſques-là qu'ils avoient porté les bornes de leur Empire, avant le retour & le rétabliſſement des Juifs dans leur patrie. Il faut donc remonter beaucoup plus haut que les tems qui ont ſuivi la captivité, pour trouver un théatre propre pour les evenemens & les circonſtances décrits dans ce Livre; & il n'en eſt point qui s'accorde mieux avec l'Hiſtoire tant ſacrée que prophane, que l'intervalle de tems que je lui ai aſſigné. An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

Le Livre de Judith avoit été écrit originairement (*u*) en Caldaïque, par quelque Juif de Babylone. C'eſt ſur cet Original, que nous n'avons plus, que Saint Jerôme, à la prière de Paule & d'Euſtochium, fit la verſion Latine qu'il nous a donnée de ce Livre, & qui ſe trouve dans le Texte de la Vulgate. Ce Pere

y

ſant à ſon fils Phraortes. Ce dernier, ſuivant HERODOTE, fut tué en bataille rangée par un Roi d'Aſſyrie, l'an 635. avant J. C.]

(*q*) *Judith.* I. 2. (*r*) Ibid. vſ. 5. (*s*) Ibid. vſ. 7--10.

(*t*) *Judith.* I. 1. 2.

(*u*) HIERONYMI *Præfatio in Librum* Judith.

An. 655. avant J.C. MANASSE' 44. y expoſe dans la Préface, qu'il avoit rendu le ſens ſans s'attacher à la lettre; & que ſans s'arrêter aux fautes des copiſtes, ou aux diverſes leçons qu'il avoit trouvé en divers exemplaires, il n'avoit mis dans ſa traduction que ce qu'il avoit jugé être le vrai & parfait ſens de l'Original. Outre la verſion de S. Jerôme, nous en avons deux autres, l'une en Grec & l'autre en Syriaque. La premiére eſt attribuée à Theodotion, qui fleuriſſoit ſous Commode, lequel fut fait Empereur Romain l'an cent quatre-vingt de Jeſus-Chriſt. Mais elle doit être beaucoup plus ancienne, puiſque Clement Romain dans ſon Epitre aux Corinthiens, écrite environ ſix-vingt ans auparavant, en cite un endroit. La verſion Syriaque a été faite ſur le Grec, auſſi-bien que l'Angloiſe que nous avons préſentement parmi les Livres Apocryphes de notre Bible.

Ces trois verſions, au reſte, contiennent diverſes circonſtances, qui ne ſe trouvent point dans celle de S. Jerôme, & dont quelques-unes ſemblent être du nombre de ces diverſes leçons que ce Pere confeſſe avoir écartées, comme des corruptions du Texte. C'eſt en particulier ce qu'on peut préſumer avec raiſon de ce qui eſt ajoûté au Verſet 13. du Chapitre I. La bataille de Ragau y eſt placée en l'an dix-ſeptiéme de Nabucodonoſor, ce qui eſt directement oppoſé, à ce qui eſt marqué dans la prémiere partie du même Chapitre. Car il y eſt dit expreſſément, que ce Prince fit la guerre au Roi des Médes l'an douziéme de ſon regne; & c'eſt conformément à cette date, que la verſion de S. Jerôme met l'expédition d'Holopherne, qui ſe fit l'année ſuivante, en

l'an

l'an treizième de Nabucodonoſor, ce qui eſt la véritable époque. Au lieu que les autres, ſuivant la premiere bevuë, en font une autre plaçant cette expédition dans la dix-huitième année du regne de ce Prince, & mettant ainſi une partie de l'Hiſtoire entièrement en contradiction avec l'autre. D'où il ſuit, que par rapport à cette circonſtance la verſion de S. Jerôme eſt certainement, préferable. Ce qui donne lieu de croire qu'il en doit être de même dans tous les autres endroits, où elle ne s'accorde pas avec les autres. An. 655. avant J. C. MANASSE 44.

Quand au caractère de ce Livre, ſi c'eſt une hiſtoire ou une fiction, c'eſt ſur quoi les Savans ne s'accordent pas. Ceux de la Communion Romaine ſoûtiennent qu'il eſt tout entier véritable; & en effet ils l'ont reçu dans le Canon des Livres Sacrez. Mais d'un autre côté le fameux Grotius (*w*) prétend que tout ce qui eſt dans ce Livre eſt une fiction parabolique; écrite lors qu'Antiochus l'Illuſtre vint en Judée pour perſecuter les Juifs, dans le deſſein de confirmer ce Peuple dans l'eſperance que Dieu le délivreroit. *Que par Judith, il faut entendre la Judée: par Bethulie, le Temple, ou la maiſon de Dieu, & par le glaive qui en ſort, les prières des Saints: que Nabucodonoſor marque le Diable, & l'Aſſyrie le Royaume du Diable, qui eſt l'orgueil: que par Holopherne, eſt deſigné l'inſtrument du Diable dans cette perſecution, ſçavoir Antiochus Epiphane qui cherche à ſe rendre maître de la Judée, cette belle veuve, ainſi appellée parce qu'elle étoit deſtituée de ſecours; & qu'Eliakim*

(*w*) *In Præfatione ad Annotationes in Librum* Judith.

An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

liakim ſignifie Dieu, qui devoit s'élever pour ſa défenſe, & à la fin détruire cet inſtrument du Diable, qui vouloit la corrompre. Cette explication ſingulière de la Parabole, comme il la reconnoit telle lui même, eſt, je l'avouë, particulière à ce grand homme. Mais il y a d'ailleurs un grand nombre d'Auteurs * Proteſtans qui conviennent avec lui en general, que ce Livre eſt moins une hiſtoire véritable qu'une fiction parabolique, compoſée dans la vuë d'inſtruire & de fortifier le peuple Juif à la faveur de cet embleme, & non pour lui faire un recit d'une choſe véritablement arrivée. Ce qui les oblige à prendre ce parti, c'eſt qu'il leur paroît impoſſible de concilier avec aucun tems, ſoit avant ou après la captivité, les faits qui y ſont rapportez. En plaçant, comme je fais, cette hiſtoire au tems de Manaſſé, toutes les difficultez qu'on forme contre le ſentiment qui la met après la captivité, & qui me paroiſſent ſans replique, s'évanouïſſent entièrement.

Ce n'eſt pas que cette derniere opinion n'ait auſſi ſes difficultez. On y oppoſe I. Que l'Hiſtoire de Judith fait exercer le Souverain Sacerdoce à Joakim ou Eliakim, car on convient que ces deux noms ſont les mêmes (x); cependant

* [Ces Auteurs ſont très-bien fondez, & Mr. PRIDEAUX ne laiſſe pas de ſentir la force des raiſons de ceux qui rejettent ce Livre, quoiqu'il tache de trouver une hiſtoire dans cette fiction parabolique. Cependant il s'explique à la fin avec beaucoup de modeſtie ſur cette matiere. Si nous avions les anciens Auteurs, qui ont écrit l'Hiſtoire des Empires de la haute Aſie, & dont il ne nous reſte que de très-petits fragmens, on pourroit raiſonner juſte ſur ces ſortes de choſes.]

dant ni dans l'Ecriture, ni dans Joſephe, on ne trouve perſonne de ce nom qui ait été ſouverain Sacrificateur avant la captivité. II. Qu'*Achior* chef des Ammonites parle (xx) du Temple à Holopherne, comme s'il avoit été depuis peu renverſé juſques aux fondemens, ce qui pourtant n'arriva que la dernière année du regne de Sedecias, & ne peut par conſéquent ſe rapporter à aucun tems précedent. Qu'en effet le ℣. 3. du Chap. IV. met cette hiſtoire après la captivité. Car il y eſt dit, que les Juifs étoient *nouvellement retournez de la captivité*, lorſqu'Holopherne envahit la Judée. III. Que ce Livre donne toute l'autorité au Grand-Prêtre Eliakim, ſans qu'il y ſoit fait aucune mention du Roi, ni qu'il y ait rien qui inſinuë qu'il y eût quelque autre ſorte de Gouvernement dans le païs, ce qui ne peut convenir qu'à un tems où il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs. IV. Qu'à la fin du Livre il eſt dit que Judith vêcut cent-cinq ans, & que perſonne ne troubla plus Iſraël pendant ſa vie, ni même longtems après ſa mort. Or ſuppoſant qu'elle eût quarante-cinq ans lorſqu'elle alla trouver Holopherne, car il n'eſt pas croïable que dans un âge plus avancé il lui fût reſté aſſez de beauté pour charmer un homme de ce caractère, il faut

An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

(x) Car ils ont tous deux la même ſignification. Dans l'un EL eſt le nom de Dieu comme *Jehova* l'eſt dans l'autre, & dans tous deux la terminaiſon eſt la même. Ainſi comme *Jehojakim* ou *Joakim* Roi de Juda eſt auſſi appellé *Eliakim*, de même ce grand Sacrificateur eſt appellé indifferemment de ces deux noms dans la verſion de Saint JEROME.

(xx) *Judith.* V. 18.

An. 655. avant J.C. MANASSE' 44. faut pour la faire vivre cent-cinq ans, lui donner encore ſoixante ans de vie, ce qui recule ſa mort juſqu'à la quatrième année de Sedecias, tems où l'Etat des Juifs avoit été, pendant pluſieurs années, exceſſivement agité & troublé par les Babyloniens, & où il fut détruit bientôt après par les mêmes ennemis. Ce qui rend également la vie & la mort de cette femme incompatibles avec le tems où l'on vient de les placer.

On peut répondre à la première objection, I. Que quoique l'Ecriture ne faſſe mention d'aucun Pontife avant la captivité, du nom de Joakim ou Eliakim, il ne s'enſuit pas qu'il n'y en ait point eu. Car l'Ecriture n'a pas eu deſſein de nous donner une liſte exacte de tous ceux qui ont exercé le Souverain Sacerdoce juſqu'à la captivité. Celle qui paroît la plus complette eſt celle que nous avons au Chap. VI. du I. Livre des Chroniques. Mais ce n'eſt que la deſcendance en ligne directe de la famille Pontificale depuis *Aaron* juſqu'à *Jehotſadak* fils de *Seraja* qui étoit grand Sacrificateur au tems de la captivité, & non pas une liſte de tous ceux qui ont poſſedé l'Office de Pontife. Car il y en a pluſieurs dans cette Genéalogie qui n'ont jamais été Souverains Pontifes, comme d'un autre côté pluſieurs autres qui ont exercé cette Charge ne s'y trouvent pas. Les Pontifes de la maiſon d'*Heli* ſont des exemples du dernier, car il n'y eſt fait aucune mention d'eux, quoiqu'ils aient été Souverains Sacrificateurs. Et ceux de la branche aînée qui furent exclus par ceux-ci, ſont des exemples du premier, puiſqu'ils ſe trouvent dans cette Genéalogie

logie quoiqu'ils n'aient jamais été Souverains Sacrificateurs. Il eſt vraiſemblable que depuis Salomon juſqu'à la captivité il arriva aſſez d'autres cas ſemblables, pour empêcher que cette Genéalogie ne paſſe pour un Catalogue exact des Souverains Pontifes. Car en cas de minorité ou de quelque autre incapacité de l'héritier légitime, le plus proche collateral, étoit admis à cette charge ſans que ſon nom pût entrer dans la Genéalogie, quand auſſi la branche aînée venoit à manquer, comme il avoit pu arriver, la charge paſſoit à l'héritier de la branche collaterale la plus proche, & alors les ancêtres du ſucceſſeur collateral entroient dans la Genéalogie, quoiqu'ils n'euſſent jamais exercé l'Office; & au contraire ceux de la branche aînée en étoient exclus, parce qu'elle avoit été éteinte. C'eſt donc ſeulement la Genéalogie de Jehotſadak fils de Seraja, qui étoit Grand Sacrificateur au tems de la captivité, qui nous eſt donnée en droite ligne depuis Aaron au Chap. VI. du I. Livre des Chroniques. Comme c'eſt la coûtume des Juifs dans leurs Genéalogies de paſſer d'un ancêtre éloigné à un deſcendant éloigné, en omettant tous ceux qui ſe trouvent entre deux, de quoi il y a un grand nombre d'exemples dans l'Ecriture, la même choſe a pu arriver dans cette occaſion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quatre Souverains Pontifes nommez dans l'Ecriture, ne ſe trouvent point dans cette Genéalogie, ſavoir Jojada & Zacharie ſon fils, qui étoient Souverains Sacrificateurs ſous Joaz, Azaria qui l'étoit ſous Ozias, & Urie qui l'étoit ſous Achaz, Rois de Juda. Il eſt vrai, qu'il y a deux Azarias nommez dans cet-

An. 655 avant J.C. MANASSE' 44.

An. 655. avant J. C. MANASSE' 44. te Genéalogie, outre celui qui étoit pere de Seraja, mais aucun de ces deux n'a pu être l'Azaria qui au tems d'Ozias exerçoit le Souverain Sacerdoce. Car Amaria (*y*) fils du dernier des deux Azarias, dont il eſt parlé dans cette Genéalogie étoit Grand-Prêtre ſous Joſaphat, cinq generations auparavant.

A l'égard des Genéalogies des Souverains Pontifes qui ſe trouvent dans Eſdras & dans Nehemie, ce ne ſont que des parties imparfaites de celle du Chap. VI. du I. Livre des Chroniques; & pour le Catalogue de Joſephe, il eſt ſi corrompu, qu'à peine y a-t-il cinq noms qui conviennent avec ceux que nous trouvons dans l'Ecriture. Il reſulte de tout cela, que Joakim ou Eliakim a pu être Souverain Sacrificateur au tems de Manaſſé, quoiqu'il n'en ſoit point fait mention ſous aucun de ces noms, ni dans l'Ecriture, ni dans Joſephe.

Mais en ſecond lieu, il n'eſt pas abſolument certain que ce Joakim ou Eliakim ne ſoit point nommé dans l'Ecriture. Quelques-uns veulent qu'il ſoit le même que cet Eliakim fils de Hilkija dont nous avons déja parlé. Ils entendent ce qui eſt dit dans le Chap. XXII. verſ. 22. d'Eſaïe, de la robe & de la ceinture dont il fut revêtu, de la robe & de la ceinture Pontificale; & de là ils inferent qu'il a été Grand Sacrificateur: opinion qui a été ſuivie par (*z*) S. Jerôme & par S. Cyrille entre les anciens. En effet, il faut convenir que ce qui eſt prédit de lui par Eſaïe, que Dieu mettroit le Gouvernement de l'Etat entre ſes mains, en la place

ce

(*y*) II. *Chron.* XIX. 11.

ce de Sebna qui en avoit été premier Miniſtre; qu'il ſerviroit de pere aux habitans de Jeruſalem & à la maiſon de Juda; & que la clé de la maiſon de David ſeroit miſe ſur ſes épaules pour ouvrir & fermer, comme il le jugeroit à propos; il faut, dis-je, convenir que tout cela quadre parfaitement bien avec le perſonnage que fait Joachim dans le Livre de Judith. Au reſte, que ç'ait été la même perſonne, c'eſt ce que je ne voudrois pas trop affirmer ſur la preuve qu'on en donne. Dans le fond cette ſuppoſition n'eſt pas néceſſaire. J'en ai dit aſſez d'ailleurs, pour ſatisfaire pleinement à la difficulté. An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

Pour ce qui eſt de l'objection priſe du 3. verſ. du IV. Chap. & du 18. verſ. du Chap. V. les paroles ſur leſquelles elle eſt fondée ne ſe trouvent point dans la verſion de S. Jerôme. Ainſi il eſt fort vraiſemblable qu'elles ont paſſé dans la verſion Grecque, ſur laquelle l'Angloiſe a été faite, de quelqu'un de ces exemplaires corrompus dont S. Jerôme ſe plaint. Car dans la verſion de ce Pere, qui a été faite d'après l'Original Chaldaïque, le troiſième verſet du Chapitre IV. eſt entièrement omis, auſſi-bien que les paroles du dix-huitième verſet du Chapitre V., qui parlent du Temple comme s'il avoit été déja ruiné juſques aux fondemens. Il eſt vrai que la verſion de S. Jerôme a conſervé comme les autres ce qui eſt dit de la captivité & de la diſperſion des Juifs & de leur rétabliſſement recent dans leur patrie; mais la choſe eſt exprimée en des termes qui portent plus

(z) *In Eſaiam* XXII.

An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

plus naturellement à l'entendre de la captivité Assyrienne au tems de Manassé, que de la Babylonienne, qui arriva ensuite.

Je répons à la troisième objection, que Manassé étoit peut-être alors occupé en quelque autre endroit à défendre son Roiaume, & que pour cette raison il avoit laissé à Joachim toute l'administration des affaires à Jerusalem, pendant son absence. Que si celui-ci a été cet Eliakim dont parle Esaïe, & que comme premier Ministre d'Etat il ait été alors revêtu de cette pleine autorité, que le Prophéte décrit; il ne faudra pas être surpris qu'il ne soit parlé, que de lui dans toute cette affaire, & qu'il ne soit fait aucune mention de son maître.

A l'égard de la dernière difficulté, j'avouë que je n'y saurois répondre d'une maniere satisfaisante. Si l'on pouvoit faire remonter cette Histoire jusqu'à la minorité de Manassé, cette Epoque non seulement nous fourniroit une réponse à cette objection, elle nous en donneroit encore une plus claire pour la précedente. Car en ce cas il étoit tout naturel de ne point parler dans toute cette affaire du Roi mineur, mais seulement du premier Ministre & Régent du Roïaume. D'ailleurs cette date mettroit la mort de Judith dans un assez grand éloignement de la ruine totale de l'Etat des Juifs, pour ôter à la difficulté qui en naît une grande partie de sa force. Mais l'impieté de ce jeune Roi ne permet pas de croire qu'il eût eu pour Tuteur & pour Gouverneur un aussi homme de bien qu'Eliakim nous est représenté. D'ailleurs ce qui est dit aux vers. 18. & 19. du Chap. I. de Judith, & qui se trouve aussi dans le version

de

de S. Jerôme de la captivité des Juifs & de leur rétabliſſement, engage néceſſairement à placer cette Hiſtoire après le retour de Manaſſé, & de ſes ſujets dans leur patrie. La Chronologie de cette Hiſtoire ne permet pas non plus d'en fixer le commencement que l'an XII. de Saoſduchim & au dernier de Dejocès, deux caractères de tems qui concourant enſemble, ſelon Herodote & Ptolomée, nous déterminent néceſſairement à y placer cette Hiſtoire. An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

L'impuiſſance où nous ſommes d'éclaircir cette difficulté, ne nous doit pourtant pas être une raiſon de rejetter l'Hiſtoire toute entière. A peine eſt-il une Hiſtoire écrite, qui dans le ſiècle ſuivant ne paroiſſe, par rapport au tems, aux lieux & à d'autres circonſtances, chargée de contradictions apparentes, qu'on a bien de la peine à concilier, quand le ſouvenir de ces faits vient à s'effacer de la mémoire des hommes. Combien plus ſommes-nous ſujets à nous méprendre, quand nous portons les yeux ſur des objets qui ſont éloignez de nous de plus de deux-mille ans, & que nous ne pouvons appercevoir qu'à la foible lueur de quelques reſtes d'Hiſtoire ſi obſcurs & ſi peu ſuivis, que nous ſommes reduits à marcher à tâtons quelque lumière que nous en tirions. Ce qui paroît ici de plus probable, c'eſt que l'Auteur de ce Livre, pour faire plus d'honneur à ſon Heroïne, a porté trop loin la durée de la paix qu'elle procura à la Judée. Car ſelon ſon calcul (*a*) elle auroit

(*a*) Car en lui donnant quarante-cinq ans lorſqu'elle tua Holopherne, ſoixante ans ont dû s'écouler depuis ce tems-là juſques à ſa mort; & *ce long-tems après* du Texte, *Judith*

An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

auroit duré quatre-vingt ans pour le moins: félicité dont ce Peuple, ni aucun autre peut-être n'a jamais joüi. Ainſi j'aime mieux reconnoître que cette circonſtance eſt feinte, que de rejetter pour ce ſeul article toute cette Hiſtoire, qui paroît avoir un air de vérité dans tout le reſte.

Je veux pourtant bien avoüer, que tout ce que j'ai rapporté pour faire voir que le Livre de Judith eſt une Hiſtoire véritable, ne leve pas pleinement toutes les difficultez, & ſur tout la derniere. Si donc quelqu'un s'obſtine encore à ſoutenir que ce Livre n'eſt pas une véritable Hiſtoire mais un pieux Roman: que, conformément aux vuës de l'Auteur, la ſcene a été placée ſous le regne de Xerxès, lorſque (*b*) Jojakim fils de Jeſuah étoit Souverain Sacrificateur & que le Gouvernement tant Civil qu'Eccleſiaſtique de la Judée étoit entre les mains de ce Miniſtre; & que la contrarieté de tant de circonſtances qui y ſont rapportées avec la conſtitution & les évenemens de ce tems-là, ne vient que du peu de connoiſſance que l'Auteur en avoit, & de ſon incapacité à placer la ſcene de ſa prétenduë Hiſtoire dans un tems & un lieu convenables: ſi, dis-je, quelqu'un s'obſtine à donner ce tour à cette Hiſtoire, malgré tout ce que j'en ai dit, c'eſt ſur quoi je n'entrerai point en diſpute avec lui. Tout ce que

dith XVI. 25. doit tout au moins comprendre vingt années. Mais ſi on ſuppoſe qu'elle n'avoit que vingt-cinq ans, lorſqu'elle fit cet exploit, ce qui eſt le plus vraiſemblable; on étendra le nombre des années au delà de la deſtruction de Jeruſalem, ce qui rend la difficulté encore plus grande.

que je prétens, c'eſt que ſi cette Hiſtoire eſt véritable, comme j'ai du penchant à le croire, quoique je ne l'aſſure pas, elle ne peut tomber dans aucun autre tems que dans celui où je l'ai placée. An. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

Dejocès étant mort, (c) Phraortès ſon fils lui ſucceda dans l'Empire des Médes, qu'il poſſeda pendant vingt-deux ans.

L'an cinquante & unième de Manaſſé mourut (d) Saoſduchin Roi de Babylone & d'Aſſyrie, & Chyniladanus regna en ſa place. An. 648. avant J. C. MANASSE' 51.

Manaſſé, l'an cinquante-cinquième de ſon regne & le ſoixante-ſeptième de ſon âge, (e) finit ſes jours à Jeruſalem. Les déreglemens de ſa jeuneſſe avoient été ſi grands, que malgré l'éclatante penitence qu'il en fit, on lui refuſa l'honneur d'être enſeveli dans le ſepulcre des Rois de la maiſon de David, & on l'enterra dans un tombeau fait exprès pour lui dans ſon Jardin. An. 644. avant J. C. MANASSE' 55.

Il eut pour ſucceſſeur Amon ſon fils, qui imitant le commencement plûtôt que la fin du regne de ſon pere, ſe livra à toutes ſortes de déreglemens & d'impietez; de ſorte que ſes propres ſerviteurs conſpirerent contre lui & l'égorgerent, la ſeconde année de ſon regne. Ses ſujets vangerent ſévérement ſa mort, aiant fait mourir tous ceux qui y avoient trempé. Ils ne voulurent pourtant pas l'enſevelir dans le tombeau des Rois, mais ils le mirent dans le Jardin An. 643. avant J. C. AMON 1.

(b) *Nehemie* XII. 10. 26.
(c) HERODOT. Lib. I. c. 102.
(d) *Canon* PTOLOM.
(e) II. *Rois* XXI. 18. II. *Chron.* XXXIII. 20.

An. 643. avant J. C. AMON 1. Jardin auprès de ſon pere. Ce qui fait voir, qu'en condamnant les deſordres de ſon regne, ils n'approuvoient pas la violence qui avoit été faite à ſa perſonne; quoique d'ailleurs il fût viſible, qu'il n'y avoit que l'exceſſive tyrannie & les extrêmes emportemens de ce Prince, qui euſſent pu porter ſes propres domeſtiques à lui ôter la vie.

An. 640. avant J.C. JOSIAS 1. Joſias ſon fils (*f*) lui ſucceda. Il n'avoit que huit ans lorſqu'il fut mis ſur le trône. Mais aiant eu le bonheur de tomber dans ſa minorité en de meilleures mains que ſon pere, il devint un Prince d'un mérite tout-à-fait extraordinaire, & égala en piété, en vertu & en bonté, les plus excellens de ſes prédeceſſeurs, s'il ne les ſurpaſſa même pas.

Quoique Amon n'ait regné que deux ans, cependant le commencement du regne de Joſias eſt mis à trois ans de diſtance du commencement de la première année d'Amon. La raiſon en eſt, que les mois qui excedoient les années complettes attribuées aux regnes d'Ezéchias, de Manaſſé & d'Amon, ſe trouverent alors former une année entière de plus: ſuppoſition que la Chronologie des tems ſuivans rend néceſſaire.

An. 635. avant J.C. JOSIAS 6. L'an ſixième de Joſias (*g*) Phraortès Roi des Médes ſubjugua toute la haute Aſie, qui comprend tout ce qui eſt au nord du mont Taurus, depuis la Médie juſqu'au fleuve Halys, & reduiſit auſſi les Perſes ſous ſa domination. Enflé de ces ſuccès, il reſolut de vanger ſur les Aſſy-

(*f*) II. *Rois* XXII. 1. II. *Chron.* XXXIV. 1.
(*g*) HERODOT. Lib. I. c. 102.

Aſſyriens la mort de ſon pere. Dans ce deſſein, il marcha contr'eux à la tête d'une puiſſante Armée, & s'étant rendu maître du païs, il mit le ſiége devant Ninive la capitale de l'Empire. Mais il eut le même ſort que ſon pere, aiant péri dans cette entrepriſe avec toute ſon Armée. An. 635. avant J.C. JOSIAS 6.

Joſias (*h*) l'an huitième de ſon regne, étant agé de ſeize ans, prit en main l'adminiſtration du Roïaume, & donnant ſes premiers ſoins à la réformation de la Réligion, il travailla à la purger de toutes les corruptions qui s'y étoient gliſſées ſous les regnes d'Amon & de Manaſſé, & s'appliqua à *rechercher Dieu de tout ſon cœur* comme avoit fait David ſon pere. An. 633. avant J.C. JOSIAS 8.

Cyaxare fils de Phraortès (*i*) aiant ſuccedé à ſon pere dans le Roïaume des Médes, ne fut pas plûtôt établi ſur le trône, qu'il aſſembla une grande Armée pour ſe vanger des Aſſyriens, & les aiant défaits dans une grande bataille, il conduiſit pour la ſeconde fois les Médes au ſiége de Ninive. Mais avant que d'y avoir fait aucun progrès, il fut obligé de l'abandonner pour défendre ſon propre païs, contre un nouvel ennemi. C'étoit les Scythes qui étant ſortis des environs des *Palus Méotides*, & aiant fait le tour du Caucaſe s'étoient jettez dans la Médie. Mais ce Prince ne fut pas auſſi heureux contr'eux qu'il l'avoit été contre les Aſſyriens. Ces Barbares l'aiant défait, le dépouillerent de toute la Haute Aſie qu'ils poſſederent enſuite pendant vingt-huit ans. Ils pouſſerent pendant ce

(*h*) II. *Chron.* XXXIV. 3.
(*i*) HERODOT. Lib. I. c. 103.

An. 633. avant J.C. Josias 8. ce tems-là leurs conquêtes dans la Syrie, juſques aux frontières d'Egypte. Mais Pſammitique leur étant allé au devant, fit ſi bien par ſes préſens & par ſes prières, qu'ils ne paſſerent pas plus avant, & délivra ainſi ſon Roïaume de ces dangereux ennemis. Les Scythes dans cette expedition s'emparerent de (*k*) *Bethſéan* dans le territoire de la Tribu de Manaſſé en deça du Jourdain, & la conſerverent tant qu'ils demeurerent en Aſie; d'où vient qu'elle fut appellée enſuite *Scythopolis*, ou la *Ville des Scythes.*

Il n'eſt point marqué quelle part la *Judée* eut aux ravages de ces Barbares. Mais il ne faut pas douter que ces quartiers-là auſſi bien que le reſte de la Paleſtine n'euſſent beaucoup ſouffert de leur paſſage, ſoit lorſqu'ils marcherent vers l'Egypte, ou qu'ils en revinrent. On rapporte que traverſant à leur retour d'Egypte le païs des Philiſtins, quelques-uns (*l*) de ceux qui étoient demeurez derrière pillerent le Temple de Venus à Aſcalon, en punition de quoi, eux & leur poſterité furent, pendant long-tems, travaillez des *Hemorrhoïdes.* Ce qui fait voir, que les Philiſtins avoient conſervé juſques alors la mémoire de ce qu'ils avoient autrefois ſouffert (*m*) à l'occaſion de l'*Arche.* Car il ſemble que

(*k*) Syncellus, p. 214. [Il eſt vrai que l'ancienne *Bethſean* ou *Bethſan* fut appellée *Scythopolis*; mais il eſt fort incertain qu'on lui ait donné ce nom pour la raiſon qu'on dit ici. On peut alleguer contre cette opinion, que Scythopolis étant un nom Grec, doit tirer ſon origine des Grecs; qui cependant ne s'établirent dans le païs des Juifs que plus de 300. ans après l'invaſion des Scythes. Alors on ne ſe reſſouvenoit preſque plus de leur expedition, & il n'eſt

que depuis ce desastre ils aient regardé cette incommodité, comme un châtiment particulier que la main divine infligeoit à ceux qui se rendoient coupables d'un semblable sacrilege, & que c'est pour cette raison, que dans leurs Historiens ils l'ont attribué aux Scythes, qui s'étoient rendus coupables de ce crime dans leur païs. An. 633. avant J.C. JOSIAS 8.

Josias (*n*) l'an douzième de son regne, âgé de vingt ans, & aiant fait des progrès considerables dans la connoissance de Dieu & de ses Loix, s'appliqua à achever sur ce modele la Réformation qu'il avoit commencée. Dans cette vuë, il parcourut tout son Roïaume, & y fit une exacte recherche de tous les restes d'Idolâtrie qui pouvoient encore s'y trouver. Il détruisit tous les Autels des *Bahalims* & toutes les Idoles qui y étoient dressées: il démolit tous les *Hauts-lieux:* il coupa tous les *Bocages:* il brisa toutes les Images tant de *taille* que de *fonte*, & aiant ouvert les tombeaux des Sacrificateurs Idolâtres, il en tira leurs os & les fit brûler sur tous les lieux consacrez à l'Idolâtrie, pour les profaner & les souiller pour toûjours. Après avoir ainsi purifié Jerusalem & la Judée, il alla dans les Villes d'Ephraïm & de Manassé & dans tout le reste du païs, qui autrefois avoit An. 629. avant J.C. JOSIAS 12.

n'est pas apparent qu'on eût donné à *Bethsean* le nom d'une nation qui y avoit fait quelque séjour plus de 300. ans auparavant, & qui l'avoit ensuite abandonnée. Plusieurs Savans trouvant cette origine mal fondée, ont mieux aimé recourir à d'autres conjectures. Voyez sur ce sujet RELAND *in Palæstina Illustrata.*]

(*l*) HERODOT. Lib. I. c. 105. (*m*) I. *Sam.* V.

(*n*) II. *Chron.* XXXIV. 3. 4. 5. &c.

An. 629. avant J.C. Josias 12. voit été poſſedé par les dix Tribus, & qui étoit alors ſoumis à ſa domination, & il y fit la même Réformation.

An. 628. avant J.C. Josias 13. L'an treizième de Joſias (*o*) Jeremie fut appellé à la Charge de Prophéte, dont il remplit les fonctions pendant plus de quarante ans, ne ceſſant de repréſenter aux Juifs la vangeance divine prête à fondre ſur eux à cauſe de leurs iniquitez, & de les exhorter à la prevenir par leur repentance; tant qu'enfin ces obſtinez continuant dans leur mauvais train, s'en trouverent accablez.

An. 626. avant J.C. Josias 15. L'an quinzième de Joſias, Chyniladanus Roi de Babylone & d'Aſſyrie s'étant rendu mépriſable à ſes ſujets par ſa molleſſe & le peu de ſoin qu'il prenoit de ſon Empire, (*p*) Nabopollaſar, Géneral de ſes Armées, ſe prevalut du décri où ſon maître étoit tombé pour avancer ſa fortune. Comme il étoit Babylonien de naiſſance, il ſe ſervit du credit qu'il avoit parmi ſes compatriotes, pour s'emparer de cette partie de l'Empire Aſſyrien, & regna comme Roi de Babylone pendant vingt & un an.

An. 623. avant J.C. Josias 18. Joſias (*q*) l'an dix-huitième de ſon regne prit un ſoin particulier de réparer la maiſon de Dieu. Il y envoia pluſieurs des principaux Officiers de ſa Cour, pour prendre le compte de l'argent qui avoit été recueilli pour ce deſſein, & pour ordonner de ſa part à Hilkija le Grand Sacrificateur, de prendre ſoin que cet argent fût inceſſamment emploié à cet uſage, en ſorte

(*o*) Jeremie, I. 2. & XXV. 3.
(*p*) Alexander Polyhistor *apud* Eusebium *in Chronico*, p. 46. *& apud* Syncellum, p. 210.

te que tout fut exactement réparé. Hilkija pour ſatisfaire à cet ordre, faiſant la revuë de tous les appartemens du Temple pour voir ce qu'il y avoit à faire, trouva l'exemplaire original de la Loi de Moïſe. Ce Livre auroit dû être placé (r) à côté de l'Arche de l'Alliance dans le Lieu très-ſaint; mais il avoit été apparemment tiré de là & mis dans un autre endroit, dans le tems des fureurs de Manaſſé, de peur qu'il ne fût ſupprimé & anéanti par ce Roi impie. Hilkija envoia ce Livre à Joſias par Saphan le Secretaire, lequel le remit à ce Prince & lui en lut une partie par ſon ordre. Si nous en croions les Docteurs Juifs, l'endroit qui ſe rencontra à l'ouverture du Livre fut cette partie du Chap. XXVIII. du Deuteronome, qui comprend les malédictions que Dieu dénonce au Peuple d'Iſraël en general & à ſon Roi en particulier (verſ. 36.) en cas qu'ils vinſſent à violer la Loi qu'il leur avoit donnée. Ce pieux Prince en fut ſi touché, qu'il déchira ſes habits & fut ſaiſi d'une grande conſternation, tant pour ſon interêt que pour celui de ſon Peuple, ſcachant combien eux & leurs peres avoient transgreſſé cette Loi, & redoutant pour cette raiſon les menaces qui y étoient faites à ſes infracteurs. Pour calmer en quelque ſorte ſon eſprit dans ce trouble & cette agitation de penſées, il envoia Hilkija le Souverain Sacrificateur avec quelques-uns des principaux Officiers de ſa Cour vers Hulda la Prophéteſſe, pour s'enquerir de l'Eternel. La réponſe qu'ils en rapporterent, fut que Jeruſalem & tout Juda

An. 623. avant J.C. JOSIAS 18.

(q) II. *Rois* XXII. 3. II. *Chron.* XXXIV. 9.
(r) *Deut.* XXXI. 26.

An. 623. avant J.C. Josias 18.

da seroient détruits; mais qu'en consideration de la repentance de Josias, l'execution de cette sentence seroit differée jusques après sa mort.

Cependant ce pieux Roi, pour appaiſer la colere de Dieu, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, fit aſſembler ſolemnellement tous les Anciens & tout le Peuple de la Judée & de Jeruſalem; & étant monté avec eux au Temple, il leur fit lire la Loi de Dieu. Après quoi ils s'engagerent tous ſolemnellement par ſerment, tant le Roi que le Peuple, de s'attacher à l'Eternel, d'obſerver ſes commandemens, ſes témoignages & ſes ſtatuts de tout leur cœur & de toute leur ame, & d'accomplir toutes les clauſes de l'Alliance écrites dans ce Livre. Il alla enſuite en perſonne dans ſes Provinces & les parcourut encore une fois pour en retrancher tous les reſtes d'Idolâtrie & toutes les autres impietez qui s'y pouvoient trouver encore. Il en purgea entièrement ſes Etats de la manière qu'on le trouve rapporté au long dans le Chap. XXIII. du II. Livre des Rois. Il détruiſit entre autres l'Autel & le Haut-lieu que Jeroboam avoit bâtis à Bethel, après les avoir ſouillez en y faiſant brûler des oſſemens d'hommez tirez des ſepulcrez qui étoient auprès. Il abattit l'Autel, & brûla le Haut-lieu & le Bocage & les reduiſit en poudre. Il accomplit ainſi ce qu'un (*s*) Prophéte, pluſieurs ſiècles auparavant au tems de Jeroboam, avoit prédit de lui, en le déſignant par ſon propre nom. Joſias fit la même réforme dans toutes les autres Villes de la Samarie. Enfin lorſque le tems de Pâques fut venu,

(*s*) I. *Rois* XIII. 2. (*ss*) *Prov.* XXV. 1.

nu, il fit celebrer cette Fête avec tant de ſolemnité & un ſi grand concours de Peuple de tous les endroits du païs, qu'elle ſurpaſſa non ſeulement celle d'Ezéchias, mais encore toutes les autres qui avoient été celèbrées depuis Samuel juſques alors. An. 623. avant J.C. JOSIAS 18.

Il paroît par l'effet que produiſit ſur le Grand Sacrificateur & ſur le Roi la découverte du Livre de la Loi, que ni l'un ni l'autre n'en avoient vû auparavant aucun exemplaire. D'où l'on peut juger dans quelle corruption étoit tombée l'Egliſe Judaïque, avant que ce pieux Roi l'eût réformée. Car quoiqu'Ezéchias (*ss*) eût entretenu des Scribes pour recueillir & tranſcrire les Livres Saints, cependant dans les confuſions des tems ſuivans, ſous Manaſſé & Amon, ces exemplaires furent tellement détruits ou négligez, qu'il n'en étoit reſté aucun dans ce païs, à la reſerve de ceux qui étoient entre les mains d'un petit nombre de particuliers où ils étoient tenus cachez & comme en reſerve, avant que cet exemplaire eût été trouvé dans le Temple. C'eſt pour prévenir un pareil inconvenient que depuis ce tems-là, par les ſoins ſans doute de ce religieux Prince, on tira des copies de la Loi & des autres Saints Livres, qui furent conſervez après la captivité & d'après leſquels Eſdras fit l'Edition de ces Livres, de la manière qu'il ſera rapporté dans la ſuite.

L'an vingt quatrième de Joſias (*t*) Pſammitique Roi d'Egypte, mourut après un regne de cinquante-quatre ans. Il eut pour ſucceſſeur Necus ſon fils, dont il eſt ſouvent fait mention An. 617. avant J.C. JOSIAS 24.

(*t*) HERODOT. Lib. II. c. 158.

An. 617. avant J.C. Josias 24. tion dans l'Ecriture, ſous le nom de Pharaon-Neco. Ce Prince entreprit de joindre le Nil avec la Mer-Rouge, en tirant un canal de l'un à l'autre. Mais après avoir fait périr ſix-vingt-mille hommes dans ce travail, il fut obligé de l'abandonner. Il réuſſit mieux dans une autre entrepriſe. D'habiles mariniers de Phénicie qu'il (*u*) avoit pris à ſon ſervice, aiant fait voile de la Mer-Rouge, avec ordre de découvrir les côtes d'Afrique, en firent heureuſement le tour & retournerent la troiſième année de leur navigation en Egypte par le detroit de Gibraltar; voyage fort extraordinaire pour un tems où l'on n'avoit pas encore l'uſage de la Bouſſole. Ce voyage fut fait vingt & un ſiècles avant que Vaſques de Gama Portugais eût trouvé par la découverte du Cap de Bonne-eſperance, l'an de notre Seigneur M. CCCCXCVII. le même chemin pour aller aux Indes par lequel ces Phéniciens étoient venus des Indes dans la Mer Mediterranée.

An. 612. avant J.C. Josias 29. La vingt-neuvième année du regne de Joſias, qui répondit à la vingt-troiſiéme de celui de Cyaxare ſur les Médes, (*w*) Nabopollaſar Roi de Babylone s'étant allié avec Aſtyage fils aîné de Cyaxare par le mariage de Nabucodonoſor ſon fils avec Amiſis fille d'Aſtyage, ſe ligua avec lui contre les Aſſyriens. Aiant donc joint leurs forces, ils aſſiégerent Ninive, la prirent,

(*u*) Herodot. Lib IV. c. 42.

(*w*) Eusebii *Chronicon.* p. 124 Alexander Polyhistor *apud* Syncellum, p. 210. *& apud* Eusebium *in Chronico*, p. 46. Herodotus Lib. I. c. 106.

(*x*) Strabo, Lib. XVI. p. 734.

(*y*) *Voyages de* Thevenot, Part. II. Liv. 1. Chap. II.

rent, tuerent Saracus qui en étoit Roi & qui avoit ſuccedé à Chyniladanus, ou qui étoit Chyniladanus lui-même ſous un autre nom, &, pour faire plaiſir aux Médes, ruinerent de fond en comble cette grande Ville. Depuis ce tems-là Babylone fut la ſeule capitale de l'Empire Aſſyrien. Ces deux Villes avoient également joui de cet honneur, depuis qu'Eſarhaddon avoit obtenu le Royaume de Babylone (x) les Rois faiſant leur reſidence tantôt à Babylone & tantôt à Ninive. Mais par ce dernier deſaſtre Ninive fut pour jamais privée de cet avantage. Car la Ville qui fut enſuite bâtie ſur ſes ruines, & qui en a porté le nom pendant long-tems, n'eſt jamais parvenue à la grandeur & à la reputation de la première. Elle eſt connuë aujourd'hui ſous le nom de (y) Moſul, & tout ce qui la rend conſiderable, c'eſt qu'elle eſt le Siége du Patriarche des Neſtoriens, Secte de laquelle ſont la plûpart des Chrêtiens de ces quartiers-là. Cette Ville eſt ſituée au bord occidental du Tigre, où il y avoit ſeulement autrefois un Fauxbourg de l'ancienne Ninive. Car la Ville elle-même étoit de l'autre côté, ſur le bord oriental du Fleuve, où l'on en voit encore des ruïnes qui ſont d'une grande étenduë. Le circuit de Ninive étoit, (z) ſi nous en croyons Diodore de Sicile, de quatre cens & quatre vingt ſtades qui font (*) ſoixante milles Anglois An. 612. avant J.C. JOSIAS 29.

(x) Lib. II. p. 65.

(*) [Cette évaluation eſt faite ſur le pied de 8. ſtades au mille Romain, égal au mille Anglois, dont 75. font un degré de longitude; mais ſi ces ſtades ſont les anciens ſtades d'HERODOTE de 600. pieds communs, il y en avoit 15. au mille, & ces 480. ſtades ne ſont que 32000. pas An-

An. 612. avant J. C. Josias 29.

Anglois. De là vient que dans Jonas il eſt dit que cette Ville (*a*) étoit de trois journées de chemin, ce qui ſe doit entendre de ſon circuit. Car vingt milles de chemin, c'eſt à peu près tout ce que peut faire un homme à pïed dans un jour. Strabon, (*b*) après avoir dit que Ninive étoit beaucoup plus grande que Babylone, ajoûte que Babylone avoit de tour trois cens quatre-vingt cinq ſtades. Cette expreſſion, *beaucoup plus grande*, peut bien aller juſques aux douze milles qu'il faut pour remplir les ſoixante milles.

La deſtruction de Ninive donna lieu à l'accompliſſement des prophéties que (*c*) Jonas, (*d*) Nahum & (*e*) Sophonie avoient prononcées contre elle. Le Livre de Tobie (*f*) rapporte que Tobie ſon fils vêcut aſſez long-tems pour en apprendre la nouvelle avant ſa mort, & que ce fut par Nabucodonoſor & Aſſuerus que cette puiſſante Ville fut ruïnée, ce qui s'accorde exactement avec ce que je viens d'en dire d'après Alexandre Polyhiſtor. Il paroît par Daniel que l'Aſſuerus de Tobie étoit Aſtyage. Car Darius le Méde qui étoit Cyaxare fils d'Aſtyage, eſt appellé dans ce Prophéte (*g*) le fils d'Aſſuerus. Pour ce qui eſt de Nabucodonoſor, c'étoit chez les Babyloniens le nom com-

Anglois, ou un peu moins de dix de nos lieues. Ainſi Ninive avoit trois fois plus de circonference que Paris, qui a environ trois lieuës ou 9000. pas dans l'enceinte de ſes ramparts. Quoique cela faſſe une grande Ville, cependant cette opinion qui eſt fondée ſur des preuves très ſolides, délivre le rapport des Anciens d'un merveilleux peu croyable. *Note de l'Edition de Paris.*]

(*a*) *Jonas* III. 3. (*b*) Lib. XVI. p. 737.

commun des Rois comme celui de Pharaon l'étoit parmi les Egyptiens. Et qu'en particulier Nabopollaſar fut ainſi nommé, c'eſt ce qui paroît non ſeulement (*h*) par les Ecrits Rabbiniques des Juifs, mais encore par Joſephe qui, étant plus ancien, eſt d'une beaucoup plus grande autorité dans ces matières. Cet Hiſtorien dans ſes Antiquitez parlant de ce Roi, lui donne le nom de Nabucodonoſor (*i*) dans un paſſage qu'il cite de Beroſe, & dans ſon Livre (*k*) contre Apion rapportant le même paſſage, il l'appelle Nabullaſar, qui eſt le même par contraction que Nabopollaſar. D'où il reſulte que ce Prince étoit appellé de ces deux noms. Je ſai qu'il y en a qui prennent la liberté de corriger le paſſage des Antiquitez par celui du Livre contre Apion, prétendant que dans l'un & dans l'autre il faut mettre Nabopollaſar. Mais je ne vois pas qu'ils aient d'autre raiſon de faire ce changement, ſi ce n'eſt leur propre fantaiſie. D'autres pourroient avec autant de fondement reformer le paſſage du Livre contre Apion ſur celui des Antiquitez & mettre Nabucodonoſor dans les deux endroits. Il eſt certain que ſi on ne poſe que Nabucodonoſor étoit un nom commun aux Rois de Babylone, on

An. 612. avant J. C. JOSIAS 29.

(*c*) Chap. III. (*d*) Chap. II. & III.
(*e*) Chap. II. 13. (*f*) Chap. XIV. 15.
(*g*) *Daniel* IX. 1.
(*h*) Dans *Juchaſin* Nabucodonoſor eſt appellé Nabucodonoſor fils de Nabucodonoſor, fol. 136. & DAVID GANZ ſous l'année du Monde 3285. appelle le pere Nabucodonoſor premier & le fils Nabucodonoſor ſecond.
(*i*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib X. chap. 11.
(*k*) Lib. I. p. 1044.

An. 612. avant J.C. JOSIAS 29.

on ne conciliera jamais les Livres de Tobie & de Judith avec les anciens Auteurs ſoit ſacrez, ou prophanes, qui parlent de ces tems là.

Le ſavant Usher (*l*) met cette deſtruction de Ninive quartorze ans plûtôt ; ſavoir à la dernière année de Chyniladanus dans le Canon de Ptolomée. La ſeule raiſon qui l'y a déterminé, c'eſt, ſi je ne me trompe, qu'il a cru que ſelon le Canon de Ptolomée, la fin de la vie de ce Prince & celle de ſon regne, arriverent en même tems, & que l'une & l'autre tombent dans l'année de la ruïne de Ninive ; ſuppoſition ſans fondement. Ptolomée dans le Canon des Rois n'aiant compté que les années de leur regne à Babylone, le regne de Chyniladanus doit finir où celui de Nabopollaſar commence, ſoit que le premier mourût alors ou qu'il demeurât encore en vie. Le dernier eſt le plus probable ; je veux dire, que ce Prince ſe maintint dans le Royaume d'Aſſyrie après avoir perdu celui de Babylone ; & que ce ne fut que quelque tems après qu'il en eut été dépouillé, que Ninive fut détruite. Euſebe place la deſtruction de cette Ville en l'an vingt & troiſième du regne de Cyaxare. Or ſi on la fait remonter quatorze ans plûtôt juſqu'à la dernière année de Chyniladanus dans le Canon, on

(*l*) *In Annalibus Veteris Teſtamenti ſub Anno Mundi.* 3378.

(*m*) Car ſelon ce calcul, ce mariage auroit dû avoir été fait 21. ans avant que Nabucodonoſor commençât à regner & il regna 43. ans, & 31. ans avant qu'Aſtyage commençât à regner, & il regna 30. ans.

* [Ceux qui ne ſentent pas que c'eſt une fable, par entêtement, ou pour quelque autre raiſon, s'ôtent le droit de rejetter tant de piéces ſuppoſées, qui n'ont jamais paru qu'en

on la fait tomber ſur la neuvième année de Cyaxare ; ce qui ſans contredit eſt trop tôt pour qu'Aſtyage ſon fils eût alors une fille nubile, & que Nabucodonoſor fût d'un âge à la prendre pour femme. Car à ce compte (*m*) il faudroit que Nabucodonoſor fût mort à l'âge, pour le moins, de quatre-vingt-cinq ans, & Aſtyage dans un âge encore plus avancé; ce qui n'eſt nullement croiable, de gens de ce caractère qui ruinant d'ordinaire leur ſanté, tant par les fatigues de la guerre que par les excès de la luxure, ne parviennent guéres à une ſi grande vieilleſſe. An. 612. avant J.C. JOSIAS 29.

Le Livre de * Tobie finit à la deſtruction de Ninive. Il fut d'abord écrit (*n*) en Chaldaïque par quelque Juif de Babylone. Ce Livre ſemble, n'avoir été originairement qu'un extrait des Mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par ſon fils Tobie, & achevé par quelque autre de la famille, lequel enſuite fut mis par l'Auteur Chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant. S. Jerôme (*nn*) le traduiſit du Chaldaïque en Latin; & c'eſt ſa verſion que nous avons dans l'Edition Vulgate de la Bible. Mais il y en a une verſion Grecque qui eſt beaucoup

qu'en Grec. Admettre une pareille fable, c'eſt s'engager, ſans y prendre garde, à recevoir une infinité de legendes, qui ne ſont pas plus abſurdes que celle-ci. PLINE dans ſon Hiſtoire de la Nature a très-bien dit (Livre VIII. ch. 22.) *Homines in Lupos verti rurſumque reſtitui ſibi, falſum eſſe confidenter exiſtimare debemus; aut credere omnia, quæ fabuloſa, tot Sæculis, comperimus.*]

(*n*) PRÆFATIO HIERONYMI *in Tobiam.*

(*nn*) Ibid.

An. 612. avant J.C. Josias 29.

coup plus ancienne. Car nous voions que Polycarpe, Clement d'Alexandrie & d'autres Peres plus anciens que S. Jerôme s'en ſont ſervis. C'eſt ſur celle-ci qu'a été faite la verſion Syriaque, auſſi-bien que l'Angloiſe que nous avons parmi nos Livres Apocryphes. L'Original Chaldaïque ne ſubſiſte plus. A l'égard des verſions Hébraïques de ce Livre, elles ſont, auſſi bien que celle de Judith, (o) d'une compoſition moderne.

Comme il eſt plus facile d'établir la Chronologie de ce Livre que de celui de Judith, il n'a pas eſſuié tant de contradictions de la part des Savans. Les Juifs & les Chrêtiens généralement le regardent comme une véritable Hiſtoire, à la reſerve de certaines circonſtances, qui ſont évidemment fabuleuſes : comme en particulier qu'un Ange accompagne Tobie dans un long voiage ſous la figure d'Azaria, l'Hiſtoire de la fille de Raguel, l'expulſion du Demon par la fumée du cœur & du foie d'un poiſſon, & la guériſon de l'aveuglement de Tobie par le fiel du même poiſſon. Ce ſont-là autant de choſes qu'on ne peut recevoir ſans une extrême credulité. Elles reſſemblent plus aux fictions d'Homere qu'à de Hiſtoires ſacrées, & forment par là une difficulté contre la vérité de ce Livre où celui de Judith n'eſt point expoſé.

Tel qu'il eſt pourtant, il peut beaucoup ſervir à nous repréſenter les devoirs de la charité & de la patience dans l'exemple de Tobit, qu'on voit toûjours empreſſé à ſecourir de tout ſon pouvoir ſes freres affligez, & ſoutenir avec une

(o) On les attribuë generalement à Munster.

une pieuſe ſoumiſſion l'eſclavage, la pauvreté, la perte de la vuë, auſſi long-tems qu'il plait à Dieu de le mettre à ces épreuves. Les verſions Latine & Grecque, dont j'ai déja parlé, different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la verſion Latine doit ceder à la Grecque. Car S. Jerôme (*p*) la compoſa avant qu'il entendît la Langue Chaldaïque, par le ſecours d'un habile Juif, mettant en Latin ce que le Juif lui dictoit en Hébreu, d'après l'Original Chaldaïque, & de cette manière il acheva cet ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Un ouvrage fait ſi à la hâte & de cette manière, ne pouvoit qu'être plein de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa (*q*) verſion du Livre de Judith. Il la fit dans un tems où, par ſon application à l'étude des Langues Orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le Chaldaïque qu'il l'étoit déja en Hébreu. Il la compoſa d'ailleurs avec beaucoup de ſoin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faiſant uſage que de ceux qui lui paroiſſoient les meilleurs. Ainſi la verſion que ce Pere a faite de ce Livre a un avantage ſur la Grecque, à laquelle l'autre ne peut prétendre. An. 612 avant J. C. JOSIAS 29.

Si S. Jerôme a fait ſa verſion de Tobie ſur un véritable exemplaire & s'il ne s'eſt point mépris lui-même en le traduiſant, toute l'autorité du Livre eſt détruite par un ſeul endroit de

(*p*) HIERON. *Præfatio in Tobiam.*
(*q*) HIERON. *Præfatio in Librum Judith.*

An. 612. avant J.C. JOSIAS 29.

de cette verſion. C'eſt le ℣. 7. du Chap. XIV. où il eſt parlé du Temple de Jeruſalem comme déja brûlé & détruit : circonſtance qui rend cette Hiſtoire abſolument incompatible avec le tems où on la place. La verſion Grecque à la vérité, & l'Angloiſe qui en a été tirée, parlent de cette deſtruction ſeulement par voie de prédiction comme d'un évenement futur, & non hiſtoriquement, comme d'une choſe déja arrivée, comme fait S. Jerôme. Cependant l'Egliſe de Rome n'a pas laiſſé de canoniſer la verſion de ce Pere. Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le fonds de cette Hiſtoire eſt véritable, l'Auteur du Livre y a mêlé diverſes fictions.

Les Babyloniens & les Médes aiant détruit Ninive, devinrent ſi redoutables qu'ils s'attirerent la jalouſie de tous leurs voiſins. Necho entre autres Roi d'Egypte (*r*) en fut ſi allarmé, qu'en l'an trente-unième du Roi Joſias, il s'avança vers l'Euphrate à la tête d'une puiſſante Armée pour arrêter leurs progrès. Joſephe dit (*s*) en termes exprès, *que ce fut pour faire la guerre aux Médes & aux Babyloniens qui avoient ruïné l'Empire d'Aſſyrie*; ce qui fait voir que cette guerre fut commencée immediatement après la deſtruction de cet Empire, & par conſéquent que la ruïne de Ninive qui entraîna celle de cet Empire étoit arrivée avant cette guerre, préciſément dans l'année où je l'ai placée après Euſebe.

Joſias voiant que Necho prenoit ſon chemin au

(*r*) HERODOT. Lib. II. c. 159. JOSEPH. *Antiq.* Lib. X. cap. 6.

au travers de la Judée (t) reſolut de s'oppoſer à ſon paſſage. Il ramaſſa à ce deſſein toutes les forces de ſon Royaume, & ſe poſta dans la Vallée de Meguiddo. Necho lui fit dire par des Ambaſſadeurs que ce n'étoit pas à lui qu'il en vouloit : qu'il avoit en vuë d'autres ennemis; qu'il lui conſeilloit de ne ſe point mêler dans cette guerre, de peur qu'elle ne tournât à ſon deſavantage. Mais Joſias n'ayant fait aucun cas de ces repréſentations, & Necho s'étant avancé vers le lieu, où Joſias s'étoit poſté pour lui fermer le paſſage, ils en vinrent à une bataille, dans laquelle Joſias non ſeulement fut défait, mais reçut encore malheureuſement une bleſſure, dont il mourut à ſon retour à Jerūſalem, après avoir regné trente & un ans. An. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

Pluſieurs ont cru que Joſias s'étoit engagé témerairement dans cette guerre, pour avoir trop préſumé de ſa piété, comme ſi Dieu eût dû néceſſairement, pour cette conſideration, le faire réuſſir dans toutes les guerres qu'il trouveroit à propos d'entreprendre. Mais c'eut été là une préſomption entierement indigne d'un Prince ſi pieux. Ce fut pour une autre raiſon, que nous avons déja touchée, qu'il s'engagea dans cette guerre. Depuis le rétabliſſement de Manaſſé les Rois de Juda étoient vaſſaux des Rois de Babylone & obligez par ſerment de les aſſiſter contre tous leurs ennemis, & de défendre en particulier contre les Egyptiens cette frontière de leur Empire. C'étoit, ſans doute, dans cette vuë qu'ils leur avoient donné le reſte du

(s) JOSEPH. *Antiq.* Lib. X. cap. 6.
(t) II. *Rois* XXIII. 29. 30. II. *Chron.* XXXV. 20-25.

An. 610. avant J. C. Josias 31. du païs de Canaan; ſavoir, ce qui avoit autrefois appartenu aux dix Tribus, avant que les Aſſyriens en euſſent fait la conquête Il eſt certain que Joſias poſſeda tout le païs d'Iſraël; dans la même étenduë que l'avoient occupé David & Salomon, & avant qu'il eût été diviſé en deux Royaumes. Car il fit publier ſa Réformation par tout ce païs & la fit executer non ſeulement à Bethel, où l'un des veaux de Jeroboam avoit été placé, mais encore dans tout le reſte du païs, avec la même autorité qu'il avoit fait en Juda; ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'eût été Souverain de tout le païs. Il faut encore remarquer que ce ne fut pas dans le territoire de Juda que ce fatal combat fut donné, mais à Meguiddo, Ville de la Tribu de Manaſſé, ſituée au milieu du Royaume d'Iſraël, où Joſias Roi de Juda n'eût eu que faire, s'il n'eût été Souverain des deux Royaumes.

Or il ne pouvoit avoir ce païs que par la conceſſion des Rois de Babylone, de l'Empire deſquels il étoit devenu une Province, depuis la conquête qu'en avoient faite à diverſes repriſes Tiglath-Piléſer, Salmanaſar, & Eſarhaddon. Ainſi ſi cette conceſſion ne fut pas faite aux conditions expreſſes, que je viens de marquer, il eſt certain que de quelque nature que fuſſent les conditions énoncées, la fidelité envers le Seigneur Souverain & un conſtant attachement à ſes intérêts contre tous ſes ennemis, étoient toûjours requis en pareil cas, & le ſerment exigé pour l'accompliſſement de ces obligations. Il ne faut pas douter que Joſias n'eût prêté un ſerment de cette nature

nature à Nabopollaſar qui occupoit alors le trône de Babylone, comme Jehojakim & Sedecias enſuite en prêterent un ſemblable à Nabucodonoſor ſon fils & ſon ſucceſſeur. D'où il reſulte, que ſi Joſias lié par un tel engagement, eût permis au Roi d'Egypte de paſſer librement par ſes terres pour aller faire la guerre au Roi de Babylone, il eût manqué à la foi qu'il lui avoit jurée au nom de ſon Dieu; infidelité qu'un Prince auſſi juſte & auſſi réligieux que Joſias ne pouvoit que déteſter. Je ſai que les Catholiques Romains comptent pour rien de manquer de foi aux Hérétiques; mais Dieu en juge bien autrement. Il a condamné cette infidelité envers des Paiens mêmes, (*u*) en Jehojakim & en Sedecias; & il l'auroit encore plus ſévérement condamnée en Joſias, ſi ce Prince s'en fût rendu coupable: parce qu'étant ſi bien inſtruit dans la Réligion, il ne pouvoit qu'être pleinement convaincu de la grandeur de ce crime. La conviction de ſon devoir fut, n'en doutons point, le ſeul motif qui l'engagea dans cette guerre qui lui fut ſi funeſte. Avec lui périrent & furent anéantis le luſtre, la gloire, & la proſperité du Peuple Juif. La Judée ne fut après cela qu'un affreux théatre des plus terribles jugemens du Ciel, juſques à ce qu'enfin Jeruſalem & Juda furent miſerablement détruits. An. 610 avant J. C. JOSIAS 31.

La mort d'un ſi excellent Prince fut pleurée de ſes ſujets, comme elle le méritoit. Mais nul n'en fut ſi touché que Jeremie. Ce Prophéte ſentant toute la grandeur de cette perte, & prévoiant

(*u*) *Ezechiel* XVII. 13--19.

An. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

voiant les calamitez qui alloient fondre ſur ſa Nation, l'eſprit tout occupé de ces triſtes images il écrivit (*w*) des vers lugubres ſur cet accident funeſte, comme il en fit enſuite ſur la ruïne de Jeruſalem. Le dernier de ces ouvrages (*x*) eſt celui que nous avons encore: le premier ne ſubſiſte plus.

Meguiddo où cette malheureuſe bataille fut donnée, étoit comme je l'ai déja dit, une Ville (*y*) de la Tribu de Manaſſé en deça du Jourdain. Herodote l'appelle Magdole. Comme elle étoit voiſine de la Ville de Hadad-Rimmon qui fut enſuite nommée (*z*) Maximianopolis, les regrets que l'on fit ſur la mort de Joſias, ſont appellez dans l'Ecriture la *Lamentation de Hadad-Rimmon* dans la Vallée de Meguiddo; deuil qui fut ſi grand & ſi long, que (*a*) la Lamentation de Hadad-Rimmon devint une phraſe proverbiale pour exprimer un deuil extraordinaire.

L'extrême affliction que tout Iſraël témoigna pour la perte de Joſias & les triſtes complaintes qu'en fit Jeremie, ſont des preuves de la haute eſtime qu'ils faiſoient de ce Prince. Il n'eût pas été digne de tant de regrets, s'il fût entré dans cette guerre contre la défenſe expreſſe qu'un Prophéte lui en avoit fait de la part de Dieu, comme l'aſſure l'Auteur Apocryphe (*b*) du III. Livre d'Eſdras, & comme d'autres le diſent après lui. Car ſi cela étoit, ce

(*w*) II. *Chron.* XXXV. 25.

(*x*) Ce dernier ſe rapportant tout entier à la deſtruction de Jeruſalem ne peut être celui qui fut compoſé ſur la mort de Joſias.

ce Roi de Juda ſeroit mort dans un état de rebellion contre Dieu, & en ce cas ni Jeremie, ni les Juifs n'euſſent pu, ſans offenſer Dieu, déplorer ſi amerement ſa perte. Ainſi le deuil dont ils honorerent ſa mort, eſt une preuve ſuffiſante du contraire. Sans compter qu'il n'y a rien dans les Livres Canoniques qui donne lieu de croire, qu'un ordre d'enhaut eût été notifié à ce Prince, ſoit par Jeremie ou par quelque autre Prophéte pour le détourner de cette entrepriſe. Tout ce qu'on en dit, eſt ſur la foi de ce Livre Apocryphe; dont on peut dire véritablement, que hors les endroits où il copie Eſdras ou quelque autre Ecrit Canonique, ce n'eſt autre choſe qu'un amas de fables, dont l'abſurdité eſt ſi palpable qu'il n'a pû même obtenir créance chez les Catholiques Romains, qui n'ont point reçu ce Livre parmi les Livres Canoniques, quoiqu'ils y aient admis ceux de Tobie, de Bel & du Dragon. Ainſi quant à cette circonſtance, ce Livre ne mérite pas qu'on y ait aucun égard. An. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

Il eſt vrai qu'au II. Livre des Chroniques, Chap. XXXV. 21. il eſt rapporté que Neco envoia dire à Joſias qu'il entreprenoit cette guerre de la part de Dieu: que Dieu étoit avec lui dans cette expedition; qu'ainſi s'il s'en mêloit, il s'en prendroit à Dieu lui-même & qu'il prît garde que Dieu ne le détruisît: Et qu'au verſet 22. il eſt ajoûté, que *Joſias n'écoûta point les paroles*

(*y*) *Joſué* XVII. 11. *Juges* I. 27.
(*z*) HIERONYMUS, *Comment. ad Zachar.* XII.
(*a*) *Zacharie* XII. 11.
(*b*) Chap. I. 28.

An. 610. avant J. C. Josias 31.

roles de Neco, qui procedoient de la bouche de Dieu; d'où quelques-uns inferent que Josias avoit entrepris cette guerre contre la défense expresse de Dieu.

Mais cette desobéissance qu'on attribuë à ce Prince, ne peut s'accorder avec le témoignage honorable que l'Ecriture rend à sa pieté & à sa réligion. Il faut donc entendre par ce Dieu, non l'Eternel, le vrai Dieu, le Dieu d'Israël, mais les faux Dieux des Egyptiens, pour les Oracles desquels Josias ne devoit avoir aucune consideration. Neco, Prince Païen, ne connoissoit point le vrai Dieu, & n'avoit jamais consulté, ni ses Oracles, ni ses Prophétes. Les Dieux d'Egypte, étoient les seuls qu'il adoroit & dont il consultoit les Oracles. Ainsi quand il dit, qu'il avoit entrepris cette expedition par l'ordre de Dieu, & que Dieu étoit avec lui, il ne veut parler que de ses faux Dieux Egyptiens qu'il servoit.

En effet, par tout où le mot, *Dieu*, se rencontre dans le Texte, il y a dans l'Hébreu, non pas *Jehova* qui est le nom propre du vrai Dieu, mais *Elohim* qui étant du nombre pluriel peut être appliqué aux fausses Divinitez des Païens aussi-bien qu'au Dieu d'Israël. Ce terme dans le Vieux Testament, est indifferemment emploié dans ce double usage. Dans tous les endroits, où il s'agit des faux Dieux, c'est par le nom d'*Elohim* qu'ils sont désignez. Aussi au vers. 22. que nous avons traduit, *Josias n'écouta point les paroles de Neco qui procedoient de la bouche de Dieu*, d'où l'on conclut principalement que cet ordre venoit véritablement de Dieu, il y a dans l'Hébreu *Mippi Elohim*, c'est-

à-dire

à-dire, de la bouche d'Elohim, ce qui peut être entendu des faux Dieux auſſi-bien que du vrai Dieu, & qui doit plûtôt être entendu des premiers que du dernier. Car dans tous les autres endroits du (c) Vieux Teſtament, où il eſt parlé de quelque parole procedant de la bouche de Dieu, on trouve dans l'Hébreu le nom de *Jehova*, ce qui nous conduit d'abord au vrai Dieu. Il n'y a que ce ſeul endroit, dans toute la Bible Hébraïque, où dans l'uſage de cette phraſe, il y ait *Elohim* & non *Jehova*. Ce changement dans l'expreſſion en cet endroit, eſt, à mon avis une preuve ſuffiſante, qu'il y en a auſſi dans la ſignification, & que la parole qui eſt dite proceder de la bouche d'*Elohim*, n'eſt pas la même que celle que l'Ecriture, dans l'uſage qu'elle fait par tout ailleurs de cette phraſe, dit proceder de la bouche de *Jehova*; Et par conſéquent qu'Elohim doit ſignifier ici les faux Dieux des Egyptiens, des prétendus Oracles deſquels Neco tenoit cet ordre qu'il fit notifier au Roi de Juda. Car encore une fois quel commerce pouvoit-il avoir avec le vrai Dieu, lui qui ne le connoiſſoit pas & qui ne lui avoit jamais rendu hommage? Ou comment une telle revelation ſeroit-elle parvenuë juſques à lui, puiſqu'il ne connoiſſoit aucun des Prophétes & qu'il ne les avoit jamais conſultez? Par conſéquent ces *Elohims*, de la bouche deſquels cet ordre étoit émané, étoient ceux

An. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

(c) Voyez *Deuter.* VIII. 3. *Joſué*, IX. 14. I. *Rois*, XIII. 21. II. *Chron.* XXXVI. 12. *Eſaie* I. 20. XL. 5. LVIII. 14. LXII. 2. *Jeremie*, IX. 12. & XXIII. 16. *Michée*, IV. 4.

An. 61e. avant J. C. JOSIAS 31.

ceux de Neco, les faux Dieux d'Egypte, dont ce Prince avoit conſulté les Oracles, avant que d'entreprendre cette expedition, comme les Princes Païens avoient accoûtumé dans des occaſions ſemblables de conſulter les Oracles trompeurs des Dieux qu'ils adoroient.

Quand même il y auroit eu *Mippi Jehova*, de la bouche de l'Eternel, au lieu de *Mippi Elohim*, cet ordre n'en auroit pas été plus reſpectable, vû le caractère de celui qui fit la notification; & Joſias n'auroit eu aucune raiſon d'acquieſcer à un commandement qui lui étoit adreſſé par un organe ſi ſuſpect. Lorſque Sennacherib s'avança contre la Judée, il envoia dire à (*d*) Ezéchias que le *Seigneur*, il y a dans l'Hébreu *Jehova*, lui avoit ordonné de marcher contre ce païs & de le détruire. Mais comme Ezéchias ne fut point blâmé de n'avoir point ajoûté foi à un ordre de cette nature, Joſias n'auroit pas non plus été blamable d'avoir fait la même choſe. Il eſt certain que le Roi de Babylone en vouloit impoſer au Roi de Juda par ce prétendu ordre celeſte. Joſias n'auroit-il donc pas eu lieu de ſoupçonner le Roi d'Egypte d'une pareille ſupercherie? Dieu n'a pas accoûtumé de communiquer ſes ordres à

(*d*) II. *Rois* XVIII. 25. *Eſaïe* XXXVI. 10.

* [*Elohim* peut très-bien être entendu du Dieu d'Iſraël; car encore que les Peuples Idolâtres euſſent leurs Dieux particuliers, ils ne nioient pas pour cela d'autres Dieux chez les autres Nations. Ainſi le Roi d'Egypte pouvoit bien croire ce qu'un Prophéte Iſraëlite avoit dit.]

(*e*) II. *Rois* XXIII. 31. II. *Chron.* XXXVI. 1.

(*f*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. cap. 6.

† [On trouve au II. des *Chroniques* XXXV. 20. que Neco marcha contre Carkemis, mais on ne dit point dans cet

à ſes ſerviteurs par de tels organes. Mais la prétention de Neco n'alloit pas ſi loin que celle de Sennacherib. Celui-ci ſe donnoit pour envoié de Jehova le nom certain du vrai Dieu, & exécuteur de ſes volontez. Mais Neco ne ſe diſoit envoié que * d'Elohim, ce qui peut être entendu de ſes faux Dieux d'Egypte, auſſi bien que du vrai Dieu; & par tout ce que je viens de dire, il eſt clair que Joſias ne pouvoit l'entendre autrement, & qu'ainſi on ne peut en aucune manière le blâmer de n'avoir pas deferé à cet ordre. An. 610. avant J. C. JOSIAS 31

Ce Prince étant mort, les Juifs mirent ſur le trône (*e*) Joachas ſon fils, qui étoit auſſi appellé *Sallum*. Ce nouveau Roi prit le contrepied de ſon pere & dégenera extrêmement de ſa pieté; car il fit ce qui étoit mauvais aux yeux de Dieu. Auſſi fut-il bien-tôt renverſé du trône & jetté dans une priſon où il finit ſes jours, dans le mépris & dans la miſere en un païs étranger.

Voici comment ce malheur lui arriva. Neco, (*f*) dans cette expedition, aiant eu le bonheur de battre les Babyloniens vers l'Euphrate, & de prendre enſuite Carkemis grande Ville de ces quartiers-là, après s'en être aſſuré la poſſeſſion par

cet endroit, ni dans JOSEPHE, que ce Prince ruina cette Ville & qu'il défit les Babyloniens. Peut-être Neco remporta-t-il alors quelque avantage ſur les Aſſyriens; on ne peut en parler que par conjecture. Ce qui paroit certain, c'eſt que l'Armée de Neco s'arrêta quelque tems aux environs de l'Euphrate; car *Jeremie* dit (chap. XLVI. vſ. 2.) que l'Armée de Neco, qui étoit ſur le bord de l'Euphrate auprès de Carkemis, fut défaite par le Roi de Babylone l'an IV. de Jehojakim; c'eſt-à-dire, quatre ans plus tard. Pour ce qui eſt de Carkemis, on croit que c'eſt la même Ville

An. 610. avant J. C. Josias 31. par une bonne garniſon, reprit au bout de trois mois le chemin de ſon Roïaume. Comme il apprit en chemin que Joachas s'étoit fait Roi de Juda ſans lui demander ſon conſentement (*g*), il lui ordonna de le venir trouver à Ribla en Syrie. Ce Prince n'y fut pas plûtôt arrivé, que Neco le fit mettre aux fers & l'envoia priſonnier en Egypte, où il mourut. De là Neco pourſuivant ſon chemin, arriva à Jeruſalem où il établit Roi (*h*) Jehojakim un des autres fils de Joſias en la place de ſon frere, & impoſa ſur le païs un tribut annuel (*i*) de cent talens d'argent & d'un talent d'or. Après quoi il retourna triomphant dans ſon Roïaume.

Herodote faiſant mention de l'expedition de ce Roi d'Egypte & de la bataille qu'il gagna à Meguiddo, qu'il appelle Magdole, dit (*k*) qu'après ſa victoire il prit la grande Ville de Cadytis qu'il repréſente comme ſituée dans les montagnes de la Paleſtine & de la grandeur de Sardes, qui étoit en ce tems-là la capitale non ſeulement de la Lydie, mais encore de toute l'Aſie Mineure. Cette deſcription ne peut convenir qu'à Jeruſalem, qui étoit ainſi ſituée, & en ce tems-là la ſeule Ville de ces quartiers-là qui

que divers Auteurs appellent *Cercuſium* ou *Circeſium*, & qui étoit ſituée auprès de l'Euphrate, dans l'endroit où la riviere *Chabora* ſe jette dans ce fleuve. *Vide* CELLARII *Geograph.* Tom. II. p. 437. & Jo. CLERICI *Comment. in II. Chron.* XXXV. 20.]

(*g*) II. *Rois* XXIII. 33. II. *Chron.* XXXVI. 3. 4.

(*h*) Ce *Jehojakim* étoit l'aîné de *Joachas*. Car celui-ci n'avoit que vingt & trois ans, lorſque l'autre en avoit vingt & cinq, II. *Rois* XXIII. 31. 36. Cependant à la mort de *Joſias* le Peuple lui avoit donné *Joachas* pour ſucceſſeur.

qui pût être comparée à Sardes. Il paroît d'ailleurs par l'Ecriture, que Neco après ſa victoire ſe rendit maître de cette capitale de la Judée. Car il y étoit (*l*) lorſqu'il donna la couronne à Jehojakim. An. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

Il eſt vrai qu'il n'eſt point fait mention de ce nom ni dans l'Ecriture, ni dans Joſephe. On ne peut pourtant pas douter, que du tems d'Herodote cette Ville ne fût ainſi appellée par les Syriens & les Arabes, puiſque juſques à ajourd'hui elle n'eſt connuë parmi eux & parmi tous les autres Peuples d'Orient, que ſous un nom qui a la même origine & la même ſignification. Car Jeruſalem leur eſt un nom auſſi inconnu & étranger que Cadytis l'eſt à notre égard. Ils l'appellent tous (*m*) *Alkuds*, qui ſignifie la même choſe que *Cadytis*, ſavoir la *Sainte*, épithete qui lui fut communément donnée depuis que Salomon y eut bâti un Temple, pour être le centre du Culte & de la Réligion des Juifs. On la trouve nommée depuis ce tems-là dans le Vieux Teſtament (*n*) *Gnir Hakkodeſh*; c'eſt-à-dire, *la Ville de Sainteté* ou la Ville Sainte, & en divers endroits du Nouveau (*nn*) le même nom lui eſt donné. Les Juifs lui donnoient le même titre dans leur monnoie. L'inſcription de leurs ſicles dont on a encore aujourd'hui plu-

(*i*) Ce tribut annuel montoit à 52200. Livres Sterling.

(*k*) HERODOT. Lib. II. c. 159. & III. c. 5.

(*l*) II. *Chron.* XXXVI. 3.

(*m*) GOLII *Notæ ad* ALFRAGANUM, p. 137. *Voyages de* SANDYS. Liv. III. p. 155. BAUDRANDI *Geographia ſub voce* Hieroſolyma.

(*n*) *Nehemie*, XI. 1. 18. *Eſaie*, XLVIII. 2. & LII. 1. *Daniel*, IX. 24.

(*nn*) *Matth.* IV. 5. & XXVII. 53. *Apocal.* XXI. 2.

An. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

pluſieurs, étoit (o) *Jeruſalem Kedushah*, c'eſt-à-dire, *Jeruſalem la Sainte*. Cette monnoie s'étant repanduë parmi les Nations voiſines, ſur tout depuis que la captivité de Babylone eut diſperſé ce Peuple dans tout l'Orient, elle porta ce nom avec elle chez toutes ces Nations. Depuis ce tems-là, les Orientaux appellerent cette Ville *Jeruſalem Kedushah*, & à la fin par abbreviation *Kedushah* ſimplement, & les Syriens, qui dans leur Dialecte changent d'ordinaire le *sh* Hébreu en *th*, *Kedutha*. Comme le Syriaque, au tems d'Herodote, étoit la ſeule Langue qu'on parlât dans la Paleſtine, l'Hébreu depuis la Captivité de Babylone n'aiant plus été la Langue Vulgaire ni dans ce païs-là ni dans aucun autre, cet Hiſtorien, dans le voyage qu'il fit dans ces quartiers-là, trouva que cette Ville y étoit appellée *Kedutha*; d'où, par l'addition de la terminaiſon Grecque, il fit en Grec Κάδυτις ou *Cadytis*, dans ſon Hiſtoire qu'il écrivit environ le tems que *Nehemie* finit ſon Gouvernement de douze ans à Jeruſalem. C'eſt pour la même raiſon qui lui avoit fait donner le nom de *Kedushah* ou *Kedutha* dans la Paleſtine & dans la Syrie, que les Arabes dans leur Langue l'appellent (p) *Bait Almokdes*, c'eſt-à-dire, la *Sainte Maiſon* ou *la Ville Sainte*, & ſouvent avec un autre adjectif de la même racine & de la même ſignification *Bait Alkuds* ou ſimplement *Alkuds*, c'eſt-à-dire, la

(o) Voyez les Oeuvres de LIGHTFOOT, vol. I. p. 497. & vol. II. p. 303. & l'*Apparat* de WALTON, qui eſt à la tête de la *Bible Polyglotte*, p. 36. 37.

(p) GOLII *Notæ ad* ALFRAGANUM, p. 137.

la *Sainte*, qui eſt aujourd'hui le ſeul nom qu'elle porte (*q*) chez les Turcs, les Arabes & les autres Peuples Mahometans de ces quartiers-là. An. 610. avant J.C. JOSIAS 31.

Au reſte, afin qu'on ne ſoit pas ſurpris que nous prouvions le nom ancien de cette Ville par ſon nom moderne, il faut remarquer, que les Arabes étant la plus ancienne Nation du Monde, n'aiant jamais été chaſſez de leur païs & y aiant toûjours ſubſiſté de pere en fils depuis leur premier établiſſement juſques à aujourd'hui, & n'étant pas moins attachez à leurs mœurs & à leurs uſages qu'à leur patrie, ils ont retenu les noms des lieux qui leur ont été donnez anciennement, lors même qu'ils vinrent à étendre leur Empire vers l'Orient, ils reſtituerent à pluſieurs lieux leurs anciens noms, dont ils avoient été privez pendant pluſieurs Siècles, par les revolutions qu'ils avoient eſſuiées. C'eſt ainſi que l'ancienne capitale (*r*) d'Egypte, laquelle de *Mizraïm* fils de *Cham*, qui le premier peupla ce païs-là, après le Deluge, fut appellée *Mesri*, & eut enſuite pendant pluſieurs Siècles le nom de Memphis, recouvra, lorſque les Arabes ſe rendirent maîtres de l'Egypte, ſon ancien nom de *Mesri* qu'elle a retenu juſques ici; quoique par l'établiſſement du *Caire* qui eſt vis-à-vis de l'autre côté du Nil, car *Mesri* eſt ſur la rive occidentale de ce fleuve, cette ancienne & autrefois ſi puiſſante Ville ſoit comme devenuë à rien. Pour la

(*q*) *Voyages de* SANDYS, Liv. III. p. 155. BAUDRANDI *Geographia ſub voce* Hieroſolyma.

(*r*) BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. IV. Cap. 24. GOLII *Nota ad* ALFRAGANUM, p. 152. 153. &c.

An. 610. avant J. C. Josias 31.

la même raiſon la Ville de Tyr qui étoit anciennement appellée (*s*) *Zor* ou *Zur*, d'où eſt venu au païs voiſin le nom de *Syrie*, reprit, lorſqu'elle tomba entre les mains des Arabes, ſon ancien nom de (*t*) *Sor*, qui eſt le ſeul ſous lequel elle ſoit aujourd'hui connuë dans ces quartiers-là. C'eſt par le même moien que la Ville de Palmyre a recouvré ſon ancien nom de *Tadmor* qu'elle portoit (*tt*) dès le tems de Salomon, & elle n'eſt connuë que ſous ce nom dans tout l'Orient. Les païs Orientaux nous fourniſſent un grand nombre d'autres exemples de cette nature. Mais ſans aller ſi loin, nous en trouvons de ſemblables chez nous. C'eſt une choſe connuë que les habitans du païs de Galles appellent encore aujourd'hui, dans leur Langue, toutes les Villes d'Angleterre des anciens noms Bretons qu'elles portoient il y a treize cens ans, avant que les Saxons les euſſent dépoſſedez de ce païs; Et il ne faut pas douter que s'ils en redevenoient les maîtres, ils ne rendiſſent à tous les lieux les noms Bretons dont ils les appellent encore.

An. 609. avant J. C. Jehojakim 1.

Jehojakim aiant pris la place de ſon frere (*u*) en imita l'impieté. Il tâcha comme lui de renverſer le bon ordre & la diſcipline que leur pere avoit établies, en quoi il fut ſuivi par ſes ſujets, qui n'aiant jamais ſincerement adheré à la réformation de Joſias, ſe laiſſerent entraîner avec

(*s*) C'eſt ainſi qu'elle eſt appellée dans le Texte Hébreu du Vieux Teſtament, toutes les fois qu'il y eſt parlé de cette Ville.

(*t*) Golii *Notæ ad* Alfraganum, p. 130. & 131. Baudrandi *Geographia ſub voce* Tyrus. *Voyages de* Thevenot Part. I. Liv. II. Chap. 60.

avec plaiſir à l'exemple de leur nouveau Roi & s'abandonnerent comme lui à toutes ſortes de diſſolutions. Pour remedier à ces deſordres, Jeremie (*w*) alla par l'ordre de Dieu au Palais du Roi & lui dénonça les jugemens qui étoient prêts à fondre ſur lui & ſur ſa famille, s'il ne ſe repentoit & n'arrêtoit le cours de ſes iniquitez. Ce Prophéte (*x*) monta enſuite au Temple & y parla au Peuple, qui s'y étoit rendu pour le ſervice divin, dans les mêmes termes, leur déclarant que s'ils changeoient de vie Dieu arrêteroit ſa vangeance & ſe repentiroit du mal qu'il avoit deſſein de leur faire; mais que s'ils refuſoient d'obeïr à ſes commandemens & de marcher ſelon ſa Loi, il déploieroit ſur eux ſes plus terribles jugemens & détruiroit entiérement leur Ville & leur Temple. Ces menaces aiant irrité les Sacrificateurs qui étoient alors occupez au Service du Temple, ils ſe ſaiſirent de lui & le menerent devant le Conſeil du Roi, pour le faire mourir. Mais Ahikam, l'un des principaux Seigneurs du Conſeil, fut ſi favorable à Jeremie & fit ſi bien qu'il fut abſous par le ſuffrage general non ſeulement des Grands, mais encore des Anciens du Peuple qui ſe trouverent là préſens. Cet Ahikam (*y*) étoit pere de *Gedalia* qui fut enſuite établi Gouverneur de la Judée ſous les Chaldéens. Il étoit fils de Saphan le Secretaire (*z*) qui fut premier Miniſtre

An. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

(*tt*) I. *Rois* IX. 18. II. *Chron.* VIII. 4.
(*u*) II. *Rois* XXIII. 37. II. *Chron.* XXXVI. 5.
(*w*) *Jeremie* XXII.
(*x*) *Jeremie* XXVI. (*y*) II. *Rois* XXV. 22.
(*z*) II. *Rois* XXII.

An. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

tre d'Etat ſous Joſias, & frere (*a*) de *Gemaria*, (*b*) d'*Elhaſa* & (*c*) de *Jaazania*, tous gens de diſtinction en ce tems-là & membres du Conſeil comme lui; ce qui lui donnoit un grand crédit dans ce corps, dont il ſe ſervit en cette occaſion, pour délivrer le Prophéte du danger dont il étoit menacé.

Mais Urie, (*d*) un autre Prophéte du Seigneur, aiant prophétiſé la même année ſur le même ton, n'eut pas le même bonheur. Jehojakim fut tellement irrité contre lui, qu'il chercha à le faire mourir. Urie eut beau s'enfuir en Egypte, il n'y fut pas à couvert de la vangeance de ce Prince. Des gens envoiez de ſa part l'y arrêterent & le ramenerent à Jeruſalem où il fut mis à mort par ſon ordre; crime énorme qui aggrava les iniquitez de ce Prince, & alluma encore plus la colere de Dieu contre lui.

Environ le même tems Habacuc & Sophonie prophétiſoient auſſi; fonction qu'ils avoient, ſelon toutes les apparences, continuée juſques alors depuis le regne de Joſias qu'ils avoient été appellez à cette Charge. Ce qui donne lieu de le croire; c'eſt qu'ils prédiſoient les mêmes choſes que Jeremie & pour la même occaſion; ſavoir (*e*) la deſtruction dont Juda & Jeruſalem étoient menacez, en punition des horribles crimes dont ils s'étoient rendus coupables. Sophonie

(*a*) *Jeremie* XXXVI. 10.
(*b*) *Jeremie* XXIX. 3.
(*c*) *Ezechiel* VIII 11. Paſſage d'où l'on infere que *Jaazania* étoit alors Préſident du Sanedrin.
(*d*) *Jeremie* XXVI. 20—23.
(*e*) *Habacuc* I. 1—11. *Sophonie* I. 1—18.
(*f*) *Habacuc* I. 6.

nie ne nomme point les Chaldéens qui devoient être les executeurs de la vangeance divine ſur ces impies; mais Habacuc (*f*) en parle nommément. Pour ce qui eſt de ce dernier, l'Ecriture ne marque nulle part, ni en quel tems il vêcut, ni de quelle famille il étoit. Mais comme il prédit la venuë des Chaldéens de la même manière que Jeremie, cela donne lieu de conjecturer qu'ils étoient contemporains. Pour Sophonie, il eſt dit expreſſément (*g*) qu'il prophétiſa ſous Joſias, & dans ſa Genéalogie que l'on trouve à la tête de ſa prophétie, ſon biſaieul eſt nommé (*gg*) Ezéchias, que quelques-uns prenent pour le Roi de ce nom, & d'où ils inferent que ce Prophéte étoit d'origine Roiale. An. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

La troiſième année de Jehojakim (*h*) Nabopollaſar Roi de Babylone voiant que depuis la priſe de Carkemis par Neco, toute la Syrie & la Paleſtine s'étoient détachées de ſon obeïſſance; & que ſon âge & ſes infirmitez ne lui permettoient pas d'aller en perſonne reduire ces rebelles, il s'aſſocia à l'Empire ſon fils Nabucodonoſor & l'envoia (*i*) à la tête d'une Armée dans ces quartiers-là. C'eſt de là, que les Juifs comptent les années de Nabucodonoſor, ſavoir de la fin de la troiſième année de Jehojakim. Car ce fut vers la fin de cette année que cela arriva; & ainſi ſelon la ſupputation des Juifs (*k*) la An. 607. avant J. C. JEHOJAK. 3.

(*g*) *Sophonie* I. 1. (*gg*) Ibid.

(*h*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. cap. 11. & *contra Apionem* Lib. I.

(*i*) *Dan.* I. 1.

(*k*) *Jerem.* XXV. 1. Cette quatrième année étoit la 23. depuis la 13. de Joſias, dans laquelle Jeremie avoit commencé à prophétiſer, verſ. 3.

An. 607. avant J. C. JEHOJAK. 3. la quatrième année de Jehojakim étoit la premiere de Nabucodonoſor. Mais les Babyloniens ne comptoient le regne de ce Prince que de la mort de ſon pere qui arriva deux ans après; & comme ces deux calculs ſe trouvent dans l'Ecriture, il ſemble que ce ſoit la maniere la plus convenable de les concilier enſemble.

An. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4. La quatrième année de Jehojakim Nabucodonoſor (*l*) battit l'Armée de Neco vers l'Euphrate & reprit Carkemis. De là, il marcha du côté de la Syrie & de la Paleſtine pour remettre ces Provinces ſous ſa domination. A ſon approche (*m*) les Recabites, qui ſelon l'inſtitut de Jonadab fils de Recab leur pere, s'étoient abſtenus de vin & avoient habité ſous des tentes juſques alors, ne ſe croiant plus en ſureté à la campagne, ſe retirerent à Jeruſalem, où il ſe paſſa entr'eux & Jeremie ce qui eſt rapporté au trente-cinquième Chapitre de ſes Revelations.

La même année (*n*) ce Prophéte prédit que le Roi de Babylone viendroit contre Jeruſalem & la Judée, que tout le païs tomberoit entre ſes mains & que toute la Nation ſubiroit une captivité de ſoixante-dix ans. Il leur fit pluſieurs autres prédictions des calamitez qui alloient fondre ſur eux, tout cela dans la vuë de les porter,

(*l*) *Jeremie* XLVI. 1.
(*m*) *Jeremie* XXXV. 6—11.
(*n*) *Jerem.* XXV. (*o*) *Jerem.* XXXVI.
(*) [Ceci eſt pris du Chap. XXXVI. vſ. 5. de Jeremie; & ſuivant ce qui précede & ce qui ſuit, il ne paroit pas que le Prophéte fût alors renfermé dans la priſon, comme on a traduit dans la verſion Angloiſe & dans pluſieurs autres. Il eſt vraiſemblable que quelqu'autre raiſon

er, s'il étoit poſſible à une repentance, qui An. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.
eut detourner de deſſus eux les effets de la co-
ere de Dieu.

Mais comme toutes ces menaces ne touche-ent point leurs cœurs endurcis, Dieu lui commanda de (o) recueillir & d'écrire dans un Rouleau toutes les prédictions qu'il avoit prononcées tant contre Juda & Iſraël, que contre les Nations, depuis la treizième année de Joſias où il avoit été appellé à la Charge de Prophéte, juſques alors. Pour obeïr à cet ordre, Jeremie fit venir auprès de lui Baruc fils de Nerija, ſon principal Diſciple, qui écrivant rapidement mit par écrit toutes ſes prédictions, à meſure qu'il les lui dictoit. Il monta enſuite au Temple avec ce Rouleau qu'il venoit d'écrire, & en fit lecture en préſence de tout le Peuple, qui s'y trouvoit aſſemblé de toutes parts à l'occaſion de la grande Fête de l'Expiation qui ſe célèbroit alors. Jeremie ne put le faire lui-même parce qu'il étoit encore renfermé dans la *) priſon, où on l'avoit jetté à cauſe de ſes prédictions précedentes. C'eſt pour cela, que Baruc fut chargé de la part de Dieu de cette commiſſion en la place de ſon maître. Soit que Jehojakim & ſes principaux Officiers fuſſent occupez

on empêchoit le Prophéte de ſe rendre dans le Temple, e qu'il envoya Baruc à ſa place. Dans notre verſion Franoiſe, & dans la Flamande, on a traduit, *je ſuis retenu, & je ne puis entrer dans la maiſon de l'Eternel.* Cela ne ſignifie pas que Jeremie fût en priſon, & la ſuite prouve le contraire. Car on voit au vſ. 19. du même chapitre, que les principaux Officiers du Roi dirent à Baruc: *va & te cache, toi & Jeremie, & que perſonne ne ſache où vous serez.*]

An. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

cupez ailleurs à la défenſe des frontières qui étoient menacées d'une invaſion prochaine, ou que parmi les embarras que cauſent les grands dangers les eſprits fuſſent diſtraits & occupez d'autres ſoins, cette lecture fut écoutée tranquilement, & ſans que les Juifs en témoignaſſent aucun reſſentiment ni contre le Prophéte ni contre ſon Diſciple. Mais Baruc aiant été lui-même allarmé des prédictions menaçantes qu'il venoit d'écrire & de lire publiquement, Dieu pour le raſſurer lui fit dire par Jeremie, comme, il eſt marqué au XLV. Chapitre de ſa prophétie, qu'il ne ſeroit point envelopé dans les malheurs dont la Nation étoit menacée, & que quelque part qu'il allât il lui donneroit ſa vie pour butin.

La grande Fête de l'Expiation, dans laquelle Baruc fit la lecture de cet Ecrit, étoit célèbrée tous les ans par les Juifs, (*p*) le dixième du mois de *Tisri*, qui répond à notre mois de Septembre. Immediatement après cette ſolemnité Nabucodonoſor envahit la Judée. Il mit le ſiége devant (*q*) Jeruſalem & s'en rendit maître, dans le neuvième mois nommé *Ciſleu*, qui répond à notre Novembre, le dix-huitième du mois, jour que les Juifs célèbrent encore aujourd'hui par un Jeûne annuel en mémoire de cette calamité. Il prit priſonnier Jehojakim lui-même & le fit mettre aux fers pour le transferer à Babylone. Mais ce malheureux Prince (*r*) s'étant humilié devant le vainqueur, s'étant rendu

(*p*) *Levit.* XVI. 29. & XXIII. 27.
(*q*) *Dan.* I. 2. II. *Chron.* XXXVI. 6.
(*r*) II. *Rois* XXIV. 1. (*s*) *Dan.* I. 3.

ıdu ſon tributaire & lui aiant prêté le ſer- An. 606.
:nt de fidelité, il fut rétabli dans ſon Roïau- avant J. C.
: par Nabucodonoſor, qui aiant quitté Jeru- JEHOJAK.
em marcha plus loin pour pouſſer ſes conquê- 4.
: ſur les Egyptiens.

Mais avant ſon départ il fit emmener un grand mbre de Juifs captifs en Babylone. Il donna ire en particulier (*s*) à Aſpenaz. chef de ſes ınuques de choiſir parmi les enfans de race ɔyale & de la principale Nobleſſe du païs les ieux faits de corps & d'eſprit, pour être em-ɛnez à Babylone & y être mis parmi les Eu-ques de ſon Palais. Par où fut accomplie menace que plus de cent ans auparavant Dieu oit faite (*t*) à Ezéchias par ſon Prophéte E-e. Nabucodonoſor fit auſſi enlever (*u*) une ande partie des vaſes du Temple, pour les ettre dans la maiſon de *Bel* ſon Dieu à Ba-lone. Un grand nombre de Juifs aiant été ıſi menez en captivité, les enfans de la fa-ille Royale & de la plus illuſtre naiſſance du ïs aiant été faits Eunuques & eſclaves dans le ılais du Roi de Babylone, les vaſes ſacrez ınt été enlevez, le Roi de Juda étant deve-ı tributaire du Roi de Babylone & toute la ation en aiant ſubi le joug; c'eſt de cette fa-e époque qu'il faut commencer les ſoixante-ɛ ans de la captivité de Babylone (*w*) pré-e par Jeremie, & la quatrième année de Je-jakim doit être miſe pour la première de cet-ſupputation.

Daniel,

(*t*) *Eſaïe* XXXIX. 7. II. *Rois* XX. 18.
(*u*) *Dan.* I. 2.
(*w*) *Jerem.* XXV. 11. & XXIX. 10.

An. 606. avant J.C. JEHOJAK. 4. Daniel, Hanania, Miſaël & Hazaria furent du nombre des enfans Hébreux (x) que le maître des Eunuques transfera à Babylone. On leur donna d'autres noms. Daniel fut appellé Belteſatſar & les trois autres Sadrac, Meſac & Habed-nego. Quelques-uns à la vérité placent la captivité de ces jeunes gens plus tard; mais il n'eſt pas poſſible d'accorder ce ſentiment avec l'Ecriture. Car ces jeunes gens après avoir été conduits à Babylone, durent (y) y être trois ans ſous la conduite du maître des Eunuques pour être inſtruits dans la Langue, & dans les Sciences des Chaldéens, avant que d'être admis à la préſence du Roi & à ſon ſervice. Mais dans la (z) ſeconde année du regne de Nabucodonoſor à Babylone depuis la mort de ſon pere, qui n'étoit que la quatrième depuis qu'il avoit pris Jeruſalem pour la première fois, Daniel non ſeulement eut la liberté d'approcher de la perſonne de ce Prince, mais on le voit encore (a) interpreter ſon ſonge, & établi auſſitôt après chef (b) de ceux qui avoient la Surintendance des Sages, & Gouverneur de toute la Province de Babylone. Or quatre années d'inſtruction dans la Langue, les Loix, les Uſages & les Sciences du païs étoient à peine ſuffiſantes pour le rendre capable d'emplois de cette importance, outre qu'il n'auroit pu plûtôt avoir l'âge competent pour cela. Car il n'étoit qu'un jeune garçon lorſqu'il fut enlevé de Jeruſalem. Tout cela joint enſemble fixe néceſſairement la tranſlation de Daniel & de ſes compagnons

(x) *Dan.* I. 6.
(y) *Dan.* I. 5. (z) *Dan.* II. 1. 16.

pagnons à l'année où je l'ai placée, & on ne ſauroit la placer plus bas, ſans mettre l'Ecriture en oppoſition avec elle-même. Daniel parlant de la captivité (*c*) en poſe le commencement à la troiſième année de Jehojakim, une année encore plûtôt que je n'ai fait: ce qui forme une difficulté contre mon ſentiment, qu'il n'eſt pas difficile de reſoudre. Daniel commence ſa ſupputation du tems où Nabucodonoſor fut envoié par ſon pere à cette expedition, ce qui fut tout à la fin de la troiſième année de Jehojakim. Il falut du moins deux mois de marche à ce Prince pour arriver aux frontières de la Syrie. Ce fut là que l'an quatrième de Jehojakim, & comme je le croi au commencement de l'année, il combattit les Egyptiens, & que les aiant vaincus, il aſſiégea Carkemis & s'en rendit maître. Après ces ſuccès il remit ſous ſon obeïſſance les Provinces de Syrie & de Phénicie, à quoi aiant emploié une grande partie de l'année, il vint au commencement d'Octobre devant Jeruſalem, & y aiant mis le ſiége il l'emporta un mois après. C'eſt de la priſe de cette Ville que nous dattons le commencement de la ſervitude de Daniel, auſſi-bien que des ſoixante-dix ans de la captivité de Babylone; & ainſi nous comptons que cette année a été la première de l'une & de l'autre. An. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

Les Scythes qui depuis vingt-huit ans poſſedoient la Haute-Aſie, ſavoir les deux Armenies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Iberie, en furent (*d*) chaſſez cette année.

Les

(*a*) *Dan.* II. 31. (*b*) *Dan.* II. 48. (*c*) *Dan.* I. 1.
(*d*) HERODOT. Lib. I. c. 106.

An. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4. Les Médes, qu'ils avoient dépoſſedez de ces Provinces, avoient tâché pendant long-tems de les recouvrer par les armes. Mais n'aiant pu y reüſſir par cette voie, ils en vinrent enfin à bout par la fraude. Sous pretexte d'entretenir & de ratifier la paix qu'ils venoient de conclurre avec eux, ils en inviterent la plus grande partie à un feſtin, où après les avoir enyvrez ils les maſſacrerent tous. Après quoi, étant venus facilement à bout du reſte, ils s'emparerent de nouveau de toutes les Provinces qu'ils avoient perduës, & étendirent encore une fois leur Empire juſques aux bords de l'Halys qui en étoit l'ancienne borne au couchant.

An. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5. Après le départ des Chaldéens de Jeruſalem, Jehojakim au lieu de s'être corrigé à la vuë de tant de châtimens terribles que Dieu venoit de déploier ſur lui & ſur ſon Roïaume, ne fit qu'empirer & ſe livrer avec encore moins de retenuë à toutes ſortes d'impietez & d'iniquitez. Jeruſalem & Juda n'en firent pas moins que lui, comme s'ils avoient pris à tâche de provoquer de plus en plus la colere de Dieu & de hâter leur dernière ruine. Ce n'eſt pas que Dieu négligeât de les rappeller à leur devoir. Jeremie qu'il chargea particulierement de cette commiſſion, ne ceſſoit de les exhorter à retourner vers l'Eternel leur Dieu, pour ſe mettre à couvert de ſa vengeance & éviter la ruine dont ils étoient menacez, & dont il les avertiſſoit continuellement. C'eſt ce qu'il fit ſur tout dans une occaſion importante. Les Juifs aiant publié un Jeûne public pour le dix-huitième du mois de Ciſleu, en mémoire des calámitez qu'ils avoient ſouffertes l'année precedente

cedente par la priſe de leur Ville, Jeûne qu'ils ont juſques ici annuellement obſervé, comme je l'ai déja remarqué; le Prophéte, profitant de cette occaſion que toute la Nation étoit aſſemblée pour célèbrer cette ſolemnité, (e) envoia encore une fois Baruc dans le Temple avec le Rouleau de ſes prophéties, & lui ordonna d'en faire une ſeconde fois la lecture au Peuple, pour eſſaier ſi ces prédictions menaçantes ne pourroient pas enfin les ramener à leur devoir. Baruc s'étant tranſporté dans le Temple, pour obeïr à cet ordre d'enhaut, entra dans la chambre de Guémaria le Secretaire, où le Conſeil du Roi avoit accoûtumé de tenir ſes ſéances dans le Temple près de la porte d'Orient; & d'une fenêtre il lut à haute voix devant tout le Peuple qui étoit aſſemblé en bas dans la Cour, tout ce qui étoit contenu dans ce Rouleau. Michée fils de Guémaria aiant été préſent à cette lecture, ſe rendit inceſſamment au Palais du Roi, & en informa les Seigneurs de ſon Conſeil, qui manderent Baruc, & l'aiant fait aſſeoir lui ordonnerent de leur faire la lecture de cet Ecrit. Ils furent fort effraiez des menaces qu'il renfermoit. Ils demanderent à Baruc de quelle manière il l'avoit écrit; & aiant appris de lui qu'il lui avoit été dicté de la propre bouche de Jeremie, ils lui ordonnerent de laiſſer là le Rouleau, & lui conſeillerent de s'enfuir avec ſon maître & de ſe cacher dans un lieu où l'on ne pût les trouver. Ils ſe rendirent enſuite auprès du Roi & l'informerent de tout ce qui s'étoit paſſé. Ce Prince envoia chercher ce

An. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

(e) *Jerem.* XXXVI. 9—11.

An. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

ce Rouleau, & ſe le fit lire. Mais il n'en eut pas entendu trois ou quatre pages, qu'il le prit, le coupa avec un canif & le jetta dans un braſier devant lequel il étoit aſſis dans l'appartement d'hiver, quelque effort que fiſſent quelques-uns de ſes Conſeillers pour l'en empêcher. Il donna ordre en même tems d'arrêter Baruc & Jeremie; qui ſur l'avis du Conſeil s'étoient cachez en ſorte qu'on ne peut les trouver.

Les Juifs ont juſques ici célébré ce brûlement du Rouleau par un Jeûne annuel. Le jour qui y eſt aſſigné dans leur Calendrier eſt le vingt-neuvième de (*f*) Ciſleu, onze jours après celui qu'ils célèbrent en mémoire du Jeûne, dans lequel la lecture en fut faite dans le Temple. Mais à s'en tenir au recit de Jeremie, il ſemble que le Rouleau fut brûlé immediatement après qu'il eut été lû dans le Temple, dans ce Jeûne ſolemnel.

Ce Rouleau aiant été ainſi brûlé, un autre fut tout auſſi-tôt, par l'ordre exprès de Dieu, écrit comme le premier, de la bouche du Prophéte par la main de Baruc. Non ſeulement tout ce qui étoit dans le premier y fut inſeré; d'autres prédictions y furent encore ajoûtées, & particulièrement celle qui fut prononcée contre Jehojakim & ſa maiſon, pour cette action impie, & qui eſt rapportée dans le Chap. XXXVI. de Jeremie, ℣. 30. & 31.

J'avouë qu'en faiſant lire deux fois à Baruc ce

(*f*) Ce mois eſt le neuvième de l'année Judaïque & répond à notre Novembre.

(*g*) *Jeremie* XXXVI. 1. (*h*) *Jerem.* XXXVI. 9.
(*i*) *Jerem.* XXXVI. 5. (*k*) Ibid. vſ. 26.

e Rouleau dans le Temple, je differe de la lûpart de ceux qui ont commenté cet endroit e l'Ecriture. Mais comme la lecture de ce Rouleau par Baruc eſt rapportée deux fois au XXXVI. Chap. de Jeremie, il me paroît clair u'elle a été faite à deux diverſes repriſes. En ffet dans le premier recit (*g*) il eſt dit, que ela fut fait l'an quatrième de Jehojakim; & ans le ſecond, cette lecture (*h*) eſt rappor-ée à l'an cinquième de ce Prince, ce qui mar-ue viſiblement deux tems differens. D'ailleurs ans le première relation, (*i*) il eſt dit que Je-emie étoit en priſon lorſque cet Ecrit fut lû. Mais dans la ſeconde, il paroît clairement qu'il toit ſorti de priſon, puiſqu'il (*k*) étoit en plei-e liberté de ſe tenir à l'écart & de ſe cacher. outes ces raiſons m'obligent à croire que cet crit fut lû deux fois; en quoi j'ai de mon cô-é le ſavant Usher, dont le jugement doit être ompté pour beaucoup dans ces ſortes de ma-ères.

An. 650. avant J. C. JEHOJAK. 5.

Nabucodonoſor emploia le reſte de l'année faire la guerre aux Egyptiens, ce qu'il fit ſi eureuſement, qu'avant l'hiver ſuivant il leur nleva tout ce qu'ils poſſedoient, depuis (*l*) Euphrate juſqu'au fleuve d'Egypte, (*) ce qui omprenoit toute la Syrie & toute la Paleſtine. ar comme l'Euphrate bornoit la Syrie au Nord-Eſt, le fleuve d'Egypte bornoit la Paleſ-ne au Sud-Oueſt. Ce fleuve d'Egypte, dont il

(*l*) II. *Rois* XXIV. 7.

(*) [Voyez ſur ce fleuve d'Egypte le ſavant *Commentaire* e Mr. LE CLERC ſur la *Geneſe* XV. 18. & ſur *Joſue* III. 3.]

An. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5. il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture comme ſervant de borne à la Paleſtine du côté d'Egypte, n'étoit pas le Nil comme pluſieurs le croient, mais une petite rivière qui coulant au travers du déſert qui eſt entre ces deux païs, paſſoit anciennement pour leur borne commune. C'eſt juſques-là que s'étendoit le païs qui avoit été promis à la poſterité d'Abraham, *Gen.* XV. 18. & qui lui fut enſuite diviſé par ſort, *Joſué* XV. 4.

Vers la fin de l'an cinquième de Jehojakim mourut Nabopollaſar Roi de Babylone, après un regne (*m*) de vingt & un an. Nabucodonoſor ſon fils ne l'eut pas plûtôt appris (*n*) qu'il partit en diligence pour Babylone, aiant pris le plus court chemin par le déſert, accompagné de peu de gens, & aiant laiſſé à ſes Généraux le gros de ſon Armée pour la ramener à Babylone, avec les captifs & le butin. Dès qu'il fut arrivé il reçut le Gouvernement des mains de ceux qui le lui avoient conſervé avec ſoin, & ſucceda ainſi à tous les Etats de ſon pere, qui comprenoient la Chaldée, l'Aſſyrie, l'Arabie, la Syrie & la Paleſtine; & ſur lequels, ſelon Ptolomée, il regna quarante-trois ans, le premier deſquels commence au mois de Janvier ſuivant, ſelon le calcul des Babyloniens dont celui des Juifs differe de deux ans, parce qu'ils prennent ſon regne de ſon aſſociation à l'Empire. De ſorte que nous avons deux manières de compter les années du regne de ce Prince, celle des Juifs & celle des Babyloniens. Daniel

An. 604. avant J. C. JEHOJAK. 6.

ſuit

(*m*) *Canon* PTOLEM.

(*n*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. cap. 11.

ſuit celle-ci; mais la première eſt ſuivie dans tous les autres endroits de l'Ecriture.

L'an ſeptième de Jehojakim qui étoit le ſecond de Nabucodonoſor ſelon le calcul Babylonien, & le quatrième ſelon celui des Juifs, Daniel (*o*) revela à Nabucodonoſor ſon ſonge & le lui expliqua en même-tems, comme il eſt rapporté au long au ſecond Chapitre de ſon Livre. Il fut à cauſe de cela élevé à de grands honneurs, *aiant été fait Chef de ceux qui avoient la Surintendance ſur les Mages, Gouverneur de toute la Province de Babylone & l'un des principaux Seigneurs du Conſeil qui ſuivoit toûjours la Cour*, n'aiant encore que vingt & deux ans. Il n'oublia point dans ſa proſperité ſes trois compagnons, Sedrac, Meſac & Habed-nego qui avoient été transferez avec lui à Babylone. Il parla au Roi en leur faveur & leur procura des poſtes importans ſous lui, dans les Provinces de ſon Gouvernement. Ces trois Hébreux ſe firent enſuite connoître au Roi & à tout l'Empire Babylonien d'une manière fort glorieuſe, tant par leur conſtance dans leur Réligion, aiant refuſé d'adorer la ſtatuë d'or que ce Monarque avoit érigée, que par la délivrance miraculeuſe que Dieu leur accorda dans cette occaſion. Ce qui les aiant mis en grande conſideration auprès de ce Prince, il les éleva à de plus grands honneurs. Cette hiſtoire eſt détaillée au long dans le troiſième Chapitre de Daniel. An. 603. avant J. C. JEHOJAK. 7.

La même année Jehojakim (*p*) ſe revolta contre

11 & *contra Apionem.* Lib. X. (*o*) *Dan.* II.
(*p*) II. *Rois* XXIV. 1.

An. 603. avant J. C. JEHOJAK. 7. contre le Roi de Babylone après lui avoir été ſoumis pendant trois ans. Il refuſa de lui paier le tribut & ſe ligua de nouveau contre lui avec le Roi d'Egypte. A cette nouvelle, Nabucodonoſor ne ſe trouvant pas en état de marcher en perſonne contre ce rebelle, ordonna à tous ſes Lieutenans & Gouverneurs de Provinces de ces quartiers-là de lui faire la guerre. Jehojakim ſe trouva par la expoſé aux incurſions (*q*) des Hammonites, des Moabites, des Syriens, des Arabes & de toutes les Nations voiſines tributaires de l'Empire Babylonien, qui fondirent de tous côtez ſur ſes Etats & ne ceſſerent de les haraſſer par leurs ravages & leurs pilleries.

An. 599. avant J. C. JEHOJAK. 11. Ils continuerent ces hoſtilitez trois ans de ſuite, juſques à ce qu'enfin s'étant tous réunis enſemble l'an onzième de ſon regne, ils (*r*) l'enfermerent dans Jeruſalem; & l'aiant pris priſonnier, apparemment dans une ſortie qu'il fit pendant le ſiége, ils le tuerent à coups d'épée, & jetterent ſon corps ſur le grand chemin hors des portes de Jeruſalem, ne lui donnant ſelon (*s*) la prédiction de Jeremie d'autre ſepulture que celle d'un âne, qu'on jette à la voirie.

L'année avant ſa mort (*t*) Pharaon-Neco ſon allié, dans le ſecours duquel il mettoit toute ſa confiance, avoit fini ſes jours après un regne de ſeize ans, & laiſſé ſon Roïaume à Pſammis ſon fils.

Jehojakim étant mort (*u*) Jehojachin ſon fils, appellé

(*q*) II. *Rois* XXIV. 2.
(*r*) II. *Rois* XXIV. 10.
(*s*) *Jerem.* XXII. 18. 19. XXXVI. 30.
(*t*) HERODOT. Lib. II. c. 159.

appellé autrement Jechonias & Chonias, regna en ſa place. Il imita les déréglemens de ſon pere. Auſſi s'attira-t-il une (*w*) ſévere déclaration de la vangeance de Dieu, qui lui fut denoncée par Jeremie, & qui ne fut pas executée avec moins de rigueur. Car les Lieutenans de Nabucodonoſor aiant continué le blocus de Jeruſalem (*x*) après la mort de Jehojakim, il vint lui-même trois mois après en perſonne à la tête de ſon Armée, & fit ſerrer la Ville de près. Jehojachin ne ſe trouvant pas en état de ſe défendre, ſortit de Jeruſalem & s'alla rendre au Roi de Babylone avec ſa mere, & tous les Grands de ſa Cour & ſes principaux Officiers. Il ne gagna rien par là que la conſervation de ſa vie. Car aiant été auſſi-tôt chargé de chaînes, il fut emmené à Babylone & jetté dans une priſon, où il reſta juſqu'à la mort de Nabucodonoſor, qui n'arriva que trente-ſept ans après.

An. 598. avant J. C. JEHOJACHIN. SEDECIAS I.

Nabucodonoſor s'étant ainſi rendu maître de Jeruſalem (*y*) il enleva tous les tréſors du Temple & du Palais du Roi, & mit en pièces les vaiſſeaux d'or que Salomon avoit faits pour l'uſage du Temple & les tranſporta à Babylone. Il emmena auſſi avec lui un grand nombre de captifs, le Roi Jehojachin, ſa mere, ſes femmes, ſes Officiers & les Grands de ſon Roïaume, & tous les gens de guerre au nombre de dix-mille de Jeruſalem ſeulement, ſans compter les

(*n*) II. *Rois* XXIV. 6. 7. 8. II. *Chron.* XXXVI. 9.
(*w*) *Jeremie* XXII. 24--30.
(*x*) II. *Rois* XXIV. 10. 11.
(*y*) II. *Rois* XXIV. 13—16.

An. 598. avant J. C. SEDECIAS I.

les Serruriers, les Charpentiers & autres Artiſans. Il tira du reſte du païs ſept-mille hommes d'entre les gens de guerre & mille Artiſans, outre les trois mille & vingt-trois (z) qui l'année précédente avoient été enlevez de la campagne, avant que le ſiége de Jeruſalem eût été formé. Les gens de guerre lui ſervirent à recruter ſes Armées, & pour les Artiſans il les emploia à la conſtruction de ſa Ville de Babylone, dont nous parlerons dans la ſuite.

Le Prophéte Ezechiel, fils de Buzi de la maiſon d'Aaron, (a) fut transferé à Babylone dans cette captivité. C'eſt pourquoi cet évenement eſt l'Ere d'où il compte les années, dans toutes ſes prophéties.

Après ce grand tranſport des Juifs hors de leur patrie, (b) le menu Peuple étant ſeul reſté dans le païs, Nabucodonoſor établit Roi ſur eux, Mattania fils de Joſias & oncle de Jehojachin, après lui avoir fait promettre par ſerment qu'il lui ſeroit fidelle. Pour l'engager même davantage, il changea ſon nom de Mattania en celui de Sedecias qui ſignifie la *Juſtice du Seigneur*, afin que ce nom lui remît continuellement dans l'eſprit la vangeance que la Juſtice du Seigneur ſon Dieu ne manqueroit pas de tirer de ſon infidélité, s'il venoit à fauſſer la foi qu'il lui avoit jurée en ſon nom.

Sedecias étant ainſi monté ſur le trône l'occupa pendant onze ans. Mais comme il ne fut pas meilleur que ſon neveu & ſes freres ſes prédeceſſeurs, il combla tellement la meſure de l'iniqui-

(z) *Jerem.* LII. 28.
(a) *Ezechiel* XL. 1.

l'iniquité de ſes peres, qu'enfin elle attira ſur Juda & Jeruſalem cette terrible déſolation qui mit fin à ſon regne. An. 598. avant J. C. SEDECIAS I.

C'eſt ainſi que ſe termina la ſeconde guerre que Nabucodonoſor eut avec les Juifs. Il la fit les trois premières années par ſes Lieutenans, mais la quatrième il vint lui-même en perſonne, & il la termina par la captivité de Jehojachin & par la priſe de Jeruſalem. L'Hiſtoire ne marque point pour quelle raiſon ce Monarque ne vint pas plûtôt en Judée. Il paroît ſeulement que l'an dix de Jehojachin, il étoit occupé à ménager un accommodement entre les Médes & les Lydiens qui l'avoient choiſi pour arbitre. Voici quelle en fut l'occaſion.

Les Médes (*c*) aiant repris ſur les Scythes toute la Haute Aſie & étendu encore une fois leurs limites juſques aux bords de l'Halys, qui les ſéparoit des Lydiens, il s'étoit allumé entre ces deux Nations une guerre qui fut pouſſée pendant cinq ans avec des ſuccez divers. Enfin la ſixième année ils en vinrent aux mains avec toutes leurs forces, dans le deſſein de terminer leur quérelle par une bataille déciſive. Mais au milieu du combat, la victoire ne s'étant point encore déclarée ni pour l'un, ni pour l'autre, il arriva une Eclipſe qui couvrit les deux Armées de tenèbres: accident qui les épouvanta ſi fort, qu'ils ceſſerent le combat de part & d'autre, & convinrent de remettre leur différent à la déciſion de deux Princes voiſins. Les Lydiens firent choix de Sienneſis, Roi de Cilicie,

(*b*) II. *Rois* XXIV. 17. II. *Chron.* XXXVI. 10.
(*c*) HERODOT. Lib. I. c. 74.

An. 598. avant J.C. SEDECIAS I. licie, & les Médes de (*d*) Nabucodonoſor Roi de Babylone. Ces deux Médiateurs moienerent entre eux un accord à cette condition, qu'Aſtyage, fils de Cyaxare Roi des Médes, épouſeroit Ariane fille d'Alyattis Roi des Lydiens. C'eſt de ce mariage qu'un an après naquit Cyaxare, qui eſt appellé dans le Livre de Daniel Darius le Méde. Cette Eclipſe avoit été prédite par Thalès le Mileſien; & elle arriva, ſelon le calcul Julien, le vingtième de Septembre, en l'an cent quarante-ſeptième de l'Ere de Nabonaſſar, & le neuvième du regne de Jehojakim Roi de Juda, ſix cens & un ans avant Jeſus-Chriſt.

La même année que Cyaxare nâquit à Aſtyage, il donna en mariage ſa fille Mandane, qu'il avoit euë d'un premier lit, à Cambyſe Roi de Perſe, d'où nâquit l'année d'après, qui fut la dernière de Jehojakim, Cyrus le fameux fondateur de la Monarchie des Perſes & le reſtaurateur des Juifs.

Jehojachin aiant été ainſi emmené en captivité, & Sedecias mis ſur le trône en ſa place, Dieu fit voir à Jeremie (*e*) dans une viſion ſous la figure de deux paniers de figues, le rétabliſſement qu'il devoit procurer aux Juifs de la captivité, & la déſolation qui alloit fondre tant ſur le Roi que ſur le Peuple qui étoient reſtez dans le païs: que la captivité des premiers contribueroit à leur conſervation, au lieu que la liberté des autres ne ſerviroit qu'à les précipiter dans

(*d*) HERODOTE, Livre I. c. 74. l'appelle *Labynet.*
(*e*) *Jerem.* XXIV. (*f*) *Jerem.* XLIX. 34—39.
(*g*) XENOPHON *Cyropæd.* Lib. VI. p. 155.

dans leur dernière ruïne, comme ils l'éprouverent dans la deſtruction de Jeruſalem & la déſolation de toute la Judée, qui arriverent peu d'années après. An. 598. avant J.C. SEDECIAS I.

Dans la même année, Dieu découvrit à Jeremie, la ruïne (*f*) & le rétabliſſement tout enſemble d'Helam, Roïaume ſitué ſur le fleuve Eulée à l'Orient de la Judée au delà du Tigre, prédiction qui fut executée dans toutes ſes parties. Car ce Roïaume fut conquis & reduit en Province (*g*) par Nabucodonoſor. Mais les Peuples de ce païs s'étant joints enſuite à Cyrus, ils l'aiderent à ſoumettre les Babyloniens qui les avoient auparavant ſubjuguez; & Suſe (*h*) la principale Ville de cette Province, devint la capitale de l'Empire des Perſes & le ſiége de ſes Rois.

Sedecias, après le départ de Nabucodonoſor, s'étant mis en poſſeſſion du Roïaume, (*hh*) les Rois des Hammonites, des Moabites, des Iduméens, de Tyr, de Sidon, & des autres Nations voiſines, envoierent des Ambaſſadeurs à Jeruſalem pour le féliciter ſur ſon avenement à la couronne, & pour lui propoſer une Ligue contre le Roi de Babylone, afin de ſecouer ſon joug & l'empêcher de revenir dans leur païs. Sur quoi, Jeremie par l'ordre de Dieu, ſe fit des jougs & des liens qu'il donna à ces Ambaſſadeurs, les chargeant de les porter à leurs maîtres & de leur dire de la part de Dieu, qu'il avoit donné tous ces païs-là au Roi de Babylone, qu'ils lui ſeroient aſſujettis eux,

(*h*) STRABO Lib. XV. p. 727.
(*hh*) *Jerem.* XXVII.

An. 598. avant J. C. SEDECIAS 1.

eux, leurs fils & leurs petits-fils, que s'ils ſe ſoumettoient volontairement à lui, eux & leurs Etats s'en trouveroient bien; qu'au contraire s'ils lui étoient rebelles, ils ſeroient accablez de ſa puiſſance. Il parla à Sedecias dans les mêmes termes, ce qui fut d'un ſi grand effet ſur ce Prince, que pour cette fois il rejetta cette alliance. Cette Ligue étant devenuë enſuite plus forte par l'acceſſion des Egyptiens & de quelques autres Peuples, & lui & ſes ſujets commençant à ſe laſſer de la dure domination des Babyloniens, il ſe laiſſa entraîner dans cette conféderation, qui lui fut enfin funeſte, auſſi bien qu'à ſon Roïaume.

An. 597. avant J. C. SEDECIAS 2.

Ce Roi de Juda, vers la ſeconde année de ſon regne, (*i*) envoia Elhaſa fils de Saphan & Guémaria fils de Hilkija à Babylone en ambaſſade vers Nabucodonoſor. Jeremie écrivit par leur moien aux Juifs de la captivité. Voici quelle en fut l'occaſion. Achab fils de Kolaja & Sedecias fils de Mahaſéja, deux d'entre les Juifs captifs à Babylone, ſe portant pour Prophétes envoiez de la part de Dieu, les nourriſſoient par de fauſſes prédictions dans l'eſpérance d'un prompt rétabliſſement; ce qui produiſoit ce mauvais effet, qu'ils ne ſongeoient à faire aucun établiſſement dans les lieux qui leur avoient été aſſignez pour demeure, ſoit en bâtiſſant des maiſons, où en cultivant les terres, ou en ſe mariant, ou en faiſant quelque autre choſe qui pût leur être utile dans cette terre étrangere où ils avoient été tranſportez. Jeremie leur écrivit que ceux qui les entretenoient dans

(*i*) *Jerem.* XXIX.

dans ces vaines eſpérances les trompoient; que selon l'ordre de Dieu la captivité de Babylone devoit durer ſoixante-dix ans; que ceux qui étoient reſtez dans la Judée & à Jeruſalem, loin de pouvoir contribuer à leur rétabliſſement, devoient être bien-tôt la proie de l'epée, de la famine & de la peſte; que la plus grande partie ſeroit conſumée par ces fleaux, & que le reſte ſeroit diſperſé ſur la face de la terre pour être en execration, en étonnement, en ſifflement & en opprobre à tous les Nations; qu'il les exhortoit donc de pourvoir à leur ſubſiſtance dans le païs où ils avoient été tranſplantez, pour y habiter, & de s'aquiter de tous les devoirs convenables à leur état, ſans s'attendre à revenir dans leur patrie que dans le tems preſcrit. A l'égard des faux Prophètes qui les avoient abuſez, il leur dénonce de la part de Dieu une punition auſſi prompte que terrible, comme en effet ils l'éprouverent bien-tôt après. Car Nabucodonoſor aiant appris qu'ils troubloient les Juifs par leurs vaines prédictions, & les empêchoient de faire des établiſſemens dans les lieux où il les avoit placez, les fit arrêter & rôtir tous vifs. Les Juifs modernes (*k*) diſent, que ces deux hommes étoient les deux Anciens qui tâcherent de corrompre Suſanne, & que ce fut pour cette raiſon que le Roi de Babylone leur fit ſouffrir ce ſupplice. La ſeule choſe ſur quoi ils fondent cette opinion, c'eſt que dans le ℣ 23. de ce Chapitre, Jeremie les accuſe de commettre adultere avec les femmes de leurs voiſins, d'où ils conjecturent tout le reſte.

An. 597. avant J.C. SEDECIAS 2.

Ces

(*k*) Vide *Gemaram in Sanhedrin.*

An. 597. avant J. C. SEDECIAS 2. Ces Lettres aiant été luës en préſence de tous les Juifs captifs à Babylone, ceux qui n'aimoient pas à ſe voir deſabuſez de ces flatteuſes eſperances, en furent fort indignez. C'eſt pourquoi Samahja Nehelamite, autre prétendu Prophéte, y fit réponſe tant en ſon nom qu'en celui des autres par les mêmes Ambaſſadeurs, & adreſſa la Lettre à Sophonie fils de Mahaſeja le ſecond Sacrificateur, à tous les Sacrificateurs & à tout le Peuple de Jeruſalem. Il s'y plaignoit de Jeremie de leur avoir écrit une pareille Lettre, & demandoit qu'il en fut vivement cenſuré. Cette Lettre aiant été lue à Jeremie, la parole de l'Eternel lui fut adreſſée, dénonçant à Semahja en punition de cette action un châtiment très-ſévere.

An. 595. avant J. C. SEDECIAS 4. Au cinquième mois de l'an quatrième de Sedecias, Hanania fils de Hazur de Gabaon (*l*) eut la hardieſſe de prédire fauſſement au nom du Seigneur, que dans deux ans accomplis Dieu feroit rapporter à Jeruſalem tous les vaiſſeaux du Temple, & y feroit revenir le Roi Jechonias & tous les captifs. La parole de l'Eternel fut à ce ſujet, adreſſée à Jeremie portant, qu'Hanania aiant parlé au Peuple au nom du Seigneur, ſans qu'il eût été envoié de ſa part, & les aiant engagez à ſe confier au menſonge, il ſeroit frappé de Dieu & mourroit avant la fin de l'année, ce qui arriva en effet le ſeptième mois de cette année, ſavoir deux mois après.

La même année furent adreſſées à Jeremie les Revelations que nous avons dans le L. & le LI.

(*l*) *Jerem.* XXVIII.

LI. Chapitres de ſa prophétie, touchant les jugemens de Dieu qui devoient être executez ſur la Chaldée & ſur Babylone par les Médes & les Perſes. Ce Prophéte les aiant toutes écrites dans un Livre, mit ce Livre entre les mains (*m*) de Seraja fils de Nerija & frere de Baruc, qui étoit alors envoié à Babylone par Sedecias, avec ordre, quand il ſeroit arrivé à Babylone, d'en faire lecture ſur le bord de l'Euphrate, de l'attacher enſuite à une pierre & de le jetter au milieu du fleuve, pour repréſenter que, comme ce Livre étoit allé à fond, Babylone ſeroit détruite & comme coulée à fond, ſans pouvoir jamais ſe relever: prédiction, qui a eu ſon effet, y aiant déja plus de deux mille ans, que cette puiſſante Ville après avoir été entierement détruite eſt demeurée déſerte & enſevelie ſous ſes ruines. An. 595. avant J. C. SEDECIAS 4.

Baruc ſemble avoir accompagné ſon frere dans ce voyage. Car (*n*) dans le Livre Apocryphe qui porte ſon nom, il eſt dit qu'il lut ce Livre à Babylone en préſence du Roi Jechonias ou Jehojachin & des Anciens & des autres captifs, la cinquième année de la priſe de Jeruſalem par les Chaldéens, laquelle ne peut être que celle où Jehojachin perdit ſa liberté. En effet, après la dernière priſe de cette Ville, qui arriva l'an onzième de Sedecias, Baruc ne pouvoit pas être à Babylone, puis qu'après ce malheur, il ſe retira en Egypte avec Jeremie, d'où vraiſemblablement il ne revint point. Il eſt dit d'ailleurs dans le même Livre

(*m*) *Jerem.* LI. 59--64.
(*n*) *Baruc.* I. 1--4.

An. 595. avant J. C. SEDECIAS 4.

vre de Baruc, qu'après la lecture de ſon Livre on fit une collecte à Babylone, qui fut envoiée à Jeruſalem à Joachim le Grand Sacrificateur, qui étoit fils de Hilkia fils de Salum & à tous les Sacrificateurs & à tout le Peuple qui ſe trouvoient avec lui à Jeruſalem, pour offrir des holocauſtes & des Sacrifices pour le peché, & des encenſemens ſur l'Autel du Seigneur leur Dieu. Or rien de tout cela n'a pu ſe faire après la dernière priſe de Jeruſalem par les Chaldéens. Car la Ville & le Temple aiant été entièrement détruits & conſumez par les flammes, il n'y eut après cela ni Grand Sacrificateur, ni Autel, ni Service d'Autel, ni Peuple qui ſe trouvât à Jeruſalem, juſqu'au retour de la captivité. Et s'il y a eu un tel homme que Joachim, (car il n'eſt nommé nulle part ailleurs,) puiſqu'il y eſt qualifié de fils de Hilkia, fils de Salum, il a dû être oncle de Seraja qui étoit Souverain Pontife lors de l'embraſement du Temple, & (o) petit-fils du même Hilkia; & par conſéquent il a dû être Grand Sacrificateur avant Seraja, ſi tant eſt qu'il y ait jamais eu un tel homme revêtu de cette Charge. Car il eſt certain qu'il n'y a point eu de Souverain Pontife de ce nom après Seraja, pendant la vie de Jechonias.

Mais de quelle autorité eſt ce Livre, qui en eſt l'Auteur: Renferme-t-il quelques faits véritables, ou n'eſt-il d'un bout à l'autre qu'une fiction tout pure? c'eſt-ce qui eſt également incertain. Grotius (q) veut qu'il ait été ſuppoſé tout entier par quelque Juif Helleniſte ſous le

(o) I. *Chron.* VI. 13. 14. II. *Rois* XXV. 18.
(q) *In Comment. ad* Baruch.

e nom de Baruc; beaucoup d'autres ſont du nême ſentiment, & on ne peut nier qu'ils i aient de fortes raiſons de leur côté. Le ſujet le ce Livre eſt une Lettre envoiée, ou que 'on feint avoir été envoiée par le Roi Jehoja- hin & les Juifs de la captivité qui étoient a- ec lui à Babylone, à leurs freres qui étoient eſtez en Judée & à Jeruſalem. Il y a à la tê- e une Préface hiſtorique, où il eſt rapporté omment Baruc ſe trouvant alors à Babylone crivit cette Lettre au nom & par ordre du oi & du Peuple, & leur en fit enſuite la lec- ıre pour avoir leur approbation; & comment collecte dont nous venons de parler aiant été ite, la Lettre avec l'argent furent envoiez Jeruſalem. Il y a trois verſions de ce Livre: ıne en Grec, & les deux autres en Syriaque, ont l'une s'accorde avec le Grec & l'autre en ffere beaucoup. Mais il n'eſt pas facile de écider en quelle Langue il a été originaire- ent écrit, ou ſi quelqu'une de ces verſions 'eſt pas l'Original même, & en ce cas-là quel- des deux ce peut être. S. Jerôme (*r*) rejette Livre abſolument, parce qu'il ne ſe trouve oint chez les Juifs & il traite l'Epître qui y eſt nexée d'Ecrit feint & ſuppoſé. Tout ce 'on peut dire de plus à ſon avantage, c'eſt e Cyrille de Jeruſalem & le Concile de Lao- cée tenu l'an CCCLXIV. du Seigneur, ran- nt Baruc parmi les Livres canoniques. Car ns les deux Catalogues qu'ils nous en ont don- z, on trouve ces paroles, *Jeremias cum Ba- Lamentationibus & Epiſtola*; c'eſt-à-dire, Jere-

An. 595. avant J. C. SEDE- CIAS 4.

r) *In Præfatione ad* Jeremiam.

An. 595. avant J. C. SEDECIAS 4.

Jeremie avec Baruc, les Lamentations & l'Epître, par où ſont entenduës, ce ſemble, les prophéties de Jeremie, ſes Lamentations, le Livre de Baruc avec l'Epître de Jeremie qui eſt à la fin, comme ils ſont tous mis enſemble dans la Vulgate. On répond à cela, que ce Pere & ce Concile n'ont voulu déſigner par ces paroles que les prophéties de Jeremie & ſes Lamentations : que par l'Epître il ne faut entendre que celle qui ſe trouve dans le XXIX. Chap. de ce Prophéte, & que ſi le nom de Baruc eſt ajoûté, c'eſt ſeulement à cauſe de la part qu'il avoit eue dans le recueil qui en fut fait & qu'il avoit ajoûté le dernier Chapitre qu'on lui attribue, parce que les prophéties de Jeremie ne vont pas plus loin que le Chapitre précedent qui eſt le LI. comme il eſt expreſſément marqué à la fin de ce Chapitre. D'ailleurs, puiſque ni dans S. Cyrille, ni dans le Concile de Laodicée il n'eſt fait mention d'aucun autre Livre Apocryphe, il n'eſt nullement vraiſemblable que par le nom de Baruc ce Pere ou ce Concile ait entendu le Livre Apocryphe de ce nom, qui certainement eſt celui de tous qui a le moins de droit de prétendre à la canonicité, comme il paroît par la difficulté que (s) les Peres du Concile de Trente trouverent à le délarer canonique.

An. 594. avant J. C. SEDECIAS 5.

L'an cinquième de Sedecias, qui étoit auſſi le cinquième de la captivité de Jehojachin & le trentième depuis la grande Réformation faite l'an dix-huit du Roi Joſias, (t) Ezéchiel fut appellé

(s) *L'Hiſtoire du Concile de Trente*, Liv. II.
(t) *Ezechiel* I. 1--3. &c.

ppellé de Dieu pour exercer la Charge de Prophéte parmi les Juifs de la captivité. Il fut honoré la même année de la viſion des quatre Cherubins & des quatre rouës, qui eſt rapportée au premier Chapitre de ſes Revelations. Dieu lui revela auſſi la même année (*u*) les CCCXC. années qu'il avoit accordées à la maiſon d'Iſraël comme les dernières bornes de ſa patience envers elle, & les XL. années qu'il avoit accordées à la maiſon de Juda dans la même vuë, & tout enſemble les jugemens dont il devoit enſuite les punir l'une & l'autre, comme on le trouve marqué au long dans les Chap. IV. V. VI. & VII. de ſa Prophétie. An. 594. avant J. C. SEDECIAS 5.

La même année (*w*) Cyaxare Roi des Médes finit ſes jours après un regne de quarante ans. Il eut pour ſucceſſeur Aſtyage ſon fils, qui eſt l'Aſſuerus de l'Ecriture.

Cette année fut auſſi la dernière de Pſammis (*x*) Roi d'Egypte, qui mourut dans une expedition contre les Ethiopiens. Apriès ſon fils, appellé dans l'Ecriture Pharaon-Hophra, lui ſucceda & regna vingt-cinq ans.

La même année Ezéchiel fut tranſporté en viſion à Jeruſalem, où il vit toutes les ſortes d'Idolâtries qui y étoient pratiquées par les Juifs; & en même tems Dieu lui fit connoître les peines qu'il leur préparoit pour ces abominations. C'eſt le ſujet des Chap. IX. X. XI. de ſes Revelations. Dieu promit en même tems aux

(*u*) *Ezechiel* IV. 4. 5. 6. &c.
(*w*) HERODOT. Lib. I. c. 106. & 107.
(*x*) HERODOT. Lib. II. c. 161.

An. 594. avant J. C. SEDECIAS 5. aux Juifs (*y*) de la captivité, qui fidelles à ſon ſervice avoient ces impietez en horreur, qu'il leur ſeroit en ſanctuaire dans la terre étrangere où ils avoient été tranſportez, & qu'il les rameneroit dans la Canaan où il les feroit fleurir & proſperer comme dans les premiers tems. Le Prophéte (*z*) déclara tout cela aux Juifs de Babylone, parmi leſquels il demeuroit.

An. 592. avant J. C. SEDECIAS 7. L'an ſeptième de Sedecias, Dieu fit voir à Ezéchiel tant par ſignes que par paroles de revelation, Jeruſalem priſe par les Chaldéens, Sedecias s'enfuiant de nuit, les yeux arrachez à ce Prince, ſon empriſonnement & ſa mort à Babylone; les Juifs tranſportez en même tems dans cette terre étrangere, leur païs déſolé, & une foule de maux fondant ſur eux en punition de leurs pechez. C'eſt ce qui eſt détaillé au XII. Chap. de ſes prophéties. Le contenu des ſept Chapitres ſuivans lui fut auſſi revelé la même année, & ſe rapporte principalement au même ſujet.

En ce tems Daniel étoit parvenu à un ſi haut degré de juſtice, de pieté & de vertu tant devant Dieu que devant les hommes, que Dieu lui-même (*a*) l'égale à Noé & à Job, le compte avec ces deux Patriarches pour les trois ſaints qui de tous ceux qui avoient vêcu juſques alors pourroient le prier plus efficacement pour les autres. Il n'étoit pourtant encore qu'un jeune homme. Car en lui donnant dix-huit ans lorſqu'il

(*y*) *Ezechiel.* XI. 15--21.
(*z*) *Ezechiel* XI. 25.
(*a*) *Ezechiel* XIV. 14. & 20.
(*b*) *Ezechiel* XVII. 15.

u'il fut emmené à Babylone pour y être élevé & formé pour le ſervice du Roi ; à quoi il n'auroit pas été propre s'il eût eu quelques années de plus, il pouvoit avoir alors trente-deux ans tout au plus. Mais il conſacroit au ervice de Dieu la fleur & la vigueur de ſa vie, ui eſt en effet le tems le plus propre à y faire l'heureux progrès. An. 592. avant J. C. SEDECIAS 7.

Sedecias la ſeptième année de ſon regne aiant nvoié (*b*) des Ambaſſadeurs à Pharaon-Hophra Roi d'Egypte, & fait alliance avec lui, rompit 'année ſuivante le ſerment de fidelité qu'il avoit rêté au Roi de Babylone, & ſe revolta contre ui : perfidie qui lui fut funeſte auſſi-bien qu'à out ſon Roïaume. An. 591. avant J. C. SEDECIAS 8.

Car la neuvième année de ſon regne, (*c*) Nabucodonoſor aiant aſſemblé une grande Armée de tous les païs de ſa domination, marha contre lui pour le punir de ſon infidélité & de ſa rebellion. Mais, à ſon arrivée en Syie, aiant appris que les Hammonites étoient uſſi entrez dans la Ligue formée contre lui, (*d*) fut quelque tems en doute ſur lequel de es deux peuples il fondroit le premier. Il en ommit la déciſion à ſes Devins, qui conſulant par les entrailles des victimes, leurs Theraphims & leurs flêches, le déterminerent à ourner ſes armes contre la Judée. Cette maière de Divination par des flêches étoit ordinaire chez les Idolâtres. S. Jerôme (*e*) nous en An. 590. avant J. C. SEDECIAS 9.

(*c*) II. *Rois* XXV. 1. II. *Chron.* XXXVI. 17. *Jerem.* XXXIX. 1. & LII. 4.
(*d*) *Ezechiel* XXI. 19-24.
(*e*) *In Comment. in Ezech.* XXI.

An. 590. avant J. C. SEDECIAS 9. en apprend la manière. On écrivoit ſur des flêches les noms des Villes que l'on avoit deſſein d'attaquer ; on les mettoit confuſément dans un carquois & on les en tiroit enſuite au hazard de la manière qu'on tire au ſort, & la Ville dont le nom ſortoit le premier du carquois étoit la première aſſaillie. La guerre fut par ce moien reſoluë contre la Judée. Nabucodonoſor marcha ſans délai à la tête de ſon Armée, & en peu de jours (*f*) il en prit toutes les Villes à la reſerve de Lakis, d'Hazeka & de Jeruſalem. Les Juifs renfermez dans cette capitale, effraiez de ces pertes & ne doutant pas de ſe voir bien-tôt aſſiégez eux-mêmes, firent ſemblant de retourner vers le Seigneur leur Dieu, & s'engagerent ſolemnelement de lui être deſormais fidelles & d'accomplir tous ſes commandemens. En conſéquence dequoi (*g*) on fit une proclamation, par laquelle il étoit enjoint à tous ceux qui avoient des ſerviteurs ou des ſervantes, Hébreux de Nation, de les mettre en liberté (*gg*) conformément à la Loi de Dieu, ce qui fut généralement executé.

Le dixième du dixième mois de cette année, qui répond à la fin de notre Decembre (*h*) Nabucodonoſor avec ſa nombreuſe Armée mit le ſiége devant Jeruſalem & la ſerra étroitement de toutes parts ; en mémoire dequoi le dixième de Tebeth, qui eſt leur dixième mois, a été juſques ici (*i*) un jour ſolemnel de Jeûne parmi les Juifs. Le

(*f*) *Jerem.* XXXIV. 7.
(*g*) *Jerem.* XXXIV. 8--10.
(*gg*) *Deuter* XV. 12.
(*h*) II. *Rois* XXV. 1. *Jerem.* XXXIX. 1. & LII. 4.
(*i*) *Zachar.* VIII. 19.

Le ſiége de cette capitale de la Judée (*k*) fut revelé à Ezéchiel dans la Chaldée le même jour qu'il fut commencé, & en même tems l'affreuſe déſolation où cette Ville alloit être expoſée, lui fut montrée ſous l'embleme d'une chaudière bouillante. La même nuit, (*l*) la femme du Prophéte, qui étoit le *deſir de ſes yeux*, lui fut enlevée par une mort ſubite, & il lui fut defendu de la part de Dieu d'en porter le deuil, pour marquer par là aux Juifs de Babylone que la Cité Sainte, le Temple & le Sanctuaire qui leur étoient plus précieux qu'aucune femme ne le peut être à ſon époux, non ſeulement leur ſeroient enlevez par un coup auſſi prompt que funeſte, mais qu'ils tomberoient eux-même dans une ſi grande calamité, qu'il ne leur ſeroit pas permis de donner aucune marque de deuil pour cette perte. An. 590. avant J. C. SEDECIAS 9.

Au commencement de l'an dixième de Sedecias (*m*) le Prophéte Jeremie lui fut envoié de la part de Dieu pour lui déclarer, que les Babyloniens qui aſſiégeoient alors ſa capitale la prendroient infailliblement, & la reduiroient en cendres; qu'ils le feroient lui-même priſonnier & le meneroient à Babylone où il finiroit ſes jours. Ces prédictions (*n*) déplurent ſi fort à ce Prince, qu'il fit jetter ce Prophéte dans une priſon. Pendant qu'il y étoit renfermé & dans cette même année (*o*) il acheta de Hanameel fils de ſon oncle un champ qu'il avoit à Anathoth, An. 589. avant J. C. SEDECIAS 10.

(*k*) *Ezech.* XXIV. 1. 2.
(*l*) Ibid. vſ. 16--18.
(*m*) *Jerem.* XXXIV.
(*n*) *Jerem.* XXXII. 1--3.
(*o*) *Jerem.* XXXII. 7--17.

An. 589. avant J. C. SEDECIAS 10.

thoth, pour faire voir que quoique Jeruſalem & la Judée duſſent devenir déſertes, & que leurs habitans duſſent être tranſportez dans une terre étrangere, ce ne ſeroit pas pour toûjours; qu'il y auroit un rétabliſſement, à la faveur duquel les terres & les héritages reviendroient à leurs légitimes maîtres qui les poſſederoient comme auparavant.

Pharaon-Hophra (*p*) étant ſorti de ſon Royaume à la tête d'une grande Armée pour ſecourir Sedecias, Nabucodonoſor leva le ſiége de Jeruſalem & marcha à ſa rencontre. Mais avant que de partir pour cette expedition, (*q*) il envoia à Babylone tous les Juifs captifs qui étoient dans ſon camp, & dont le nombre montoit à huit-cens trente-deux.

Jeremie aiant été relâché au départ des Chaldéens (*r*) Sedecias lui envoia Jehucal fils de Selemja & Sophonie fils de Mahaſeja le Sacrificateur, pour conſulter l'Eternel par ſon moien, & pour le prier d'interceder pour lui & pour ſon Peuple. Le Prophéte leur répondit de la part de Dieu, que les Egyptiens en qui ils mettoient leur confiance les tromperoient, qu'ils s'en retourneroient en Egypte ſans avoir rien fait pour eux, & que les Chaldéens aiant recommencé le ſiége prendroient la Ville & la reduiroient en cendres.

Mais les Juifs s'imaginant que les Chaldéens s'en étoient allez pour ne plus revenir, (*s*) ſe repentirent de la Réformation où la crainte de leurs

(*p*) *Jerem.* XXXVII. 5.
(*q*) *Jerem.* LII. 29.
(*r*) *Jerem.* XXXVII. 3--10.

eurs ennemis les avoit engagez, & firent ren- An. 589.
rer en ſervitude tous les eſclaves de leur nation avant J. C.
le l'un & l'autre ſexe qu'ils avoient mis en li- SEDE-
berté. (*t*) Action injuſte & inhumaine, en pu- CIAS 10.
nition de laquelle auſſi bien que de la manière lont ils avoient violé l'Alliance qu'ils avoient ecemment jurée avec Dieu, Jeremie permit à 'épée, à la famine & à la peſte d'executer la vangeance divine, ſur ces perfides, ſur leur Roi, ſur leurs Princes, ſur Jeruſalem & ſur oute la Judée, tant qu'ils fuſſent entièrement létruits.

Pendant que les Chaldéens étoient éloignez le Jeruſalem (*u*) Jeremie reſolut de ſe retirer à Anathoth lieu de ſa naiſſance, pour ſe mettre à ouvert du ſiége qu'il prévoioit devoir bien-tôt ecommencer. Il ſe mit donc en chemin our s'y rendre ; mais comme il paſſoit par porte de la Ville, le Capitaine qui en avoit garde, l'arrêta comme s'il avoit eu deſſein 'aller ſe rendre aux Chaldéens. Ce qui fit u'on le renferma dans la maiſon de Jona- han le Secretaire, dont on avoit fait la priſon ommune de la Ville, où il demeura pluſieurs ours.

Les Egyptiens voiant approcher les Chaldéens 'oſerent en venir aux mains avec une Armée nombreuſe & ſi aguerrie. Ils reprirent (*w*) lonc le chemin de leur païs, & abandonnerent edecias à tous les perils de la guerre où ils l'a- oient eux-mêmes engagé. C'eſt à ce ſujet (*x*) que

(*s*) *Jerem.* XXXIV. 11. (*t*) Ibid. vſ. 17-22.
(*u*) *Jerem.* XXXVII. 11--15. (*w*) Ibid. vſ. 7.
(*x*) *Ezech.* XXIX.

An. 589. avant J.C. SEDECIAS 20. que le Prophéte Ezéchiel après leur avoir reproché leur perfidie, de n'*avoir été qu'un roſeau & une aide de néant* à ceux à qui ils avoient promis par ſerment & par une alliance ſolemnelle, de donner du ſecours, leur dénonce qu'en punition de cette infidélité les quarante ans ſuivans ſeroient pour eux & pour leur Roi des années de guerre, de trouble & de déſolation. Il leur (*y*) prédit encore qu'ils ſeroient reduits ſi bas & dans un état ſi mépriſable, qu'ils n'auroient plus à l'avenir aucun Prince de leur Nation; ce que l'évenement à juſtifié. Car peu de tems après l'expiration de ces quarante années, ils devinrent une Province des Perſes, & depuis ce tems-là ils ont toûjours été gouvernez par des étrangers. Car après l'extinction du Roïaume des Perſes, ils ont été ſucceſſivement aſſujettis aux Macédoniens, aux Romains, aux Sarrazins, aux Mammelucs, & enfin aux Turcs de l'Empire deſquels l'Egypte eſt aujourd'hui une Province.

Après la retraite des Egyptiens, Nabucodonoſor (*z*) revint devant Jeruſalem & y remit le ſiége, qui dura environ un an, depuis le dernier inveſtiſſement de la place juſques à ſa priſe.

Sedecias ſe voiant ainſi aſſiégé de nouveau, (*a*) fit ſortir Jeremie de priſon & lui demanda ce que Dieu lui reveloit touchant l'état de ſes affaires. Toute la réponſe qu'il en eut, fut qu'il tomberoit entre les mains du Roi de Babylone.

Le

(*y*) *Ezech.* XXIX. 13.
(*z*) *Jerem.* XXXVII. 8. (*a*) Ibid. vſ. 17--21.
(*b*) *Jerem.* XXI. 1--14.

Le Prophéte obtint cependant de Sedecias à force de prières, qu'il ne ſeroit point renvoié dans la priſon commune de la Ville où, vû l'infection du lieu, il ne pouvoit que périr, mais qu'il ſeroit mis dans la priſon de la Cour du Roi où il reſta, & où il reçut chaque jour une portion de pain du magaſin public juſqu'à la priſe de la Ville. An. 582. avant J. C. SEDECIAS 10.

Sedecias ſe trouvant vivement preſſé par les aſſiégeans, (*b*) envoia encore une fois des meſſagers vers Jeremie pour s'enquerir de l'Eternel touchant le ſuccès de cette guerre. Le Prophéte répondit que tout ce que l'Eternel lui faiſoit entendre ſur ſon ſujet c'étoit, que ſouverainement irrité contre lui & contre ſon Peuple à cauſe de leurs iniquitez, il combattroit lui-même contre la Ville & la détruiroit: que le Roi & le Peuple ſeroient livrez au Roi de Babylone: que ceux qui reſteroient dans la Ville pendant le ſiége ſeroient conſumez par la peſte, par la famine & par l'épée; mais que ceux qui en ſortiroient & iroient ſe rendre aux Chaldéens, auroient leur vie pour butin. Cette réponſe offenſa tellement (*c*) les Seigneurs & les principaux Officiers qui étoient auprès du Roi, qu'ils l'animerent contre Jeremie, l'accuſant de décourager par ſes prédictions le Peuple & les gens de guerre, & de chercher leur malheur plûtôt que leur avantage; de ſorte qu'aiant été mis entre leurs mains, ils le jetterent dans une baſſe foſſe où il ſeroit infailliblement péri, ſi (*d*) Hebedmelec un des Eunuques de la Cour n'eût ſolli-

(*c*) *Jerem.* XXXVIII. 1--6.
(*d*) *Jerem.* XXXVIII. 7--13

An. 589. avant J. C. SEDECIAS 10. ſollicité le Roi en ſa faveur & ne l'en eût fait tirer; (*dd*) action charitable qui fut cauſe que Dieu le fit aſſurer qu'il y auroit auſſi grace pour lui, & que la vie lui ſeroit conſervée. Après cela (*e*) Sedecias aiant fait venir Jeremie auprès de lui dans le Temple, le conſulta en ſecret ſur l'état de ſes affaires. Mais le Prophéte ne lui en dit autre choſe que ce qu'il lui en avoit dit auparavant. Il ajoûta ſeulement, qu'il n'y avoit point de ſalut pour lui ni pour la Ville, à moins qu'il ne ſortît volontairement & n'allât ſe remettre entre les mains des Généraux du Roi de Babylone qui avoient la conduite du ſiége, à quoi il le ſollicita fortement. Mais Sedecias n'aiant pas goûté ce conſeil, le renvoia en priſon & ne le conſulta plus depuis ce tems là.

An. 588. avant J. C. SEDECIAS 11. Au commencement de l'an onzième de Sedecias, Dieu déclara par ſon Prophéte Ezéchiel les châtimens qu'il préparoit à Tyr, pour avoir inſulté à la miſére des Juifs, lui prédiſant qu'elle ſeroit expoſée aux mêmes calamitez par le même Nabucodonoſor entre le mains duquel il la livreroit. C'eſt le ſujet des Chapitres XXVI. XXVII. & XXVIII. de ſes prophéties. Dieu reproche en particulier dans le dernier à Itobal Roi de Tyr, la folle opinion qu'il avoit conçue de ſa ſageſſe & de ſes lumières, comme (*f*) *s'il etoit plus ſage que Daniel & qu'il n'y eût rien de ſi caché qui ne lui fût connu.* Ce qui montre à quel degré de reputation la ſageſſe

(*dd*) *Jerem.* XXXIX. 16.
(*e*) *Jerem.* XXXVIII. 14--23.
(*f*) *Ezechiel* XXVIII. 3.

geſſe de Daniel étoit parvenuë, puiſqu'elle avoit paſſé en Proverbe dans tout l'Orient. Cependant ſelon le calcul que nous avons fait de ſon âge, il ne pouvoit avoir alors plus de trente-ſix ans. A la fin du XXVIII. Chapitre d'Ezéchiel les mêmes jugemens ſont dénoncez à Sidon, pour la même cauſe. An. 588. avant J. C. SEDECIAS II.

La même année, Dieu prononça par le même Prophéte ſes jugemens contre Pharaon & les Egyptiens. Il déclara qu'il feroit marcher contr'eux le Roi de Babylone, qu'il les livreroit entre ſes mains, & que malgré leur puiſſance & leur orgueil ils n'échapperoient pas plus à ſa vangeance que n'avoient fait les Aſſyriens qui étoient encore plus grands & plus puiſſans qu'eux. Ces prédictions ſont la matière des Chap. XXX & XXXI. de ſes Revelations.

Le neuvième jour du quatrième mois de cette année (g) Jeruſalem fut priſe par les Chaldéens, environ un an après que le ſiége y avoit été mis pour la dernière fois. Comme ils entroient dans la Ville, Sedecias s'enfuit avec ſes gens de guerre: il perça au travers du camp ennemi & tâcha de ſe ſauver au delà du Jourdain. Mais les Chaldéens l'aiant pourſuivi le joignirent près de Jerico, où aiant été abandonné de ceux qui l'accompagnoient, il fut pris & mené au Roi de Babylone à Ribla en Syrie où il faiſoit alors ſa reſidence. Nabucodonoſor fit tuer en ſa préſence ſes fils & tous les Grands qui avoient été pris avec lui; il lui fit enſuite crêver les yeux, & l'aiant chargé de chaînes d'airain

(g) II. *Rois* XXV. 3. 4. II. *Chron.* XXXVI. 17. *Jerem.* XXXIX. 2--10. LII. 6--11.

An. 588. avant J. C. DE CYAXARE II.

d'airain il le fit conduire dans cet état à Babylone, où ce malheureux Prince finit ſes jours en priſon. Ainſi fut accompli (*h*) ce qu'avoit prédit Ezéchiel ſur ſon ſujet, qu'il ſeroit tranſporté à Babylone au païs des Chaldéens, mais qu'il ne verroit pas cette Ville quoiqu'il y dût mourir.

Le ſeptième jour du cinquième mois, c'eſt-à-dire, vers la fin de notre Juillet, (*i*) Nebuzaradan Capitaine des Gardes du Roi de Babylone vint à Jeruſalem. Il enleva tous les vaiſſeaux ſacrez du Temple, & tout ce qu'il y avoit de précieux dans le Palais du Roi, & dans toutes les autres maiſons de la Ville. Après quoi, ſelon l'ordre qu'il avoit reçu de ſon maître, le dixième du même mois il mit le feu au Temple & à la Ville & les détruiſit entièrement: il renverſa auſſi les murailles avec leurs tours & leurs autres défenſes, raſa tout ce qu'il y avoit de bâtimens & reduiſit la Ville en un monceau de ruines. Jeruſalem reſta cinquante-deux ans dans ce déplorable état, juſques à ce que par la faveur de Cyrus les Juifs revenus dans leur patrie la rebâtirent. En mémoire de cette calamité les Juifs ont obſervé juſques à aujourd'hui deux Jeûnes; l'un le dix-ſeptième du quatrième mois qui tombe dans notre mois de Juin, pour la deſtruction de Jeruſalem, l'autre, le neuvième du cinquième mois qui tombe dans notre Juillet, pour l'embraſement du Temple.

Il

(*h*) *Ezechiel.* XII. 13.
(*i*) II. *Rois* XXV. 8-17. *Jerem.* LII. 12-23.
(*k*) *Zachar.* VIII. 19.
(*l*) *De Bello Judaïco*, Lib. VII. cap. 10.

Il eſt fait mention de l'un & de l'autre (*k*) dans Zacharie, ſous les noms de Jeûne du quatrième mois & de Jeûne du cinquième mois, comme de ſolemnitez qui avoient été célèbrées tous les ans depuis la deſtruction de Jeruſalem juſques à ſon tems qui étoit ſoixante-dix ans après. Joſephe (*l*) remarque que le Temple fut brûlé par Nabucodonoſor, le même jour & le même mois qu'il fut enſuite brûlé par Tite pour la ſeconde fois. An. 588. avant J. C. SEDECIAS 11.

Nebuzaradan, non content de détruire la Ville & le Temple, fit encore captif tout le Peuple qu'il y trouva. Il prit entr' autres (*m*) Seraja le Souverain Pontife & Sophonie le ſecond Sacrificateur & environ ſoixante-dix autres perſonnes des plus conſiderables, & les mena à ſon maître qui étoit alors à Ribla & qui les y fit tous mourir. Il laiſſa (*n*) dans le païs la plus vile partie du Peuple pour labourer les terres & tailler les vignes, il leur donna pour Gouverneur Guedalia fils d'Ahikam & emmena tout le reſte à Babylone.

A l'égard de Jeremie, (*o*) Nabucodonoſor chargea expreſſément Nebuzaradan de ne lui faire aucun mal, mais d'avoir un ſoin particulier de ſa perſonne & de faire pour lui tout ce qu'il ſouhaiteroit. C'eſt pourquoi ce Général ne fut pas plûtôt arrivé à Jeruſalem, qu'il fit ſortir ce Prophéte de la priſon où il avoit été renfermé par l'ordre de Sedecias & le remit en liberté;

(*m*) II. *Rois* XXV. 18--21. *Jerem.* LII. 24--27.
(*n*) II. *Rois* XXV. 22--25. *Jerem.* XXXIX. 9. 10. & LII. 15. 16.
(*o*) *Jerem.* XXXIX. 11--14. & XL. 1--6.

An. 588. avant J. C. SEDECIAS 11.

liberté ; & lorſqu'il s'en retourna vers ſon maître il le mena avec lui juſqu'à Rama, où il lui laiſſa le choix d'aller avec lui à Babylone où il ſeroit entretenu aux dépens du Roi, ou de reſter dans le païs. Jeremie aiant préferé le dernier parti, Nebuzaradan lui donna des vivres & des préſens & le renvoia à Guedalia, à qui il ordonna de prendre un ſoin tout particulier de lui.

Nabucodonoſor aiant repris le chemin de Babylone, (*p*) tous ceux qui pour la crainte des Chaldéens s'étoient refugiez chez les Nations voiſines, ou qui après la déroute de Jerico s'étoient cachez dans les champs & dans les déſerts, apprenant que Guedalia avoit été établi Gouverneur du païs, ſe rendirent auprès de lui; & ſur l'aſſurance qu'il leur donna avec ſerment que ſous ſon Gouvernement ils ſeroient en ſûreté, ils s'établirent dans le païs & en recueillirent les fruits. Les principaux d'entr'eux étoient Johanan & Jonathan enfans de Kareah, Seraja fils de Tanhumet, Hazaria fils de Hoſahja & Iſmaël fils de Nethanja.

Mais Iſmaël (*q*) n'étoit venu vers lui que pour le trahir & s'en défaire. Comme il étoit du ſang Roial, il comptoit que les Chaldéens n'étant plus dans la Judée, il pourroit s'en faire Roi. Pour executer ce deſſein, il avoit comploté de tuer Guedalia & de ſe ſaiſir enſuite du Gouvernement. Bahalis Roi des Hammonites étoit entré dans ce complot. Mais Johanan

(*p*) II. *Rois* XXV. 23. *Jerem.* XL. 7--12.
(*q*) *Jerem.* XL 13--16.
(*r*) *Jerem.* XLI.

nan en aiant eu avis, alla trouver avec les principaux de la Nation Guedalia, pour l'informer des mauvaises intentions d'Ismaël, & il s'offrit de le garentir du malheur dont il étoit menacé, en tuant ce perfide. Mais Guedalia qui étoit d'un naturel fort doux & nullement soupçonneux, ne pût se persuader qu'Ismaël fût capable d'une action si lâche. Il continua donc de vivre familierement avec lui. Ismaël (r) profitant de sa securité le vint trouver au septième mois qui répond à notre Septembre, que la plûpart du Peuple étoit dispersé dans la campagne pour la recolte; & pendant qu'ils étoient à manger & à boire dans un festin que Guedalia lui donnoit avec beaucoup de cordialité & à ceux qui l'accompagnoient, ils se jetterent sur lui & le tuerent. Il massacrerent en même tems un grand nombre de Juifs & de Chaldéens qu'ils trouverent auprès de lui en Mitspa, & emmenerent le reste prisonnier. Le lendemain aiant appris que quatre-vingt personnes alloient par dévotion à la maison de Dieu (s) avec des offrandes & de l'encens, il les attira par artifice dans Mitspa où il les tua tous, à la reserve de dix, qui pour racheter leur vie lui offrirent leurs provisions des fruits du païs. Après cela aiant pris avec eux tous leurs captifs, parmi lesquels se trouvoient les filles du Roi, ils se mirent en chemin pour se retirer vers le Roi des Hammonites. Mais Johanan & les autres

An. 588. avant J. C. SEDECIAS 11.

(r) A Jerusalem. Car quoique le Temple fût détruit, les Juifs, restez en Judée, continuerent à offrir les sacrifices & à adorer au même endroit où il avoit été placé, tant qu'ils demeurerent dans le païs.

An. 588. avant J. C. SEDECIAS II.

autres chefs n'eurent pas plûtôt entendu parler de cet horrible attentat, qu'avec tout ce qu'ils purent ramaſſer de gens armez, il pourſuivirent Iſmaël, & l'aiant atteint à Gabaon, reprirent tous les priſonniers. Mais Iſmaël ſuivi de huit des ſiens s'enfuit vers le Roi des Hammonites. Ce meurtre de Guedalia arriva deux mois après la deſtruction de la Ville & du Temple de Jeruſalem, le trentième du ſeptième mois. Les Juifs depuis ce tems-là ont fait de ce jour un jour de Jeûne. Zacharie (*t*) en fait mention, ſous le nom du Jeûne du ſeptième mois. C'eſt avec raiſon qu'ils en ont fait un jour de deuil, car ce fut ce qui mit le comble à leur calamité.

Après ce fatal accident (*u*) Johanan & le reſte du Peuple craignant le reſſentiment du Roi de Babylone, prirent le parti de quitter Mitſpa & de ſe ſauver en Egypte. Ils s'arrêterent quelque tems à Bethlehem, pour conſulter Jeremie qu'ils emmenoient avec eux ſur le ſuccès de leur voiage, & le prierent de s'en enquerir de l'Eternel. Le Prophéte dix jours après aiant reçu réponſe de Dieu les fit aſſembler & leur dit, que s'ils demeuroient dans le païs ils s'en trouveroient bien; que Dieu les protegeroit & porteroit le Roi de Babylone à leur être favorable: & qu'au contraire ſi, malgré le conſeil que Dieu leur donnoit, ils s'obſtinoient à ſe retirer en Egypte, l'épée & la famine les y pourſuivroient de ſi près qu'ils ſeroient entièrement détruits. Ces remontrances ne firent aucun effet ſur leur eſprit. Comme ils étoient déterminez

(*t*) *Zacharie* VIII. 19.
(*u*) *Jerem.* XLI. 17. XLII.

nez à paſſer en Egypte, ils n'eurent aucun égard au conſeil que Dieu leur donnoit par ſon Prophéte. Ils lui répondirent, que ce conſeil ne venoit pas de Dieu, qu'il lui avoit été ſuggeré par Baruc ſon diſciple pour les expoſer à la fureur du Roi de Babylone. Ainſi Johanan & les autres Capitaines prirent avec eux tout ce qu'il y avoit de Juifs, tant ceux qui étoient revenus dans le païs après le départ des Chaldéens, que ceux que Nabucodonoſor y avoit laiſſez; hommes, femmes, enfans, comme auſſi les filles du Roi, auſſi-bien que Jeremie & Baruc ſon Diſciple, & ſe retirerent en Egypte & s'y rétablirent, juſques à ce que les fleaux dont Dieu les avoit menacez pour leur deſobéiſſance les y atteignirent & les détruiſirent entièrement. C'eſt par là que finit cette malheureuſe année, dans laquelle la Ville & le Temple de Jeruſalem furent détruits & toute la Judée reduite dans la dernière déſolation. An. 588. avant J.C. SEDECIAS II.

Fin du I. Livre.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE SECOND.

An. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 28.

LA douzième année de la captivité de Jehojachin, un de ceux qui étoient échappez de Jeruſalem (*a*) vint trouver Ezéchiel dans la Chaldée & lui apprit la deſtruction de la Ville. A cette nouvelle, le Prophéte prédit que le reſte de la Judée ſeroit ruiné, & que tout ce qui y avoit été laiſſé de Juifs périroit entièrement.

La même année Ezéchiel prophétiſa contre l'Egypte & contre Pharaon-Hophra. Il prédit que Dieu ſuſciteroit contre lui Nabucodonoſor;

(*a*) *Ezechiel* XXXIII. 21--29.
(*b*) *Jeremie* XLIV. 1.
(*c*) Vide BOCHARTI *Phaleg*, Part. I. Lib. IV. cap. 27

ſor: que, ce conquerant déſoleroit ſon Roïaume, & qu'il périroit avec toutes ſes Armées, comme tant d'autres Nations que Dieu avoit exterminées en punition de leurs iniquitez. C'eſt le ſujet du Chap. XXXII. de ſa prophétie. An. 587 avant J. C. NABUC. 18.

Les Juifs qui avoient cherché leur retraite en Egypte, s'étoient établis (*b*) à *Migdol*, à *Taphnés*, à *Noph* & au païs de *Patros*; c'eſt-à-dire, (*c*) à Magdole près de la Mer Rouge, à Daphné près de Peluſe, à Memphis & dans la Thebaïde. Ils s'y abandonnerent à l'Idolâtrie (*d*) ſervant la Reine des Cieux & les autres fauſſes Divinitez du païs, ſans ſe ſoucier en aucune manière du Seigneur leur Dieu. Impieté que (*e*) Jeremie reprocha hautement à (*f*) ceux de Patros ou de la Thebaïde parmi leſquels il ſe trouvoit. Car pour lui ôter tout moien de s'en retourner & de les quitter une ſeconde fois, ils l'avoient emmené dans ces quartiers-là, qui de tous les endroits d'Egypte où ils avoient des établiſſemens étoient les plus éloignez de la Judée. Mais toutes ſes remontrances furent vaines. Ils déclarerent (*g*) qu'ils ne vouloient plus ſervir l'Eternel, mais perſiſter dans leur Idolâtrie: qu'ils n'avoient jamais été plus heureux que quand ils avoient pratiqué ce Culte: que ce n'étoit que depuis qu'ils l'avoient diſcontinué que toutes leurs diſgraces leur étoient arrivées; qu'ainſi ils étoient reſolus de ne plus prêter l'oreille à quoi qu'il leur pût dire de la part de l'Eternel. C'eſt pourquoi (*h*) l'Eternel

(*d*) *Jeremie* XLIV. 8. 15—19.
(*e*) *Jeremie* XLIV. 1—15. (*f*) *Ibid.* vſ. 15.
(*g*) *Jeremie* XLIV. 16—19. (*h*) *Ibid.* vſ. 26-30.

An. 587. avant J. C. NABUC. 18.

nel ordonna à Jeremie de leur déclarer, que tous ceux de leur Nation qui demeuroient en Egypte ſeroient exterminez par l'épée & par la famine, à un petit nombre près qui ſe ſauveroient en Judée. Le Prophéte leur en donna pour ſigne, que Pharaon-Hophra Roi d'Egypte, ſur lequel ils s'appuioient, tomberoit entre les mains de ceux qui en vouloient à ſa vie, comme Sedecias avoit été livré à Nabucodonoſor; & que quand cette diſgrace ſeroit arrivée à ce Prince à leurs yeux, ils devoient compter que celle qui les regardoit ne tarderoit pas à venir, comme en effet ils en firent l'épreuve dix-huit ans après.

Il n'eſt plus fait mention après cela de Jeremie. Il mourut apparemment bien-tôt après en Egypte, étant déja fort avancé en âge; car il avoit prophétiſé environ quarante & un an depuis la treizième année de Joſias, & ne pouvant d'ailleurs qu'être fort caſſé & affoibli par les malheurs qui lui étoient arrivez & à ſa patrie. Tertullien, S. Epiphane, S. Jerôme, Dorothée & Zonare diſent qu'il y fut lapidé par les Juifs en haine des reproches qu'il leur faiſoit ſur leur Idolâtrie: & c'eſt de lui que quelques-uns entendent ces paroles de S. Paul dans ſon Epître aux Hébreux, (*hh*) *Ils ont été lapidez*. D'autres croient que Pharaon-Hophra le fit mourir pour les prédictions qu'il avoit faites contre

(*hh*) *Hebreux* XI. 37.

(*i*) Dans la verſion Grecque de *Daniel*, Chap. III. 1. il eſt dit que ceci arriva l'an 18. de Nabucodonoſor. Mais dans le Texte Original il n'y eſt fait aucune mention de l'année. Ainſi il eſt fort probable que cette particularité

s'y

contre lui. Mais ce ne ſont là que des conjectures très-incertaines. An. 586. avant J.C. NABUC. 18.

Nabucodonoſor étant revenu à Babylone, après avoir fini heureuſement la guerre de Judée & mis ordre entièrement à ſes affaires dans la Syrie & dans la Paleſtine, il fit faire des dépouilles qu'il avoit remportées dans cette expedition, (*i*) une ſtatuë d'or à l'honneur de Bel ſon Dieu, & la fit ériger & conſacrer dans la plaine de Dura. On en trouve l'Hiſtoire detaillé au long, dans le III. Chapitre de Daniel. On demande comment ce Prophéte put éviter d'être jetté dans la fournaiſe ardente, à laquelle ſes trois compagnons furent condamnez à cette occaſion. Il eſt certain qu'il ne flêchit point le genou devant cette Idole. Une complaiſance de cette nature, qui tendoit directement au deshonneur de Dieu, ne peut compatir avec le caractère d'un homme ſi pieux & ſi réligieux. Il faut donc dire, ou qu'il étoit abſent, ou que s'il fut préſent, perſonne ne l'oſa accuſer. Le dernier paroît le plus probable. Car Nabucodonoſor aiant ſommé tous les Grands de ſon Roïaume, tous ſes Officiers & tous ſes Miniſtres d'aſſiſter à la ſolemnité de cette Dédicace, il n'eſt pas vraiſemblable qu'il eût été permis à Daniel, qui étoit l'un des principaux, de s'abſenter dans cette conjoncture. Il eſt donc plus vraiſemblable qu'il étoit préſent, & que s'il

s'y étoit gliſſée de quelque note marginale, qui, à ce que je crois, n'étoit pas deſtituée d'autorité. Car cet évenement ne pouvoit plus naturellement tomber que ſur cette année du regne de ce Prince, ce qui a fait que je l'y ai placé, conformément à cette verſion.

An. 587. avant J. C. NABUC. 18. s'il ne fut pas accuſé de n'avoir pas adoré la ſtatuë, c'eſt que ſes ennemis crurent qu'il n'étoit pas à propos de commencer par lui, vû le grand crédit qu'il avoit auprès du Roi, mais qu'il valoit mieux s'en prendre d'abord à ſes trois compagnons, & ſe fraier par là le chemin à l'attaquer enſuite lui-même avec plus de ſuccès. Mais la délivrance miraculeuſe de ces trois jeunes Hébreux arréta toutes les accuſations qu'on auroit pû porter contre Daniel; Et voilà pourquoi il n'eſt point parlé de lui dans cette occaſion.

An. 586. avant J. C. NABUC. 19. Nabucodonoſor la vingt & unième année de ſon regne ſelon le calcul des Juifs, la dix-neuviéme ſelon celui des Babyloniens, & la ſeconde depuis la deſtruction de Jeruſalem, revint dans la Syrie, & (*k*) mit le ſiége devant Tyr, dans le tems qu'Itobal en étoit Roi. Ce fut pour lui une rude entrepriſe, puiſqu'il mit treize ans à emporter cette place. C'étoit une Ville forte & opulente, qui n'avoit jamais été aſſujettie à aucune puiſſance étrangere, & qui étoit alors (*l*) en grande réputation pour ſon commerce, par le moien duquel pluſieurs de ſes citoyens étoient devenus (*m*) autant de *Princes* en richeſſes & en magnificence. Elle (*n*) avoit été bâtie par les Sidoniens deux cens quarante ans avant la conſtruction du Temple de Jeruſalem. Car (*o*) Sidon aiant été priſe par les Philiſtins d'Askalon, pluſieurs de ſes habitans s'étant

(*k*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. cap. 11. *& contra Apionem* Lib. I. p. 1046.
(*l*) *Ezechiel* XXVI. & XXVII.
(*m*) *Eſaïe* XXIII. 8.

s'étant ſauvez dans leurs Vaiſſeaux bâtirent Tyr. C'eſt pour cela que cette Ville eſt appellée dans Eſaïe (*p*) *la fille de Sidon.* Mais elle ſurpaſſa bien-tôt ſa mere en grandeur, en richeſſes & en puiſſance. Ainſi elle ſe trouva en état de reſiſter pendant tant d'années aux forces de ce puiſſant Monarque, ſous le joug duquel tout le reſte de l'Orient avoit plié. An. 586. avant J. C. NABUC. 19.

Pendant que Nabucodonoſor étoit occupé à ce ſiége, il detacha Nebuzaradan Capitaine de ſes Gardes avec une partie de ſon Armée pour ravager le païs d'Iſraël. C'étoit ſans doute pour vanger le meurtre de Guedalia, ne pouvant y avoir d'autre raiſon qui pût engager ce Prince à ruïner ce miſerable reſte de Peuple, qu'il avoit lui-même laiſſé & établi dans ce païs. Dans cette expédition (*q*) Nebuzaradan enleva tout ce qu'il put trouver d'Iſraëlites & les envoia à Babylone. Mais ils ne montoient tous enſemble qu'à ſept-cens quarante-cinq perſonnes, tous les autres s'étant ſauvez en Egypte, comme nous venons de le rapporter. An. 584. avant J. C. NABUC. 21.

Cette dernière captivité acheva de ruïner la Judée, aucun de ſes premiers habitans n'y érant reſté. Par là furent accomplies les prédictions d'Eſaïe, de Jeremie, d'Ézéchiel & des autres Prophétes ſur ce ſujet, & particulierement (*r*) celle d'Ezéchiel par laquelle le ſupport de Dieu envers la maiſon d'Iſraël eſt fixé à CCCXC. jours & envers la maiſon de Juda à XL.

(*n*) JOSEPHUS *Antiq* Lib. VIII. cap. 2.
(*o*) JUSTIN. Lib. XVIII. cap. 3.
(*p*) *Eſaïe* XXIII. 12.
(*q*) *Jerem.* LII. 30. (*r*) *Ezechiel* IV. 1—8.

An. 584. avant J.C. NABUC. 21.

à XL. jours. Car, prenant, ſelon le ſtile prophétique, les jours pour des années, il ſe trouve préciſement depuis l'Apoſtaſie de Jeroboam juſqu'à cette dernière captivité CCCXC. ans, pendant lequel tems Dieu ſupporta l'Idolâtrie de la maiſon d'Iſraël. D'un autre côté, depuis la dix-huitième année de Joſias (*f*) dans laquelle la maiſon de Juda s'engagea ſolemnelement à marcher dans les voies de Dieu juſques au même tems, il ſe trouve préciſément quarante ans, pendant leſquels Dieu tolera leurs infractions à cette Alliance. Mais ces années de tolerance étant expirées à l'égard de l'une & de l'autre, Dieu rendit leur ruïne complette dans cette dernière captivité, où elles éprouverent toutes deux le même ſort, une partie de ceux qui furent tranſportez dans cette occaſion étant de la maiſon de Juda & l'autre de la maiſon d'Iſraël. D'autres font finir l'une & l'autre de ces ſupputations à la deſtruction de Jeruſalem. Pour fonder leur hypotheſe, ils prennent le commencement des XL. années de tolerance pour la maiſon de Juda, du tems où Jeremie fut envoié aux Juifs pour leur prêcher la repentance, ſavoir de la treizième année de Joſias, (*t*) en laquelle il fut appellé pour la première fois à cet Office; depuis lequel tems juſques à la dernière année de Sedecias que Jeruſalem fut détruite, il s'écoula préciſement quarante ans. A l'égard des CCCXC. ans de tolerance pour la maiſon d'Iſraël, en prenant ce tems depuis l'apoſtaſie de Jeroboam, ils font que ce periode ait juſtement le même terme; c'eſt-

(*t*) II. *Chron.* XXXIV. 29—31.

c'eſt-à-dire, qu'il renferme CCCXC. ans précis, depuis ce tems-là juſques à la ruïne de Jeruſalem. Mais comme dans cette prophétie ce periode d'années regarde la maiſon d'Iſraël par oppoſition à la maiſon de Juda, on ne peut guéres en fixer la fin à la deſtruction de Jeruſalem, qui n'intereſſoit la maiſon d'Iſraël en aucune manière. Car cette Ville n'étoit point du Roïaume d'Iſraël, mais de celui de Juda dont elle étoit la capitale : de ſorte que ſa ruïne fut un châtiment pour Juda & non pour Iſraël. Il n'en fut pas de même de cette dernière captivité. Les deux maiſons en ſouffrirent également. Ainſi elle a pu être le terme de ces années de tolerance qui les regardoient l'une & l'autre. An. 584. avant J. C. NABUC. 21.

Pour ce qui eſt des XL. années du ſupport de Dieu envers la maiſon de Juda que quelques uns comptent depuis la miſſion de Jeremie, il faut convenir que depuis ce tems-là juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem, il y a préciſement XL. ans. Comme donc les (*u*) CXX. ans de la patience de Dieu envers l'ancien Monde, ſont auſſi comptez de l'envoi que Dieu leur fit de Noé pour les exhorter à la repentance, je ſerois aſſez porté à compter ces XL. années du ſupport de Dieu envers Juda, par les quarante années que Jeremie emploia à prêcher aux Juifs la repentance. Ce qui m'empêche pourtant de donner entièrement dans ce ſentiment, c'eſt qu'on ne peut pas bien comprendre, pourquoi Ezéchiel auroit pris pour époque de ſa miſſion l'an dix-huit de Joſias, d'où il eſt certain

(*t*) *Jerem.* I. 2. (*u*) *Gen.* VI. 3.

An. 584. avant J.C. NABUC. 21.

tain qu'il faut compter la trentième année dans laquelle il fut appellé à l'Office de Prophéte, ſi ce n'eſt par rapport aux XL. ans de la patience de Dieu envers la maiſon de Juda, dont il parle lui-même dans ſes prophéties.

Nebuzaradan aiant ainſi déſolé la Judée (*w*) marcha contre les Hammonites. Il détruiſit Rabba leur Ville roiale, il ravagea leur païs par le fer & par le feu, & emmena en captivité leur Roi, leurs Princes & la plûpart des principaux de la Nation: rigueur dont il uſa ſans doute envers eux, pour les punir de la part qu'ils avoient euë au meurtre de Guedalia.

Pendant que Tyr étoit aſſiégée, il eſt vraiſemblable que les Philiſtins, les Moabites, les Iduméens, les Sidoniens & les autres Peuples voiſins furent expoſez aux incurſions & aux ravages des Babyloniens, & qu'ils éprouverent ainſi les maux qui leur avoient été prédits par (*x*) Jeremie & par (*y*) Ezéchiel.

An. 574. avant J.C. NABUC. 31.

L'an quatorzième de la deſtruction de Jeruſalem qui étoit le vingt & cinquième de la captivité de Jehojachin, Ezéchiel eut toutes les viſions & toutes les revelations ſur l'état futur de l'Egliſe, qui ſont compriſes depuis le Chapitre XL. juſqu'à la fin de ſon Livre.

La même année les Jugemens dont Dieu avoit menacé Pharaon-Hophra, ou Apriès Roi d'Egypte, commencerent à tomber ſur lui. Car les (*z*) Cyrenéens colonie des Grecs qui s'étoit établie en Afrique, aiant pris aux Libyens,

(*w*) *Jerem.* XLIX. 1—6. *Ezechiel* XXV. 1—7. *Amos* I. 14. 15.

(*x*) *Jerem.* XXVII. XXVIII. XXIX.

byens, Nation voiſine ſituée entr'eux & les Egyptiens, & qui confinoit à ces deux Peuples, une grande partie de leur païs & ſe l'étant partagée entr'eux, les Libyens ſe donnerent eux & leur païs à Apriès pour obtenir ſa protection. Là-deſſus Apriès envoia une grande Armée dans la Libye pour faire la guerre aux Cyrenéens. Mais cette Armée aiant été défaite & preſque toute taillée en piéces, les Egyptiens s'imaginerent qu'il ne l'avoit envoiée dans la Libye, que pour l'y faire périr, afin que quand il s'en ſeroit défait, il pût regner plus deſpotiquement ſur ſes ſujets. Cette penſée les irrita tellement, qu'un grand nombre ſe ligueren & ſe ſouleverent contre lui. Apriès aiant appris, cette revolte, leur envoia Amaſis un de ſes Officiers pour les appaiſer & les faire rentrer dans leur devoir. Mais lorſqu'Amaſis eut commencé à leur parler, ils lui mirent ſur la tête les marques de la Roiauté & le proclamerent Roi. Amaſis aiant accepté la couronne qu'ils lui offroient, demeura avec eux & les affermit dans leur revolte. A cette nouvelle Apriès encore plus enflammé de colere, envoia Paterbemis un autre de ſes Officiers & l'un des principaux Seigneurs de ſa Cour pour arrêter Amaſis & le lui amener. Mais Paterbemis ne s'étant pas trouvé en état d'enlever Amaſis au milieu de cette Armée de revoltez dont il étoit entouré, fut traité à ſon retour par Apriès de la maniére la plus indigne & la plus cruelle. Car ce Prince transporté de fureur de ce qu'il ne

An. 574. avant J.C. NABUC. 31.

(y) *Ezechiel* XXV.
(z) HERODOT. Lib. II. c. 161. & IV. c. 159. DIODOR. SICUL.

An. 574. avant J. C. NABUC. 31. ne lui avoit pas amené Amaſis comme il le lui avoit ordonné, ſans conſiderer que ce n'étoit que faute de pouvoir qu'il n'avoit pas executé ſa commiſſion, lui fit couper le nez & les oreilles. Un outrage ſi énorme fait à un homme de ce rang & de ce mérite irrita ſi fort les Egyptiens, que la plûpart s'allerent joindre aux mécontens & que la revolte devint générale. Ce ſoulevement de ſes ſujets obligea Apriès de ſe ſauver dans la Haute-Egypte, où il ſe maintint quelques années, pendant qu'Amaſis occupa tout le reſte du Roïaume.

An. 573. avant J. C. NABUC. 32. Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Egypte (*a*) Nabucodonoſor l'an vingt-ſix de la captivité de Jehojachin, qui étoit le quinzième de la deſtruction de Jeruſalem, ſe rendit maître de Tyr après un ſiége de (*b*) treize années. Il ruïna entièrement la place, ſavoir la Ville qui étoit ſur le continent, dont les ruïnes ont été appellées enſuite Palæ-Tyrus ou l'ancienne Tyr. Mais avant qu'il en fût venu juſques-là, les habitans s'étoient retirez avec la plûpart de leurs effets dans une Iſle voiſine, à un demi-mille du rivage, où ils bâtirent une nouvelle Ville. Auſſi Nabucodonoſor étant entré dans la place, n'y trouva preſque rien, dont il pût donner le pillage à ſes ſoldats, pour les dédommager des fatigues & des travaux qu'ils avoient eſſuiez dans un ſi long ſiége : ce qui l'irrita tellement, qu'il déchargea ſa colere ſur les

SICUL. Lib. I. Part. II.

(*a*) *Ezechiel* XXIX. 17.

(*b*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. cap. 11. *& contra Apionem* Lib. I. p. 1046.

les édifices & ſur le peu d'habitans qui y étoient reſtez, aiant raſé la Ville juſqu'aux fondemens & fait main baſſe ſur tous ceux qu'il y trouva. Depuis ce deſaſtre, cette Ville n'a jamais pu ſe relever & recouvrer ſon ancienne ſplendeur. Le nom & la gloire de Tyr paſſerent à la nouvelle Ville bâtie dans l'Iſle; l'autre n'a plus été qu'un ſimple village, connu ſous le nom de l'ancienne Tyr, comme je viens de le dire. Ce fut celle-ci qui fut aſſiégée par Nabucodonoſor. Cela paroît par la deſcription qu'Ezéchiel nous fait de ce ſiége. Il dit (*c*) que le Roi de Babylone fit un fort contre la place, qu'il dreſſa des terraſſes contr' elle, & (*d*) poſa des machines de guerre pour renverſer ſes murailles. Or tout cela ne peut regarder la nouvelle Tyr qui étoit toute entourée de la mer. Il paroît encore par le Livre du même Prophéte (*e*) que ce Monarque prit Tyr & la détruiſit entièrement. Or il eſt certain que la Ville de l'Iſle fut à l'abri de cette infortune. Car nous trouvons dans les Hiſtoires Phéniciennes, qu'après la mort d'Itobal qui (*f*) fut tué à la fin de cette guerre, (*g*) Baal lui ſucceda & regna dix-ans, & que celui-ci fut ſuivi de divers Magiſtrats qui n'étoient qu'à tems & qui gouvernerent ſucceſſivement la Ville de Tyr ſous le nom de Juges. Il eſt fort vraiſemblable qu'après la priſe & la ruïne de l'ancienne Tyr, ceux qui s'étoient retirez dans l'Iſle voiſine ſe rendirent au Roi

An. 573. avant J.C. NABUC. 32.

(*c*) *Ezechiel* XXVI. 8. (*d*) *Ibid.* vſ. 9.
(*e*) *Ezechiel* XXVI. 4. & 9—12.
(*f*) *Ezechiel* XXVIII. 8—10.
(*g*) JOSEPHUS *contra Apionem* Lib. I. cap. 21

An. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

Roi de Babylone à certaines conditions, & que ce Prince leur donna Baal pour Roi. Ce Prince regna dix ans, au bout desquels & la même année que Nabucodonosor rentra dans son bon sens, Baal étant mort ou aiant été dépose, les Babyloniens pour tenir encore plus les Tyriens dans leur dépendance, mirent le Gouvernement entre les mains de Magistrats qui n'étoient qu'à tems, & qui au lieu du nom de Roi ne portoient que celui de *Suffetes* ou de Juges, nom fort connu chez les Carthaginois descendus des Tyriens; car c'étoit ainsi qu'ils (*b*) appelloient les premiers Magistrats de leur République. Ce nom est derivé du mot Hébreu *Shophetim* qui signifie des Juges, & qui est le même nom que porterent pendant plusieurs générations les Chefs Souverains du Peuple d'Israël avant qu'il eût des Rois. Cette espece de Gouvernement semble avoir subsisté chez les Tyriens, jusques au tems qu'ils furent rétablis dans leur premier état par Darius Hystaspide; ce qui arriva soixante-dix ans après, comme nous le rapporterons en son lieu.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici, combien la Chronologie des Annales Phéniciennes s'ajuste exactement avec celle de l'Ecriture sainte. Ezéchiel place la prise de Tyr par Nabucodonosor à l'an XXVI. de la captivité de Jehojachin. Car le premier jour du pre-

(*b*) Livius Lib. XXVIII. c. 37. *Suffetes eorum qui Summus est Pœnis Magistratus.* Voyez aussi le Livre XXX. 7. & le Livre XXXIV. 61. de cet Historien, où il parle des *Suffetes* comme du Souverain Magistrat chez les Carthaginois.

premier mois de l'an XXVII. il parle Chap. XXIX. 17. 18. &c. de cette Ville comme tombée depuis peu entre les mains de ce conquerant. Par conſéquent elle devoit avoir été priſe l'année precédente, ſavoir l'an XXVI. de cette captivité. Celle-ci tomboit (*i*) dans la XXXII. du regne de Nabucodonoſor ſelon le calcul Babylonien, de laquelle juſqu'à la premiére du regne de Cyrus à Babylone il y a trente-ſix ans, ſelon le Canon de Ptolomée, ce qui ſe trouve de même dans les Annales des Phéniciens. Car ſelon (*k*) le calcul de ces derniers, après la priſe de Tyr par Nabucodonoſor, Baal en eut le Gouvernement dix ans, Ecnibale deux mois, Chelbes dix mois, Abbare trois mois, Mitgon & Geraſtrate ſix ans, Balator un an, Merbale quatre ans & Hirome vingt ans; & c'eſt à la quatorzième année du dernier que ces Annales placent le commencement du regne de Cyrus. Or ſi on joint toutes ces années enſemble, la XIV. d'Hirome, ſe trouvera préciſément la XXXVI. depuis la XXXII. de Nabucodonoſor, qui étoit la XXVI. de la captivité de Jehojachin, & la même en laquelle Ezéchiel poſe la priſe de Tyr. D'où il paroît que ce Prophéte & ces Annales fixent cet évenement à la même année. Car la XXVI. année de la captivité de Jehojachin, à compter en deſcendant, dans laquelle Ezéchiel le place,

An. 573. avant J.C. NABUC. 32.

(*i*) Car la trente-ſeptième année de la captivité de Jehojachin, eſt la quarante-troiſième & derniere année du regne de Nabucodonoſor (II. *Rois* XXV. 27. & Jer. LII. 31.) & ainſi la vingt-ſixième année de cette captivité doit tomber en la trente-deuxième de Nabucodonoſor.

(*k*) JOSEPHUS *contra Apionem* Lib. I.

An. 573. avant J. C. NABUC. 32.

place, & la XXXVI. depuis la XIV. d'Hirome, à compter en remontant, où les Annales Phéniciennes le mettent, ſe trouve être préciſément la même.

Nabucodonoſor & ſon Armée aiant eſſuié de ſi grandes fatigues dans ce long & penible ſiége (*l*) *que toute tête en étoit devenuë chauve & toute épaule pelée*, & n'aiant rien trouvé dans la place qui pût les recompenſer du ſervice qu'ils venoient de rendre à Dieu en exécutant ſa vangeance contre cette Ville, Dieu pour les en dédommager leur promit par la bouche d'Ezéchiel les dépouilles de l'Egypte. En effet, conformément à cette prédiction, la même année & immediatement après la priſe de Tyr, le Roi de Babylone profitant des diviſions inteſtines où la revolte d'Amaſis avoit jetté ce Royaume, marcha de ce côté-là à la tête de ſon Armée. Il ſubjugua l'Egypte depuis (*m*) Migdol ou Magdole qui eſt à l'entrée de ce Roïaume, juſques à Syene qui eſt l'autre extrêmité vers les frontières d'Ethiopie; il y fit par tout d'horribles ravages (*n*): tua un grand nombre d'habitans & reduiſit le païs dans une ſi grande déſolation, qu'il (*o*) fut plus de quarante ans à ſe rétablir. Nabucodonoſor aiant chargé ſon Armée de dépouilles & ſoumis tout le Roïaume,

(*l*) *Ezechiel* XXIX. 18—20. & XXX. 1—19.

(*m*) *Ezechiel* XXX. 6. Où il faut remarquer que l'on a mal traduit dans notre verſion (& dans la Françoiſe) *depuis la tour de Syene*; car le mot *Migdol* qu'on a traduit *tour*, eſt là un nom propre, & ſignifie la Ville de *Magdol*, qui étoit à l'entrée de l'Egypte du côté de la Paleſtine, comme *Syene* étoit à l'autre extrêmité vers l'Ethiopie. On auroit donc dû traduire, *depuis Magdol juſqu'à Syene*; c'eſt-

me, en vint à un accommodement avec Amasis; & l'aiant confirmé dans la possession du Roïaume, comme son Viceroi, il reprit le chemin de Babylone. An. 573. avant J. C. NABUC. 32.

Pendant que les Babyloniens ravageoient l'Egypte, la plûpart des Juifs qui s'y étoient retirez après le meurtre de Guedalia tomberent entre les mains de ces cruels ennemis, qui en (p) massacrerent une partie, & traînerent le reste captifs en Babylone. Il n'en rechappa qu'un petit nombre, qui se sauverent d'Égypte & qui s'établirent de nouveau dans leur patrie, à la fin de la captivité.

Lorsque le Roi de Babylone eut quitté l'Egypte, Apriès sortant du lieu de sa retraite s'avança vers les côtes de la mer, apparemment du côté de la Libye, & y (q) aiant pris à sa solde une Armée de Cariens, d'Ioniens & d'autres étrangers, il marcha contre Amasis & lui livra bataille près de la Ville de Memphis. Mais aiant eu le malheur d'être battu & même d'être pris prisonnier, il fut mené à la Ville de Saïs & y fut étranglé dans son propre Palais. Par là furent accomplies toutes les prédictions que (r) Jeremie & (s) Ezéchiel avoient faites de ce Prince & de son Peuple, & sur tout celle de Jeremie touchant sa mort, dans laquelle ce Prophéte An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

c'est-à-dire, d'un bout de l'Egypte à l'autre.
(n) *Ezechiel* XXIX. 30. 31. 32.
(o) *Ezechiel* XXIX. 13.
(p) *Jeremie* XLIV. 27. 28.
(q) HERODOT. Lib. II. c. 161. DIODOR. SICUL. Lib. I. Part. II.
(r) Chap. XLIII. XLIV. XLV.
(s) Chap. XXIX. XXX. XXXI. XXXII.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35. phéte dénonce à (*t*) Pharaon-Hophra que Dieu le livreroit entre les mains de ceux qui cherchoient ſa vie, comme il avoit livré Sedecias en la main de Nabucodonoſor. Herodote (*u*) rapporte de ce Prince, qu'il étoit ſi orgueilleux & ſi enflé de l'opinion de ſon mérite, qu'il ſe vantoit qu'il n'étoit pas au pouvoir des Dieux mêmes de le detrôner, tant il s'imaginoit avoir établi ſolidement ſa puiſſance: ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'Ezéchiel (*w*) lui fait dire: *la rivière eſt à moi, c'eſt moi qui l'ai faite*. En effet, pendant les vingt premières années de ſon regne, il avoit été auſſi heureux qu'aucun de ſes predéceſſeurs, ſes armes (*x*) aiant proſperé contre les Cypriots, les Sydoniens, les Philiſtins & d'autres Nations. Mais depuis que, comme Caligula, il voulut être regardé comme un Dieu, ſon bonheur l'abandonna & il fit cette malheureuſe fin que je viens de rapporter. Après ſa mort (*y*) Amaſis devint poſſeſſeur paiſible de toute l'Egypte, dont il occupa le trône pendant quarante ans, depuis la mort d'Apriès. Cette revolution arriva l'an XIX. de la deſtruction de Jeruſalem.

La même année Nabucodonoſor de retour à Babylone de ſon expédition d'Egypte, y eut le ſonge de ce grand & myſterieux arbre coupé

(*t*) *Jeremie* XLIV. 30.
(*u*) HERODOT. Lib. II. c. 169.
(*w*) *Ezechiel* XXIX. 9.
(*x*) HERODOTUS, Lib. II. c. 169. DIODOR. SICUL. Lib. I. Part. II. *Jeremie* XLVII. 1.
(*y*) HERODOTUS ibid. DIODOR. SICUL. ibid.
(*z*) HERODOTUS, Lib. I. c. 184. CTESIAS, JUSTINUS, Lib. I. Cap. II.

A. *le Pont.*
B. *le Vieux Palais.*
C. *le Nouveau Palais.*
D. *les Jardins.*
E. *le Temple de Bolus.*

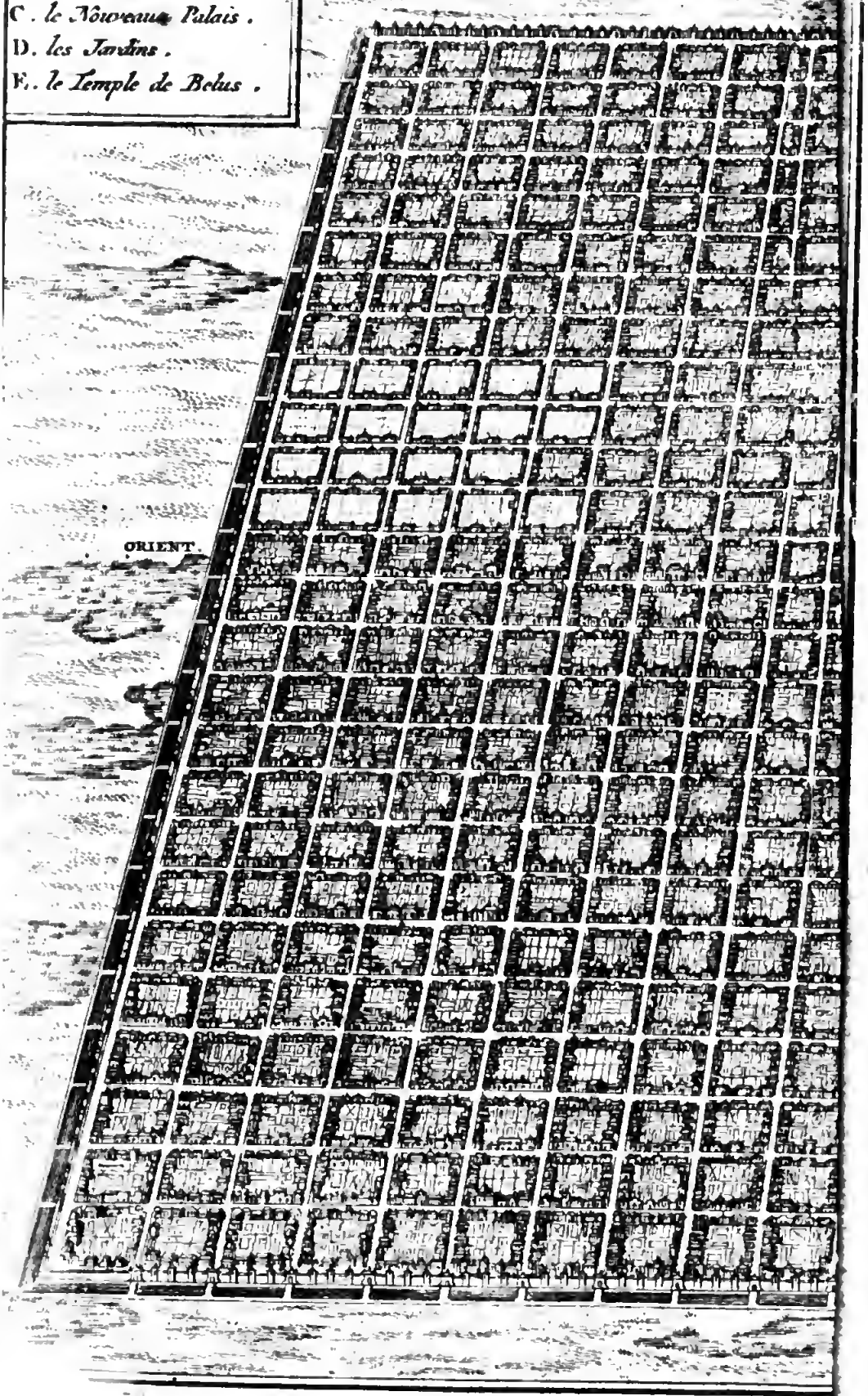

PL

pé par l'ordre du Ciel, dont on trouve le recit & l'interpretation au IV. Chapitre de Daniel. An. 572. avant J. C. NABUC. 35.

Nabucodonosor aiant terminé heureusement toutes ses guerres & se trouvant dans une pleine tranquilité, s'appliqua à mettre la dernière main à la construction de Babylone. Les uns attribuent la fondation de cette puissante Ville (*a*) à Semiramis; d'autres (*a*) à Belus. Mais qui qui en ait été le fondateur, il est certain que ce fut Nabucodonosor qui en fit une des merveilles du Monde. Les principaux ouvrages qui (*b*) l'ont renduë si fameuse étoient I. Les murailles de la Ville. II. Le Temple de Belus. III. Le Palaïs Royal avec ses Jardins suspendus. IV. Les Digues & les Quais de la rivière qui la traversoit & V. Le Lac & les Canaux faits à la main pour la décharge des eaux du fleuve. Ouvrages d'une magnificence & d'une dépense qui surpassoient tout ce qu'aucun autre Roi eût jamais fait jusques alors, & avec lesquels tout ce qu'on a fait depuis, aux murailles de la Chine près, ne peut entrer en comparaison.

I. Ces murailles étoient à toutes sortes d'égards prodigieuses. Elles (*c*) avoient quatre-vingt sept pieds d'épaisseur, trois-cens cinquante de hauteur & quatre-cens quatre-vingt stades, qui font soixante (*) milles Anglois, de circuit. Nous

(*a*) QUINTUS CURTIUS, Lib. V. Cap. I. ABYDENUS *ex* MEGASTHENE *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*b*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. cap. XI. ABYDENUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*c*) HERODOT. Lib. I. c. 178.

(*) [Cette évaluation est faite sur le pied de 8. stades au mille Romain, ce qui n'est vrai que du stade Italique

An. 570. avant J. C. Nabuc. 35. Nous tenons ce détail d'Herodote, qui avoit été lui-même ſur les lieux, & qui eſt le plus ancien Auteur, qui en ait écrit. S'il y en a qui ne conviennent pas avec lui là-deſſus, il ſe trouve pourtant que la plûpart de ceux qui s'accordent en quelque ſorte ſur les meſures de ces murailles, (*d*) nous en donnent les mêmes, ou du moins à peu près les mêmes que lui. Ceux qui ne leur donnent que cinquante coudées de hauteur, en parlent ſelon l'état où elles étoient après le tems de Darius Hyſtaſpide. Car les Babyloniens s'étant revoltez & aiant oſé ſoutenir contre ce Prince un long ſiége par la confiance qu'ils avoient dans la force de leurs remparts, lorſqu'il eut pris la Ville, pour (*e*) empêcher que ſes habitans ne ſe revoltaſſent à l'avenir, il en fit enlever les Portes & abbatre les murailles à la hauteur qui vient d'être marquée, au-deſſus de laquelle elles n'ont jamais été élevées depuis. Ces murailles formoient un (*f*) quarré parfait, dont chaque côté étoit de ſix-vingts ſtades ou quinze milles. Elles étoient (*g*) toutes bâties de larges briques, cimentées de bitume, liqueur épaiſſe & glutineuſe qui ſort de terre dans ce païs-là, qui lie plus fortement que le mortier, & qui devient beaucoup plus dure que la brique ou la pierre à qui elle ſert de ciment. Ces murailles étoient entourées d'un

ou moderne; au lieu que le ſtade ancien étant près de la moitié plus court, il en falloit 15. pour faire un mille. Ainſi la grandeur de Babylone n'approchoit pas de celle que notre Auteur lui donne ici]

(*d*) Plinius, Lib. VI. Cap. XXVI. Philostratus, Lib. I. Cap. XVIII.

(*e*) Herodotus, Lib. III. c. 159.

d'un vaſte foſſé, rempli d'eau & revêtu de briques des deux côtez. La terre qu'on en avoit tiré en le creuſant, avoit été emploiée à faire les briques dont les murailles étoient conſtruites. Ainſi par l'extrême hauteur & épaiſſeur des murailles on peut juger quelle étoit la largeur & la profondeur du foſſé. Chaque côté de ce grand quarré avoit vingt-cinq portes, ce qui faiſoit cent en tout, toutes d'airain maſſif. D'où vient que lorſque Dieu promit à Cyrus la conquête de Babylone, il lui dit (Eſaïe XLV. 2.) *Je romprai les portes d'airain.* Dans l'entre-deux de ces portes, il y avoit trois tours, & quatre autres une à chaque angle de ce grand quarré, & trois entre chaque angle de ce grand quarré & la porte prochaine de chaque côté, & toutes ces tours étoient élevées dix pieds plus haut que les murailles. Ce qu'il faut (*b*) ſeulement entendre des lieux où les tours étoient néceſſaires. Divers endroits des murailles étant environnez de marais toûjours pleins d'eau qui en défendoient l'approche, n'avoient point de tours. Auſſi ne montoient-elles toutes enſemble qu'à deux-cens cinquante; au lieu que ſi on avoit ſuivi uniformément le même ordre tout autour de la place, il auroit dû y en avoir un beaucoup plus grand nombre. Des vingt-cinq portes de chaque côté du quarré, partoient autant de ruës, qui aboutiſſoient aux portes du côté op-

An. 572. avant J. C. NABUC. 35.

(*f*) HERODOTUS, Lib. I. c. 178.

(*g*) HERODOTUS, ibid. QUINTUS CURTIUS, Lib. V. Cap. I. STRABO, Lib. XVI. p. 738. DIODORUS SICUL. Lib. II. p. 68. ARRIAN. *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII. p. 296. *Edit. Gronov.*

(*h*) DIODORUS SICULUS. Lib. II. p. 68.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

oppoſé; de ſorte qu'il y avoit en tout cinquante ruës, (*i*) qui ſe coupoient à angles droits, & dont chacune avoit quinze milles de long & cent cinquante pieds de large. Il y avoit quatre autres ruës qui n'étoient bâties que d'un côté, étant bordées de l'autre par les remparts. Elles faiſoient le tour de la Ville le long des murailles, & (*k*) avoient chacune deux-cens pieds de large. Comme ces ruës ſe croiſoient, elles formoient ſix-cens ſoixante-ſeize quarrez, dont chacun avoit quatre ſtades & demi de chaque côté, ce qui faiſoit deux milles & un quart de circuit. Aux quatre côtez de ces quarrez

(*i*) HERODOT. Lib. I. c. 180. C'eſt à peu près ſur ce Plan que le fameux GUILLAUME PEN le Quaker a tracé les allignemens de la Ville de Philadelphie, dans la Province d'Amerique à laquelle il a donné le nom de Penſilvanie. Si cette Ville s'acheve jamais de la manière dont il l'a conçuë, ce ſera la plus belle & la meilleure de toute cette partie du monde, & il n'y en aura même guéres dans le reſte du monde qui la paſſent. Car elle eſt ſituée entre deux rivieres navigables, à deux milles de l'endroit où elles ſe joignent. Elle a 30. rues, dont il y en a dix qui traverſent d'une riviere à l'autre, de deux milles de long. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premières. Il a laiſſé autour du centre de ce parallelogramme, un quarré de dix acres: & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce même parallelogramme il y en a un de cinq. Ces places ſont deſtinées à bâtir des Egliſes, des Ecoles, & d'autres Edifices Publics, & à ſervir de promenades aux habitans comme ſont les Moorfields à Londres. Il y a déja plus de deux mille maiſons bâties. Si jamais ce Plan s'acheve, ce ſera la Ville la plus magnifique de toute l'Amerique; & ſi le païs d'alentour ſe peuple, la ſituation avantageuſe pour le Commerce, à cauſe des deux bonnes rivieres qui y amenent les Vaiſſeaux par celle de la Ware dans laquelle elles ſe déchargent à deux milles de là, y attirera aſſez d'habitans non ſeulement pour executer le Plan du Fondateur, mais même pour y ajoûter des deux côtez du paralle-

rez du côté de ruës étoient posées les maisons, (*l*) hautes de trois ou quatre étages, & dont le devant étoit orné de toutes sortes d'embelissemens. L'espace interieur étoit occupé par des cours & des jardins. Une branche de l'Euphrate traversoit cette grande Ville du nord au midi. On passoit cette rivière au milieu de la Ville sur un pont (*m*) d'un stade de long & de trente pieds de large, & construit avec un artifice admirable, pour suppléer au défaut (*n*) du fonds de la rivière, qui étant entièrement sablonneux n'étoit pas propre à y asseoir les fondemens. Aux deux extrêmitez du pont, (*o*) il y avoit deux Palais, le An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

rallelogramme dequoi en faire un quarré parfait: & en ce cas-là elle ressembleroit en tout à Babylone, excepté ses murailles & la grandeur de son enceinte; & la surpasseroit même à l'égard de la commodité de sa situation. Mais cette ressemblance ne seroit toûjours que telle qu'elle peut être entre des Villes de fort inégale grandeur; car quand Philadelphie rempliroit tout le Plan que je viens de marquer, & qu'elle auroit deux milles de large aussi bien que de long, il faudroit toûjours cinquante-six Villes de cette grandeur pour remplir l'enceinte qu'avoient les murailles de Babylone.

(*k*) *Deux plethres*, dit DIODORE, c'est-à-dire 200. pieds. Car un plethre contenoit cent pieds.

(*l*) HERODOTUS, Lib. I. c. 178. PHILOSTRATUS, Lib. I.

(*m*) STRABON dit que la riviere qui traversoit Babylone étoit large d'un stade. (Liv. XVI. p. 738.) Mais DIODORE dit, (Liv. II. p. 68.) que le pont avoit cinq stades de longueur; cela supposé, le pont étoit beaucoup plus long que la riviere n'étoit large.

(*n*) DIODORUS SIC. Lib. II. p. 68. Q. CURTIUS Lib. V. cap. I. PHILOSTRATUS Lib. I. cap. XVIII. HERODOT. Lib. I. c. 186.

(*o*) BEROSUS *apud* JOSEPH. *Antiq.* Lib. X. cap. 11. HERODOT. Lib. I. c. 186. DIODORUS SIC. Lib. II. p. 68. Q. CURTIUS Lib V. cap. I. PHILOSTRATUS Lib. I. cap. XVIII.

An. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

le vieux au côté oriental du fleuve, & le nouveau au côté occidental opposé. Le premier (*p*) contenoit quatre des quarrez dont je viens de parler, & l'autre (*q*) neuf. Le Temple de Belus qui étoit proche du vieux Palais rempliſſoit un autre de ces quarrez. La Ville toute entière étoit ſituée (*r*) dans une vaſte plaine, dans un terroir extrêmement gras & fertile. La partie (*s*) de la Ville qui étoit à l'orient du fleuve étoit l'ancienne cité; celle qui étoit au couchant étoit l'ouvrage de Nabucodonoſor. Mais l'une & l'autre étoient renfermées dans ce vaſte quarré dont je viens de parler. Le plan de cette Ville avoit été, ce ſemble, formé ſur Ninive, qui comme celle-ci avoit préciſement (*t*) CCCCLXXX. ſtades de circuit. Car Nabucodonoſor aiant détruit, conjointement avec ſon pere, cette ancienne capitale de l'Empire Aſſyrien, reſolut de donner la même grandeur à Babylone qu'il vouloit faire ſucceder à la même dignité. Toute la difference qu'il y mit, c'eſt qu'au lieu que Ninive (*u*) étoit en forme d'un parallelogramme ou quarré long, il fit Babylone exactement quarrée, figure qui la rendoit un peu plus grande que l'autre. Ce fut dans la vuë de peupler cette grande Ville que ce conquerant y tranſporta un ſi grand nombre de captifs, tant de la Judée que des autres païs conquis. S'il avoit même pu la remplir d'habitans

(*p*) Il avoit trente ſtades de tour. Diodor. Sic. Lib. II. p. 69.

(*q*) Il avoit ſoixante ſtades de circuit. Diodor. ibid.

(*r*) Herodot. Lib. I. c. 193.

(*s*) Diodor. Sic. Lib. II. p. 65.

(*t*) Diodorus ibidem.

bitans à proportion de ſa grandeur, il n'y avoit point dans tout l'Orient de païs plus capable d'entretenir un ſi grand Peuple que celui où elle étoit ſituée. Cette Province étoit ſi fertile, que lorſque les Rois de Perſe avoient la domination de l'Aſie, (w) elle leur rapportoit la moitié autant que tout le reſte de ce vaſte Empire. La terre y étoit ſi propre pour les grains, qu'elle rendoit d'ordinaire deux ou trois cens fois plus qu'elle n'avoit reçu. Mais cette Ville n'eût pas le tems de ſe (x) bien peupler. Vingt-cinq ans après la mort de Nabucodonoſor, Cyrus tranſporta le ſiége de l'Empire à Suſe, ce qui mit fin à l'accroiſſement & à la gloire de Babylone, qui ne fut plus depuis floriſſante. Quinte Curce (x) rapporte que lorsqu'Alexandre arriva à Babylone, la Ville n'étoit bâtie que dans l'eſpace de quatre-vingts-dix ſtades, ce qui ne peut être entendu que d'autant de ſtades en longueur. Or ſuppoſant que la largeur égalât la longueur, qui eſt tout ce qu'on peut accorder, il s'enſuivra qu'il n'y avoit de bâti que 8100. ſtades quarrez. D'où il reſulte, que tout l'eſpace renfermé dans les murailles contenant 14400. ſtades quarrez, il y en avoit 63000. qui n'étoient point bâtis & qui étoient labourez ou enſemencez, (x) au rapport du même Hiſtorien. Les maiſons outre cela n'étoient point contigues, mais elles avoient de chaque côté un vuide

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(w) Deux de ſes côtez étoient chacun de 150. ſtades de longueur, les deux autres n'en avoient que 90. chacun. DIODOR. ibid.

(x) HERODOT. Lib. I. c. 192. 193.

(x) Q. CURTIUS Lib. V. cap. I.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

vuide qui les ſéparoit les unes des autres. Cette manière de bâtir leur avoit paru la plus ſûre, ſelon Quinte Curce, dont voici les termes : *Ac ne totam quidem urbem tectis occupaverunt, per XC. ſtadia habitatur, nec omnia continua ſunt, credo quia tutius viſum eſt pluribus locis ſpargi.* C'eſt-à-dire, „ même toute la Ville n'eſt pas „ bâtie, elle ne l'eſt que dans l'eſpace de qua„ tre-vingt-dix ſtades *, & encore les bâti„ mens ne tiennent point les uns aux autres; „ ce que l'on a fait, ſi je ne me trompe, par„ ce qu'on a cru qu'il y avoit plus de ſûreté à „ habiter ainſi dans des maiſons ſéparées & é„ loignées les unes des autres. " On rapporte d'ordinaire *ce plus de ſûreté*, au danger du feu, mais il regarde proprement la conſervation de la ſanté. Car c'eſt par ce moien qu'on évite dans ces païs chauds les ſuffocations & les autres inconveniens, où l'on s'expoſe infailliblement lorſqu'on habite des maiſons fermées & preſſées. C'eſt pour cette raiſon qu'à Delhy capitale des Indes & dans les autres Villes de ces climats brûlans, les maiſons ſont iſolées & ſéparées les unes des autres. L'ancienne Rome étoit bâtie de la même manière. Tout cela joint enſemble fait voir, que Babylone étoit plus grande en apparence qu'en réalité. Car, ſelon ce rapport, la plus grande partie de l'eſpace qu'elle contenoit ne fut jamais bâtie; en quoi elle a été inferieure à Ninive, qui n'aiant pas moins d'étenduë qu'elle dans ſon enceinte, n'avoit

(*) [Ces 90. ſtades ſont 6000. pas Romains, ou près de deux lieuës; ainſi la partie de Babylone qui étoit bâtie, n'avoit que 7. lieuës de tour tout au plus, & n'étoit qu'environ

voit aucun endroit vuide, du moins que nous fachions. Une preuve même qu'elle étoit entierement habitée, c'eſt le nombre prodigieux d'enfans qu'elle contenoit, au tems de Jonas, s'y en étant trouvé, ſelon l'Ecriture, ſix-vingts mille qui ne ſavoient point diſcerner leur main gauche d'avec leur main droite. L'intention de Nabucodonoſor étoit bien de rendre Babylone ſuperieure à l'autre à toutes ſortes d'égards. Mais ce Prince ne vêcut pas aſſez longtems, ni l'Empire de Babylone ne dura pas aſſez, pour que le plan qui en avoit été tracé fût executé. An. 570 avant J. C. NABUC- 35.

Un autre grand ouvrage de Nabucodonoſor à Babylone, (y) c'étoit le Temple de Bel. Ce qu'il avoit pourtant de plus remarquable ne venoit pas de ce Prince, mais avoit été conſtruit pluſieurs ſiècles auparavant. Je veux parler de cette Tour prodigieuſe qui étoit au centre de cet édifice. Sa baze étoit (z) un quarré dont chaque côté étoit d'un ſtade, ce qui lui donnoit un demi-mille de circuit. Elle conſiſtoit en huit tours bâties l'une ſur l'autre. Quelques-uns trompez par la verſion Latine d'Herodote, qui dit que la plus baſſe de ces tours avoit un ſtade d'épaiſſeur & autant de hauteur, veulent que chacune de ces tours ait été haute d'un ſtade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout. Mais le Grec d'Herodote qui eſt le texte authentique de cet Auteur, ne porte rien de ſem-

viron quatre fois plus grande que Paris. *Note de l'Edit de Paris.*]

(y) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. X.

(z) HERODOT. Lib. I. c. 181.

An. 570. avant J.C. NABUC. 35.

ſemblable. Il dit ſeulement que cette tour avoit un ſtade de longueur ſur un ſtade de largeur, ſans rien dire de ſa hauteur. Strabon qui dans la deſcription qu'il en fait lui donne le nom de pyramide, parce qu'elle alloit en décroiſſant de tour en tour, (a) dit de la tour toute entière qu'elle avoit un ſtade de hauteur & un ſtade de chaque côté. En effet, quand ces deux Auteurs auroient donné un ſtade de hauteur à chaque tour & un mille à toutes enſemble, on ne pourroit ſe le perſuader, tant la choſe eſt incroyable; combien moins eſt-on obligé de le croire, puiſque ces Hiſtoriens n'en diſent rien. Cet édifice, tel que Strabon le décrit, étoit aſſez prodigieux. A s'en tenir aux dimenſions qu'il lui donne, ſans y rien ajoûter de plus; il faut convenir que c'étoit un des plus merveilleux * ouvrages qu'il y ait jamais eu dans le monde, & qui a même ſurpaſſé de beaucoup la plus grande des pyramides d'Egypte, qu'on a mis au deſſus de tous les ouvrages humains. Car quoique (b) ſa baze fût moindre que celle de la pyramide, qui étoit un quarré de DCC. pieds de chaque côté, au lieu que l'autre n'en avoit que DC. la tour l'emportoit de beaucoup en hauteur, la meſure perpendiculaire de la pyramide n'étant que de

(a) STRABO Lib. XVI. p. 738.

* [En ſuivant la meſure des ſtades anciens qui étoient en uſage au tems d'HERODOTE, le ſeul des Auteurs qui ſoient venus juſqu'à nous, de ceux qui avoient vû cet Edifice, le Temple de Belus n'avoit que 69. toiſes de haut environ. Cette hauteur n'a rien d'extraordinaire, vû celle de pluſieurs Edifices de l'Europe. Le Temple de Belus avoit même une facilité plus grande dans ſa conſtruction, en ce que n'étant bâti que de briques on les portoit en haut

de CCCCLXXXI. pieds ; au lieu que celle de la tour étoit de DC. pieds entiers, ainſi elle étoit plus haute que l'autre de CXIX pieds, ce qui fait un quart ſur le tout. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que (c) Bochart aſſure, que c'eſt la même tour qui fut bâtie lors de la confuſion des langues. Elle étoit aſſez prodigieuſe pour répondre à la deſcription qu'en fait l'Ecriture. Outre que pluſieurs Auteurs aſſurent qu'elle avoit été toute bâtie (d) de brique & de bitume, comme la tour de Babel l'avoit été, ſelon la même Ecriture. Herodote dit qu'on y montoit par des dégrez qui alloient en tournant par le dehors. D'où l'on peut conjecturer fort vraiſemblablement qu'on y montoit par une rampe oblique priſe ſur l'épaiſſeur du mur, laquelle tournoioit huit fois avant que d'arriver au ſommet, ce qui formoit une apparence de huit tours poſées l'une ſur l'autre, & qui alloient toûjours en décroiſſant, de la même manière que la tour de Babel eſt communément repréſentée dans les tableaux, à cette difference près, que celle-ci eſt d'ordinaire peinte ronde, & que l'autre étoit quarrée. Ces huit tours qui compoſoient comme autant d'étages, étoient chacune de LXXV. pieds de hauteur. On

An. 572. avant J. C. NABUC. 35.

haut ſur le dos des hommes, & l'on n'avoit pas beſoin de machines qui ont été néceſſaires pour guinder à une ſi grande hauteur que celle des tours de nos Egliſes, les énormes pierres dont elles ſont conſtruites. *Note de l'Edit. de Paris.*]

(b) Voiez GREAVE, *Deſcription des Pyramides*, p. 68. 69.

(c) *Phaleg* Part. I. Lib. I. cap. IX.

(d) STRABO Lib. XVI. HERODOT. Lib. I. c. 181. DIODOR. SIC. Lib. II. p. 69. ARRIAN *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII. p. 296.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

On y avoit pratiqué pluſieurs grandes chambres avec des voutes ſoûtenues par des pilliers. Toutes ces chambres firent partie du Temple, lorſque la tour fut conſacrée à un uſage idolâtre. Le plus haut étage étoit le plus ſaint, & celui où les principales dévotions étoient pratiquées. Au ſommet de la tour (*e*) il y avoit un obſervatoire, par le ſecours duquel les Babyloniens s'étoient rendus habiles en Aſtronomie plus qu'aucune autre Nation, & y avoient fait en peu de tems les grands progrès que l'Hiſtoire leur attribuë. Car lors qu'Alexandre prit Babylone, le Philoſophe Calliſthene qui l'y avoit ſuivi, trouva qu'ils avoient des obſervations Aſtronomiques de M. DCCCCIII. ans en remontant depuis ce tems-là, ce qui alloit juſqu'à l'an cent quinzième après le Deluge, qui étoit le quinzième depuis que la tour de Babel avoit été bâtie. Car la confuſion des Langues qui la ſuivit immediatement, arriva dans l'année que Peleg nâquit, qui fut la cent & unième après le Deluge, & quatorze ans après ces obſervations commencerent. Calliſthene envoia ce calcul de Babylone en Gréce à Ariſ-

(*e*) DIODOR. *Sic.* Lib. II. 69.

*[Le témoignage de SIMPLICIUS ou de PORPHYRE paroît fort ſuſpect; non ſeulement par ce qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on ait commencé les obſervations Aſtronomiques ſi-tôt après le Deluge; mais auſſi parce qu'on ne trouve dans aucun ancien Auteur, que Calliſthene ait envoyé ces obſervations à ARISTOTE. Celui-ci n'en fait aucune mention dans ſes ouvrages, & il ne paroit pas que les Aſtronomes qui ſont venus enſuite aient connu ces obſervations, ou qu'ils aient ouï dire que Calliſthene les eût communiquées à ſon maître ARISTOTE. Ainſi on ne peut guéres

Ariſtote ſon maître, comme * Simplicius le rapporte dans ſon ſecond Livre *de cœlo* ſur la foi de Porphyre. Juſques à Nabucodonoſor le Temple de Bel ne contenoit que la tour, & les chambres qu'on y avoit pratiquées ſervoient à tout ce qui concernoit ce culte idolâtre. Mais ce Monarque (*f*) lui donna beaucoup plus d'étenduë par les grands Edifices qu'il fit bâtir tout autour, dans un (*g*) quarré de deux ſtades de chaque côté & d'un mille de circonference, ce qui étoit 1800. pieds plus (*h*) que le quarré du Temple de Jeruſalem. Ce dernier n'avoit que 3000. pieds de tour, au lieu que l'autre, ſelon cette ſupputation, en avoit 4800. Tout ce corps de bâtimens étoit enclos d'un mur, qu'on peut ſuppoſer avoir été de la même étenduë que le quarré, qu'il renfermoit, & où étoient attachées pluſieurs portes qui conduiſoient dans le Temple. Elles étoient toutes (*i*) d'airain maſſif, & c'eſt apparemment à quoi on avoit emploié la Mer d'airain, les colomnes d'airain & les autres vaſes de même metal qui avoient été enlevez du Temple de Jeruſalem & tranſportez à Babylone. Car l'Hiſtoire Sainte dit (*k*) que

An. 570. avant J. C. NABUC. 75.

guéres compter ſur le rapport de SIMPLICIUS, qui n'a d'autre garant que PORPHYRE de ce qu'il avance. Vide STANLEII *Philoſoph. Oriental.* Lib. I. §. 1. c. 1. DODWELLI *Append. ad Diſſertat. Cyprian.* §. XXIII. VITRINGA *in Jeſajam* Tom. II. p. 534.]

(*f*) BEROSUS *apud* JOSEPH. *Antiq.* Lib. X. 11.

(*g*) HERODOTUS Lib. I. c. 181.

(*h*) Car c'étoit un quarré de 500. coudées de chaque côté & de deux mille, dans le tout, c'eſt-à-dire de 3000. pieds. Voiez LIGFOOT, *Deſcription du Temple de Jeruſalem.*

(*i*) HERODOT. Lib I. c. 181.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(*k*) que Nabucodonoſor mit tous les vaſes ſacrez qu'il avoit tranſportez de Jeruſalem à Babylone, dans la maiſon de ſon Dieu, c'eſt-à-dire dans le Temple de Bel. C'étoit là le nom du principal Dieu des Babyloniens. On croit que c'eſt le Nimrod de l'Ecriture, qui fut appellé Bel par rapport à l'autorité dont il étoit revêtu, & Nimrod à cauſe de ſa rebellion. Car dans les Langues Hébraïque & Chaldaïque Bel ou Baal, qui eſt le même nom, ſignifie Seigneur, & Nimrod rebelle. Le premier étoit le nom Babylonien de ce Prince, qui ſe rapportoit à l'autorité Souveraine qu'il poſſedoit dans ce païs-là. Le dernier eſt celui qu'il a dans l'Ecriture, lequel lui fut donné pour ſa rebellion, parce qu'il ſe ſouleva contre Dieu pour executer ſes mauvais deſſeins. Ce Temple ſubſiſtoit encore au tems de Xerxès; mais ce Prince à ſon retour de ſon expedition de Gréce (*l*) le démolit entièrement après avoir enlevé les tréſors immenſes qu'il contenoit, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Idoles ou ſtatuës d'or maſſif, dont l'une au rapport de Diodore de Sicile (*m*) étoit de quarante pieds de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabucodonoſor avoit conſacrée dans la plaine de Dura. Il eſt vrai que l'Ecriture donne à celle-ci ſoixante coudées ou quatre-vingt-dix pieds de hauteur; mais cela doit être entendu de la ſtatuë & de ſon piedeſtal pris enſemble. Car l'Ecriture n'attribuant à

(*k*) DANIEL. I. 2. II. *Chron.* XXXVI. 7.
(*l*) STRABO Lib. XVI. p. 738. HERODOT. Lib. I. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII. p. 296.
(*m*) Lib. II. p. 69.

à cette ſtatuë que ſix coudées de largeur ou d'épaiſſeur, il eſt impoſſible que la ſtatuë ſeule eût ſoixante coudées de hauteur. La raiſon en eſt, que ſur ce pied-là, elle eût eu de hauteur dix fois plus que de largeur ou d'épaiſſeur, ce qui excede toutes les proportions du corps humain, la hauteur d'un homme n'allant pas ſix fois au delà de ſon épaiſſeur, en meſurant même un homme de la taille la plus fine & la plus déliée par le milieu du corps. Mais il n'eſt pas dit de quel endroit la largeur de cette ſtatuë étoit priſe : peut-être étoit-ce d'une épaule à l'autre; en ce cas, la proportion de ſix coudées de largeur en reduiroit exactement la hauteur à la meſure rapportée par Diodore. Car la hauteur ordinaire d'un homme étant quatre fois & demi ſa largeur d'une épaule à l'autre, ſi la ſtatuë avoit ſix coudées de largeur entre les épaules, elle devoit avoir ſelon cette proportion vingt-ſept coudées de haut, ce qui fait quarante pieds & demi. Outre cela Diodore (*n*) dit que cette ſtatuë de quarante pieds de haut contenoit mille talens Babyloniens d'or; ce qui, ſelon Pollux, lequel dans ſon *Onomaſticon* fait le talent Babylonien de 7000. (*nn*) dragmes Attiques, c'eſt-à-dire, de 875. onces, monte à trois millions & demi de Livres Sterling. Mais ſi on porte la hauteur de la ſtatuë à quatre-vingts-dix pieds ſans le piedeſtal, on en fera monter la valeur à une ſomme prodigieuſe.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(*n*) DIOD. SIC. Lib. II.

(*nn*) C'eſt ſelon la plus baſſe ſupputation; car ſi l'on ſuit celle du Docteur BERNARD, la ſomme ſera beaucoup plus grande.

An. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

se. D'où il suit qu'il faut nécessairement comprendre le piedestal dans la hauteur marquée par Daniel. Il y avoit aussi d'autres Idoles & plusieurs vases sacrez dans ce Temple, tous d'or massif. Ceux dont Diodore fait expressément mention contenoient 5030. talens, ce qui joint aux mille talens de la statuë ci-dessus mentionnez, monte au delà de vingt & un millions de Livres Sterling. Il est d'ailleurs aisé de s'imaginer, qu'il y avoit encore une fois autant en richesses & en utensiles non specifiez, qui montoient à une somme immense. Car c'étoit l'amas de plus deux mille ans, ce Temple ayant aussi long-tems subsisté. Tout cela fut enlevé par Xerxès, lorsqu'il détruisit ce Temple. Peut-être fut-ce pour se dédommager par ce butin des grandes dépenses qu'il avoit faites dans son expedition de Gréce, & que ce fut là le principal motif qui le porta à renverser ce magnifique ouvrage. Alexandre à son retour à Babylone de son expedition des Indes (*o*) forma le dessein de le rebâtir, & d'abord il emploia dix-mille hommes pour nettoier la place, & en écarter les ruines; mais ce Prince étant venu à mourir deux mois après, que l'ouvrage étoit à peine commencé l'entrepriſe cessa. Si ce Prince eût vêcu plus long-tems, & (*p*) qu'il eût fait de Babylone le siége de son Empire, comme on a cru qu'il en avoit l'intention,

(*o*) Strabo Lib. XVI. p. 738. Josephus *contra Apionem* Lib. I. p. 1048. Arrianus *de Expeditione Alexandri* Lib. III. 127. & VII. p. 296.

(*p*) Strabo Lib. XV. p. 731.

(*q*) Diodor. Sic. Lib. II. p. 68. Philostratus Lib. I. cap. XVIII.

tention, il eût porté la gloire de cette Ville auſſi loin que Nabucodonoſor eut jamais deſſein de la porter, & elle auroit encore été la Reine de l'Orient. An. 570. avant J.C. NABUC. 35.

Près du Temple (q) & au même côté oriental du fleuve, étoit ſitué le vieux Palais des Rois de Babylone, qui avoit quatre milles de circuit. Tout vis-à-vis de l'autre côté du fleuve (qq) étoit placé le nouveau Palais, (r) qui étoit l'ouvrage de Nabucodonoſor. Il étoit quatre fois auſſi grand que l'autre (s) aïant huit milles de tour. Il étoit entouré de trois murailles & bien fortifié à la manière de ces tems-là. Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'étoient ces jardins ſuſpendus ſi renommez parmi les Grecs. Ils contenoient (t) un quarré de quatre plethres, c'eſt-à-dire, de quatre-cens pieds de chaque côté. Il étoient élevez & formoient pluſieurs larges terraſſes poſées en amphitheatre, dont la plus haute égaloit la hauteur des murs de la Ville. On montoit d'une terraſſe à l'autre par un eſcalier large de dix pieds. La maſſe entière étoit ſoutenuë par de grandes voutes bâties l'une ſur l'autre, & fortifiée d'une muraille de vingt-deux pieds d'épaiſſeur, qui l'entouroit de toutes parts. Sur le ſommet de ces voutes on avoit poſé de grandes pierres plates de ſeize pieds de long & de quatre de large. On avoit mis par deſſus une cou-

(qq) Ibidem. p. 68.
(r) BEROSUS *apud* JOSEPHUM Lib. X. cap. 11.
(s) DIODORUS Lib. II. HERODOTUS Lib. I. c. 181.
(t) DIODORUS SIC. Lib. II. p. 70. STRABO Lib. XVI. p. 738. Q. CURTIUS Lib. V. cap. I.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

couche de roſeaux enduits d'une grande quantité de bitume, ſur laquelle il y avoit deux rangs de brique liez fortement enſemble avec du mortier. Tout cela étoit couvert de plaques de plomb, & ſur cette dernière couche étoit poſée la terre du jardin. Ces plateformes avoient été ainſi conſtruites, afin que l'humidité de la terre ne perçât point en bas & ne s'écoulât pas au travers des voutes. La terre qu'on y avoit jettée avoit tant de profondeur, que les plus grands arbres pouvoient y prendre racine. Auſſi toutes les terraſſes en étoient-elles couvertes, comme auſſi de toute ſorte de plantes ou de fleurs propres à embellir un lieu de plaiſance. Sur la plus haute terraſſe il y avoit une machine, par le moien de laquelle on tiroit en haut l'eau de la rivière & on en arroſoit tout le jardin. Amytis femme de Nabucodonoſor aiant été élevée dans la Médie, dont Aſtyage ſon pere étoit Roi, s'étoit beaucoup plûe aux montagnes & aux forêts de ce païs-là; & comme elle ſouhaittoit d'avoir quelque choſe de ſemblable à Babylone, Nabucodonoſor pour lui complaire fit conſtruire ce monſtrueux édifice.

Les autres ouvrages attribuez à ce Monarque par (*u*) Beroſe & (*w*) par Abydene, ſont les digues de l'Euphrate, les canaux & le lac artificiel

(*u*) *Apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. X. cap. 11. *& contra Apionem* Lib. I. p. 1045.

(*w*) *Apud* EUSEBIUM *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.

(*x*) STRABO Lib. XVI. p. 740. PLINIUS Lib. V. cap. XXVI. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII. p. 302. Q. CURTIUS Lib. V. cap. I.

(*y*) ABYDENUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

tificiel deſtinez à le décharger d'une partie de ſes eaux dans les tems de ſes crues. Car (x) à l'approche de l'été le Soleil venant à fondre les neiges des montagnes d'Armenie, il en naît dans les mois de Juin, Juillet & Août, un grand débordement d'eaux, qui ſe jettant dans l'Euphrate lui font franchir ſes bords dans cette ſaiſon, de la même maniere que le Nil ſe déborde en Egypte. Comme la Ville & le païs en ſouffroient beaucoup de dommage, (y) Nabucodonoſor, pour y remedier, fit tirer fort haut au-deſſus de la Ville au côté oriental du fleuve deux canaux artificiels pour détourner ces eaux débordées dans le Tygre, avant qu'elles fuſſent parvenuës à Babylone. Le plus (z) éloigné de ces canaux étoit celui qui ſe déchargeoit dans le Tygre près de Seleucie; l'autre qui couloit entre le premier & Babylone, s'alloit rendre dans le même fleuve vis-à-vis d'Apamée. Ce dernier étant fort grand & navigable pour les plus grands Vaiſſeaux (a) fut pour cette raiſon appellé en Chaldéen *Nahar malcha*, c'eſt-à-dire, la riviere royale. On dit qu'il fut fait par (b) Gobaris ou Gobrias, qui étant Gouverneur de la Province eut l'inſpection de cet ouvrage, & qui ſemble avoir été le même que celui que nous verrons dans la ſuite, pour un affront qu'il reçut des Babyloniens, abandonner leur parti & ſe

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(z) PTOL. Lib. V. cap. XVIII. PLINIUS Lib. V. cap. XXVI.

(a) ABYDENUS ibid. PTOL. ibid. PLIN. Lib. VI. cap. XXVI. POLYBIUS Lib. V. AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XXIV. STRABO Lib. XVI. p. 747. ISIDORUS *Characenus de Stathmis Parthicis.*

(b) PLINIUS Lib. VI. cap. 26.

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

ſe jetter dans celui de Cyrus. Nabucodonoſor ne s'en tint pas là. Pour mettre le païs encore plus en ſûreté (c) contre les inondations, il fit conſtruire une prodigieuſe digue de brique cimentée de bitume des deux côtez du fleuve pour le retenir dans ſon lit, (d) laquelle s'étendoit depuis la tête des canaux artificiels, juſques à la Ville & un peu au deſſous. Mais ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans cet ouvrage, étoit dans la Ville même. Car (e) Nabucodonoſor y bâtit de châque côté de la rivière pour lui ſervir de quai, une grande muraille de brique & de bitume, de la même épaiſſeur que les murs de la Ville. Il y mit des portes d'airain vis-à-vis de toutes les ruës qui coupoient le fleuve, avec des deſcentes qui y conduiſoient, & dont les habitans avoient accoûtumé de ſe ſervir pour paſſer en bateau d'un bord à l'autre, n'aiant pas d'autre moyen de traverſer le fleuve, avant que le pont, dont nous avons parlé, eût été conſtruit. Ces portes étoient ouvertes pendant le jour, mais la nuit on les tenoit fermées. Ce prodigieux (f) ouvrage s'étendoit le long des deux côtez de l'Euphrate cent-ſoixante ſtades ou vingt milles Anglois. Ainſi il faloit qu'il eût été commencé deux milles & demi au-deſſus de la Ville, & qu'il eût été pouſſé deux milles & demi au deſſous. Car au travers de la Ville il n'avoit que quinze milles.

(c) ABYDENUS ibid.
(d) HERODOTUS Lib. I. c. 186.
(e) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib X. c. 11.
(f) DIODORUS Lib. II. p. 68.
(g) ABYDENUS ibid. HERODOTUS Lib. I. c. 185. DIODORUS ibid.

milles. Pour faciliter la conſtruction de ces digues, on avoit détourné le cours de la rivière. On avoit pour cela (*g*) creuſé à l'occident de Babylone un grand Lac, lequel (*h*) ſelon la plus baſſe ſupputation avoit quarante milles en quarré & cent-ſoixante de circonference & trente-cinq pieds de profondeur, ſelon Herodote, ou ſoixante-quinze, ſelon Megaſthene. Le premier de ces Auteurs ſemble en donner la meſure depuis la ſurface des côtez, & l'autre depuis le ſommet des chauſſées qu'on avoit élevées tout autour. Le fleuve fut conduit tout entier dans ce vaſte Lac, par un canal qu'on avoit coupé à ſon bord occidental; & lorſque l'ouvrage fut fini, on le fit rentrer dans ſon lit ordinaire. Cependant de peur que l'Euphrate dans le tems de ſes cruës n'inondât la Ville par les portes qui y conduiſoient, on conſerva le Lac avec ſon canal, & on trouva en effet que rien n'étoit plus propre à prévenir ces inondations. Car toutes les fois que la rivière étoit en danger de ſe déborder, elle ſe déchargeoit d'elle-même par ce canal dans le Lac, par un paſſage qu'on avoit pratiqué dans la digue, à la tête du canal & à la hauteur néceſſaire pour préſerver d'inondation ce qui étoit au deſſous de cet endroit. L'eau qui étoit reçuë dans le Lac dans le tems de ces débordemens, y étoit conſervée comme dans un reſervoir commun, pour

An. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(*h*) Selon HERODOTE ce Lac avoit 420. ſtades en quarré, c'eſt à-dire, cinquante-deux milles & demi de chaque côté; & ainſi le circuit tout entier devoit être de 210. milles. Mais ſelon MEGASTHENE, ce Lac n'avoit de circuit que 40. paraſanges, c'eſt-à-dire, 160. milles, car chaque paraſange contient quatre milles Anglois.

An. 570. avant J. C. NABUC. 31. pour l'avantage du païs d'où on la tiroit par le moien des écluſes dans les tems convenables pour arroſer les terres voiſines. De ſorte qu'elle ſervoit tout à la fois à la ſureté de Babylone & à l'avantage de cette partie de la Province, qu'elle rendoit plus fertile, quoique dans la ſuite ce Lac fut également funeſte à l'un & à l'autre, comme nous le verrons en ſon lieu. Beroſe, Megaſthene, & Abydene font Nabucodonoſor auteur de tous ces ouvrages; mais Herodote attribuë le pont, les deux quais de la rivière & le Lac à Nitocris belle-fille de ce Monarque. Peut-être que Nitocris mit la derniére main à ce que ſon beau pere avoit laiſſé imparfait à ſa mort, ce qui a engagé cet Hiſtorien à lui faire honneur de tout l'ouvrage.

La plaine de Babylone, coupée de tant de rivières & de canaux, étant fort marécageuſe ſur tout le long de ces canaux & de ces rivières, abondoit pour cette raiſon en Saules. De là vient qu'elle eſt appellée dans l'Ecriture la *Vallée des Saules*; car c'eſt ainſi qu'il faut traduire les paroles d'Eſaïe XV. 7. que la verſion Angloiſe a traduit, *le ruiſſeau des Saules.* C'eſt pour la même raiſon que dans le Pſ. CXXXVII. il eſt dit des Juifs placez le long des fleuves de Babylone dans le païs de leur captivité, qu'ils avoient ſuſpendu leurs harpes aux Saules, parce que ces arbres y croiſſoient en abondance.

An. 569. avant J. C. NABUC. 56. Vers la fin (*i*) du douzième mois depuis le dernier ſonge de Nabucodonoſor, ce Prince ſe promenant dans ſon Palais à Babylone, ſelon tou-

(*i*) *Daniel* IV. 29.

toutes les apparences, ſur la plus haute terraſſe de ſes jardins ſuſpendus, d'où il pouvoit découvrir & contempler à plein toute la Ville, ſaiſi d'un mouvement d'orgueil à la vuë de ces prodigieux ouvrages il s'écria (*k*): *N'eſt-ce pas ici Babylone la grande, que j'ai bâtie pour être la demeure royale par le pouvoir de ma force & pour la gloire de ma magnificence?* Mais pendant que ces paroles étoient encore dans ſa bouche, une voix ſe fit entendre à lui du Ciel, lui dénonçant qu'en punition de ſon orgueil non ſeulement le Roiaume lui ſeroit ôté, mais qu'il ſeroit lui-même banni de la ſocieté humaine & relegué pendant ſept ans parmi les bêtes des champs, pour y vivre & y habiter à la maniére des brutes. En effet ce Prince aiant perdu auſſi-tôt après la raiſon, vêcut pendant ſept années dans les campagnes broutant l'herbe comme les bœufs, & logeant comme ces animaux ſur la terre en plein air; de ſorte qu'à la longue ſon poil crut comme les plumes des aigles, & ſes ongles devinrent comme les griffes des oiſeaux. An. 569. avant J. C. NABUC. 36.

Mais la raiſon lui étant revenuë au bout de ſept ans, il remonta ſur le trône, & fut honoré & reſpecté comme auparavant. Ce Prince étant pleinement convaincu par cette étonnante revolution, que Dieu a un Souverain pouvoir dans les Cieux & ſur la terre; que ſeul il fait toutes choſes ſelon ſon bon plaiſir tant dans l'Armée des Cieux que parmi les habitans de la terre, & régle tout par ſa domination éternelle comme il le juge à propos, il en donna connoiſſance An. 563. avant J.C. NABUC. 42.

(*k*) *Daniel* IV. 30.

An. 563. avant J. C. NABUC. 42. noiſſance à tout ſon Empire par un Decret public, dans lequel il exalte le ſouverain pouvoir de Dieu & célèbre la miſericorde qu'il venoit de faire éclatter ſur lui, en le rétabliſſant dans ſon premier état.

An. 562. avant J. C. NABUC. 43. Ce Prince mourut un an après, aiant regné ſelon le calcul Babylonien depuis la mort de ſon pere XLIII. ans, & ſelon le calcul des Juifs depuis ſa première expedition dans la Syrie XLV. ans. Sa mort arriva vers la fin de l'année, un peu avant que la trente-ſeptième année de la captivité de Jehojachin fût expirée. Ce fut un des plus grands Rois qui eût jamais regné en Orient. Megaſthene (*l*) le préfere pour la valeur à Hercule. Mais ſa grandeur, ſes richeſſes & ſa puiſſance ne parurent nulle part avec tant d'éclat que dans les prodigieux ouvrages qu'il fit faire à Babylone, que nous venons de décrire, & dont on parla long-tems après comme d'autant de merveilles du monde. On dit qu'il prédît (*m*) à ſa mort la venuë des Perſes & la conquête qu'ils feroient de Babylone. Si cette prédiction eſt véritable, il ne fit que dire ce qu'il avoit appris de Daniel, qui interpretant ſon ſonge l'avoit aſſuré, que ce malheur ne tarderoit pas à venir, comme il arriva en effet vingt-trois ans après.

An. 561. avant J. C. EVILMERODAC I. Nabucodonoſor (*n*) eut Evilmerodac ſon fils pour ſucceſſeur dans l'Empire de Babylone. Il ne

(*l*) ABYDENUS *apud* EUSEBIUM *Præparat. Evang.* Lib. IX. c. 41. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. cap. 11. STRABO Lib. XV. p. 687.

(*m*) ABYDENUS ibid.

(*n*) II. *Rois* XXV. 27. *Jerem.* LII. 31. BEROSUS *apu* JOSEI

ne fut pas plutôt établi ſur le trône qu'il fit ſortir Jehojachin de la priſon où il avoit été detenu pendant près de trente-ſept ans. Il le traita avec beaucoup de diſtinction, le faiſant toûjours manger à ſa table & le plaçant au-deſſus des Rois & des autres perſonnes diſtinguées de ſon Empire, qui venoient lui faire leur cour à Babylone; & lui aſſigna un entretien, & un équipage convenable à ſa qualité & au rang qu'il tenoit auprès de lui. S. Jerôme (*o*) raconte d'après une ancienne tradition des Juifs, qu'Evilmerodac aiant eu la conduite du Royaume, pendant l'égarement de ſon pere, s'en acquitta ſi mal, que dès que le vieux Roi fut revenu en ſon bon ſens & eut repris le Gouvernement en main il le fit mettre en priſon; & que l'endroit où Evilmerodac fut renfermé s'étant trouvé le même que celui où Jehojachin étoit detenu depuis long-tems, il fit connoiſſance & lia une amitié particulière avec ce Prince, & que de là vint la ſingulière affection qu'il lui témoigna dans la ſuite. Comme les anciennes traditions hiſtoriques des Juifs (*p*) ſont citées quelquefois dans le Nouveau Teſtament, s'il eſt vrai qu'il y en ait eu une pareille, elle ne doit pas être entièrement négligée: d'autant plus que la mauvaiſe manière dont Evilmerodac ſe comporta dans l'adminiſtration de l'Empire après la mort de ſon pere, donne aſſez lieu de pré-

An. 561. avant J. C. EVILMERODAC. I.

JOSEPHUM *contra Apionem* Lib. I. p. 1045. EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 40.

(*o*) HIERONYMI *Comment. in Eſaiam* XIV. 29.

(*p*) Par S. ETIENNE *Act.* VII. 22. Par S. PAUL, HEBR. XI. 35—37. & III. *Timoth.* II. 8. & par St. JUDE 9. 14. 15.

An. 561. avant J. C. EVILMERODAC I. préſumer qu'il ne l'avoit pas mieux gouverné auparavant. Car (q) il ſe comporta en Prince extrêmement vicieux & déreglé, & pour cette raiſon il fut appellé Evilmerodac, c'eſt-à-dire, Merodac l'inſenſé, ſon nom propre étant Merodac ſimplement. Quel que fût le motif de ſon inclination pour le Roi captif, il eſt certain que dès qu'il fut monté ſur le trône, il le tira de priſon. Ainſi la dernière année du regne de Nabucodonoſor fut la dernière des trente-ſept ans de la captivité de Jehojachin : datte remarquable qui ſert à en fixer le commencement & à ajuſter la Chronologie des Babyloniens avec l'Hiſtoire Sainte dans toutes les autres circonſtances. C'eſt pour cela qu'il eſt important de concevoir le véritable état de la choſe que je crois avoir été tel. L'an ſeptième du regne de Nabucodonoſor ſelon le calcul Babylonien (qq) au commencement de l'année Judaïque, ſavoir dans notre mois d'Avril, Jehojachin fut emmené captif à Babylone. D'où il ſuit que la première année de ſa captivité aiant commencé au mois d'Avril de la ſeptième de Nabucodonoſor, la trente-ſeptième année de cette captivité dut commencer au même mois d'Avril de la quarante-troiſième de Nabucodonoſor, vers la fin de laquelle ce grand Monarque étant venu à mourir, ce fut au commencement de l'année ſuivante que commença la première

(q) BEROSUS ibid.

(qq) II. *Chron.* XXXVI. 10. car il eſt dit, que ce fut *dans l'année ſuivante.*

(r) II. *Rois* XXV. 27. *Jeremie* LII. 31.

(rr) HERODOTUS, Lib. I. c. 26.

(s) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Apionem.* MEGAS-

mière année du regne d'Evilmerodac, & au mois de Mars ſuivant de la même année (*r*) ſavoir le vingt-ſeptième jour du douzième ou dernier mois de l'année Judaïque, que Jehojachin vit finir ſa captivité, par la faveur du nouveau Roi, environ un mois avant qu'elle eût duré trente-ſept ans complets. An. 561. avant J. C. EVILMERODAC I.

La première année d'Evilmerodac (*rr*) Creſus ſucceda à Alyatte ſon pere au Royaume de Lydie, dont il occupa le trône durant quatorze ans. C'étoit la XXVIII. année de la deſtruction de Jeruſalem, & la XLVI. des LXX. ans de la captivité.

Evilmerodac au bout de deux ans de regne ſe rendit ſi odieux par ſes débauches & ſes autres déreglemens, (*s*) que ſes propres parens conſpirerent contre lui & le mirent à mort. Nerigliſſar (*t*) mari de ſa ſœur, qui avoit été à la tête des conjurez, regna en ſa place. Comme il eſt dit dans l'Ecriture que (*u*) Jehojachin fut entretenu à la Cour d'Evilmerodac juſqu'à ſa mort, on conclut de là qu'il ne ſurvécut pas ce Prince, mais qu'il mourut un peu avant lui, ou qu'étant ſon favori il fut maſſacré avec lui. Le dernier paroît le plus vraiſemblable, & s'accorde beaucoup mieux avec ce que Jeremie avoit prédit ſur ſon ſujet. Ce Prophéte (*w*) lui avoit dénoncé qu'il ne proſpereroit point pendant ſes jours; ce qui n'auroit pas été pleinement An. 559. avant J. C. NERIGLISSAR I.

BASTHENES *apud* EUSEBIUM *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.

(*t*) BEROSUS ibid. PTOLEM. *in Canone*. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. cap. 12. MEGASTHENES ibid.

(*u*) *Jerem.* LII. 33.

(*w*) *Jerem.* XXII. 30.

An. 559. avant J. C. NERIGLISSAR I.

nement vérifié, s'il eût fini ſes jours dans cet état de proſperité où la faveur d'Evilmerodac l'avoit élevé.

Jehojachin étant mort, Salathiel ſon fils (*x*) devint Prince titulaire des Juifs. Depuis qu'ils avoient perdu l'autorité, ils n'avoient pas laiſſé d'en conſerver le tître. Pluſieurs ſiècles même après il y eut toûjours dans les païs voiſins de Babylone quelqu'un de la maiſon de David, (*y*) qui ſous le nom de *Chef de la captivité*, étoit reconnu & reveré comme Prince par ce Peuple, exerçoit ſur eux une eſpèce de juriſdiction, autant qu'elle pouvoit compatir avec le gouvernement auquel ils étoient ſoumis, étoit inſtallé dans cette Dignité & y étoit même confirmé quelquefois par les Souverains du païs. On prétend même que cette Dignité faſtueuſe (*z*) ſubſiſte encore parmi eux, dans la vuë apparemment, d'avoir dequoi répondre aux Chrêtiens lorſqu'ils preſſent contr'eux l'Oracle de Jacob. Car toutes les fois qu'on leur prouve par cette prophétie, que le Meſſie doit être venu, puiſque le Sceptre s'eſt départi de Juda & le Légiſlateur d'entre ſes pieds, ils ne manquent pas de nous objecter ce chef de la captivité, dans lequel ils prétendent poſſeder encore le Sceptre; comme dans leur (*a*) *Naſi* ou *Prince du*

(*x*) II. *Eſdras* V. 16.

(*y*) *De eo vide Notas* CONSTANTINI L'EMPEREUR *ad* BENJAMINI *Itinerarium*, p. 192. 193. &c.

(*z*) *Vide* JACOBI ALTINGII Librum *Shilo*, Lib. I. cap. 3. 13. 14. 15. &c. *&* SELDENUM *de Synedriis*, Lib. II. cap. 7. §. 5.

(*a*) *Vide* BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum*, p. 1399. & SELDENUM *de Synedriis* Lib. II. cap. 6.

(*b*) *Cyropædia* Lib. p. 22.

du Sanhedrin, autre Officier titulaire parmi eux, ils ont, ſi on les en croit, un *Legiſlateur d'entre les pieds de Juda*, c'eſt-à-dire, de ſa race. Mais ſi ces Dignitez ne ſubſiſtent plus parmi eux, comme quelques-uns de leurs Docteurs le reconnoiſſent, cette réponſe n'eſt plus d'uſage & la prophétie retombe ſur eux dans toute ſa force. Comment donc reſiſtent-ils encore à ſon évidence, & à la preuve que nous en tirons en faveur de notre Jeſus. An. 559. avant J. C. NERIGLISS. 1.

La même année qu'Evilmerodac fut tué, Aſtiage (*b*) Roi de Médie finit ſes jours. Cyaxare II. ſon fils lui ſucceda dans le gouvernement civil du Royaume, & Cyrus ſon petit-fils par Mandane ſa fille dans le militaire. Cyrus étoit alors âgé (*c*) de XL. ans, & Cyaxare (*d*) de XLI. C'eſt de cette année que ceux qui donnent à Cyrus XXX. ans de regne commencent ce calcul. Car Nerigliſſar à ſon avenement à la couronne (*e*) s'étant mis à faire des préparatifs de guerre contre les Médes, Cyaxare appella de Perſe Cyrus à ſon ſecours; & Cyrus lui aiant amené une Armée de trente-mille Perſes, Cyaxare le fit auſſi Général des Médes, & l'envoia avec les forces reünies des deux Peuples faire la guerre aux Babyloniens. Depuis ce

(*c*) CICERO Lib. I. c. 23. *de Divinatione dicit de* CYRO. *Ad ſeptugeſimum pervenit cum quadraginta annos natus regnare cœpiſſet.*

(*d*) Car il avoit 62. ans quand il commença à regner à Babylone après la mort de Beltſarſar. *Dan.* V. 31. ce qui étant neuf ans avant la mort de Cyrus, (car il vêcut 70. ans.) il s'enſuit que Cyrus étoit alors âgé de 61. ans, & par conſéquent quand il avoit 40. ans, Cyaxare devoit en avoir 41.

(*e*) *Cyropædia* Lib. I. p. 22. 23.

An. 559. avant J. C. NERIGLISS. 1. ce tems-là Cyrus fut regardé par tous les étrangers comme Roi des deux Nations, quoique dans le fond l'autorité Souveraine reſidât ſeulement en Cyaxare, & que l'autre ne fît que commander ſous lui les deux Armées confédérées. Mais après ſa mort, Cyrus lui ſucceda au Royaume des Médes, comme il avoit ſuccedé un peu auparavant à ſon pere dans celui des Perſes. Ces deux Etats réunis, formerent avec les païs qu'il avoit ſubjuguez l'Empire des Perſes dont il fut le Fondateur & le premier Monarque.

Ce fut un Prince, qui n'eut point d'égal dans ſon tems en ſageſſe, en valeur & en vertu. Il eſt fameux dans l'Hiſtoire Sainte non ſeulement (*f*) pour avoir été le reſtaurateur du Peuple Juif, mais auſſi particulièrement pour avoir (*g*) été annoncé & déſigné pour ce grand ouvrage par ſon propre nom long-tems avant ſa naiſſance ; honneur qui n'a été fait qu'à lui & (*b*) à Joſias Roi de Juda. Il étoit né, comme je l'ai déja remarqué, la même année que Jehojachin mourut. Tout le monde tombe d'accord qu'il eut pour mere Mandane fille d'Aſtyage Roi des Médes, & pour pere Cambyſe Perſe de Nation. Mais ſi ce Cambyſe étoit Roi de ce païs-là, ou s'il n'étoit qu'une perſonne privée, c'eſt ſur quoi on ne s'accorde pas. Herodote & ceux qui le ſuivent veulent, qu'il n'ait été qu'un ſimple Gentilhomme de la famille d'Achæmene, l'une des plus anciennes

(*f*) *Eſdras* I.
(*g*) *Eſaïe* XLIV. 28. & XLV. 1.
(*b*) I. *Rois* XIII. 2.

ciennes du païs. Xenophon au contraire le fait Roi des Perſes, mais ſoumis aux Médes; & dans ce fait comme dans la plûpart des autres choſes qui regardent ce Prince, les recits de ces deux Hiſtoriens different extrêmement. Comme celui d'Herodote tient plus du ſurprenant & du merveilleux & par cela même eſt plus agréable & plus divertiſſant, il a été ſuivi préferablement à l'autre preſque par tous ceux qui ont écrit de Cyrus. Platon n'a pas peu contribué à autoriſer cette fantaiſie par le caractère (*i*) qu'il a donné de la Cyropedie de Cyrus par Xenophon. Il prétend, en quoi il a été ſuivi (*k*) par Ciceron, que l'Auteur de ce Livre a voulu moins faire l'Hiſtoire de ce Prince, que donner ſous ſon nom l'idée d'un Heros parfait. Il faut convenir que Xenophon, n'étant pas moins grand Capitaine qu'habile Philoſophe, a inſeré dans cette Hiſtoire beaucoup de maximes de guerre & de politique, & que c'eſt peut-être ſeulement pour les faire valoir & avoir occaſion de les propoſer qu'il a écrit ce Livre. Mais cela n'empêche pas que le fond de ſon ouvrage ne ſoit hiſtorique. Outre qu'il le déclare lui-même expreſſément, la conformité de ſa narration avec l'Ecriture Sainte ne permet pas d'en douter. S'il a choiſi la vie de Cyrus préférablement à toute autre, c'eſt qu'il n'en trouvoit point qui ſe rapportât mieux aux maximes de prudence & de politique qu'il vouloit établir, ni aux vertus dignes d'un grand Prince dont il vouloit tracer l'idée & faire ſentir

An. 559. avant J. C. NERIGLISS. 1.

(*i*) *De Legibus* Lib. III. p. 815.
(*k*) *Epiſt. I. ad Quintum fratrem.*

An. 559. avant J. C. NERIGLISS. I.

tir l'importance & la néceſſité. Ainſi mettant à part les reflexions tant politiques que militaires, les diſcours, les harangues, les apophthegmes ou paroles remarquables répandus dans tout cet ouvrage, qui certainement ſont de l'invention de Xenophon, je ſoûtiens que tout le reſte, qui conſiſte purement en des matières de fait, eſt rapporté par l'Auteur comme la vraie Hiſtoire de ce Monarque. Et juſques là je le tiens pour un Hiſtorien plus digne de créance ſur ce ſujet qu'Herodote. Celui-ci dans les voyages qu'il entreprit en Egypte, en Syrie & en d'autres païs pour amaſſer des matériaux pour ſon Hiſtoire, fit comme ont accoûtumé de faire les voyageurs qui recueillent tout ce qu'ils entendent dire, & il ne faut pas douter qu'on ne lui en eût donné à garder en bien des choſes. Xenophon étoit d'un tout autre caractère. Il (*l*) n'écrivoit rien qu'avec un grand jugement, & après s'être exactement informé des choſes. Comme il avoit vêcu à la Cour de Cyrus le jeune, qui deſcendoit de celui dont nous parlons, il avoit pû être mieux inſtruit de ce qu'il raconte de ce grand Prince, qu'Herodote. Outre que s'étant borné à ce ſujet, il ne faut pas douter qu'il n'ait approfondi & examiné avec plus de ſoin tout ce qui s'y rapporte & ne nous en ait donné un recit plus précis & plus exact, qu'on ne peut l'attendre d'Herodote, qui traite avec étenduë de toutes ſortes de choſes ſelon qu'elles ſe préſentent dans ſon chemin. C'eſt pour toutes ces raiſons, qu'en tout ce qui concerne ce Prince, je m'attache à la narration de

(*l*) DIOGENES LAERT. *in vita* XENOPHONTIS.

de Xenophon préférablement à toute autre.

An. 559. avant J. C. NERIGLISS. I.

Cyrus paſſa (*m*) les douze premières années de ſa vie en Perſe, auprès de ſon pere. Il y fut élevé à la manière de la Nation, dans la peine, dans le travail & dans tous les exercices laborieux qui pouvoient le former aux fatigues de la guerre; en quoi il ſurpaſſa tous ſes contemporains. Mais il faut remarquer qu'en ce tems-là le nom de Perſe ne s'étendoit qu'à une ſeule Province de cette vaſte region, qui a été depuis ainſi appellée. Alors la nation des Perſes ne faiſoit pas plus de (*n*) ſix-vingt mille hommes. Mais dans la ſuite cette Nation aiant acquis l'Empire de l'Orient, par la ſageſſe & la valeur de Cyrus, le nom de Perſe s'étendit avec leur fortune, & comprit deſormais ce vaſte eſpace de païs qui s'étend du Levant au Couchant, depuis le fleuve Indus juſques au Tygre, & du Septentrion au Midi depuis la Mer Caſpienne juſques à l'Ocean. Ce nom a encore aujourd'hui la même étenduë. Lorſque Cyrus eut atteint l'âge de douze ans, on l'envoia en Médie vers Aſtyage ſon grand-pere, auprès duquel il paſſa cinq années. Pendant le ſéjour qu'il y fit il gagna ſi-bien les cœurs des Médes par ſa douceur, par ſa générosité & par ſon application à rendre ſervice en tout ce qu'il pouvoit au Roi ſon grand-pere, & ſe fit parmi ce Peuple un ſi grand parti, qu'il n'en tira pas un mediocre avantage pour acquerir ce puiſſant Empire dont il fut le fondateur. Il étoit dans ſa ſeizième année, lorſqu'Evilmerodac fils de Nabu-

(*m*) *Cyropædia* Lib. I.
(*n*) *Cyropædia* Lib. I.

An. 559. avant J. C. NERIGLISS. 1. Nabucodonoſor Roi de Babylone & d'Aſſyrie aiant fait une partie de chaſſe un peu avant ſon mariage, s'aviſa pour faire montre de ſa bravoure de faire une irruption dans les terres des Médes, ce qui obligea (o) Aſtyage de ſe mettre en campage pour s'y oppoſer. Ce fut dans cette occaſion où il ſuivit ſon grand-pere, que Cyrus fit ſon apprentiſſage dans la guerre. Il s'y comporta ſi bien, que la victoire que les Médes remporterent ſur les Aſſyriens fut principalement duë à ſa valeur. Il retourna l'année ſuivante en Perſe chez ſon pere, & il y demeura juſqu'à l'âge de quarante ans, qu'étant appellé au ſecours de ſon oncle Cyaxare pour l'occaſion que j'ai marquée, il ſortit de Perſe à la tête d'une Armée. Il ſe conduiſit dans cette expedition avec tant de prudence, qu'avec de ſi foibles commencemens il ſe rendit maître dans l'eſpace de XX. ans du plus grand Empire qu'il y eût jamais eu dans l'Orient, & l'établit ſur des fondemens ſi ſolides qu'il ſubſiſta plus de CC. ans, malgré tout ce que ſes ſucceſſeurs, les plus indignes Princes qui aient jamais porté couronne, purent faire pour le renverſer.

An. 558. avant J. C. NERIGLISS. 2. Nerigliſſar aiant appris que Cyrus avoit amené au ſecours des Médes de ſi grandes forces, ſongea à ſe fortifier de ſon côté contr'eux. Il depêcha des Ambaſſadeurs (p) en Lydie, en Phrygie, en Carie, en Cappadoce, en Cilicie,

(o) On peut inferer d'ici, qu'Evilmerodac n'étoit pas fils de Nabucodonoſor par Amytis fille d'Aſtyage, mais par quelque autre de ſes femmes; n'étant pas vraiſemblable que le grand-pere & le petit-fils euſſent voulu ſe faire la guerre l'un à l'autre.

cie, en Paphlagonie & dans les autres païs voiſins, pour en tirer du ſecours. Il fit repréſenter ſi vivement à ces Peuples la force de ſes ennemis, & la néceſſité de leur oppoſer une puiſſance égale pour la ſureté commune de l'Aſie, qu'il les engagea à ſe liguer avec lui pour leur faire la guerre. An. 558. avant J.C. NERIGLISS. 2.

Dans ces entrefaites, le Roi d'Armenie vaſſal des Médes, les croiant prêts à être engloutis par cette formidable Ligue, crut devoir profiter de l'occaſion pour ſe tirer de leur dépendance. Il (q) refuſa donc de leur paier le tribut ordinaire, auſſi-bien que le nombre de troupes qu'il devoit leur fournir en tems de guerre. Comme cette déſobeïſſance étoit d'une conſéquence dangereuſe pour les Médes, par l'exemple qu'elle donnoit aux autres Peuples de leur dépendance de faire le ſemblable, Cyrus jugea qu'il étoit néceſſaire d'étouffer ſans délai cette revolte. Il ſe mit donc en campagne avec ſa meilleure cavalerie; & couvrant ſon deſſein du prétexte d'une partie de chaſſe, il (r) entra en Armenie, avant qu'on y eût la moindre nouvelle de ſa marche: il ſurprit le Roi rebelle, & le fit priſonnier avec toute ſa famille. Il ſe ſaiſit enſuite des montagnes qui étoient du côté de la Chaldée, il y bâtit des forts & y plaça des garniſons pour mette cette frontière à couvert de toute invaſion. Après quoi il en vint à un accommodement avec le Roi captif; & aiant reçu de lui le tribut & les troupes auxiliaires, An. 557. avant J.C. NERIGLISS. 3.

(p) *Cyropædia* Lib. I. p. 22.
(q) *Cyropædia* Lib. II. p. 58.
(r) *Cyropædia* Lib. III. p. 62. 70.

An. 557. avant J. C. NERIGLISS. 3. liaires, qu'il demandoit, il le rétablit dans ſon Royaume & retourna avec le reſte de ſon Armée dans la Médie. Cette expedition ſe fit l'an III. du regne du Nerigliſſar & le XXXII. de la deſtruction de Jeruſalem.

An. 556. avant J. C. NERIGLISS. 4. Les deux partis aiant ainſi emploié trois années de ſuite à former leurs alliances & à faire des préparatifs de guerre, l'an IV. de Nerigliſſar les alliez des deux côtez s'étant joints enſemble, ſe mirent en campagne (*s*) & en vinrent à une ſanglante bataille, dans laquelle Nerigliſſar aiant perdu la vie, l'Armée Aſſyrienne fut miſe en déroute, & Cyrus remporta la victoire. Creſus Roi de Lydie, qui étoit le ſecond en dignité après Nerigliſſar, prit le commandement de l'Armée vaincuë & fit la meilleure retraite qu'il lui fut poſſible. Mais Cyrus qui le ſuivoit de près l'aiant ſurpris le lendemain dans un poſte deſavantageux, acheva de le defaire, prit ſon camp, & enleva tout ſon bagage: ce qu'il executa particulièrement par le ſecours des Hyrcaniens, qui la nuit précedente s'étoient venus rendre à lui. Creſus après cette diſgrace ſe ſauva d'Aſſyrie, & ſe retira avec toute la diligence poſſible dans ſes Etats. Comme il prévoioit ce qui pouvoit lui arriver, il avoit eu la précaution de renvoier la nuit qui préceda le combat, ſes femmes & ce qu'il avoit de plus précieux. Ainſi à cet égard il en fut quitte à meilleur marché que les autres confédérez, qui furent obligez de tout abandonner.

La mort de Nerigliſſar fut une grande perte pour

(*s*) *Cyropædia* Lib. III. & IV.

pour les Babyloniens. C'étoit un brave & (*t*) excellent Prince. Il fit voir ſa prudence dans les préparatifs qu'il fit pour la guerre, & ſa valeur dans les dangers où il s'expoſa & où il perdit la vie. Il ne lui manqua qu'un meilleur ſuccès. S'il ne l'eut pas, il ne faut l'imputer qu'à l'aſcendant de la fortune de Cyrus, à qui perſonne n'étoit en état de reſiſter, la Providence lui aiant deſtiné l'Empire d'Orient. Mais rien ne fit mieux ſentir aux Babyloniens, combien ils avoient perdu en ce Prince, que le caractère de ſon ſucceſſeur. C'étoit *Laboroſoarchod* ſon fils. Il fut (*u*) en tout oppoſé à ſon pere. Né avec les inclinations les plus vicieuſes il s'y abandonna ſans retenuë lorſqu'il fut ſur le trône, comme s'il n'eût été revêtu de l'autorité ſouveraine, que pour avoir le privilége de commettre ſans contradiction toutes les actions infames & barbares où il ſe plaiſoit. Sa tyrannie fut extrême. L'Hiſtoire en rapporte particulièrement ces deux actes, qu'il exerça contre Gobryas & Gabate deux des principaux Seigneurs de ſon Royaume. Il fit tuer le fils du premier dans une partie de chaſſe où il l'avoit invité, pour nulle autre raiſon, ſi ce n'eſt que ce jeune homme avoit eu l'adreſſe de percer de ſon dard une bête ſauvage qu'il avoit lui-même manquée. Pour le ſecond, il le fit mutiler, parce qu'une de ſes concubines lui en avoit parlé comme d'un homme bien fait. Ces injuſtices faites à des perſonnes de ce rang, les firent paſſer avec les Provinces qu'ils gouvernoient

An. 556. avant J. C. NERIGLISS. 4.

(*t*) *Cyropædia* Lib. IV. p. 88. & V. p. 111.
(*u*) *Cyropædia* Lib. IV. & V.

An. 556. avant J. C. NERIGLISS. 4. noient dans le parti de Cyrus, ce qui apporta un grand préjudice à l'Empire de Babylone. Car Cyrus (w) encouragé par ce ſecours pénétra dans le cœur du païs ennemi, s'étant ſaiſi d'abord de la Province de Gobryas & aiant mis garniſon dans ſes châteaux, & fait enſuite la même choſe dans le Gouvernement de Gadate. Il trouva dans ce dernier le Roi d'Aſſyrie, qui y étoit venu pour punir Gadate de ſa revolte. Mais Cyrus l'aiant attaqué le vainquit, fit un grand carnage de ſes troupes & l'obligea de ſe retirer à Babylone. Après cet exploit, ce conquerant emploia tout l'été à ravager le païs. Il ſe préſenta deux fois devant les murailles de Babylone pour en défier le Roi à un combat ſingulier; mais celui-ci n'y aiant pas voulu entendre, Cyrus, ſur la fin de l'année, ramena ſes troupes dans la Médie, & aiant terminé la campagne par la priſe de trois fortereſſes ſur la frontière, il entra en quartier d'hiver & envoia prier Cyaxare de le venir trouver, afin qu'ils puſſent concerter enſemble les operations de la campagne prochaine.

Cyrus ne ſe fut pas plûtôt retiré, que Laboroſoarchod ſe trouvant délivré de la crainte de ce redoutable ennemi, s'abandonna à ſes inclinations déreglées avec un ſi grand emportement & commit tant d'injuſtices & de cruautez de la nature de celles que Gadate & Gobryas en avoient éprouvées, que ſes propres ſujets

(w) *Cyropædia* Lib. V. p. 112.

(x) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Apionem* Lib. I. MAGASTHENES *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. c. 12.

jets ne le pouvant ſupporter davantage (*x*) conſpirerent contre lui & le mirent à mort. A peine avoit il regné neuf mois. Il n'eſt fait aucune mention de ce Roi de Babylone dans le Canon de Ptolomée. La raiſon en eſt, que la méthode conſtante de ce Canon eſt d'attribuer l'année toute entière à celui qui étoit Roi au commencement de l'année, quoiqu'il fût venu auſſi-tôt après à mourir, & de ne compter le regne de ſon ſucceſſeur que du premier jour de l'année ſuivante: de ſorte que ſi un Roi étoit venu à regner dans cet intervalle, & qu'il n'eût point atteint le commencement de l'année ſuivante, il n'en eſt du tout point parlé dans ce Canon. Ce fut le cas de Laboroſoarchod. Car Nerigliſſar ſon pere aiant été tué au commencement du printems, les neuf mois de ſon regne finirent avant que l'année ſuivante eût commencé. Ainſi cette année toute entière paſſe pour la dernière de Nerigliſſar, & le commencement de la ſuivante eſt attribué à ſon ſucceſſeur. De là vient qu'il n'eſt fait aucune mention de ce Prince dans ce Canon.

An. 556. avant J. C. NERIGLISS. 4.

Nabonadius (*y*) lui ſucceda & regna dix-ſept ans. (*z*) Beroſe l'appelle Nabonnedus, Megaſthene (*a*) Nabonnidochus, Herodote (*b*) Labynet & Joſephe (*c*) Naboandel, qui eſt le même que Beltſatſar. Les Auteurs s'accordent auſſi peu ſur la perſonne, que ſur le nom de ce Monarque. Les uns veulent qu'il ait été (*d*) du

An. 555. avant J. C. BELTSATSAR. 1.

(*y*) *Canon* PTOLOM.
(*z*) *Apud* JOSEPHUM *contra Apionem* Lib. I.
(*a*) *Apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.
(*b*) HERODOT. Lib. I. c. 188.
(*c*) *Antiq.* Lib. X. c. 12.

An. 555. avant J. C. BELTSATSAR. I.

(*d*) du ſang roial de Nabucodonoſor. D'autres (*e*) ne lui donnent aucune relation avec ce Monarque. Quelques-uns (*f*) le font Babylonien. (*g*) Il étoit, ſelon d'autres, Méde d'origine. Entre ceux qui veulent qu'il ait été de la famille de Nabucodonoſor, les uns le font fils & les autres petit-fils de ce grand Monarque. Pour ſe tirer de ces embarras & éclaircir ce ſujet, il n'y a qu'à faire attention à ces circonſtances. I. Que le Prince dont il s'agit, a été, de l'aveu de tout le monde, le dernier des Rois de Babylone. II. Qu'il a dû par conſéquent être le même que celui que l'Ecriture appelle Beltſatſar, puiſque ſelon Daniel V. 28-31. immediatement après la mort de Beltſatſar *le Royaume fut donné aux Médes & aux Perſes.* III. Qu'il étoit de la race de Nabucodonoſor, puiſqu'il eſt appellé ſon fils & que Nabucodonoſor eſt appellé ſon pere en plus d'un endroit du même Chapitre de ce Prophéte; & que II. *Chron.* XXXVI. 20. il eſt dit que Nabucodonoſor & ſes enfans ou ſa poſterité regnerent à Babylone juſqu'au tems de la Monarchie des Perſes. IV. Que le Peuples d'Orient aiant dû, ſelon la prédiction de Jeremie XXVII. 7. être aſſujettis à Nabucodonoſor & à ſon fils & au fils de ſon fils, ce Prince a dû avoir ſon fils & ſon petit fils pour ſucceſſeurs dans ſon Royaume de Babylone. V. Qu'Evilmerodac aiant été certainement ſon fils, nul autre, de tous les Rois qui occuperent après lui le trône de Babylone,

(*d*) JOSEPHUS ibid.
(*e*) MEGASTHENES ibid.
(*f*) BEROSUS ibid.
(*g*) SCALIGER *in notis ad Fragmenta veterum Græcorum ſelecta*,

lone, n'a pu être ſon petit fils, que Beltſatſar. Car Nerigliſſar étoit ſeulement le mari de ſa fille, & Laboroſoarchod étoit le fils de Nerigliſſar; & ainſi ni l'un ni l'autre n'étoit ni fils ni fils de fils de Nabucodonoſor. VI. Que, (*h*) ſelon Herodote, ce dernier Roi de Babylone étoit fils de la grande Reine Nitocris; & par conſéquent que pour être Reine, elle a dû avoir pour époux un Roi de Babylone, & qu'elle n'a pu en avoir d'autre qu'Evilmerodac. Car ce n'eſt que par ce Roi de Babylone qu'elle pouvoit avoir un fils, qui fût fils de fils de Nabucodonoſor. De toutes ces circonſtances jointes enſemble, il paroît clairement, que ce Nabonadius, dernier Roi de Babylone, eſt le même qui eſt appellé par Daniel Beltſatſar, & qu'il étoit fils d'Evilmerodac par Nitocris femme de ce Prince, & par là fils de fils de Nabucodonoſor. Si dans le Chapitre V. de Daniel il eſt appellé fils de Nabucodonoſor & Nabucodonoſor eſt nommé ſon pere, c'eſt dans un ſens étendu ſelon lequel, dans le ſtile ordinaire de l'Ecriture, le nom de pere eſt donné à quelque ancêtre que ce ſoit, & celui de fils à quel que ce ſoit des deſcendans. An. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

Ce nouveau Roi monta fort jeune ſur le trône. S'il eût été abandonné à ſa conduite, les Babyloniens n'euſſent guéres gagné au change. Car Xenophon (*i*) le repréſente comme un Prince impie, & ce qu'en rapporte Daniel fait aſſez

ſelecta, & de Emendatione Temporum, Lib. VI. cap. *de Regibus Babyloniis.*

(*h*) HERODOTUS Lib. I. c. 188.

(*i*) *Cyropædia* Lib. VII. p. 192.

An. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

assez comprendre que c'étoit là son vrai caractère. Mais sa mere, (*k*) Princesse d'un grand jugement & d'un courage mâle, lui fut d'un grand secours. Car pendant que son fils se livroit à ses divertissemens, elle se chargea du fardeau du Gouvernement, & fit pour la conservation de l'Empire tout ce dont la prudence humaine est capable. Mais le tems déterminé de Dieu pour sa ruine étant proche, il n'étoit pas au pouvoir de la sagesse humaine de l'empêcher.

Cyaxare s'étant rendu au camp de Cyrus, & (*l*) ces deux Princes aiant conferé ensemble sur la manière dont ils devoient pousser la guerre, ils firent reflexion, qu'en ravageant & pillant les Provinces de l'Empire de Babylone ils n'augmentoient pas le leur. Ils resolurent donc de changer de méthode & de s'attacher à la prise des Villes & des fortereſſes, pour se rendre maîtres par là du païs. C'est à cette sorte de guerre qu'ils emploierent les sept années suivantes.

Nitocris cependant (*m*) ne négligeoit rien pour fortifier le Royaume, & sur tout la capitale contre ces redoutables ennemis. Elle s'appliqua pour cela avec la dernière diligence à perfectionner les ouvrages que Nabucodonosor avoit laissez imparfaits, & sur tout les murailles de la Ville & les Quais de la rivière. Par ce dernier travail, elle rendit la Ville du côté de la rivière aussi forte par des murailles

&

(*k*) HERODOT. Lib. I. c. 185.
(*l*) *Cyropædia* Lib. VI.
(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 185. 186.

& par des portes, qu'elle l'étoit du côté de la campagne; en ſorte que ſi elle eût été gardée également en ces deux endroits, elle n'eût jamais été priſe. Outre cela, pendant qu'on avoit détourné le fleuve pour mettre la dernière main à ces Quais, (*n*), elle fit creuſer au milieu de ſon lit, une prodigieuſe galerie qui le traverſoit d'un bord à l'autre, depuis le vieux Palais juſqu'au nouveau, de douze pieds de hauteur ſur quinze de largeur: & l'aiant couverte d'une forte voute, & aiant mis ſur cette voute une couche de bitume de ſix pieds d'épaiſſeur, elle fit couler la rivière par deſſus & la fit rentrer dans ſon canal. Comme c'eſt la nature du bitume, de ſe petrifier dans l'eau, cette couche de bitume qu'on avoit mis ſur cette galerie empêchoit que l'eau de la rivière ne la penetrât. Le but qu'on ſe propoſoit en cela, étoit de conſerver par ce moyen une communication entre les deux Palais, ſituez aux deux bords oppoſez du fleuve, & qui étoient autant de fortereſſes, afin que ſi l'un venoit à être preſſé il pût recevoir du ſecours de l'autre, & qu'en cas que l'un fût forcé il y eût un chemin pour ſe retirer dans l'autre. Toutes ces précautions & ces défenſes ne ſervirent pourtant de rien quand la Ville fut ſurpriſe, l'horrible confuſion où ſe trouverent les habitans ne leur aiant pas permis d'en faire uſage. An. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

La première année du regne de Beltſatſar, qui étoit la XXXIV. de la ruine de Jeruſalem, Daniel

(*n*) HERODOT. Lib. I. DIODOR. SIC. Lib. II. p. 96. PHILOSTRATUS, Lib. I. cap. XVIII.

Daniel eut la viſion des quatre Monarchies & du Royaume du Meſſie, qui devoit leur ſucceder, comme on le trouve amplement rapporté dans le VII. Chapitre de ſa prophétie.

An. 553. avant J. C. BELTSATS. 3. L'an troiſième de ce Prince le même Prophéte eut la viſion du Belier & du Bouc, qui figuroient la deſtruction de l'Empire des Perſes par Alexandre le Grand, & la perſecution qu'Anthiochus Epiphane Roi de Syrie devoit ſuſciter aux Juifs. On trouve cette viſion racontée au long au VIII. Chapitre des revelations de Daniel, qui dit qu'elle lui fut adreſſée à Suſan dans le Palais du Roi de Babylone, qu'il ſervoit alors en qualité de Conſeiller & de Miniſtre d'Etat. D'où il paroît que la Ville de Suſan avec la Province d'Elam dont elle étoit la capitale étoit alors au pouvoir des Babyloniens. Mais environ trois ans après, Abradate Vice-Roi de ce païs s'étant rangé du côté de Cyrus, cette Province fut jointe à l'Empire des Médes & des Perſes; & par ce moien les Elamites monterent avec les Médes pour aſſiéger Babylone, ſelon la prédiction d'Eſaïe (Chap. XXI. 2.) & Elam fut rétabli comme Jeremie l'avoit marqué (chap. XLIX. 39.) ce Peuple aiant recouvré ſous les Perſes la liberté, dont il avoit été privé ſous les Babyloniens.

An. 551. avant J. C. BELTSATS. 5. Les Médes & les Perſes continuant toûjours d'avoir de l'aſcendant ſur les Babyloniens, & Cyrus ne ceſſant de leur enlever des Villes & des Provinces, Beltſatſar pour arrêter ce torrent, (o) prit, vers la cinquième année de ſon regne, une grande partie de ſes tréſors, & alla trou-

(o) *Cyropædia* Lib. VI. p. 152.

trouver Creſus Roi de Lydie, ſon allié. Il y forma par l'aſſiſtance de ce Prince une puiſſante ligue contre les Médes & les Perſes; & par le moien de ſon argent il leva & prit à ſa ſolde une nombreuſe Armée d'Egyptiens, de Grecs, de Thraces & des autres Nations de l'Aſie Mineure; il en donna le commandement à Creſus & l'envoia avec ces forces envahir la Médie, & reprit lui-même le chemin de Babylone. An. 551. avant J. C. BELTSATSAR 5.

Cyrus, inſtruit de ces mouvemens par un de ſes confidens, qui, par ſon ordre, avoit ſous prétexte de déſertion, paſſé chez les ennemis, fit de ſon côté les préparatifs néceſſaires pour ſoûtenir cet orage & quand il eut mis ordre à tout, il marcha contre l'ennemi.

Dans ces entrefaites, Creſus (*p*) après avoir paſſé le fleuve Halys, avoit pris la Ville de Pterie & ruiné preſque tous les environs. Mais avant qu'il pût s'avancer plus loin, Cyrus étant ſurvenu, lui livra bataille & mit en déroute ſa nombreuſe Armée. Creſus, après cet échec, reprit le chemin de Sardes ſa capitale, d'où il congedia les troupes auxiliaires, avec ordre de le revenir joindre au printems prochain, & envoia preſſer tous ſes alliez de lever de plus grandes forces & de ſe tenir prêts à ſe mettre en campagne pour le même-tems, afin de pouſſer vivement la guerre l'année ſuivante, ne s'imaginant pas que l'hiver étant proche, il eût beſoin de leur ſecours avant ce tems-là. Mais Cyrus pourſuivant ſa victoire le ſuivit de près en Lydie, où il arriva juſtement dans le tems An. 548. avant J. C. BELTSATSAR 8.

(*p*) HERODOT. Lib. I. c. 76. *Cyropæd.* Lib. VI. p. 153.

An. 548. avant J.C. BELTSATSAR 8.

tems qu'il venoit de renvoier ſes troupes auxiliaires. Malgré cela, Creſus aiant raſſemblé toutes ſes forces, hazarda le combat contre lui. Le ſuccès ne lui en fut pas avantageux. Cyrus aiant remarqué que l'Armée de Creſus étoit forte en cavalerie, s'aviſa de lui oppoſer des chameaux dont les chevaux ne peuvent ſoufrir l'odeur; &, par cette ruſe, toute la cavalerie de Creſus fut miſe en deſordre. Les Lydiens prirent donc le parti de deſcendre de cheval & de combattre à pied. Mais ils furent bien-tôt défaits par les Perſes & contraints de ſe retirer dans Sardes, où Cyrus ne tarda pas à les aſſiéger.

Pendant qu'il étoit devant cette place, il (q) célèbra les funerailles d'Abradate & de Panthée ſa femme. Le premier étoit Prince de Suze ſous les Babyloniens, contre leſquels il s'étoit revolté, deux ans auparavant, comme nous l'avons vû. Sa femme, Princeſſe d'une grande beauté, (r) avoit été priſe priſonnière par Cyrus dans ſon premier combat contre les Babyloniens, & avoit été traitée par le vainqueur avec tous les égards dûs à ſon rang & à ſon ſexe. Cette generoſité (s) avoit fait tant d'impreſſion ſur le cœur d'Abradate, qu'il avoit pris le parti de Cyrus; & aiant perdu la vie en combattant vaillamment pour ſon ſervice, ſa femme avoit été ſi touchée de ſa mort qu'elle s'étoit tuée elle-même ſur le corps mort de ſon mari. Cyrus leur fit faire à l'un & à l'autre de magni-

(q) *Cyropædia* Lib. VII. p. 186.
(r) *Cyropædia* Lib. V. p. 114.
(s) *Cyropædia* Lib. VI. p. 155.

magnifiques obſeques, & leur fit élever un ſuperbe monument ſur les bords du Pactole, où il a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiècles. An. 548. avant J. C. BELTSATSAR 8.

Creſus, ſe trouvant aſſiégé dans ſa capitale (*t*) envoia demander du ſecours à tous ſes alliez. Mais Cyrus preſſa ſi vivement la place qu'il l'emporta, avant qu'aucun d'eux pût venir à ſon ſecours. Creſus lui-même, fut pris & condamné par le vainqueur à être brûlé vif. On dreſſa donc un bûcher, & ce malheureux Prince y aiant été mis deſſus, ſur le point de l'execution, rappellant dans ſon eſprit l'entretien qu'il avoit eu autrefois avec Solon, il s'écria par trois fois, *Solon, Solon, Solon.* Ce Solon (*u*) étoit un ſage Athenien & le plus grand Philoſophe de ſon tems. Etant venu par occaſion à Sardes, Creſus par un mouvement d'orgueil & de vanité lui fit voir tous ſes tréſors & toutes ſes richeſſes; s'imaginant qu'à cette vuë il applaudiroit à ſa felicité & le reconnoitroit comme le plus heureux de tous les hommes. Mais dans l'entretien qu'il eut ſur ce ſujet avec Solon, celui-ci lui déclara nettement, que perſonne ne pouvant prévoir ce qui pouvoit lui arriver avant ſa mort, il ne pouvoit appeller un homme heureux tant qu'il étoit en vie. Creſus, ne connoiſſant que trop par ſa propre experience la vérité de ces paroles, il ne put s'empêcher de reclamer le nom de Solon; ce que Cyrus aiant appris, il envoia lui demander ce qu'il entendoit par-là. Cette Hiſtoire lui aiant été

(*t*) HERODOT. Lib. I. c. 83. *Cyropædia* Lib. VII. p. 180.
(*u*) PLUTARCHUS *in Vita Solonis* p. 94. HERODOT. Lib. I. c. 86.

An. 548. avant J. C. BELTSATSAR 8.

été rapportée, elle le pénétra ſi fort de l'incertitude de la félicité humaine, & excita en lui une ſi grande compaſſion pour ce Prince malheureux, qu'il ordonna qu'on le retirât du bucher, juſtement dans le moment qu'on y avoit mis le feu. Non content même de lui avoir ſauvé la vie, il lui aſſigna un entretien honorable & ſe ſervit de lui comme d'un de ſes principaux Conſeillers pendant le reſte de ſa vie; & le recommanda en mourant à ſon fils Cambyſe, comme une perſonne dont il vouloit qu'il ſuivît particulierement les avis. La priſe de Sardes (*w*) arriva la première année de la LVIII. Olympiade, qui étoit la VIII. de Beltſatſar & la XLI. de la deſtruction de Jeruſalem.

Creſus, étant un Prince fort pieux à la manière du Paganiſme d'alors, (*x*) ne s'étoit point engagé dans cette guerre, ſans avoir premièrement conſulté les oracles de ſes Dieux & leur avoir demandé ce qu'il en devoit attendre. Il en avoit reçu deux réponſes, qui avoient beaucoup contribué à le porter à cette malheureuſe entrepriſe, qui lui coûta la perte de ſon Roïaume. L'une étoit, que Creſus devroit ſe croire en danger (*y*) lorſqu'un mulet regneroit ſur les Médes. L'autre, que quand il paſſeroit le fleuve Halys pour faire la guerre aux Médes, il détruiroit un grand Empire. Le premier de ces Oracles, lui fit conclurre que, vû l'impoſſibilité de la choſe, il étoit en pleine ſûreté.

Le

(*w*) SOLINUS Cap. VII. EUSEB. *in Chronico.*

(*x*) HEROD. Lib. I. c. 46. 53. *Cyropæd.* Lib. VII. p. 182.

(*y*) Nabucodonoſor prédit la venuë de Cyrus ſous le même titre, avertiſſant les Babyloniens au tems de ſa mort,

Le ſecond lui fit croire, que l'Empire qu'il devoit renverſer, s'il paſſoit le fleuve Halys, étoit celui des Médes. C'eſt principalement ce qui l'encouragea à cette expedition, malgré l'avis du plus ſage de tous ſes amis, qui fit tous ſes efforts pour l'en détourner. Mais comme il vit que les choſes avoient tourné tout autrement que ces Oracles le lui avoient fait eſperer, il envoia, avec la permiſſion de Cyrus, des exprès aux Temples de ces Dieux qui l'avoient ſi indignement trompé, pour leur en faire des reproches. La réponſe qu'il en eut, fut que Cyrus étoit le mulet dont l'Oracle avoit voulu parler, parce qu'il étoit né de deux differens Peuples, étant Perſan par ſon pere & Méde par ſa mere, & que du côté de ſa mere il étoit d'une plus noble race, & qu'à l'égard de l'Empire qu'il devoit renverſer, s'il paſſoit le fleuve Halys, ce n'étoit pas celui des Médes, dont l'Oracle avoit voulu parler, mais du ſien propre. C'eſt par ces ſortes d'Oracles faux & trompeurs, que les mauvais Eſprits d'où ils procedoient, abuſoient dans ce tems-là le Genre humain, répondant à ceux qui les conſultoient en des termes ſi douteux & ſi ambigus, que quel que fût l'évenement, ils pouvoient recevoir un ſens qui s'y rapportoit. An. 548. avant J. C. BELTSATSAR 8.

Après tous ces exploits, (z) Cyrus reſta dans l'Aſie Mineure, juſques à ce qu'il eût entièrement ſoumis les divers Peuples qui l'habitoient, depuis

mort, qu'un mulet Perſan viendroit & les reduiroit en ſervitude. C'eſt ce que rapporte MEGASTHENE dans EUSEBE de la *Préparation Evangelique* Liv. IX. c. 41.

(z) HEROD. Lib. I. c. 130. 141. *Cyropæd.* Lib. VII. p. 186.

An. 548. avant J.C. BELTSATSAR 8. depuis la Mer Egée juſqu'à l'Euphrate. Il paſſa de là dans la Syrie & dans l'Arabie, où il fit la même choſe. Après quoi il marcha vers la Haute-Aſie, & après l'avoir auſſi reduite toute entière ſous ſon obeiſſance, il retourna en Aſſyrie & s'avança vers Babylone, la ſeule Ville de l'Orient qui lui reſiſtât encore; & aiant battu Beltſatſar, il le renferma dans ſa capitale & l'y aſſiégea.

An. 540. avant J.C. BELTSATSAR 16. Ceci arriva la neuvième année après la priſe de Sardes & au commencement de la ſeizième de Beltſatſar. Le ſiége de Babylone n'étoit pas une entrepriſe facile. Les murailles en étoient hautes & imprenables & le nombre de ceux qui les défendoient étoit extremement grand. Ils étoient outre cela pourvus de toutes ſortes de proviſions pour vingt ans; & (*a*) d'ailleurs le fonds vuide qui étoit dans l'enceinte des murs étant propre au labourage & au pâturage, pouvoit leur en fournir beaucoup davantage. Auſſi les habitans ſe croiant en pleine ſûreté à la faveur de leurs remparts & de leurs magaſins, regardoient la priſe de leur Ville par un ſiége comme une choſe impratiquable, & inſultoient à Cyrus du haut de leurs murailles & ſe moquoient de tout ce qu'il faiſoit contre eux. Ces difficultez n'empêcherent pas Cyrus de pouſſer ſon deſſein. Il fit d'abord tirer une ligne de circonvalation autour de la Ville, avec un foſſé large & profond; & par le ſecours (*aa*) des Palmiers que ce païs produit en grande abondance, & qui y croiſſent à la hauteur de cent pieds, il bâtit des tours plus hautes que les murailles,

(*a*) Vide Q. CURTIUM Lib. V. cap. I.

railles, ſe flattant au commencement de prendre la place d'aſſaut. Mais comme il n'avançoit guéres par là, il s'attacha à la reduire par la famine, comptant que plus il y avoit de monde, plus il en viendroit facilement à bout. Cependant pour ne pas accabler ſes troupes de fatigue, en les occupant toutes à la fois à cet ouvrage, il diviſa ſon Armée en douze parties, & aſſigna à chacune ſon mois pour la garde des tranchées. Mais ce blocus aiant continué pendant deux ans ſans ſuccès, Cyrus s'aviſa d'un ſtratagême, par le moien duquel il ſe rendit maître de la place ſans beaucoup de peine. An. 540. avant J. C. BELTSATSAR 16.

Ayant (*b*) appris qu'on devoit célébrer à Babylone une grande Fête annuelle, & que les Babyloniens avoient accoûtumé dans cette ſolemnité de paſſer la nuit entière à boire & à faire la débauche, il jugea devoir profiter de cette occaſion pour les ſurprendre. Pour y reüſſir voici l'artifice dont il ſe ſervit. Il envoia une partie de ſes gens à la tête du canal par où les eaux du fleuve ſe déchargeoient dans le grand Lac dont nous avons parlé ci-deſſus, avec ordre de rompre dans un tems marqué la levée qui étoit entre le fleuve & le Canal, & d'en faire écouler les eaux dans le Lac. Cependant aiant aſſemblé toutes ſes troupes, il en poſta une partie à l'endroit où le fleuve entroit dans la Ville, & l'autre partie où il en ſortoit, & leur commanda d'entrer cette nuit dans la Ville par le lit du fleuve dès le moment qu'ils le trouveroient guéable. Ces diſpoſitions faites, il An. 539. avant J. C. BELTSATSAR 17.

(*aa*) *Cyropædia* Lib. VII. p. 190.
(*b*) HEROD. Lib. I. c. 190. 191. *Cyroped.* Lib. VII. p. 190.

An. 539. avant J. C. BELTSHAZAR 17.

il fit ouvrir ſur le ſoir la tranchée des deux côtez de la rivière, au-deſſus de la Ville, afin d'y faire écouler les eaux. Par ces ouvertures, auſſi-bien que par celle de la grande levée, la rivière fut tellement ſaignée, que ſon lit ſe trouva à ſec vers le minuit. Alors les deux corps de troupes, ſelon leurs ordres, y entrerent, guidez l'un par Gobrias & l'autre par Gadate; & aiant trouvé les portes qui conduiſoient dans le fleuve & qu'on avoit accoûtumé de tenir fermées toutes les nuits, les aiant, dis-je, trouvé ouvertes par le deſordre & la négligence de ce tems de débauche & de diſſolution, ils monterent par là dans la Ville, & les deux corps s'étant rencontrez au Palais Roial comme ils en étoient convenus, ils ſurprirent la Garde & la mirent en piéces. Ils ſe jetterent tout auſſitôt dans le Palais, dont quelques-uns de ceux qui étoient dedans avoient ouvert les portes pour ſavoir d'où venoit le bruit qu'ils entendoient. Ils s'en rendirent les maîtres, & aiant rencontré le Roi qui venoit à eux l'épée à la main, à la tête de ceux qui s'étoient trouvez à portée de le ſecourir, ils le tuérent combattant courageuſement pour ſa vie, & firent main baſſe ſur tous ceux qui l'accompagnoient.

Cyrus s'étant ainſi rendu maître de Babylone, fit publier un Edit portant que tous ceux qui mettroient bas les armes auroient la vie ſauve, & qu'au contraire tous ceux qui refuſeroient de le faire ſeroient paſſez au fil de l'épée. Les Babyloniens obéïrent & ſe ſoumirent tous au vainqueur, qui ſans autre oppoſition s'empara de cette puiſſante Ville, & termina par ce grand exploit toutes ſes conquêtes, après une

une guerre de XXI. ans. Car il s'étoit écoulé autant de tems depuis que ce conquerant étoit ſorti de Perſe à la tête d'une Armée qu'il mena au ſecours de Cyaxare, juſques à la priſe de Babylone. Cyrus paſſa tout ce tems-là en campagne, pouſſant ſes conquêtes de lieu en lieu, juſques à ce qu'il eût ſubjugué tout l'Orient, depuis la Mer Egée juſqu'au fleuve Indus, & qu'il eût fondé le plus grand Empire qu'il y eût eu juſques alors dans l'Aſie, tant par ſa ſageſſe que par ſa valeur, deux qualitez en quoi il excelloit également. Il étoit ſi généreux & en uſoit avec tant d'honnêteté & d'humanité avec tous ceux qui avoient à faire à lui, qu'il fit plus de conquêtes par ſes manières douces & obligeantes que par l'épée. Il s'attira tous les cœurs par cette affabilité, & ce fut principalement par là qu'il affermit le nouvel Empire qu'il venoit d'établir. An. 539. avant J. C. BELTSATSAR 17.

C'eſt de cette manière qu'Herodote & Xenophon racontent la priſe de Babylone. En quoi ils s'accordent avec l'Hiſtoire Sainte. Daniel (*bb*) dit que Beltſatſar fit un grand feſtin à mille de ſes Gentilshommes, à ſes femmes & à ſes concubines: qu'il fut tué dans cette même nuit, & que Darius le Mède, ſavoir Cyaxare oncle de Cyrus, s'empara du Roïaume. Car tant que Cyaxare vêcut, Cyrus lui fit honneur de ſes conquêtes. L'impie Beltſatſar aiant profané dans cette fête les vaſes d'or & d'argent qui avoient été enlevez du Temple de Jeruſalem; les aiant fait apporter dans la ſale du feſtin & y aiant bu lui & toute ſa Cour, Dieu lui

(*bb*) *Daniel* V.

An. 539. avant J. C. BELTSATSAR 17.

lui en témoigna ſon indignation d'une manière également extraordinaire & terrible. Car il fit paroître ſur la muraille une main qui y écrivoit la ſentence de la ruine prochaine, qu'il lui préparoit en punition d'un ſi grand crime. Le Roi apperçut la figure de la main qui écrivoit ſa condamnation, car il étoit vis-à-vis de cet endroit de la muraille. Surpris & effraié au dernier point de cette viſion, il manda ſur le champ tous ſes Sages, tous ſes Devins & tous ſes Aſtrologues, & leur ordonna de lire cette écriture & de lui en expliquer le ſens. Mais aucun d'eux (*c*) n'aiant pu en venir à bout, la Reine mere qui au bruit de ce prodige étoit venuë dans la ſale du feſtin, informa le Roi ſon fils de la grande habileté de Daniel dans ces ſortes de matières. Sur quoi Daniel aiant été mandé, lut au Roi l'écriture; & lui aiant repréſenté hardiment ſes déreglemens, & en particulier la profanation qu'il venoit de faire des vaſes ſacrez qui avoient ſervi au Culte du Dieu des Cieux & de la terre dans le Temple de Jeruſalem, il lui déclara que ces caractères tracez ſur la muraille étoient une ſentence du Ciel qui portoit, que ſon *Royaume lui étoit ôté & donné aux Médes & aux Perſes*. Ce fut ce ſemble, immediatement après la déclaration de cette ſentence, que le Palais fut pris & Beltſatſar tué. Car (*cc*) les flambeaux étoient déja allumez avant que la main parût. Il falut enſuite quelque tems pour faire venir les Sages, les Devins & les Aſtrologues. Il leur falut auſſi à eux-mêmes

(*c*) La raiſon pourquoi ils ne purent lire cette Sentence, c'eſt qu'elle étoit écrite en Lettres Hébraïques, qui ſont appel-

mêmes quelque-tems pour eſſaier de dechifrer ces caractères. Après cela la Reine vint de ſon apartement dans la ſale du feſtin pour porter le Roi ſon fils à faire venir Daniel, qui étant mandé, ne ſe trouva peut-être pas d'abord à portée. Tout cela emporta une partie de la nuit. Ainſi on peut ſuppoſer avec fondement, que lorſque Daniel eut interpreté cette écriture, les Perſes ſe jetterent dans le Palais & en executerent immediatement après la teneur, en tuant Beltſatſar & tous les Seigneurs qui étoient avec lui. La Reine qui étoit entrée dans la ſale du feſtin pour donner cet avis au Roi, ne pouvoit être ſa femme. L'Hiſtoire ſainte dit, que *toutes ſes femmes & toutes ſes concubines étoient aſſiſes avec lui à table.* Il falloit donc que ce fût Nitocris la Reine mere. Si elle eſt appellée la Reine, c'eſt dans un ſens d'éminence, parce qu'elle avoit la Régence du Roïaume, dont ſon fils lui avoit abandonné le gouvernement, à cauſe de ſa prudence conſommée dans les affaires. En effet quand Daniel parut devant lui, il le connoiſſoit ſi peu, quoiqu'il fût un des principaux Miniſtres Etat, qui dirigeoit les affaires du Roi dans le Palais, (*d*) qu'il (*e*) lui demanda s'il étoit Daniel. Mais Nitocris qui l'avoit continuellement emploié dans les affaires du Roïaume, le connoiſſoit bien. C'eſt pour cela qu'elle l'avoit fait venir à cette occaſion. Cela fait voir que Beltſatſar étoit un Prince, qui livré entièrement à ſes plaiſirs ſe remettoit

An. 539. avant J. C. BELTSATSAR 17.

appellées aujourd'hui les caractères Samaritains, que les Babyloniens ne connoiſſoient point.

(*cc*) *Daniel* V. 5. (*d*) Ibid. vſ. 13. (*e*) Ibid. VIII. 17.

An. 539. avant J.C. BELTSATSAR 17.

mettoit ſur autrui du ſoin de ſes affaires; ce qui n'eſt que trop ordinaire à ces Princes qui s'imaginent, que les Roïaumes ne ſont faits que pour ſervir à leurs plaiſirs. De là on peut conclurre, que ſi Beltſatſar avec de telles inclinations conſerva ſa couronne pendant XVII. ans, contre un ennemi auſſi redoutable que Cyrus, il faut l'attribuer entièrement à la conduite de ſa mere, qui avoit entre les mains le gouvernement de l'Etat. Elle étoit la Princeſſe la plus ſage & la plus prudente de ſon tems, & elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit ſe faire pour prévenir la ruine de l'Empire de Babylone. C'eſt pourquoi ſon nom fut pendant longtems ſi fameux dans ces païs-là, qu'Herodote en parle comme ſi elle avoit été la Souveraine du Roïaume, de la même manière que Semiramis paſſoit pour l'avoir été, & lui attribuë les ouvrages de Babylone que (*f*) d'autres Auteurs donnent à ſon fils. Car quoiqu'ils euſſent été faits ſous le regne de ce Prince, ce fut pourtant par ſes ſoins qu'ils furent conſtruits; en ſorte que c'étoit principalement a elle que l'honneur en étoit dû. Cependant comme nous venons de le voir, quoique le grand Lac & les Canaux qui y conduiſoient, commencez par Nabucodonoſor & perfectionnez par cette grande Reine ſelon Herodote, euſſent été entrepris avec beaucoup de ſageſſe pour l'avantage de la Ville & du païs, ils furent ruïneux à l'une & à l'autre, Cyrus s'en étant ſervi pour ſe faire un paſſage dans la Ville. Le mal

(*f*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Apionem*, Lib. I. p. 1045.

mal même ne ſe borna pas là. Car l'ouverture que Cyrus avoit fait dans la Digue n'aiant pas été fermée dans la ſuite, le fleuve ſortit de ſon canal ordinaire & inonda (*g*) tout le païs; & à force de couler par là, la brêche devint avec le tems ſi large, que pour la réparer il auroit falu faire autant de fraix qu'en avoit coûté la conſtruction de la Digue. Il reſta même ſi peu d'eau dans le lit de la rivière à Babylone qu'à peine ſuffiſoit-elle à porter de petites barques, ce qui fut un ſurcroît de dommage pour cette Ville. Alexandre qui avoit deſſein d'en faire le ſiége de ſon Empire, s'appliqua à remedier à cet inconvenient, & fit rétablir la levée du côté d'Occident. Ce travail après avoir été pouſſé l'eſpace de quatre milles, fut arrêté par des difficultez cauſées par la nature du terrain qui auroient pu être ſurmontées ſi ce Prince avoit vêcu; mais ſa mort qui arriva bien-tôt après, mit fin à ce projet comme à bien d'autres qu'il avoit formez. Babylone même étant enſuite tombée en décadence, par la conſtruction de Seleucie dans ſon voiſinage, on ne ſongea plus à reprendre cet ouvrage; en ſorte que ce païs eſt demeuré juſques à aujourd'hui plein de fondrieres & de marêcages. Ce fut ſans doute la principale raiſon qui obligea les habitans de Babylone de l'abandonner, d'autant plus qu'ils trouvoient dans leur voiſinage une nouvelle Ville dans une meilleure ſituation que celle qu'ils quittoient.

An. 539. avant J.C. BELTSATSAR 17.

Avec la priſe de Babylone finit l'Empire Babylo-

(*g*) ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII. p. 303. *Ed. Gron.*

An. 539. avant J. C. BELTSATSAR 17.

bylonien, après avoir duré, depuis le commencement du regne de Nabonaſſar ſon fondateur, CCIX. ans. Par là fut anéantie la puiſſance & l'orgueil de cette Ville ſuperbe, juſtement L. ans, après qu'elle eut détruit Jeruſalem & ſon Temple. Par là même furent accomplies en grande partie tant de prédictions que les Prophétes Eſaïe, Jeremie, Habacuc & Daniel avoient prononcées contre elle. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'eſt que par rapport au ſiége & à la priſe de cette Ville, ces Prophétes avoient prédit particulièrement: qu'elle ſeroit (*h*) bloquée & aſſiégée par les Médes, les Elamites & les Armeniens: que le fleuve ſeroit (*i*) reduit à ſec: que (*k*) la Ville ſeroit priſe dans un tems de réjouïſſance & pendant que ſes *Principaux, ſes Sages & ſes hommes forts ſeroient ivres; qu'ainſi ils dormiroient d'un ſommeil perpetuel dont ils ne ſe reveilleroient jamais.* La choſe arriva comme ils l'avoient prédite, Beltſatſar & ſes mille courtiſans qui s'étoient enivrez avec lui dans cette Fête, aiant été (*l*) paſſez au fil de l'épée par les ſoldats de Cyrus. Eſaïe en particulier avoit prédit (XIV. 23.) que Dieu reduiroit Babylone en *poſſeſſion de butors & en marais d'eaux*, ce qui arriva, comme nous venons de le voir; & au ℣. 22. que *Dieu retrancheroit à Babylone le fils & le petit-fils* de leur grand Roi Nabucodonoſor, comme en effet l'un & l'autre moururent de mort violente à la fleur de leur âge: Evilmerodac ſon

(*h*) *Eſaïe* XIII. 17. & XXI. 2. *Jeremie* LI. 11. 27--30.
(*i*) *Jeremie* L. 38. & LI. 36.
(*k*) *Jeremie* LI. 39. 57.

ſon fils avant ce tems-là, comme nous l'avons vû, & Beltſatſar ſon petit-fils à la priſe de la Ville, & par là *le Sceptre de Babylone fut rompu*, ſelon le prédiction du même Prophéte au ℣. 5. Car cette Ville perdit l'autorité & le gouvernement pour toûjours. An. 539. avant J.C. BELTSATSAR 17.

Beltſatſar étant mort, Darius le Méde (*m*) eut le Roïaume, ſelon l'Ecriture. En effet Cyrus, tant que ſon oncle vêcut, partagea avec lui l'Empire, quoique conquis tout entier par ſa valeur : il porta même la condeſcendance juſques à lui déferer le premier rang. Cependant comme le commandement de l'Armée & l'adminiſtration des affaires étoient entièrement entre ſes mains, il étoit regardé comme le Souverain de l'Empire qu'il avoit formé. De là vient que dans la Canon de Ptolomée il n'eſt fait aucune mention de Darius, mais immédiatement après la mort de Beltſatſar qui y eſt nommé Nabonadius, Cyrus eſt placé comme ſon ſucceſſeur, comme il l'étoit véritablement; l'autre n'aiant eu que le nom & l'ombre de la Souveraineté, ſi ce n'eſt dans la Médie qui étoit ſon propre domaine. An. 538. avant J.C. DARIUS MEDE 1.

Quelques-uns (*n*) veulent que Darius le Méde ait été Nabonadius, le dernier Roi de Babylone dans le Canon de Ptolomée. Voici comme ils conçoivent la choſe. Ils prétendent qu'Evilmerodac étant mort, Nerigliſſar lui ſucceda ſeulement en qualité de tuteur de Laboroſoarchod ſon fils, qui étoit le prochain héritier

(*l*) *Cyropædia* Lib. VII. p. 192.
(*m*) *Daniel* V. 31.
(*n*) SCALIGER, CALVISIUS & autres.

An. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

tier du chef de ſa mere fille de Nabucodonoſor: que Laboroſoarchod eſt le même que celui qui eſt nommé par Daniel Beltſatſar, qui fut tué la nuit de cette Fête impie, non par Cyrus, à ce qu'ils diſent, mais par une conſpiration de ſes propres ſujets: que l'Ecriture lui attribuë les quatre années entières de Beltſatſar que le Canon de Ptolomée donne à Nerigliſſar, ou comme il y eſt appellé, Nericaſſolaſſar, parce que Nerigliſſar regna ſeulement au nom de ce Prince dont il étoit tuteur: que c'eſt pour cela qu'il eſt parlé dans Daniel (*o*) de la première & de la troiſième année de Beltſatſar, quoique Laboroſoarchod ait regné ſeul après la mort de ſon pere neuf mois ſeulement: qu'après ſa mort les Babyloniens firent choix de Nabonadius qui n'étoit point de la famille de Nabucodonoſor mais Méde d'origine, & que c'eſt uniquement pour cette raiſon qu'il eſt appellé dans l'Ecriture Darius le Méde. Pour ce qui eſt de cette dernière circonſtance que Nabonadius n'étoit point du ſang de Nabucodonoſor, il faut tomber d'accord que ces Auteurs peuvent s'autoriſer du témoignage de Megaſthene (*p*) dans ſes Fragmens. Mais tout le reſte eſt une pure imagination & contredit formellement l'Ecriture. Car I. la Sentence tracée ſur la muraille marqua à Beltſatſar, que ſon Roïaume ſeroit diviſé ou perdu pour lui & donné (*q*) aux Médes & aux Perſes; & immediatement après, (*r*) l'Hiſtorien ſacré nous apprend que Beltſatſar fut

(*o*) *Daniel* VII. 1. VIII. 1.
(*p*) *Apud* EUSEBIUM *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.
(*q*) *Daniel* V. 28. (*r*) *Daniel* V. 28—31.

fut tué dans cette même nuit & que le Roïaume tomba au pouvoir de Darius le Méde, qui ne peut-être que Cyaxare Roi de Médie, lequel conjointement avec Cyrus conquit Babylone. II. Il faut donc que Beltſatſar ait été le dernier Roi de Babylone & qu'il ſoit par conſéquent le Nabonadius de Ptolomée. III. Cë dernier Roi n'étoit pas étranger à la famille de Nabucodonoſor, (*s*) puiſque l'Ecriture l'en fait deſcendre. IV. Il eſt dit que Darius gouverna le Roïaume ſelon les loix (*t*) des Médes & des Perſes, ce qui ne peut être arrivé, que lorſque les Médes & les Perſes ſe furent emparez de la Monarchie. Si ce Darius eût été Nabonadius Roi de Babylone, il eût certainement ſuivi dans ſon gouvernement les Loix de Babylone & non celles des Médes & des Perſes ſes ennemis, qui pendant tout ſon regne lui firent la guerre & travaillerent à ſa ruine. V. Il eſt encore dit de Darius qu'il diviſa ſon Empire (*u*) en CXX. Provinces, ce qui ne peut regarder l'Empire de Babylone qui n'a jamais eu aſſez d'étenduë pour cela; mais doit être entendu de celui des Perſes qui étoit beaucoup plus vaſte & qui fut encore augmenté de ſept Provinces par la conquête que fit Cambyſe de l'Egypte, & Darius Hyſtaſpide de la Thrace & des Indes. Auſſi cet Empire contenoit CXXVII. Provinces au tems d'Eſther. Comme c'étoit alors la diviſion de cet Empire, c'eſt une preuve ſuffiſante que l'autre diviſion par Daniel regarde auſſi le même Empire. Car

An. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

(*s*) *Daniel* V. 11. 13. 18. 22.
(*t*) *Daniel* VI. 9—16. (*u*) *Daniel* VI. 2.

An. 538. avant J.C. DARIUS MEDE I.

Car ſi toute la Monarchie des Perſes, qui s'étendoit depuis les Indes juſques en Ethiopie, ne contenoit que CXXVII. Provinces, l'Empire de Babylone qui ne faiſoit pas la ſeptième partie de l'autre, ne pouvoit pas en contenir cent-vingt. Rien n'eſt plus abſurde que la preuve que Scaliger allegue, pour juſtifier que Nabonadius étoit Méde d'origine & Roi de Babylone par élection. Dans la prédiction que Nabucodonoſor un peu avant ſa mort fit aux Babyloniens de leur deſtruction par les Perſes, laquelle nous a été conſervée dans les Fragmens de Megaſthene, on trouve ces paroles. (x) *Il viendra un Mulet de Perſe qui aidé de vos Dieux-mêmes combattant pour lui, vous reduira en ſervitude, en quoi il ſera aſſiſté par le Méde.* Il eſt viſible que ce Méde marquoit Cyaxare Roi de Médie, qui étoit allié de Cyrus dans cette guerre, laquelle ſe termina par la conquête de Babylone. Mais Scaliger veut que ç'ait été Nabonadius, d'où il conclut qu'il étoit Méde; & pour le juſtifier, il cite cet endroit de Megaſthene en ſa faveur. Si vous lui en demandez la raiſon, il répond, que celui qui, ſelon la prédiction, devoit aider Cyrus à mettre Babylone ſous le joug, a du être Nabonadius; parce qu'en effet s'étant laiſſé battre & ſubjuguer par Cyrus, il contribua par ſa défaite à lui procurer cet avantage. Rapporter un argument de cette nature, c'eſt le refuter: comme l'a reconnu Iſaac Voſſius, qui dit (xx) que les preuves

(x) *Apud* EUSEBIUM *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.
(xx) *Chronol. Sacra* p. 144.
(z) *Cyropadia* Lib. VIII. p. 227. 228.

ves alleguées par Scaliger pour établir cette ſuppoſition, ſont indignes de ce grand homme. An. 538. avant J.C. DARIUS MEDE I.

Lorſque Cyrus eut mis ordre à ſa conquête, (z) il retourna en Perſe pour rendre viſite à ſon pere & à ſa mere qui vivoient encore. Il paſſa à ſon retour par la Médie, où il épouſa la fille de Cyaxare qui lui apporta en dot le Roïaume de Médie pour en joüir après la mort de ſon pere, dont elle étoit l'unique enfant légitime. Cyrus reprit enſuite avec ſa nouvelle épouſe le chemin de Babylone, où Cyaxare voulut bien l'accompagner ſur les inſtances preſſantes qu'il lui en fit. Lorſqu'ils y furent arrivez ils dreſſerent de concert le plan de toute la Monarchie. Ils la diviſerent (a) en ſix-vingt Provinces. Ils (b) en donnerent le Gouvernement à ceux qui avoient le plus aidé Cyrus à ſoûtenir le faix de cette guerre & qui lui avoient rendu les plus grands ſervices. Ils établirent (c) ſur eux trois Gouverneurs Superieurs qui devoient toûjours reſider à la Cour, & à qui ils devoient rendre compte de tems en tems de ce qui ſe paſſeroit dans leur Gouvernement, & qui devoient leur faire tenir les ordres du Prince: de ſorte que ces trois principaux Miniſtres devoient avoir la ſurintendance & la principale adminiſtration des affaires de toute la Monarchie. Daniel fut établi le premier des trois. Cette préference lui étoit düe, tant à cauſe de ſa haute ſageſſe qui étoit renommée dans tout l'Orient, que par ſon ancienneté & ſon

(a) *Daniel* VI. 2.
(b) *Cyropædia* Lib. VIII. p. 229, 230.
(c) *Daniel* VI. 3.

An. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

ſon experience conſommée dans les affaires. Car il y avoit alors LXV. ans entiers, à compter depuis la ſeconde année de Nabucodonoſor, qu'il avoit été emploié en qualité de premier Miniſtre des Rois de Babylone. Comme cette diſtinction le rendoit la ſeconde perſonne de l'Empire & le mettoit immédiatement au-deſſous du Roi, les autres courtiſans en conçurent une ſi grande jalouſie, que pour ſe défaire de ce fâcheux concurrent, ils lui tendirent le piége qui le fit jetter dans la foſſe aux Lions. Mais Daniel s'en étant tiré miraculeuſement ſain & ſauf, ce pernicieux complot tourna à la ruïne de ſes Auteurs; & Daniel s'affermit tellement dans la ſuite dans la faveur de Darius & de Cyrus (*d*) qu'il jouït d'une pleine proſperité le reſte de ſes jours.

L'an premier de Cyrus Daniel aiant compté que les LXX. ans de la captivité de Juda déterminez par le Prophéte Jeremie tendoient à leur fin, (*e*) pria Dieu inſtamment qu'il lui plût de ſe ſouvenir de ſon Peuple, de rétablir Jeruſalem, & de regarder favorablement ſa Ville ſainte & le Sanctuaire qu'il y avoit placé. Sur quoi l'Ange Gabriel l'aſſura dans une viſion, non ſeulement de la délivrance de leur captivité temporelle, ſous les Babyloniens, mais encore d'une délivrance beaucoup plus conſiderable, de celle de la ſervitude du peché & du Demon que Dieu devoit procurer à ſon Egliſe, & qui devoit s'accomplir à la fin des ſoixante-dix ſemaines qui s'écouleroient depuis l'ordre

(*d*) *Daniel* VI. 29. (*e*) *Daniel* IX. 2.
(*f*) *Cyropædia* Lib. VIII. p. 233.

l'ordre qui ſeroit donné pour le rétabliſſement de Jeruſalem ; c'eſt-à-dire, à la fin de CCCCXC. ans. Car prenant chaque jour pour une année, ſelon le ſtile Prophétique, ces LXX. ſemaines d'années ſont CCCCXC. ans. C'eſt la plus claire prédiction que nous aions dans l'Ecriture de la venuë du Meſſie. Car elle la fixe au tems précis auquel conformément à l'oracle il eſt venu, & il a accompli par ſa mort & par ſa reſurrection, le grand ouvrage de notre ſalut. An. 538. avant J.C. DARIUS MEDE I.

Cyrus ne fut pas plûtôt de retour à Babylone, qu'il donna ordre (*f*) à toutes ſes troupes de s'y rendre. Par la revuë generale qu'il en fit, il trouva que ſes forces montoient à ſix-vingts mille chevaux, à deux mille chariots armez de faux & à ſix-cens mille hommes de pied. Après en avoir diſtribué dans les garniſons autant qu'il étoit néceſſaire pour la défenſe des diverſes parties de l'Empire, il marcha avec le reſte dans la Syrie, où il mit ordre à cette partie de l'Empire & ſubjugua tous ces païs juſques à la Mer-Rouge & aux confins de l'Ethiopie. Pendant qu'il étoit occupé à cette expedition, (*g*) Cyaxare, que l'Ecriture nomme Darius le Méde, faiſoit ſa reſidence à Babylone où il conduiſoit les affaires de la Monarchie. Ce fut dans cet intervale de tems que Daniel fut jetté dans la foſſe aux Lions & qu'il en fut miraculeuſement délivré, comme nous venons de le voir.

Ce fut auſſi apparemment dans le même tems que furent frappées ces fameuſes piéces d'or appel-

(*g*) *Daniel* V. 31.

An. 538. avant J. C. DARIUS MEDE 1.

pellées Dariques (*b*), leſquelles pour leur beauté & leur fineſſe ont été préferées pendant pluſieurs ſiècles à toutes les autres monnoies dans tout l'Orient. Car au rapport de pluſieurs Auteurs, cette monnoie ne fut pas batuë par l'ordre (*i*) de Darius Hyſtaſpide, comme quelques-uns ſe le ſont imaginé, mais par un Darius plus ancien que l'autre. Or nous n'en trouvons point de plus ancien qui ait regné en Orient que ce Darius ſurnommé le Méde dans l'Ecriture. Il eſt fort vraiſemblable qu'il fut l'auteur de cette monnoie, & que pendant les deux ans qu'il regna à Babylone, lorſque Cyrus étoit occupé à ſon expedition de Syrie, d'Egypte & des païs circonvoiſins, il fit faire ces piéces d'or, de l'immenſe quantité de ce metal qu'il trouva dans le tréſor, & qui y avoit été accumulé du butin qu'ils avoient fait lui & Cyrus dans cette longue guerre où ils avoient été engagez; & que ce fut de Babylone où elles avoient été frappées qu'elles ſe répandirent dans tout l'Orient & juſques dans la Gréce où elles étoient fort eſtimées. Selon le Docteur (*k*) Bernard, le Darique peſoit deux grains plus qu'une Guinée. Mais la fineſſe de ces pièces en augmentoit beaucoup le prix. Car elles étoient de pur or, n'aiant point ou preſque point d'alloi; & ainſi le Darique, ſelon la proportion qu'il y a aujourd'hui entre l'or & l'argent, pouvoit

(*b*) HERODOTUS Lib. IV. c. 166. PLUTARCHUS *in Artaxerxe*, p. 1013.

(*i*) HARPOCRATION. *Scholiaſtes* ARISTOPHANIS *ad Eccleſ.* vſ. 598. SUIDAS *ſub voce* Δαρεικὸς.

(*k*) *De ponderibus & menſuris antiquis*, p. 171.

(*l*) I. *Chron.* XXIX. 7. & *Eſdras* VIII. 27.

voit valoir vingt-cinq ſchelings Anglois. Il eſt fait mention de ces piéces d'or dans les Livres (*l*) de l'Ecriture qui ont été écrits après la captivité, ſous le nom d'*Adarkonim* & dans le Talmud ſous celui (*m*) de *Darkonoth*, qui viennent l'un & l'autre du Grec Δαρεικοὶ, c'eſt-à-dire, Dariques. Il faut même obſerver que toutes ces piéces d'or, du même poids & de la même valeur que les premières, qui furent frappées ſous les Rois ſuivans, tant Perſes que Macedoniens d'origine, furent auſſi appellées Dariques, de ce Darius qui les fit frapper le premier. Il y en avoit de deux ſortes, des Dariques & des demi-Dariques, comme nous avons de Guinées & des demi-Guinées.

An. 538. avant J.C. DARIUS MEDE 1.

Mais Cyaxare étant venu à mourir au bout de deux ans, & Cambyſe aiant auſſi fini ſes jours en Perſe (*n*) Cyrus retourna à Babylone, & prit en main le Gouvernement de l'Empire ſur lequel il regna ſept ans. On lui donne depuis ſa première ſortie de Perſe à la tête d'une Armée, XXX. ans de regne, depuis la priſe de Babylone IX. ans & depuis la mort de Cyaxare & de Cambyſe qu'il poſſeda ſeul l'Empire VII. ans. Ce qui donne lieu à trois diverſes maniéres de compter les années de ſon regne, dont la première eſt ſuivie par (*o*) Ciceron, la ſeconde par (*p*) Ptolomée, & la troiſième par (*q*) Xenophon. La première des ſept années eſt la pre-

An. 537. avant J.C. DARIUS MEDE 2.

(*m*) Vide BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum*, p. 577.
(*n*) *Cyropædia* Lib. VIII. p. 233.
(*o*) *De Divinatione* Lib. I. c. 23. (*p*) *In Canone.*
(*q*) *Cyropædia* Lib. VIII. Où XENOPHON dit que Cyrus regna après la mort de Cyaxare ſept ans.

An. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2. première de Cyrus, dont il eſt parlé au premier verſet du Livre d'Eſdras, dans laquelle la captivité de Juda finit & la permiſſion fut donnée aux Juifs par un Decret du Roi de retourner dans leur patrie. Les LXX. ans que Jeremie avoit aſſignez à la durée de cette captivité venoient préciſément d'expirer. Car elle avoit commencé un an & deux mois avant la mort de Nabopolaſar; après cela Nabucodonoſor avoit regné XLIII. ans, Evilmerodac II. ans, Nerigliſſar IV. ans, Beltſatſar XVIII. ans, & Darius le Méde II. ans; tout cela joint enſemble fait LXIX. ans & deux mois, à quoi ſi on ajoûte encore dix mois pour remplir ces LXX. ans, la fin en écherra préciſément au même mois de la première année de Cyrus, dans lequel commença la captivité, dans la penultième année de Nabopolaſar, c'eſt-à-dire, au neuvième mois de l'année Judaïque qui répond à notre Novembre. Car ce fut dans ce mois que Nabucodonoſor prit Jeruſalem & emmena une grande partie du Peuple en captivité, comme nous l'avons vû. Voici comment on peut recueillir de l'Ecriture, que ce fut dans le même mois que le rétabliſſement des Juifs arriva. La première fois que les Juifs revenus dans leur patrie ſe trouverent à Jeruſalem, fut dans leur Niſan, qui eſt notre Avril, comme nous le montrerons dans la ſuite. Si on ſuppoſe qu'ils furent quatre mois à venir de Babylone à Jeruſalem, qui fut le tems qu'Eſdras (*r*) mit à faire ce voiage, le commencement de cette marche tom-

(*r*) *Eſdras* VII. 9.
(*s*) *Daniel* VI. 28.

tombera dans le milieu du mois de Decembre précedent. Si on leur accorde encore un mois de tems, depuis la publication de l'Edit, pour faire les préparatifs néceſſaires pour leur voiage, leur captivité ſe trouvera avoir fini au milieu du mois de Novembre, dans la première année de Cyrus, qui étoit préciſément le même tems où elle avoit commencé LXX. ans auparavant. Au reſte une preuve, que cette première année de Cyrus ne doit pas être comptée, avec Ptolomée, depuis la priſe de Babylone, mais, avec Xenophon, depuis la mort de Darius le Méde que Cyrus occupa ſeul le trône, c'eſt que le dernier s'accorde avec l'Ecriture. Car après la priſe de Babylone & la mort de Beltſatſar, Darius le Méde (*s*) y eſt nommé dans la ſucceſſion avant Cyrus le Perſe; & les années (*t*) du regne de ce dernier n'y ſont point comptées que celles du regne de Darius n'aient ceſſé, & par conſéquent, ſelon l'Ecriture, la première année de Cyrus ne peut être comptée que depuis la mort de Darius. An. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Il ne faut pas douter que l'Edit donné en faveur des Juifs, n'eût été obtenu par les ſoins & à la ſollicitation de Daniel. Quand Cyrus ſe fut rendu maître de Babylone, il y trouva un ancien Miniſtre d'Etat, fameux dans tout l'Orient par ſa grande capacité & par ſa longue experience dans l'adminiſtration des affaires publiques. Les Princes ſages cherchent toûjours des Conſeillers de ce caractère. Ainſi Cyrus n'avoit garde de négliger celui-ci, dont la reputation venoit même de recevoir un nouveau relief

(*t*) Conferez *Daniel* IX. 1. avec le X. Chap. verſ. 1.

An. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

relief par l'interpretation qu'il avoit donnée de cette myſterieuſe écriture tracée ſur la muraille, qui avoit tant embarraſſé tous les Sages & les Devins de Babylone, & qui avoit été ſi exactement vérifiée par l'évenement. C'eſt pourquoi Cyrus ne fut pas plûtôt maître de Babylone qu'il jetta les yeux ſur Daniel, comme ſur la perſonne qui étoit la plus propre à lui donner les avis & les directions néceſſaires pour régler le Gouvernement dans cette revolution, & il ne manqua pas de le conſulter dans toutes les meſures qui furent priſes ſur ce ſujet. En quoi Daniel donna tant de marques de ſa capacité, que lorſqu'on vint à fixer la forme du Gouvernement de la Monarchie, il fut fait premier Miniſtre d'Etat & Surintendant de toutes les Provinces, comme nous l'avons vû. Lors même que Cyrus fut de retour de ſon expedition de Syrie, il trouva la reputation de Daniel augmentée par la manière miraculeuſe dont il avoit été conſervé dans la foſſe aux Lions. Pour toutes ces conſiderations ce Prince l'honora de ſa plus haute eſtime: auſſi l'Ecriture (*u*) remarque-t-elle que Daniel proſpera ſous lui, comme il avoit fait ſous Darius le Méde, auprès duquel il paroît qu'il avoit été dans une faveur extraordinaire. Or comme Daniel avoit demandé à Dieu avec tant d'inſtance le rétabliſſement de ſon Peuple, comme nous le voïons au IX. Chap. de ſon Livre, il ne faut pas croire qu'il eût été moins empreſſé à demander cette grace au Prince, ſur tout poſſedant un rang ſi éminent & aiant un ſi grand credit

(*u*) *Daniel* I. 21. & VI. 28.

credit auprès de lui. Pour le porter plus promptement à lui accorder sa requête, il lui montra les prophéties d'Esaïe (*w*) où CL. ans avant sa naissance, il étoit désigné par son propre nom, comme un Prince que Dieu destinoit à être un grand conquerant, & à ranger sous sa domination un grand nombre de Peuples, & tout ensemble à être le restaurateur des Juifs en ordonnant que leur Temple fût rétabli, & que Jerusalem & la Judée fussent possedées par leurs anciens habitans. Non seulement Josephe (*x*) témoigne que Cyrus vit & lut ces prophéties : l'Ecriture même le donne clairement à entendre. Car il en est fait mention (*y*) dans le Decret, pour le rétablissement du Temple, rapporté par Esdras. Or qui auroit pu montrer à Cyrus ces prédictions, si ce n'est Daniel, qui dans le poste qu'il occupoit avoit un accès libre auprès de sa personne, & qui avoit à cœur autant & plus qu'aucun autre le retablissement de Sion ? Ajoutez à cela, que Cyrus dans sa dernière expedition de Syrie & de Palestine, aiant vû de ses propres yeux un païs aussi étendu & aussi fertile que la Judée abandonné & entièrement en friche, n'avoit pu sans doute s'empêcher de souhaiter qu'il fût repeuplé & cultivé de nouveau. Car comme la force & les richesses d'un Empire consistent dans la multitude des sujets, il n'est point de Prince sage qui voie avec plaisir une partie de ses Etats sans habitans & sans culture. Or qui étoit plus propre à repeupler la Judée que ceux qui

An. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

(*w*) *Esaie* XLIV. 28. & XLV. 1.
(*x*) *Antiq.* Lib. XI. 1. (*y*) *Esdras* I. 2.

An. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

qui l'avoient habitée autrefois? Ils avoient été tranſportez de leur patrie par Nabucodonoſor pour peupler & fortifier Babylone; & ce fut peut-être le deſſein de dépeupler & d'affoiblir cette Ville, qui ne fut jamais bien affectionnée aux Perſes, qui obligea ce conquerant d'en tirer les Juifs & de les renvoier dans leur païs. Mais quelque part qu'y aient eu les cauſes ſecondes, il eſt certain que la Providence, laquelle tourne à ſon gré le cœur des Princes, diſpoſa tellement les choſes, que Cyrus, la première année qu'il poſſeda ſeul l'Empire d'Orient, donna un Decret public pour le rétabliſſement du Temple de Jeruſalem & pour le retour des Juifs dans leur patrie. Ce fut par là que l'etat de cette Nation & de ſon Sanctuaire commença à ſe rétablir, comme nous l'allons détailler dans le Livre ſuivant.

Fin du II. Livre.

HIS-

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE TROISIEME.

CYrus (*a*) aiant donné ſon Decret en faveur des Juifs, ils ſe raſſemblerent des diverſes parties du Royaume de Babylone juſques au nombre de 42360. ſans compter leurs ſerviteurs qui montoient à 7337. An. 536. avant J. C. CYRUS I.

Leurs principaux chefs étoient (*b*) Zorobabel fils de Salathiel, qui avoit pour pere Jehojachin ou Jeconias Roi de Juda, & Jehoſçua fils du Souverain Pontife Jotſadak. Zorobabel, dont le nom Babylonien étoit (*c*) Sesbatſar, fut établi par Cyrus (*d*) Gouverneur du païs, ſous le

(*a*) *Eſdras* I. & II.
(*b*) *Eſdras* II. 2.
(*c*) *Eſdras* I. 8—11.
(*d*) *Eſdras* V. 14.

An. 536. avant J.C. CYRUS I.

le nom de Tirshatha. Mais Jehoſçua étoit Souverain Pontife, deſcendant en droite ligne de la famille Pontificale. Car (*e*) il étoit fils de Jotſadak, qui étoit fils de Seraja, lequel étoit Grand-Prêtre lorſque Jeruſalem fut détruite & le Temple brûlé par les Chaldéens, & qui aiant été pris & mené à Nabucodonoſor (*f*) fut mis à mort par l'ordre de ce Monarque à Ribla de Syrie. Mais Jotſadak ſon fils eut la vie ſauve & fut tranſporté (*ff*) avec les autres captifs à Babylone, où il mourut avant la publication de l'Edit de Cyrus. De ſorte que la dignité de Souverain Pontife ſe trouvoit alors dévoluë à Jehoſçua ſon fils, qui eſt auſſi nommé (*g*) ſous ce tître immédiatement après Zorobabel, parmi les premiers de ceux qui retournerent. Les autres furent (*h*) Nehemie, Seraja, Rehelaja, Mardochée, Bilſan, Miſpar, Bigvaï, Rehum & Bahana, qui furent les principaux conducteurs du Peuple, avec le ſecours desquels Zorobabel les ramena & les retablit dans leur patrie, & qui paſſent chez les Ecrivains Juifs pour les chefs de la grande Synagogue. C'eſt ainſi qu'ils appellent l'Aſſemblée des Anciens, qui, ſelon eux, tinrent leurs ſéances à Jeruſalem depuis le retour de la captivité, & qui y retablirent toutes choſes tant par rapport à l'Etat qu'à l'Egliſe, & dont ils diſent de grandes choſes, comme on le fera voir dans la ſuite. Mais il faut remarquer que le Nehemie & le Mar-

(*e*) *Chron.* VI. 14. 15.
(*f*) II. *Rois* XXV. 18.
(*ff*) I. *Chron.* VI. 15.
(*g*) *Eſdras* II. 2. III. 2. *Haggée* I. 12. & II. 2.

Mardochée dont nous venons de parler, n'étoient point le Mardochée & le Nehemie dont il eſt tant parlé dans les Livres de Nehemie & d'Eſther, mais des perſonnes toutes differentes qui portoient le même nom. An. 536. avant J. C. CYRUS I.

Dans le même tems que Cyrus publia ſon Decret pour le rétabliſſement du Temple de Jeruſalem, (*i*) il ordonna que tous les vaſes ſacrez qui en avoient été enlevez fuſſent reſtituez. Nabucodonoſor, lorſque ce Temple fut brûlé, les avoit tranſportez à Babylone, où il les avoit mis dans le Temple de ſon Dieu. Ils en furent tirez par l'ordre de Cyrus & remis par Mithridate ſon tréſorier, à Zorobabel qui les rapporta à Jeruſalem. Tous les vaſes d'or & d'argent qui furent alors rendus aux Juifs, montoient à 5400. Le reſte fut rapporté par Eſdras ſous le regne d'Artaxerxe Longuemain, pluſieurs années après.

Non ſeulement ceux de Juda & de Benjamin, mais encore pluſieurs des autres Tribus profiterent de l'Edit de Cyrus pour retourner dans leur patrie. Car quelques-uns de ceux, (*k*) qui avoient été tranſportez auparavant par Tiglat-Piléſer, par Salmanaſar & par Eſaraddon, avoient conſervé dans cette terre étrangere le culte du vrai Dieu, & n'avoient point participé aux idolâtries & aux impietez des Païens parmi leſquels ils étoient diſperſez ; mais ils s'étoient joints avec ceux de Juda, qui en differens tems furent auſſi tranſportez dans ces païs-là. Il en étoit

(*h*) *Eſdras* II. 2. *Nehemie* VII. 7.
(*i*) *Eſdras* I. 7—11.
(*k*) *Tobit* I. 11. 12. XIV. 9.

An. 536. avant J. C. Cyrus 1.

étoit même resté plusieurs dans le païs après toutes les captivitez d'Assyrie. Car nous y en voyons encore plusieurs (*l*) sous Josias, qui furent obligez de subir comme les Juifs la captivité de Babylone, jusques à ce qu'enfin Nebuzaradan (*m*) l'an 23. de Nabucodonosor enleva tout ce qu'il y put trouver. Plusieurs Israëlites avoient aussi dans les tems précedens (*n*) quitté leurs Tribus pour le service de Dieu, & étoient allez demeurer avec les Tribus de Juda & de Benjamin, avec lesquelles ils furent transportez au tems de la captivité de Babylone. Un grand nombre de ces differentes sortes d'Israëlites profita de l'Edit de Cyrus. En effet cet Edit aussi bien que celui d'Artaxerxe concernoit generalement toute la maison d'Israël. Celui d'Artaxerxe (*o*) est nommément fait en faveur *du Peuple d'Israël*, & celui de Cyrus (*oo*) *pour tout le Peuple du Dieu d'Israël*, c'est-à-dire, comme il paroît par le texte, pour tous ceux qui adoroient Dieu à Jerusalem, ce qui doit être entendu du Peuple d'Israel aussi bien que de Juda. Car ce Temple avoit été bâti à l'usage des uns & des autres: & ils avoient également droit d'y servir Dieu. Aussi lorsqu'Esdras retourna sous le regne d'Artaxerxe Longuemain (*p*) il envoia une copie de l'Edit de ce Prince qui lui accordoit cette faveur, dans toute la Médie où les dix Tribus étoient dispersées, aussi bien que dans la Chaldée & dans l'Assy-

(*l*) II. *Chron.* XXXIV. 9. & XXXV. 18.
(*m*) *Jeremie* LII. 30.
(*n*) II. *Chron.* XI. 16. XV. 9. & XXXI. 6.
(*o*) *Esdras* VII. 13.

l'Aſſyrie, qui étoit le lieu de la captivité des Juifs; ce qui fait voir que les uns & les autres étoient compris dans cet Edit, & que comme celui-ci n'étoit qu'un renouvellement de celui de Cyrus ils doivent être pris l'un & l'autre dans la même étenduë. Nous trouvons auſſi dans l'Ecriture, qu'après la captivité (*q*) pluſieurs des enfans d'Ephraïm & de Manaſſé habitoient à Jeruſalem auſſi bien que ceux de Juda & de Benjamin. Il paroit même par divers paſſages (*r*) du Nouveau Teſtament, que pluſieurs des dix Tribus étoient mêlez parmi les Juifs; ce qui dura même juſques à leur derniere deſtruction par les armes des Romains, quoiqu'ils fuſſent compris ſous le nom de Juifs, lequel après la captivité de Babylone étoit devenu le nom général de toute la nation, comme celui d'Iſraëlites l'avoit été auparavant. Cette remarque ſert à lever une difficulté qui nait de la difference qui ſe trouve entre la ſomme totale & les ſommes particulières de ceux, qui, à la faveur de l'Edit de Cyrus, retournerent dans leur patrie. Car il eſt dit tant dans Eſdras que dans Nehemie, que la ſomme totale étoit de 42360. mais les ſommes particulières telles qu'elles ſont détaillées dans Eſdras ſelon les diverſes familles, montent ſeulement à 29618. & dans Nehemie à 30131. Pour concilier cette contradiction apparente, il n'y a qu'à dire que ce ſont ſeulement les Tribus de Juda, de Ben-

An. 536. avant J. C. CYRUS 1.

(*oo*) *Eſdras* I. 3.
(*p*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. XI. 5.
(*q*) I. *Chron.* IX. 3.
(*r*) *Luc* II. 36. *Jaques* I. 1. *Act.* XXVI. 7.

An. 536. avant J. C. CYRUS I. Benjamin & de Levi, qui dans les deux endroits indiquez (s) ſont dénombrées par leurs familles, & que le reſte étant des dix Tribus eſt compris dans la ſomme totale; ce qui fait que dans les deux ſupputations la ſomme totale excede de beaucoup les ſommes particulières. Mais comment il eſt arrivé que les ſommes particulières ne ſoient pas les mêmes dans Nehemie que dans Eſdras, c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de décider. Il eſt vrai que les Savans nous ont donné là deſſus diverſes ſolutions; mais comme on ne pourroit marquer que par conjecture quelle eſt la meilleure, je n'entreprendrai pas de le déterminer.

Des XXIV. claſſes de Sacrificateurs qui avoient été tranſportées à Babylone, il (t) n'en retourna que quatre, ſavoir celles de Jedahia, d'Immer, de Paſur, & de Harim, qui toutes enſemble faiſoient le nombre de 4289. perſonnes. Toutes les autres reſterent derrière, où avoient été éteintes. L'on ne laiſſa pas de conſerver l'ancien nombre des claſſes de Sacrificateurs, tel qu'il avoit été fixé par David. Pour cet effet chacune de ces claſſes qui étoient retournées (u) fut ſubdiviſée en ſix; & les nouvelles claſſes prenant le nom de celles qui manquoient, ſubſiſterent ſous les anciens titres. De là vient que dans la ſuite Mathatias eſt dit avoir été (w) de la claſſe de Joarib, & Zacharie de la claſſe ou du rang (x) d'Abias. Car les nou-

(s) *Seder Olam Rabba*, cap. XXIX.
(t) *Eſdras* II. 36—39.
(u) *Talmud Hieroſol. in Taanith.*
(w) I. *Macchab.* II. 1.

nouvelles claſſes prirent le nom des anciennes, quoiqu'elles n'en fuſſent point deſcenduës, & ſubſiſterent avec les mêmes noms ſous le ſecond Temple, comme elles avoient été ſous le premier. Il n'y eut que la cinquième, qui, quoique du nombre de celles qui retournerent, changea de nom, &, au lieu de celui de Malkija qu'elle portoit dans ſon premier établiſſement, prit celui de Paſſur, ſavoir le nom du fils en la place de celui du pere. Car Paſſur (*y*) étoit fils de Malkija. Les Juifs (*z*) ont accoûtumé de dire, que ce ne fut que le ſon, c'eſt-à-dire, la lie, la plus vile partie du Peuple qui retourna de la captivité, & que la fine fleur reſta à Babylone. Il eſt certain, que malgré les divers Edits des Rois de Perſe en faveur des Juifs, qui leur accordoient le retour dans leur patrie, il y en eut un grand nombre qui refuſerent d'en profiter & qui reſterent dans la Chaldée, dans l'Aſſyrie & dans les autres Provinces orientales, où ils avoient été tranſportez. Il eſt même fort vraiſemblable, que ce furent les plus conſiderables & les plus riches qui prirent ce parti. Car on comprend aiſément, qu'aiant acquis des maiſons & des terres dans ce païs-là, ils n'étoient guéres diſpoſez à quitter de bons établiſſemens pour aller défricher & cultiver un païs, qui avoit été abandonné & laiſſé en friche pendant un ſi grand nombre d'années. Mais de quelque ordre qu'ils fuſſent, il eſt certain qu'il y en eut un grand nom- An. 536. avant J.C. CYRUS I.

(*x*) *Luc.* I. 5.
(*y*) I. *Chron.* IX. 12. *Nehemie* XI. 12.
(*z*) *Talmud Bab. in Kiddushim.*

An. 536. avant J. C. CYRUS 1. nombre qui reſterent en Aſſyrie & ne revinrent jamais dans leur patrie. On peut juger par la famille d'Aaron, que le nombre de ceux qui reſterent étoit beaucoup plus grand que de ceux qui retournerent. Car de XXIV. claſſes des enfans d'Aaron qui furent tranſportées, il n'en revint, comme nous venons de le voir, que quatre. C'eſt ce qui fit, que pendant tout le tems du ſecond Temple & même long-tems après, les Juifs s'accrurent ſi fort dans la Chaldée, dans l'Aſſyrie & dans la Perſe, qu'ils paſſoient pour être en beaucoup plus grand nombre que les Juifs de la Paleſtine, dans le tems même que la Judée étoit la plus peuplée.

An. 535. avant J. C. CYRUS 2. Ceux qui retournerent les premiers en Judée y arriverent au mois de Niſan, qui étoit le premier mois de l'année Judaïque, & qui répond en partie à notre Mars & en partie à notre Avril. Cela paroît de ce que le (*a*) ſecond mois de l'année ſuivante eſt dit être dans la ſeconde année de leur retour. Ainſi il falloit qu'ils euſſent alors été une année entière dans le païs. Dès qu'ils y furent arrivez (*b*) ils ſe diſperſerent, ſelon leurs Tribus & les familles de leurs peres, dans leurs diverſes Villes. Ils ſe mirent à rebâtir leurs maiſons & à cultiver de nouveau leurs terres, qui depuis la ruine de Jeruſalem & la fuite du reſte du Peuple en Egypte à l'occaſion du meurtre de Guedalia, étoient demeurées déſertes & ſans culture pendant cinquante-deux ans, ſelon le nombre des années Sabbatiques qu'ils avoient négligé d'obſerver. Car

(*a*) *Eſdras* III. 8.
(*b*) *Eſdras* II. 1. II. 70. & III. 1. *Nehemie* VII. 6.

Car par (*c*) la Loi de Moïſe ils étoient obligez de laiſſer repoſer leurs terres chaque ſeptième année. Mais ils avoient négligé ce Commandement de Dieu, comme bien d'autres. C'eſt-pourquoi Dieu (*d*) avoit rendu leur païs déſert & ſans culture, juſques à ce que le nombre de ſes Sabbats, dont ils l'avoient fruſtré fût accompli. Ceci nous apprend, combien de tems les Juifs avoient négligé la Loi de l'année Sabbatique. Car il eſt certain que le païs demeura déſert cinquante-deux ans ſeulement; ſavoir depuis la mort de Guedalia juſqu'à la fin des ſoixante dix ans de la captivité & à la première année de Cyrus. Or LII. années Sabbatiques font LII. ſemaines d'années qui montent à CCCLXIV. ans; ce qui fait remonter le calcul juſqu'au commencement du regne d'Aſa. Ainſi les Juifs aiant négligé depuis ce tems-là d'obſerver les années Sabbatiques & en aiant privé le païs cinquante-deux fois, Dieu le laiſſa ſans culture & ſans habitans préciſément autant d'années, juſques à ce qu'il lui eût pleinement rendu ce repos, que la malice de ſes habitans lui avoit refuſé contre ſa Loi expreſſe. Si l'on range les LXX. ans de la captivité tous entiers parmi ces années de déſolation, qui devoient ſuppléer les années Sabbatiques dont le païs avoit été fruſtré, il s'enſuivra que l'obſervation de ces années avoit été négligée pendant LXX. ſemaines d'années qui font CCCCXC. ans. Mais ce calcul feroit remonter cette omiſſion au delà des tems de David & de Samuel, ſous leſquels il

An. 535. avant J. C. CYRUS 2.

(*c*) *Levit.* XXV. 2—4.
(*d*) *Levit.* XXVI. 34. 35. 43. II. *Chron.* XXXVI. 21.

An. 535. avant J. C. Cyrus 2. il n'eſt nullement probable, qu'on eût permis qu'une ſi grande brêche eût été faite à la Loi de Dieu en Iſraël.

Au ſeptième mois qui eſt nommé Tiſri, tous ceux qui étoient retournez dans leurs Villes ſe raſſemblerent (*e*) à Jeruſalem, & y célèbrerent le premier jour de ce (*f*) mois la fête des Trompettes. Ce mois commençoit environ le tems de l'Equinoxe d'automne, & étoit anciennement (*g*) le premier mois de l'année. Mais il y eut du changement à cet égard (*h*) lorſque les Iſraëlites furent ſortis d'Egypte. Car cette délivrance étant arrivée au mois d'Abib, appellé enſuite Niſan, ce mois eut pour cette conſideration l'honneur d'être compté parmi les Juifs pour le premier de l'année, ſavoir dans toutes les affaires Eccleſiaſtiques. Avant ce tems-là (*i*) le mois de Tiſri étoit reconnu par tout pour le premier de l'année, parce qu'on croioit que c'étoit dans ce mois (*k*) que toutes choſes avoient commencé ; l'opinion générale des Anciens étant que le Monde avoit été créé au tems de l'Equinoxe d'automne. C'eſt auſſi pour cette raiſon que juſques à aujourd'hui les Juifs, tant dans leur Ere de la Création du Monde, que dans leur Ere des Contracts, comptent le commencement de l'année du premier de Tiſri. C'eſt la date qu'ils

(*e*) *Eſdras* III. 1.
(*f*) *Eſdras* III. 6. *Levit.* XXIII. 24. *Nombres* XXIX. 1
(*g*) *Exode* XXIII. 16. & XXXIV. 22.
(*h*) Ibid. XII. 2.
(*i*) Le Paraphraſte Chaldéen ſur *Exode* XII. 2.
(*k*) Vide SCALIGERUM *de Emendatione Temporum*, Lib. V. cap. *De conditu Mundi* p. 366. &c.

qu'ils ſuivent dans tous leurs Actes Civils. C'eſt auſſi de ce mois qu'ils commençoient (*l*) leur Jubilez & leurs années Sabbatiques. Ainſi quoique leur année Eccleſiaſtique commençât par Niſan & qu'ils réglaſſent ſur cette date leurs Fêtes ſolemneles, leur année Civile commençoit par Tiſri, dont le premier jour étoit le premier de leur année; & ce fut apparemment pour le célèbrer d'une manière plus ſolemnele, que la Fête des Trompettes fut inſtituée. An. 535. avant J. C. CYRUS 2.

Le dixième (*m*) du même mois étoit le grand jour des Expiations, dans lequel le Souverain Sacrificateur faiſoit la propitiation pour tout Iſraël: & le (*n*) 15. du même mois commençoit la Fête des Tabernacles qui duroit juſqu'au 22. incluſivement. Pendant toutes ces ſolemnitez le Peuple ſe tint à Jeruſalem, & ſe donna tout entier au rétabliſſement du Culte divin dans cette Ville; à quoi en particulier ceux qui poſſedoient des richeſſes contribuerent ſelon leurs forces. Les offrandes volontaires (*o*) qui furent faites à cette occaſion, outre cent vêtemens Sacerdotaux, monterent à ſoixante & un mille dragmes d'or & à cinq mille mines d'argent, ce qui fait en tout environ ſoixante quinze mille cinq-cens livres Sterling. Chaque dragme d'or vaut dix ſchelings Anglois, & chaque mine d'argent neuf livres Sterling; car elle contient (*oo*) ſoixante ſicles, &

(*l*) *Levit.* XXV. 9.
(*m*) *Levit.* XVI. 29. 30. & XXIII. 27. *Nombres* XXIX. 7.
(*n*) *Levit.* XXIII. 34. *Nombr.* XXIX. 12. &c.
(*o*) *Eſdras* II. 69.
(*oo*) *Exechiel* XLV. 12.

An. 535. avant J. C. CYRUS 2.

& chaque ſicle (*p*) d'argent vaut trois ſchelings Anglois. Ce fut ſur ce fonds qu'ils commencerent l'ouvrage. C'étoit une grande ſomme pour un ſi petit nombre de gens, encore nouvellement ſortis d'eſclavage, & qui même, ſi l'on en croit les Rabbins, n'étoient que la plus vile partie du Peuple. Mais il faut ſuppoſer, que les offrandes furent faites par tout le corps de la Nation; c'eſt-à-dire, tant par ceux qui étoient reſtez en Babylone, que par ceux qui en étoient revenus. Sans cela on ne voit point comment on auroit pu amaſſer une ſi grande ſomme. En effet comme les uns & les autres étoient également intereſſez dans le rétabliſſement du Temple, les ſacrifices qui y étoient offerts chaque jour y étant offerts en faveur de tous, il eſt fort naturel de croire qu'ils contribuerent tous à ſa conſtruction; ſur tout ſi on conſidere que tant que le Temple ſubſiſta, chaque Juif, en quelque lieu du monde qu'ils fuſſent diſperſez, (*pp*) paioit annuellement un demi-ſicle, c'eſt-à-dire, environ 18. ſols de notre monnoie pour les réparations de cet Edifice, & pour l'entretien du ſervice journalier qui s'y faiſoit.

La première choſe à quoi ils travaillerent, fut (*q*) *de poſer l'Autel du Seigneur pour les holocauſtes.* Il (*r*) étoit placé au milieu de la Cour inte-

(*p*) Vide BERNARDUM *de Menſuris & Ponderibus antiquis*, p. 129.

(*pp*) *Exode* XXX. 13—15. MAIMONIDES *in Shekalim* cap. I. 2. 4.

(*q*) *Eſdras* III. 3.

(*r*) Vide LIGTFOOT. *de Templo*, cap. XXXIV.

interieure du Temple, préciſement vis-à-vis du Veſtibule qui conduiſoit dans le Lieu-Saint. C'eſt ſur cet Autel que ſe préſentoient toutes les offrandes du ſervice journalier, & toutes les autres tant ordinaires qu'extraordinaires, qui étoient offertes à Dieu par feu. Il avoit été renverſé & détruit par les Babyloniens. Il fut redreſſé dans le même lieu. Quelques-uns prétendent ſans aucun fondement (*s*) qu'il fut conſtruit dans un autre endroit où il reſta renfermé dans un pavillon, juſques à ce que le Temple fut entièrement rebâti. Il eſt certain qu'il fut bâti dans ſa première place, (*ss*) ſavoir dans celle qu'il occupoit auparavant, & que les Sacrifices y furent préſentez chaque jour avant qu'aucune autre partie du Temple eût été conſtruite. C'étoit une (*t*) groſſe maſſe toute bâtie de pierres brutes & non polies de XXXII. coudées ou XLVIII. pieds en quarré à la baze. De là il s'élevoit de terre une coudée de haut, & à cette hauteur le quarré diminuoit d'une coudée. De là le quarré, n'aiant plus que trente coudées d'épaiſſeur, s'élevoit cinq coudées, & recevoit une nouvelle diminution d'une coudée de large. N'aiant à cette hauteur que XXVIII. coudées d'épaiſſeur en quarré, il s'élevoit trois coudées & ſe retreciſſoit encore de deux coudées; de là il s'élevoit encore un coudée.

An. 535. avant J. C. CYRUS 2.

(*s*) PATRICK dans ſon Commentaire ſur le premier Livre des *Chroniques* Chap. IX.

(*ss*) *Eſdras* III. 2. Car il eſt dit là, qu'ils poſerent l'Autel ſur ſa baſe ou fondement, c'eſt-à-dire, ſur le même fondement où il étoit auparavant poſé.

(*t*) *Miſnaioth in Middoth.* MAIMONIDES *in Beth-Habbechirah*, cap. I. 2.

An. 535. avant J. C. CYRUS 2.

dée. C'étoit là qu'étoit le foier où les offrandes étoient conſumées, & le retreciſſement de deux coudées de large faiſoit un ſentier tout autour ſur lequel ſe tenoient les Sacrificateurs, lorſqu'ils arrangeoient le feu & qu'ils poſoient les Sacrifices. De ſorte que ce foier étoit un quarré de XXIV. coudées ou XXXVI. pieds de chaque côté & d'une coudée de haut. Il étoit tout d'airain maſſif; d'ou vient qu'il eſt appellé (*u*) l'Autel d'airain. Car il ne faut pas croire que l'Autel tout entier fût d'airain maſſif. Une ſi groſſe maſſe de ce metal eût coûté une ſomme prodigieuſe. Il eut d'ailleurs été contre la Loi, s'il eût été ainſi fait, & on n'eût même pu s'en ſervir pour l'uſage auquel il étoit deſtiné. Dieu avoit ordonné dans la Loi que quelque part qu'on fit un Autel, (*w*) autre que l'Autel portatif du Tabernacle, on le fit de terre ou bien de pierres brutes. On n'eût pu auſſi s'en ſervir s'il eût été tout d'airain; le feu qui y brûloit continuellement eût embraſé toute la maſſe & particulièrement la partie voiſine du foier; en ſorte qu'il eût été impoſſible aux Prêtres de s'y tenir, quand ils s'en approchoient pour y remplir leurs fonctions, d'autant plus qu'ils devoient officier pieds nuds. Il eſt vrai, que cela ne leur étoit pas ordonné en termes exprès. Mais comme parmi les habits preſcrits aux Sacrificateurs, *Exode* XXVIII. il n'eſt point fait mention des ſouliers, on en conclud qu'il leur étoit défendu de s'en ſervir, avec d'autant plus de fondement que le texte ℣. 4. diſant,

(*u*) I. *Rois* VIII. 64.
(*w*) *Exode* XX. 24. 25.

diſant, *Ce ſont ici les vêtemens qu'ils feront*, ſemble exclurre tout ce qui n'y eſt pas ſpecifié. En effet, ajoûte t-on, puiſqu'il fut ordonné à Moïſe lorſqu'il (*x*) ſe fut approché du Buiſſon ardent, d'ôter les ſouliers de ſes pieds, à cauſe que la préſence de Dieu rendoit le lieu où il étoit une terre ſainte, pourquoi les Sacrificateurs n'euſſent-ils pas fait la même choſe dans le Temple, où Dieu reſidoit & ſe rendoit préſent d'une manière extraordinaire dans le *Schekina* ſur le Propitiatoire? C'eſt pour ces raiſons qu'il étoit exactement enjoint aux Prêtres d'être toûjours pieds nuds dans le Temple, quoiqu'ils ne puſſent ainſi marcher ſur un pavé de marbre ſans un extrême préjudice de leur ſanté. Aux quatre coins de l'Autel, dans ſon dernier retreciſſement, où les Sacrificateurs ſe tenoient lorſqu'ils offroient les Sacrifices, il y avoit quatre petits piliers d'une coudée de haut & d'une coudée de chaque côté de la forme d'un cube parfait. C'étoient là ces *Cornes de l'Autel*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture. Chacun de ces piliers étoit creux dans ſon milieu, parce qu'on y faiſoit couler une partie du ſang des victimes. On montoit à l'Autel par une rampe inſenſible qui étoit du côté du Midi. On l'appelloit *Kibesh*. Elle avoit XXXII. coudées de longueur ſur XVI. de largeur & elle aboutiſſoit au plus haut retreciſſement près du foier, ou du ſommet de l'Autel. Car (*y*) il étoit défendu par la Loi de monter à l'Autel par des dégrez. On comprendra mieux tout

An. 535. avant J. C. CYRUS 2.

(*x*) *Exode* III. 5. *Actes* VIII. 33.
(*y*) *Exode* XX. 26.

tout ce que je viens de dire par la figure que j'en donne ici.

An. 534. avant J.C. CYRUS 3. Mais comme la plûpart n'étoient revenus en Judée que par zèle pour leur Temple, ils n'eurent auſſi rien plus à cœur que de le rebâtir. C'eſt pourquoi aiant emploié la première année (z) à préparer les materiaux & à traiter avec des Charpentiers & des Maſſons pour l'ouvrage, le ſecond (a) mois de la ſeconde année ils poſerent les fondemens de la maiſon, avec beaucoup de ſolemnité. Les premières pierres en furent jettées en préſence du Gouverneur Zorobabel, du Grand Sacrificateur Jehoſçua & de toute l'Aſſemblée d'Iſraël, au ſon des trompettes & des autres inſtrumens de muſique, que les Chantres accompagnoient d'Hymnes & de Cantiques à l'honneur de l'Eternel leur Dieu, & aux acclamations de tout le Peuple. Il n'y eut que les vieillards qui aiant vû la gloire de la premiere maiſon, & comprenant bien que celle-ci, qui étoit bâtie par quelques pauvres exilez revenus nouvellement de captivité, ne pouſroit jamais égaler celle-là, à la conſtruction de laquelle David & Salomon les plus puiſſans Princes de l'Orient avoient emploié tout ce qu'ils avoient de richeſſes, ne purent retenir leurs larmes au ſouvenir du premier Temple, pendant que tout le Peuple treſſailloit de joie à la fondation du ſecond. En effet, la difference de l'un à l'autre étoit ſi grande, que Dieu lui-même dit au Prophéte (b) Haggée,

(z) *Eſdras* III. 7.
(a) *Eſdras* III. 8. 9. 10. &c.
(b) *Haggée* II. 3.

FIGURE DE L'AUTEL DES HOLOCAUSTES.

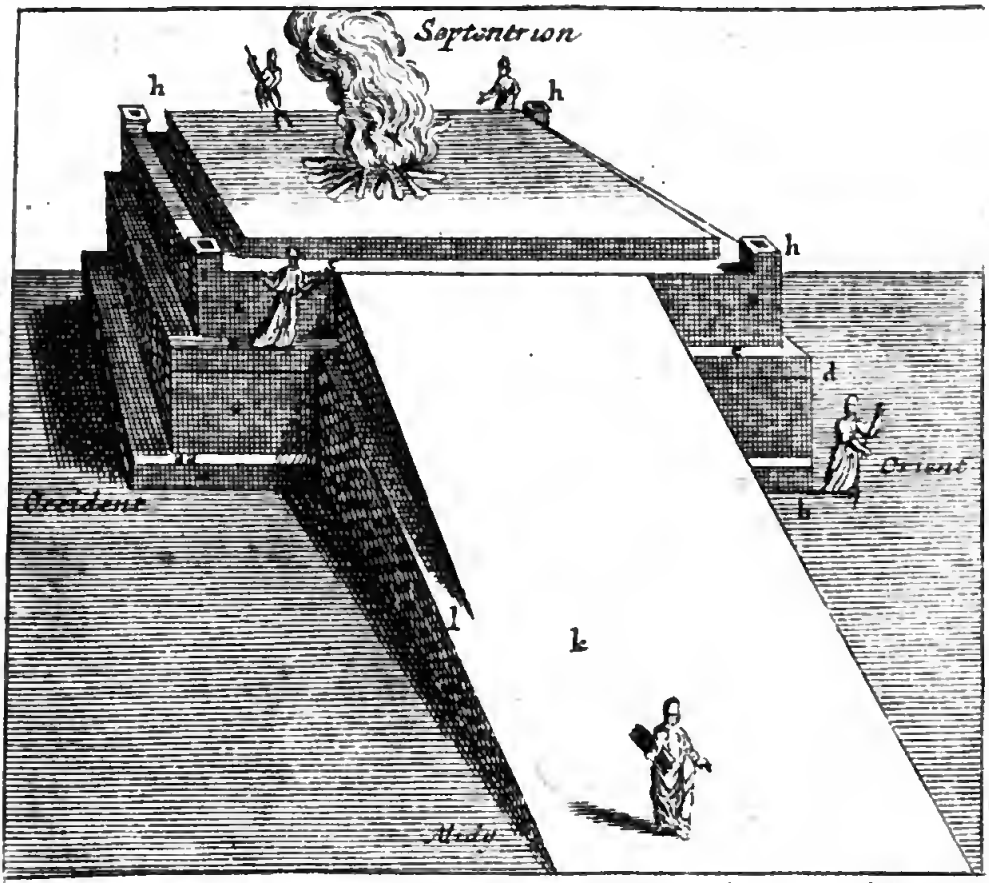

(a) *La baze de l'Autel de 32. coudeés en quarré et d'une coudeé de haut.*
(a a) *Le premier retrecisſement d'une coudeé de large.*
(b) *Un espace quarré d'une coudeé en quarré coupé dans la baze au coin du Sud Est de l'Autel au fond duquel il y avoit deux trous, par lesquels le sang de l'Autel s'ecoüloit dans un egout par dessous le pavé.*
(c) *L'elevation de l'Autel depuis le premier retrecisſement, de 30. coudeés en quarré et de cinq coudeés de haut.*
(d) *Une ligne rouge qui regnoit tout autour de l'Autel pour distinguer et separer la partie sainte, c'est à dire, c'elle qui etoit au dessus, de la profane; c'est à dire, de c'elle qui etoit au dessous, laquelle etoit precisément au milieu de l'Autel, six coudeés au dessus du pavé de la Cour et cinq coudeés au dessous du sommet du foier.*
(e) *Le Second retrecisſement d'une coudeé de large.*
(f) *L'elevation de l'Autel depuis le Second retrecisſement de 28. Coudeés en quarré et de trois de hauteur.*
(g) *Le dernier retrecisſement de deux coudeés de largeur, qui etoit le passage ou le Sentier autour de l'Autel où les Prêtres se tenoient lors qu'ils offroient les Sacrifices et qu'ils arrangeoint l'Autel.*
(h) *Les 4. cornes de l'Autel placeés aux 4. coins du dernier retrecisſement dont chacune etoit un cube d'une coudeé en tout sens et qui etoient creuses dans le milieu pour recevoir une partie du Sang des victimes qu'on ne manqueit pas d'y mettre.*
(i) *Le foier d'airain sur lequel les Sacrifices etoient consumez, et qui avoit 24. coudeés en quarré et une coudeé de hauteur depuis le dernier retrecisſement.*
(k) *Le kibbesh ou la montee insensible qui aboutissoit au sommet de l'Autel et qui avoit 16. coudeés de largeur et 32. de longueur.*
(l) *Le passage du kibbesh au second retrecisſement, d'une coudeé de largeur.*

Haggée, que le *dernier n'étoit qu'un rien au prix du premier*, tant il lui étoit inferieur. Ce qui pourtant ne doit pas être entendu de la grandeur de l'édifice. Car le ſecond Temple avoit les mêmes dimentions que le premier, aiant été bâti ſur les mêmes fondemens, étant de la même longueur & de la même largeur. Il eſt vrai que l'Edit de Cyrus ſemble lui donner plus de largeur. Car ce Prince ordonne qu'il ſoit (*c*) de ſoixante coudées de largeur, au lieu que le Temple de Salomon (*d*) n'en avoit que vingt. Mais ces differentes meſures doivent être entenduës par rapport aux differentes diſtances ſur leſquelles elles avoient été priſes. Les vingt coudées de largeur du Temple de Salomon étoient ſeulement la largeur du Temple même, en prenant d'un mur à l'autre dans œuvre. Mais les ſoixante coudées de largeur marquées dans le Decret de Cyrus étoient la largeur du bâtiment entier. Car outre le (*e*) Temple même qui comprenoit le Lieu-Saint & le Lieu très-Saint, larges l'un & l'autre de vingt coudées, il y avoit un mur épais qui l'enfermoit de chaque côté, auquel même des chambres étoient attachées en dehors de chaque côté, enſuite un autre mur, puis une galerie & enfin le mur exterieur qui envelopoit tous les bâtimens, & qui avoit cinq coudées d'épaiſſeur; ce qui faiſoit une largeur de LXX. coudées d'un bout à l'autre hors d'œuvre; d'où, en déduiſant les cinq coudées d'épaiſſeur du mur exterieur

An. 534. avant J.C. CYRUS 3.

(*c*) *Eſdras* VI. 3.
(*d*) I. *Rois* VI. 2. II. *Chron.* III. 3.
(*e*) Voiez LIGTFOOT *de Templo* cap. X.

An 534. avant J. C. CYRUS 3. terieur de chaque côté, ce qui reſte vous donnera préciſément la largeur portée par le Decret de Cyrus; ſavoir LX. coudées qui étoit la largeur de tout le corps du bâtiment, depuis un mur exterieur juſques à l'autre dans œuvre. De ſorte que toute la difference entre ces XX. & ces LX. coudées de largeur, c'eſt que la premiere meſure eſt priſe, d'un côté interieur du mur interieur juſques à l'autre, & la ſeconde d'un côté interieur juſqu'à l'autre du mur exterieur.

Mais la gloire du Temple de Salomon ne conſiſtoit pas dans le Temple même, & encore moins dans ſa grandeur. Car il n'étoit qu'une petite maſſe de bâtiment (*f*) qui n'avoit que CL. pieds de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui eſt au-deſſous de pluſieurs de nos Egliſes Paroiſſiales. Sa principale gloire conſiſtoit I. dans ſes ornemens; car il étoit d'un ouvrage exquis & ſes décorations étoient admirables & tenoient en quelque ſorte du prodige. Celles du Saint des Saints ſeulement qui étoit une place de XXX. pieds en quarré & de XXX. pieds de hauteur, montoient (*g*) à ſix-cens talens d'or, qui ſont quatre millions trois cens-vingt-mille livres Sterling. II. Dans ſes materiaux. Il étoit bâti de grandes pierres neuves taillées artiſtement; au lieu que le ſecond n'étoit preſque conſtruit que de pierres deterrées & tirées de deſſous les ruines du premier. III.

(*f*) Voiez mon Plan du Temple, à la fin de ce volume.

(*g*) II. *Chron.* III. 8.

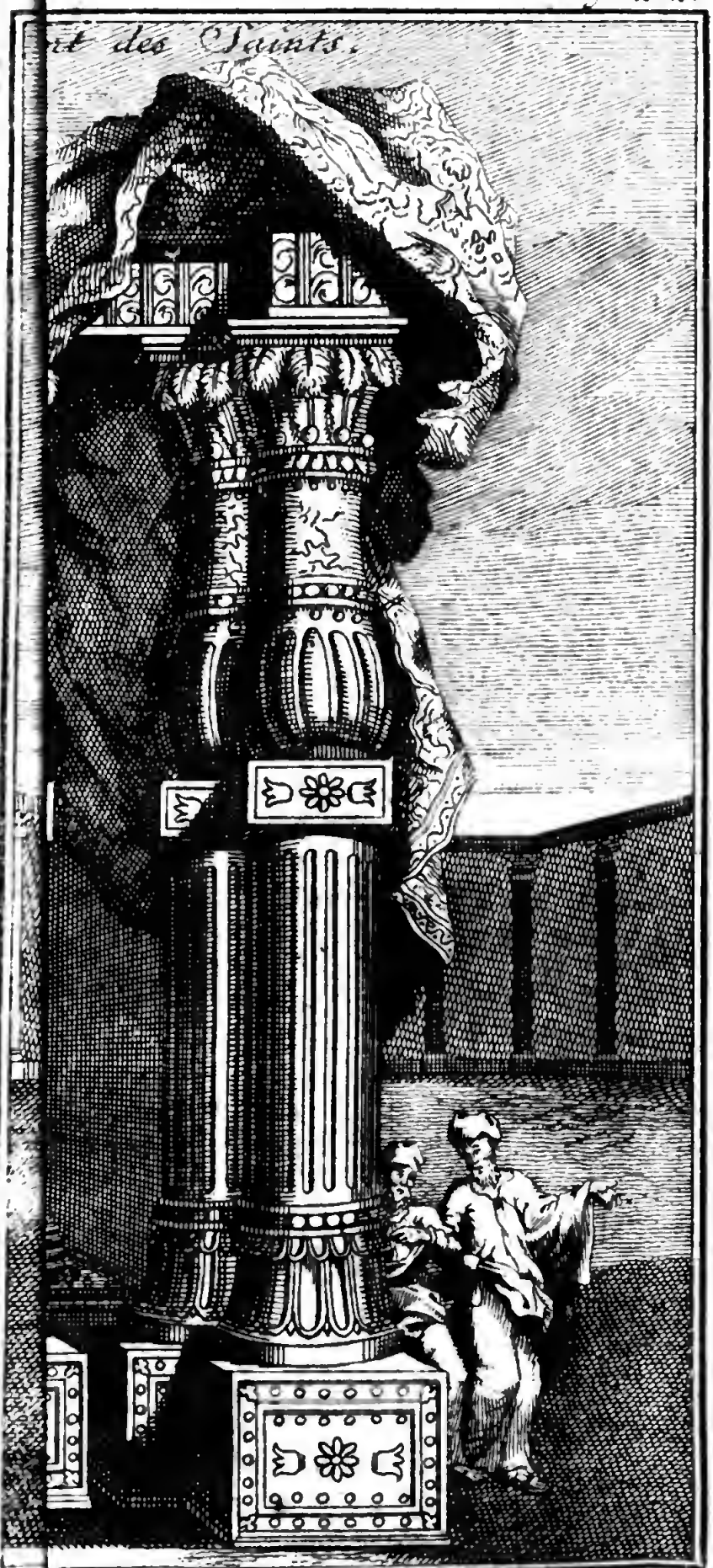

BIBLIOTECA NAZIONALE P.E.

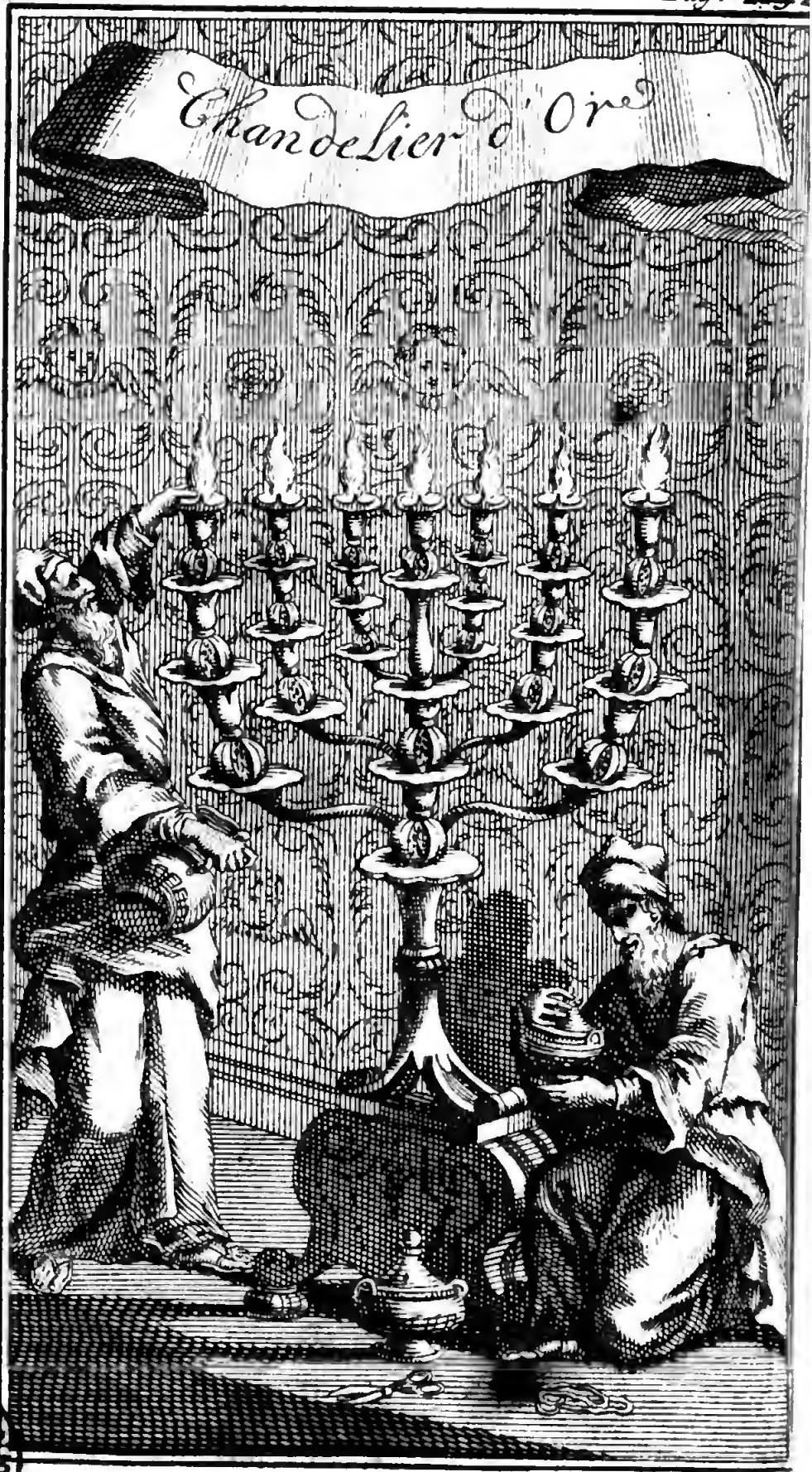

Digitized by Google

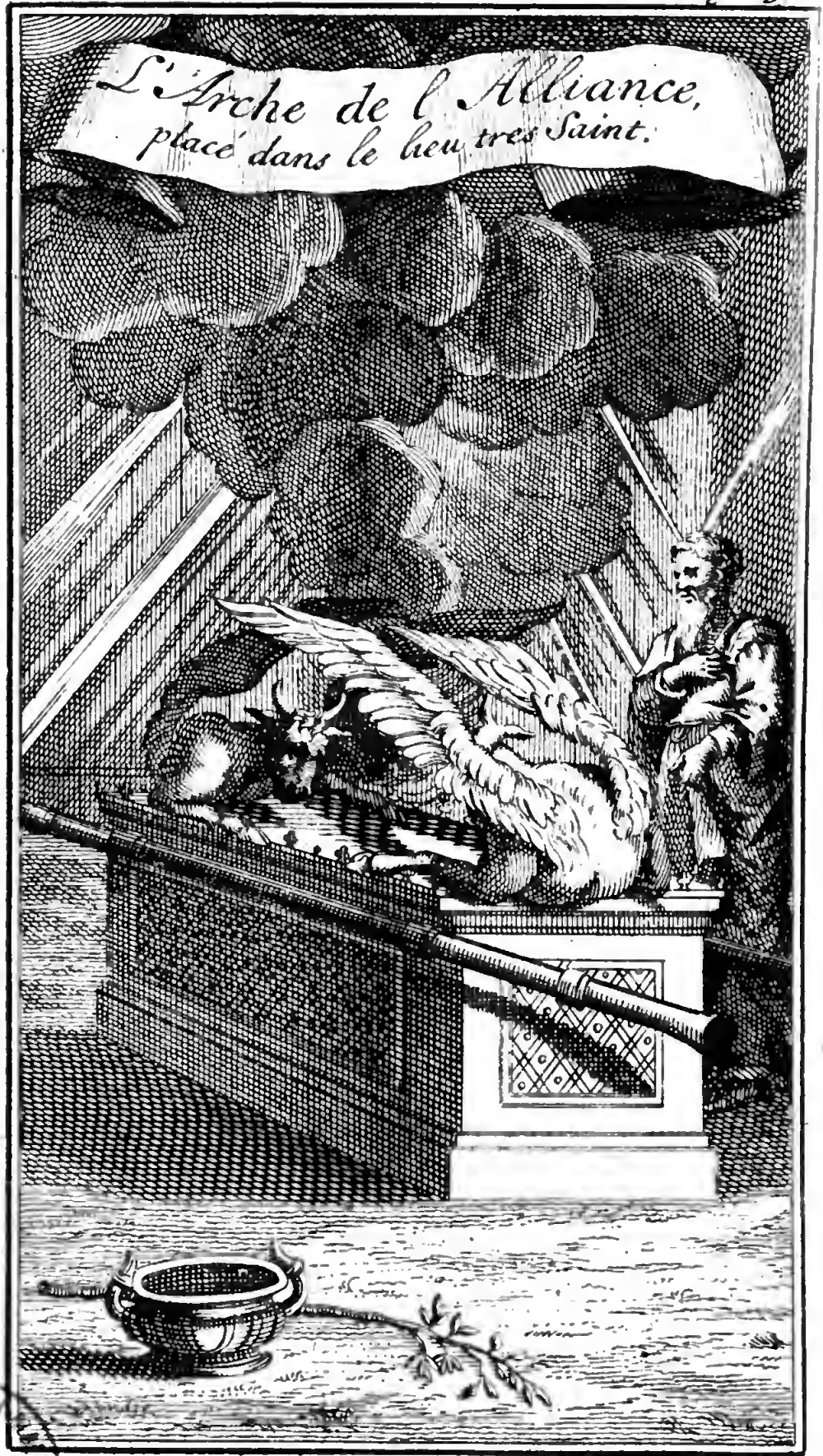

BIBLIOTECA

III. Dans ſes bâtimens exterieurs. Car la Cour dans laquelle le Temple étoit placé & celle qui étoit en dehors, nommée la Cour des femmes, étoient environnées de bâtimens & de portiques magnifiques. Les portes qui y conduiſoient étoient auſſi extrêmement belles & ſomptueuſes. La Cour exterieure, qui étoit un grand quarré de DCCL. pieds de chaque côté & qui embraſſoit tout le reſte; étoit environnée d'une galerie ſoutenuë de trois rangs de colomnes à trois de ſes côtez & de quatre rangs au quatrième. Tous ces bâtimens exterieurs étoient alors reduits en maſures, ſans qu'on ſongeât à les relever ſi-tôt. Ainſi quant aux materiaux & aux ornemens, le dernier Temple ne pouvoit qu'être fort inferieur au premier. Il eſt vrai que dans la ſuite du tems ces bâtimens exterieurs furent rétablis. Herode ſur tout y fit tant d'augmentations, tant en materiaux qu'en embelliſſemens, que le ſecond Temple ne le ceda guéres à ces égards au premier, s'il ne le ſurpaſſa même, comme (*h*) quelques-uns l'ont crû. Mais ſans entrer dans cette diſcuſſion, il eſt certain que le ſecond fut privé de ce qui conſtituoit la principale gloire du premier, ſavoir de ces marques viſibles de la faveur de Dieu dont le premier fut honoré. Les Juifs les reduiſent à ces (*i*) cinq. I. L'*Arche de l'Alliance* & le *Propitiatoire* qui étoit au-deſſus. II. Le *Schekina* ou la préſence divine. III. L'*Urim* & le *Tummin*. IV. *Le feu Sacré* qui étoit ſur l'Autel. V. *L'Eſprit de prophétie*. I. L'*Ar-* An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

(*h*) R. AZARIAS *in meor Enaïim*. Part. III. cap. LI.
(*i*) *Talmud Bab. in Toma*, cap. I. f. 21. & *Talmud Hieroſol. in Taanith*, cap. II. f. 65.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

I. L'*Arche de l'Alliance* étoit (*k*) un petit coffre de trois pieds & neuf pouces de long, de deux pieds trois pouces de large, & de deux pieds trois pouces de haut. Les deux Tables de la Loi, tant celles qui avoient été rompues, ſi (*l*) on en croit les Rabbins, que les entières, y étoient renfermées. Il paroît par deux (*m*) endroits de l'Ecriture que c'eſt tout ce qu'il y avoit dedans, quand elle fut portée dans le Temple de Jeruſalem. Mais les Rabbins mettent ici en queſtion, ſi la Verge d'Aaron, la Cruche de Manne & le volume original de la Loi écrit de la propre main de Moïſe, n'étoient point auſſi dans l'Arche. Il eſt dit de (*n*) la Verge d'Aaron & (*o*) de l'Urne de Manne, qu'elles *furent poſées devant le Témoignage*; & comme tout le monde convient que les deux Tables ſont déſignées par le *Témoignage*, ceux qui interprétent ces paroles, *devant le Témoignage*, dans un ſens étroit & rigoureux, veulent que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne euſſent été immediatement poſées devant les Tables de la Loi dans l'Arche: autrement, diſent-ils, ces choſes euſſent été miſes devant l'Arche, & non *devant le Témoignage*. Ceux qui ne prennent pas ces paroles dans un ſens ſi précis, diſent qu'elles furent miſes dans le Lieu très-Saint

(*k*) *Exode* XXV. 10—22.

(*l*) Pour le prouver ils alleguent le 2. verſ. du X. chap. du *Deuteronome*, qu'ils liſent ainſi, *& j'écrirai ſur ces Tables les paroles qui étoient ſur les premières Tables que tu as rompues & que tu as miſes dans l'Arche.* Il eſt vrai que le mot eſt *Veshamata*, c'eſt à-dire, *tu les mis*, au prétérit, mais comme il eſt précedé d'un *Vau* qui convertit le préterit en futur, il fut lire, *tu les mettras*, comme porte notre verſion.

Saint hors de l'Arche, enſorte pourtant qu'elles étoient tout vis-à-vis, & ils prétendent que dans cette ſituation on pouvoit auſſi-bien dire qu'elles étoient poſées *devant le Témoignage*, ou les Tables de la Loi, que ſi elles avoient été placées tout auprès dans l'Arche même. Mais S. Paul décide la queſtion. Car il nous apprend poſitivement (*p*) que dans l'Arche *étoient la Cruche d'or où étoit la Manne & la Verge d'Aaron qui avoit fleuri & les Tables du Teſtament.* A l'égard du Livre ou du volume de la Loi que Dieu ordonna de mettre (*q*) *Mitzzad*, c'eſt-à-dire à côté de l'Arche, ceux qui interpretent ce mot de l'interieur, placent ce Livre au dedans de l'Arche; & ceux qui l'entendent de l'exterieur le mettent au dehors de l'Arche, dans une boete ou coffret fait exprès pour cela, & poſé au côté droit, ſavoir au bout de l'Arche qui étoit au côté droit. Ce dernier ſentiment paroît le mieux fondé. Car I. le même mot (*r*) *Mitzza* eſt emploié lorſqu'il eſt dit, que les *Philiſtins renvoierent l'Arche avec des ouvrages d'or mis dans un petit coffre* à côté *de l'Arche.* Or il eſt certain que dans cet endroit ce mot doit être entendu, non de l'interieur, mais de l'exterieur. II. L'Arche n'avoit pas aſſez de ca-

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

(*m*) I. *Rois* VIII. 9. II. *Chron.* V. 10.

(*n*) *Nombres* XVII. 10.

(*o*) *Exode* XVI. 33. où être poſé *devant l'Eternel*, eſt entendu par les Interprêtes Juifs au même ſens, que *devant le Témoignage de l'Eternel.*

(*p*) *Hebr.* IX. 4. En quoi ABARBANEL ſur I. *Rois* VIII. 9. & R. LEVI BEN GERSOM, conviennent avec cet Apôtre.

(*q*) *Deuter.* XXXI. 26.

(*r*) I. *Sam.* VI. 8.

An. 534. avant J. C. Cyrus 3. capacité pour contenir tout ce Livre de la Loi de Moïſe avec les autres choſes qui y étoient renfermées. III. La raiſon pour laquelle le Livre original de la Loi étoit enfermé dans le Temple, c'étoit afin qu'il y fût conſervé comme l'exemplaire authentique, ſur lequel tous les autres devoient être corrigez & redreſſez. Or pour répondre à cette deſtination, il faloit qu'il fût placé dans un endroit & d'une maniére à pouvoir y avoir recours toutes les fois qu'il ſeroit néceſſaire; ce qui n'auroit pu ſe faire s'il eût été mis dans l'Arche & renfermé ſous le Propitiatoire qui ne pouvoit être déplacé. IV. Lorſque (*s*) le Grand Sacrificateur Hilkija eut trouvé au tems de Joſias l'exemplaire de la Loi dans le Temple, il n'eſt fait aucune mention de l'Arche, & il eſt parlé de ce Livre, non comme tiré de l'Arche, mais comme trouvé en quelque autre endroit, dans le Temple. Toutes ces conſiderations font voir que le volume de la Loi ne fut point mis dans l'Arche, mais à côté dans un coffre particulierement deſtiné à le garder. Le terme *Mitzza* qui répond au Latin *à latere*, ne peut ſouffrir aucun autre ſens dans la Langue Hébraïque. Auſſi la Paraphraſe Chaldaïque, qui eſt attribuée à Jonathan Ben-Uzziel, paraphraſant ces paroles du Deuteronome: (*t*) *Pren ce Livre de la Loi & le mets à côté de l'Arche de l'Alliance*, les rend de cette

(*s*) II. *Rois* XXII. 8. (*t*) *Deut.* XXXI. 26.
(*u*) *Exode* XXV. 17—22.
(*w*) R. Levi Ben Gersom, R. Salomon Abarbanel & autres.
(*x*) *Levit.* XVI. 2.

cette manière, *pren le Livre de la Loi & mets-le dans une boete ou coffre au côté droit de l'Arche de l'Alliance du Seigneur votre Dieu.* An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

Sur (*u*) l'Arche étoit le *Propitiatoire* qui lui ſervoit de couvercle. Il étoit d'or maſſif de l'épaiſſeur d'une paume, à ce que diſent les Rabbins. Il y avoit aux deux bouts deux Cherubins tournez en dedans l'un vers l'autre, dont les aîles étenduës, embraſſant toute la circonference du Propitiatoire, ſe rencontroient des deux côtez préciſément au milieu. Les Rabbins (*w*) aſſurent que tout cela étoit tout d'une pièce ſans aucune ſoudure. C'eſt ſur ce Propitiatoire (*x*) que repoſoit le *Shekina* ou la préſence divine, tant dans le Tabernacle que dans le Temple, & qu'elle s'y rendoit ſenſible ſous la forme d'une nuée. C'eſt de là (*y*) que Dieu prononçoit ſes Oracles de vive voix & par des ſons articulez, toutes les fois qu'il étoit conſulté en faveur de ſon Peuple. De là vient que dans l'Ecriture (*z*) Dieu eſt dit ſi ſouvent habiter entre les Cherubins, c'eſt-à-dire, entre les Cherubins du Propitiatoire, parce qu'il ſe tenoit là comme ſur ſon trône, & qu'il donnoit des marques ſenſibles de ſa glorieuſe préſence parmi les Iſraëlites. C'eſt pour cette raiſon (*a*) que le Souverain Sacrificateur ſe préſentoit devant le Propitiatoire une fois l'an dans le grand jour des Expiations, lorſqu'il devoit s'ap-

(*y*) *Exode* XXV. 22. *Nombres* VII. 89.

(*z*) I. *Sam.* IV. 4. II. *Sam.* VI. 2. II. *Rois* XIX. 15. I. *Chron.* XIII. 6. *Pſ.* LXXX. 1. & *Pſ.* XCIX. 1.

(*a*) *Levit.* XVI. 29—34. *Nombres* XXIX. 7. *Hebr.* IX. 7. *Talmud in Toma.*

An. 534. avant J. C. CYRUS 3. s'approcher le plus près de la Divinité pour interceder & faire propitiation en faveur de tout Iſraël. Tous ceux auſſi de la Nation qui ſervoient Dieu ſelon la Loi Moſaïque, en faiſoient le centre de leur Culte, non ſeulement lorſqu'ils venoient adorer dans le Temple, mais encore dans quelque endroit du monde qu'ils fuſſent diſperſez, (*b*) ſe tournant dans leurs prières du côté où l'Arche étoit placée & dirigeant toutes leurs dévotions de ce côté-là. C'eſt donc avec beaucoup de raiſon que l'Auteur du Livre (*c*) Cozri dit, que l'*Arche avec le Propitiatoire & les Cherubins étoient le fondement, la racine, le cœur & la moëlle de tout le Temple & de tout le Culte Levitique qui y étoit pratiqué.* Ainſi quand il n'eût manqué que l'Arche dans le ſecond Temple, c'eût été aſſez pour obliger ces vieillards à verſer des larmes au ſouvenir du premier qui en avoit été honoré & pour juſtifier ces paroles d'Aggée (*d*) que *le ſecond Temple étoit comme un rien au prix du premier*, tant l'Arche lui donnoit du luſtre. On ſuppléa néanmoins à ſon défaut, quant à la forme exterieure. Car il y eut auſſi une Arche (*dd*) dans le ſecond Temple, de la même figure & de la même grandeur que la première, & placée dans le même endroit. On n'auroit pu ſans cela obſerver ce qu'il y avoit de plus eſſentiel dans la Fête des Expiations, qui étoit la comparition du Souverain Sacrificateur devant l'Arche. Mais ſi celle-ci avoit la même

(*b*) I. *Rois* VIII. 48. *Daniel* VI. 10.
(*c*) *Partie* II. §. 28. (*d*) Chap. II. 3.
(*dd*) Vide LIGTFOOT. *de Templo.* Cap. XV. §. 4.

me figure que l'autre & en tenoit la place, elle n'avoit pas la même dignité. Il n'y avoit ni Tables de la Loi, ni Verge d'Aaron, ni Cruche de Manne, ni ſymbole de la préſence de Dieu au deſſus, ni oracles qui en émanaſſent. La première aiant éte faite & conſacrée par l'ordre de Dieu, avoit été honorée de toutes ces prérogatives. Mais la ſeconde n'étant que d'un établiſſement humain, ne pouvoit avoir aucun de ces avantages. Le ſeul uſage qu'on en tiroit c'eſt, comme je viens de le dire, qu'elle repréſentoit la première dans le grand jour des Expiations, & qu'elle ſervoit à garder les Saintes Ecritures; c'eſt-à-dire, l'Exemplaire original du recueil qu'Eſdras & les membres de la grande Synagogue après le retour de la captivité, firent des Livres Sacrez, comme nous le rapporterons dans la ſuite. Car lorſque cet exemplaire fut achevé, il fut mis dans cette Arche; à l'imitation dequoi les Juifs dans toutes leurs Synagogues (*e*) ont une Arche ou coffre, de la même grandeur & de la même forme, dans laquelle ils enferment les Livres Sacrez qui appartiennent à la Synagogue, d'où ils les tirent avec beaucoup de ſolemnité toutes les fois qu'ils en ont beſoin, & où ils les remettent avec les mêmes cérémonies lorſqu'ils s'en ſont ſervis. Pluſieurs des Docteurs Juifs ſoutiennent, qu'il n'y avoit aucune Arche dans le ſecond Temple; & que le ſervice tout entier du grand jour des Expiations y étoit fait non devant une Arche, mais devant une (*ee*) pierre

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

(*e*) Vide BUXTORFII *Synagogam*, Cap. XIV.

(*ee*) Les Rabbins l'appellent la pierre du fondement, ſur

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

pierre ſur laquelle l'Arche avoit été poſée dans le premier Temple. Mais puiſque lorſqu'ils rebâtirent leur Temple, ils jugerent que pour y entretenir le Culte divin il étoit néceſſaire de conſtruire un nouvel Autel des Parfums, une nouvelle Table des Pains de Propoſition, & un nouveau Chandelier, en la place de ceux que les Babyloniens avoient détruits, quoiqu'aucune de ces choſes ne put être conſacrée de la manière qu'elles l'avoient été dans le premier Temple; on ne voit pas pourquoi ils n'auroient pas fait auſſi une Arche, qui ne leur étoit pas moins néceſſaire pour leur Culte, qu'aucune autre de ces choſes. D'ailleurs, le Saint des Saints & le Voile qui étoit tendu devant, n'étant faits qu'en faveur de l'Arche, quel beſoin auroit-on eu de l'un & de l'autre, dans le ſecond Temple, s'il n'y avoit point eu d'Arche? Ce que je poſe ici ſeroit au-deſſus de toute exception, s'il étoit certain que ce qui paroît ſur l'Arc triomphal de Tite qui ſubſiſte encore à Rome, fût véritablement la figure de l'Arche. Dans le triomphe de cet Empereur pour la priſe de Jeruſalem qui y eſt repréſenté en ſculpture, on voit portez devant lui le Chandelier d'or & une autre figure qu'Adrichomius & d'autres prennent pour l'Arche, mais que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribara & preſque tous les Savans qui ont vû cet Arc de triomphe, prennent pour la Table des Pains de Propoſition. L'obſcurité des figures, preſque entièrement rongées & effacées par le tems, cauſe

quoi ils nous debitent bien des rêveries. *Vide Mishnam in Yoma*, & BUXTORF. *de Arca* Cap. XXII.

L'Autel des parfums,
placé dans le lieu Saint.

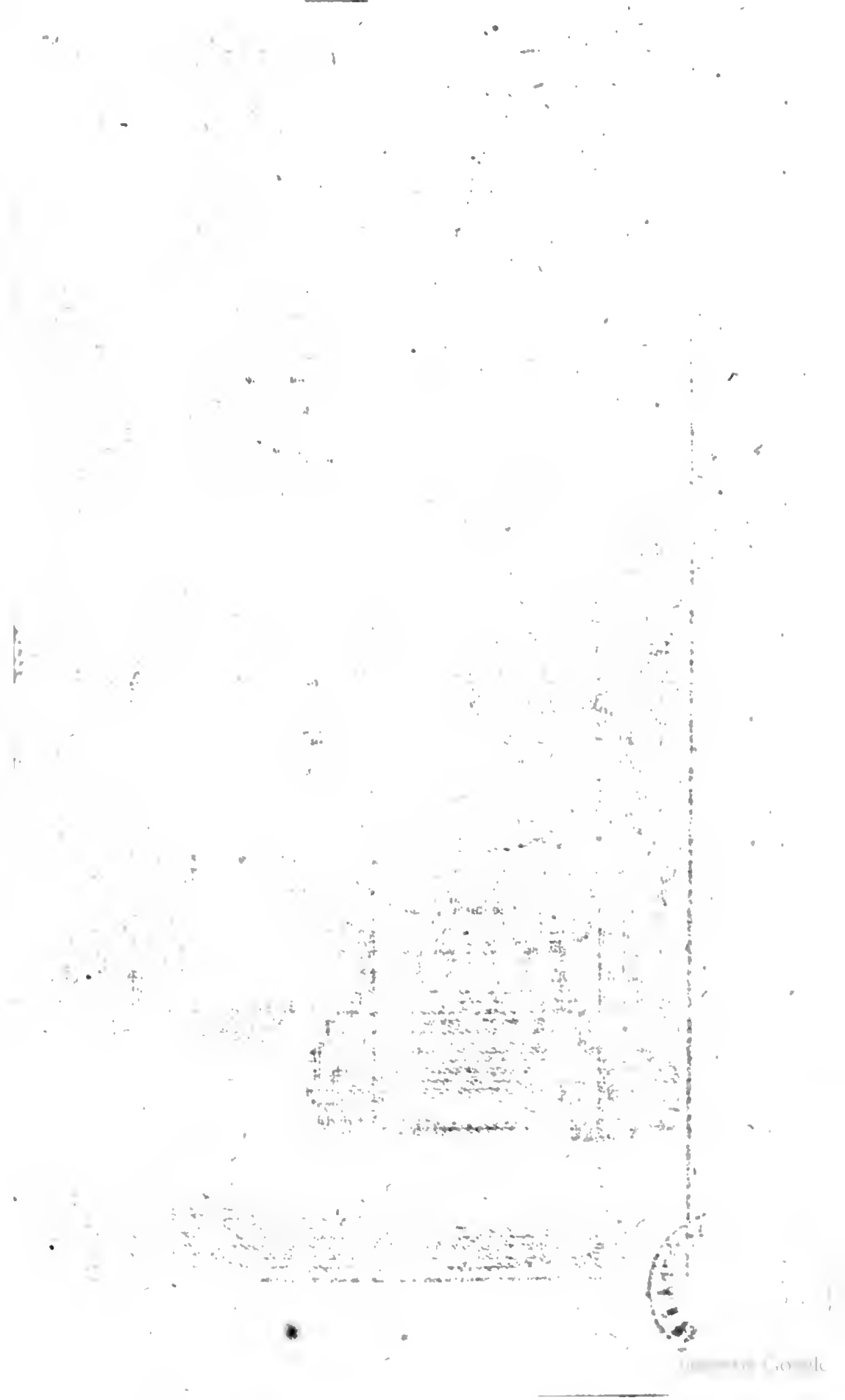

BIBLIOTECA NA

cauſe cette difficulté. Mais par les copies les plus exactes que j'en ai vuës, il paroît manifeſtement que c'eſt la Table des Pains de Propoſition, ſur tout par les deux taſſes ou coupes qui ſont au-deſſus. Car on mettoit toûjours ſur cette Table deux de ces taſſes remplies d'encens, & jamais ſur l'Arche. Joſephe, qui avoit été préſent au triomphe de Tite, & qui l'avoit vû tout entier, (*f*) nous parle de trois choſes qui furent portées devant le triomphateur: I. La Table des Pains de Propoſition: II. Le Chandelier d'or dont il fait mention, dans le même ordre qu'elles ſe trouvent rangées dans l'Arc de triomphe: & III. La Loi qui ne ſe voit point ſur cet Arc, & qui apparemment n'y fut pas ſculptée faute de place. Car comme il y a la figure d'une Table portée en haut devant la Table des Pains de Propoſition, & une autre devant le Chandelier d'or, pour apprendre par ce qui y étoit écrit, aux ſpectateurs, ce qu'étoient les choſes devant leſquelles elles étoient portées, il y a auſſi après le Chandelier d'or une troiſième table ou tablette qui n'eſt ſuivie de rien, l'Arc finiſſant là ſans qu'il y reſte de place pour d'autre ſculpture. Il ne faut pas douter que la choſe qui y manque ne ſoit celle qui, ſelon Joſephe, fut portée la troiſième dans la pompe triomphale, ſavoir la Loi; ce qu'il ne faut pas entendre des exemplaires communs dont il y avoit des milliers par tout pour l'uſage ordinaire des Juifs, tant dans les Synagogues qu'entre les mains des particuliers, mais de l'exemplaire de la Loi qui avoit

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

(*f*) JOSEPHUS *de Bello Judaïco*. Lib. VII. 17.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3. avoit été trouvé dans le Temple, où l'on avoit auſſi trouvé la Table & le Chandelier, & qui y étoit conſervé comme l'exemplaire de la Loi le plus ſacré & le plus authentique. On ne peut même concevoir qu'il eût pu être porté en pompe autrement que dans le coffre où il étoit renfermé, & qui avoit été fait ſous le ſecond Temple, pour cet uſage.

Pour revenir à l'Arche du premier Temple dont j'ai entrepris la deſcription, elle étoit faite de (*g*) bois, à la reſerve du Propitiatoire, mais d'un bois couvert d'or des deux côtez, tant en dedans qu'en dehors. Elle avoit un rebord d'or qui regnoit au-deſſus en forme de couronne dans laquelle le Propitiatoire étoit enchaſſé. Elle étoit placée dans l'endroit le plus reculé & le plus ſacré (*h*) du Temple, appellé le Saint des Saints & quelquefois le Lieu très-Saint, qui étoit deſtiné à la contenir & à lui ſervir de Tabernacle. Ce Sanctuaire (*i*) étoit un cube parfait aiant XXX. pieds en tout ſens. Au milieu étoit placée l'Arche ſur une pierre (*k*), à ce que diſent les Rabbins, élevée de trois doigts au-deſſus du pavé, qui lui ſervoit comme de piedeſtal. A ſes deux extrêmitez étoient ſituez (*l*) deux Cherubins de quinze pieds de haut, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, à égale diſtance du centre de l'Arche & du mur de chaque côté, leſquels aïant leurs aîles étendues touchoient de deux de ces aîles les murs

(*g*) *Exod.* XXV. 10—22.
(*h*) I. *Rois* VI. 16. (*i*) Ibid. vſ. 20.
(*k*) *Yoma* Cap. V. §. 2.
(*l*) I. *Rois* VI. 23. II. *Chron.* III. 10.

murs de côté, & des deux autres ſe rencon- An. 534. avant J. C. CYRUS 3.
troient & ſe touchoient l'un l'autre préciſément ſur le milieu de l'Arche; qui ſe trouvoit ainſi au milieu entre ces deux Cherubins. Ce n'eſt pas par rapport à ces deux Cherubins que Dieu eſt dit ſi ſouvent dans l'Ecriture *habiter entre les Cherubins*; mais ſeulement par rapport aux Cherubins qui étoient ſur le Propitiatoire, comme je l'ai déja remarqué. Car pluſieurs des endroits de l'Ecriture où cette expreſſion ſe trouve, ont été écrits avant la conſtruction du Temple de Salomon, & avant ce tems-là il n'y avoit point de tels Cherubins dans le Saint des Saints; puiſqu'ils y furent mis dans le Temple ſeulement, & non dans le Tabernacle. Ces Cherubins n'avoient pas leurs faces tournées en dehors, comme on les repréſente d'ordinaire, mais (*m*) en dedans; de ſorte qu'ils étoient en poſture de ſupplians & d'adorateurs & non d'objets d'adoration, comme quelques fauteurs de l'Idolâtrie l'aſſurent.

Tandis que l'Arche fut ambulatoire avec le Tabernacle, elle étoit portée (*n*) avec des barres ſur les épaules des Levites. Ces barres étoient couvertes d'or & enchaſſées dans des anneaux d'or faits pour cet uſage, non pas aux côtez de l'Arche, comme tout le monde l'a cru juſques ici, mais à ſes deux bouts. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'eſt que lorſque l'Arche fut portée dans le Temple de Salomon & placée dans le Lieu très-Saint, l'Ecriture nous

(*m*) II. *Chron.* III. 13.
(*n*) *Exod* XXV. 13. 14. &c. & XXVII. 4—8. *Nombres* IV. 4—8. I. *Chron.* XV. 15.

An. 534. avant J.C. CYRUS 3.

nous apprend (o) que les barres en aiant été tirées toucherent en bas vers le Lieu-Saint qui étoit hors du Lieu très-Saint. Car ſi elles avoient été aux deux côtez de la longueur de l'Arche, lorſqu'elles auroient été retirées elles auroient avancé vers les murs de côté & non pas en bas hors du Lieu très-Saint; à moins qu'on ne ſuppoſe que l'Arche avoit été miſe en travers, une de ſes extrêmitez en bas & l'autre en haut, ce que perſonne ne voudroit ſoutenir. Une preuve démonſtrative que cela ne peut être, c'eſt qu'il eſt dit du Souverain Sacrificateur, que lorſqu'il s'approchoit de l'Arche dans le grand jour des Expiations, il mourut (p) entre les barres. Or ſi ces barres euſſent été tirées des côtez, il n'y eût eu entr'elles que deux pieds trois pouces de diſtance, ce qui n'auroit pas donné aſſez d'eſpace au Souverain Sacrificateur pour s'approcher de l'Arche avec ſes habits pontificaux, & y faire les fonctions de ſa charge. Ceux-mêmes qui portoient l'Arche ſur leurs épaules d'un lieu à l'autre, ſi les barres euſſent été placées près l'une de l'autre auroient été trop preſſez & ſe ſeroient incommodez l'un l'autre, tant devant que derrière.

Les Rabbins (q) diſputent entre eux ſur le ſort qu'eut l'ancienne Arche, lors que le Temple fut détruit par Nabucodonoſor. Si elle eût été emportée avec les autres vaiſſeaux du Temple à Babylone, elle en auroit été rapportée, comme

(o) I. *Rois* VIII. 8. II. *Chron.* V. 9.

(p) *Miſhnah in Yoma.* Cap. V. MAIMONIDES *in Avodhath. Yom Hacciparim.*

comme eux, à la fin de la captivité; ce qui n'arriva pas, comme tout le monde en convient. D'où il faut conclurre qu'elle périt avec le Temple, auſſi-bien que l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Propoſition & le Chandelier d'or. Car tout cela fut refait de nouveau, lorſque le Temple eût été rebâti. Les Juifs ſoutiennent neanmoins que, l'Arche fut cachée & miſe en ſureté, par Jeremie, diſent quelques-uns, d'après (r) le ſecond Livre des Maccabées; mais (s) la plûpart veulent que le Roi Joſias aiant été averti par Hulda la Prophéteſſe, que le Temple ſeroit détruit bien-tôt après ſa mort, eût fait mettre l'Arche dans une voute ſouterraine, que Salomon, prévoiant cette calamité, avoit fait faire exprès pour y mettre en ſûreté ce précieux dépôt. Ils alleguent, pour le prouver, cet endroit de l'Ecriture où Joſias commande aux Levites, de (t) *mettre l'Arche ſainte dans la maiſon que Salomon fils de David Roi d'Iſraël avoit bâtie*, entendant par cette maiſon la voute, où ſelon eux, l'Arche fut miſe & où elle eſt demeurée, ſi on les en croit, juſques à aujourd'hui, & d'où elle ne ſera tirée & produite au jour qu'au tems du Meſſie. Mais ces paroles ne ſignifient autre choſe, ſi ce n'eſt que Manaſſé & Ammon aiant ôté l'Arche du lieu où elle devoit être, elle y fut remiſe par l'ordre de Joſias. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres imaginations des Rabbins au ſujet de l'Arche, pour ne pas fatiguer le Lecteur. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

II. La

(q) Vide BUXTORFIUM *de Arca*. Cap. XXI. XXII.
(r) II. *Maccab.* XI. (s) Vide BUXTORFIUM ibid.
(t) II. *Chron.* XXXV. 3.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

II. La ſeconde choſe qui étoit dans le premier Temple & qui manquoit au ſecond, étoit le *Shekina* ou la Préſence divine qui ſe manifeſtoit dans une nuée viſible, laquelle repoſoit ſur le Propitiatoire, comme on l'a déja fait voir. Cette nuée ſe montra pour la première fois lorſque Moïſe conſacra le Tabernacle, & fut tranſportée enſuite dans le Temple de Salomon, lorſque ce Prince en fit la dédicace. Elle ſubſiſta dans ce dernier ſous la même forme viſible, juſques à ſa deſtruction, depuis laquelle elle n'a plus paru. Sa place conſtante étoit (*u*) ſur le Propitiatoire; mais elle ne s'y tenoit que quand l'Arche étoit dans ſon propre lieu, premièrement dans le Tabernacle & enſuite dans le Temple, & non pendant qu'elle étoit ambulante & en mouvement d'un lieu à l'autre, comme elle le fut ſouvent pendant le tems du Tabernacle.

III. Un troiſième avantage dont le ſecond Temple fut privé, c'eſt l'*Urim* & *Thummim*; matière ſur laquelle les Savans ont beaucoup écrit, mais qu'ils ont plus embrouillée qu'éclaircie par la varieté de leurs ſentimens. Il y a deux choſes à rechercher ſur ce ſujet; 1. ce que c'étoit; 2. quel en étoit l'uſage.

A l'égard du premier, tout ce que l'Ecriture nous en apprend, c'eſt que c'étoit (*uu*) quelque choſe que Moïſe mit dans le Pectoral du Souverain Sacrificateur. Ce Pectoral (*w*) étoit une

(*u*) *Levit.* XVI. 2.
(*uu*) *Exode* XXVIII. 30. *Levit.* VIII. 8.
(*w*) *Exode* XXVIII. 15—30. & XXIX. 8—21.
(*x*) *Exode* XXVIII. 30. *Levit.* VIII. 8. (*y*) *De Vaticinio.*

une pièce d'étoffe en double de la grandeur d'une paume en quarré, dans laquelle étoient enchaſſées douze pierres précieuſes, ſur leſquelles étoient gravez les noms des douze Tribus d'Iſraël, en ſorte que chaque pierre avoit le nom d'une Tribu. Comme ce Pectoral étoit attaché à l'Ephod, eſpece de veſte que le Souverain Sacrificateur mettoit ſur la Robe Pontificale, il le portoit ſur la poitrine dans toutes les occaſions ſolemneles. C'eſt dans ce Pectoral que furent mis ſelon l'Ecriture (*x*) l'*Urim* & *Thummim*. Ceux qui entendent par là quelque choſe de corporel qui avoit été mis outre les pierres précieuſes, veulent qu'il fût enfermé dans la doublure du Pectoral, qui ſelon eux avoit été fait en manière de poche pour cet uſage. (*y*) Chriſtophorus à Caſtro & (*z*) Spencer après lui prétendent, que c'étoient deux ſtatuës qui étoient cachées dans la capacité du Pectoral & qui rendoient des oracles par des ſons articulez. Mais (*a*) des Savans du premier ordre ont fait voir il n'y a pas long-tems, que ce ſentiment eſt également abſurde & impie, & tient plus du Paganiſme que des ſaintes inſtitutions de la Loi divine. D'autres veulent que le *Tetragrammaton* (*b*) ou le nom ineffable de Dieu, diſent-ils, écrit ou gravé d'une manière myſterieuſe & arrangé en deux parties & de deux manières differentes, ait été ce qui étoit ſignifié par l'Urim & Thummim. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

(*x*) *In Diſſertatione de Urim & Thummim.*

(*a*) POCOCK dans ſon Commentaire ſur Oſée, Chap. III. 4.

(*b*) *Paraphraſis* JONATHANIS *in Exod.* XXVIII. 30. *Liber Zohar* fol. 105. Editionis Cremonenſis.

An. 534. avant J. C. Cyrus 3. min que Moïſe mit dans le Pectoral, & d'où lui venoit la faculté de rendre des oracles: c'eſt l'opinion (*c*) la plus commune parmi les Rabbins. Ils ont la plûpart une haute idée de la vertu miraculeuſe de ce nom. C'eſt pourquoi, ne pouvant reſiſter à la preuve que nous tirons des miracles de Jeſus-Chriſt, (*cc*) leur défaite ordinaire eſt de dire, qu'il avoit enlevé ce nom du Temple, de la pierre du fondement ſur laquelle il étoit écrit; c'eſt-à-dire, de la pierre ſur laquelle anciennement l'Arche étoit poſée, & que tenant ce nom toûjours caché, ſur lui, c'étoit par la vertu qui y étoit attachée qu'il faiſoit tous ſes miracles. D'autres, perſuadez en general que ce qui étoit déſigné ſous ce nom étoit quelque choſe de corporel ajoûté au Pectoral, (*d*) croient qu'il n'eſt pas à propos de rechercher en particulier ce que c'étoit: que c'étoient des choſes d'une nature myſterieuſe, cachées & enfermées dans la doublure du Pectoral, qui n'étoient connuës que de Moïſe qui les y avoit miſes, & dont il n'appartenoit à aucun autre de s'informer; & que c'étoient ces choſes qui donnoient au Souverain Sacrificateur le pouvoir de prononcer des oracles quand il étoit revêtu du Pectoral. Mais comme tout cela reſſemble aux ſortileges & aux exorciſmes ſi abhorrez de Dieu, il eſt plus ſûr de n'entendre par là rien de ſemblable, mais ſeulement la vertu & le pouvoir divin qui fut attaché au Pec-

(*c*) R. Salomon, R. Moses Ben Nachman, R. Becai, R. Levi Ben Gersom *aliique*.

(*cc*) *Toledoth* Jesu *ex Editione* Wagenselii, p. 6. 7. Raymundi *Pugio Fidei* Part. II. cap. VIII. Buxtorfii *Lexicon Rab.* p. 2541.

Pectoral lors qu'il fut consacré, d'obtenir de Dieu des oracles, toutes les fois qu'on le consulteroit par l'intervention du Souverain Sacrificateur revêtu du Pectoral, de la maniere que sa parole le prescrit & que les noms d'*Urim & Thummim* lui furent donnez seulement pour marquer la clarté & la plenitude dont ces réponses divines étoient toûjours accompagnées. Car *Urim* signifie lumière & *Thummim* perfection. En effet, il n'en étoit pas de ces réponses divines comme des oracles Païens. Ceux-ci étoient ambigus & énigmatiques. Celles-là étoient toûjours claires, & telles qu'il ne manquoit rien à leur perfection, soit par rapport à la plenitude du sens ou à la certitude de la prédiction. C'est pour cela que les LXX. traduisent *Urim & Thummim* par Δήλωσιν καὶ Ἀλήθειαν, c'est-à-dire, *Evidence & Vérité*; parce que les oracles rendus par *Urim & Thummim* étoient toûjours également clairs & infaillibles. An. 534. avant J.C. CYRUS 2.

Pour ce qui est de l'usage qu'on en faisoit, on s'en servoit pour consulter Dieu dans les cas difficiles & importans qui concernoient toute la Republique d'Israël. Pour cet effet, le Souverain Sacrificateur revêtoit ses habits Pontificaux & mettoit par-dessus son Pectoral, dans lequel étoit l'Urim & Thummim & se présentoit ainsi devant Dieu pour lui demander conseil. Il ne lui étoit pas permis de (*e*) le faire

(*d*) R. DAVID KIMCHI, R. ABRAHAM SEVA, ABEN-EZRA *aliique.*

(*e*) *Mishnah in Toma*, Cap. VII. §. 5. Les Thalmudistes prouvent ceci par le Chap. XXVII. vers. 21. du Livre des *Nombres*. Vide MAIMONID. *in Cele Hammikdash*, C. 10. §. 12.

An. 534. avant J. C. Cyrus 3. faire pour une perſonne privée, mais ſeulement pour le Roi, pour le Préſident du Sanhedrin, pour le Général de l'Armée ou pour d'autres perſonnes publiques; & cela encore non pour aucune affaire (*f*) particulière, mais pour des choſes qui regardoient l'intérêt public de la Nation, par rapport à l'Etat ou à l'Egliſe. Car il ſe préſentoit devant Dieu portant les noms des XII. Tribus ſur ſon Pectoral, & ainſi, quelque conſeil qu'il demandât, c'étoit en faveur de toutes les Tribus; & par conſéquent ce devoit être pour des ſujets qui ſe rapportaſſent à l'avantage de toute la Nation. C'étoit (*g*) devant l'Arche de l'Alliance qu'il ſe préſentoit devant Dieu, non pas au dedans du Voile dans le Saint des Saints où le Souverain Sacrificateur n'entroit qu'une fois l'an dans le jour des Expiations, mais hors du Voile dans le lieu Saint. C'eſt là que ſe tenant debout revêtu de ſes habits pontificaux & du Pectoral, & le viſage tourné directement vers l'Arche & le Propitiatoire ſur lequel repoſoit la Préſence divine, il propoſoit le ſujet ſur lequel Dieu étoit conſulté. Derrière lui ſur la même ligne, mais à quelque diſtance, hors du Lieu Saint, peut-être à la porte, car il n'étoit pas permis à un Laïque d'approcher plus près, ſe tenoit celui à la requiſition duquel Dieu étoit conſulté, ſoit que ce

(*f*) ABARBANEL *in Exod. in* XXVIII. *& in Deuter.* XXXIII. R. R. LEVI BEN GERSOM. MAIMONID. *ibid. aliique.*

(*g*) MAIMONIDES, ibid. *Talkut.* fol. 248. col. 1.

(*h*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. 10. §. 11. *Zohar in Exodum. Talkut* ex antiquo libro *Sifhre.* R. BECAI *in Deuteron.* XXIII. 8. RAMBAN, R. LEVI BEN GERSOM,

ce fût le Roi, ou quelque autre perſonne publique de la Nation; & c'eſt là qu'il attendoit avec humilité & avec reſpect la réponſe qui lui ſeroit faite. Mais on diſpute beaucoup ſur la manière dont cette réponſe étoit renduë. La plus commune opinion parmi les Juifs (*b*) eſt, que cela ſe faiſoit par l'éclat & le renflement des lettres gravées ſur les pierres précieuſes du Pectoral & que le Souverain Sacrificateur y liſoit la réponſe. C'eſt ce qu'ils éclairciſſent (*i*) par l'exemple que nous en avons au premier Chapitre du Livre des *Juges*. On y trouve que les enfans d'Iſraël, ſoit par le Préſident du Sanhedrin ou par quelque autre Officier chargé de l'intérêt public, conſulterent Dieu diſant, (*k*) *Qui de nous montera le premier contre les Cananéens pour leur faire la guerre?* La réponſe renduë par le Souverain Sacrificateur qui avoit conſulté Dieu par *Urim & Thummim* fut, (*l*) *Juda montera.* Car, ſi on les en croit, le Souverain Sacrificateur immediatement après avoir fait la demande, jetta les yeux ſur le Pectoral & il y vit ces lettres qui reſplendiſſoient & s'élevoient au-deſſus des autres; & les aiant combinées enſemble & reduites en mots, il en forma la réponſe qui fut donnée. Ce ſentiment * n'eſt pas nouveau chez les Juifs. On le trouve dans (*m*) Joſephe & dans (*n*) Philon Juif, & An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

SOM, ABARBANEL, R. AZARIAS *in Meor Enaïm*, R. ABRAHAM SEBA *aliique.*

(*i*) ABARBANEL *in Legem*, RAMBAN *in Legem.*

(*k*) *Juges* I. 1. (*l*) *Juges* I. 2.

* [Voyez SPENCER *Diſſert. de Urim & Thummim* Cap. III. §. 11.]

(*m*) *Antiq.* Lib. III. cap. 9.

(*n*) *De Monarchia*, Lib. II. p. 824.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

& c'eſt ſur la foi de ces Ecrivains Juifs, que pluſieurs (o) des anciens Peres de l'Egliſe Chrêtienne ont expoſé la choſe de la même maniére. Mais ce ſentiment eſt ſujet à des difficultez auxquelles on ne ſauroit ſatisfaire. Car I. toutes les lettres de l'Alphabet Hébreu ne ſe trouvent point dans ces douze noms ; quatre de ces lettres ſavoir *Chet*, *Teth*, *Zaddi* & *Koph* y manquant entiérement. Ainſi ces lettres ne ſuffiſoient pas pour donner des réponſes à toutes les choſes ſur quoi on pouvoit conſulter Dieu. Il eſt vrai que pour remplir ce vuide les Rabbins ont ajoûté au Pectoral les noms d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Encore, comme malgré ce ſupplement la lettre *Teth* ne s'y trouvoit pas, ils ont ajoûté ces paroles, *Col elleh ſhilte Iſraël*; c'eſt-à-dire, *toutes celles-ci ſont les Tribus d'Iſraël.* Mais cette prétenduë addition non ſeulement n'a aucun fondement dans l'Ecriture, elle lui eſt encore directement contraire. La deſcription qu'elle nous donne du Pectoral étant fort exacte, & marquant en détail toutes les parties dont il étoit compoſé, il eſt viſible qu'il faut en exclurre tout ce dont il n'y eſt pas fait mention. II. Les partiſans de cette opinion ne nous diſent pas, en quel endroit du Pectoral étoient placées les paroles qu'ils veulent y avoir été ajoûtées. Elles ne pouvoient être écrites ni gravées ſur le Pectoral même, qui n'étoit qu'une piéce d'étoffe. Il falloit donc qu'elles fuſſent gravées ou ſur quelqu'une des douze pierres, ou ſur d'au-

(o) CHRYSTOM. *Homil.* XXXVII. *adverſus Judeos*, AUGUSTIN. Lib. II. *Quæſtionum ſupra Exodum, aliique.*

d'autres qu'on y eût mis à ce deſſein. Ce ne pouvoit pas être ſur aucune des douze pierres, puis qu'il n'y avoit de gravé que les noms des douze Tribus d'Iſraël. Ce ne pouvoit pas être non plus ſur d'autres pierres, puisqu'on n'y en avoit point mis d'autres que ces douze. Ainſi quant à ces deux circonſtances, l'Ecriture exclud poſitivement toutes ces prétenduës additions. III. Auſſi ceux qui tiennent cette opinion ſont obligez de ſuppoſer que le Souverain Sacrificateur étoit revêtu de l'eſprit de prophétie pour combiner exactement ces lettres qui brilloient & s'élevoient au deſſus des autres, & de l'aſſemblage deſquelles devoient ſe former les paroles qui contenoient la réponſe, ce qui fait une nouvelle difficulté qui ſeule ſuffiroit pour rejetter cette opinion. IV. Il y a dans l'Ecriture des réponſes d'une longueur, comme en particulier celle qu'on trouve, II. *Samuel* V. 24. que toutes les lettres du Pectoral, y compris même celles que les partiſans de ce ſentiment y ajoûtent de leur pure autorité, n'auroient pas ſuffi pour les énoncer. Il ſeroit ſuperflu d'alleguer de nouvelles raiſons pour démontrer l'abſurdité de cette opinion. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

D'autres ont avancé d'autres conjectures ſur ce ſujet. Pour moi, il me paroît clair par l'Ecriture, que quand le Souverain Sacrificateur ſe préſentoit devant le Voile pour conſulter Dieu, la réponſe lui étoit renduë par une voix articulée qui émanoit du Propitiatoire qui étoit en dedans au delà du Voile. C'étoit là où (*p*) Moïſe ſe rendoit pour conſulter

(*p*) *Exode* XXV. 22. XXX. 6. *Nombres* VII. 89.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

ſulter Dieu ſur tous les cas qui ſe préſentoient & d'où il recevoit réponſe par une voix intelligible. Car c'étoit de là que Dieu lui communiquoit tous les ordres qu'il vouloit qu'il portât de ſa part aux Iſraëlites. Ce fut par le même moien que dans la ſuite il fit entendre ſa volonté aux chefs de cette Nation, toutes les fois qu'il en fut conſulté. Il y eut pourtant cette difference remarquable entre Moïſe & eux; c'eſt qu'au lieu que Moïſe par la ſingulière faveur dont Dieu l'honoroit, avoit accès immediatement auprès de la préſence divine, & que Dieu parloit & communiquoit avec lui pour ainſi dire (q) *face à face*, comme un ami parle & s'entretient avec ſon ami, nul autre après lui ne put être admis à conſulter Dieu que par (r) l'intervention & la médiation du Souverain Sacrificateur, qui demandoit conſeil pour lui par *Urim & Thummim*; c'eſt-à-dire, en ſe préſentant lui-même revêtu du Pectoral devant le Voile, vis-à-vis le Propitiatoire ſur lequel la Préſence divine répoſoit; & quand il ſe préſentoit de cette manière conformément à la Loi de Dieu, Dieu lui rendoit réponſe de la même manière qu'il faiſoit à Moïſe, ſavoir par une voix intelligible qui ſe faiſoit entendre du Propitiatoire. Car dans tous les endroits de l'Ecriture (s) où nous voïons que Dieu fut conſulté de cette manière, la réponſe

(q) *Exode* XXXIII. 11.
(r) *Nombres* XXVII. 21. *Juges* XX. 28.
(s) *Juges* I. 1. 2. XX. 18. 23. 28. I. *Samuel* X. 22. XXIII. 2. 4. 11. 12. II. *Samuel* II. 1. & V. 19. 23.
(t) I. *Samuel* XXX. 7. 8. *Sam.* XXI. 1.
(u) *Joſué* IX. 14.

ſe, à la reſerve de deux, (*t*) porte, *l'Eternel dit*. Et lorſque les Iſraëlites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmez de (*u*) *n'avoir point conſulté la bouche de l'Eternel*: Deux expreſſions qui ſemblent marquer clairement une réponſe vocale, & qui réunis ne peuvent, à mon avis, ſignifier autre choſe. C'eſt pour cette raiſon que le Saint des Saints où étoient placez l'Arche & le Propitiatoire d'où ces réponſes étoient données, eſt ſi ſouvent appellé dans l'Ecriture (*w*) l'*Oracle*, parce que c'eſt de là qu'émanoient les divins oracles, qui étoient rendus en faveur de ceux qui conſultoient Dieu. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

Après toutes ces conſidérations, je croi être en droit de poſer que c'étoit là la manière de conſulter Dieu par *Urim & Thummim* dans le Tabernacle. Mais il s'éleve ici une queſtion, qui regarde la manière dont cela ſe faiſoit dans le Camp. Il paroît par l'Ecriture que le Souverain Sacrificateur, ou quelque autre en ſa place, accompagnoit toûjours les Armées d'Iſraël dans leurs guerres, & portoit avec ſoi l'Ephod & le Pectoral pour conſulter Dieu par *Urim & Thummim* ſur tous les cas difficiles qui pouvoient ſe préſenter. C'eſt ainſi que (*x*) Phinées alla à la guerre contre les Madianites avec les vaſes du Sanctuaire, c'eſt-à-dire, ſelon les Commentateurs Juifs, (*y*) avec l'Ephod & le Pectoral qui

(*w*) *Pſ.* XXVIII. 2. I. *Rois* VI. 5. 16. 19. 20. 23. 31. VII. 49. VIII. 6. 8. II. *Chron.* III. 16. IV. 20. & V. 7. 9.

(*x*) *Nombres* XXXI. 6.

(*y*) *Paraphraſis Chaldaica* JONATHANIS BEN UZZIEL. Textum interpretatur his verbis. *Et miſit eos Moſes, & Phi-*

An. 534. avant J. C. CYRUS 3. qui étoient mis, diſent-ils, dans une Arche ou coffre fait exprès à ce deſſein, & qui étoit porté comme l'autre Arche ſur les épaules des Levites. C'eſt de cette Arche qu'ils entendent cet endroit de l'Ecriture où Saül dit au Souverain Sacrificateur Ahija, (z) *Approche l'Arche de Dieu.* Car ce ne pouvoit être l'Arche de l'Alliance. Elle étoit alors à Kirjath-Jearim, & elle ne pouvoit être tirée de la place qu'elle occupoit dans le Tabernacle pour être portée à la guerre, ou quelque autre part, que dans ſa propre ſtation. Cela n'arriva qu'une fois, dans une expedition contre les Philiſtins, qui fut auſſi fatale aux Iſraëlites, Dieu les aiant livrez à leurs ennemis & aiant permis que l'Arche elle-même tombât entre leurs mains, en punition de cette contravention à ſa Loi. L'Arche donc que Saül ordonna à Ahija *d'approcher*, ne pouvoit être que l'Arche ou le coffre dans lequel on portoit l'Ephod & le Pectoral; & la fin pour laquelle il la demanda, le prouve. Car c'étoit pour conſulter Dieu, à quoi l'Ephod & le Pectoral étoient emploiez. De ſorte que cet ordre de Saül à Ahija, *Approche l'Arche de Dieu*, revient à ce que dans la ſuite David dit à Abiathar dans un cas ſemblable, (a) *Approche ici l'Ephod.* Par où il entendoit le coffre où l'Ephod étoit renfermé, & avec lequel Abiathar s'étoit enfui vers David, quand Saül exterminoit la famille de ſon pere. C'eſt de la même Arche qu'ils entendent ce qu'Urie dit à David, pour

Phineaſum filium Eleazaris Sacerdotem ad bellum, & Urim & Thummim Sanctitatis ad interrogandum per ea.

(z) I. *Sam.* XIV. 18. (a) I. *Sam.* XXIII. 9.

pour s'excuſer d'entrer dans ſa maiſon & de coucher avec ſa femme. (*b*) *L'Arche & Iſraël & Juda logent ſous des tentes. Mon Seigneur Joab auſſi & les ſerviteurs de mon Seigneur campent aux champs, & moi entrerois-je dans ma maiſon pour manger & boire & coucher avec ma femme?* S'il l'eût entendu de l'Arche, de l'Alliance & de la Tente ſous laquelle elle étoit, ce qu'il en diſoit lui eût été une raiſon de ne coucher jamais avec ſa femme, cette Arche aiant toûjours été renfermée dans cette Tente ou Tabernacle, juſques à ce que le Temple de Salomon eût été bâti. Il eſt donc fort vraiſemblable que l'Arche dont il parloit, étoit l'Arche ou le coffre dans lequel étoient placez l'Ephod & le Pectoral, que le Sacrificateur qui étoit envoié à la guerre portoit avec ſoi. An. 534. avant J.C. CYRUS 3.

Ce Sacrificateur, pour être autoriſé à agir en la place du Souverain Pontife lorſque l'occaſion de conſulter Dieu par *Urim & Thummim* ſe préſenteroit, étoit (*c*) conſacré à cet office par l'onction de l'huile ſainte, de la même manière que le Souverain Sacrificateur. C'eſt pourquoi il étoit appellé, l'*Oint pour la guerre*. Mais la difficulté eſt de ſavoir, comment il recevoit la réponſe. Car dans le camp il n'y avoit point de Propitiatoire devant lequel il pût ſe préſenter & d'où il peut recevoir la réponſe comme dans le Tabernacle. Cependant il paroît par pluſieurs exemples rapportez dans l'Ecriture, que des oracles de cette nature étoient

(*b*) II. *Sam.* XI. 11.
(*c*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash* cap. 1. §. 7. & *Melachim.* cap. VII.

An. 534. avant J.C. CYRUS 3. toient rendus dans le camp. Car pour n'alleguer que David, il conſulta Dieu par l'Ephod & le Pectoral (*d*) juſques à trois fois dans le cas de Kehila & deux (*dd*) fois à Ziglag; une fois ſur la pourſuite de ceux qui avoient brûlé la Ville, & une autre fois ſur ſon voiage de là à Hebron, pour y prendre poſſeſſion du Royaume de Juda à la mort de Saül; & dans chacune de ces occaſions il reçut réponſe, quoiqu'il ſoit certain que l'Arche de l'Alliance n'étoit point avec lui. Il eſt fort apparent que puiſque Dieu permettoit qu'on le conſultât dans le camp ſans l'Arche, auſſi bien que dans le Tabernacle où l'Arche étoit, la réponſe étoit donnée de la même manière par une voix intelligible. Il eſt auſſi fort probable que le Sacrificateur *oint pour la guerre* avoit dans le camp une tente dreſſée pour cet uſage, dont une partie étoit ſéparée par un voile, comme le Saint des Saints l'étoit dans le Tabernacle; & que lorſqu'il conſultoit Dieu dans le camp il ſe préſentoit devant ce voile de la même manière, que le Souverain Sacrificateur en pareil cas faiſoit devant celui du Tabernacle, & que la réponſe étoit renduë de derrière ce voile quoiqu'il n'y eût ni Arche, ni Propitiatoire. Les paroles d'Urie que nous venons d'alleguer, ſe rapportent évidemment à cette tente; & en effet il ne convenoit point à une Réligion ſi chargée de cérémonies & où tout ſe faiſoit avec tant de ſolemnité, de n'avoir

(*d*) I. *Sam.* XXIII.
(*dd*) I. *Sam.* XXX. 8. II. *Sam.* II. 1.
(*e*) *Eſdras* II. 63. *Nehemie* VII. 65.
(*ee*) Les Juifs entendent par-là une voix qui ſortoit de la nuée, pareille à celle qui ſe fit entendre d'une nuée, au ſujet

voir pas eu une pièce de cette nature pour un Office ſi ſacré. *An. 534. avant J. C. CYRUS 3.*

Cette manière de conſulter Dieu fut ſouvent miſe en pratique tant que le Tabernacle ſubſiſta. Il ne faut pas douter qu'elle ne continuât dans la ſuite juſqu'à la deſtruction du Temple par les Chaldéens. Nous n'en avons cependant aucun exemple dans l'Ecriture pendant tout le tems du premier Temple, & il eſt très-certain que cet uſage ceſſa entièrement dans le ſecond. Eſdras & Nehemie (*e*) nous le donnent également à entendre. De là vient cette maxime des Juifs, *que le Saint Eſprit a parlé aux enfans d'Iſraël ſous le Tabernacle par Urim & Thummim, ſous le premier Temple par les Prophétes & ſous le ſecond par* (*ee*) *Bath-Kol.*

Ceux qui prétendent que l'*Urim & Thummim* ceſſerent abſolument ſous le premier Temple, en donnent ces deux raiſons. La première (*f*) que c'étoit une dépendance de la Théocratie. Car, tant que Dieu gouverna immédiatement Iſraël, il étoit néceſſaire qu'il y eût un moien établi, à la faveur duquel ſon Peuple pût s'adreſſer à lui & le conſulter en tout tems. Ce fut, ſelon eux, pour cette raiſon que l'Oracle par *Urim & Thummim* fut inſtitué. Mais lorſque la Théocratie eut pris fin, ce qui arriva, ſi on les en croit, lorſque Salomon le premier Roi héréditaire fut monté ſur le trône, cet Oracle ceſſa entièrement. Leur ſeconde raiſon, eſt

ſujet de Jeſus-Chriſt, *Math.* III. 7. XVII. 5. II. *Pier.* I. 17. [Voyez VITRINGA *Obſervat. Sacr.* Lib. VI. *cap.* 10. 11.

(*f*) SPENCERUS *de Urim & Thummim*, cap. II. §. 2.

An. 534. avant J. C. Cyrus 3. eſt que l'*Urim & Thummim* étoit établi pour conſulter Dieu ſur les choſes ſeulement qui intereſſoient tout le Peuple d'Iſraël. Or ce commun intérêt étant venu à ceſſer par la diviſion du Royaume, cette voie de conſulter Dieu dût ceſſer dès-là même, comme n'étant plus pratiquable. Je laiſſe au Lecteur à conſiderer, juſques où peut aller la force de ces argumens.

IV. La quatrième choſe qui étoit dans le premier Temple & qui manqua dans le ſecond, c'étoit le *feu ſacré* deſcendu du Ciel ſur l'Autel. Il deſcendit (*ff*) la première fois ſur l'Autel dans le Tabernacle, à la conſécration d'Aaron & de ſes fils pour la Prêtriſe, & dans la ſuite il deſcendit de nouveau (*g*) ſur l'Autel dans le Temple de Salomon, lorſque ce Temple fut conſacré. Il y fut conſtamment entretenu & conſervé le jour & la nuit par les Prêtres, ſans qu'on le laiſſât jamais éteindre, de la même manière qu'il l'avoit été dans le Tabernacle, & c'eſt avec ce feu qu'étoient offertes toutes les offrandes qui étoient faites par feu. Nadab & Abihu pour s'être ſervis d'un autre feu, furent conſumez par un *feu qui ſortit de devant l'Eternel.* Quelques Docteurs Juifs (*h*) diſent que ce feu ſacré fut éteint au tems de Manaſſé. Mais la plus commune opinion parmi eux eſt, qu'il ſubſiſta juſqu'à la deſtruction du Temple par les Chaldéens, après quoi il ne fut plus renouvellé, mais au lieu de ce feu celeſte on ne ſe

(*ff*) *Levit.* IX. 24. (*g*) II. *Chron.* VII. 1.
(*h*) *Talmud in Zebachim*, cap. VI.
(*i*) II. *Macab.* I. 18. 19.

ſe ſervit plus que de feu commun dans le ſecond Temple. Car ce qu'on raconte, qu'il fut (*i*) caché par Jeremie dans une foſſe, d'où il fut tiré enſuite & remis ſur l'Autel dans le ſecond Temple, eſt une fable qui ne mérite aucune attention. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

V. La cinquième choſe qui étoit dans le premier Temple & dont le ſecond fut privé, c'étoit *l'Eſprit de prophétie*, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur. Car les Prophétes Aggée, Zacharie & Malachie prophétiſerent ſous le ſecond Temple. Mais à leur mort qui arriva, ſelon les Rabbins, dans une même année, *l'Eſprit de prophétie* ſe retira entièrement du milieu d'eux.

VI. Outre ces cinq choſes, une ſixième manquoit encore au ſecond Temple; ſçavoir l'*huile d'onction* que (*k*) Moïſe avoit compoſée pour l'onction & la conſécration des Rois, des Souverains Sacrificateurs & de tous les vaiſſeaux ſacrez dont on ſe ſervoit dans la maiſon de Dieu. Il avoit été ordonné aux Iſraëlites de la garder pour cet uſage dans toutes leurs générations. C'eſt-pourquoi elle étoit poſée devant le Seigneur dans le Lieu très-Saint. Comme l'exemplaire original de la Loi y étoit placé au côté droit de l'Arche de l'Alliance, peut-être auſſi que le vaſe qui contenoit cette huile ſainte étoit placé à l'autre côté, & qu'elle y fut conſervée juſqu'à ce qu'elle périt avec le premier Temple. Chaque (*l*) Roi n'étoit pas oint de cette huile, mais ſeulement le premier de la famille. Car étant

(*k*) *Exode* XXX. 22—33.
(*l*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, cap. I. §. 11.

An. 534. avant J. C. Cyrus 3. étant oint tant pour lui-même que pour tous les ſucceſſeurs de ſa race, il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté ou quelque diſpute touchant la ſucceſſion; auquel cas celui qui l'avoit obtenuë, encore qu'il fût de la même famille, recevoit l'onction pour mettre fin à toute conteſtation, nul n'étant en droit après cette cérémonie de lui conteſter ſon titre, ce qui fut le cas de Salomon, de Joas, & de Jehoahaz. Mais chaque Souverain Sacrificateur (*m*) étoit oint à ſa conſécration, ou lorſqu'il entroit premièrement en charge, & il en étoit de même du (*n*) Prêtre qui alloit à la guerre, en ſa place. Les vaiſſeaux & les utenciles qui étoient oints, étoient (*o*) l'Arche de l'Alliance, l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Propoſition, le Chandelier d'or, l'Autel des Holocauſtes, le Lavoir & les autres vaiſſeaux & utenciles qui en dépendoient. Comme toutes ces choſes furent (*p*) premièrement conſacrées par cette onction, à l'érection du Tabernacle par Moïſe, auſſi lorſque quelqu'une venoit à s'uſer, ou à ſe perdre, on put, tant que cette huile ſubſiſta, les réparer, en faiſant & conſacrant d'autres en leur place, qui étoient de la même vertu & de la même ſainteté que les premières. Mais cette huile aiant manqué dans le ſecond Temple, ce défaut cauſa un défaut de ſainteté dans toutes les autres choſes qui y appartenoient. Car quoique les Juifs à leur retour de Babylone & après le

(*m*) *Exode* XXX. 30.
(*n*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdath*, cap. I. §. 7.
(*o*) *Exode* XXX. 26--29. (*p*) *Exode* XL.

le rétabliſſement de leur Temple, fiſſent de nouveau une Arche, un Autel des Parfums, une Table des pains de Propoſition, un Chandelier d'or, un Autel des Holocauſtes & un Lavoir avec les vaſes & les utenſiles qui y appartenoient, & qu'ils miſſent toutes ces choſes dans leur première place & les appliquaſſent au même uſage; cependant toutes ces choſes, faute de l'huile d'onction pour les conſacrer, n'eurent point ſous le ſecond Temple la ſainteté qu'elles avoient ſous le premier. Le Souverain Sacrificateur même qui officioit dans le Temple n'étoit conſacré, (*pp*) qu'en revêtant les habits Pontificaux. De ſorte que le défaut de cette ſeule choſe dans le ſecond Temple, rendit toutes les autres défectueuſes & les priva de la ſainteté qui y étoit autrefois attachée. Ainſi on peut bien compter cette privation de l'huile d'onction parmi les principales choſes qui manquerent au ſecond Temple. Mais les Juifs par ſuperſtition, en reduiſent le nombre à cinq. Car dans le 8. ℣. du premier Chap. d'Aggée, où Dieu dit du ſecond Temple, *j'y prendrai mon plaiſir & je ſerai glorifié*, le mot Hébreu *aicabedha*, c'eſt-à-dire, *je ſerai glorifié*, étant écrit ſans avoir à la fin la lettre *He*, qui auroit dû y être, ils en font un myſtere comme (*q*) ſi cette lettre qui eſt la lettre numerale de cinq, en eût été écartée à deſſein, pour marquer par ce vuide les cinq choſes qui manquoient dans le ſecond Temple, & c'eſt pour cela qu'ils ne veulent point y en ajoûter une ſixième. Il y en

An. 534 avant J. C. CYRUS 3.

a

(*pp*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, cap. I. §. 8.
(*q*) *Talmud Hieroſol. in Taanith*, cap. II.

An. 534. avant J.C. Cyrus 3. a pourtant parmi eux, qui pour faire place à l'huile d'onction, reduiſent le *Shekinah* & l'*Eſprit de prophétie* ſous un même chef, qu'ils appellent *le Saint Eſprit*, ne les regardant que comme de differentes manifeſtations du même Eſprit de Dieu, l'une dans un lieu & l'autre dans une perſonne. Ainſi ſans alterer le nombre de cinq, ils comptent l'*huile d'onction* parmi les défectuoſitez du ſecond Temple (*r*) qu'ils rangent de cette manière; I. *L'Arche de l'Alliance* avec le *Propitiatoire*. II. *Le Feu ſacré*. III. *L'Urim & Thummim*. IV. *L'huile d'onction*. V. *Le Saint Eſprit*. Ces choſes & pluſieurs autres manquant dans le ſecond Temple, il ne faut pas être ſurpris que les vieillards, lorſqu'on en poſoit les fondemens, verſaſſent des larmes au ſouvenir du premier. Mais tous ces défauts furent abondamment réparez (*rr*) lorſque *le deſir des Nations, le Seigneur qu'ils cherchoient entra dans ſon Temple:* que Jeſus-Chriſt notre Sauveur, le véritable *Shekinah* de la Majeſté divine, honora le dernier de ſa préſence; & à cet égard la *gloire de la ſeconde maiſon l'a emporté de* beaucoup ſur *celle de la première*. Par là la prophétie d'Aggée, qui avoit prédit (*s*) que la choſe arriveroit ainſi, a eu ſon plein & entier accompliſſement.

Les Samaritains, aiant appris que les Juifs avoient commencé de rebâtir leur Temple (*ſſ*) ſe rendirent à Jeruſalem, marquant un grand deſir de ſervir Dieu avec eux dans le même Temple, & s'offrant de les aider à le conſtruire.

(*r*) *Thalmud Hieroſol. in Taanith.*
(*rr*) *Malachie*, III. 1. *Aggée* II. 7.

re. Pour obtenir cette permiſſion ils alleguoient que depuis le tems d'Eſarhaddon Roi d'Aſſyrie, ils avoient adoré & ſervi le même Dieu qu'eux. Mais Zorobabel, Jehoſçua & les autres Anciens d'Iſraël, leur répondirent que n'étant point de la race d'Iſraël, il ne leur convenoit pas de ſe mêler de la conſtruction d'un Temple deſtiné au Dieu d'Iſraël: que le Decret de Cyrus ne regardant que ceux de la maiſon d'Iſraël, ils vouloient s'y tenir inviolablement, & conformément à ſa teneur bâtir eux-mêmes leur Temple, ſans s'aſſocier quelque autre que ce fût dans cet ouvrage. Ce qui les obligea à leur répondre de cette manière, c'eſt qu'ils voioient bien que ces gens-là n'agiſſoient pas ſincerement dans cette affaire: que leur intention ne répondoit pas à leurs paroles; & qu'ils ne cherchoient à s'aſſocier avec eux que pour leur nuire. Sans compter qu'ils n'étoient pas véritablement de leur Réligion. Car quoiqu'ils euſſent adoré le Dieu d'Iſraël, depuis qu'ils avoient été tourmentez des Lions ſous Eſarhaddon, ils ne lui avoient pourtant fait (*t*) cet honneur que conjointement avec les Dieux qu'ils adoroient auparavant. Ainſi quoiqu'ils adoraſſent le vrai Dieu, comme ils mêloient ſon culte avec celui des fauſſes Divinitez, ils ne laiſſoient pas d'être idolâtres; & c'étoit une raiſon aux vrais adorateurs de Dieu, de n'avoir point de communion avec eux.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

Ce refus aiant irrité au dernier point les Samaritains, ils firent tout ce qu'ils purent pour arrê-

(*s*) *Aggée* II. 9. (*ff*) *Eſdras* IV.
(*t*) II. *Rois* XVII. 33.

An. 534. avant J.C. CYRUS 3.

arrêter la conſtruction du Temple ; & quoiqu'ils ne puſſent changer l'Edit de Cyrus, (*u*) ils firent tant à force de préſens & par leurs intrigues auprès des Miniſtres & des Officiers de qui la choſe dépendoit, que l'exécution demeura ſuſpenduë, en ſorte que pendant pluſieurs années l'ouvrage n'avança que fort lentement. Les Juifs ſentant cette injure auſſi vivement qu'elle le méritoit, en conçurent pour les Samaritains cette haine irreconciliable qui a duré juſques à aujourd'hui ; & qui fortifiée par d'autres incidens, en eſt venuë au point, que de tous les hommes il n'en eſt point pour leſquels ils aient eu tant d'horreur que pour les Samaritains, de quoi nous avons pluſieurs exemples dans l'Evangile ; & encore aujourd'hui, dans leur langage, appeller quelqu'un *Cuthéen*, c'eſt lui donner le plus odieux de tous les noms. C'eſt auſſi de ce nom qu'ils appellent les Chrêtiens, quand ils veulent marquer l'extrême averſion qu'ils ont pour eux.

La conſtruction du Temple aiant été beaucoup retardée par ces menées ſecretes des Samaritains, & l'Edit de Cyrus n'aiant pas ſon effet en divers de ſes articles, ce fut, ce ſemble, pour cette raiſon que Daniel (*w*) dans le quatrième mois de l'an III. de Cyrus, mena deuil & jeûna trois ſemaines de ſuite. Après quoi le vingt-quatrième jour de ce mois il eut une viſion qui regardoit la ſucceſſion des Rois de Perſe, l'Empire des Médes & les conquêtes des Romains ; revelation dont on trouve le détail dans

(*u*) *Eſdras* IV. 5. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. IX. c. 2.
(*w*) *Daniel.* X. 2.

dans les trois derniers Chapitres de ſa prophétie. Ce qu'on trouve à la fin du dernier, donne lieu de conjecturer qu'il mourut bien-tôt après, comme en effet ſon grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pû guére vivre plus long-tems. Car le III. de Cyrus étant le LXXIII. de la captivité de ce Prophéte, s'il avoit dix-huit ans lorſqu'il fut transferé à Babylone, qui eſt le moins qu'on lui puiſſe donner, comme je l'ai fait voir ci-deſſus, il devoit être dans le tems dont nous parlons dans la XCI. année de ſon âge, qui étoit un terme où peu de gens arrivoient dans ce tems-là. Ce fut un homme d'une pieté & d'une ſageſſe diſtinguée, favoriſé de Dieu & honoré des hommes, plus qu'aucun autre de ſon tems. Ses prédictions touchant la venuë du Meſſie & d'autres grands évenemens des derniers tems, ſont les plus claires & les plus pleines de toutes celles que nous avons dans l'Ecriture; juſques-là (*x*) que Porphyre dans les objections qu'il y oppoſe prétend, qu'elles n'ont pû être écrites qu'après l'évenement. En effet, elles ſemblent plûtôt des recits de choſes déja arrivées, que des prédictions de choſes futures, tant il y a de rapport entre les évenemens & les prophéties qui les avoient annoncez. Malgré cela (*y*) les Juifs ne tiennent pas Daniel pour Prophéte. C'eſt pourquoi ils ne placent ſes prophéties que parmi les Hagiographes. Ils ne font pas plus d'honneur

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

(*x*) HIERONYMUS *in Proœmio ad Comment. in Danielem.*

(*y*) HIERONYMI *Præfatio in* Danielem. MAIMONIDES *in Moreh Nevochim.* Part. II. cap. XLV.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

neur aux Pſeaumes de David. La raiſon (*z*) qu'ils en donnent, c'eſt que ni l'un, ni l'autre n'ont point vêcu à la manière des autres Prophétes, mais en gens de Cour: David dans ſon propre Palais en qualité de Roi d'Iſraël, & Daniel dans le Palais des Rois de Babylone en qualité d'un de leurs principaux Miniſtres. Ils ajoûtent même à l'égard du dernier, (*a*) que quoiqu'il ait été honoré de revelations divines, ce n'a pourtant pas été en la manière prophétique, mais par des ſonges & des viſions de nuit; ce qu'ils regardent comme la plus imparfaite de toutes les manières de revelation, & au deſſous de la prophétique. Mais Joſephe (*b*) un des plus anciens Hiſtoriens de la Nation, le compte parmi les plus grands Prophétes. Il dit, qu'il avoit un commerce particulier avec Dieu: qu'il ne prophétiſoit pas ſeulement en général les choſes à venir comme les autres Prophétes, mais qu'il marquoit auſſi les tems auxquels elles devoient arriver; & qu'au lieu qu'ils ne prédiſoient que des malheurs qui les rendoient odieux aux Princes & au Peuple, il leur prédiſoit au contraire des choſes avantageuſes & favorables qui lui attiroient l'affection generale; comme le ſuccez de celles dont ils voyoient l'accompliſſement, les confirmoient dans la perſuaſion que les autres étoient véritables, & portoit tout le monde à croire qu'elles venoient toutes de Dieu.

(*z*) Vide GROTIUM *in Præfatione ad Comment in* Eſaiam, *&* HUETII *Demonſtrationem Evangelicam*, Prop. IV. cap. XIV. §. *De Prophetia* Danielis.

(*a*) MAIMONIDES ibid. DAVID KIMCHI *in Præfatione ad Comment. in Pſalmos.*

(*b*) *Antiq.* Lib. X. c. 12.

Dieu. Mais ce qui met ſa qualité de Prophéte au-deſſus de toute exception, c'eſt que Jeſus-Chriſt dans (c) l'Evangile le reconnoit pour tel. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

La ſageſſe de Daniel ne s'étendoit pas ſeulement aux choſes divines & aux affaires politiques, mais encore aux Arts & aux Sciences & particulièrement à l'Architecture. Joſephe (d) nous parle d'un fameux Edifice qu'il avoit bâti à Suze en forme de château, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems, & qui étoit ſi artiſtement conſtruit, qu'il paroiſſoit alors auſſi beau & en auſſi bon état, que s'il ne fût venu que d'être achevé. C'étoit dans ce Palais qu'étoit la ſepulture ordinaire des Rois des Perſes & des Parthes; & en conſideration de ſon fondateur, la garde en étoit encore de ſon tems commiſe à un homme de la Nation des Juifs. Les exemplaires de Joſephe que nous avons maintenant, placent à la vérité cet Edifice à Ecbatane capitale de la Médie; mais (e) S. Jerôme qui rapporte le même fait mot à mot d'après l'Hiſtorien Juif, comme il le marque lui-même, le met à Suze dans la Perſe; ce qui fait voir qu'il y avoit ainſi dans l'exemplaire de Joſephe dont il ſe ſervoit, comme en effet tout nous oblige à croire que c'étoit là la véritable maniére de lire. Car Suze étant dans l'Empire Babylonien, Daniel y faiſoit quelquefois ſa reſidence comme (ee) l'Ecriture nous l'apprend. C'étoit,

(c) *Matthieu* XXIV. 15.
(d) *Antiq.* Lib. X. c. 12.
(e) *Comment. in Daniel.* VIII. 2.
(ee) Car Suze eſt la même que celle que l'Ecriture appelle Suzan.

An. 534. avant J. C. CYRUS 3. toit, il n'y a encore que quelques Siècles, une commune tradition dans ce païs-là, que (*f*) Daniel étoit mort dans cette Ville, qui eſt appellée aujourd'hui *Tuſter*, & où l'on montre encore ſon tombeau. Ce qui mérite d'être obſervé, c'eſt que Joſephe appelle cet Edifice *Baris*, qui eſt le même nom que Daniel lui-même donne au Palais ou château de Suze. Car au lieu de ces paroles (*g*) *à Suze dans le Palais*, comme porte notre verſion, il y a dans l'Original *Beshushan Habirah*, & il ne faut pas douter que le *Birah* de Daniel ne ſoit le même que le *Baris* de Joſephe, & que l'un & l'autre ne marquent le Palais ou château que Daniel y avoit conſtruit, lorſqu'il avoit le Gouvernement de cette Province. Car lui-même dit (*h*) qu'*il y faiſoit les affaires du Roi*, ſavoir en qualité de Gouverneur pour le Roi de Babylone.

Une partie du Livre de Daniel, ſavoir depuis le 4. verſet du II. Chapitre, juſqu'à la fin du Chap. VII. a été écrit originairement en Langue Chaldaïque. Comme le Prophéte y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en Chaldéen ou langage Babylonien. Tout le reſte eſt en Hébreu. La verſion (*i*) Grecque de ce Livre, dont les Egliſes Grecques ſe ſervoient dans tout l'Orient, étoit celle de Théodotion. Dans

(*f*) BENJAMINIS *Itinerarium.*

(*g*) *Daniel* VIII. 2. (*h*) *Daniel* VIII. 27.

(*i*) HIERONYMUS *in Præfatione ad* Danielem. *& in Proœmio ad Comment. in eundem.*

(*k*) HIERONYMUS, ibid.

(*l*) Quand *Daniel* interroge ſeparément les deux Anciens, l'un d'eux aiant dit qu'il avoit vû Suſanne commettre

Dans l'Edition Vulgate Latine de la Bible on a ajoûté entre les ℣. 23. & 24. du III. Chapitre le Cantique des trois Jeunes hommes dans la Fournaiſe, & à la fin du Livre l'Hiſtoire de Suſanne & celle de Bel & du Dragon. La première fait le Chap. XIII. & la ſeconde le XIV. du Livre dans cette Edition. Mais ces additions (*k*) n'ont jamais été reçues dans le Canon des Saintes Ecritures par l'Egliſe Judaïque. Elles ne ſont point écrites ni en Hébreu ni en Chaldaïque, & on n'a aucune preuve qu'elles l'aient jamais été. Les Hébraïſmes qu'on y remarque prouvent tout au plus qu'elles ont été écrites en Grec par un Juif, qui tranſportoit les manières de parler de ſa propre Langue, dans celle en laquelle il écrivoit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occaſions. Une preuve démonſtrative, qu'elles ont été écrites originairement en Grec par quelque Juif Helleniſte, ſans avoir une ſource plus éloignée, c'eſt que dans l'Hiſtoire de Suſanne, Daniel, dans ſes réponſes aux vieillards, (*l*) fait alluſion aux noms Grecs des arbres, ſous leſquels ces calomniateurs de la chaſte Suſanne diſoient qu'elle avoit commis adultere: alluſions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres Langues. L'Egliſe Romaine n'a pourtant pas laiſſé de leur attribuer

An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

tre adultere ὑπὸ σχῖνον, c'eſt-à-dire, ſous un Lentiſque, *Daniel* lui répond par alluſion à σχῖνον, l'*Ange* de *Dieu a reçu ordre de lui*, σχίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de *te couper par le milieu*. Et l'autre aiant répondu qu'il l'avoit vuë ὑπὸ πρῖνον, c'eſt-à-dire, ſous un Chêne verd, *Daniel* faiſant alluſion au mot πρῖνον lui répond, l'*Ange du Seigneur eſt prêt avec l'épée* πρίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, *de te couper en deux*. Vide HIERONYM. ibid.

An. 534. avant J.C. Cyrus 3. buer la même autorité qu'au reſte du Livre de Daniel, ſon Concile (*m*) de Trente leur a donné un même rang parmi les Livres canoniques. Mais les Anciens n'ont rien fait de ſemblable. Africanus, Euſebe & Apollinaire, rejettent ces piéces, non ſeulement comme non canoniques, mais encore comme fabuleuſes. S. Jerôme (*n*) ne donne point d'autre titre à l'Hiſtoire de Bel & du Dragon, que (*o*) celui de Fables de Bel & du Dragon. Ceux qui ſe ſont contentez de les admettre comme des inſtructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des Ecritures canoniques. En quoi ils ont été ſuivis par les Egliſes Proteſtantes, qui les placent dans leurs Bibles parmi les Livres Apocryphes, ſans les reconnoître pour canoniques.

Les Juifs aiant perdu dans la mort de Daniel le plus puiſſant de leurs protecteurs à la Cour des Rois de Perſe, cela donna occaſion à leurs ennemis de pouſſer avec ſuccès leurs mauvais deſſeins contr'eux. Cependant, quoique par leurs pratiques ſecrettes, ils réüſſiſſent à détourner les ſecours que Cyrus, par ſon Edit, leur avoit aſſignez pour la conſtruction de leur Temple, ils ne purent pourtant pas l'arrêter entièrement. De ſorte que les Juifs, autant qu'ils le pouvoient par eux-mêmes, continuerent l'ouvrage; en quoi ils furent conſiderablement (*p*) aſſiſtez par les Tyriens & les Sidoniens, qui non contens de les pourvoir d'Architectes

(*m*) *Seſſione* IV. (*n*) HIERONYMUS ibid.

(*o*) PIERRE COMESTOR les qualifie de même, auſſi bien qu'ERASME, *in Schol. ſuper Præf.* HIERONYMI *in Danielem.*

tectes, de Maſſons & d'autres Ouvriers, tranſportérent encore les cédres que Cyrus leur avoit deſtinez, de la forêt du Liban juſques à Joppe par mer, d'où ils étoient portez par terre juſqu'à Jeruſalem. Car les Tyriens & les Sidoniens s'appliquant entièrement au trafic & à la navigation, ne s'occupoient guére à planter des vignes ou des oliviers, ou à labourer la terre: ils n'avoient pas même aſſez de terrain pour l'un ni pour l'autre. Accoûtumez à faire des gains conſiderables ſur mer, ils ne ſe ſoucioient pas d'étendre leurs limites du côté de la terre ferme; mais ils étoient comme renfermez dans l'enceinte des Villes qu'ils habitoient. C'eſt pourquoi leurs terres, leur fourniſſant fort peu d'huile & de froment, ils dépendoient à cet égard de leurs voiſins, de qui ils tiroient ces denrées, pour de l'argent ou pour d'autres choſes qu'ils leur donnoient en échange. Le païs des Juifs (*q*) leur étoit pour cela d'un plus grand ſecours qu'aucun autre. Auſſi étoient-ils toûjours prêts à les aſſiſter de leur travail ou de leurs Vaiſſeaux, en échange des vivres qu'ils en tiroient. De ſorte que comme le Temple de Salomon avoit été bâti par leur ſecours, ce fut auſſi par leur ſecours que le ſecond fut bâti. An. 534. avant J. C. CYRUS 3.

L'an ſeptième du rétabliſſement des Juifs (*r*) mourut Cyrus leur grand bienfaiteur, après avoir regné depuis qu'il eut pris pour la premiére fois le commandement des Armées des Perſes & des Médes (*s*) trente ans, depuis la priſe An. 530. avant J. C. CYRUS 7.

(*p*) *Eſdras* III. 7.
(*q*) *Actes* XII. 20. (*r*) *Cyropædia* Lib. VIII. p. 233.
(*s*) CICERO *de Divinatione*, Lib. I. c. 23.

An. 530. avant J. C. CYRUS 7. priſe de Babylone (*t*) neuf ans, & depuis qu'il eut ſeul occupé le trône de l'Orient après la mort de Cyaxare ou Darius le Méde (*u*) ſept ans; à la ſoixante-dixième (*u*) année de ſon âge. La manière de ſa mort eſt differemment rapportée. Herodote (*w*), Diodore de Sicile (*x*), & Juſtin (*y*) diſent qu'aiant fait une invaſion dans la Scythie, il y fut battu & mis en pièces avec toute ſon Armée compoſée de deux-cens milles hommes. Mais (*z*) Xenophon le fait mourir dans ſon lit auſſi heureuſement qu'il avoit vêcu, dans ſon païs, & au milieu de ſes amis, en quoi cet Hiſtorien eſt plus croïable que les autres. Il n'eſt nullement vraiſemblable, qu'un Prince de la ſageſſe de Cyrus & auſſi avancé en âge qu'il l'étoit, ſe fût engagé dans une entrepriſe auſſi folle que cette expedition contre les Scythes, telle que ces Auteurs la rapportent. On ne peut même concevoir, qu'après un tel deſaſtre ſon Empire, nouvellement formé, eût pû ſe maintenir, ſur tout entre les mains d'un ſucceſſeur tel que Cambyſe; & que celui-ci eût pû auſſi-tôt après ſe trouver en état d'entreprendre une guerre auſſi importante que celle qu'il fit à l'Egypte, & de faire la conquête de ce Royaume. Qu'un Prince auſſi extravagant que Cambyſe ſe fût établi ſi facilement dans cet Empire nouvellement érigé, & qu'auſſi-tôt après qu'il y fût parvenu il l'eût ſi conſiderablement augmenté par la conquête de ce grand Roïaume, c'eſt ce

(*t*) *Can.* PTOLOMÆI. (*u*) *Cyropædia* Lib. VIII.
(*w*) Lib. I. c. 214. (*x*) Lib. II. p. 90.
(*y*) Lib. I. Cap. VIII. (*z*) *Cyropædia* Lib. VIII. p. 238.

ce qu'on ne peut attribuer qu'à la profonde ſageſſe avec laquelle ſon pere avoit établi cet Empire, & à l'état tranquille dans lequel il le lui avoit laiſſé. D'ailleurs tous les Auteurs conviennent, que Cyrus (*a*) fut enſeveli à Paſargade dans la Perſe, dans lequel païs il mourut, ſelon Xenophon; & où l'on voioit encore ſon tombeau, au tems d'Alexandre. Or s'il eût été tué dans la Scythie, & qu'on eût traité ſon corps d'une manière auſſi indigne qu'Herodote & Juſtin le rapportent, comment eût-on pû retirer ſon corps des mains de ces Barbares feroces & le tranſporter de ce païs-là, pour être enſeveli à Paſargade. An. 530. avant J.C. CYRUS 7.

Ce Cambyſe qui ſucceda à ſon pere Cyrus, eſt appellé (*b*) dans l'Ecriture Aſſuerus. Dès qu'il fut ſur le trône, les ennemis des Juifs croiant que de l'humeur qu'il étoit, ils pourroient facilement l'animer contr'eux, au lieu de s'oppoſer à la conſtruction de leur Temple par des pratiques ſecrettes envers les Miniſtres de la Cour & les autres Officiers ſubalternes, comme ils avoient fait juſques-là, ils s'adreſſerent directement au Roi. En effet, s'il ne put être porté à revoquer ouvertement l'Edit de ſon pere, par reſpect apparemment pour ſa mémoire, il en rendit inutile le but en grande partie par les divers découragemens qu'il donna aux Juifs; en ſorte que l'ouvrage n'avança que fort lentement pendant ſon regne. An. 529. avant J. C. CAMBYSE 1.

Cam-

(*a*) STRABO, Lib. XV. p. 730. PLUTARCHUS *in Vita Alexandri* p. 703. Q. CURTIUS, Lib. X. c. I. ARRIANUS, Lib. VI. p. 271. *alique.*

(*b*) *Eſdras* IV. 6.

An. 528. avant J. C. CAMBYSE 2.

Cambyſe n'avoit pas long-tems joui de la Royauté, (c) qu'il reſolut de faire la guerre aux Egyptiens pour quelque injure qu'il avoit reçuë de leur Roi Amaſis. Herodote rapporté qu'il fut irrité contre Amaſis, parce que lui aiant demandé, l'une de ſes filles en mariage, il lui avoit envoié une des filles d'Apriès. Mais cela ne peut-être vrai; parce qu'Apriès étant mort plus de XL. ans auparavant, aucune de ſes filles ne pouvoit alors être aſſez jeune pour être au gré de Cambyſe. Il y a plus de vraiſemblance dans ce que (d) d'autres diſent, que ce fut à Cyrus & non à Cambyſe que cette fille d'Apriès avoit été envoiée. Son nom ſelon eux, étoit Nitetis: elle cacha pendant quelque-tems ſon parentage, & ſe contenta de paſſer pour la fille d'Amaſis. Mais aiant eu pluſieurs enfans de Cyrus & s'étant entièrement rendue maîtreſſe de ſon cœur, elle lui découvrit ce myſtere & ne négligea rien pour le porter à punir Amaſis de l'injuſtice qu'il avoit faite à ſon pere. C'eſt auſſi à quoi Cyrus étoit reſolu, dès le moment que ſes autres affaires le lui permettroient. Mais la mort l'aiant ſurpris avant qu'il eût pû executer ce deſſein, Cambyſe qui étoit fils de Nitetis, ſe chargea du ſoin de ſa vangeance, & ne fit la guerre aux Egyptiens que pour cette raiſon. Mais quoi qu'en diſent ces Auteurs, il eſt plus probable qu'Amaſis, qui s'étoit ſoumis à Cyrus, & étoit devenu ſon tributaire, n'aiant pas voulu après ſa mort rendre les mêmes devoirs à ſon ſucceſſeur, & s'étant

(c) HERODOT. Lib. II. c. 1. Lib. III. c. 1. JUSTIN. Lib. I. c. 9. ATHENÆUS Lib. XIII. p. 560.

tant ſouſtrait de ſon obeïſſance, s'attira par là cette guerre. Cambyſe (*e*) pour la pouſſer avec ſuccès, fit de grands préparatifs tant par mer que par terre. Il engagea les Cypriots & les Phéniciens à l'aſſiſter de leurs Vaiſſeaux. Pour ſon Armée de terre, il joignit à ſes propres troupes, un grand nombre de Grecs, d'Ioniens & d'Eoliens, qui en faiſoient la principale force. Mais nul ne lui fut d'un plus grand ſecours dans cette guerre, que Phanès d'Halicarnaſſe, qui étant chef de quelques Grecs auxiliaires qui étoient au ſervice d'Amaſis, pour quelque dégoût qu'il reçut de ce Roi d'Egypte, ſe jetta dans le parti de Cambyſe, & lui donna de ſi grandes lumieres ſur la nature du païs, ſur les forces de l'ennemi & l'état de ſes affaires, que cela ne contribua pas peu au ſuccez qu'il eut dans cette expedition. Ce fut en particulier par ſon avis qu'il engagea un Roi Arabe, dont les terres confinoient à la Paleſtine & à l'Egypte, à fournir de l'eau à ſon Armée pendant qu'elle traverſeroit le déſert qui étoit entre ces deux païs; ce que ce Prince executa en lui faiſant porter cette eau ſur le dos des chameaux, ſans quoi Cambyſe n'eut pû paſſer avec ſon Armée par ce chemin. An. 528. avant J. C. CAMBYSE 2.

Aiant ainſi fait ſes préparatifs, il tomba ſur l'Egypte la quatrième année de ſon regne. Lorſqu'il fut arrivé ſur la frontière il apprit qu'Amaſis venoit de mourir, & que Pſammenite ſon fils qui lui avoit ſuccedé, étoit occupé à ramaſſer An. 526. avant J. C. CAMBYSE 4.

(*d*) POLYÆNUS *Stratagem.* Lib. VIII. c. 29. *Et Ægyptii apud* HERODOT. Lib. III. *initio.* ATHENÆUS ibid.

(*e*) HERODOT. Lib. III. c. 4.

An. 526. avant J. C. CAMBYSE 4.

ramaſſer toutes ſes forces pour lui défendre l'accès de ſon Royaume. Il ne pouvoit s'en ouvrir l'entrée qu'en ſe rendant maître de Peluſe qui étoit la clé de l'Egypte de ce côté-là. Mais cette place étoit ſi forte, qu'elle devoit ſelon toutes les apparences l'arrêter long-tems. Pour s'en faciliter la priſe, il s'aviſa de ce ſtratagême. (*f*) Aiant appris que la garniſon étoit toute compoſée d'Egyptiens, dans un aſſaut qu'il donna à la Ville, il mit au premier rang un grand nombre de chats, de chiens, de brebis & de ces autres animaux que les Egyptiens tenoient pour ſacrez. Ainſi les ſoldats de la garniſon n'oſant lancer aucun trait ni tirer aucune flêche de ce côté-là, de peur d'en percer quelqu'un de ces animaux, Cambyſe ſe rendit maître de la place ſans aucune oppoſition. Ces animaux étant les Dieux que les Egyptiens adoroient, (*g*) c'étoit chez eux la plus grande de toutes les impietez que de les tuer; & lorſqu'il en mouroit quelqu'un, on l'enterroit de la manière la plus ſolemnele. Dans le tems que Cambyſe venoit de ſe rendre maître de cette Ville, (*h*) Pſammenite s'avança avec une grande Armée pour arrêter ſes progrès; ſur quoi il y eut entr'eux un ſanglant combat. Avant que d'en venir aux mains, les Grecs, qui étoient dans l'Armée de Pſammenite, pour ſe vanger de la revolte de Phanès, prirent ſes enfans qu'il avoit été obligé de laiſſer en Egypte lorſqu'il s'enfuit, & à la vuë des deux camps les égorgerent & en burent le ſang. Mais cette cruauté

(*f*) POLYÆNUS, Lib. VII. c. 9.
(*g*) HERODOT. Lib. II. c. 65. DIODOR. SICUL. Lib. I. p. 52.

té énorme ne leur procura pas la victoire. Les Perſes irritez de cet horrible ſpectacle, tomberent ſur eux avec tant de furie, qu'ils eurent bien-tôt renverſé & mis en déroute toute l'Armée Egyptienne, dont ils tuerent la plus grande partie. Ce qui en reſta ſe ſauva à Memphis, où Cambyſe les aiant pourſuivis, il envoia à la Ville par le Nil ſur lequel elle étoit ſituée un Vaiſſeau de Mitylene avec un Heraut pour les ſommer de ſe rendre. Mais le Peuple étant entré en fureur mit en piéces le Heraut & tous ceux qui étoient avec lui. Cambyſe, s'étant en peu de tems rendu maître de la place, tira une pleine vangeance de cet attentat, faiſant executer publiquement autant d'Egyptiens de la plus haute Nobleſſe, qu'il y avoit eu de ſes gens & de ce nombre fut le fils aîné de Pſammenite. A l'égard de Pſammenite lui-même, Cambyſe ſe trouva porté à le traiter avec douceur. Non content de lui avoir ſauvé la vie, il lui aſſigna un entretien honorable. Mais tout cela n'aiant pu ſatisfaire le Monarque Egyptien, il ſe mit à exciter de nouveaux troubles pour recouvrer ſon Royaume; en punition de quoi, on lui fit boire du ſang de taureau, dont il mourut. Son regne ne fut que de ſix mois. Car il ne s'écoula pas plus de tems entre la mort de ſon pere & la priſe de Memphis où il tomba entre les mains de ſes ennemis, & fut dépouillé de toute l'autorité, toute l'Egypte s'étant dès ce moment ſoumiſe au vainqueur. Ceci arriva la V. année de ſon regne; après quoi, il regna encore trois ans. Les Libyens, les Cyrenéens &

An. 526. avant J.C. CAMBYSE 4.

An. 525. avant J. C. CAMBYSE 5.

p. 52. (*b*) HERODOT. Lib. III. c. 10.

An. 525. avant J. C. CAMBYSE 5. & les Barcéens à la nouvelle de ces ſuccès, envoierent à Cambyſe des Ambaſſadeurs avec des préſens pour lui faire leurs ſoumiſſions. De Memphis il alla à la Ville de Says, où depuis pluſieurs générations les Rois d'Egypte avoient accoûtumé de faire leur réſidence. Dès qu'il fut entré dans le Palais, il fit tirer le corps d'Amaſis de ſon tombeau; & après l'avoir expoſé à mille indignitez en ſa préſence, il ordonna qu'on le jettât dans le feu & qu'on le brûlât. La rage que ce Prince témoigna contre le cadavre d'Amaſis, fait voir juſqu'à quel point il haïſſoit ſa perſonne. Quelle que fût la cauſe de cette averſion, il eſt vraiſemblable que c'eſt ce qui l'avoit obligé de porter ſes armes en Egypte.

An. 524. avant J. C. CAMBYSE 6. L'année ſuivante, qui étoit la ſixième de ſon regne, il reſolut de faire la guerre en trois differens endroits, contre les Carthaginois, contre les Hammoniens & contre les Ethiopiens. Il fut obligé d'abandonner le premier de ces projets, parce que les Phéniciens, ſans le ſecours deſquels il ne pouvoit pouſſer cette guerre, refuſerent de l'aſſiſter contre les Carthaginois, qui deſcendoient d'eux, Carthage étant une Colonie de Tyr. Mais déterminé à attaquer les deux autres il envoia des Ambaſſadeurs en Ethiopie, qui ſous ce nom devoient lui ſervir d'eſpions pour s'informer de l'état & de la force du païs & lui en donner connoiſſance. Mais les Ethiopiens bien inſtruits du deſſein de leur venuë, les traiterent avec le dernier mépris. Le Roi même d'Ethiopie en échange des préſens qu'ils lui avoient apportez de la part de Cambyſe, ſe contenta de lui renvoier un arc,

arc, avec ordre de lui dire qu'il pourroit faire la guerre aux Ethiopiens quand les Perſes pourroient auſſi facilement qu'eux tendre cet arc; & que cependant il rendît graces aux Dieux de ce qu'ils n'avoient jamais inſpiré aux Ethiopiens le deſir d'étendre leur domination au delà des bornes de leur païs. Cette réponſe aiant irrité Cambyſe au dernier point, dans la fureur dont il étoit animé, il commanda à ſon Armée de ſe mettre en marche ſur le champ, ſans conſiderer qu'il n'avoit ni proviſions ni aucune des choſes néceſſaires pour cette expedition: il laiſſa ſeulement les Grecs dans ſa nouvelle conquête pour la tenir en reſpect pendant ſon abſence. A ſon arrivée à Thebes dans la Haute-Egypte il detacha cinquante-mille hommes contre les Hammoniens, avec ordre de ravager leur païs & de détruire le Temple de Jupiter Hammon qui y étoit ſitué. Mais après pluſieurs journées de marche dans le déſert, un vent violent étant venu à ſouffler du côté du Midi entraîna une ſi grande quantité de ſable ſur cette Armée, qu'elle en fut toute couverte, & y demeura enſevelie. Cependant Cambyſe marchoit en furieux contre les Ethiopiens, quoi qu'il manquât de toutes ſortes de proviſions. Auſſi ſes ſoldats après avoir mangé toutes les bêtes de charge, furent réduits à ſe manger les uns les autres; & le dixiéme homme de l'Armée ſur lequel le ſort tomboit, étoit mis à mort pour ſervir de nourriture aux neuf autres. Cambyſe voiant par là qu'il étoit tems qu'il rebrouſſât chemin, ramena à Thebes ſon Armée dont il avoit perdu la plus grande partie dans cette expedition, & de là il retourna à Mem-

An. 524. avant J. C. CAMBYSE 6.

An. 524. avant J. C. CAMBYSE 6.

Memphis. Dez qu'il y fut arrivé, il congedia les Grecs & les renvoia dans leur païs. Mais aiant trouvé à ſon arrivée toute la Ville en joie, parce que leur Dieu Apis (*hh*) leur avoit apparu, il en fut tranſporté de fureur, s'imaginant, que les Egyptiens ſe rejouïſſoient du mauvais ſuccès de ſes entrepriſes. Il manda les Magiſtrats pour ſavoir la raiſon de ces rejouïſſances; & les Magiſtrats lui aiant dit ce qui en étoit, il ne voulut pas les en croire, mais les fit tous mourir comme des impoſteurs qui lui en impoſoient. Il fit venir enſuite les Prêtres, qui lui répondirent de même, que leur Dieu qui n'avoit pas accoûtumé de ſe montrer ſouvent, s'étant enfin apparu à eux, les Egyptiens en faiſoient de grandes rejouïſſances, ſelon la coûtume. Il leur repliqua que puiſque leur Dieu étoit ſi bon & ſi familier que de ſe faire voir à eux, il vouloit faire connoiſſance avec lui, & commanda qu'on le lui amenât.

Le principal Dieu des Egyptiens étoit (*i*) Oſiris. Ils l'adoroient ſous la forme d'un veau, non en repréſentation mais en réalité. Car ils nourriſſoient un veau, dans le Temple d'Oſiris qu'ils adoroient en ſa place. On l'appelloit Minevis à Heliopolis & Apis à Memphis. Voici (*k*) à quelles marques on le reconnoiſſoit. Il étoit noir par tout le corps, excepté qu'il avoit ſur le front une marque blanche quarrée. Il avoit ſur le dos la figure d'un Aigle, ſelon quelques-uns, &, ſelon d'autres, celle d'un croiſ-

(*hh*) HERODOTUS Lib. III. c. 27.
(*i*) HERODOTUS Lib. II. c. 144. DIODORUS SICUL. Lib. I. p. 53. 54.

croiſſant; les poils de la queue doubles & la figure d'un Eſcarbot ſous la langue. Quand on avoit trouvé un veau ainſi marqué, on le menoit avec de grandes rejouïſſances au Temple d'Oſiris, où il étoit gardé & adoré en la place de ce Dieu, tant qu'il vivoit; & lorſqu'il venoit à mourir, on l'enterroit avec grande ſolemnité, après quoi on en cherchoit un autre qui eût les mêmes marques. Ils étoient quelquefois pluſieurs années à le trouver; & comme ce bonheur venoit de leur arriver, ils en témoignoient leur joie, lorſque Cambyſe revint à Memphis de ſon expedition d'Ethiopie. Ce fut à l'imitation de cette Idolâtrie, qu'Aaron fit le veau d'or dans le déſert, & Jeroboam ceux qu'il dreſſa à Dan & à Bethel pour y être adorez des enfans d'Iſraël, comme les Dieux qui les avoient tirez du païs d'Egypte. An. 524. avant J. C. CAMBYSE 6.

Cet Apis aiant été mené à Cambyſe, il entra dans une ſi grande fureur à la vuë de ce Dieu, qu'il tira ſon poignard & le lui enfonça dans la cuiſſe. Après quoi aiant reproché aux Prêtres leur ſtupidité d'adorer une brute comme un Dieu, il les fit cruellement fuſtiger, & ordonna qu'on tuât tous les Egyptiens qu'on rencontreroit célébrans la Fête d'Apis. Pour Apis, il fut ramené dans le Temple, où après avoir quelque tems langui de ſa bleſſure, il mourut.

Si on en croit les Egyptiens, Cambyſe après cet acte, la plus énorme impieté, ſelon eux, qui

(k) HERODOTUS Lib. III. c. 28. PLIN. Lib. VIII. c. 46. SOLINUS c. 35. AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XXII. c. 15.

An. 524. avant J. C. CAMBYSE 6.

qui eût été commiſe dans leur païs, devint phrénetique. Mais ſa conduite précedente fait voir qu'il l'étoit déja auparavant; & il continua à en donner diverſes preuves, dont voici quelques-unes que l'Hiſtoire a transmiſes à la poſterité.

Il avoit un frere unique, né du même pere & de la même mere, dont le nom ſelon Xenophon, étoit *Tanaoaxare*; mais Herodote l'appelle *Smerdis* & Juſtin *Mergis*. Il accompagna Cambyſe dans ſon expedition d'Egypte. Mais, comme il étoit le ſeul d'entre les Perſes qui pût tendre l'arc que les Ambaſſadeurs de Cambyſe lui avoient rapporté d'Ethiopie, celui-ci en conçut une telle jalouſie contre ſon frere, qu'il ne put plus le ſouffrir dans ſon Armée & le renvoia en Perſe. Aiant même peu de tems après ſongé une nuit, qu'un courrier lui venoit faire ſavoir que Smerdis étoit aſſis ſur le trône, il ſoupçonna ſon frere de ce qui fut accompli enſuite par un autre de même nom, & envoia en Perſe Prexaſpe l'un de ſes principaux confidens, avec ordre de le faire mourir, ce qui fut executé. L'une de ſes ſœurs qui étoit dans le camp, aiant appris cette triſte nouvelle, ne put s'empêcher d'en témoigner ſa douleur; ce qui irrita ſi fort Cambyſe, qu'il lui donna un ſi grand coup de pied dans le ventre, qu'elle en mourut. C'étoit la plus jeune de ſes ſœurs; & comme elle étoit d'une extrême beauté, il en étoit devenu ſi éperdument amoureux, qu'il n'avoit pû s'empêcher de l'épouſer. Il manda pour cet effet les Juges Royaux de Perſe, dont l'Office étoit d'interpréter les Loix du païs, pour ſavoir d'eux s'il n'y avoit

avoit pas quelque Loi qui permît au frere d'épouſer ſa ſœur. Les Juges ne pouvant d'un côté ſe reſoudre à autoriſer ce mariage inceſtueux, & craignant de l'autre l'humeur violente de ce Prince, s'ils venoient à le contredire, lui firent cette réponſe adroite. Ils lui dirent, qu'ils ne trouvoient point de Loi qui permît au frere d'épouſer ſa ſœur, mais qu'il y en avoit une qui permettoit aux Rois de Perſe de faire tout ce qu'ils vouloient. Cette réponſe accommodant Cambyſe, autant qu'une approbation directe, il épouſa ſolemnelement ſa ſœur; & par là il donna le premier l'exemple de ces inceſtes, qui fut ſuivi de la plûpart de ſes ſucceſſeurs, juſques-là qu'il y en eut qui ne firent pas difficulté d'épouſer leurs propres filles. Il mena cette Princeſſe avec lui dans toutes ſes expeditions; &, comme elle s'appelloit Meroé, (*l*) c'eſt d'elle qu'il donna ce nom à une grande Iſle du Nil qui eſt entre l'Egypte & l'Ethiopie, lorſqu'il en eut fait la conquête; nom qu'elle porte encore dans les anciennes Cartes Géographiques. Cette Princeſſe étant enceinte, lorſqu'il lui donna ce rude coup, elle en eut une fauſſe couche, dont elle mourut. Un mariage ſi abominable ne méritoit pas une meilleure fin. Il fit auſſi enterrer vifs pluſieurs des premiers de ſa ſuite, ſans aucun ſujet: & il n'y avoit point de jour qu'il n'en ſacrifiât quelques-uns à ſon humeur feroce. Creſus aiant entrepris de lui dire ſon avis ſur cette étrange manière d'agir, & lui en aiant repréſenté les fâcheux inconveniens,

An. 524. avant J. C. CAMBYSE 6.

(*l*) STRABO Lib. XVII. p. 790. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. II. c. 10.

An. 524. avant J. C. CAMBYSE 5. niens, il ordonna sur le champ qu'on le fit mourir. Mais ceux à qui il en donna l'ordre voiant qu'il ne seroit pas au lendemain se repentir, en suspendirent l'exécution. Il fut en effet ravi d'apprendre que Crésus étoit encore en vie; il ne laissa pourtant pas de faire mourir ceux qui l'avoient épargné, pour n'avoir executé ses ordres. Il tua même par pure force & seulement pour faire voir son adresse à tirer de l'arc, le fils de Prexaspe le premier de ses favoris; & ce fut dans des actions de cette nature qu'il passa les sept années de son regne.

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8. Au commencement de la VIII. il quitta l'Egypte & retourna en Perse. A son arrivée en Syrie, il y vint un Heraut qui avoit été depêché de Suze pour l'Armée, & qui proclama Roi Smerdis fils de Cyrus & ordonna à tout le monde de lui obéir. Voici ce qui y avoit donné lieu. Cambyse à son départ de Suze pour son expédition d'Egypte, avoit laissé l'administration des affaires pendant son absence entre les mains de Patisithe l'un des chefs des Mages. Ce Patisithe avoit un frere qui ressembloit beaucoup à Smerdis fils de Cyrus, & qui, peut-être pour cette raison, étoit appellé du même nom. Dès qu'il eût été pleinement instruit de la mort de ce Prince, qu'on avoit cachée à la plûpart des autres, & qu'il eût compris que les extravagances de Cambyse en étoient venues à un point qu'il n'y avoit plus moien de le souffrir, il mit son propre frere sur le trône, faisant courir le bruit que c'étoit le véritable Smerdis fils de Cyrus; & sans différer il envoia des Herauts par tout l'Empire pour en donner connoissance & ordonner

tout

tout le monde de lui obéïr. Cambyſe fit arrêter celui qui étoit venu porter cet ordre en Syrie; & l'aiant examiné avec ſoin, auſſi bien que Prexaſpe qu'il avoit chargé de tuer ſon frere, il trouva que le vrai Smerdis étoit certainement mort, & que celui qui avoit envahi le trône n'étoit autre que Smerdis le Mage: ſur quoi s'étant mis à faire de grandes lamentations de ce que, trompé par la conformité du nom, il s'étoit porté à faire mourir ſon frere, il donna ordre ſur le champ à ſes troupes de ſe mettre en marche pour exterminer l'uſurpateur. Mais, lorſqu'il montoit à cheval pour cette expedition, ſon épée étant tombée du fourreau, lui fit une bleſſure à la cuiſſe, dont il mourut peu de tems après. Les Egyptiens remarquant qu'il avoit été bleſſé au même endroit qu'il avoit bleſſé leur Dieu Apis, regarderent cet accident comme un jugement particulier du Ciel ſur lui pour cet attentat, en quoi peut-être ils n'avoient pas tout-à-fait tort. Car, comme il arrive rarement, que dans les injures qui ſont faites à une manière particuliere de Culte, quelque erroné qu'il puiſſe être, la Réligion en général n'en reçoive quelque atteinte; il y a auſſi dans l'Hiſtoire un grand nombre d'exemples de punitions ſignalées que Dieu a faites des profanations de la Réligion, dans les tems les plus corrompus & ſous l'Idolâtrie la plus groſſière des Gentils. Cambyſe, pendant qu'il étoit en Egypte, s'étant aviſé de conſulter l'Oracle de Bure qui étoit fameux dans ce païs-là, en eut pour réponſe, qu'il mourroit à Ecbatane; ce qu'aiant entendu d'Ecbatane de Médie, il reſolut de n'y aller jamais. Mais ce qu'il croïoit

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

éviter dans la Médie, il le trouva dans la [illegible]. Car la Ville où cette bleſſure l'obligea de [illegible] rêter, portoit le même nom & s'appelloit [illegible] tane. Il ne l'eut pas plûtôt appris (*k*), [illegible] nant pour certain que c'étoit le lieu où [illegible] voit mourir, il manda tous les principaux [illegible] ſes; & leur aiant repréſenté le véri[illegible] des choſes, que ſon frere étoit [illegible] mort & que c'étoit Smerdis le Mage [illegible] alors, il les exhorta fortement à [illegible] ſoumettre à cet impoſteur & à ne [illegible] mettre par là que la Souveraineté paſſât [illegible] re une fois des Perſes aux Médes, de [illegible] Nation le Mage étoit, mais à [illegible] d'établir ſur eux un Roi de leur Nation. Les Perſes croiant que tout ce qu'il en diſoit [illegible] que par haine contre ſon frere, n'y eurent aucun égard; &, lorſqu'il fut mort, ils ſe ſoumirent tranquilement à celui qu'ils trouverent ſur le trône, ſuppoſant que c'étoit le véri[illegible] Smerdis. Comme dans ces tems-là c'[illegible] coûtume des Rois d'Orient de ſe tenir [illegible] mez dans le fond de leur Palais, & [illegible] toutes leurs affaires par l'intervention [illegible] Eunuques, ſans laiſſer approcher de [illegible] ſonne que leurs plus intimes confidens, [illegible] ge obſerva exactement cet uſage; de [illegible]

(*k*) Il y a pluſieurs exemples de gens qui ont [illegible] pez de cette maniére dans leur vaine curioſité [illegible] leur deſtinée future. Ainſi Henri IV. Roi d'A[illegible] qui il avoit été prédit qu'il mourroit à Jeruſalem, [illegible] malade ſubitement dans l'Abbaie de Weſtmin[illegible] mourut dans la Chambre appellée *Jeruſalem*. D[illegible] Ferdinand le Catholique Roi d'Eſpagne, ayant [illegible] qu'il mourroit à Madrigal, évita avec ſoin d'y aller, [illegible]

P[illegible]

ne ſe montrant jamais en public, il étoit d'autant plus difficile aux Perſes de découvrir l'impoſture. An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

Cambyſe regna (*m*) ſept ans & cinq mois; pendant les autres ſept mois de la VIII. année, le Mage eut l'autorité en main. Herodote, comme je l'ai déja dit, l'appelle *Smerdis*, Æſchile *Mardus*, Cteſias *Spendadate* & Juſtin *Oropaſte*. Mais dans l'Ecriture il porte le nom (*n*) d'*Artaxerxe*. Dès que par la mort de Cambyſe il fut affermi ſur le trône, les Samaritains (*o*) lui écrivirent une Lettre, où ils expoſoient que les Juifs rebâtiſſoient leur Ville & leur Temple à Jeruſalem; qu'aiant été de tout tems un Peuple remuant & ſéditieux, il étoit à craindre que dès qu'ils auroient achevé leur entrepriſe ils ne ſe revoltaſſent contre le Roi & ne refuſaſſent de lui paier tribut; ce qui pourroit donner occaſion à toute la Syrie & à toute la Paleſtine de ſuivre ce mauvais exemple, en ſorte qu'il ne reſteroit rien au Roi en deçà de l'Euphrate; & qu'à l'égard de ce qu'ils avançoient touchant l'humeur turbulente de ce Peuple, il n'avoit pour s'en convaincre qu'à conſulter les Archives des Rois ſes prédeceſſeurs. Cette Lettre aiant été reçue à la Cour, on rechercha dans les

pendant qu'il éloignoit ainſi la mort, comme il le penſoit, il la trouva à *Madrigaleio* ou petit Madrigal, un pauvre Village dont il n'avoit jamais ouï parler auparavant. Car paſſant fortuitement par là il ſe trouva mal tout d'un coup, & aiant été porté dans une miſerable chaumiere, qui étoit la meilleure demeure que le lieu pouvoit lui fournir, il y mourut dans un reduit qui à peine pouvoit contenir ſon lit.

(*m*) HERODOTUS Lib. III. c. 66. (*n*) *Eſdras* IV. 7. (*o*) *Eſdras* IV. 7—24.

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

les anciens Regîtres comment les Juifs s'étoient comportez, ſous les Empires d'Aſſyrie & de Babylone; & y aiant trouvé avec quelle valeur ils s'étoient ſi long-tems défendus, & avec quelles difficultez ils avoient été enfin ſubjuguez par Nabucodonoſor, un ordre fut expedié portant défenſe de pouſſer plus loin la conſtruction du Temple; & les Samaritains à qui il fut envoié, furent chargez de tenir la main à ſon exécution. Ils ne l'eurent pas plûtôt reçu qu'ils ſe rendirent à Jeruſalem; & aiant notifié leur ordre aux Juifs, ils les obligerent par force & par autorité d'abandonner l'ouvrage, qui demeura ſuſpendu & interrompu juſqu'à la ſeconde année de Darius Roi de Perſe, ſavoir environ l'eſpace de deux ans. Comme le Roi qui regnoit avoit été le principal chef de la Secte des Mages, avec laquelle les Juifs étoient dans une oppoſition extrême ſur le point de la Réligion, il ne faut pas douter que l'averſion qu'il en avoit conçue contr'eux, n'eût beaucoup contribué à lui faire donner cet Arrêt.

Que Cambyſe ait été l'Aſſuerus & Smerdis l'Artaxerxe qui arrêterent la conſtruction du Temple, c'eſt ce qui paroît par ce qu'en dit l'Ecriture, (*oo*) que c'étoient les Rois de Perſe qui regnerent entre le tems de Cyrus & le tems de Darius par l'Edit duquel le Temple fut achevé. Car ce Darius étant Darius Hyſtaſpide, comme nous le prouverons démonſtrativement dans ſon lieu, & nul autre n'aiant regné en Perſe entre Cyrus & ce Darius, ſi ce n'eſt Cambyſe & Smerdis, il s'enſuit que nul autre

(*oo*) *Eſdras* IV. 5. 6. 7.

autre que Cambyſe & Smerdis, ne peuvent être l'Aſſuerus & l'Artaxerxe, qui, ſelon Eſdras, arrêterent cet ouvrage. An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

Mais ſi Smerdis étoit ſi rude envers les Juifs (*p*) il s'appliqua à favoriſer les autres en toute manière, afin que gagnant leur affection, il pût mieux s'affermir ſur le trône qu'il avoit uſurpé. C'eſt dans cette vuë, que dès qu'il ſe fut emparé de la Souveraineté, il accorda à ſes ſujets une exemption de taxes & de tout ſervice militaire pendant trois ans; & il fit tant d'autres choſes en leur faveur, que ſa mort fut pleurée d'un grand nombre d'entr'eux, dans la revolution qui ſuivit bien-tôt après. Pour s'affermir encore mieux ſur le trône, il épouſa Atoſſe fille de Cyrus, pour tenir l'Empire de ſon chef, en cas que la fourbe venant à être découverte, il ne pût juſtifier qu'il y eût aucun droit par lui-même. Elle avoit été mariée auparavant à Cambyſe. Car après qu'en vertu de la déciſion des Juges de ſon Royaume il eut épouſé une de ſes ſœurs, il prit auſſi celle-ci pour femme. Et comme le Mage prétendoit être ſon frere, il l'épouſa ſur le même pied.

Mais toutes ces démarches qu'il faiſoit pour ſa ſûreté, ne ſervoient qu'à faire ſoupçonner de plus en plus qu'il n'étoit pas le véritable Smerdis. Car, diſoit-on, s'il l'étoit, il ne ſeroit pas néceſſaire qu'il prît tant de précautions, ni qu'il emploiât tant d'artifices pour s'aſſurer la poſſeſſion du trône. Le ſoin qu'il prenoit de ne ſe jamais montrer en public, augmentoit le ſoupçon. Pour s'éclaircir entièrement là-deſſus, Otane

(*p*) HERODOT. Lib. III. c. 67.

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

Otane un des plus grands Seigneurs de Perſe, frere de Caſſandane, qui, ſelon Herodote, étoit mere de Cambyſe & du véritable Smerdis ſon frere, aiant une fille nommée Phedyme, qui après avoir été une des femmes de Cambyſe, étoit alors poſſedée par le Mage dans la même qualité, lui envoia demander, ſi celui avec lequel elle couchoit étoit le véritable Smerdis ou quelque autre. Elle répondit, que n'aiant jamais vû Smerdis fils de Cyrus, elle ne pouvoit dire ce qui en étoit. Otane ne ſe contentant pas de cette réponſe, lui renvoia dire, de s'informer d'Atoſſe, à qui ſon propre frere devoit être connu, ſi c'étoit lui ou ſi ce ne l'étoit pas. Elle répondit, que le Roi tenant ſes femmes dans des apartemens ſéparez, elles n'avoient aucune communication enſemble; & qu'ainſi elle ne pouvoit approcher d'Atoſſe pour ſavoir d'elle ce qu'il ſouhaitoit. Il lui envoia dire, que pour s'en éclaircir, lorſque Smerdis la verroit la nuit & qu'il dormiroit d'un profond ſommeil, elle prît garde ſi ſes oreilles n'étoient point coupées. Cyrus les avoit fait autrefois couper au Mage pour de certains crimes dont il avoit été convaincu. Otane donna donc cet indice à ſa fille, afin que ſi celui qui couchoit avec elle avoit des oreilles, elle pût être ſûre que c'étoit Smerdis fils de Cyrus; & qu'au contraire s'il n'en avoit point, elle fût convaincuë que c'étoit Smerdis le Mage, qui n'étoit ni digne d'elle, ni de la couronne. Phedyme aiant reçu ces inſtructions, profita de la première occaſion pour faire

(9) PCOCKII *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 146. [Voyez ſur le mot *Mage* ce que dit M. LE CLERC *in Indice Philo-*

faire cette épreuve; & aiant trouvé que celui avec lequel elle couchoit n'avoit point d'oreilles, elle en avertit ſon pere, & par là la fraude fut entièrement découverte. Sur quoi Otane aiant engagé dans ſon parti ſix Seigneurs de la premiere Nobleſſe de Perſe, entra avec eux dans le Palais; & étant tombez tous enſemble ſur l'uſurpateur & ſur ſon frere Patizithe qui avoit conduit toute cette intrigue, ils les tuerent tous deux; & aiant expoſé leurs têtes au Peuple, ils lui découvrirent toute l'impoſture. Le Peuple en fut ſi tranſporté de fureur, qu'il ſe jetta ſur tous ceux qui étoient de la Secte de l'uſurpateur & en maſſacra tout autant qu'il en put rencontrer ce jour-là. Pour cette raiſon le jour de cette execution fut dans la ſuite une Fête annuelle chez les Perſes, qui pendant longtems la ſolemniſerent en mémoire de la découverte de cette impoſture, & du bonheur qu'ils avoient eu d'en être délivrez; Et à cauſe du grand maſſacre qui avoit été fait des Mages, cette Fête fut appellée *Magophonie*, ou le maſſacre des Mages. Ce fut depuis cet incident, qu'ils eurent pour la première fois le nom de *Mages*, qui ſignifie, un homme qui a les oreilles coupées, & qui leur fut donné alors par dériſion, à cauſe que cet impoſteur avoit les oreilles coupées; car c'eſt ce que ſignifie *Mige-Gush*, dans la Langue qui étoit alors en uſage dans la Perſe. Et l'Auteur du fameux Dictionnaire Arabe, appellé Camus, dit (*q*) que tous ceux de cette Secte furent ainſi nommez d'un

An. 522, avant J. C. CAMBYSE 8.

Philologico in STANLEJI *Hiſtoriam Philoſophiæ Orientalis, &* A. RELANDI *Diſſertat. de Reliquiis veteris Linguæ Perſicæ.*]

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

d'un de leurs principaux chefs, à qui cet accident étoit arrivé. Ce qu'Herodote, Juſtin & d'autres Auteurs ont écrit de ce Smerdis, prouve manifeſtement, que c'étoit l'homme dont il s'agit. Après ce deſaſtre la Secte des Mages tomba dans un ſi grand mépris, qu'elle eût bien-tôt péri, ſi quelque années après elle n'eût été remiſe ſur pied ſous le nom de Religion par Zoroaſtre, dequoi nous parlerons en ſon lieu.

Mais avant que d'aller plus loin, il ne ſera pas inutile, de remarquer, que toute l'Idolatrie d'alors étoit partagée en deux Sectes, celle des *Sabéens*, qui adoroient les Simulacres & celle des *Mages*, qui adoroient le Feu. La véritable Réligion que Noé enſeigna à ſes enfans, & qui fut ſuivie par Abraham, conſiſtoit dans l'adoration d'un Dieu Créateur & maître Souverain de toutes choſes, accompagnée de confiance en ſa bonté, par le moien d'un Mediateur. La néceſſité d'un Médiateur entre Dieu & les hommes, a été une opinion regnante parmi tous les Peuples, & qui y a eu cours depuis le commencement. Comme ils ſentoient leur néant & leur indignité, ils ne pouvoient comprendre qu'ils puſſent d'eux-mêmes avoir accès auprès du très-Saint, très glorieux & ſouverain Directeur de toutes choſes. Ils trouvoient qu'il étoit trop élevé & trop pur, & eux trop vils & trop impurs pour qu'il pût y avoir de communication entre lui & eux. Ils en concluoient, qu'il faloit qu'il y eût un Médiateur par

(r) *Vide* POCOCKII *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 138. GOLII *notas ad* ALFRAGANUM, pag. 251. MAIMONIDEM *in Moreh Nevochim*. HOTTINGERI *Hiſtoriam Orientalem*.

par l'intervention & l'interceſſion duquel ils puſſent s'adreſſer à lui, lui préſenter leurs vœux & en être favorablement écoutez. Mais n'aiant point de claire revelation du Médiateur que Dieu deſtinoit au monde, parce qu'il ne s'étoit pas encore manifeſté, ils entreprirent de s'adreſſer à Dieu par des Médiateurs de leur propre choix. D'ailleurs, comme ils croioient, d'un côté que le Soleil, la Lune & les Etoiles étoient les Tabernacles ou les demeures d'Intelligences qui animoient ces Corps Celeſtes & en régloient tous les mouvemens, à peu près comme notre ame anime notre corps; de l'autre que ces Intelligences étoient des Etres mitoiens entre le Dieu ſuprême & les hommes, ils crurent auſſi qu'il n'y en avoit point de plus propres à ſervir de Médiateurs entre Dieu & eux. Et comme les Planetes étoient de tous ces Corps Celeſtes les plus proches de la terre & ceux qui paſſoient pour avoir le plus d'influence ſur elle, ils leur donnerent le premier rang parmi ces Médiateurs, & ſur ce pied-là ils en firent l'objet de leur Culte. An. 522. avant J.C. CAMBYSE 8.

Telle a été l'origine de l'Idolâtrie qui a eu cours dans le Monde. On ſervit d'abord ces Intelligences Médiatrices par des Chapelles; c'eſt-à-dire, par leurs Tabernacles, & enſuite auſſi par des Images & des Simulacres. Par ces Chapelles ou Tabernacles, ils vouloient marquer les Corps Celeſtes eux-mêmes, qu'ils ne

lem, Lib. IV. c. 8. *Hiſtoriam Religionis Veterum Perſarum per* THOMAM HYDE. [*Vide etiam* SPENCERUM *de Legibus Hebræorum, initio* Libri II. STANLEJI *Hiſtoriam Philoſophiæ Orientalis;* HERBELOT *Bibliotheque Orientale.*]

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8. ne regardoient que comme les Tabernacles Sacrez où ces Intelligences avoient leur demeure. C'eſt pourquoi lorſqu'ils faiſoient leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur Culte vers la Planete, dans laquelle ils ſuppoſoient qu'elle habitoit. Mais ces Corps Celeſtes montant & deſcendant continuellement, & étant autant deſſous que ſur l'Horizon, ils ne ſavoient comment les invoquer dans leur abſence. Pour remedier à cet inconvenient, ils eurent recours aux Statuës dans leſquelles ils croioient qu'après leur conſecration, ces Intelligences, ou Divinitez inferieures, étoient auſſi préſentes par leurs influences que dans leurs Planetes; & que toutes les prières qu'on leur adreſſoit, avoient autant d'efficace devant l'une, que devant l'autre. Ce fut là le commencement de l'adoration des Simulacres. On leur donna le nom des Planetes qu'ils repréſentoient, qui ſont les mêmes que ceux qu'elles ont aujourd'hui. De là vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Venus & Diane, placez au premier rang, dans le Polytheïſme des Anciens. C'étoient là leurs grands Dieux. Enſuite, l'opinion que les Ames des gens de bien après leur ſéparation du corps, avoient le pouvoir de ſervir de Médiateurs & d'interceſſeurs auprès de Dieu pour les hommes, aiant prévalu dans les eſprits, on déïfia un grand nombre de ceux qu'on croioit tels. Et ainſi le nombre des Dieux s'augmenta continuellement dans le Monde dans les tems idolâtres.

Cette Réligion eut ſes premiers commencemens chez les Chaldéens. La connoiſſance qu'ils avoient de l'Aſtronomie contribua à les y por-

porter. Ce fut ce qui obligea Abraham de quitter la Chaldée. Des Chaldéens ce Culte ſe répandit dans tout l'Orient, où ceux qui le ſuivoient étoient connus ſous le nom de Sabéens. De ceux-ci il paſſa en Egypte, & de là chez les Grecs, qui l'étendirent chez toutes les Nations de l'Occident. C'eſt pourquoi ceux qui rejettent ce qu'a avancé Maimonidès, (*s*) que pluſieurs des Loix Judaïques ont été faites par oppoſition aux Rites idolâtres des Sabéens, ſe trompent beaucoup, quand ils oppoſent à ce ſentiment que les Sabéens étoient une Secte trop peu conſiderable, pour mériter que dans une choſe de cette nature on y eût fait attention. Il eſt vrai, qu'ils ont été reduits à une Secte peu conſiderable, depuis l'accroiſſement du Chriſtianiſme & du Mahometiſme. Mais anciennement, toutes les Nations du Monde qui adoroient les Simulacres, étoient compriſes ſous ce nom. C'eſt dans cette étenduë que Maimonidès prend ce nom, comme il paroît par ce qu'il dit (*t*) que les Sabéens dont il parle étoient une Secte dont les erreurs avoient comme inondé tout le Genre-humain. Les reſtes de cette Secte ſubſiſtent encore aujourd'hui dans l'Orient ſous le même nom de *Sabéens*, qu'ils prétendent avoir reçu de Sabius fils de Seth. Parmi les Livres qui contiennent les doctrines de leur Secte, il y en a un qu'ils appellent le Livre de Seth, & dont ils font Auteur ce Patriarche. Une des choſes qui leur a attiré le plus de conſideration parmi les Peuples d'Orient,

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

(*s*) *In Moreh Nevochim.*
(*t*) *Moreh Nevochim.* part. I. c. 63.

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

rient, c'eſt que leurs meilleurs Aſtronomes ont été de cete Secte, comme Thebet Ebn Korrah, Albattani & d'autres. Car les Aſtres étant les Dieux qu'ils adoroient, ils en faiſoient le principal objet de leur étude. Ces Sabéens emploioient dans la conſecration de leurs Simulacres un grand nombre d'enchantemens, pour y attirer du Ciel ces Intelligences pour leſquelles ils les érigeoient, & dont ils croioient que la vertu & les influences y reſidoient enſuite. C'eſt de là qu'eſt venue la folie des * *Talismans*, dont quelques gens font encore aujourd'hui tant de myſtere.

Aux *Sabéens* étoient diametralement oppoſez les *Mages*, autre Secte née dans ces mêmes païs Orientaux. Comme ils (*u*) avoient en horreur les images, il, n'adoroient Dieu que ſous la figure du feu. Ils prirent leur commencement dans la Perſe: c'eſt là & dans les Indes ſeulement que cette Secte ſe répandit, & qu'elle a ſubſiſté juſqu'à aujourd'hui. Leur doctrine fondamentale, (*uu*) étoit qu'il y a deux Principes, l'un qui eſt la cauſe de tout le bien, l'autre qui eſt la cauſe de tout le mal; c'eſt-à-dire, Dieu & le Diable: que le premier eſt repréſenté par la Lumière, & l'autre par les Ténèbres, comme leur propres Symboles; & que c'eſt du mêlange de ces deux choſes que tout ce qui eſt dans le monde a été fait. Ils nomment le Dieu bon *Yasdan* ou *Ormuzd*, & le mauvais *Ahraman*. Le pre-

* Vide STANLEJI *Hiſtoriam Philoſophiæ Orientalis*, Lib. I. §. 2. c. 26.

(*u*) *Vide* POCOCKII *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 146. 147, &c. *& Hiſtoriam Religionis Veterum Perſarum per* TH. HYDE.

premier eſt appellé par les Grecs *Oramasdes*, & le dernier *Arimanius*. Auſſi quand Xerxès ſouhaittoit à ſes ennemis, qu'il leur vînt toûjours dans l'eſprit de chaſſer les meilleurs & les plus braves de leurs citoyens, comme les Atheniens avoient chaſſé Themiſtocle (*v*); il adreſſoit ſa prière à *Arimanius* le mauvais Dieu des Perſes, & non à *Oramasdes* leur bon Dieu. A l'égard de ces deux Dieux, il y avoit cette difference de ſentimens parmi eux, que les uns croioient que l'un & l'autre étoient de toute éternité; les autres, que le bon Dieu ſeulement étoit éternel, & que l'autre avoit été créé. Mais ils convenoient tous en ceci, qu'il y auroit une oppoſition continuelle entre ces deux Dieux juſques à la fin du Monde: qu'alors le bon auroit le deſſus ſur le mauvais, & qu'après cela, chacun d'eux auroit ſon propre Monde, ſavoir le bon ſon Monde avec tous les gens de bien avec lui, & le mauvais auſſi ſon Monde avec tous les mêchans avec lui: que la Lumière eſt le véritable Symbole du bon Dieu, comme les Ténèbres eſt celui du mauvais Dieu. C'eſt pour cela qu'ils adoroient toûjours le premier devant le feu, comme la cauſe de la Lumière, & particulièrement devant le Soleil, comme le feu le plus parfait & qui donne la lumière la plus pure. Pour cette raiſon, ils avoient dans leurs Temples un feu qui brûloit con-

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8.

(*uu*) C'eſt d'eux que l'Héretique *Manès* avoit tiré ce ſentiment, qu'il voulut introduire dans la Réligion Chrêtienne; l'opinion des deux Principes, étant le dogme principal, que les Sectateurs de cet Héretique, nommez de lui *Manichéens*, ont tâché d'établir dans le monde.

(*v*) PLUTARCHUS *in Themiſtocle*, p. 126.

An. 522. avant J. C. CAMBYSE 8. continuellement ſur les Autels, qui y étoient érigez pour cet uſage. C'eſt devant ces feux ſacrez qu'ils faiſoient toutes leurs dévotions publiques, comme ils faiſoient toutes leurs dévotions particulieres, devant les feux de leurs maiſons. C'eſt de cette manière qu'ils rendoient les honneurs ſuprêmes à la Lumière, qu'ils tenoient, comme je l'ai déja dit, pour le vrai ſymbole du bon Dieu. Ils haïſſoient au contraire ſouverainement les Ténèbres, qu'ils regardoient comme la vraie repréſentation du mauvais Dieu, pour lequel ils avoient autant d'horreur que nous en avons pour le Diable. Car, par exemple, toutes les fois que dans leurs Ecrits ils avoient occaſion de faire mention de ſon nom, ils l'écrivoient toûjours à rebours & à l'envers de cette manière *uvuvuqβ*. Tels étoient les Dogmes de cette Secte, lorſqu'à la mort de Cambyſe, Smerdis & Patizithe qui en étoient les principaux chefs, entreprirent d'uſurper la Souveraineté, comme je l'ai rapporté.

An. 521. avant J.C. DARIUS 1. Les (*w*) ſept Seigneurs qui avoient tué l'uſurpateur, aiant conſulté entr'eux ſur les moiens de donner au Gouvernement une forme fixe, convinrent, le ſixième jour, que la Monarchie ſeroit continuée ſur le même pied que Cyrus l'avoit établie; & pour déterminer lequel d'entr' eux ſeroit Roi, il fut arrêté, que le lendemain ils ſe trouveroient à cheval dès le point du jour, dans un endroit du Fauxbourg de la Ville, qui fut marqué pour cela, & que celui-là ſeroit Roi dont le cheval hanniroit le premier. Car le Soleil

(*w*) HERODOT. Lib. III. c. 84. JUSTIN Lib. I. c. 10.
(*w2*) HERODOT. Lib. III. c. 70.

leil étant la grande Divinité des Perſes & qui étoit adorée de tous, tant de la Secte des Sabéens que de celle des Mages, ils crurent que de prendre cette voie, ce ſeroit lui déferer l'honneur de cette Election. Mais l'Ecuier de Darius, l'un de ces ſept Seigneurs, aiant appris de quoi ils étoient convenus, s'aviſa d'un artifice qui aſſura la couronne à ſon maître. Il attacha la nuit d'auparavant une cavale, dans l'endroit où ils devoient ſe rendre le lendemain matin & il y mena le cheval de ſon maître, qui ne manqua pas de s'échauffer pour la jument. De ſorte que ces Seigneurs s'étant trouvez le lendemain au rendévous, le cheval de Darius n'eut pas plûtôt apperçu l'endroit où il avoit ſenti la cavale, qu'il hannit; ſur quoi, Darius fut ſalué Roi par les autres & placé ſur le trône. Il étoit fils d'Hyſtaſpe, Perſe de Nation, de la famille Roiale d'Achæmene, qui avoit accompagné Cyrus dans toutes ſes guerres. Il étoit alors Gouverneur de la Province de Perſe; (*w2*) emploi qu'il poſſeda encore pluſieurs années, depuis que ſon fils fut parvenu à la Roiauté. Ce Darius eſt appellé dans les Ecrits des Perſans modernes *Gushtaſph* & ſon pere *Loraſph*, & il en eſt beaucoup parlé ſous ces noms encore aujourd'hui dans ce païs-là. An. 521. avant J. C. DARIUS I.

L'Empire des Perſes étant ainſi rétabli & affermi par la ſageſſe & par la valeur de ces ſept Seigneurs, ils furent élevez ſous le nouveau Roi aux plus grandes * Dignitez & honorez des plus grands

* [Mr. PRIDEAUX dit en parlant du Royaume de Pont, qu'il fut fondé par un de ces ſept Seigneurs, & il cite pour ſes garants POLYBE, FLORUS, DIODORE de Sicile & AURE-

An. 521. avant J. C. Darius I.

grands priviléges. Ils eurent le droit d
de ſa perſonne toutes les fois qu'ils le
ſi ce n'eſt lorſqu'il ſeroit couché a
& d'opiner les premiers ſur toutes les
l'Empire. Au lieu que tous les P
la Tiare ou le Turban le bout renv
re, à la reſerve du Roi qui le
ceux-ci eurent le privilége de le
nir le bout tourné en avant, en
ce que lors qu'ils attaquerent les
voient tourné de cette manière, afin
reconnoître dans la confuſion. De
là les Rois de Perſe de cette race ont
eu ſept Conſeillers ainſi privilégiez,
choient le plus près du Roi, & ſelon l'a
quels les affaires du Royaume étoient
en eſt parlé ſous ce caractère dans le
d'Eſdras, & dans le (y) Livre d'

Dès que Darius eut été établi ſur le trô
il épouſa, pour s'y affermir davantage
filles de Cyrus, Atoſſe & Ariſtone.
mière avoit été femme de Cambyſe
& enſuite du Mage Smerdis,
pa le trône. Mais Ariſtone étoit
lorſqu'il l'épouſa, & ce fut de toutes
mes celle qu'il aima le plus. Il épouſa

AURELIUS VICTOR. Voyez le Tome V. ſou
On a marqué dans le même endroit les raiſon
ce ſentiment. STRABON (Lib. XI. p. 531.) di
ces ſept Seigneurs fonda le Royaume d'Arme
NORE de Sicile (*in Eclog.* III. Lib. XXXI. p. 893.) d
re qu'un autre de ces mêmes Seigneurs établit le Roya
de Cappadoce. Sur ces témoignages, on croit que Dar
s'étant rendu maître de tout l'Empire de Perſe par le moy
de ces Seigneurs, leur en céda à chacun une partie con
derable en ſouveraineté; & PLATON l'aſſure poſitivem

mys fille du véritable Smerdis frere de Cambyſe & Phedyme fille d'Otane, par l'adreſſe de laquelle l'impoſture du Mage avoit été découverte. Il eut de ces femmes un grand nombre d'enfans, de l'un & de l'autre ſexe. An. 521. avant J.C. DARIUS I.

Pour revenir aux affaires des Juifs, quoique l'Edit qui avoit arrêté la conſtruction du Temple, n'eût plus de force depuis la mort de l'uſurpateur qui l'avoit donné, les Juifs ne reprirent pas pour cela l'ouvrage. Pour les punir de cette négligence, (*a*) Dieu frappa leur païs de ſterilité, en ſorte que la vendange & la moiſſon manquerent également.

Mais la II. année de Darius, Aggée les aiant inſtruits de la cauſe de cette calamité, & les aiant exhortez à faire leur devoir pour s'en délivrer, ils ſe diſpoſerent à mettre la main à l'œuvre. Ce fut le (*b*) premier jour du cinquième mois qui répond à notre mi-Août que la parole du Seigneur fut adreſſée par Aggée à Zorobabel fils de Salathiel Gouverneur de Judée, & à Jehoſçua fils de Jozadak Souverain Pontife, ſur ce ſujet; & ce fut le (*c*) 24. du même mois qu'excitez par cet ordre celeſte, ils reprirent avec tout ce qui reſtoit de la Nation la conſtruction du An. 520. avant J.C. DARIUS 2.

de Legibus Lib. III. p. 816. Pour ce qui eſt de la Cappadoce on voit dans VAILLANT (*Achæmenid. Imperium* Tom. II.) que ce Royaume avoit été fondé par Pharpace marié avec Atoſſa, ſœur de Cyrus, & qu'il étoit devenu indépendant ſous le regne de Darius, fils d'Hyſtaſpe, qui accorda cette grace à Anaphas, Roi de Cappadoce, & l'un des Seigneurs Perſes qui tuerent le Mage Smerdis.]

(*x*) Chap. VII. 14. (*y*) Chap. I. 14.
(*z*) HERODOT. Lib. III. c. 88.
(*a*) *Aggée* I. 6—11. II. 17. 19.
(*b*) *Aggée* I. 1. (*c*) *Aggée* I. 15.

An. 520. avant J. C. DARIUS 2. du Temple, & s'appliquerent avec diligence à aſſembler la pierre, le bois & les autres materiaux pour achever l'edifice. Pour les encourager dans ce deſſein, le 21. du ſeptième mois, c'eſt-à-dire, environ notre Octobre, (*d*) le même Prophéte les aſſura de la part de Dieu, non ſeulement qu'il ſeroit avec eux, & qu'il accompagneroit leur travail de ſa bénediction, mais encore que (*e*) la gloire de cette ſeconde maiſon ſeroit plus grande que celle de la première; ce qui fut en effet accompli lorſque Jeſus-Chriſt Notre Seigneur vint dans ce Temple & l'honora de ſa préſence. Dans tout le reſte, ce dernier, ſelon (*f*) le même Prophéte, fut de beaucoup inferieur à l'autre.

Le (*g*) huitième mois de la même année qui répond en partie à notre Octobre, & en partie à notre Novembre, Dieu fit exhorter les Juifs par ſon Prophéte Zacharie à la repentance; les aſſurant de ſon ſecours & de ſa protection, s'ils lui obeïſſoient.

Le (*h*) 24. jour du neuvième mois, qui tomboit dans le commencement de notre Decembre, les Juifs, après s'être appliquez depuis le 24. du ſixième mois à préparer les materiaux pour le Temple, en reprirent la conſtruction. Sur quoi (*i*) le Prophéte Aggée leur promit de la part de Dieu, que leur païs ſeroit délivré de la

(*d*) *Aggée* II. 1. (*e*) *Aggée* I. 9.
(*f*) *Aggée* II. 3. (*g*) *Zacharie* I. 1.
(*h*) *Aggée* II. 18. (*i*) *Aggée* II. 10—19.
(*k*) *Aggée* II. 20—23.
(*l*) Car l'année des Babyloniens & des Perſes commençant alors au mois de Janvier, & celle des Juifs au mois de Niſan, près de trois mois plus tard, le VIII. mois, qui répondoit à peu près à notre Octobre, étoit comme on le

la ſterilité dont il avoit été frappé, & leur porteroit deſormais toute ſorte de fruits en abondance. Zorobabel, (*k*) fut en même-tems aſſuré perſonnellement de la proteſtion de Dieu, par le même Prophéte. An. 520. avant J. C. DARIUS 2.

Au commencement de l'année ſuivante, qui étoit la III. de Darius ſelon le calcul des (*l*) Babyloniens & des Perſes, mais la II. ſelon celui des Juifs, les Samaritains aiant appris que les Juifs avoient recommencé à bâtir leur Temple, malgré la défenſe qu'ils avoient ſçu obtenir, eurent recours (*m*) à leurs anciennes intrigues, pour y mettre obſtacle. Ils s'adreſſerent à Tatenaï, à qui Darius avoit donné le Gouvernement des Provinces de Syrie & de Paleſtine, qui étoient l'une (*n*) des vingt Préfectures dans leſquelles il venoit de diviſer ſon Empire. Ils ſe plaignirent à lui de l'audace des Juifs, qui de leur propre autorité relevoient cet ouvrage; ce qui ne pouvoit qu'être préjudiciable aux interêts du Roi. Tatenaï ému par leurs plaintes, étant accompagné de Setharboznaï qui ſemble avoir été Gouverneur de Samarie, ſe rendit à Jeruſalem, pour ſavoir de quoi il s'agiſſoit & ce qu'il y avoit à faire. Comme il étoit moderé & équitable, après qu'il eut pris connoiſſance de l'ouvrage, il ne voulut pas l'arrêter bruſquement & avec violence: An. 519. avant J. C. DARIUS 3.

le voit dans *Zacharie* I. 1. de la II. année de Darius; & tout ce qui ſe paſſa après le commencement de Janvier de l'année ſuivante, eſt de la III. année de Darius ſelon les Babyloniens & ſelon la vérité; car Darius commença ſon regne, à peu près dans le même tems que l'année Babylonienne.

(*m*) *Eſdras* V. 3—17.

(*n*) HERODOT. Lib. III. c. 89.

An. 519. avant J. C. DARIUS 3.

lence: il s'informa premièrement des Anciens des Juifs, qui eſt-ce qui les avoit autoriſez à cette entrepriſe. Les Juifs lui aiant produit l'Edit de Cyrus, il ne voulut rien faire de lui-même qui y fût contraire: mais il en écrivit au Roi pour ſavoir quelle étoit ſa volonté ſur ce ſujet. Il lui expoſa le fait de bonne foi, il lui marqua que les Juifs alleguoient en leur faveur l'Edit de Cyrus, & le pria d'ordonner, qu'on conſultât les Regîtres pour ſavoir ſi Cyrus avoit donné un tel Edit, & qu'il lui plût lui preſcrire ce qu'il avoit à faire dans cette rencontre. Darius aiant (*o*) fait faire cette recherche, & l'Edit de Cyrus aiant été trouvé à Ecbatane, dans la Médie, ou Cyrus étoit, lors qu'il l'avoit donné, il reſolut de le confirmer. Car comme il avoit épouſé deux filles de Cyrus, pour mieux aſſurer ſon droit à l'Empire, il crut qu'il devoit, en toute occaſion, maintenir le reſpect dû à la mémoire de ce grand Prince. Ainſi il ne voulut pas ſouffrir qu'on portât la moindre atteinte à ce qu'il avoit ſi ſolemnelement accordé. Il fit donc dreſſer un Edit, où aiant expoſé la teneur de celui de Cyrus, il ordonnoit qu'il fût executé dans toutes ſes parties; il l'envoia à Tatenaï & à Setharboznaï, & les chargea de tenir la main à ſon exécution; voulant, que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour l'alterer en aucune maniére ou y mettre quelque obſtacle, on dreſsât une potence & on l'y pendît, & que ſa maiſon fût reduite en voirie.

Le (*p*) 24. du onzième mois, c'eſt-à-dire, vers le commencement de notre Fevrier, le Pro-

(*o*) *Eſdras* VI. (*p*) *Zacharie* I. 7.

Prophéte Zacharie eut en viſion cette Revelation, qui eſt contenuë dans ſa prophétie depuis le ℣. 7. du Chapitre I. juſqu'au ℣. 9. du Chap. VI. C'eſt en ſubſtance, une déclaration de la bonté que Dieu vouloit témoigner à ſon Peuple en rétabliſſant Sion, & en tirant une ſévère vangeance de ceux qui l'avoient opprimé. An. 519. avant J.C. DARIUS 3.

Vers le commencement de la IV. année de Darius, l'Edit qu'il avoit donné en confirmation de celui de Cyrus en faveur des Juifs, fut apporté à Jeruſalem. C'étoit vers le commencement de la première année, que Tatenaï en avoit écrit au Roi, & il n'avoit falu guéres moins d'un an pour expedier une affaire de cette nature. La Ville de Suze où le Roi faiſoit alors ſa reſidence, étoit ſi éloignée de Jeruſalem, qu'il ne faloit guéres moins de trois mois à un meſſager pour faire ce chemin; car (q) Eſdras fut quatre mois à venir de Babylone en Judée, qui étoit le quart du chemin plus près. Quand l'exprès y fut arrivé, il n'eſt pas vraiſemblable que dans une Cour où étoient traitées les affaires d'une ſi vaſte Monarchie, il pût avoir été tout auſſi-tôt expedié. La multitude des autres affaires qui y étoient diſcutées dûrent le retenir quelque tems, avant que ſon tour vînt de communiquer aux Miniſtres la commiſſion dont il étoit chargé. Lorſqu'il eut reçu l'ordre de chercher dans les Regîtres de l'Empire l'Edit de Cyrus, ce qui demanda ſans doute encore quelque tems, il falut que lui ou quelque autre allât a Babylone pour y faire cette recherche; & n'y aiant pas trouvé ce qu'il cherchoit, qu'il ſe tranſ- An. 518. avant J.C. DARIUS 4.

(q) *Eſdras* VII. 9.

Av. J.C. 518. avant J.C. Darius 4. transportât jusqu'à (r) Ecbatane capitale de la Médie, & que l'y aiant trouvé, il l'apportât avec lui à Suze. Ces trois voyages & ces recherches n'emporterent guéres moins de cinq mois, vû la distance qu'il y avoit entre ces trois endroits, & le grand nombre de Mémoires que contenoient les Archives d'un si grand Empire, qu'il fallut parcourir & fouilleter pour y trouver ce qu'on cherchoit. Lorsque le Registre de l'Edit de Cyrus eut été porté d'Ecbatane à Suze, il se passa bien pour le moins un mois avant que le nouvel Edit de Darius confirmatif de celui de Cyrus, pût être expedié. Joignez à cela trois mois encore pour le porter de Suze à Damas, & de chez Tatenaï à Jerusalem. Tout cela rassemblé fera un an entier, depuis que Tatenaï eut écrit en Cour, jusqu'à l'arrivée de l'Edit de Darius qui servoit de réponse à sa lettre. Tatenaï & Setharboznaï aiant reçu cet Edit, & vû avec quelle précision le Roi vouloit qu'on obéît en cela, ils en (s) donnerent incessamment connoissance aux Juifs, & prirent soin qu'il fût executé dans toutes ses parties. Dès lors la construction du Temple avança avec tant de succès, que dans l'espace de trois ans il fut entiérement achevé. Car, en vertu de cet Edit, non seulement les Juifs furent autorisés à poursuivre cet ouvrage, mais encore les frais leur en furent fournis des Impôts de la Province. La même faveur leur avoit été accordée par l'Edit de Cyrus; mais par les intrigues des Samari-

(r) On l'appelle aujourd'hui *Tauris*. [Voyez les *Voyages de* CHARDIN Tom. I. p. 185.

(s) *Esdras* VI. 13. & JOSEPHUS *Antiq.* lib. XI. 4.

Samaritains & des autres ennemis des Juifs qui avoient corrompu les Officiers à qui le ſoin de cette affaire avoit été commis, cette partie de l'Edit de Cyrus étoit demeurée ſans effet, pendant une grande partie du regne de ce Prince, & pendant tout celui de Cambyſe. Auſſi l'ouvrage aiant été pendant tout ce tems-là entièrement à la charge des Juifs, un pauvre Peuple nouvellement ſorti d'eſclavage, il n'avança que très-lentement. Mais maintenant étant ſoutenus de nouveau de la faveur & de la liberalité du Roi, ils le pouſſerent avec tant de vigueur, qu'ils l'eurent bien-tôt achevé. An. 518. avant J. C. DARIUS 4.

La publication de ce Decret à Jeruſalem peut être regardée comme l'entier rétabliſſement de l'Etat des Juifs. Depuis ſa deſtruction totale par les Chaldéens, lorſqu'ils brûlerent la Ville & le Temple, juſques alors il s'étoit écoulé juſtement ſoixante-dix ans. Ce rapport ſi juſte du tems, & la confirmation de cette date par *Zacharie*, qui ſous l'an (*t*) IV. de Darius, dit poſitivement, qu'il y avoit juſtement (*u*) ſoixante-dix ans que les Juifs avoient jeûné & mené deuil pour la deſtruction de Jeruſalem, & pour leur entière expulſion de la Judée à la mort de Guedalia, a donné occaſion à quelques-uns de placer le commencement des LXX. ans de la captivité de Babylone, dont parle Jeremie, à la deſtruction de Jeruſalem, & la fin de ces années à la publication du Decret de Darius. Mais l'Ecriture dit expreſſément, que ces LXX. ans, prédits par Jeremie, commencerent (*w*) à l'an

(*t*) *Zacharie* VII. 1. (*u*) *Zacharie* VII. 5.
(*w*) *Jeremie* XXV.

An. 518. avant J. C. Darius 4. l'an IV. de Jehojakim, & expirerent (x) au premier de Cyrus, lorſque ce Monarque accorda aux Juifs par ſon Edit la permiſſion de retourner dans leur Patrie & de rebâtir leur Temple. Il eſt pourtant aiſé de concilier ces deux ſentimens; ces deux calculs pouvant fort bien ſubſiſter enſemble. En effet, la captivité de Babylone commença à la vérité, dès l'an IV. de Jehojakim, que Nabucodonoſor ſubjugua le païs pour la première fois & en envoia les premiers captifs à Babylone; mais elle ne finit entière, que lorſqu'il détruiſit abſolument la Ville dans l'an onzième de Sedecias, juſtement dix-huit ans après. Ainſi ſi on compte depuis le commencement de la captivité, juſqu'au commencement du rétabliſſement, il faudra compter depuis l'an IV. de Jehojakim juſqu'au 1. de Cyrus, ce qui fait juſtement LXX. ans. Que ſi on compte depuis la captivité conſommée, juſqu'au rétabliſſement complet, il faudra compter depuis l'onzième de Sedecias, juſqu'au IV. de Darius, ce qui fait encore ſoixante-dix ans. De ſorte que ſoit que l'on compte, du commencement de la captivité au commencement du rétabliſſement, ou de la captivité complette, au rétabliſſement complet, la prédiction de Jeremie touchant les ſoixante-dix ans de captivité, ſe trouvera également accomplie. Ainſi je ne doute nullement que le Prophéte n'ait eu en vuë ces deux manières ou ces deux dégrez d'accompliſſement, quoique les paroles de la prophétie

(x) II. *Chron.* XXXVI 20—23.
(y) *Zacharie* VII.
(z) II. *Rois* XXV. 1. *Jeremie* LII. 4. *Zacharie* VIII. 19.

phétie ſemblent ſe rapporter principalement au premier. An. 518. avant J. C. DARIUS 4.

A la faveur de la publication de l'Edit de Darius, & du ſoin que prirent ſes Officiers qu'il fût executé dans tous ſes points, la conſtruction du Temple avança avec ſuccès ; Et l'Etat des Juifs parut ſi bien rétabli, que les Juifs de Babylone en aiant été inſtruits, crurent qu'il qu'il n'étoit plus tems d'obſerver les Jeûnes, qu'ils obſervoient depuis LXX ans, en mémoire de la déſolation de leur Ville & de leur païs par les Chaldéens au tems de Sedecias. C'eſt pourquoi (*y*) ils depêcherent à Jeruſalem Saretſer & Reguemmelec pour prendre ſur ce ſujet l'avis des Prêtres & des Prophétes, qui y étoient. Car depuis la deſtruction de la Ville & du Temple, les Juifs de la captivité avoient obſervé IV. Jeûnes, en mémoire des calamitez qui étoient arrivées à leur Nation. Le premier (*z*), le 10. du dixième mois, parce que ce jour-là Nabuconoſor avoit mis la première fois le ſiége devant Jeruſalem l'an IX. du Roi Sedecias. Le ſecond (*a*), le 9. du quatrième mois, à cauſe que ce jour-là la Ville avoit été priſe. Le troiſième (*b*), le 10. du cinquième mois, parce qu'en ce jour la Ville & le Temple avoient été brûlez par Nebuzaradan. Et le quatrième (*c*) le 3. du ſeptième mois, parce que dans ce jour Guedalia avoit été tué, & qu'à l'occaſion de cet accident, le reſte du Peu-

(*a*) II. *Rois* XXV. 3. *Jeremie* XXIX. 2. *Zacharie* VIII. 19.
(*b*) *Jeremie* LII. 12. *Zacharie* VII. 3. 5. & VIII. 19.
(*c*) *Jeremie* XLI. 1. *Zacharie* VII. 5. & VIII. 19.

An. 518. avant J. C. DARIUS 4.

Peuple avoit été dispersé & chassé du païs, ce qui avoit achevé de le détruire. Ce fut au Jeûnes, & sur les éclaircissemens que de Babylone demandoient là-dessus, leur donna par son Prophéte Zacharie ponse que nous avons dans le VII. & Chapitres de ses Révelations. Il y est ment marqué, que (*d*) les Jeûnes du me & du septième mois, avoient été depuis LXX. ans. Or depuis l'an XII bucodonosor selon le calcul des Juifs, XVII. selon le calcul Babylonien, rusalem fut détruite, jusqu'au tems Darius Hystaspide, que l'Ecur des Juifs rétabli, il y a eu, selon le Canon de LXX. ans précis. De sorte que la Chronologie sacrée & la profane dent parfaitement. Les Juifs observent aujourd'hui ces quatre Jeûnes, quoiqu présent Calendrier (*ee*) ils ne soient pas exactement aux même jours, que dans le premier.

An. 517. avant J. C. DARIUS 5.

Au commencement de la V. rius, arriva (*f*) la révolte de Babylo la reduction lui coûta vingt mois de te Ville, autrefois la maîtresse de pouvoit supporter le joug des depuis que le siége de l'Empire avoit

(*d*) *Zacharie* VII. 1.

(*e*) II. *Rois* XXV. 8. *Jeremie* LII. 12.

(*ee*) Leur présent Calendrier a été fait par R. vers l'an CCCLX. de nôtre Seigneur. Leur ancienne étoit une année Lunaire, qu'on accordoit avec Solaire par le moien des Intercalations. La maniere en est inconnue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle devoit toûjours prendre son commencements vers l'Equinoxe du prin-

feré à Suze, ce qui lui avoit fait beaucoup perdre de ſa grandeur & de ſon opulence. Les Babyloniens crurent qu'ils ne pouvoient ſe relever, qu'en ſe revoltant contre les Perſes ſous un Roi de leur Nation, comme ils avoient fait autrefois ſous Nabopolaſſar contre les Aſſyriens. Dans ce deſſein, profitant de la revolution qui arriva en Perſe, premièrement à la mort de Cambyſe, & enſuite après le maſſacre des Mages, ils ſe mirent à faire toute ſorte de préparatifs de guerre; ce qu'ils firent ſecretement pendant quatre ans, mais lorſqu'ils crurent leur Ville ſuffiſamment pourvuë de proviſions pour pluſieurs années, la cinquième année ils leverent l'étendart de la rebellion, ce qui obligea Darius à les aſſiéger avec toutes ſes forces. Le Prophéte Zacharie dit, que la troiſième année de Darius (*g*) tout l'Empire étoit en paix. Ce n'eſt donc point dans cette année que cette revolte arriva. La commiſſion dont furent chargez Saretſer & Reguemmelec de la part des Juifs de Babylone (*h*) la IV. année du regne de ce Prince, prouve que dans cette année auſſi tout étoit en repos à Babylone. Ainſi ce ne peut-être que l'an V. de Darius que cette guerre éclatta. Les Babyloniens (*i*) ſe voiant environnez d'une ſi grande Armée, à

An. 517. avant J. C. DARIUS 5.

printems; à laquelle ſaiſon le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'uſage étoit requis dans leurs Fêtes de Pâque & de Pentecôte, le fixoit néceſſairement.

(*f*) HERODOT. Lib. III. c. 150. JUSTIN. Lib. I. c. 10. POLYÆNUS Lib. VII. c. 12.

(*g*) *Zacharie* I. 11—15.

(*h*) *Zacharie* VII. 1—3.

(*i*) HERODOT. Lib. III.

An. 517. avant J. C. Darius 5. à laquelle ils ne pouvoient tenir tête en campagne, ne songerent qu'à soutenir vigoureusement le siége. Dans cette vuë, ils prirent la resolution la plus déseſperée & la plus barbare dont on eût jamais ouï parler. Pour faire durer plus long-tems leurs provisions, ils resolurent d'exterminer toutes les bouches inutiles. Ils rassemblerent donc toutes les femmes & tous les enfans, & les étranglerent. Tout ce qui ne pouvoit servir à la guerre fut mis à mort. Il fut seulement permis à chaque homme de conserver celle de ses femmes qu'il aimoit le plus, & une servante pour faire l'ouvrage de la maison. Par là fut vérifiée d'une maniere bien sensible ce qu'Esaïe (*k*) avoit prononcé contre Babylone: *Que ces deux choses lui arriveroient en un moment, en un même jour; privation d'enfans & veuvage; qu'elles viendroient sur elle dans tout leur entier, pour le grand nombre de ses sorcelleries & pour la grande abondance de ses enchantemens.* Car n'étoit-ce pas éprouver ces calamitez dans leur plus grande rigueur, que de se voir reduits eux-mêmes à en être les executeurs? Dieu executa à plusieurs autres égards sur cette méchante & abominable Ville la vengeance qu'il lui avoit dénoncée par ses Prophétes; mais avant que de lui en faire ressentir les effets, il avertit (*l*) les Juifs d'en sortir afin qu'ils n'y fussent point enveloppez. Zacharie (*m*) en particulier, environ deux ans auparavant, leur avoit fait dire de la part de Dieu,

Sion

(*k*) Chap. XLVII. 9.
(*l*) *Esaïe* XLVIII. 20. *Jeremie* L. 8. & LI. 6. 9. 45.
(*m*) *Zacharie* II. 6—9.

Sion qui demeures avec la fille de Babylone, ſauve toi & fui du païs, afin qu'ils ſe miſſent à couvert des plaies que Dieu préparoit à cette Ville. Il ne faut pas même douter que ce Prophéte ne leur fît porter de nouveau cet ordre celeſte par Saretſer & Reguemmelec, lorſqu'ils s'en retournerent à Babylone. Il y a auſſi tout lieu de croire, que les Juifs déférerent à cet ordre, & que s'étant retirez de cette Ville avant qu'elle fût aſſiégée, ils éviterent les malheurs dont elle fut accablée. Il eſt vrai que l'Ecriture n'en dit rien; mais il eſt aiſé de le recueillir, de ce que toutes les prophéties qui regardent ce ſévere jugement de Babylone, en parlent comme d'une vangeance que Dieu devoit en prendre, pour le cruel traitement qu'elle avoit fait à ſon Peuple, pendant qu'elles n'annoncent que paix, grace, faveur à tous ceux qui appartenoient au Peuple de Dieu: Sur tout une ſemblable promeſſe (*n*) leur ayant été envoiée un an auparavant par Saretſer & Reguemmelec, tout cela ne permet pas de croire qu'aucun Juif eût eu part aux malheurs des Babyloniens; d'où l'on doit conclurre, qu'ils avoient tous quitté la Ville avant que la guerre commençât. An. 517. avant J. C. DARIUS 5.

Darius aiant tenu Babylone aſſiégée pendant vingt mois (*o*), s'en rendit enfin le maître vers la fin de la VI. année de ſon regne par le ſtratagême d'un de ſes Généraux. C'étoit Zopyre. S'étant coupé le nez & les oreilles & dechiqueté An. 516. avant J.C. DARIUS 6.

(*n*) *Zacharie* VIII.

(*o*) HERODOT. Lib. III. c. 154. JUSTIN. Lib. I. c. 10. POLYÆNUS Lib. VII. c. 12.

An. 516. avant J. C. Darius 6. té tout le corps, il passa ainsi défiguré chez les assiégez, & feignant que c'étoit par la cruauté de Darius qu'il avoit été reduit dans ce déplorable état, il gagna si bien leur confiance qu'ils lui déférerent le commandement de la Ville, dont il se servit pour la faire tomber entre les mains de son maître, qui peut-être ne l'auroit jamais prise sans cela. Car la hauteur & la force des remparts de cette Ville la rendoit imprenable contre toute sorte de batteries & d'assauts, & d'ailleurs, elle étoit fournie de toutes sortes de provisions pour un grand nombre d'années, sans compter qu'elle renfermoit dans son enceinte un grand terrain (p) fertile qui pouvoit être cultivé; de sorte qu'elle ne pouvoit être prise ni par assaut, ni par famine. Ainsi elle auroit, à la longue, lassé Darius & ruiné son Armée, si Zopyre n'eût trouvé le moyen de l'en rendre maître. Darius, en récompense d'un si important service, le combla de biens & d'honneurs pendant le reste de sa vie. Il n'eut pas plûtôt Babylone en sa possession, qu'il fit enlever (q) ses cent portes, & abattre (r) ses murailles, qui avoient CC. coudées de hauteur, jusques à la hauteur de L. C'est de ces dernières murailles, qu'il faut entendre ce que disent (s) Strabon & d'autres Auteurs, quand ils leur donnent que L. coudées de hauteur. Pour ce qui est des habitans, le vainqueur les fit avoir livrez en proie à ses Perses, qui avoient été autrefois leurs serviteurs, selon la prédiction

(s) de

(p) Quintus Curtius Lib. V. c. I.
(q) *Jeremie* Li. 58. Herodot. ibid. c. 159.
(r) *Jeremie* L. 15. & Li. 44. 58. Herodot. ibid.

(ff) de Zacharie, il en fit empaler trois mille de ceux qui avoient eu le plus de part à la revolte, & pardonna à tout le reſte; & pour empêcher que la Ville ne fût bien-tôt ſans habitans, il y envoia de toutes les Provinces de l'Empire cinquante-mille femmes, pour remplacer celles dont ils s'étoient ſi cruellement défaits au commencement du ſiége. An. 516. avant J. C. DARIUS 6.

Il faut ici remarquer, que la punition de Babylone marcha d'un pas égal avec le rétabliſſement de Juda & de Jeruſalem, ſelon ce qu'avoit prédit Jeremie, (t) *que quand les ſoixante-dix ans ſeroient accomplis, Dieu feroit punition ſur le Roi de Babylone & ſur cette Nation-là de leurs iniquitez & ſur le païs des Chaldéens; qu'il les mettroit en déſolation éternelle, & qu'il feroit venir ſur ce païs-là toutes les paroles qu'il avoit prononcées contre lui.* Car, lorſque le rétabliſſement des Juifs commença dans la premiere année de Cyrus, après l'expiration des premiers ſoixante-dix ans, c'eſt-à-dire, depuis le IV. de Jehojakim juſques au I. de Cyrus, la punition de Babylone commença auſſi par la conquête qu'en firent les Perſes, comme les Babyloniens avoient conquis & ſubjugué les Juifs au commencement de ces ſoixante-dix ans. De même, après l'expiration des ſeconds ſoixante-dix ans; c'eſt-à-dire, depuis le XIX. de Nabucodonoſor que Juda & Jeruſalem furent totalement détruits, juſqu'au IV. de Darius, qu'ils furent rétablis entièrement, la ruine de Babylone fut auſſi portée à ſon comble par

(s) STRABO Lib. XVI. p. 738.
(ff) *Zacharie* II. 9. (t) Chap. XXV. 12. 13.

An. 516. avant J. C. DARIUS 6. par les ravages qu'y fit Darius. Dans la premiere partie de leur punition, leur Roi fut tué & la Ville fut prise & par cette revolution, (11) *Dame des Provinces* & la maîtresse de l'Orient, elle devint l'esclave des Perses, au lieu qu'auparavant elle étoit la capitale du grand Empire, elle fut privée de cet honneur, & le siége Imperial en fut transferé à Ecbatane ou Suze; ce qui semble être arrivé la premiere année que Cyrus regna seul sur tout l'Empire; & depuis ce tems-là Babylone au lieu d'être la residence d'un Roi, ne le fut plus que d'un gouverneur, qui la gouverna comme une des Provinces de l'Empire de Perse. A cette disgrace s'en joignit une autre. C'est que tout le païs des environs fut submergé par les eaux qu'on avoit détournées du lit de l'Euphrate pour faciliter la prise de la Ville, comme on l'a vû, de sorte qu'il devint tel, que Jeremie avoit prédit (13), *une demeure de hiboux & des marais d'eaux, & que la mer monta sur Babylone & la couvrit de ses flots*, selon (14) la prédiction de Jeremie; & ce fut dans la seconde partie de sa punition, qu'à la prise de la Ville par Darius, tous les malheurs qui lui avoient été dénoncez par les Prophetes tomberent sur elle; en sorte qu'elle ne put jamais se relever, & qu'aiant langui quelque temps, elle fut enfin reduite dans une *désolation* [illegible] comme Jeremie l'avoit prédit.

L'an VI. de Darius, selon la maniere de compter

(11) *Esaïe* XLVII. 5. (13) *Esaïe* XIV. 23.
(14) *Jeremie* LI. 42.
(*a*) *Esdras* VI. 15—18.

compter des Juifs, le troiſiéme du douziéme mois appellé Adar, qui répond en partie au troiſième & en partie au quatrième mois de l'année Babyloniene, & qui par conſéquent étoit dans la VII. année de Darius, ſelon le calcul Babylonien (*u*), le Temple de Jeruſalem fut achevé & la Dédicace en fut célébrée, par les Prêtres, par les Levites & par tout le Peuple, avec grande joie & d'une manière fort ſolemnele. Entre les divers ſacrifices qui furent offerts, on en offrit un pour le peché, de douze boucs, pour tout Iſraël, ſelon le nombre des douze Tribus; nouvelle preuve de ce que nous avons poſé ci-deſſus, que lorſque Juda & Benjamin revinrent de la captivité, pluſieurs des autres Tribus retournerent avec eux, d'Aſſyrie, de Babylone & du païs des Médes, où ils avoient été tranſportez. Aiant donc travaillé comme les autres au rétabliſſement du Temple, ils eurent auſſi part à ſa Dédicace: autrement on ne voit pas pourquoi une ſemblable offrande auroit été faite en leur faveur. Mais, comme la plûpart de ceux qui revinrent de la captivité, étoient de la Tribu de Juda, ce nom engloutit, pour ainſi dire, tous les autres. Car depuis ce tems-là tous ceux d'Iſraël de quelque Tribu qu'ils fuſſent (*uu*) commencerent d'être appellez Juifs; & c'eſt ſous ce nom que juſques à aujourd'hui ils ont été connus dans tout le monde. An. 515. avant J. C. DARIUS 7.

On mit vingt ans à achever le Temple; car il s'écoula autant d'années depuis le II. de Cyrus,

(*uu*) JOSEPH. *Antiq.* Lib. XI. c. 5. EUSEB. *Demonſt. Evang.* Lib. VIII.

An 515. avant J. C. Darius 7.

rus, où il fut commencé, jusqu'au VII. de Darius, où il fut achevé. Il rencontra tant d'obstacles, pendant les dernières années de Cyrus, & sous tout le regne de Cambyse, par les intrigues des Samaritains, que, pendant tout ce tems-là, il n'avança que lentement. On n'y travailla point du tout, pendant l'usurpation des Mages & environ (w) deux années après, c'est-à-dire, jusques vers la fin de la II. année du regne de Darius. Mais les Juifs animez par les exhortations des Prophétes Aggée & Zacharie, & encouragez par l'Edit favorable de Darius, aiant repris l'ouvrage, il fut poussé avec tant de vigueur, sur tout par les instances pressantes & les prédictions de ces deux Prophétes, qu'au commencement de la VII. année de Darius, il fut entiérement achevé & consacré de nouveau au service de Dieu, de la maniére que nous avons vû. Il y a apparence que les Pseaumes CXLVI, CXLVII, & CXLVIII, furent chantez dans cette Dédicace. Car les LXX. les ont intitulez : *Pseaumes d'Aggée & de Zacharie*, comme s'ils avoient été composez par ces Prophétes, pour cette occasion. Ces Interprétes tenoient sans doute cette particularité de quelque ancienne tradition ; mais dans l'Original Hébreu ces Pseaumes n'ont point de pareil titre, comme aussi ils n'en ont point d'autre qui le contredise.

Comme l'Edit en vertu duquel le Temple fut achevé, avoit été donné par Darius dans son

(w) Dans le I. Livre d'*Esdras* IV. 24. il est dit, que l'ouvrage fut interrompu pendant deux ans.

(x) Lightfoot, de Templo, Cap. III.

ſon Palais de Suzan, ou Suze, comme les Grecs appellent cette Ville, en mémoire de cet évenement, (x) la porte orientale du mur exterieur du Temple eut depuis ce tems-là le nom de porte de Suzan, avec la figure de cette Ville repréſentée au-deſſus en ſculpture, qui y demeura juſqu'à la derniere deſtruction de ce Temple par les Romains. An. 515. avant J.C. DARIUS 7.

Dans le mois qui ſuivit immédiatement la Dédicace, qui étoit le mois de Niſan, le premier de l'année Judaïque, le Temple aiant été rendu propre pour toutes les parties du ſervice de Dieu, (y) la Pâque y fut célèbrée le 14. de ce mois, ſelon la Loi de Dieu, & ſolemniſée par tous les enfans d'Iſraël qui étoient revenus de la captivité, avec grande joie: *parce*, dit Eſdras, (z) *que l'Eternel leur avoit donné matière de joie, aiant tourné vers eux le cœur du Roi d'Aſſyrie, pour fortifier leurs mains en l'œuvre de Dieu, le Dieu d'Iſraël:* d'où le ſavant Usher (a) infere, que Babylone devoit avoir été avant ce tems-là ſubjuguée par Darius; ſans quoi, ſelon lui, il n'auroit pu être nommé Roi d'Aſſyrie, puiſque Babylone étoit alors la capitale de ce Royaume.

Si nous voulons ajoûter un troiſième periode aux deux autres que nous avons aſſignez à la captivité & au rétabliſſement de Juda, & poſer que la captivité fut entière dans la XXIII. année de Nabucodonoſor, ſelon le calcul des Juifs, qui étoit la XXI., ſelon celui des Babyloniens,

(y) *Eſdras* VI. 19—22.
(z) *Eſdras* VI. 22.
(a) *Annales Veteris Teſtamenti ſub* A. M. 3489.

An. 515. avant J. C. DARIUS 7.

loniens, (*b*) où tout ce qui reſtoit de Peuple dans le païs fut emmené par Nebuzaradan; & que le rétabliſſement fut entier, lorſque le Temple fut achevé, & que le ſervice divin y fut rétabli, ce periode aura encore une étenduë de LXX. ans. Car la Dédicace du Temple & la célèbration de la première Pâque qui y fut faite, ſe trouvant dans la VII. année de Darius, elle tombe par cela même dans la LXX. année (*c*) depuis la XXIII. de Nabucodonoſor, ſelon le calcul de Ptolomée. De ſorte que de quelque manière qu'on le prenne, la prédiction de Jeremie ſur ce ſujet ſe trouvera pleinement & exactement accomplie. C'eſt ainſi que finit la conſtruction du Temple, & c'eſt auſſi par ce mémorable évenement que nous finirons ce Livre.

Fin du III. Livre, & du Tome I.

(*b*) *Jeremie*, LII. 30.

(*c*) C'eſt à dire, en comptant que la XXIII. année de Nabucodonoſor, ſelon la ſupputation des Juifs, eſt la XXI, ſelon le calcul Babylonien, ſur lequel Ptolomée ſe régle.

PLAN DU TE LA DEC
DRESSE PAR Mr. MEMOI

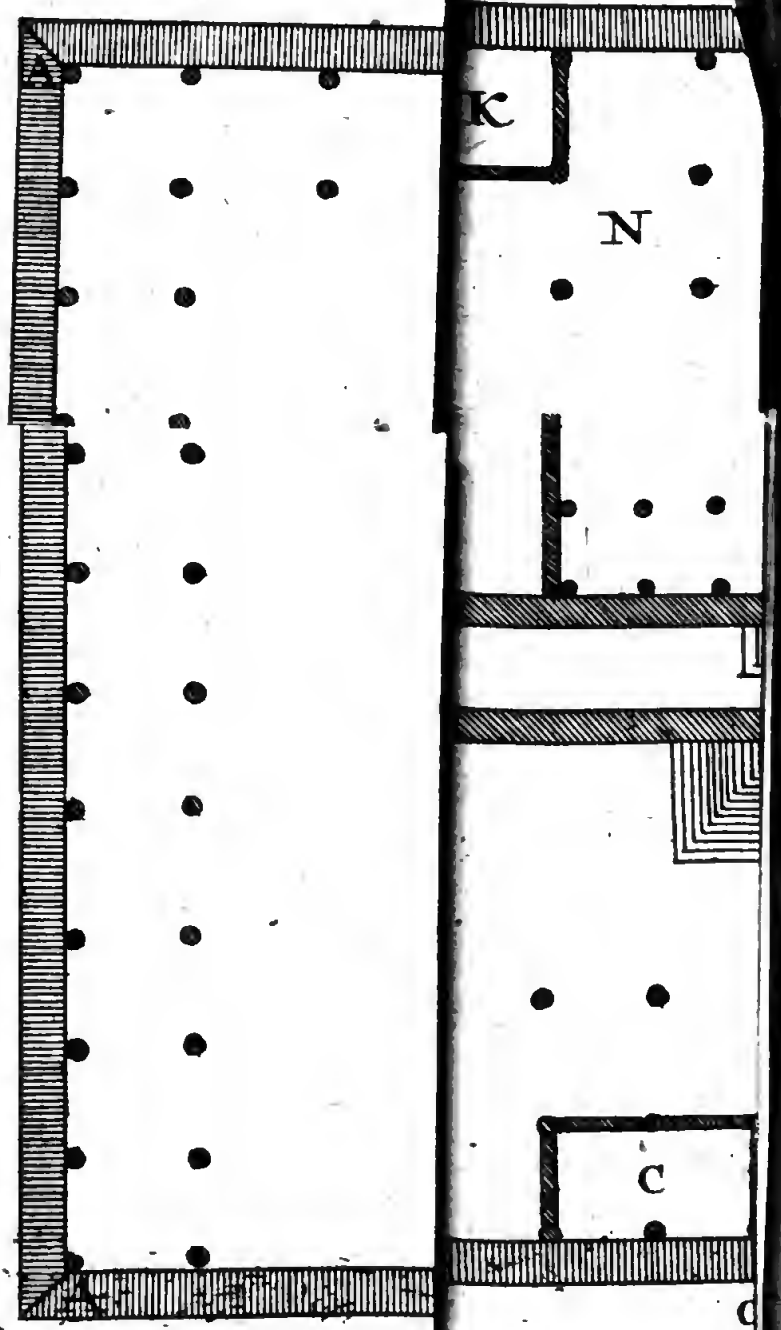

BIBLIOTECA NAZIONALE N. N. NAPOLI

* EXPLICATION DU PLAN DU TEMPLE DE JERUSALEM.

AAAA. L'enceinte exterieure du Temple qui renfermoit un quarré dont le tour étoit de 2000. coudées, & le côté de 500. C'étoit une muraille de 25. coudées par le dedans; & c'étoit-là la hauteur de toutes les autres murailles du Temple, horsmis celle du *Chel.* La coudée étoit d'un pié & demi.

B. La Porte Orientale, appellée autrement la Porte de *Shasham.*

* *Le Relieur placera cette feuille vis à vis le Plan du Temple.*

C. C. Boutiques où l'on vendoit le vin, l'huile, le ſel, la farine & les autres choſes qu'on employoit dans les Sacrifices. Il y avoit des chambres par deſſus, des deux côtez.

D. La Porte Septentrionale, nommée *Tedi.*

E. E. Apartemens hauts & bas des Portiers, de chaque côté. Entre cette Porte & le coin Oriental, ſur une pointe de la montagne qui avançoit un peu, étoit la fortereſſe *Antonia*, appellée autrefois *Baris*; où les Romains entretenoient une garniſon pour tenir le Temple en reſpect. De là vient que le Commandant étoit appellé *le Capitaine du Temple*, St. *Luc.* XXII. 52. *Act.* IV. 1. C'étoit un quarré de deux ſtades de tour, aſſez proche de la muraille du Temple: Et il y avoit une communication par un eſcalier qui aboutiſſoit par le bas dans des galeries du coin du Nordoüeſt. Ce fut par là que deſcendirent les ſoldats qui appaiſerent le tumulte à l'occaſion de St. Paul, *Act.* XXI. 32. & ce fut de là auſſi que St. Paul fit le diſcours dont parle le vſ. 40.

F. F. Les deux Portes Meridionales, nommées *les Portes de Huldah.*

G. G. G. G. Apartemens des Portiers, des deux côtez.

H. La Porte *Shallecheth*, ou de *Coponius*, à l'Occident.

I. La Porte de *Parbor*, du même côté.

K. K. K. K. Apartemens des Portiers.

L. L. Les deux Portes *Aſuppim*, du même côté d'Occident.

M. M. M. M. Apartemens de ces deux Portes, où étoit le Tréſor du Temple. Le côté

té de ces Portes étoit de 15. coudées, & la hauteur de 30: L'ouverture de 10. de large & de 20. de haut. Toutes les Portes du Temple par dedans & par dehors avoient ces mêmes dimenſions.

N. Le Portique, ou la galerie couverte qui faiſoit le tour du Temple. Du côté Meridional, on l'appelloit *le Portique du Roi*. Auſſi étoit-il là bien plus ſpacieux qu'ailleurs. Car il avoit trois allées, dont celle du milieu avoit 42. coudées & demie de large, & 50. de hauteur. Les deux autres n'en avoient que 15. de large, & 25. de haut: Et ces dernières dimenſions étoient celles de tous les autres de cette Cour. Celui de l'Orient s'appelloit *le Porche de Salomon*, parce qu'il étoit bâti ſur la grande terraſſe que Salomon avoit élevée dans l'enfoncement de la vallée, qui avoit 400. coudées de profondeur. C'étoit le ſeul ouvrage de Salomon qui reſtât au Temple du tems de N. S. Ce nom lui eſt donné dans St. Jean X. 23. & Act. III. 11.

O. La Cour exterieure du Temple, ou *le Parvis*; qu'on appelloit auſſi *la Cour des Gentils*.

P. L'enceinte exterieure des Cours interieures. C'étoit un beau mur de trois coudées de haut, dans l'enclos duquel il n'étoit permis à aucun Gentil d'entrer; non plus qu'à ceux qui s'étoient ſouillez auprès d'un mort.

Q. La muraille qui renfermoit la ſeconde Cour du Temple.

R. L'eſpace entre cette dernière muraille & l'enceinte exterieure de cette Cour. Il étoit

de dix coudées; & c'eſt ce qu'on nomme *le Chel.*

S. Le Perron de l'Orient par où l'on entroit de la Cour des Gentils dans le Chel. Il avoit 14. marches, de 9. pouces de haut.

T. Le Perron du Chel, qui montoit à la Cour des femmes, de 5. marches de 9. pouces chacune.

V. La Porte qui entroit dans la Cour des femmes, à l'Orient. Elle s'appelloit *la Belle. Act.* III. 2. à cauſe de ſa magnificence & de ſa beauté.

W. W. Deux autres Portes qui entroient dans la Cour des femmes; l'une au Sud & l'autre au Nord.

X. *La Cour des femmes*, ainſi nommée parce qu'il étoit permis aux femmes d'y entrer pour aſſiſter au ſervice divin, & pas plus loin. C'étoit un quarré de 135. coudées.

Y. Y. Y. Portiques de trois côtez de la Cour des femmes; au deſſus deſquels il y avoit des galeries pour les femmes.

Z. Z. Deux chambres ſouterraines, ſous la Cour d'Iſraël; où les Muſiciens mettoient leurs inſtrumens.

1. 2. 3. 4. Quatre petites Cours qui flanquoient les quatre coins de celle des femmes. C'étoient des quarrez longs, de 40. coudées ſur 30. de large.

1. Où les Nazaréens s'acquittoient de leurs vœux.

2. Où les Prêtres qui avoient quelque tare voyoient la vermoulure du bois avant qu'on s'en ſervît.

3. Où ſe faiſoit la purification des Lépreux.

4. Où l'on ſerroit l'huile & le vin pour l'Autel dans

dans des caves bâties tout autour en dedans:

5. Les Troncs, ou caiſſes du Tréſor du Temple, où notre Sauveur vit mettre à la Veuve ſes deux petites piéces de monnoye, pendant qu'il étoit aſſis ſur les bancs ſous le Portique; car il y en avoit dans tous ceux du Temple tout le long de la muraille en dedans, auſſi bien que dans cette Cour. Et c'eſt de quelqu'endroit près de ces Troncs qu'il faut entendre ce qui eſt dit St. *Jean* VIII. 20. que N. S. prêchoit *dans la Tréſorerie.*

6. Le Perron en demi-cercle qui montoit de la Cour des femmes à la grande Porte d'airain. Il avoit 17. marches.

7. La grande Porte d'airain, ou *la Porte Nicanor.* C'étoit le grand Portail de la dernière Cour dans laquelle étoient le Temple, & l'Autel. Cette Cour repréſentoit le Tabernacle, & renfermoit ce qu'on appelloit proprement le Sanctuaire. Elle avoit 135. coudées de large, & 187. de long.

8. La muraille qui ſéparoit le Sanctuaire de la Cour des femmes.

9. La Place du Sanctuaire qu'on appelloit proprement *la Cour d'Iſraël.* Car c'étoit là que ſe tenoient ce qu'on appelloit les Reſidenciaires, qui repréſentoient dans le Culte public tout le corps du Peuple d'Iſraël. Enfin c'étoit là auſſi que venoient tous les autres Iſraëlites, quand ils avoient quelque Sacrifice à offrir. Car, pour le ſimple Culte ſans offrande particulière, c'étoit dans la Cour des femmes qu'on ſe tenoit; les hommes ſur

la place, & les femmes dans les galeries. Cette Cour contenoit d'abord à l'entrée, qui étoit du côté de l'Orient, un double Portique; & aux côtez du Septentrion & du Midi un ſeulement, ou une ſeule allée.

10. La place qu'on appelloit proprement *la Cour des Prêtres.* Elle contenoit la ſeconde allée du Portique double qu'on vient de voir. Les Lutrins des Muſiciens formoient un rang de deux coudées ſous ce porche tout joignant la Cour. Le reſte étoit la place où ſe tenoient pendant le ſervice les Prêtres qui n'officioient pas alors.

11. La Tribune où ſe plaçoit le Roi, près d'une des Colomnes. I. *Chron.* VI. 13.

12. Eſcaliers des chambres d'audeſſus de la Porte Nicanor: celui de la droite alloit à la Garderobe où l'on ſerroit les habits des Prêtres: l'autre à la chambre où l'on mettoit les gâteaux pour l'offrande continuelle du matin & du ſoir que faiſoit le Souverain Sacrificateur.

13. La ſalle nommée *Gazeth*, où s'aſſembloit le Sanedrin. Une partie de cette ſalle étoit dans le Sanctuaire, & l'autre partie dehors. C'étoit dans celle de dehors qu'ils ſe plaçoient.

14. La ſalle de la fontaine. C'étoit de la fontaine de cette ſalle que ſe puiſoit l'eau dont on ſe ſervoit dans le Temple.

15. Trois Portes du Sanctuaire du côté du Midi. La 1e. & la plus proche de la ſalle de la fontaine, s'appelloit par cette raiſon *la Porte de la fontaine*; au deſſus de laquelle étoit la ſalle d'*Aſſines*, où ſe préparoit l'encens

cens. La 2de. étoit *la Porte des Premiers nez*. Et la 3me. celle *des Allumeurs*.

16. La chambre au bois, où l'on mettoit le bois pour l'Autel, après qu'on en avoit ôté la vermoulure. Au deſſus de cette chambre étoit celle du Souverain Sacrificateur, nommée *Paredrin*, où ſe tenoit le Conſeil du Temple dont il étoit Préſident.
17. Salle d'un corps de garde de Levites.
18. Une des chambres de la Tréſorerie.
19. La ſalle à feu commun, où étoit la grande garde des Levites.
20. La ſalle à feu commun, où étoit la grande garde des Prêtres.
21. Une pierre au milieu de cette ſalle, ſous laquelle on mettoit tous les ſoirs les clefs du Temple.
22. Cabinet où l'on mettoit les agneaux pour le Sacrifice continuel du matin & du ſoir.
23. Le bain, où les Prêtres ſe lavoient quand ils avoient quelque ſouillure.
24. Le cabinet où ſe faiſoit le pain de propoſition.
25. Le cabinet où les Maccabées mirent les pierres de l'Autel ſouillé par Antiochus.
26. Trois Portes du Sanctuaire du côté du Nord. La 1. & la plus Orientale s'appelloit *Nitzotz*, ou du Chant. La 2de. la Porte des femmes; & la 3e. *la Porte du Corban*.
27. La chambre où l'on gardoit le ſel pour l'uſage de l'Autel.
28. Chambre où ſe mettoient les peaux des victimes.

29. Chambre où se lavoient les entrailles des victimes.

30. Autre corps de garde des Levites; au-dessus duquel il y en avoit aussi un pour les Prêtres.

31. La chambre où étoit sequestré pendant sept jours le Prêtre qui devoit brûler la Vache rouge.

32. Boucles auxquelles on attachoit les victimes pour les tuer.

33. Huit poteaux auxquels on pendoit les victimes pour les écorcher.

34. Tables de marbre sur lesquelles on découpoit les victimes.

35. L'Autel des Holocaustes, dont le quarré par le haut étoit de 24. coudées le côté; & par le bas de 32.

36. Le talus qui montoit à l'Autel, de 32 coudées.

37. Les tables de marbre sur lesquelles on mettoit les pièces de la victime, qui étoient prêtes à être mises sur l'Autel.

38. La Mer d'airain.

39. Le Perron du Porche. Il avoit 12 marches.

40. L'entrée du Porche. Elle avoit 20. coudées de large, & 40. de haut.

a. Les deux Colomnes, *Jachin* & *Boaz*, des deux côtez de l'entrée.

b. Le Porche, d'onze coudées de large, & de 60. de long.

c. c. Les chambres où l'on serroit les Instrumens qui servoient pour les victimes.

d. La muraille exterieure du Porche.

e. La muraille interieure du Porche.

f. La Porte qui entroit du Porche dans le Lieu Saint.

g. Le Guichet par où paſſoit le Prêtre pour entrer & défaire les barres par dedans, & ouvrir la Porte le matin; & la refermer, & les remettre le ſoir; & reſſortir.

h. Le Lieu Saint. Il avoit 20. coudées de large, & 40. de long. C'étoit là qu'étoient les trois pièces qui ſuivent i. k. & l.

i. Le Chandelier d'or, à ſept Lampes.

k. La Table des Pains de propoſition.

l. L'Autel des Parfums.

m. Le Lieu très-Saint. C'étoit un quarré de 20. coudées. Où étoient les 3. pièces ſuivantes. n. o. p.

n. L'Arche de l'Alliance.

o. Les deux Cherubins, de 10. coudées de haut; le viſage en dedans, & les aîles étendues l'un vers l'autre par deſſus l'Arche, & juſqu'à la muraille des deux côtez.

p. Le Voile du Temple, qui ſéparoit le Lieu Saint & le Lieu très-Saint. Il ſe déchira de haut en bas à la mort de N. S.

q. Les chambres du Tréſor des deux côtez & au fond du Temple; elles avoient trois étages; & on y ſerroit les dixmes.

r. Les paſſages qui alloient à ces chambres.

ſ. Les galeries, au devant des chambres.

t. Les eſcaliers pour monter à celles du haut.

u. Eſcaliers pour monter aux apartemens du haut du Porche & du Temple.

w. w. Les aîles du Temple.

N. La longueur du Temple, en y comprenant l'épaiſſeur des murs, étoit de cent

coudées. La largeur du Temple avec les deux aîles, 100. coudées; sans les aîles, 70. La hauteur du Temple, 100 coudées; celle des aîles, 120. Ce fut sur une de ces aîles que le Diable mit Notre Seigneur; *Matt.* IV. 5.

FIN.

08427